Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux
et des Universités du Midi
QUATRIÈME SÉRIE
Commune aux Universités d'Aix, Bordeaux, Montpellier, Toulouse

REVUE
DES
ÉTUDES ANCIENNES

Tome 2
1900

SWETS & ZEITLINGER N.V.
AMSTERDAM - 1967

Réimprimé avec le consentement des propriétaires de la Revue

APHRODITE SUR L'ACROPOLE

J'ai publié dans mon *Catalogue des Bronzes trouvés sur l'Acropole*[1] une figurine sur laquelle je demande la permission de revenir. Dans la description sommaire que j'en avais donnée, je n'avais pu en signaler tout l'intérêt ni reconnaître d'une manière certaine l'ensemble dont elle avait fait partie, deux points sur lesquels je me propose aujourd'hui d'insister.

La statuette représente une « Koré », c'est-à-dire une femme debout dans l'attitude du repos et dont les mains tiennent des attributs. Mais les pieds et l'avant-bras gauche en sont cassés, de sorte que nous ignorons la forme de la base et peut-être l'un des attributs. Par contre, le bras droit, plié au coude et tendu en avant, tient une large coquille et la tête est surmontée d'une tige assez haute dont le diamètre est moindre au sommet qu'à l'attache. Cet appendice vertical, quel que soit son usage, est, par la force même des choses, indépendant de la figurine, aussi le laisserai-je provisoirement de côté; dans l'état, le seul signe qui nous permette d'identifier la statuette est la coquille qu'elle tient dans sa main droite.

D'après M. Vayssière, mon savant collègue de la Faculté des sciences de Marseille, cette coquille est une tridacne, et le mollusque dont elle forme l'une des valves habite les côtes de l'Inde et du golfe Persique. Ce n'est donc pas un objet usuel ni un coquillage de la mer Égée que le bronzier a placé dans la main de la statuette : par sa rareté, comme par sa provenance lointaine, la tridacne devait être une offrande de luxe[2], et, par là même, l'attribut acquiert une signification particulière.

1. N° 785 (6490) [1385], fig. 291, pp. 303-4.
2. La preuve en est que les Grecs l'imitèrent en marbre. Cf. la coquille de grande dimension conservée au Musée d'Athènes (n° 11375, vitrine 58).

Si l'on cherche quelle divinité féminine peut bien désigner cette coquille d'un emploi si peu fréquent, la réponse à cette question ne semble guère pouvoir être douteuse, et le nom d'Aphrodite vient immédiatement à l'esprit. Comme déesse marine, Aphrodite avait droit à la coquille, et si l'attribut a pris d'autres sens par la suite, nul doute qu'il ne soit à l'origine un signe symbolique du pouvoir qu'on prêtait à la déesse. De très bonne heure les Grecs avaient connu des divinités marines, et, dans les représentations primitives qu'ils nous en ont laissées, la coquille est, ou paraît être, l'attribut qui les désigne. Une gemme archaïque en cristal de roche trouvée en Crète montre une femme vêtue de la robe à volants mycénienne, qui tient dans sa main gauche une coquille de grandes dimensions[1]. Il n'est pas sûr qu'il faille appeler cette déesse Aphrodite, mais, quelle que soit la divinité, elle se confond, dans l'âge classique, avec Aphrodite. Aussi bien le nautilus, la coquille de la pourpre, l'échinéis, le nérites, la clovisse étaient spécialement consacrés à Aphrodite, et l'on a pu, non sans raison, voir dans les représentations de la flore marine si fréquentes sur les vases mycéniens des sortes de tableaux sacrés où seraient figurés les animaux de la déesse[2]. A ce point de vue, le langage populaire, et la science, imparfaite encore, des vieux naturalistes sont singulièrement expressifs. Une valve semblable à la nôtre est appelée dans l'ouvrage de Knorr, classique au XVIIIe siècle, le « doublet de Vénus à côtes »[3].

La légende qui représente Aphrodite comme née d'une coquille est, je le sais, tardive, et Plaute en est pour nous le premier garant[4], mais elle est sortie tout naturellement des représentations où était figurée la naissance de l'Ἀφρογένεια[5]. J'en dirai autant des nymphes et des Eros à la coquille qui servaient de porte-vasques dans l'art alexandrin[6]. Quant au

1. Trouvée dans l'antre du mont Ida, après les fouilles d'Halbherr (*Monum. Antichi*, VI, p. 178, fig. 12, note 2, Mariani).
2. *Philologus*, t. LI, 1882, pp. 385-402, *Die Muschel der Aphrodite* (Tümpel).
3. Knorr, *Les délices des yeux et de l'esprit*, Nuremberg, 1760, I, p. 48, pl. XXVIII, 2.
4. *Rudens*, 3, 3, 42.
5. *Monuments Piot*, II, 2, pp. 171-184, pl. XXI (Jamot).
6. *Beschr. d. Antik. Skulpt. in Berlin*, 1071, pp. 422-3 (Eros), etc.

sens érotique qu'a parfois la coquille[1], ou à son emploi comme boîte à fard[2], c'étaient autant de raisons de plus pour attribuer les valves à Aphrodite, mais l'explication vraie du symbole est ailleurs et toute dans la provenance marine des coquilles.

S'il en est bien ainsi, en l'absence même de l'attribut que pouvait tenir l'autre main de la figurine, nous devons voir et nous verrons en elle une Aphrodite.

Une seule objection pourrait nous arrêter, la difficulté d'admettre, sur l'Acropole consacrée à l'Athena Poliade, un culte qui serait voué à d'autres divinités et des ex-voto qui ne seraient pas dédiés à Pallas. Mais des études récentes ont éclairci ce point, et il est aujourd'hui hors de doute que, de très bonne heure, on adora, sur la colline même d'Athena, et concurremment avec elle, d'autres divinités qu'elle-même[3].

Au pied même de la colline, et non loin de son entrée principale, était un sanctuaire d'Aphrodite Pandèmos[4], à laquelle M. Pottier a récemment montré que Peitho était associée[5]. Non seulement le temple était très antique, fondé, disait-on, par Thésée, mais les statues de culte, des xoana selon toute apparence, n'avaient laissé, au temps de Pausanias, que le souvenir de leur vétusté[6]. Partie de si près, la religion d'Aphrodite n'a pu faire autrement que de gravir la pente de la colline, et des dédicaces, des ex-voto de marbre, de terre cuite, de bronze, nous l'y montrent, en effet, installée de très bonne heure. Comme, parmi ces offrandes, il y en a qui sont contemporaines de notre bronze, nous allons rapidement les passer en revue.

Je signalerai, parmi les inscriptions, un texte découvert

1. Cf., outre le texte du *Rudens* cité plus haut, et Ovide, *Metam.*, X, 260, la peinture de Pompei décrite *Bullettino*, 1871, p. 249, et *Arch. Zeitung*, 1873, p. 44 (Vénus tendant une coquille à Adonis).

2. Pottier-Reinach, *Myrina*, p. 245-6 (*BCH.*, 1885, p. 204-5). Cf. l'oxybaphon *Élite Céramogr.*, 2, pl. 88 B.

3. Cf., pour Poseidon, *Revue archéologique*, 1898, II, pp. 3-40, et *BCH.*, 1898, pp. 201-232 (A. de Ridder).

4. Pauly-Wissowa, s. v. *Aphrodite*, p. 2733-4, etc.

5. *BCH.*, 1898, 497-509.

6. Pausanias, I, 22, 3.

dans les dernières fouilles de l'Acropole et datant, comme la figurine, du commencement du ve siècle[1].

Parmi les statues de pierre non conservées, une était particulièrement célèbre, et elle appartenait, sinon précisément aux mêmes années, du moins encore à la même période et au même art. C'est l'Aphrodite Sosandra de Calamis, dont on a retrouvé la base près des Propylées[2]. Peut-être faut-il, comme on l'a proposé[3], y joindre la fameuse lionne de marbre de l'Acropole[4], où l'on voyait le souvenir de la courtisane Leæna, amie d'Aristogiton : il est en effet certain, et je l'ai moi-même montré ailleurs[5], que les fauves étaient consacrés à la déesse, d'où, sans doute, sinon l'origine, du moins la forme de cet ex-voto. Mais nous n'en sommes pas réduits aux textes seuls. Une statue archaïque de petites dimensions (0^m 83), trouvée sur l'Acropole, montre une déesse vêtue comme ses congénères, et tenant dans la main gauche une colombe[6] : c'est, à n'en pas douter, une Aphrodite. D'après M. Foucart, une main brisée, portant une colombe, a été retrouvée dans les mêmes fouilles[7] : elle appartenait évidemment à une statue semblable. Enfin, une tête, coiffée du polos, et toujours de la même provenance[8], peut très bien, comme l'a encore supposé M. Foucart[9], avoir surmonté une image d'Aphrodite.

Parmi les terres-cuites trouvées sur l'Acropole, cinq, au moins, représentent certainement la déesse. J'en emprunte l'énumération à la description sommaire que M. Winter a donnée dans l'*Anzeiger* de 1893 des terres-cuites de même provenance[10] La première, de type samien ou rhodien, paraît importée[11] : elle n'en prouve pas moins, par la consécration

1. *BCH.*, 1889, pp. 159-160, 1 (Foucart).
2. Collignon, *Hist. de la Sculpt. gr.*, I, pp. 400-2, *CIA.*, I, 392.
3. Pauly-Wissowa, s. v. *Aphrodite*, p. 2734.
4. Pausanias, I, 23, 2.
5. *BCH.*, 1898, p. 218, 221.
6. Ἐφημ. Ἀρχαιολ., 1883, pl. 8, pp. 182-3 (Mylonas).
7. *BCH.*, 1889, p. 162, 1.
8. *BCH.*, 1889, p. 148.
9. *BCH.*, 1889, p. 162, 1.
10. *Anzeiger*, 1893, pp. 140-8.
11. *Anzeiger*, [illegible], p. 147, fig. 28.

même qui en a été faite sur l'Acropole, qu'on a voulu y rendre hommage à la déesse. La seconde semble bien, en revanche, de fabrication locale[1] : l'agencement des plis et le type de la statuette y sont différents, mais la colombe symbolique est la même, signe certain de la déesse. Enfin, les trois dernières figurines, qui sont des répliques d'un même modèle, nous montrent une Aphrodite à polos[2] : deux colombes à ses pieds, une colombe et un fruit dans ses mains sont de sûrs attributs de la divinité.

On peut ajouter aux figurines en terre cuite une série de plaques estampées de même matière que M. Pottier et Miss Hutton viennent de faire connaître au public, l'un dans le *Bulletin de Correspondance hellénique*[3], l'autre dans le *Journal of Hellenic Studies*[4]. M. Pottier n'avait pu étudier ces reliefs qu'en 1888, à peu près au moment de leur découverte, avant qu'ils aient été l'objet d'un examen minutieux, tant de la part de l'éphorie grecque, que de celle de M. Winter et de Miss Hutton. Aussi n'est-il pas étonnant que, des deux plaquettes représentant le même type, il n'ait connu que la seconde, la moins complète des deux[5]. Les mains de la déesse étaient malheureusement brisées sur cet exemplaire : elles sont conservées, avec l'attribut qu'elles tenaient, sur le monument publié par Miss Hutton[6], et l'on voit que cet attribut est une quenouille, ce qui écarte toute idée d'Aphrodite. Par contre, M. Pottier a compris très nettement[7] l'intérêt que présentaient deux plaquettes semblables que Miss Hutton lui avait signalées avant de les publier elle-même dans le *Journal*[8]. On y voit, exactement dans la même attitude, une divinité assise à droite et tenant simplement une patère dans la main droite : la déesse est clairement désignée par le polos

1. *Anzeiger, ibid.*, p. 147, fig. 29.
2. *BCH.*, 1897, p. 568, fig. M. Winter n'a vu dans les mains que des fruits (*Anzeiger*, 1893, p. 147, fig. 30).
3. *BCH.*, 1897, pp. 497-509, pl. XII, *La Peitho du Parthénon et ses origines.*
4. *JHS.*, XVII, II, 1897, pp. 306-318, pl. VII-VIII.
5. Ce point résulte de la comparaison des mesures données par Miss Hutton (*JHS.*, p. 309, 1) et par M. Pottier (*BCH.*, p. 497-8), 0m22/0m16 et 0m22/0m155.
6. *JHS.*, 1897, pl. VII, 1, fig. 1, pp. 309-310.
7. *BCH.*, 1897, p. 504 et suiv.
8. *JHS.*, 1897, pl. VII, 2, fig. 2, pp. 310-1. Les deux plaquettes, p. 310, 2.

qu'elle porte et qui ne peut être la coiffure d'Athena. Si l'on songe quel parti les artisans grecs savaient tirer du même type pour les usages les plus divers et souvent pour les cultes les moins semblables, on ne s'étonnera pas de voir successivement représenter de même Aphrodite, Athena et Peitho. Mais le motif n'a pas dû être inventé pour Athena Ergané, et M. Pottier a eu raison de le revendiquer hautement pour Aphrodite : les deux plaquettes Hutton et la comparaison de la Peitho du Parthénon le prouvent surabondamment.

Aux terres-cuites s'ajoutent deux bronzes qui semblent bien ne pouvoir représenter qu'une Aphrodite : tous deux sont des supports de miroir de type féminin, et l'on sait que la très grande majorité des figurines féminines servant de supports sont, à n'en pas douter, des Aphrodite[1]. Si les deux statuettes n'ont pas d'attribut absolument caractéristique, l'une et l'autre tiennent dans la main droite une fleur, et la main de la seconde porte de plus une grenade[2], tous emblèmes qui conviennent mal à Pallas, mais par contre fort bien à Aphrodite : aussi n'hésiterais-je pas à y voir des représentations de la déesse.

Enfin, la céramique avait aussi ses ex-voto à Aphrodite. M. Winter a mentionné la découverte sur l'Acropole d'un fragment de vase à figures rouges, décoré dans le style de Brygos et portant l'inscription ΤΕΙ ΑΦΡΟΔΙ(ΤΕΙ)[3]. J'y joindrai les nombreuses coquilles en bucchero noir attique trouvées dans les mêmes fouilles. Sur l'Acropole, comme dans les autres centres de la vie grecque, comme à Éleusis où un vase à coquille est signé de Phintias[4], elles ne peuvent être, semble-t-il, consacrées qu'à une seule déesse, celle dont la coquille est l'attribut, Aphrodite.

Comme on le voit, notre statuette de bronze fait partie

1. *Bronzes de la Soc. arch.*, p. 36 et suiv. On peut citer comme exception la Cybèle (*BCH.*, 1898, pl. III, pp. 220-1) (A. de Ridder).

2. *Bronzes de la Soc. arch.*, 152 (2338) [7464], p. 39 (*Arch. Zeit.*, 1875, pl. 14.2), trouvé dans les fondations du Musée. *Br. de l'Acropole*, 784 (1384) [6504], pl. VII, 1-2, pp. 302-3.

3. *Anzeiger*, 1893, p. 147.

4. Ἐφημ. Ἀρχαιολ., 1885, p. 174, pl. 9, 10.

d'une série assez longue d'ex-voto. Non seulement elle n'est pas la seule œuvre d'art qui, sur l'Acropole, ait été dédiée à Aphrodite, mais nous connaissons de ces offrandes, vers la même époque, en tous les matériaux et dans toutes les dimensions. Ces rapprochements, qu'il serait aisé de compléter, suffisent à rendre certaine la détermination que nous avons proposée.

Ce point acquis, demandons-nous à quoi pouvait servir la figurine et quel en était l'usage pratique. Il paraît en effet certain qu'elle ne pouvait être isolée et se dresser sur une base quelconque, comme la première venue des statuettes de bronze et de terre cuite trouvées, comme elle, sur l'Acropole. La preuve en est cette haute tige cylindrique qu'elle est seule à porter parmi ses congénères : cet appendice bizarre ne peut être sans signification, il doit avoir un sens et une raison d'être.

Pour résoudre le problème, examinons de près ce prolongement vertical. La tige, avons-nous vu, n'est pas exactement cylindrique, mais le diamètre en est un peu moindre au sommet qu'à l'attache. La première idée qui, dès lors, vienne à l'esprit est qu'elle s'engageait à la partie supérieure dans un motif qui lui servait de couronnement. Mais, si l'on fait attention à l'état actuel du bronze à la pointe, on observe que la surface du métal est bien, à cet endroit, altérée sur la périphérie, mais qu'elle présente, dans la partie médiane, une assez large surface plane, parfaitement nette et certainement intacte. La patine y est d'ailleurs la même que sur les parois du fût, ce qui force à conclure que jamais, pas plus autrefois qu'aujourd'hui, la figurine ne se terminait par autre chose que cette tige. L'ornement, se suffisant à lui-même, ne doit pas trouver ailleurs qu'en lui-même son explication et sa raison d'être.

On pourrait songer à un μηνίσκος, appendice qui servait, semble-t-il, à protéger de la pluie et des oiseaux la tête des statues[1]. Mais, quelle que soit la forme antique du mé-

1. *BCH.*, 1890, pp. 337-350 (Lechat).

nisque[1], une chose paraît certaine, c'est qu'il était porté par une ou plusieurs tiges verticales, mais qu'il n'*était* pas une tige droite. Or, comme le prolongement de la statuette se réduit (et se réduisait) à ce simple fût, on ne peut dès lors y voir un ménisque.

Si l'on fait attention à la longueur même de cet appendice, très grande par rapport aux dimensions de la statuette[2], on ne peut s'empêcher de trouver que la tige fait mauvais effet au-dessus d'une figurine dont les proportions sont plutôt courtes et massives. Les pieds n'en sont, il est vrai, pas conservés, mais ils devaient paraître à peine sous les plis rigides du chiton[3], et leur présence ne changeait rien aux rapports des membres entre eux. Il y avait là un grave défaut d'esthétique qui devait choquer les Grecs comme nous-mêmes et auquel on pourrait s'étonner *a priori* que l'artiste fût resté insensible. Mais peut-être cette faute de goût ne doit-elle pas leur être reprochée. Rien de plus choquant en effet que cette disproportion, si la figure est isolée et considérée en elle-même. Rien de moins choquant, au contraire, si elle est portée par une base très haute. Alors la figurine est vue d'en bas et du même coup que son support : l'appendice prolonge un ensemble déjà très long, et non seulement il ne choque point, mais une tige trop courte, faisant une terminaison trop brusque, eût paru au contraire déplacée.

Le résultat de l'enquête serait le même si nous cherchions l'emploi possible de cette tige. Ne pouvant servir d'ornement, ni, comme nous l'avons vu, de ménisque, elle ne se comprend que si l'on se proposait de soulever par son moyen la statuette. Mais, si l'on n'avait dû soulever qu'elle, il eût été inutile de donner au bronze une prise aussi longue : elle ne

1. Si la forme du ménisque était ronde ou demi-circulaire, comme le veulent Petersen (*Athen. Mittheil.*, XIV, p. 235, 1) et Lechat (*BCH.*, 1890, p. 348-9), il serait singulier que les vases peints n'eussent jamais conservé l'image de tels appendices, au lieu qu'ils nous montrent souvent des têtes fleuronnées. La prise offerte à l'air eût d'ailleurs été à peu près la même que pour des parasols, et l'appendice, soutenu par les mêmes tiges grêles, n'eût pas résisté davantage (*BCH.*, *l. c.*, p. 344).

2. H. de la statuette, $0^{m}11$; — de la tige, $0^{m}065$. Dans les bustes fleuronnés (*Br. de l'Acropole*, 820-835, pp. 331-8, fig. 324-338), le fleuron n'est guère plus long que la tête, ce qui ferait pour la statuette $0^{m}018$ environ.

3. On peut comparer la figurine semblable, *Br. de l'Acropole*, 776, fig. 284, p. 296.

pouvait servir qu'à élever avec la figurine autre chose qu'elle-même, c'est-à-dire son support, d'où suit que ce dernier devait être d'un certain poids.

Ainsi la base de la figurine doit être haute pour que le manque de proportion entre la tige et la statuette ne soit pas choquant. D'autre part, si le socle était ramassé et de petites dimensions, la tige n'offrirait qu'une prise trop faible pour soulever l'ensemble : donc il faut que le poids de la base se répartisse sur une assez grande longueur, d'où suit que le support doit être à la fois mince et très allongé.

Dans ces conditions, je ne vois qu'un seul ustensile dont ait pu faire partie la statuette, c'est un grand candélabre. La figurine lui servirait à la fois de prise et de couronnement. J'avais déjà dans mon catalogue (p. 302) fait entrevoir cette solution du problème : elle me paraît, à la réflexion, nécessaire et seule recevable.

Je me figure le candélabre comme semblable, sauf le style, au lampadaire bien connu du Musée Grégorien[1], auquel sert de couronnement un guerrier debout près d'un cheval cabré. Sous la statuette, une rondelle devait servir de base au bronze et de tête au fût, et les pointes horizontales où l'on fixait les torches et les branches résineuses se détachaient horizontalement de ce disque plat[2].

Lorsque les constructeurs de candélabres couronnaient ainsi par une statuette ou par un groupe le haut du fût, ils se proposaient bien un but décoratif, mais ils entendaient aussi que cet ornement servît à quelque fin utile. Comme l'ustensile était lourd et difficile à déplacer, ils s'ingéniaient à trouver une combinaison telle qu'on pût d'une main saisir le groupe ou la statuette, tandis que l'autre main tenait le fût. D'où l'effort visible qu'ils faisaient pour donner au couronnement du lampadaire la forme la plus aisément « préhensible ».

1. *Mus. Gregoriano*, I, pl. LIII (I, pl. LXXX). Daremberg-Saglio, s. v. *Candelabrum*, I, 872, fig. 1087. Martha, *L'Art Etrusque*, p. 529, fig. 366. Helbig-Reisch, *Musées de Rome*, II, p. 319, 54-60.

2. J'avais songé d'abord à considérer l'appendice même comme une de ces pointes où l'on fichait les torches, mais rien n'aurait alors protégé la statuette contre la chute des gouttelettes résineuses.

Le jour où l'on tentera sur les candélabres « étrusques » l'étude d'ensemble que Savignoni a faite dans les *Lincei* sur les trépieds dits de Vulci[1], on pourra voir jusqu'où s'est exercée en ce sens l'ingéniosité des artistes grecs et italiotes. Qu'il suffise de signaler ici les groupes du guerrier et du cheval[2], d'Arès et d'Aphrodite[3], d'Aphrodite et d'Eros[4], etc., qui, par leur composition même, convenaient merveilleusement à l'office qu'ils devaient remplir. Quand la figure est isolée, le plus souvent elle court, danse ou gesticule, et l'écart même que font les jambes et les bras répond à la même fin. D'autres fois l'homme ou le guerrier met son casque, s'appuie sur un bâton ou tient les coudes en arrière, les poings serrés aux hanches[5], — autant de manières d'assurer au candélabre une prise solide.

Il y a plus. Deux statuettes au moins, toutes deux surmontant des candélabres, portent au-dessus de la tête précisément le même prolongement vertical que le bronze de l'Acropole. L'une, que j'ai mentionnée dans mon catalogue, est au musée de Berlin[6]. Elle représente un « Apollon », en marche lente, le bras droit cassé dès l'attache, le gauche ayant le poing fermé et percé d'un trou vertical, tenant par suite quelque attribut : au-dessus de la tête est la même haute tige droite, terminée par une section nette à la partie supérieure. Le second bronze appartient au British Museum[7]. Il a la forme d'un guerrier casqué, armé de la lance et du bouclier. La tige, ce qui est singulier, surmonte le panache du casque. Elle est, à dire vrai, plus courte que dans notre figurine, mais cela tient à ce qu'elle est cassée, car, comme elle s'amincissait de même vers le haut, elle ne peut avoir rien supporté et ne devait servir qu'à soulever le fût[8].

1. *Mon. Antichi,* VII, 1897, pp. 277-376.
2. *Museo Gregoriano,* I, pl. LIII (LXXX).
3. Panofka, *Cabinet Pourtalès,* pl. 3. Friederichs, *Kleinere Kunst,* II, p. 174, 696.
4. *Anzeiger,* 1898, p. 143, 2 (Ashmolean Museum).
5. Friederichs, *l. c.,* 697 et suiv., p. 175 et suiv. Walters, *Br. in Brit. Mus.,* p. 87 et suiv., nos 592 et suiv.
6. N° 8093 de l'Antiquarium. Donné par le roi en 1888.
7. Walters, *Br. in Brit. Mus.,* p. 89, 603, pl. XX.
8. La tige est trop mince pour être elle-même un fût de candélabre, et, d'autre part, la base triangulaire est trop petite pour supporter un tel poids, elle ne pouvait que couronner le fût.

Peut-être s'étonnera-t-on, malgré ces exemples, de voir un candélabre surmonté par une image d'Aphrodite. Sans doute, d'une manière générale, les supports virils, les « Apollon », servent plutôt à soutenir les lampadaires, au lieu que les Aphrodite portent plus volontiers des miroirs, mais, de part et d'autre, il y a des exceptions, et elles sont plus nombreuses pour les candélabres que pour les miroirs. En dehors de la statuette de Curium sur laquelle je reviendrai tout à l'heure, je mentionnerai un lampadaire de Berlin dont deux Aphrodite soutiennent tour à tour le fût[1], l'une d'entre elles reposant sur une tortue, symbole et attribut de la déesse[2]. A Londres, une Vénus Médicis proviendrait du couronnement d'un candélabre[3], et deux autres bronzes servant au même usage représentent vraisemblablement des Aphrodite, l'une d'entre elles supportant un fût sur lequel est posée une colombe[4]. Une autre figurine, dont la tête porte le modius, ne peut être de même qu'une Vénus[5]. Il serait aisé d'allonger la liste[6], mais je me bornerai à ces seuls exemples. Non seulement ils prouvent qu'il y a eu des Aphrodite supportant ou couronnant des candélabres; mais, comme ces exemplaires, souvent assez récents, sont les copies exactes de monuments archaïques, ils témoignent que cet usage remonte jusqu'à l'art primitif.

Rien ne s'oppose donc, et tout concourt à ce que le bronze de l'Acropole ait effectivement couronné le haut d'un grand candélabre.

S'il en est ainsi, on voit les conséquences qu'il faut en tirer. On a beaucoup discuté sur l'originalité de l'art étrusque, sur la part d'invention qu'il faut lui laisser et sur ce qui, en lui, n'est qu'imitation. Friederichs[7] se posait déjà la question et le témoignage de Critias (v. *infra*) lui semblait sans réplique,

1. Friederichs, *Kleinere Kunst*, II, 707, p. 176-7.
2. Ἐφημ. Ἀρχαιολ., 1895, pp. 169-170, nt. 2-4.
3. Walters, *Br. in Brit. Mus.*, 448, p. 62.
4. Walters, 598-9, p. 88.
5. Walters, 772, p. 138.
6. Babelon-Blanchet, *Br. de la Bibliot. Nat.*, 1477, p. 593-4, 1482, p. 596-7, etc.
7. *Kleinere Kunst*, p. 172.

bien qu'il admît comme possible l'opinion adverse. Walters, dans sa préface[1], paraît être du même avis. Il serait temps peut-être, sinon de clore le débat, ce qu'on ne peut songer à faire qu'après une étude complète des candélabres « étrusques », du moins d'indiquer quelle peut être, à notre avis, la solution de la difficulté.

Un vers de Phérécrate, cité par Athénée, dit que les Étrusques s'étaient fait une spécialité de la construction des lampes :

Τίς τῶν λυχνείων ἡ ἐργασία; Τυρρηνική[2].

Et Athénée ajoute que, chez les Étrusques, il y a beaucoup d'industries, ἐργασίαι, et qu'ils sont φιλοτέχνοι.

Tel est le texte unique sur lequel on puisse s'appuyer. Voyons quelle est au juste sa portée. Il signifie qu'à l'époque du poète comique Phérécrate les Étrusques passaient pour de grands fabricants de lampes. S'ensuit-il qu'ils aient inventé cette industrie, qu'ils y aient été autre chose qu'habiles? Assurément non. Or, Phérécrate est contemporain d'Aristophane. Sa première victoire est de 438 avant J.-C.[3], et rien ne prouve qu'il ait écrit à cette date le vers cité par Athénée. Il est remarquable que le second texte qui parle de l'habileté des Étrusques comme bronziers, celui du tyran Critias[4], soit précisément de la même époque. Il paraît donc bien certain que, vers la fin du ve siècle, peut-être à la suite des rapports qu'Athènes entretint à cette date ou tenta d'entretenir avec l'Italie, les bronzes étrusques furent en faveur sur le marché d'Athènes. Mais, à ce moment, comme je l'ai indiqué ailleurs[5], l'activité industrielle des Grecs avait presque fini son œuvre. Du moins les types premiers de décoration étaient inventés depuis longtemps et les modèles grecs s'étaient répandus dans le monde antique, où chacun de les imiter et de les copier de son mieux. Certaines circonstances politiques, comme la rupture d'Athènes avec Corinthe, pouvaient faire préférer telle

1. *Br. in Brit. Mus.*, p. XLVIII-LIII.
2. Athénée, XV, p. 700 c = Kock, *Com. gr. fr.*, I, p. 169, fr. 85.
3. Croiset, *H. de la lit. gr.*, III, p. 473, 1.
4. Athénée, I, p. 28 B. Cf. *BCH.*, 1896, p. 411, 417.
5. *BCH.*, 1896, p. 417.

ou telle marque de fabrique, mais on n'y produisait que des exemplaires semblables à ceux que l'on exécutait ailleurs, tout au plus y faisait-on des variations du même thème.

On ne pourrait attacher quelque poids au témoignage de Phérécrate que si, sur la question plus particulière des candélabres, aucun exemplaire grec, et provenant de la Grèce propre, ne remontait plus haut que la fin du ve siècle. Or il est facile de montrer qu'il n'en est rien.

Je ne m'appuierai pas, pour faire cette démonstration, sur les exemplaires trouvés en Italie, car, si indéniable que soit, le plus souvent, leur caractère d'œuvres grecques, on pourrait toujours soutenir (c'est au fond la thèse de Friederichs) que chacun des éléments composants a bien été emprunté à l'art grec, mais que la combinaison appartient en propre aux Étrusques. L'argument ne serait que spécieux, car les vases chalcidiens, par exemple, n'ont jamais été découverts en Grèce, et nul ne songerait pourtant aujourd'hui à les donner à des artistes italiotes. Mais les textes et les monuments relatifs à la Grèce propre suffisent, et au delà, à nous donner raison.

S'il faut en croire Pline [1], il y avait à Thèbes un candélabre qui avait l'apparence d'un arbre chargé de fruits. L'ex-voto serait antérieur à la deuxième partie du IVe siècle, car Alexandre, disait-on, l'avait emporté à la prise de Thèbes. Comme il s'agit d'un monument historique, que l'on pouvait voir à Rome, sur le Palatin, rien n'empêche le récit d'être vrai. Or, le candélabre portant des lampes est précisément, de l'aveu commun [2], le dernier inventé : si la variété seconde est d'origine grecque et précède par la date les exemplaires d'Italie, à plus forte raison le type dont elle n'est qu'une transformation. Le même Pline nous donne deux renseignements précieux : Tarente serait célèbre par ses fûts de candélabre, Égine par ses bobèches [3]. Nous ignorons, à dire vrai, à quelle époque, mais, comme, de la partie, on peut conclure au tout, nous avons droit

1. Pline, 34, 3, 8.
2. Daremberg-Saglio, s. v. *Candelabrum* (Saglio), I, p. 869,875.
3. Pline, 34, 3, 6. Cf., pour Tarente, l'*ex-voto* de Denys le Jeune, Athénée, 15, p. 700 d.

de placer dans ces deux villes deux fabriques de même nature que celle d'Étrurie. Ces textes, on en conviendra, sont la contre-partie exacte du vers de Phérécrate : de part et d'autre, les témoignages écrits se balancent et se neutralisent. Passons aux documents archéologiques.

Friederichs constatait en 1871, dans son avant-propos aux candélabres [1], que le sol de la Grèce n'avait pas jusque-là fait connaître de ces ustensiles. Une tombe d'Attique aurait montré près du mort deux candélabres d'argent, mais le rapport du *Bullettino* [2] n'est pas suffisamment précis pour qu'on puisse juger de leur style. Un autre candélabre, trouvé à Ægion, dans le jardin de C. Alexandropoulos, nous est mieux connu, grâce à la description de Conze et de Michaëlis [3], mais ce Silène couronné de lierre et soutenant un chandelier à quatre branches n'a rien d'archaïque, de sorte qu'une importation italienne, ancienne ou moderne, est vraisemblable, ou tout au moins possible.

Par contre, j'ai trouvé parmi les bronzes de l'Acropole et j'ai décrit dans mon catalogue [4] un Apollon archaïque, qui semble bien n'avoir pu supporter qu'un candélabre. Tout le derrière de la statuette, depuis le haut de la tête jusqu'au bas des reins, est creux comme si la figurine était faite de deux parties, dont l'une comprendrait le devant du corps. Il arrive souvent que les terres-cuites se composent ainsi de deux pièces raccordées, mais le fait est, je crois, unique pour un bronze de cette dimension. L'anomalie s'explique si la figurine supportait un objet très lourd, dont l'attache descendrait jusqu'au bas du dos : seul un candélabre me paraît convenir à la forme et à la longueur de la cassure.

Mais, si le bronze est à la fois archaïque et bien grec, je consens qu'il puisse y avoir doute encore sur sa destination première, comme pour l'Aphrodite à la coquille. Toute hésitation disparaît au contraire avec un monument qui est

1. *Kleinere Kunst*, II, p. 170, nt. 1.
2. 1838, p. 8.
3. *Annali*, 1861, p. 63. Haut., 1m environ.
4. *Br. de l'Acropole*, 705 (1506) [6588], fig. 222, p. 250-1.

entré tout récemment dans les collections du British Museum[1]. Il provient de Curium en Chypre, où on l'a trouvé dans une tombe connue, avec un scaraboïde en cristal de roche, datant, comme lui, de 500 environ avant notre ère. C'est absolument le type de l'Aphrodite archaïque, drapée du chiton et de l'himation, relevant sa robe de la main gauche et tenant dans la droite un fruit. Une certaine raideur, qui, si la statuette avait été trouvée en Italie, serait mise sur le compte de l'art étrusque, est simplement due ici à l'inexpérience du fabricant. Or, la figurine porte sur la tête l'amorce d'un fût de candélabre. La tige moulurée présente transversalement cette suite d'oves et de filets saillants qui se retrouve sur de nombreux exemplaires italiotes[2]. Il n'y a donc pas de doute sur la destination de la figurine, et, comme il n'y en a pas non plus sur son origine grecque, la question semble tranchée.

Dira-t-on qu'il s'agit ici d'une statuette supportant un fût de candélabre, au lieu que le bronze de l'Acropole en est au contraire le couronnement? Mais la comparaison avec les exemplaires trouvés en Italie prouve que les deux motifs ont dû être imaginés à la fois, que souvent même ils sont réunis dans un même lampadaire, et qu'en tout cas ils ne s'excluent nullement entre eux. La même tige de candélabre dont l'Aphrodite à la coquille était la terminaison supérieure a pu fort bien reposer elle-même sur une figurine. Pour rappeler que ce type de support était connu en Grèce, je mentionnerai simplement les Apollon manches de patère et les Aphrodite supports de miroir.

Si l'argument fourni par la statuette de Chypre me semble décisif, il s'en faut qu'il soit le seul, et il y aurait lieu de revenir aux lampadaires italiotes que nous avons tout à l'heure donnés en bloc aux Étrusques. Je me bornerai à un seul point. Un beau candélabre de Berlin, qui a fait partie de la collection Pourtalès[3], provient, suivant des renseignements qui paraissent dignes de foi, du territoire de l'ancienne Locres. De quel

1. Walters, *Br. in Brit. Mus.*, p. 17, 193. Je l'ai signalé *BCH.*, 1898, p. 204.
2. Babelon-Blanchet, *Br. de la Bibl. Nat.*, 1477, p. 593-4.
3. Panofka, *Cabinet Pourtalès*, p. 3. Friederichs, *Kleinere Kunst*, II, 696, p. 174.

droit y verrions-nous un bronze étrusque? Locres est une cité grecque, où des œuvres d'art grecques ont été découvertes, où jamais les Étrusques n'ont pénétré, où il n'est ni prouvé ni même probable qu'ils aient jamais importé leurs produits. Un bronze trouvé en cet endroit est *a priori* grec. Et il en est de même pour les monuments découverts en Campanie, en Sicile, dans toute la Grande-Grèce. Il s'ensuit que beaucoup de bronzes que nous regardons comme étrusques ne le sont nullement par leur provenance, et si l'on veut me démontrer qu'ils le sont par l'art et le style, je demanderai alors en quoi consistent l'art et le style étrusques. C'est ce que l'on aurait, je crois, grand'peine à me répondre. Non que je prétende nier que l'Étrurie ait jamais fabriqué des bronzes, ni même que ses artisans aient pu, dans la composition et le détail, être doués de quelque originalité. Mais, pour l'essentiel, ou les bronzes étrusques sont grecs, ou ils sont imités de très près des modèles grecs. L'indépendance des ateliers toscans ne paraît pas, toute proportion gardée, supérieure à celle des Phéniciens vis-à-vis des originaux égyptiens et assyriens. Elle serait même inférieure, car ils ne s'inspiraient que d'un seul art. On leur abandonnait généralement l'invention des candélabres : l'Aphrodite de bronze trouvée sur l'Acropole prouve qu'ici encore ils n'ont fait que copier.

A. DE RIDDER.

MISCELLANEA[1]

V

JUPITER HELIOPOLITANUS

Dans son catalogue des pierres gravées du musée de Berlin, M. Furtwängler décrit ainsi l'intaille en jaspe rouge dont nous mettons un dessin sous les yeux du lecteur[2] :

8421 *(Sammlung Gerhard). Säulenartiges Idol, anscheinend männlich, mit kurzem Haar, mit Wulst auf dem Kopfe. In der L. Aehre, in der erhobenen R. Peitsche. Unten zwei Rehe oder zwei Esel (langohrige Thiere).*

Cette idole est le Baal de Baalbek. On nous permettra d'en faire ici la preuve, puisque c'est notre Midi qui a donné le monument où l'on a pour la première fois reconnu l'image du grand dieu d'Héliopolis.

Dans l'été de l'an 1752, on trouvait à Nîmes, et l'on conserve aujourd'hui au musée de cette ville, un relief de pierre, qui, sur une face, porte l'inscription suivante[3] : *I(oui) O(ptimo) M(aximo) Heliopolitan(o) et Nemauso C. Iulius Tib(erii) fil(ius) Fab(ia) Tiberinus p(rimi) p(ilaris) domo Beryto uotum solvit,* et qui, sur l'autre face[4], montre l'image assez mal conservée d'une idole debout, de face, engainée dans une robe en fourreau, coiffée d'un *calathos;* dans la main gauche, une sorte de bouquet; dans la main droite levée, un bâton court, qui semble le manche d'un fouet. Derrière l'idole, un quadrupède indis-

1. Voir *Rev. Ét. anc.*, t. I, p. 208 et 281.
2. *Beschreibung der geschnittenen Steine im Antiquarium* (Berlin, 1896), p. 308, pl. 60. Notre dessin a été fait d'après une empreinte due à l'obligeance de M. Winter.
3. *CIL.*, XII, 3072.
4. *Gaz. arch.*, II (1876), pl. 21; *Amer. Journal of archæol.*, VI (1890), p. 67.

tinct. La robe dont l'idole est vêtue paraît faite d'une étoffe brochée, ornée de rosaces; mêmes rosaces sur le calathos.

On avait cru reconnaître dans cette représentation une Artémis éphésienne. Explication bizarre, puisque la dédicace ne laissait le choix qu'entre le dieu local Nemausus et le dieu syrien d'Héliopolis. Or, l'idole qui se dressait dans le temple magnifique d'Héliopolis est décrite tout au long par Macrobe, dans un passage que François Lenormant a le mérite d'avoir rapproché du relief de Nîmes : *Assyrii*[1] *quoque Solem sub nomine Iouis, quem* Διὰ Ἡλιουπολίτην *cognominant, maximis caerimoniis celebrant in ciuitate quae Heliopolis nuncupatur. Eius dei simulacrum sumptum est de oppido Aegypti, quod et ipsum Heliopolis appellatur... Qua ratione Aegypto profectum in haec loca ubi nunc est postea uenerit rituque Assyrio magis quam Aegyptio colatur, dicere supersedi... Simulacrum aureum specie inberbi instat dextera eleuata cum flagro in aurigae modum; laeua tenet fulmen et spicas, quae cuncta Iouis Solisque consociatam potentiam monstrant* (*Saturnales*, I, 23).

Malgré le témoignage formel de ce texte, Lenormant avait douté que le Baal d'Héliopolis fût représenté imberbe; il se fondait sur l'assertion du *De Dea Syria*, 35, que « les Syriens regardent comme la plus sotte erreur de donner aux dieux des formes imparfaites, et que pour eux la jeunesse est un état d'imperfection ». La question est tranchée par un relief de Marseille[2], dont l'interprétation vraie a été donnée par M. Paul Wolters[3]. Le dieu d'Héliopolis, sur le relief marseillais, est figuré imberbe.

La diffusion du culte du dieu d'Héliopolis date surtout des Antonins[4]. Il a fleuri à Pouzzoles et à Rome, en Pannonie et dans la Province, partout où tenaient garnison des troupes syriennes, et où prospéraient les marchands syriens, surtout

1. *Assyrii* = *Syrii;* ni les Grecs ni les Latins n'ont jamais distingué rigoureusement les deux mots. Cf. Nöldeke, Ἀσσύριος Σύριος Σύρος dans l'*Hermes*, V, p. 443 sq.

2. Trouvé à Marseille en 1838, il est aujourd'hui au musée Calvet, à Avignon.

3. *Amer. Journal of arch.*, VI (1890), p. 65. M. Bazin (*Rev. arch.*, 1886, II, p. 257) voulait y reconnaître une Artémis Dictynne; Stark (*Arch. Anz.*, 1853, p. 365) et M. Pierre Paris (*Dict. des antiq.*, II, p. 152) une Artémis d'Éphèse.

4. *Lexicon* de Roscher, *s. v.* Heliopolitanus (Drexler); Marquardt, *Le Culte chez les Romains*, t. I, p. 101, 102, 172 de la trad.

ceux de Béryte : Béryte était le débouché naturel et le port d'Héliopolis, et les relations entre les deux villes, entre la ville commerçante et la ville religieuse, devaient être des plus étroites[1].

C'est principalement par les inscriptions que l'on connaît cette diffusion du culte héliopolitain à travers l'Empire; car les monuments figurés qui s'y rattachent sont assez rares. A ceux dont on vient de parler, il suffit d'ajouter, pour que l'énumération en soit complète :

1° Le relief dont est historiée la cuirasse de la statue (d'Elagabal?) trouvée à Carnuntum (Studniczka, *Arch. ep. Mitth.*, VIII, p. 61, pl. II);

2° Le bronze de Graz (Gurlitt, *Arch. ep. Mitth.*, XIV, p. 120);

3° Une monnaie d'Eleuthéropolis en Judée, à l'effigie d'Elagabal (de Saulcy, *Numismatique de la Terre Sainte*, p. 243);

4° Trois monnaies de Néapolis-Samarie, à l'effigie de Marc-Aurèle (de Saulcy, *op. cit.*, p. 250, nos 5-7);

5° Trois pierres gravées dessinées dans Lajard, *Culte de Vénus*, pl. III B, 5; V, 2; XIV A, 8. N'ayant pas cet ouvrage sous la main, je ne puis m'assurer que la pierre du musée de Berlin ne s'y trouve pas déjà publiée.

D'après le témoignage de ces différentes représentations, l'idole du Baal d'Héliopolis se dressait sur un socle supporté par deux quadrupèdes. On sait qu'en Syrie l'usage était de faire porter par des lions l'idole de la divinité féminine[2], par des taureaux l'idole de la divinité masculine[3]. C'est bien, en effet, des taureaux qui, sur les monuments figurés qu'on vient d'énumérer, supportent ou accostent l'idole du dieu d'Héliopolis. Seule, la pierre de Berlin fait exception; les deux quadrupèdes placés symétriquement de chaque côté de la statue

1. Pour le culte de Jupiter héliopolitain à Béryte, cf. les dédicaces latines publiées par Renan (*Mission de Phénicie*, p. 347) et par le Dr Rouvier (*Bulletin archéologique du Comité*, 1899, p. XXXIV).

2. *De Dea Syria*, 31 : τὴν μὲν Ἥρην λέοντες φορέουσι, ὁ δὲ [Ζεὺς] ταύροισι ἐφέζεται. Cf. Vogüé, *Mélanges d'archéologie orientale*, p. 45-46.

3. Monnaies de Rhosos, Hiérapolis, Dium de la Décapole (Warwick Wroth, *Cat. of the greek coins of Galatia, Cappadocia and Syria*, p. LXX); d'Antiochus XII (Babelon *Rois de Syrie*, p. CLXXIII).

paraissent des ânes ou des chevreuils[1]. Mais, malgré cette anomalie, les attributs caractéristiques, fouet et bouquet d'épis, que l'idole tient dans les mains, ne laissent aucun doute sur l'interprétation proposée.

L'idole qui se dressait dans le temple gigantesque d'Héliopolis devait être gigantesque elle aussi; c'est pourquoi, sur les images que nous en avons, les quadrupèdes qui la portent ou l'accostent sont si petits en comparaison. Sa robe, d'après le relief de Marseille et la statuette de Graz, était décorée de bustes de face, comme la robe d'autres divinités asiatiques, de la déesse d'Éphèse, par exemple, ou de la déesse d'Aphrodisias[2]. Il faudrait comparer ces bustes de la robe du dieu d'Héliopolis à ceux qui décorent les caissons du « temple du Soleil » à Baalbeck; les uns et les autres représentent évidemment les divinités que la théologie et le culte unissaient au Baal d'Héliopolis.

Le Baal sémitique n'est pas un solitaire; il vit en trinité avec deux parèdres, une déesse, sa femme, et un jeune dieu, son fils. A Sidon, nous avons ainsi Baal, Astarté, Eschmoun; à Tyr, Baal, Astarté, Melqart, etc.[3]. Il serait intéressant de connaître la triade héliopolitaine, de savoir son nom sémitique et la transcription gréco-romaine de ce nom. Malheureusement, les monuments de Baalbek même ne satisfont pas notre curiosité : faute d'inscriptions, nous ne savons pas à qui précisément étaient dédiés les trois temples de Baalbek, le temple circulaire et les deux temples gigantesques qu'enferme la grande enceinte. Ce qu'on sait seulement, c'est que cette enceinte était consacrée à Jupiter et aux dieux d'Héliopolis, *Ioui Optimo Maximo Diis Heliupolitanis*[4], c'est-à-dire au Baal et à ses parèdres. Peut-être le nom gréco-romain de cette triade nous est donné par une dédicace latine trouvée naguère à Athènes[5] : [*I. O.*] *M. et Ueneri et Mercurio Heliupolitanis, Q.*

1. On voudrait pouvoir reconnaître des chevaux, le cheval étant consacré au dieu solaire des Sémites (Baudissin, *St. z. semit. Religionsgesch.*, II, p. 194).
2. *Ath. Mitth.*, XXII, pl. 11, 12.
3. Bérard, *Cultes arcadiens*, p. 92.
4. *CIL.*, III, 2, p. 970.
5. Δέλτιον ἀρχ., 1888, p. 190 = *CIL.*, III, 7280.

Tedius Maximus u(ouit) l(ubenter) a(nimo). La Vénus héliopolitaine est évidemment la grande déesse syrienne, Astarté, Atargatis, qu'on retrouve associée au Jupiter d'Héliopolis dans une dédicace militaire de Carnuntum, où elle porte le surnom de *Uictrix* [1]. Quant à Mercure [= Nébo?], il est singulier de le voir uni au Jupiter et à la Vénus d'Héliopolis.

PAUL PERDRIZET.

1. *CIL.*, III, 11139 : [*I.*] *O. M. H(eliopolitano) Ueneri Uictrici M. Titius Heliodorus aug(ustalis)* ou *aug(ur) col(oniae) Kar(nunti) u(otum) s(oluit)*, etc. Une dédicace de Rome, faite au Jupiter d'Héliopolis par un centurion héliopolitain, est surmontée d'un relief que le *CIL* (VI, 423) décrit ainsi : *superne figura Rheae, cornu copiae, timone, medio ornatae, stans inter duos lenones.* Cette figure représente probablement la Tyché d'Héliopolis; c'est peut-être à cette déesse qu'était consacré le temple circulaire de Baalbek.

DE LA PARATAXE ET DE L'HYPOTAXE

DANS LA LANGUE LATINE

II. *Parataxe des propositions subordonnées non complétives.*

Les exemples de parataxe observés jusqu'ici sont les plus intéressants pour l'histoire de la syntaxe, parce qu'ils s'écartent davantage de la construction classique. La parataxe est d'autant plus dure et paraît choquer d'autant plus les habitudes classiques que les deux propositions qu'on laisse ainsi juxtaposées sont unies par un lien plus étroit, comme c'est le cas pour les propositions dont l'une est devenue dans la construction classique le complément de l'autre ou encore son sujet. La parataxe devient de moins en moins dure à mesure que le lien logique des deux propositions est plus lâche. Sans qu'il soit besoin d'insister, il est facile de voir sous ce rapport la différence entre les deux constructions paractatiques suivantes : *Adhortor properent; hoc te* MONEO, *amicus qualis sim periclum* FACIAS (propositions finales complétives); — I, *lictor*, DELIGA *ad palum;* ABI *prae ac fores* APERI (propositions finales non complétives). C'est de cette deuxième sorte de parataxe, celle des propositions subordonnées non complétives, qu'il nous reste à dire quelques mots.

A. Parataxe dans les propositions finales non complétives.

Au lieu de marquer le but et l'intention en faisant suivre la proposition principale d'une proposition finale avec *ut*, les anciens mettaient les deux propositions en parataxe, en donnant à chacune la même valeur grammaticale. Naturellement ici c'est l'ordre même des propositions qui en marque le lien, et cet ordre n'est autre que celui dans lequel les deux actions se

suivent. C'est même ce qui rend la parataxe naturelle et facile et la conjonction superflue.

Une des formes de cette parataxe consiste à faire suivre l'impératif d'un verbe de mouvement d'un autre impératif, le second exprimant une action qui est la suite et le but de la première. Plaut. *Asin.* IV, 3, 2 (382) : I, *puere,* PULTA *atque atriensem Sauream* EVOCATO *huc (= i, ut pultes atque evoces); Capt.* I, 2, 81 (184) : I *modo,* VENARE *leporem.* Il n'y a pas lieu toutefois d'insister sur ces exemples et les autres du même genre, nombreux chez Plaute et chez Térence, parce que ces impératifs marquent tout autant l'exhortation que le mouvement et ressemblent fort aux impératifs employés comme interjections : *age, agite,* etc.

Cependant il est des cas où l'impératif *i* marque bien réellement le mouvement. Cette distinction sera toujours facile à faire d'après le contexte; ainsi dans Tér. *Hec.* V, 2, 21 (787) : I, EXPLE *animum eis, coge ut credant,* l'impératif *i* conserve son sens de « aller » : Bacchis ayant demandé à Lachès si elle doit entrer, Lachès lui répond en répétant ce qu'il a dit tout à l'heure à Bacchis de faire : « EAS *ad mulieres huc intro... Exple animum eis teque hoc crimine expedi.* » *Abi* est employé de même, suivi d'un second impératif : Plaut. *Amph.* I, 1, 198 (353) : *At nunc* ABI SANE, *advenisse familiares* DICITO ; Ter. *Phorm.* II 1, 79 (309) : ABI, *Phaedria, eum* REQUIRE *atque* ADDUCE *huc.* Dans ces passages et dans plusieurs autres encore de Plaute et de Térence, *abi* signifie clairement : « Va d'ici là-bas, » puisqu'on ajoute ce que la personne commandée devra faire quand elle sera là où on l'envoie. Ailleurs *abi* perd ce sens et devient, comme *i,* une particule d'exhortation, p. ex. : *Curc.* II, 2, 5 (255) : ABI, *deprome* (« voyons, prépare le nécessaire »); *Pers.* IV, 3, 20 (490) : ABI, *ne iura : satis credo* (« allons, ne jure pas, je te crois de reste »).

Nous nous rapprochons encore davantage de la parataxe réelle avec le futur du verbe « aller », *ibo.* En effet, lorsque nous disons en français : « *J'irai* trouver mon frère, je lui *soumettrai* mon projet, » c'est comme si nous disions : « *J'irai* trouver mon frère *pour lui soumettre.* » De même en latin : *Asin.*

V, 2, 63 (913) : Ibo *ad Diabolum : mandata* DICAM *facta ut voluerit;* Ter. *Heaut.* I, 1, 119 (170) : Ibo, VISAM *si domi est.*

De même avec les impératifs *sequere* et *curre* : *Capt.* II, 5, 106 (764) : SEQUERE *hac :* REDUCAM *te ubi fuisti;* Ter. *Hec.* IV, 4, 97 (719) : *Eho, puere,* CURRE *ad Bacchidem hanc vicinam nostram : huc* EVOCA *verbis meis.*

Enfin, la première proposition peut avoir un verbe autre qu'un verbe de mouvement. *Asin.* III, 3, 15 (605) : *Sermoni iam finem* FACE *tuo : huius sermonem* ACCIPIAM; *Most.* 2, 162 (849) : MANE *sis* VIDEAM; *Curc.* II, 3, 34 (313) : DA, *obsecro hercle,* OBSORBEAM.

Dans ces derniers exemples, où le sujet des deux propositions n'est plus le même, la parataxe a déjà quelque chose de plus dur, parce qu'ici le rapport de finalité et la subordination sont affirmés par le subjonctif du second verbe.

Les deux propositions, au lieu d'être ainsi juxtaposées en asyndéton, ce qui est le cas le plus fréquent pour les deux impératifs, peuvent aussi être unies par des conjonctions copulatives *et, que, atque;* c'est du moins ce qui a lieu chez les anciens comiques : *Amph.* I, 1, 304 (460) : Ibo *ad portum* ATQUE *haec uti sunt facta ero* DICAM *meo; Men.* I, 4, 2 (220) : ABI ATQUE *obsonium* ADFER; *Most.* IV, 3, 43 (1037) : I *mecum, obsecro, una simul. — Fiat. — Servorum*QUE *operam et lora mihi* CEDO (seul exemple de *que* dans Plaute). Caecil. Stat. *fragm.* 184 : Ibo *ad forum* ET *pauperii tutelam* GERAM.

L'impératif est parfois remplacé par le subjonctif d'exhortation ou le subjonctif délibératif : Tér. *Andr.* IV, 1, 15 (639) : ADEAMNE *ad eum* ET *cum eo iniuriam hanc* EXPOSTULEM? *Hec.* V, 1, 28 (754) : EAS *ad mulieres huc intro* ATQUE *istuc iusiurandum item* POLLICEARE *illis.*

Maintenant il serait sans doute excessif et aventureux de supposer toujours et dans tous les cas un rapport de finalité entre les deux propositions soit juxtaposées en asyndéton, soit unies par la particule copulative, comme le fait très bien observer Draeger, § 311, 19. Il s'ensuivrait que, dans tous les cas, on pourrait remplacer *et* par *ut*, ce qui n'est point du tout démontré. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que la première action semble être la condition de la seconde, puisque celle-ci

ne doit se faire qu'après elle ; il faut que la première se fasse d'abord pour que la seconde se fasse ensuite ; ce qui équivaut presque à dire que en faisant l'une on a l'intention de faire l'autre. Mais encore une fois ce n'est, de notre part, qu'une supposition très légitime, et rien ne démontre évidemment que l'écrivain ait voulu exprimer ce rapport en employant la parataxe.

Notez bien que lorsque Plaute ou Térence veulent accentuer le rapport de but ou d'intention, ils introduisent la proposition finale par *ut*, p. ex. : Tér. *Andr.* IV, 3, 16 (731) : MOVE *ocius te*, UT *quid agam porro intellegas :* IV, 5, 23 (818) : DUC *me ad eam, quando huc veni*, UT *videam*. (Voyez d'autres exemples cités par Weninger, *loc. cit.*, p. 69.)

Les deux constructions, la parataxe et l'hypotaxe avec *ut*, existent donc chez les anciens, Plaute, Térence, Caton, etc. Quand ils emploient l'hypotaxe avec *ut*, c'est qu'ils ne veulent pas laisser de doute sur le rapport et bien montrer que l'action de la proposition principale se fait pour servir à l'accomplissement de l'action du verbe subordonné.

Non seulement ils emploient *ut* pour marquer le but et l'intention après un verbe de mouvement, mais aussi le supin et même l'infinitif seul *(infinitivus finalis)* ; d'où, en définitive, cinq constructions différentes : 1° *ut (ibo ut videam)* ; 2° le supin *(venerunt petitum)* ; 3° l'infinitivus finalis *(eo visere domum)* ; 4° les deux verbes juxtaposés en asyndéton *(abi intro huc, opperire me)* ; 5° les deux verbes unis par la particule copulative *(ibo ad eum* ATQUE *dicam)*.

La parataxe des propositions finales est particulière au dialogue ; cela se comprend, et voilà pourquoi nous la constatons surtout chez les anciens auteurs dramatiques. Elle ne se retrouvera donc dans la période classique que dans les passages dialogués, dans le dialogue réel ou lorsque l'auteur s'adresse à un interlocuteur supposé. C'est ainsi que nous retrouverons chez Horace la parataxe des deux impératifs unis ou non par *et* ou *atque*, le premier étant un verbe de mouvement *(ire, abire)*, p. ex. : *Sat.* I, 10, 92 : I, *puer*, ATQUE *meo citius haec* SUBSCRIBE *libello ; Epist.* II, 2, 76 ; I *nunc* ET *versus tecum* MEDITARE

canoros. Cet usage existait dans le *sermo urbanus* et dans le langage de la conversation. Nous n'avons cité que des exemples d'Horace; tout le monde connaît le fameux : I, *lictor*, DELIGA *ad palum*, de Tite-Live.

Cette parataxe n'a absolument rien de dur, quand le sujet des deux propositions est le même, à la 2e personne de l'impératif ou à la 1re, sous l'une de ces deux formes : « J'*irai* au forum *et je parlerai* à Pamphilus; » « *Va* au forum, *cherche* à voir Pamphilus. » Nous avons vu que c'est la forme la plus naturelle aussi de la parataxe des propositions finales complétives : *fac videas*. Ce n'est même que dans ce cas qu'elle est possible; car si les sujets des deux propositions sont différents ou même si les verbes sont à la 3e personne, la présence de *ut* devient indispensable; p. ex. : Tér. *Ad.* IV, 5, 19 (653) : *Is* VENIT UT *secum avehat;* Plaut. *Aul.* IV, 10, 9 (739) : *Id adeo ad te oratum* ADVENIO, UT *animo aequo ignoscas mihi.*

B. — Parataxe des propositions consécutives.

La proposition consécutive est celle qui exprime le résultat de l'action de la proposition principale, résultat qui reste indépendant de la volonté du sujet de celle-ci. Elle est introduite par *ut* (la négation est *non*); elle est de plus généralement annoncée dans la proposition principale par un mot qui correspond à *ut*, soit un adverbe, soit un adjectif ou pronom démonstratif. *Verres Siciliam* ITA *vexavit et perdidit*, UT *restitui in antiquum statum nullo modo possit.*

Ici encore la parataxe a précédé l'hypotaxe. Dans la parataxe, ce rapport de conséquence n'est marqué par aucun signe extérieur; les deux propositions sont juxtaposées et le verbe de la proposition consécutive reste au même mode que celui de la proposition principale, à l'indicatif généralement, même là où *ita*, dans la première proposition, se rapporte à ce qui suit et semble appeler *ut*. Quand le verbe est au subjonctif, c'est alors le subjonctif absolu, impératif ou potentiel.

Ita, qui, dans la langue classique, appelle ordinairement après lui une proposition consécutive introduite par *ut*, est suivi dans l'ancienne langue d'une deuxième proposition à l'indicatif simplement juxtaposée; il semble ainsi resté en l'air,

son correspondant lui fait faux bond. Plaut. *Asin.* II, 3, 10 (390) : ITA *morata est haec ianua : extemplo ianitorem* CLAMAT ; *Poen.* I, 2, 109 (322) : *Nam vigilante Venere si veniant eae,* ITA *sunt turpes, credo ecastor Venerem ipsam e fano* FUGENT. (Geppert a tort ici d'ajouter *ut : fugent* est le subjonctif potentiel : « Elles seraient capables de faire fuir Vénus, tellement elles sont laides. ») Ter. *Phorm.* I, 3, 20 (172) : ITA *plerique omnes sumus ingenio : nostri nosmet* PAENITET.

On trouve plus rarement *sic : Casin.* II, 5, 53 (341) : *At ego* SIC *agam :* CONICIAM *sortis in sitellam et sortiar.* De même *adeo* dans l'expression *adeo res redit,* « les choses en sont arrivées là » : *Phorm.* I, 2, 5 (55) : ADEO RES REDIT : *si quis reddit, magna habendast gratia.*

Tantus : Plaut. *Bacch.* II, 3, 99 (333) : TANTAS *divitias habet :* NESCIT *quid faciat auro.*

Il faut toutefois distinguer les cas où *ita* se rapporte non à ce qui suit, mais à ce qui précède. Dans ce dernier cas, il n'y a pas substitution de la parataxe à l'hypotaxe, puisqu'il n'y a pas lieu de subordonner, et cet emploi de *ita* = « tellement » se rencontre à toutes les époques ; p. ex. : Cic. *ad Fam.* III, 1, 1 : *Non facilius ex ea cognoscere posses quam ex liberto tuo Phania :* ITA *est homo prudens et curiosus.*

Mais il est parfois difficile de voir si *ita* ou *tantus* se rapporte à ce qui suit ou à ce qui précède, et les éditeurs ponctuent différemment, selon qu'ils interprètent dans un sens ou dans l'autre, comme dans cette phrase de Plaute, *Épid.* I, 1, 82 (82) : *Nisi quid tibi in te auxilist, absumptus es :* TANTAE *in te impendent ruinae. Nisi suffulcis firmiter, non potes subsistere : itaque in te irruont montes mali.* Telle est la ponctuation de Goetz-Schoell, d'après laquelle *tantae* s'applique à ce qui précède. Weise et d'autres ponctuent : *nisi..., absumptus es.* TANTAE... *ruinae : nisi suffulcis..., subsistere. itaque...* faisant ainsi porter *tantae* en avant sur ce qui suit, ce qui constitue la parataxe consécutive. De même, *Pseud.* I, 2, 4 (136) : *Neque ego homines magis asinos numquam vidi :* ITA *plagis costae callent : Quos quom ferias, tibi plus noceas.*

Quand *ita, tantum,* etc., se rapportent à ce qui précède, la

proposition devient plutôt causale : elle indique la cause de la proposition précédente : *hic fluvius hac transiri non potest :* ITA *rapidus est*. La parataxe causale et la parataxe consécutive, en réalité, ne diffèrent pas beaucoup.

Après les pronoms démonstratifs *hic, is, iste*, la deuxième proposition, au lieu d'être introduite par *ut* consécutif, se juxtapose en parataxe à l'indicatif. *Pseud.* V, 1, 5 (1250) : *Magnum* HOC *vitium vinost : Pedes* CAPTAT *primum, luctator dolosus* EST ; *Mil.* III, 1, 207 (801) : *Ille* EIUS*modist :* CUPIET *miser* (Goetz-Schoell et Ritschl ponctuent : *ille — eiusmodist — cupiet miser,* en mettant *eiusmodist* entre parenthèses ; cela peut se défendre, mais il me semble pourtant qu'ici *eius modist* équivaut à *ille ita est moratus* et appelle *ut* consécutif). Caecil. Stat. 157 : HAEC *erunt concilia hocedie :* DIFFERAR *sermone misere;* Sext. Turpil. 136 : *Consilium* HOC *cepi : litteras misi ad senem;* Pomp. Bon. 105 : *Populis voluntas* HAEC *enim et vulgo datast :* REFRAGANT *primo, suffragabunt post, scio* (cités par Weninger, *loc. cit.*, p. 77).

Dans tous les exemples précédents, les mots *ita, tantus, hic*, etc., placés dans la proposition antécédente, indiquent clairement le rapport des deux propositions, qui sont restées en parataxe malgré cet appel à l'hypotaxe.

En voici où rien ne marque plus ce rapport et ce lien ; les deux propositions sont juxtaposées en asyndéton, sans qu'un mot de la première annonce le contenu de la seconde. Mais l'esprit du lecteur y supplée et reconnaît sans effort le rapport de conséquence. C'est ce qu'on appelle l'*asyndesis consecutiva*. *Bacch.* I, 1, 52 (85) : *Rapidus fluvius est hic : non hac temere transiri potest* (= ITA *rapidus est fluvius,* UT *non transiri* POSSIT) ; *Pseud.* I, 1, 75 (75) : *Pumiceos oculos habeo : Non queo lacrumam exorare ut exspuant unam modo* (= *ut non queam,* « au point que je ne puis... » ; Tér. *Eun.* I, 2, 25 (105) : *Plenus rimarum sum, hac atque illac perfluo.*

Après les expressions impersonnelles *est, fit, obtingit, contingit, accidit; potis est, fieri potest*, « il arrive, il peut se faire, » la langue classique met *ut* consécutif et subordonne la deuxième proposition à la première. Les anciens écrivains, au contraire, laissent en ce cas aussi les deux propositions en

parataxe, même quand ces expressions sont accompagnées d'un pronom démonstratif neutre, *hoc, illud, istuc*. Exemples : *Most.* I, 2, 35 (108) : *Atque* ILLUD *saepe* FIT : *tempestas* VENIT, *confringit tegulas; Trin.* IV, 2, 68 (913) : FIERI ISTUC SOLET : *quod in manu teneas atque oculis videas, id desideres* (subjonctif potentiel indépendant).

Pas plus pour les propositions consécutives que pour les autres déjà étudiées jusqu'ici, les anciens ne se sont tenus exclusivement à la parataxe. Le rapport de conséquence est souvent chez eux, comme chez les classiques, marqué par *ut*, soit qu'ils veuillent l'exprimer ainsi d'une façon formelle, soit que, pour les poètes, le mètre l'exige. Tér. *Phorm.* I, 3, 1 (153) : ADEON REM REDISSE, UT *qui mi consultum optime velit esse, Phaedria, patrem* UT EXTIMESCAM; V, 8, 86, (979) : IN ID REDACTUS SUM LOCI, UT *quid agam cum illo* NESCIAM *prorsum.*

Il est facile ici encore de voir et de marquer le processus qui aboutit à la subordination par la conjonction : 1° *Rapidus fluvius est hic : non hac temere transiri potest;* 2° ITA *rapidus fluvius est hic : non... transiri* POTEST; 3° ITA *rapidus fluvius est hic,* UT *hac... transiri non* POSSIT.

On comprend que dans ces propositions la parataxe ait précédé l'hypotaxe. Elle est beaucoup plus simple et plus naturelle que celle des propositions complétives. Ici, en effet, la proposition dite consécutive équivaut à un adverbe ou à une expression adverbiale : elle marque une détermination adverbiale de la proposition principale, de sorte que celle-ci peut, par elle-même, avoir un sens complet. Dans la phrase : *Hortensius ardebat dicendi cupiditate,* UT *in nullo unquam flagrantius studium* VIDERIM, la première proposition se suffit à elle-même; qu'on juxtapose simplement la seconde en parataxe ou qu'on l'unisse par *ut,* peu importe; les deux manières de déterminer l'idée de la première proposition sont aussi légitimes l'une que l'autre. La parataxe paraît même la plus simple et la plus naturelle. *Hortensius flagrabat dicendi cupiditate; unquam in nullo flagrantius studium vidi.*

Notons, d'ailleurs, que dans bien des cas la proposition qui a *ita, tantus,* est simplement explicative, surtout quand elle

vient après, et il y a entre les deux propositions tout aussi bien un rapport de cause qu'un rapport de conséquence, la seconde étant l'explication de la première. Dans ITA *res erat, faciundum fuit, ita res erat* est une explication de *faciundum fuit,* tout aussi bien que *faciundum fuit* est la conséquence de *ita res erat.* La pensée principale dans l'esprit de celui qui parle est : « Il fallait absolument agir ainsi : en effet, les circonstances l'imposaient. » De même, *hic, ille, is* ne servent souvent qu'à annoncer une proposition qui les explique simplement et qui n'a qu'en apparence la valeur d'une proposition consécutive. Il n'y a parataxe consécutive que là où le pronom *hic* appelle réellement une proposition complétive explicative avec *ut,* et qu'elle est remplacée par une proposition indépendante.

Les exemples de parataxe consécutive dans les autres périodes de la langue latine, dans la période classique en particulier, sont rares. Dans ceux que nous pourrions citer, *ita, sic* ou *tantus* sont dans la deuxième proposition et portent en arrière sur ce qui précède; la proposition devient, par conséquent, causale ou explicative et se rapproche beaucoup de l'épiphonème ou exclamation.

Exemples : Cic. *ad Att.* V, 1, 4 : *Itaque me ipsum commoverat,* SIC *absurde et aspere verbis voltuque responderat* (« = tellement elle avait été revêche et inconvenante ! »). Hor. *Ep.* II, 1, 202 : *Garganum mugire putes nemus aut mare Tuscum,* TANTO *cum strepitu ludi spectantur;* II, 3, 385 : *Tu nihil invita facies dicesve Minerva :* ID *tibi iudicium est,* EA *mens.* Cet emploi de *is* causal et explicatif dans la deuxième proposition est remarquable; il a la valeur de *tantus.* On pourrait voir dans ce dernier exemple aussi bien la parataxe au lieu d'une proposition relative explicative ou causale, qui serait : *quod tuum est iudicium, quae tua mens,* = « étant donnés votre goût et votre esprit. »

Si les classiques n'ont pas employé la parataxe consécutive du langage familier, telle que nous en avons donné des exemples, Cicéron du moins l'emploie dans un cas où elle a bien l'air, non d'une façon de parler simple et sans recherche,

mais au contraire d'un procédé de style suggéré par la rhétorique; car la tournure a quelque chose de dur et ressemble fort à une anacoluthe : je veux dire la parataxe après *tantum abest, ut.* Au lieu de la seconde proposition consécutive avec *ut* répondant à *tantum,* il continue par une proposition indépendante, qui par cela même exprime la conséquence avec plus de force. *De Fin.* II, 17, 54 : *Is, qui occultus et tectus dicitur,* TANTUM ABEST UT *se indicet;* PERFICIET *etiam ut dolere alterius improbo facto videatur.* Il est possible que Cicéron ait voulu éviter trois *ut* de suite; mais cette raison ne peut être invoquée dans les exemples suivants : *De Fin.* V, 20, 57 : *Qua in vita* TANTUM ABEST, UT *voluptates consectentur; etiam curas, sollicitudines, vigilias* PERFERUNT; *Brut.* 80, 278 : *Itaque* TANTUM ABFUIT UT *inflammares nostros animos; somnum isto loco vix* TENEBAMUS; *ad Att.* XIII, 21, 5 : TANTUM *porro* ABERAT, UT *binos scriberent; vix singulos* CONFECERUNT. Il met aussi la proposition qui devrait être consécutive en avant : *ad Att.* VI, 2, 1 : DIXERIM *me vel plurima vincula tecum summae coniunctionis optare, etsi sunt amoris artissima;* TANTUM ABEST UT *ego ex eo, quo adstricti sumus, laxari aliquid velim,* au lieu de : *tantum abest, ut... laxari aliquid, velim; dixerim me,* etc., qui serait lui-même pour *tantum abest, ut... velim, ut dixerim,* etc.[1]. D'après Draeger, *Histor. Synt.,* § 372, II, p. 213, il n'y aurait pas d'autres exemples de parataxe consécutive, soit dans la langue classique, soit dans la latinité de la décadence.

C. Parataxe des propositions conditionnelles.

Le rapport de condition, comme les autres, est d'abord resté inexprimé, ressortant tout simplement de la suite des idées et des propositions juxtaposées. Nous en avons cité un exemple, au début de cette étude, dans la locution fréquente chez les auteurs anciens : *absque te esset, hoc facerem.* Ici l'emploi du mode irréel indique suffisamment l'idée de condition. Mais même les autres groupes de propositions conditionnelles, ceux où la réalisation de la condition est donnée comme possible ou admise comme devant avoir lieu, et qui ont le verbe de

1. Ces exemples sont cités par Kühner, *Lat. Gramm.,* II, p. 763.

la proposition conditionnelle à l'indicatif ou au subjonctif présent, restent souvent, chez les anciens écrivains, en parataxe.

1° Proposition conditionnelle avec *si* remplacée par un *impératif*. — La forme la plus fréquente consiste à remplacer la proposition conditionnelle avec *si* par un impératif, p. ex.: AUSCULTA, *scies* (= SI *auscultaveris, scies* (*Capt.* II, 2, 88 = 338); *Epid.* I, 1, 24 (24) : *Operam* DA : *opera reddetur tibi; Merc.* I, 2, 30 (140) : *At edepol calidam picem* BIBITO : *aegritudo abscesserit.* La proposition impérative remplaçant la conditionnelle peut aussi être après, p. ex. : *Epid.* II, 2, 101 (286) : *Scibis,* AUDI; *Rud.* IV, 3, 76 (1015) : *Mittam :* OMITTE *vidulum* (« je lâcherai la corde; toi, lâche la valise, » c'est-à-dire « si toi-même tu lâches la valise »); Tér. *Phorm.* V, 9, 6 (995) : *Iam scies :* AUSCULTA.

On insère quelquefois dans la proposition qui exprime la conséquence de l'action marquée par l'impératif les particules *iam, tum. Mil.* II, 6, 40 (520) : VISE *ad me intro ;* IAM *scies;* Tér. *Andr.* III, 5, 16 (622) : *Sed* SINE *paululum ad me redeam :* IAM *aliquid dispiciam.*

2° Proposition conditionnelle avec *si* remplacée par une *proposition interrogative*. — Quelquefois la proposition conditionnelle prend la forme d'une proposition interrogative. *Mil.* III, 1, 69 (663) : *Opus*NE *erit tibi advocato tristi, iracundo? Ecce me. Opus*NE *leni? leniorem dices quam mutumst mare.* T. Quinctius Atta, 1 (Ribb.) : *Datur*IN *estis aurum? exultat planipes.* Tér. *Phorm.* I, 4, 9 (186) : LOQUARNE? *incendam; taceam? instigem; purgem me? laterem lavem.* (*Loquarne* est la leçon de tous les manuscrits, reprise par Dziatzko; — Umpfenback et Fleckeisen, d'après Bentley, écrivent : *Loquar? incendam.*)

Lorsqu'il n'y a pas de particule interrogative, ce qui est le cas le plus fréquent, il est bien difficile de dire si la proposition est réellement interrogative, et les éditeurs ne sont point d'accord pour la ponctuation. Ainsi, *Amph.* III, 4, 12 (995), Fleckeisen ponctue : *Amat? sapit,* et Goetz-Schoell : *Amat : sapit.* Tér. *Ad.* I, 2, 37 (117) : *Obsonat, potat, olet unguenta? de meo; Amat? dabitur a me argentum, dum erit commodum. ...Fores ecfregit? restituentur; discidit Vestem? resarcietur.*

(Ponctuation de Spengel; les autres éditeurs, Fleckeisen, Dziatzko, Umpfenbach et Draeger, qui cite le passage, remplacent le point d'interrogation par deux points.)

A mon avis, la ponctuation importe peu, et le rapport des deux propositions est marqué à la scène par le ton sur lequel elles sont prononcées. Ce qui est hors de doute, c'est que *Amat : sapit* est l'équivalent de *si amat, sapit,* ce qui est suffisamment prouvé par *Bacch.* V, 2, 46 (1165) : Si AMANT, *sapienter faciunt.* Voici d'ailleurs un autre exemple où, dans le même passage, la parataxe alterne avec l'emploi de *si :* Tér. *Eun.* II, 2, 21 (252) : *Negat quis : nego; ait : aio.* Dans le vers précédent il y a : *Quidquid dicunt, laudo; id rursum* SI *negant, laudo id quoque.* Le passage suivant fera mieux voir encore peut-être l'équivalence complète de la proposition sans conjonction et de la proposition conditionnelle avec *si : Pseud.* III, 2, 74 (863) : SI *iste ibit, ito; stabit, astato simul;* SI *conquiniscet istic, conquiniscito.* Pour dire toute ma pensée, je crois que c'est affaiblir la force et la vivacité de la tournure que de voir dans la première proposition une interrogation. La proposition interrogative, en effet, ayant déjà une certaine affinité avec la proposition conditionnelle, confinerait à l'hypotaxe, puisque le sens conditionnel serait déjà marqué par un signe extérieur, et ainsi serait diminué tout ce qu'il y a de surprise et d'énergie dans la juxtaposition des deux propositions sans rien d'interrogatif dans la première.

Il est des cas cependant où l'on peut très bien voir dans la première proposition une interrogation véritable, p. ex.: Tér. *Eun.* II, 2, 14 (245) : *Quid? tu his rebus credis fieri? tota erras via; Andr.* V, 3, 27 (898) : *Vis me uxorem ducere? hanc vis mittere? ut potero feram.* Mais alors il n'y a plus parataxe conditionnelle : on demande à quelqu'un si vraiment il veut faire telle ou telle chose, ou plutôt on constate sous la forme d'une interrogation qu'il veut la faire, et l'on répond par une proposition affirmative : « Comment, tu crois qu'ainsi vont les choses? Tu es à cent lieues de la vérité. »

On trouve même deux propositions juxtaposées en asyndéton et formant protase, avec le même sens que si elles étaient

introduites par *sive... sive,* et suivies d'une apodose : *Rud.* IV, 4, 24 (1068) : HABEO, NON HABEO : *quid tu me curas quid rerum geram?* (= SIVE *habeo* SIVE *non habeo :* « Que je l'aie ou que je ne l'aie pas, pourquoi te mêles-tu de ce que je fais? »)

3° Proposition conditionnelle avec *si* remplacée par le *subjonctif conditionnel.* — Au lieu de l'impératif ou de l'interrogation conditionnelle, on trouve aussi le subjontif, que l'on appelle généralement subjonctif potentiel, mais que j'appellerais plus simplement subjonctif conditionnel. *Pseud.* IV, 2, 56 (1015) : *Argentum* DES, *abducas mulierem;* Tér. *Heaut.* III, 1, 78 (487) : *Dare* DENEGARIS : *ibit ad illud ilico, Quo maxume apud te se valere sentiet.* On peut dire aussi que ce subjonctif équivaut à un impératif comme subjonctif d'exhortation : « Donne de l'argent, et tu emmèneras la femme; » ce qui ferait rentrer cette forme de proposition conditionnelle dans la première catégorie. Il est plus simple de l'expliquer par « en supposant que » et d'en faire un subjonctif conditionnel.

Cet emploi du subjonctif conditionnel n'est pas dans Térence; mais on l'y trouve, comme chez Plaute, accompagné et renforcé par *modo : Heaut.* V, 2, 28 (981) : MODO LICEAT *vivere, est spes... nos esurituros satis; Eun.* V, 2, 50 (889) : *Ah volet, certo scio, Civis* MODO *haec* SIT. *Modo* signifie « seulement » et marque qu'il suffit que la condition exprimée par le subjonctif se réalise pour que le fait de la deuxième proposition s'accomplisse. « Qu'il nous soit *seulement* permis de vivre, et nous avons l'espoir d'avoir toujours bon appétit. »

Si *modo* a fini par prendre l'apparence et le rôle d'une conjonction conditionnelle = « pourvu que », c'est précisément à son emploi dans la parataxe des propositions conditionnelles qu'il le doit. Il s'ajoute d'ailleurs tout aussi bien, et toujours avec son sens de « seulement », à l'impératif conditionnel, p. ex. : *Eun.* II, 3, 17 (308) : *Chaerea, aliquid* INVENI MODO *quod ames : in ea re utilitatem ego faciam ut cognoscas meam.* Le rôle de *modo* reste adverbial et n'exerce aucune influence sur le mode du verbe. Dans d'autres passages, en effet, où Térence emploie l'hypotaxe, c'est-à-dire exprime la condition

par *si, modo* vient parfois s'ajouter, tout simplement pour mieux préciser la condition ou la restriction, p. ex. : *Ad.* II, 1, 48 (202) : *Age iam cupio,* SI MODO *argentum* REDDAT.

4° *Absque te esset.* — Finissons par cette quatrième forme de la parataxe conditionnelle, que nous n'avons fait que citer en passant. La préposition *absque* est jointe à un pronom personnel ou démonstratif et suivie de *esset* ou *foret*, de sorte que *absque te esset* a le sens de *si tu non esses*, littéralement : « si la chose s'était passée sans toi »; le verbe de la proposition conséquente est également au subjonctif irréel. *Trin.* IV, 1, 13 (832) : *Nam* ABSQUE FORET TE, *sat scio in alto distraxissent satellites tui;* V, 2, 3 (1127) : *Nam exaedificavisset me ex his aedibus,* ABSQUE TE FORET; *Bacch.* III, 3, 8 (412) : *Nam* ABSQUE TE ESSET, *ego illum haberem rectum ad ingenium bonum;* Tér. *Phorm.* I, 4, 11 (188) : *Nam* ABSQUE EO ESSET, *recte ego mihi vidissem et senis essem ultus iracundiam; Hec.* IV, 2, 25 (601) : *Quam fortunatus ceteris sum rebus,* ABSQUE UNA HAC FORET.

Cette forme de parataxe conditionnelle ne se trouve que chez Plaute et Térence, tandis que les trois autres se sont maintenues chez les classiques et à toutes les époques.

On voit combien cette tournure par la parataxe donne au dialogue de vivacité et de rapidité, et comme, en ajoutant la particule conditionnelle, non seulement on alourdit et retarde la marche du discours, mais encore on change tout à fait la physionomie de la phrase. Il est tout naturel que cet usage se soit maintenu surtout dans le langage populaire et dans le style familier de la conversation. D'ailleurs, notre langue française et la langue allemande, pour ne parler que de celles que je connais, admettent fort bien le même tour, qui produit le même effet de rapidité qu'en latin : « Goûtez-moi ce vin, et vous m'en direz des nouvelles. » — « Il vous a mal répondu : C'est votre faute. » Et en allemand : « *Liebt er, so thut er recht* » (= *amat : sapit*).

La parataxe conditionnelle s'est maintenue, avons-nous dit, à toutes les époques. Citons-en quelques exemples :

1° *Impératif.* — Hor. *Sat.* II, 1, 53 : *Scaevae vivacem* CREDO *nepoti Matrem : nil faciet sceleris pia dextera... Sed mala tollet*

anum vitiato melle cicuta; Sat. II, 7, 73; *Ep.* I, 4, 12; Cic. *Tusc.* I, 13, 30 : TOLLE *hanc opinionem : luctum sustuleris;* II, 17, 40.

2° *Interrogation apparente.* — Cic. *Tusc.* I, 36, 87 : CARET *oculis, odiosa caecitas; liberis, orbitas; Ibid.* II, 24, 58; *Phil.* XI, 8, 19; Virg. *Georg.* II, 519 : VENIT *hiems : teritur Sicyonia baca trapetis;* Ovid. *Am.* II, 2, 18 et s.

> *... Conscius esse* TIMES *: dissimulare licet.*
> *Scripta* LEGET *secum : matrem misisse putato.*
> VENERIT *ignotus : postmodo notus eat.*
> IBIT *ad affectam, quae non languebit, amicam,*
> *Visat : iudiciis aegra sit illa tuis.*
> SI FACIET *tarde, ne te mora longa fatiget.*

Hor. *Sat.* II, 7, 68 : EVASTI : *credo metues doctusque cavebis; ibid.* II, 6, 48; *id. Sat.* I, 3, 84; II, 5, 74; II, 3, 329; *Ep.* I, 1, 33; T.-Liv. XXI, 44, 7 : *Et inde* CESSERO : *in Africam transcendes (= si cessero);* Apul. *Apol.* 52 : *Atqui contendere* VIS *furorem tuom cum Thalli furore : invenies non permultum interesse* (les manuscrits inférieurs ont *atqui si*).

3° *Subjonctif.* — Cic. *Tusc.* I, 22, 51 : *Haec* REPUTENT : ... *videbunt* (à la 2e personne on aurait : *haec* REPUTA; *videbis; reputent* a ici la valeur d'un impératif, qui est peu usité à la 3e personne du pluriel); *de Nat. deor.* I, 21, 57 : QUAERAS, *putemne talem esse...; nihil dicam mihi videri minus; id. ad Fam.* X, 10, 2; Virg. *En.* VI, 30 : *Magnam partem opere in tanto,* SINERET *dolor, Icare, haberes;* Hor. *Sat.* I, 3, 15 : *Decies centena* DEDISSES *Huic..., quinque diebus Nil erat in loculis; Sat.* I, 9, 54 (*tantum modo* avec le subjonctif) : VELIS *tantum modo : quae tua virtus, expugnabis; Ep.* I, 16, 54; *Art poét.* 439; Ovid. *Am.* II, 2, 17 : *Conscius esse* VELIS : *domina est obnoxia servo;* Apul. *de Deo Socr.* 22 : *Itaque cottidiana eorum aera* DISPUNGAS : *invenias in rationibus multa prodige diffusa.*

Notons, pour finir, une forme de parataxe qui n'est pas chez les anciens et qui ne se rencontre probablement pas avant Cicéron. Elle consiste à remplacer la proposition conditionnelle négative introduite par *nisi* par une proposition adversative avec *sed,* qui vient après la proposition principale : *pro Sest.* 15, 35 : *Tamen his tantis malis tanto bonorum studio* RESTITIS-

SEMUS; SED *me alii metus atque aliae curae suspicionesque moverunt* (au lieu de : *restitissemus,* NISI *me alii metus... movissent*). Cette tournure existe en français, et nous pouvons traduire littéralement : « Nous aurions pu cependant résister à l'orage; MAIS d'autres craintes, d'autres soucis... me firent abandonner ma résolution. »

D. Parataxe des propositions concessives.

La proposition concessive a une grande ressemblance avec la proposition conditionnelle. Il est même difficile de les séparer complètement l'une de l'autre. La preuve matérielle et extérieure de cette parenté est d'abord dans la manière de les unir l'une et l'autre à la proposition principale. A *si* ajoutez *et* ou *etiam (etsi, etiamsi)* et vous avez la proposition concessive, qui pour le mode suit les mêmes règles que la conditionnelle. Même sans rien ajouter, la proposition conditionnelle avec *si* devient concessive, lorsque *si* correspond à *tamen* dans la proposition principale, p. ex. : Tér. *Eun.* V, 2, 26 (865) : SI *ego digna hac contumelia Sum maxume, at tu indignus qui faceres* TAMEN. Si maintenant nous mettons les deux propositions en parataxe, en faisant de la proposition concessive une proposition indépendante, la transformation se fait de la même manière que celle de la proposition conditionnelle : la proposition concessive devient une proposition indépendante avec son verbe à l'impératif, ou à l'indicatif, ou au subjonctif.

1° La proposition concessive devient une proposition indépendante à l'impératif. Plaut. *Epid.* I, 1, 35 (35) : *Ille prognatus Theti* SINE *perdat : alia apportabunt ei Nerei filiae (= etsi perdiderit); Rud.* V, 3, 45 (1401) : *Vel hercle* ENICA : *non tacebo unquam (= etiamsi enicas* ou *licet me enices).* Tér. *Heaut.* V, 3, 10 (1012) : LOQUERE : *nilo minus ego hoc faciam* TAMEN. (La présence de *tamen* ici accentue le rapport de concession.)

2° La proposition concessive est une proposition indépendante au subjonctif, qui est un subjonctif impératif ou concessif. *Truc.* II, 7, 18 (571) : DES *quantumvis, nusquam apparet neque datori neque acceptrici.*

3° La proposition qui joue le rôle de proposition concessive peut être aussi à l'indicatif, avec l'apparence d'une proposition

interrogative. Tér. *Andr.* I, 2, 33 (204) : INRIDES? *nil me fallis.* En réalité, il n'y a pas d'interrogation, quoique *inrides* soit prononcé sur un ton interrogatif. (Voyez ce que nous avons dit au sujet de cette interrogation apparente remplaçant une proposition conditionnelle.) Nous pouvons reproduire en français le même tour : « Tu te moques? je ne suis point ta dupe, » c'est-à-dire « tu as beau te moquer » ou « quoique tu te moques ». *Andr.* IV, 1, 55 (679) : *Parum* SUCCEDIT *quod ago : at facio sedulo.*

Quand il n'y a pas cette interrogation réelle ou apparente, les deux propositions sont simplement en asyndéton, qu'on appelle aussi l'*asyndeton concessivum :* Plaut. *Most.* III, 1, 3, (534) : *A mani ad noctem usque in foro* DEGO *diem : Locare argenti nemini nummum queo* (= *quamquam dego :* « j'ai beau passer toute la journée au forum... »); Tér. *Eun.* III, 1, 36 (426) : *Lepus tute* ES : *pulpamentum quaeris.* Telle est la leçon du cod. Bemb.; les autres manuscrits ont : *et pulpamentum quaeris;* mais que l'on garde *et* ou qu'on le supprime et quelle que soit la ponctuation que l'on adopte *(quaeris?* ou *quaeris)*, le rapport entre les deux propositions reste le même : « Tu es un lièvre, et (malgré cela) tu cherches du gibier. » Sans *et* nous aurons l'*asyndeton concessivum,* avec *et* nous donnerons à cette conjonction la valeur de *et tamen,* quoi qu'en dise M. Weninger, *loc. cit.*, p. 103. *Asin.* II, 4, 2 (408) : *Quid hoc sit negoti, ...? Libanum in tonstrinam* UT IUSSERAM *venire, is nullus venit.* La présence de *ut* marque ici que l'une des deux actions s'est faite aussi bien que l'autre, et que la première *(iusseram venire)* n'a pas empêché la deuxième *(is nullus venit); ut* = *velut* = οἷον.

4° Particule adversative dans la deuxième proposition. — Dans tous les exemples précédents, les propositions en parataxe sont de plus en asyndéton, c'est-à-dire qu'aucune conjonction n'intervient pour marquer le rapport de concession. Ces diverses formes de parataxe sont communes aux propositions conditionnelles et aux propositions concessives. Il est d'autres combinaisons particulières aux propositions concessives : les conjonctions *quamquam, etsi,* etc., sont omises dans la proposition qui remplace la concessive, mais en revanche la proposition qui serait la principale dans l'hypotaxe est introduite

par les conjonctions adversatives *sed, verum, at.* Le tour existe également en francais : « Je ne vous aime pas; *mais* je ne ferai rien pour vous nuire » (= « *quoique* je ne vous aime pas, je ne ferai rien, etc. »). Plaut. *Pseud.* I, 5, 7 (421) : *Atque id iam pridem sensi et subolebat mihi;* SED *dissimulabam* (= *licet sentirem, tamen dissimulabam); Capt.* I, 1, 3 (71) : *Scio absurde dictum hoc derisores dicere;* AT *ego aio recte;* Tér. *Ad.* II, 1, 20 (174): *Non innueram;* VERUM *in istam partem potius peccato* TAMEN; *Eun.* III, 3, 23.

Il est tout naturel que l'on ajoute *tamen* dans la deuxième proposition, puisque cette particule répond à la conjonction concessive, quand celle-ci est exprimée. *Mil.* I, 48 (48) : *At nullos habeo scriptos : sic memini* TAMEN; *ibid.* III, 1, 161 (756); Tér. *Andr.* I, 4, 2 (229) : *Sane pol illa temulentast mulier et temeraria, Nec satis digna, quoi committas primo partu mulierem.* TAMEN *eam adducam? Ad.* II, 1, 34 (188).

De même que *et* équivaut parfois à *et tamen,* de même *neque* = *neque tamen,* p. ex. : *Eun.* IV, 1, 4 (618) : *Ille continuo irasci,* NEQUE *negare audere* (à comparer avec *Andr.* I, 1, 66 (93), où *tamen* s'ajoute à *neque*). Voici des exemples, au contraire, où c'est la proposition concessive qui a *neque* et vient au second rang : *Eun.* II, 2, 12 (243) : *Omnia habeo,* NEQUE *quicquam habeo,* = « j'ai tout, et pourtant je n'ai rien, » c'est-à-dire : « quoique je n'aie rien, j'ai tout. » C'est la première proposition *omnia habeo* qui contient l'idée principale, et la seconde pourrait très bien être *quamquam nil habeo.* Il faut interpréter de même *Eun.* II, 2, 17 (248) : *Est genus hominum, qui esse primos se omnium rerum volunt,* NEC *sunt* (« et qui cependant, malgré cette prétention, ne le sont pas »).

5° Les pronoms *is* et *idem.* — Les pronoms *is* et *idem* servent souvent, comme on sait, à revenir sur un objet dont il a déjà été dit quelque chose, pour dire de ce même objet une chose nouvelle ou différente, ou même opposée. Il en résulte qu'ils peuvent jouer dans la parataxe le même rôle que les conjonctions dont nous venons de parler, donner à la proposition qui les précède la valeur d'une proposition concessive, et se traduire par « pourtant, cependant ».

Exemples : Plaut. *Trin.* II, 2, 15 (292) : *Nam hi mores maiorum laudant,* EOSDEM *lutitant quos conlaudant* (« tout en louant, quoiqu'ils louent les mœurs..., ces mêmes mœurs ils les couvrent de boue »); *Asin.* I, 1, 105 (118) : *Non esse servos peior hoc potest Nec magis vorsutus :* EIDEM *homini, si quid recte curatum velis, mandes; Aul.* IV, 6, 1 (667).

Les propositions adversatives marquant l'opposition, et dont le rapport général est marqué par *cum,* ont aussi une grande analogie avec les propositions concessives, et elles se construisent comme elles en parataxe; on les oppose l'une à l'autre en asyndéton. *Trin.* II, 4, 39 (440) : *Ego quoque volo esse liber : nequiquam volo; Pseud.* V, 2, 4 (1291) : *Istic scelestus liber est : ego qui in mari prehendi atque excepi vidulum, ei dari negatis quicquam; Amph.* II, 2, 184 (816). *Trin.* III, 2, 31 (657).

La parataxe des propositions concessives s'est conservée à toutes les époques. Je ne parle pas ici seulement de l'emploi bien connu, très correct et très classique, du subjonctif de concession; la parataxe alors se rapproche beaucoup de l'hypotaxe, puisque le rapport semble marqué par le mode; p. ex. Hor. *Ep.* I, 1, 28 : *Non* POSSIS *oculo quantum contendere Lynceus : Non* TAMEN *idcirco contemnas lippus inungi* (« tu ne pourras jamais, je le veux bien, avoir la vue d'un Lyncée... »); Cic. *Tusc.* II, 5, 44 : NE SIT *sane summum malum dolor, malum certe est;* T. Liv. XXXII, 21, 21 : NE SINT *vera, quae legatus de crudelitate, avaritia, libidine regis disseruit; nihil ad nos pertineant, quae in Attica scelera sunt admissa;...* § 26 : *Num id postularet facere nos, quod fieri non posset?* La langue classique et la latinité d'argent offrent aussi des exemples de véritable parataxe concessive et même d'*asyndeton concessivum,* identiques à ceux que nous avons constatés chez Plaute et chez Térence : Hor. *Sat.* I, 10, 7 : *Ergo non satis est risu diducere rictum Auditoris; et est quaedam tamen hic quoque virtus* (= QUAMQUAM *et est quaedam...*) Cic. *de Or.* II, 68, 277 : *Qui videretur mollior,* NEC *esset* (= *nec tamen :* « tout en le paraissant, il ne l'était pas »).

La langue classique emploie aussi la parataxe des propositions adversatives pour marquer l'opposition et le contraste. Cic. *ad Att.* III, 24, 2 : *Sed vereor, ne hos tamen tenere potue-*

rimus, tribunos amiserimus (= *ne,* CUM *hos tenere potuerimus, tribunos amiserimus :* « je crains que, *alors que* nous avons pu conserver ceux-ci, nous ne perdions les tribuns »).

Nous pouvons faire rentrer dans ce groupe de propositions adversatives en parataxe l'argumentation *a fortiori* ou *e contrario* sous forme d'interrogation avec *ergo* ou *an :* Cic. *de Off.* I, 31, 114 : ERGO *histrio hoc videbit in scaena, non videbit sapiens in vita?* (= ERGO, CUM *histrio haec* VIDEAT..., *multo magis sapiens videbit*); *in Cat.* I, 1, 3 : AN *vir amplissimus, P. Scipio... Ti. Gracchum mediocriter labefactantem statum rei publicae, privatus interfecit; Catilinam, orbem terrae caede atque incendio vastare cupientem nos consules perferemus?*

Il faut voir dans cette tournure, avec Kühner (*Lat. Gramm.*, § 178, II, p. 761), une parataxe artificielle ou un procédé de rhétorique. Cicéron surtout en fait un usage fréquent; on la retrouve chez d'autres, chez Tite-Live, Pline le Jeune, mais beaucoup plus rare, assez fréquente aussi chez Quintilien. Nous n'avons plus ici l'antique simplicité de la parataxe primitive, mais au contraire une forme de raisonnement savante et oratoire.

E. Parataxe des propositions temporelles.

La parataxe des propositions temporelles se rapproche aussi beaucoup de celle des propositions conditionnelles. Les conjonctions *si* et *cum* marquent des rapports qui se touchent de bien près, et l'on pourrait souvent remplacer, pour unir deux propositions, *si* par *cum,* et réciproquement. Quelques-uns des exemples que nous avons donnés au chapitre de la parataxe des propositions conditionnelles pourraient tout aussi bien être donnés ici comme exemples de parataxe temporelle. Ainsi Tér. *Eun.* 85. *Accede ad ignem hunc, iam calesces plus satis,* l'impératif *accede* équivaut tout aussi bien à *si accedes* qu'à *cum accesseris* ou *ubi accesseris.* C'est que, lorsque deux actions se succèdent, la première peut être la cause ou la condition de la seconde. La parataxe ne précise pas le rapport et laisse l'esprit le soin de le reconnaître. Ce rapport est souvent purement temporel, d'autres fois le rapport de temps et le rapport de condition se confondent.

1° Proposition temporelle remplacée par un impératif. — Comme la proposition conditionnelle, la proposition temporelle, au lieu d'être introduite par *cum, ubi,* peut prendre la forme d'un impératif; en ce cas, les particules *iam, tum* s'ajoutent ou non à la proposition suivante, pour mieux accentuer la succession des deux faits. Plaut. *Bacch.* IV, 9, 100 (1023) : *Em* SPECTA, TUM *scies* (= *si* ou *quom spectaveris, tum scies*). On trouve aussi *post* dans la deuxième proposition : *Rud.* IV, 4, 44 (1088) : FAC *sis aurum ut videam :* POST *ego faciam ut videas cistulam.*

2° La proposition temporelle, au lieu d'être à l'impératif, peut aussi être à l'indicatif, qu'il y ait ou non une particule temporelle dans la seconde; c'est l'asyndéton temporel. *Epid.* III, 2, 1 (337) : *Fecisti iam officium tuom : me meum nunc facere oportet,* = « maintenant que tu as fait ton devoir, c'est à moi de faire le mien; » *Aul.* IV, 8, 9 (709) : *Exfodio aulam auri plenam : inde exeo ilico; Persa* II, 4, 1 (272); *Stich.* IV, 2, 43 (623); V, 1, 7 (647).

3° Une des formes les plus intéressantes de la parataxe temporelle consiste à remplacer la proposition temporelle introduite par ce qu'on appelle le *cum additivum* ou *inversum* par une proposition indépendante en asyndéton ou unie à la précédente par la particule copulative *et, que, atque.* Ce qui est intéressant à constater, c'est que ce n'est guère que sous cette forme que la parataxe temporelle apparaît chez les classiques et surtout chez les poètes et les écrivains des époques postérieures. Il paraît bien que nous avons affaire à la parataxe artificielle, à un procédé de style employé à dessein pour alléger la marche de la phrase et produire un effet voulu. Aussi il y en a très peu d'exemples dans l'ancienne langue; Plaute n'en offre aucun, et cette construction lui paraît étrangère; Térence, dont le style est déjà plus savant, l'a employée dans les trois passages suivants, cités par Weninger, *loc. cit.,* p. 107 et s. : *Eun.* III, 5, 51 (599) : VIX *elocutast hoc, foras simul omnes proruont se; Phorm.* IV, 2, 4 (594) : VIX *dum dimidium dixeram, intellexerat; Hec.* III, 1, 18 (297) : VIX *me illim abstraxi atque impeditum in ea expedivi animum meum,*

Vix*que huc contuleram : em nova res ortast, porro ab hac quae me abstrahat.* Comparez avez *Eun.* IV, 2, 5 (633), où Térence emploie la syntaxe ordinaire avec le *cum inversum : Longe iam abieram,* Quom *sensi.* Dans ces trois exemples, comme on voit, les deux propositions sont en asyndéton. Térence n'offre pas d'exemples où le *cum inversum,* au lieu d'être supprimé sans compensation, est remplacé par la particule copulative.

Chez les classiques, au contraire, et chez les écrivains postérieurs, où les deux formes se rencontrent, celle-ci est la plus fréquente; par la particule copulative on marque la simultanéité ou la succession rapide des deux actions. Virg. *En.* V, 857 : Vix *primos inopina quies laxaverat artus,* Et... *proiecit in undas Praecipitem,* etc.; II, 692 : Vix *ea fatus erat senior, subito*que *fragore Intonuit laevum;* III, 8 : Vix *prima inceperat aestas* Et *pater Anchises dare fatis vela iubebat.* A noter toutefois qu'ici *et pater... iubebat* est à la fois l'apodose de *vix inceperat aestas* et la protase de *cum litora relinquo,* qui renferme le moment principal du récit (voyez la note de Ladewig) : « Le printemps venait à peine de commencer, lorsqu'Anchise nous pressa à plusieurs reprises d'ouvrir nos voiles au destin; alors donc je quitte en pleurant, etc.; » VI, 498; VI, 547; XI, 296; Ovid. *Her.* 14, 79 : *Mane erat,* et *Danaus generos ex caede iacentes Dinumerat;* T. Liv. XLIII, 4, 10 : Vixdum *ad consulem se pervenisse,* et *audisse oppidum oppugnatum;* Tac. *Hist.* II, 95 : Nondum *quartus a victoria mensis* et *libertus Vitellii Asiaticus Polyclitos, Patrobios et vetera odiorum nomina aequabat;* Plin. *Ep.* VI, 20, 14 : Vix *consideramus,* et *nox* (sous-entendu *facta est*), *non qualis inlunis aut nubila, sed qualis in locis clausis lumine extincto;* Apul. *Met.* II, 11 : Commodum *meridies accesserat,* et *mittit mihi Byrrhaena xeniola (commodum* équivaut à peu près à *vix); id. ibid.* II, 23 : Vix *finieram,* et *ilico me producit ad domum;* Q. Curt. IV, 12 (46) 23 : Iamque *nitidior lux... aciem hostium ostenderat,* et *Macedones ingentem edidere clamorem.*

L'asyndéton exprime encore mieux la rapide succession des deux actions; cette construction est un peu plus rare que la première et on ne la cite guère que chez Virgile, Ovide et Apulée : Virg. *En.* III, 90 : Vix *ea fatus eram, tremere omnia*

visa repente (« *à peine* avais-je dit ces mots, *que* tout à coup tout paraît s'ébranler »); X, 569 : VIX *proram attigerat, rumpit Saturnia funem;* II, 804; V, 722 : *Et nox atra polum bigis subvecta tenebat. Visa dehinc caelo facies delapsa parentis Anchisae subito talis effundere voces.* Ici il n'y a même pas d'adverbe de temps dans la première proposition, de sorte que le rapport de temps n'est plus indiqué du tout par quoi que ce soit : c'est l'asyndéton complet. Hor. *Ep.* I, 6, 56 : *Si bene qui cenat bene vivit,* LUCET, EAMUS *Quo ducit gula* (*lucet* = *simul atque illuxit* : « Si celui qui dîne bien vit bien (agissons en conséquence et), sitôt qu'il fait jour, allons où la gourmandise nous appelle ». Ovid. *Met.* II, 47 : VIX BENE *desierat, currus rogat ille paternos;* III, 14 : VIX BENE *Castalio Cadmus descenderat antro. Incustoditam lente videt ire iuvencam.* Notons ici la présence de *bene* qui renforce *vix* : « A peine avait-il tout à fait fini de parler; » Ovide ajoute ainsi *bene* à *vix* avec le plus-que-parfait dans les passages suivants : *Met.* III, 14; VII, 774; XI, 260; XIII, 944; XIV, 753, et XV, 669, et ceci paraît bien lui être particulier. Cicéron lui-même dit, *ad Att.* II, 15, 3 : NONDUM PLANE *ingemueram,* « *Salve,* » *inquit Arrius,* (où *plane* ressemble beaucoup au *bene* d'Ovide). Citons enfin Apul. *Met.* III, 26 fin : VIX *me praesaepio videre proximantem..., infestis calcibus insequuntur.*

Notons pour finir un passage de Térence où l'asyndéton fait suite à la construction régulière d'une proposition temporelle avec *ubi* : *Eun.* I, 2, 85 (165) : *Nonne* UBI *mi dixti cupere te ex Aethiopia Ancillulam, relictis omnibus Quaesivi? porro eunuchum* DIXTI *velle te, Quia solae utuntur his reginae :* REPPERI. Le rapport des deux propositions est bien le même dans les deux phrases, marqué dans la première par *ubi,* dans la seconde par la simple juxtaposition ou parataxe. Nous avons constaté la même variété au sujet des propositions conditionnelles. Ailleurs, *Phorm.* II, 1, 36 (266), c'est l'ordre inverse : la subordination temporelle par *quom* fait suite à la parataxe : *Hic in noxia* EST, *ille ad dicendam causam* ADEST; QUOM *illest, hic praesto est : tradunt operas mutuas.*

Il me resterait, pour être complet, à donner des exemples

de la parataxe des proportions comparatives, puis à étudier la parataxe dans les propositions coordonnées causales et adversatives. Mais ce complément n'est nullement indispensable. Il semble d'ailleurs que dire parataxe des propositions coordonnées, c'est faire une tautologie, puisque coordination et parataxe sont synonymes. Rappelons-nous cependant que nous sommes convenus d'admettre une parataxe de coordination, là où deux propositions de même nature sont juxtaposées sans être unies par une conjonction. Pour les propositions causales et adversatives, la parataxe se confond avec l'asyndéton : le rapport de cause et d'opposition ressort de l'ensemble des deux propositions juxtaposées, sans être marqué par un mot spécial, une conjonction causale ou adversative.

Mon but est atteint. J'ai voulu démontrer par les faits que l'ancienne langue, celle des comiques en particulier, s'en tenait souvent encore à la parataxe primitive, dont il est resté des traces nombreuses même dans la langue classique et dans la latinité postérieure; que cette parataxe donnait au style du dialogue et au parler populaire une allure plus légère, plus vive et plus rapide, en le débarrassant de mots formels et inutiles, et enfin qu'elle était particulièrement affectionnée des poètes, parce que le style poétique aime à procéder par propositions indépendantes et à laisser ainsi à chaque coup de pinceau dans la description, à chaque fait dans le récit, sa valeur propre. Le poète évite les longues périodes de la prose oratoire, qui rendent le style plus grave, moins vif et moins rapide.

Du même coup et sans y prendre garde, nous avons atteint un autre but bien plus important. Cette étude nous a mis sur la voie où nous pourrons trouver la solution de ce qui est resté jusqu'à présent une énigme, je veux dire la présence et la nature du subjonctif dans les propositions subordonnées. Dans bien des cas, en effet, l'emploi du subjonctif nous reste inexplicable et les grammaires n'en donnent que des raisons dérisoires. On nous dit bien, par exemple, que la proposition relative, quand elle équivaut à une proposition consécutive ou

causale, met son verbe au subjonctif. Mais pourquoi? Ce n'est point le rapport de conséquence ou de cause qui exige le subjonctif, puisque ces rapports sont tout aussi bien exprimés par l'indicatif, et cela dans des propositions identiques. Pourquoi *cum*, purement temporel dans le récit, est-il souvent suivi du subjonctif? La clé de l'énigme, c'est la parataxe qui nous la donnera, et j'indique par avance le principe qui dissipera toutes les obscurités : il n'y a pas, en réalité, de propositions subordonnées, et le subjonctif dans les propositions ainsi appelées est le même, absolument le même, que celui des propositions indépendantes. En d'autres termes, toutes les propositions, même les subordonnées, sont indépendantes à l'origine, et c'est comme telles qu'elles sont au subjonctif; ce n'est jamais ni le rapport des deux propositions entre elles ni la conjonction qui commandent le mode.

C'est ce que je me propose de développer dans un article ultérieur, qui paraîtra dans la *Revue des Études anciennes*.

F. ANTOINE.

NOTES GALLO-ROMAINES[1]

V

PLAQUE DE PLOMB D'EYGUIÈRES

(BOUCHES-DU-RHONE)

Par lettre du 20 avril 1899, M. le pasteur Destandau, de Mouriès (Bouches-du-Rhône), informait M. le Ministre de l'Instruction publique de la découverte à Eyguières (même département) « d'une plaque de plomb antique » couverte d'inscriptions. Il joignait à sa lettre la photographie et le moulage de l'objet. Ce dossier fut transmis au Comité des Travaux historiques par le ministre; il me fut ensuite confié par le Comité, sur la proposition de M. Héron de Villefosse[2]. — Plus tard, par l'intermédiaire de M. Destandau, M. Auguste Perret, propriétaire de la plaque de plomb, a bien voulu me l'adresser et me permettre de l'étudier à loisir.

Sur les circonstances de la découverte, faite en avril 1899, je ne possède que les renseignements que m'a fournis M. Perret : « J'ai trouvé la plaque, » m'écrit-il, « dans les ruines d'une ancienne ville gallo-romaine, sur le sommet de Costefère, au lieu dit Sainte-Cécile... J'ai opéré quelques fouilles où j'ai découvert des fragments de poteries de presque toutes les époques, même les plus reculées; j'ai mis au jour un fragment de la jambe d'une statue de femme nue, plus grande que nature... Il y a, en outre, au nord de la montagne, des cavernes où j'ai pu recueillir des haches et lames de couteaux brisés en silex,

1. Voyez la *Revue des Études anciennes*, t. I, 1899, pp. 47, 143, 233 et 301.
2. Section d'Archéologie (séances du 12 juin et du 13 nov. 1899) : *Bulletin archéologique*, 1899, p. CXII; *extrait des procès-verbaux*, p. IV.

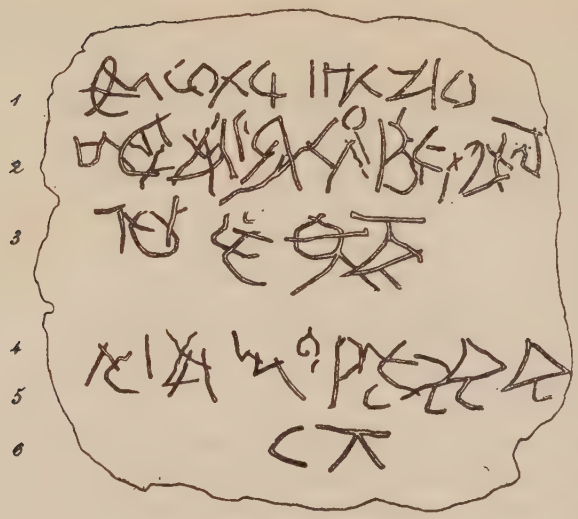

I

et plusieurs monnaies, argent et bronze, aux effigies d'empereurs romains, d'Apollon, Diane, etc... Le lieu dit Sainte-Cécile, qui se trouve au sommet et dont les grands blocs de pierre jonchent le sol, est entouré de ruines et de pans de murs qui disparaissent sous les buissons. »

Rien n'est moins surprenant que la présence d'antiquités à Eyguières [1]. Ce coin est un des plus anciennement habités de la Provence. Il est au centre de la trouée, entre les Alpines et les Alpes de Provence, par laquelle ont dû se faire, dans les âges reculés, les communications entre les riverains de la Durance et ceux de l'étang de Berre. Vernègues, près de là, possède un temple célèbre, des premiers temps de l'empire. Ce pays fit partie du territoire de la colonie romaine d'Arles [2].

1. Cf. *Statistique des Bouches-du-Rhône*, t. II, p. 1085 : « A un demi-kilomètre au sud du hameau, sur le sommet de la colline appelée Costefère, on voit les ruines d'une chapelle dédiée à sainte Cécile. Dans l'escarpement de cette colline est la baume de Saint-Cerf, où l'on pénètre par trois ouvertures. Il y a dans cette caverne une source qui, au rapport des habitants du pays, servait à désaltérer autrefois l'ermite de Sainte-Cécile. »

2. Voyez en dernier lieu les recherches d'Albanès, *Gallia christiana novissima, Aix*, p. 10.

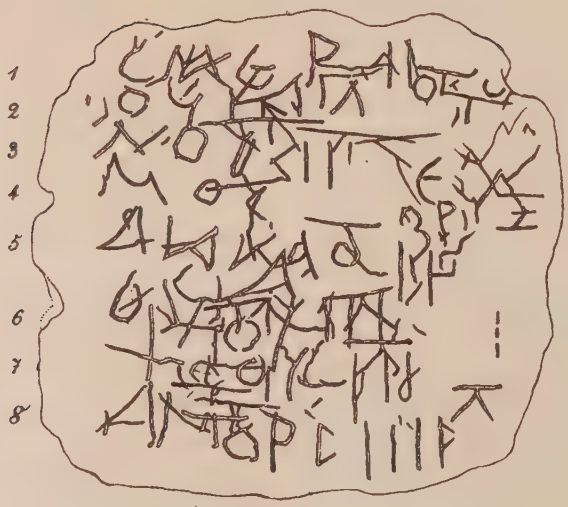

II

La plaque de plomb mesure 0m07 de haut et 0m075 de large. Elle pèse 82 grammes. Elle porte, sur chacune de ses faces, une inscription légèrement tracée à la pointe. — J'ai longuement examiné l'objet et les traits, sans trouver le moindre prétexte à douter de l'authenticité de l'un et des autres.

Je donne ici le dessin de tous les traits que je crois être ceux du burin : j'ai défalqué tout ce qui est certainement éclat ou bavure du métal.

On reconnaîtra vite, sur l'une et l'autre inscription, des caractères grecs cursifs, assez semblables à ceux du premier siècle de l'ère chrétienne[1]. Voici d'abord ceux sur l'existence desquels je n'ai aucun doute :

1. A sous la forme **A**.
2. Є, remplacé peut-être, parfois, par ς ou ❮.
3, 4. I et O.
5-8. M, Π, P, T.

1. Voyez en particulier une *tabula devotionis* de Mégare, publiée par Wuensch, p. XIII.

9. Et enfin Ξ (voyez inscription II, ligne 4, dernière lettre).

Voici ensuite les lettres sur lesquelles j'ai des doutes assez forts :

10. Δ (insc. I, ligne 2, avant la fin; cf. aussi les lettres liées de I, lignes 3 et 4). Mais ce pourrait être aussi un A.

11. Λ sous les formes ⅄ (I, 1), ⅃ (II, 2), Λ (I, 3 et 4; II, 2). Cf. plus bas, n° 21.

12. Η sous la forme II. Très douteux du reste, car je crois toujours plutôt à deux I (par exemple II, 1).

13. Θ sous les formes ⊖ (I, 3) et Θ (II, 4 et 6). Très douteux encore, car il peut bien y avoir, dans le second cas, O, et dans le premier cas, O et ⊼ ou OTΛ au lieu de Θ et Λ.

14. Σ sous les formes C ou ⟨. La première forme, presque certaine; l'autre, hypothétique (I, 2; II, 3).

15. Il est possible qu'il faille voir un Z à la fin des lignes I, 1 (ZIO, mais je crois, plutôt, simplement AO); I, 2 (ΔIZIT?); et II, 5 (IZIE), mais rien n'est moins certain : le dernier mot, en particulier, est un des coins les plus problématiques de notre texte.

16. Enfin Ψ existe comme signe, et très nettement (I, 2, où il est enchevêtré avec A, et II, 6, au milieu). Mais a-t-il la valeur du Ψ grec? ou plutôt, ce que je crois, celle du X, ce qui est le cas du Ψ étrusque?

On remarquera un certain nombre de lettres liées : PE (inscr. I, ligne 2); TAT ou TΛT ou TΔT ou peut-être encore ⊼T (I, 3); le groupe précédent pourrait être ΘA ou OTΛ ou encore O⊼[1]. — On constatera d'assez nombreux enchevêtrements de caractères, par exemple ΨAI (I, 2); CE ou EC (I, 3), etc.

Il nous manque les lettres B, Γ, K, N, Υ, Φ, X, Ω. Nous pouvons, d'ores et déjà, supposer qu'elles sont remplacées par ceux des caractères de l'inscription qui ne sont pas ou ne paraissent pas d'apparence grecque.

Nous n'avons pas à nous étonner de rencontrer à Eyguières une inscription cursive où les lettres grecques soient en majo-

1. Il ne serait pas impossible que ces deux groupes fussent des signes numériques avec l'addition de quelque initiale abréviative (cf. Reinach, *Traité d'épigraphie grecque*, p. 218).

rité. On sait que les indigènes de la Narbonnaise usaient de ces lettres pour graver des textes en leur idiome national : on connaît quatre inscriptions celtiques, ou soi-disant telles, trouvées à Saint-Rémy[1], la bourgade ancienne la plus voisine d'Eyguières, et ces inscriptions portent des lettres grecques. Si l'on veut chercher les inscriptions en langue indigène les plus voisines de la nôtre, c'est à celles de Saint-Rémy qu'il faut s'adresser[2].

Seulement, les quatre inscriptions de Saint-Rémy n'offrent que des lettres grecques. La nôtre présente des caractères qui font songer à d'autres alphabets. Nous ne les donnons pas tous sans réserves : et, d'autre part, il peut en exister d'autres, sur notre plaque, que nous n'avons pas réussi à démêler. La nature cursive de notre inscription n'offre pas les certitudes d'isolement et de détermination que comportent les *tituli* lapidaires.

Voici d'abord quatre caractères sur lesquels je me prononce presque sans hésitation :

17. ⋉ et ⋉ (II, 1 et 5 : à la ligne 1, 2e lettre, il est enchevêtré avec M ; à la 5e ligne, les deux caractères se suivent) sont évidemment le même signe. Ils rappellent le ⋈ étrusque[3], qui est parfois dépourvu du reste d'une de ses hastes verticales. On a donné à ce signe la valeur de *s'* (le *samech* phénicien).

18. cf. 16. ↑ (II, 6 et I, 3) se retrouve dans l'alphabet falisque, où on lui a donné la valeur *f*[4] ; mais on l'a constaté aussi dans l'alphabet nord-étrusque de Bozen, où on a supposé qu'il avait la valeur χ ou du Ψ étrusque. Il pourrait donc être, sur la plaque d'Eyguières, l'équivalent de Ψ, qu'elle donne également ; pareille équivalence a été notée dans l'alphabet de Bozen[5].

1. *Corpus*, XII, p. 127.

2. Il faudrait pouvoir aussi comparer à ces textes et au nôtre celui de la table de plomb du musée Calvet, à Avignon (Catalogue Espérandieu, p. 146, n° 197), le jour où on sera parvenu à déchiffrer cette dernière ; elle a été découverte, dit-on, sur le territoire de Carpentras.

3. Qui se retrouve en Espagne, par exemple dans les marques des murs de Tarragone (Hübner, *Monumenta linguae ibericae*, p. 146), sans qu'on sache quelle valeur lui attribuer à cette place.

4. Voyez en dernier lieu von Planta, I, p. 42. C'est aussi une lettre de l'alphabet ibérique, où l'on semble d'accord pour lui attribuer la valeur de *u* (Hübner, p. 155, n° XXII, p. XXXVII, etc.) ; voyez en particulier la plaque de plomb de Castellon.

5. Pauli, *Die Inschriften nordetruskischen Alphabets*, n° 36, n° 33, p. 55.

19. Il est bien difficile d'admettre l'absence du K, essentiel aux inscriptions grecques, italiotes, étrusques. Je crois qu'il est figuré ici par ⋀, qui ne diffère de lui que par la position.

20. La lettre N doit être retrouvée sous les traits (II, 2 et 4) Y ⋎, qui apparaissent avec cette valeur dans les alphabets étrusques et dérivés, notamment dans celui de Lugano[1].

Je ne donne qu'à titre d'indications fort hypothétiques les analogies qui suivent :

21. ▽ (I, 2) serait l'Y grec, comme dans certains alphabets italiotes[2]; à moins que cette lettre Y ne soit représentée par Λ (cf. notre n° 11), ainsi qu'elle l'est dans un alphabet nord-étrusque, celui d'Este[3].

22. ⦶ peut répondre au Φ grec, de même que dans l'alphabet d'Este[4] (II, 7, 3e lettre). Mais je suis peu sûr de mon déchiffrement.

23. Le Γ est peut-être figuré sous les formes ⊢ (II, 2, 3e lettre), ⅃ (II, 8), ⅄ (II, 3).

24. Inscription II, ligne 5, le signe ⚲ est assez net. Serait-ce le B, qui nous manque par ailleurs? (cf. le signe suivant, que j'interprète peut-être à tort OT liés) ou peut-être, comme le ⚲ ombrien[5], serait-ce le signe d'un son particulier du D (par exemple dans *Sirona*)?

25; cf. 14. Il n'est pas impossible que ⸗ (II, 3 et I, 2), ⸗ (II, 5) soient des formes de S. Mais la lecture est douteuse. En revanche, ⸗ (II, 3) se lit fort bien. Mais est-ce S ou Z?

26. Je me risque à peine à supposer un *vau* dans le ⊂ de l'inscription I, 2. Un signe de ce genre, avec cette valeur, se retrouve dans certains alphabets étrusques.

J'ose dire moins encore des quatre premières lettres de la ligne 4, inscription I. A première vue, elles forment un groupe d'allure phénicienne[6]. Mais je ne peux rien y déterminer. La lecture est certaine.

1. Pauli, p. 57, nos 11-17.
2. Osque; cf. von Planta, I, p. 43.
3. Pauli, p. 48.
4. Pauli, p. 48.
5. Cf. von Planta, I, p. 48 et 44.
6. Cf. choses semblables dans la *tabula* attique, n° 233, de Wuensch, et ici, p. 53, n. 1.

Je ne crois pas que les deux inscriptions aient été gravées par la même main. Mais l'alphabet en semble le même.

Il me paraît se composer pour deux tiers de lettres grecques et pour un tiers de lettres voisines des caractères étrusques et surtout nord-étrusques (Bozen, Este, Lugano, Italie du Nord). Notre texte formerait donc la transition entre les inscriptions (celtiques ou non) à lettres grecques, trouvées en Narbonnaise, et les inscriptions (celtiques ou non) à lettres étrusques, trouvées en Transpadane[1].

A titre uniquement provisoire, et en priant, avant de tirer aucune conclusion de ces syllabes, de recourir au dessin d'abord et ensuite aux réserves expresses faites plus haut, je proposerai la lecture suivante :

I	II
1. εμσολσιπλαο	1. σμερτιιοτο s'
2. υϑχαιεσορεειδιζιτ λ	2. ονγλιιλ...τ..
3. χοιεσθατατ	3. λοπσιγ...ε.σ
4. .ι.σορελα	4. νοισ....οριιξ
5. στοτ	5. αs's'βοτιζιε. ε α
6 σ κ	6. ολιποχχικιι..ι
	7. ριφοιχικιι..κ
	8. αγτοργιιρ...

A quelle langue appartient notre texte? Je ne dirai rien de ferme jusqu'à nouvel ordre. — Au premier abord, j'ai songé au celtique. On a vu la parenté de l'alphabet d'Eyguières avec celui des peuplades, Cénomans ou Insubres, du nord de l'Italie; on connaît la tradition qui place des Cénomans près de Marseille[2]; ce sont des mots gaulois[3] qu'on lit sur les énigmatiques monnaies

1. Je ne puis donner cette indication qu'à titre d'hypothèse. Je ne me dissimule pas qu'il serait possible de trouver dans notre plaque des influences ibériques (voyez par exemple, plus haut, p. 51, notes 3 et 4) et peut-être aussi phéniciennes (par exemple ʃ, rappelant le *sâdé*, qui se trouve, du reste, en Espagne). Toutefois, plus je revois le texte d'Eyguières, plus je suis enclin à lui maintenir sa place entre les inscriptions dites gréco-celtiques et étrusco-celtiques, et plus je suis convaincu que ce sont les textes italiotes qui nous aideront à le comprendre.

2. Caton dans Pline, *Hist. nat.*, III, 130.

3. D'après Pauli, p. 76.

vauclusiennes à alphabet nord-étrusque; on peut presque affirmer, sur notre inscription, les lectures *smert*[1] et *oriix*[2], radical et terminaison celtiques fort connus. Mais il faut se défier, en matière si délicate, du premier abord.

Dans ces derniers temps, la constatation de certaines analogies entre les inscriptions de l'Italie centrale et les inscriptions dites celtiques de la Narbonnaise a fait supposer à d'éminents philologues que ce que nous croyons être du gaulois était un dialecte appartenant aux langues italiotes[3] : de fait, il ne serait pas impossible de produire des rapprochements semblables à propos de notre inscription. Si l'alphabet fait songer au nord de l'Italie, les sons font penser, parfois, à l'osque : le redoublement de l'*i* est fréquent dans cette dernière langue[4], *ikii* n'est pas très loin de *ekik* = *hoc*[5] ni *tiio* de *tiium* = *tu*, tous deux également en osque[6]. Je ne livre, je le répète, toutes ces remarques qu'à titre provisoire.

D'autant plus que la plaque d'Eyguières est sans doute une *tabula devotionis*, et que l'auteur de l'inscription, s'adressant aux dieux infernaux, a bien pu vouloir ne rien dire ou dire des mots sans suite ou des allitérations mystérieuses[7].

Même si cela était, cependant, le texte découvert par M. Perret est le premier document de quelque étendue qui nous laisse soupçonner l'alphabet (à défaut de l'idiome populaire) de certaines populations de la vallée inférieure du Rhône,

1. Voyez, sur ce radical, en dernier lieu, d'Arbois de Jubainville dans la *Revue celtique*, 1899, p. 369, 375, 392, et Sal. Reinach, *ibid.*, p. 392.

2. Cf. d'Arbois de Jubainville, *Les Noms gaulois*, 1891, en particulier p. 12.

3. MM. Bréal et d'Arbois de Jubainville. Voyez *Bulletin de la Société de Linguistique*, t. XLIV, *comptes rendus*, p. XXIV (29 mai 1897) (Bréal); *Revue celtique*, juillet 1897, p. 319 (d'Arbois de Jubainville); *Revue archéologique*, n. s., t. XXXI, 1897, p. 104 (Bréal). Cf. Vacher de Lapouge, dans le *Bulletin historique et philologique du Comité*, 1898. On a même prononcé, fort intelligemment et dans un livre d'ailleurs remarquable en tout point, le mot de « compromis italo-celtique »; Mohl, *Introduction à la chronologie du latin vulgaire*, 1899, p. 76 : nous reviendrons là-dessus.

4. Voyez en dernier lieu von Planta, *Grammatik der oskisch-umbrischen Dialekte*, 1893-7, t. I, p. 103 et 55, en remarquant que *ii* n'est pas en osque un redoublement proprement dit, mais une modification dans la prononciation de *i*.

5. Von Planta, t. II, p. 681 et 215. D'autant plus que les mots *hic*, *ille*, αὐτὸς et οὗτος sont parmi ceux qui apparaissent le plus fréquemment dans ces formules magiques, où l'objet de l'imprécation est désigné souvent de cette manière; cf. p. ex. Wuensch, p. XXVII et s., p. XIII, etc.

6. *Ibid.*, t. II, p. 708 et 231.

7. Cf. les spécimens donnés par Wuensch, p. 30 et s.

ligures, gauloisés ou italiotes. C'est une des plus étranges de nos antiquités nationales.

Nous n'avons voulu, dans cette note, qu'inviter les érudits à l'étudier avec plus de succès : ceux qui nous critiqueront devront se souvenir que le premier éditeur d'un monument de ce genre est le plus obligé à l'hypothèse et le plus exposé à l'erreur.

CAMILLE JULLIAN.

POTERIE ROMAINE A SUJET MACABRE

TROUVÉE A MEAUX (SEINE-ET-MARNE)

On sait que les sujets macabres ne datent pas du Moyen-Age. Le *Festin de Trimalcion* contient l'épisode bien connu du squelette d'argent, qui circule au dessert parmi les convives. M. Héron de Villefosse y fait allusion en étudiant les deux précieux gobelets du trésor de Boscoreale, qui sont décorés de squelettes et qu'il considère comme les pièces les plus extraordinaires de la collection[1]. Mais si les Pompéiens du 1er siècle aimaient à voir sur des objets usuels ces représentations probablement d'origine alexandrine, jusqu'à présent peu d'objets trouvés en France attestaient que les Gallo-Romains eussent partagé ce goût[2].

Or, un fragment de poterie rouge[3], que j'ai sauvé parmi les nombreux échantillons exhumés à diverses époques du sous-sol de Meaux, présente, comme motif d'ornementation, des crânes humains enguirlandés, parmi lesquels surgissent des lions formant une zone. N'y a-t-il pas quelque chose d'épicurien, de « lucrétien », dans cette représentation, *sur un vase usuel,*

1. *C. R. Acad. Inscr.* de 1895, t. XXIII, p. 257 sqq., et *Fondation Piot*, t. V, 1899, p. 58 sqq., nos 7 et 8.

2. On trouvera la liste (sans doute incomplète) des objets de ce genre recueillis en Gaule dans l'article que de Witte a consacré au vase à boire du musée d'Orléans, qui offre un sujet macabre (*Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. XXXI, p. 160-9, à compléter par la description de la lampe à squelette, *Bulletin* de la même Société, 1870, p. 107).

3. Le pied circulaire du vase, seule partie permettant de prendre une mesure pouvant donner une idée exacte des proportions de l'objet dans son ensemble, a un diamètre de 5 centimètres.

de bêtes féroces bondissant parmi des têtes de mort? Les convives, paisiblement accoudés autour de la table familiale, à l'abri des terribles mangeurs d'hommes, pouvaient murmurer le *suave mari magno*. C'est sans doute un sentiment analogue

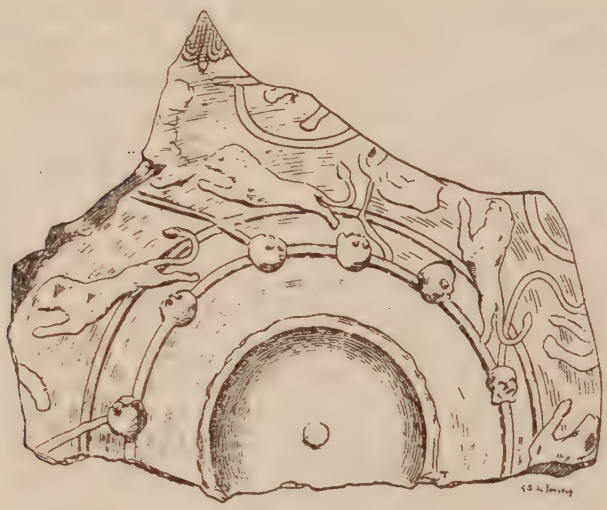

qui poussait Rubens à peindre une chasse au lion dans la salle à manger de Plantin.

Les lions du vase de Meaux, tout frustes qu'ils soient, répètent un motif qui a dû être beau. Les surmoulages les ont épaissis, écrasés; mais ils ne manquent pas d'une certaine allure et ils ont même quelque chose d'asiatique. Ils rappellent les lions assyriens[1]. Sur ce vase, comme sur tant d'autres objets trouvés en Gaule, l'influence orientale semble visible[2].

GEORGES GASSIES.

1. Cf. les lions de la Robe de Sennachérib (bas-relief de Nimroud, au British Museum), ceux des chasses d'Assourbanipal (même musée).

2. [M. Gassies, professeur au collège de Meaux et vice-président de la Société archéologique de la Brie, prépare un *corpus* général des monuments et objets gallo-romains trouvés à Meaux et sur le territoire des *Meldi*. Il serait reconnaissant de toutes leurs communications aux collectionneurs qui posséderaient des pièces provenant de cette région. C. JULLIAN.]

BULLETIN HISPANIQUE

SATYRE DANSANT

BRONZE DU MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE NATIONAL DE MADRID

(Planche I)

La collection d'antiquités qu'un puissant banquier espagnol, le marquis de Salamanque, avait réunie dans sa riche villa de Vista-Alegre, à Carabancel de Abajo, est passée tout entière au Musée archéologique de Madrid. L'achat en fut préparé par D. José Amador de los Rios, qui fut directeur du Musée depuis le 10 février 1868 jusqu'au 21 novembre 1868. Le poète populaire D. Ventura Ruiz Aguilera, que la politique substitua à cette date à D. José Amador de los Rios, n'eut pas l'honneur de mener à terme la négociation, et la vente ne fut définitive que sous la direction de D. Antonio García Gutierez, après le 20 mai 1872[1].

La *Colección Salamanca*, comme on l'appelle, comprenait près de quinze cents objets, parmi lesquels les statues ou statuettes de marbre, les figurines et ustensiles de bronze, d'origine étrusque, grecque et romaine, tenaient la plus large place. J'ai déjà fait connaître aux lecteurs du *Bulletin hispanique* un jolie aiguière romaine, en bronze, avec son plateau[2]. Je leur présente aujourd'hui une statuette de bronze qui est d'une rare valeur et mérite une place d'honneur dans la vitrine, pourtant très richement meublée, de la salle des bronzes, où elle est exposée. C'est l'image d'un jeune satyre qui danse. Elle porte à l'inventaire le numéro 2910. Le rédacteur du Catalogue du Musée ne lui a consacré que ces deux lignes (p. 215) : « 2910. Fauno en actitud de baile. Está en pié, desnudo, avanzando, y con el torso y la cabeza vueltos hacia la derecha. — Alt. : 0m235. — Colección Salamanca. » Comme de la plupart des objets de la même collection, il est impossible

1. J'emprunte ces détails à l'Introduction du *Catálogo del Museo arqueológico nacional*, dont le premier volume a seul paru en 1883. C'est un in-8° de 351 pages, orné de quelques phototypies. Je ne crois pas qu'il ait été mis en vente.

2. *Revue des Études anciennes*, t. I, 1899, pl. IV, et *Bulletin hispanique*.

de dire quelle est la provenance exacte de la statuette. Peu importe, d'ailleurs; la belle patine noire du métal, le sujet et le style concordent à certifier que le bronze est grec.

Les satyres dansants sont très nombreux dans l'art ancien. Ces joyeux compagnons de Dionysos aimaient à s'ébattre après l'orgie, et leurs sauts et leurs entrechats servirent maintes fois de thème aux décorateurs de vases et aux sculpteurs. En ce qui concerne les œuvres de ces derniers, il me semble qu'il n'y a pas lieu de distinguer avec trop de soin les figures imitées ou dérivées du fameux satyre de Myron, celui que Pline a désigné ainsi : « Satyrum admirantem tibias[1], » et celles qui représentent vraiment des satyres dansants, *saltantes*. L'attitude du Marsyas de Myron est telle, le mouvement de ses jambes et de ses bras est si rythmé, qu'on a songé tout d'abord, lorsque fut connue la célèbre statue du Latran, à une pose de *saltatio*. On sait que les bras antiques, qui avaient été séparés du torse et perdus, et qui faisaient un geste d'effroi et de curiosité combinés, ont été maladroitement remplacés par des bras agités de danseur ; entre les mains ont été placées des castagnettes. Il a fallu la fine érudition et le goût de Brunn pour reconnaître dans la statue ainsi transformée une copie de l'original athénien. Mais la restauration n'a jamais choqué personne, et de très bons esprits, comme Hirschfeld, n'ont pas accepté l'identification proposée par Brunn[2]. D'ailleurs, il est très probable que le grand succès de la statue myronienne décida les sculpteurs venus après le maître d'Eleuthères à s'inspirer du chef-d'œuvre et à mettre sans cesse dans les figures de satyres dansants quelque souvenir du satyre étonné, si légèrement suspendu sur ses jambes fléchissantes.

Cependant, il y a un détail qui permet d'établir une distinction assez nette entre les membres de cette nombreuse famille. Le Marsyas du Latran et les satyres qui en dérivent plus directement, comme le satyre de Patras[3], ont la tête inclinée vers le sol ; cette attitude est toute naturelle, puisque le personnage regarde un objet qui tombe, la double flûte, qu'a lâchée Athéna dans un mouvement de colère. Au contraire, les satyres danseurs lèvent le visage, comme s'ils voulaient regarder un objet suspendu au-dessus d'eux, ou plus simplement un objet tenu dans une de leurs mains. C'est l'attitude que les sculpteurs ont donnée, par exemple, au célèbre bronze de Pompeï[4], au satyre non moins connu de la Bibliothèque nationale[5], à celui dont M. Joannès

1. Pline, *N. H*, XXXIV, 57 = Overbeck, *Schriftquellen*, n° 533.

2. Sur le Marsyas du Latran, les études de M. Collignon dans les *Monuments de l'Art ancien* d'O. Rayet, et dans l'*Histoire de la sculpture grecque*, t. I, p. 465 sqq., dispensent de donner une ample bibliographie.

3. Max Collignon, *Hist. de la Sculpt. grecque*, t. I, fig. 244.

4. *Mus. Borbonico*, IX, pl. 42 = Clarac, *Mus. de Sculpture*, 1715 A.

5. Babelon, *Bronzes de la Bibliothèque nationale*, n° 426 = Clarac, *Mus. de Sculpt.*, pl. 716 C, n° 1715 D.

Démétriou a fait présent au Musée national d'Athènes [1], et d'autres encore, comme ceux que l'on trouve dessinés dans le recueil de Clarac [2]. Il va sans dire, d'ailleurs, qu'il y a quelques exemples des deux mouvements combinés, comme une statue de Dresde [3].

La statuette du marquis de Salamanque se rattache très nettement au second groupe. Le personnage s'avance à pas suspendus, appuyé légèrement sur la plante du pied gauche, dressé sur la pointe du pied droit, tout le corps tendu dans un mouvement qui le soulève. Les bras s'écartent des flancs et font le geste de s'étirer, tandis que la tête se rejette franchement en arrière, en se penchant un peu vers la droite; le regard est tourné vers le ciel.

Mais l'attitude du satyre est tout ce qu'il a de commun avec ceux de ses compagnons du thiase bachique que j'ai cités jusqu'ici. Le type et le style en sont tout différents, et il tient dans la troupe une place bien à part.

Ce n'est pas que l'œuvre soit d'une exécution parfaite. Par exemple, même si l'on ne tient pas compte de la déformation que la photographie a fait subir, sur notre planche, aux deux mains, de l'exagération en grosseur de la droite, en petitesse de la gauche, on est forcé d'avouer que ces extrémités sont insuffisamment modelées, avec une incorrection choquante. Les pieds ne sont pas beaucoup plus habiles. Il n'y a là, du reste, qu'un accident assez commun aux œuvres mêmes les plus fines de cette classe. Mais, ce défaut constaté, on ne peut que louer la justesse du mouvement et la précision du modelé. Ce corps, dans ses dimensions restreintes, est d'une anatomie savante sans pédantisme, et si l'on constate dans la musculature des mollets, des genoux, des cuisses, du dos et des bras quelque sécheresse, quelque dureté aussi dans les lignes de la silhouette, et trop de gracilité dans l'allongement des formes, ce sont des traits qui servent heureusement à classer l'œuvre.

Il est certain que l'influence de Lysippe est très claire dans ce morceau, qui se relie très franchement à l'école du maître de Sicyone. Nous sommes bien loin des satyres de l'élégant Praxitèle, et de tous ces dieux et demi-dieux éphèbes dont les formes jeunes et rondes respirent la grâce, avec je ne sais quoi d'ambigu, de féminin presque, qui la rend quelque peu troublante et voluptueuse. Le satyre de Madrid n'a plus rien du type que l'attique Myron avait conservé; comme ses

1. Ἐφημ. ἀρχαιολογική, 1885, p. 227, pl. 6 (Mylonas).

2. Clarac, *Musée de Sculpture,* pl. 714, nº 1703 (Musée britannique); nº 1704 (collection Cavaceppi); pl. 716, nº 1719 (Collection Giustiniani); pl. 716 D, nº 1685 D (Villa Albani); pl. 722, nº 1734 (Collection Vescovali), etc.

3. Clarac, *Musée de Sculpture,* pl. 718, nº 1719. Naturellement il faut mettre à part les danseurs qui jouent des cymbales et en même temps d'une sorte d'instrument placé sous leur pied, et dont Clarac nous montre quelques modèles. (Pl. 715, nº 1709, Florence; pl. 709, nº 1693 B, collection Torlonia.) C'est là un motif tout spécial.

frères praxitéliens, il a dépouillé sa barbarie originelle : plus de queue flottante de cheval ou retroussée de bouc à la chute des reins; plus de barbe embroussaillée, plus d'yeux farouches, plus rien du monstre hideux et lascif que les nymphes fuyaient à travers les taillis. Seules, les oreilles aiguës et les deux petites pointes émoussées des cornes naissantes rappellent le dieu-bête des vieux mythes usés. Mais, d'autre part, la hauteur élancée des jambes et du torse, l'étroitesse des épaules, le resserrement des hanches, la petitesse de la tête et la gracilité du cou montrent nettement que le canon de Lysippe s'est substitué à celui de Polyclète. De plus, il y a dans le visage une recherche d'expression passionnée qui concourt à préciser la date. Le jeune satyre n'est pas épanoui dans une joie sereine de vivre et de jouir sans trouble de son délassement, comme le satyre flûteur de Praxitèle ou l'Apollon Sauroctone ; il s'enivre de son mouvement et des sons harmonieux qui le rythment ; il s'adonne tout entier à l'enthousiasme dionysiaque qui le transporte, et son visage est noyé d'extase. Je reconnais là ce goût du pathétique que l'on a souvent noté comme un des traits les plus saillants du genre du grand sculpteur du IVe siècle, et je crois que le bronze Salamanca doit compter parmi les spécimens les plus caractérisés de cet art si complexe, que peu d'originaux permettent encore d'apprécier.

Je ne pense pas, en essayant de dégager ces traits, faire preuve de critique trop subtile. Comment expliquer autrement l'expression si inattendue de ce visage de satyre? Comment expliquer aussi ce mouvement des bras qui ne se comprendrait bien, dans une statue du Ve siècle, ou une statue de l'époque hellénistique, que si les mains agitaient des cymbales ou faisaient claquer des castagnettes? Myron n'aurait choisi une telle pose que pour bien faire valoir, avec sa science précieuse de l'anatomie, son adresse à saisir les mouvements rapides et fugitifs du torse et des membres, et les combinaisons éphémères du corps agité par la danse; ce satyre, sous ses doigts, n'eût été pour ainsi dire qu'une épreuve de sculpture instantanée; le visage, d'ailleurs, eût été quelque peu banal, sans autre expression que peut-être une rudesse archaïque de monstre. Polyclète, si ce dieu mineur eût sollicité son ciseau, eût fait du suivant rustique de Dionysos un athlète mathématiquement construit et musclé, avec les traits insignifiants de quelque pentathle intellectuellement borné. Phidias eût ennobli ce corps inculte de démon paysan pour le rendre digne de l'Olympe; dans la chair idéale eût palpité la vie, et le visage se fût divinisé d'impassibilité sereine. Sous l'ébauchoir de Praxitèle, le compagnon lubrique des vieilles légendes se serait poétiquement rajeuni, paré de grâce féminine, et, souriant et charmeur, eût pris place dans le radieux cortège de ses frères attiques. Scopas, qui « donna une âme au marbre », aurait à ce danseur donné l'enthousiasme et

l'extase, lui dont la *Bacchante déchirant un chevreau* était vraiment agitée d'une folie furieuse [1], Scopas n'eût pas rendu moins fortement le délire bachique; mais au corps il eût donné d'autres formes, plus classiques, à la façon du ve siècle, une anatomie plus idéale et moins près de la nature. Lysippe seul a pu concevoir tel qu'il se présente à nous le satyre de la collection Salamanca, grand, mince, élancé, nerveux, le regard éperdu fixé au ciel.

Aussi, bien que toute identification d'une œuvre antique me semble téméraire lorsqu'elle est suggérée par un simple texte qui mentionne sans décrire, si je cherchais à retrouver quelque copie ou quelque image réduite du satyre de Lysippe que les anciens admiraient à Athènes [2], je ne songerais pas, comme M. Mylonas, au satyre de M. Joannès Demetriou [3] au Musée d'Athènes. Il me semble, quoi qu'en dise le critique de goût qui l'a publié, qu'il est un peu bas de taille et lourd de forme, un peu banal de figure, assez éloigné, pour tout dire, du canon et du style de Lysippe. Je proposerais plutôt le satyre de Madrid.

L'affirmation, si je la risquais, n'aurait jamais qu'une valeur d'hypothèse; l'hypothèse du moins aurait l'avantage d'être soutenue par les caractères généraux du type et de la facture, que j'ai tâché d'analyser.

Gloria Lysippi est animosa effingere signa,

a dit Properce (III, 7, 9); je connais peu d'œuvres grecques auxquelles l'épithète choisie par le poète s'applique mieux, s'il faut la traduire par « vivante et pathétique ». Et je pourrais aussi, pour appuyer ma supposition, rappeler que, plus que les autres, les statues créées par Lysippe ont eu la faveur des artistes industriels qui répandaient dans le monde grec, au IIIe siècle, puis dans le monde romain, les réductions en bronze ou en terre cuite des chefs-d'œuvre célèbres [4]. La figurine de Madrid a tous les dehors d'une production de ce genre, et le texte de Pline prouve que le satyre de Lysippe était assez célèbre pour mériter les honneurs de la reproduction.

D'ailleurs, que l'original de notre bronze ait été de Lysippe ou de tout autre sculpteur de son école, le nombre est grand des statues gréco-romaines dont l'attitude et le mouvement en semblent inspirés. On retrouve l'un et l'autre dans la plupart des œuvres auxquelles j'ai fait allusion plus haut [5]. Il est bon seulement de noter qu'il est arrivé

1. Voyez les textes réunis au sujet de la Bacchante Χιμαιροφόνος de Scopas par Overbeck, *Schriftquellen*, n°s 1162-1164, et en particulier les n°s 1162-1163 (épigrammes de l'*Anthologie*); cf. Max. Collignon, *Hist. de la Sculp. grecque*, t. II, p. 242.
2. Pline, *N. H.*, XXXIV, 64 : idem fecit.... Athenis Satyrum.
3. Voir plus haut, p. 59, n. 1.
4. Voyez Max Collignon, *Hist. de la Sculpt. grecque*, II, p. 440 et n. 2.
5. Voyez *supra*, p. 59, n. 2.

souvent que le sculpteur, n'ayant pas bien compris le sens exact ni la valeur esthétique du mouvement qu'il imitait, a cherché à l'expliquer par l'adjonction de quelque accessoire. De là, les grappes de raisin que les danseurs semblent admirer en dansant et mangent des yeux; de là, les cymbales et les crotales qu'ils élèvent et font vibrer. Cette interprétation toute matérielle d'une attitude purement pathétique à l'origine semble un argument de plus en faveur de Lysippe. Enfin, je ne suis pas éloigné de croire qu'il y a quelque parenté entre le modèle de notre figurine et les nombreuses représentations de Bacchantes et Ménades que Dionysos a transportées de sa fureur et qui, courant ou bondissant, les bras agités, les cheveux au vent, la tête violemment secouée en arrière, s'abandonnent au dieu qui les possède [1]. Le rapprochement s'impose si, comme la critique tend à l'admettre, les bas-reliefs qui représentent des Bacchanales où paraissent volontiers des figures de ce style sont des œuvres de la nouvelle école attique datant des deux derniers siècles avant notre ère [2].

PIERRE PARIS.

1. Voyez, par exemple, la base de candélabre du Louvre. Frœhner, *Notice de la Sculpture antique*, n° 297 = Clarac, *Mus. de Sculpture*, pl. 138, n° 138. — De Sacken, *Die Antiken Sculpturen d. K. K. Munz-und Antiken Cabinetes in Wien*, Taf. XIV et pp. 33, fig. 8; cf. fig. 9.

2. Voyez sur ce point Max. Collignon, *Histoire de la Sculpture grecque*, t. II, p. 242-243. Je ne parle pas des figures de Bacchantes portant un quartier de chevreau; elles dérivent très certainement d'une autre source.

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES A ELCHE

(Planche II)

Dans le *Pueblo de Elche,* du 27 août 1899, notre correspondant, D. Pedro Ibarra, annonçait à ses concitoyens qu'à cinquante mètres à l'ouest de la maison de campagne de D. Antonio Ceva, sur l'emplacement de l'antique colonia Julia Illici, des travailleurs, occupés à défoncer la terre pour y planter des grenadiers ou de la vigne, bouleversaient les restes de grands édifices antiques. En particulier fut détruite une mosaïque, large de 7m15, représentant des rinceaux et des grecques bleues sur fond blanc, et une seconde, de forme ronde, composée de petits cubes de marbre très fins, et figurant une grande étoile centrale, combinée artistiquement avec d'autres étoiles plus petites.

D. Pedro Ibarra, averti par hasard de la trouvaille, obtint du propriétaire que, dorénavant, la fouille serait conduite avec plus de prudence, et dans le même journal, à la date du 3 septembre, il faisait connaître la découverte d'une mosaïque plus belle et plus intéressante, qui, grâce à lui, a été en partie conservée. Voici la description qu'en donne l'aimable archéologue d'Elche, et qui complète la planche faite d'après ses dessins :

« La mosaïque, vieille de dix-huit siècles, est bien conservée, exception faite d'une petite portion du monument détruite dans l'Antiquité et en partie restaurée plus tard par un artiste moins habile que le premier auteur. J'ignore la cause de cette détérioration, qui peut-être est due simplement à un affaissement partiel du sol. Quant au reste de la mosaïque, son état de conservation, sa beauté, sa perfection sont tels que c'est assurément, après la mosaïque connue de *Galatée* [1], le plus beau spécimen qui ait été trouvé dans les ruines illicitanes.

» Cette œuvre appartenait, par sa structure, à la classe de mosaïques appelées *pavimenta vermiculata,* c'est-à-dire où sont représentés au naturel, avec leurs couleurs, les objets et les êtres animés, lesquels paraissent ainsi peints sur le sol. Ce sol est entièrement formé de petits cubes de marbre et de verre de couleurs très variées, placés de manière à rendre par leur disposition la forme et le contour des objets figurés. On dirait alors les enchevêtrements d'un grand nombre

1. [M. Arthur Engel a signalé cette mosaïque par deux fois dans son *Rapport sur une mission archéologique en Espagne* (*Nouvelles Archives des missions*, t. III, 1892), et *Revue archéologique*, 1896, *nouvelles et correspondances*. Il ne reste de la mosaïque que l'inscription *Galatea*, recueillie par D. Pedro Ibarra. P. P.]

de vers enroulés, et de là vient le nom latin du travail. Par le mélange de figures et d'ornements, la nouvelle mosaïque appartient aux mosaïques historiées. En voici la description.

» Elle occupe toute la superficie d'une salle carrée, qui a 4 mètres de côté. Tout autour règne une bande large de 48 centimètres, divisée, sur chaque côté, en cinq parties. Aux quatre angles sont quatre carrés précieusement ornés, ici, d'une étoile multicolore, là, d'un joli nœud gordien, là, et par deux fois, d'un losange à lignes concaves. Des cadres placés au milieu des côtés, un a disparu; dans les trois autres sont représentés respectivement deux tourterelles ou pigeons richement colorés; deux oiseaux semblables, mais plus gros, piquant du bec dans un vase de fleurs, et un nœud de ruban que flanquent deux flèches opposées par le bois. Les huit autres cadres sont tous semblables; ils affectent la forme rectangulaire et sont ornés de triangles de pierres bleues encerclées de rouge, qui occupent les espaces laissés libres par un grand losange inscrit. Ces losanges sont d'un très bel effet; le centre est rehaussé par un joli morceau de lapis-lazuli.

» Ce cadre enferme un octogone, dont quatre des côtés lui sont tangents; ainsi sont déterminés quatre triangles intérieurs à l'octogone; l'artiste, avec beaucoup de goût, a peu chargé de dessin ces espaces, et s'est contenté d'y tracer quatre délicats *peltas* ou boucliers de forme élégante. Le centre de la mosaïque est surtout riche de facture et de coloris; c'est une scène de chasse, où l'on voit un chien courant derrière un lapin; un autre lapin est à moitié détruit; on n'en voit que la tête. Le fond paraît être un paysage avec des fleurs rouges.

» Il est fort regrettable que l'accident subi par la mosaïque en ce point ne permette pas de bien apprécier l'ensemble de ce médaillon central. Il est entouré d'une belle couronne de feuilles, avec de riches tons de verre vert, de lapis-lazuli et autres couleurs, dont l'harmonieuse combinaison ferait honneur à un peintre moderne. A cette couronne en succède une autre, des ondulations dont les teintes varient du noir pur au gris perle clair, formant un agréable contraste avec les demi-cercles intervertis qui marquent le dessin principal du décor. Ce feston est peint en vifs tons jaunes et rouges, disposés en zones parallèles entre elles, et concentriques au dessin général de la mosaïque, se dégradant avec finesse à la façon d'un arc-en-ciel de la plus pure nuance. La dernière ligne extérieure du grand cercle, qui a 1m80 de diamètre, et qui est inscrit dans l'octogone, est bordée de denticules.

» Le style de cette belle mosaïque, malgré la richesse des nuances, la variété des thèmes d'ornementation, n'appartient pas à la première époque, celle où les œuvres valent par la simplicité et la pureté des lignes; mais l'œuvre comme la plupart de celles de cette espèce qu'on

a trouvées dans les mêmes ruines, est de la fin du IIIe siècle. C'est ce que contribue à confirmer la date des monnaies recueillies près de la mosaïque, et qui sont de l'empereur Maximianus.

» A la partie extérieure de la mosaïque, à l'angle sud-est, existe un précieux document qui en augmente beaucoup la valeur. C'est une inscription de cinq lignes, encadrée très simplement de deux lignes dentelées; elle occupait l'espace compris entre les montants de la porte qui donnait accès dans la salle. En voici la transcription :

I NH. PRAEDI
SVIVAS CVM
TVIS OMNB
MVLTIS AN
NIS ☥

In h(is) prædi[i]s vivas cum tuis omn(i)bus multis annis [1].

» Non seulement le caractère des lettres, l'inégalité de leur hauteur (celles de la première, de la quatrième et de la cinquième lignes sont plus grandes que celles des deux autres), mais encore la construction de la phrase latine et sa signification ajoutent de l'importance au monument.

» On ne peut rien dire encore de ce que fut dans l'antiquité l'édifice où a été placée la mosaïque; mais l'inscription parle nettement d'une ferme ou maison de campagne. Du moment que la mosaïque est ornée de nœuds gordiens, de colombes, de flèches, on pourrait songer à quelque idylle amoureuse, et croire que le beau pavimentum décorait la chambre nuptiale [2]. »

PEDRO IBARRA.

1. [La mosaïque d'Elche a fait l'objet d'une communication à la Société archéologique de Berlin (*Archäol. Anzeiger*, 1899, p. 198-199). M. Hübner, qui en donne une photogravure, restitue ainsi l'inscription : *in h(oc) praedi(o) s(alvus) vivas cum tuis omnib(us) multis annis.*]

2. [La mosaïque, depuis que M. Ibarra a écrit ces lignes, a été recouverte de terre, sinon détruite; mais le propriétaire a du moins détaché l'inscription, qu'il conserve. La *Revista de la asociación artístico-arqueológica Barcelonesa*, 1899, p. 318, a reproduit l'article publié par M. Ibarra dans le *Pueblo de Elche*. — P. P.]

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES A VALENCE[1]

Les découvertes archéologiques, spécialement de l'époque romaine, n'abondent pas à Valence. Les grandes transformations de voirie qu'a subies notre ville au cours des siècles ont détruit peu à peu les restes des premières civilisations.

Dans ce développement historique, les Wisigoths, bien que dans l'ordre social et religieux ils aient conservé la plupart des édifices latins, ont contribué par leurs luttes à la destruction des monuments de la domination antérieure.

Les Arabes trouvèrent ici une cité hispano-latine en lamentable décadence. Ils s'établirent sur de véritables ruines et furent contraints à de nouvelles dévastations. Alors restèrent enfouis les débris des deux périodes précédentes, qui disparurent absolument avec la conquête de D. Jaime d'Aragon.

A partir de 1238, la ville entre dans une période de transformation. Le périmètre des murs s'étend, de nouvelles rues s'ouvrent, les étroites s'élargissent, les édifices publics et religieux font place à d'autres adaptés aux besoins de la population chrétienne. Sur tant de ruines s'élève la cité moderne...

Voilà ce qui explique la rareté des trouvailles d'antiquités romaines à Valence. S'il apparaît parfois quelque chose, l'ignorance se charge souvent de le détruire, privant ainsi l'histoire de documents authentiques. Mais il n'en est pas toujours ainsi.

Au cours des travaux que l'architecte D. Jose Camaña fait exécuter dans sa maison, située rue de la Paix, on a découvert des restes de constructions romaines. La maison correspondait autrefois au n° 3 de la rue de Saint-Jean de Ribera, et faisait le coin de la ruelle qui débouchait sur la petite place de Carn y Col, et qui a disparu complètement quand on a ouvert la première.

Dans cette région se trouvait le Pretorium romain, comme en témoigne, entre autres vestiges, la pieuse tradition relative au procès de saint Vincent martyr et à son long séjour dans la prison située sur l'emplacement du couvent de Sainte-Tècle, démoli en 1868.

La maison de M. Camaña doit s'élever sur les ruines d'un édifice romain déjà détruit à l'époque arabe. C'est du moins ce que semblent indiquer les restes architectoniques et épigraphiques trouvés ces jours-ci.

1. Extrait du journal *Las Noticias*, de Valence, n° du 24 septembre 1899. Le Père Fita a donné l'inscription que nous a communiquée notre correspondant dans le *Boletín de la Real Academia de la História*, 1899, p. 544, sous ce titre : *Mausoleo de las Sertorios en Valencia del Cid, Lapida romana inedita del primer siglo.*

Obligés, pour établir les fondations de la maison nouvelle, de creuser jusqu'au sol solide, les ouvriers découvrirent, à l'angle qui borde actuellement la rue de la Paix, différentes pierres provenant d'antiques murailles.

M. Camaña, avisé, fit faire les fouilles nécessaires, et recueillit, entre autres objets de moindre importance, les suivants :

Un piédestal avec inscription latine;

Une jarre funéraire dans laquelle se trouvait un fragment de statue;

Un autre fragment de marbre, avec des moulures.

La plus importante de ces trouvailles est le piédestal. Il est formé d'un bloc de pierre, venant probablement des carrières de Godella. Sur l'une des faces, une moulure encadre l'inscription (hauteur du bloc, 97 centimètres; largeur, 67 centimètres) :

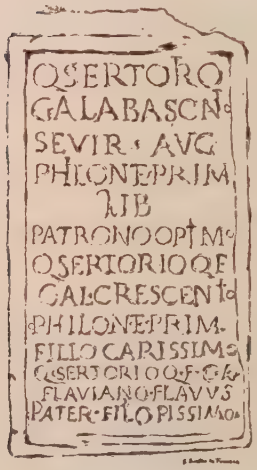

Q(uinto) Sertorio,
Gal(eria), Abascanto,
Sevir(o) Aug(ustali),
Philon et Prim(a)
5 Lib(erti)
Patrono Optimo.
Q(uinto) Sertorio Q(uinti) f(ilio),
Gal(eria), Crescentio,
Philon et Prim(a)
10 filio carissimo.
Q(uinto) Sertorio, Q(uinti) f(ilio), Ga(leria)
Flaviano Flavus
pater filio piissimo.

Cette inscription a quelques détails intéressants. D'abord elle rappelle l'existence du Sevir Augustalis Quintus Sertorius, personnage valencien déjà connu par d'autres textes. L'examen des lettres permet de dater le monument comme appartenant à la fin du premier ou au commencement du second siècle de notre ère.

Non moins intéressant est le fragment de statue. Il est de marbre blanc; la tête manque, ainsi qu'une partie des bras et des jambes. En l'état actuel, il mesure 53 centimètres de haut. Il est impossible d'identifier exactement le personnage. Sa nudité, les formes et le mouvement de son corps lui donnent une certaine analogie avec les nombreuses représentations connues de Dionysos enfant. Il peut être aussi un éphèbe ou enfant tutélaire, et sûrement formait partie du

monument auquel appartenait le morceau de marbre travaillé et orné de moulures découvert au même endroit. Ce lieu correspondait-il au laraire de la maison? C'est probable. Ce qui paraît hors de doute, c'est que la statue était adossée à un mur ou à tout autre appui solide, soutenue par une tige de bois dont la trace se voit encore au milieu des reins.

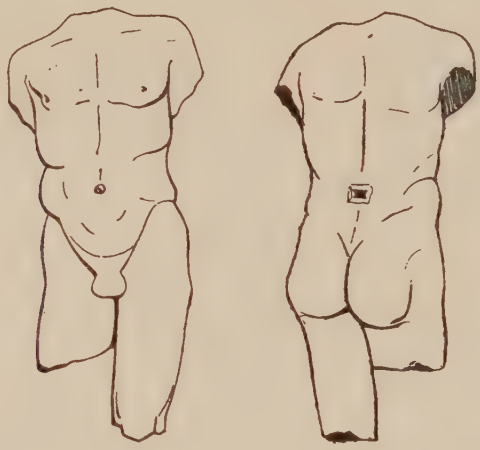

I II

Comme œuvre d'art, elle offre des caractères qui permettent de la classer parmi les productions dérivées de l'école de Polyclète, et, en ce cas, on peut admettre qu'elle est à peu près contemporaine de l'inscription.

De toute manière, le torse est un fragment d'intérêt spécial pour Valence, où sont extrêmement rares les sculptures de l'époque romaine.

Comme nous l'avons dit, ce fragment a été trouvé à l'intérieur d'une jarre funéraire. Par malheur, un coup de pioche a brisé le vase, nous privant d'un bon exemplaire de l'antique céramique valencienne.

Avec les débris précédents, on a trouvé des fragments de colonnes et un chapiteau octogonal de pierre sablonneuse. Ils appartenaient sans doute à un autre monument érigé sur les ruines de l'édifice romain, les matériaux de ce dernier servant aux fondations de l'édifice nouveau.

Peut-être apparaîtront d'autres vestiges permettant d'éclaircir ce point; mais les découvertes actuelles suffisent à prouver que le sol de Valence cache en son sein d'importants souvenirs des civilisations antérieures.

Luis Tramoyeres BLASCO,
Secrétaire de l'Académie des Beaux-Arts de Valence, archiviste municipal, correspondant de la Société hispanique de Bordeaux.

P.-S. — On a trouvé à Valence une dédicace du Sevir Q. Sertorius Abascantus (*Corp. Inscr. Lat.* II, n° 3744). C'est peut-être le même qui est mentionné dans une autre inscription de même provenance (*ibid.*, n° 3751). M. E. Hübner fait remarquer que très probablement un ancêtre de cet Abascantus avait reçu le droit de cité du grand Sertorius. C'est ce qui explique le souci constant des noms Q. Sertorius donnés dans cette famille de génération en génération. Notre inscription donne Q. Sertorius Abascantus, Q. Sertorius Crescentius, Q. Sertorius Flavianus. Il y a aussi au *Corpus* (II, n° 3752) une double dédicace à une certaine Sertoria, Quinti filia, Maxima, par son mari M. Antonius Avitus, et sa fille Antonia Lepida. Cette femme était peut-être fille d'un de nos Sertorius. L'inscription est aussi de Valence.

Les trois lignes relatives à Q. Sertorius Flavianus ont été ajoutées après coup. La surface de la pierre n'est plus travaillée de la même manière, les lettres sont dissemblables, et même le cadre qui entoure le texte a été maladroitement allongé par en bas.

P. P.

NOUVELLES

Notre correspondant, M. Arthur Engel, nous a envoyé de Séville, à la date du 27 janvier, les nouvelles archéologiques suivantes :

Azuaga, province de Badajoz. — Il a été trouvé dans la tapia (mur de soutènement en terre) du vieux château, où entrent sans doute des débris de l'époque romaine (non loin de là se voient des inscriptions romaines déjà connues), une pierre gravée (jaspe(?) rouge brique, opaque, travail grossier). Le sujet est un aigle; en exergue on lit les lettres suivantes, absolument nettes et certaines :

FFLLVI VPFM

Il n'y a aucune raison de suspecter l'authenticité de l'objet, que le Dr D. Pedro Lopez a trouvé lui-même. M. Bonsor, l'archéologue anglais bien connu par ses fouilles de Carmona, rapporte que les monnaies romaines ne sont pas rares dans les tapias des châteaux du Moyen-Age.

Sur Azuaga et ses inscriptions, voyez *C. I. L*, II, p. 323, 324.

Cadiz. — D. Anacleto Sanchez Lamadrid possède une fort belle améthyste montée en bague. Elle provient, dit-il, de la nécropole phénicienne, et représente Jupiter et Léda.

Chipiona (sur la ligne de Cadix à San Lucar de Barrameda). — D. Bartolome Junquero aurait découvert sur la plage de Régla, dans un puits antique, une quantité énorme de fragments métalliques (204 kilos), surtout du plomb; quelques-uns sont travaillés et portent de petites inscriptions, dédicaces à Jupiter. De plus, un Priape ailé « *tan al natural que causa escandalo* ». *Le Diario de Cadiz* du 5 ou 6 juillet 1899 a publié un article de D. Bartolome Junquero sur cette trouvaille, et sur la plage de Régla en général. On sait combien la plage de Régla est intéressante par les découvertes qu'on y fait constamment. Il n'en faut pas moins accepter avec prudence les indications de M. Junquero, en particulier en ce qui concerne les inscriptions; sa bonne foi ne peut être suspectée, mais une erreur est facile.

Merida. — D. P. Plano, correspondant de la Société hispanique de Bordeaux, a recueilli et fait encadrer une mosaïque des plus curieuses, trouvée près de la gare du chemin de fer. Elle représente, suivant lui, « une scène d'hyménée présidée par le dieu Priape. » D. P. Plano prépare un mémoire pour l'Academia de la Historia. Le sujet de la mosaïque étant tout à fait obscène, il fera bien de l'écrire en latin. (Dimensions : 4 mètres carrés environ.)

Une autre mosaïque, représentant des poissons, a été découverte tout près du Musée.

A. ENGEL.

BIBLIOGRAPHIE

Π. Καββαδίας, Τὸ ἱερὸν τοῦ Ἀσκληπιοῦ ἐν Ἐπιδαύρῳ καὶ ἡ θεραπεία τῶν ἀσθενῶν. Athènes, Perris, 1900; 1 vol. in-8°, de 302 pages, avec un plan et huit phototypies.

Commencées voici vingt ans bientôt, les fouilles d'Épidaure ne sont pas encore tout à fait terminées, puisque le déblaiement du temple d'Apollon Maléatas n'est pas fini. M. Cavvadias n'a pas attendu le complet achèvement de cette grande œuvre, qui est la sienne, pour en exposer, sous une forme succincte, les résultats principaux. Le livre monumental de MM. Defrasse et Lechat donnait les résultats des fouilles à la date de 1890. Le livre de M. Cavvadias nous amène jusqu'en 1898. Dans cet intervalle de huit années, des édifices intéressants, bien conservés, l'Odéon, le Stade, ont été déblayés. M. Cavvadias en donne de bonnes phototypies et des descriptions claires. Sans doute, le Δέλτιον, les Πρακτικά, l'Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική nous avaient renseignés au fur et à mesure sur les résultats des fouilles du hiéron; mais il est commode de pouvoir recourir à un volume substantiel, où ces fouilles sont exposées en entier, et où le savant qui les a dirigées nous explique son avis sur tous les problèmes difficiles qu'elles ont posés aux archéologues, le problème de la *tholos,* par exemple, ou celui du *logeion.*

Mais ce livre ne s'adresse pas seulement aux archéologues. Il est destiné à tous les Grecs instruits. L'auteur a voulu exposer au grand public lettré de son pays l'histoire de l'Asclépiéion d'Épidaure et d'Asclépios même, l'origine de ce dieu, le caractère de son culte, la fortune de cette religion. Il a tenté d'écrire sur le hiéron épidaurien et sur le culte d'Esculape un livre qui fît pendant au remarquable ouvrage de M. Tsoundas sur Mycènes et la civilisation mycénienne.

Le culte d'Asclépios apparaît à M. Cavvadias comme le culte grec qui offre le plus d'analogie avec certaines formes inférieures du christianisme. Avant d'adorer le Christ, les Grecs, adorant Asclépios, avaient déjà un Sauveur[1]. Comme plus tard les Saints, Asclépios Sôtèr gué-

1. Marinos, *Vita Procli,* 29 : καὶ γὰρ ηὐτύχει τούτον (τοῦ Ἀσκληπιείου) ἡ πόλις τότε, καὶ εἶχεν ἔτι ἀπόρθητον τὸ τοῦ σωτῆρος ἱερόν.

rissait les maux inguérissables à l'art humain; c'était un dieu à miracles; voilà pourquoi il a résisté au christianisme plus longtemps que les autres dieux. Comme plus tard les Saints, Asclépios opérait ses miracles par incubation, c'est-à-dire en apparaissant en songe à ses malades endormis. Comme encore aujourd'hui les églises des Saints thaumaturges, les Asclépiéia étaient tapissés d'*ex-voto* « médicaux »[1] et de tableaux représentant les miracles du dieu; qui a vu en Calabre la cathédrale de Cosenza, vouée à Saint François de Paule, le thaumaturge de notre Louis XI, se peut aisément figurer l'intérieur d'un Asclépiéion, sans avoir besoin de recourir aux inventaires de l'Asclépiéion d'Athènes. Nul culte païen enfin — ceux d'Apollon et d'Isis exceptés — où les chants et les chantres eussent autant d'importance; on a dès à présent retrouvé dans les divers Asclépiéia assez de péans pour composer un petit recueil d' « hymnes et cantiques » : cette importance du chant rituel survit dans le christianisme grec ou romain (Cavvadias, p. 216-217).

Pour faire saisir à ses lecteurs grecs qu'à l'époque ancienne, au temps où Aristophane écrivait le *Ploutos*, au temps déjà plus récent où Isyllos peinait à composer ses poésies, Asclépios était uniquement un thaumaturge, et nullement, comme s'obstine à le soutenir Thrämer, un médecin, qu'il opérait par des miracles, non par des cures, M. Cavvadias a découpé dans l'Ἀκρόπολις, journal quotidien d'Athènes, d'ineffables récits de miracles effectués l'an dernier, au Pirée, par Sainte Barbe; à Athènes, par la Panaghia de la Métropole (p. 274-275); et il a rapproché de ces histoires les fameux Ἰάματα. Ces rapprochements sont parfaitement raisonnables. Pour ma part, j'aurais même souhaité qu'ils fussent plus nombreux; que l'auteur fît des Ἰάματα l'étude « folklorique » qu'ils réclament et qui, si je ne me trompe, n'a pas encore été faite d'une façon complète. Asclépios n'est plus, mais la pratique de l'incubation subsiste[2]; sans sortir des pays grecs, on pourrait trouver des églises où les malades, à tout moment de l'année (et non pas seulement deux fois l'an, comme à Tinos), vont dormir

1. M. Cavvadias a omis l'un des plus curieux de ces ex-voto, le δεῖγμα ἀργύρεον représentant une tumeur de la rate (ὄγκος σπληνός), dont l'Esculape de l'île du Tibre avait guéri l'affranchi impérial Néocharès (*Bull. della com. arch. di Roma,* 1896, p. 174, et pl. VIII).

2. L'incubation, comme méthode de thérapeutique miraculeuse, a été générale dans l'antiquité : « Asclépios, Hélios, Hémithéa, Sarapis à Canope, les Sotères à Lébédos, Ino en Laconie, Isis en Grèce et en Égypte, prescrivaient en songe des remèdes aux malades qui s'endormaient dans leurs temples. Saint Michel les traitait de même dans l'église d'Anaplous, près Constantinople. Saint Cyr et saint Jean accomplissaient les mêmes miracles en Égypte. C'est après que saint Côme et saint Damien eurent apparu dans son sommeil à Justinien et l'eurent guéri, qu'ils furent invoqués dans les maladies et indiquèrent en songe le traitement à suivre. A Paris même, d'après une ordonnance de 1248, les malades qui venaient à Notre-Dame implorer l'aide divine passaient les nuits, en attendant leur guérison, dans une chapelle près de la seconde porte. » (Tuchmann, dans *Mélusine,* III, col. 556.)

pour obtenir guérison : à Lesbos par exemple (Newton, *Travels and discoveries*, II, p. 8), ou à Verria (Delacoulonche, *Berceau de la puissance macédonienne*). D'autre part, ces miracles, que relatent les stèles des Ἰάματα, se retrouvent presque tous dans la littérature hagiographique. Un évangile apocryphe raconte de Jésus l'histoire merveilleuse que le logographe Hippys de Rhégium et, après lui, l'une des stèles d'Épidaure racontaient d'Esculape (Bouché-Leclercq, *Hist. de la divination*, III, p. 288); la même histoire, plus ou moins transformée, a plus tard enrichi la légende du grand Saint Éloi (Gaidoz, dans *Mélusine*, V, 97, 204). Dans un songe, Asclépios guérit un de ses dévots de la pierre (Ire stèle, miracle 14); dans un songe, l'apôtre André guérit de la pierre l'ambassadeur du roi Théodebert auprès de Justinien, un certain Mummolus, qui avait profité d'un arrêt à Patras pour aller dormir *ad beati sepulchrum* (Grégoire de Tours, *lib. in gloria martyrum*, 30). Le conte populaire de la coupe cassée, si joliment narré dans l'inscription d'Épidaure, se retrouve à l'époque mérovingienne, mis au compte de saint Laurent de Milan :

Ἰάματα I mir. 10 (Collitz, III, 1, p. 154).

Σκευοφόρος εἰς τὸ ἱαρ[ὸν ἀνιὼν], ἐπεὶ ἐγένετο περὶ τὸ δεκαστάδιον, κατέπετε. [Ὡς δ' ἀ]νέστα, ἀνώιξε τὸν γυλιὸν καὶ ἐπεσκόπει τὰ συντετριμμένα σκεύη. Ὡς δ'εἶδε τὸν κώθωνα κατεαγότα, ἐξ οὗ ὁ δέσποτας εἴθιστο πίνειν, ἐλυπεῖτο καὶ συνετίθει τὰ ὄστρακα καθιζόμενος. Ὀδοίπορος οὖν τις ἰδὼν αὐτὸν· « τί ὦ ἄθλι', ἐφᾶ, συντίθησι τὸν κώθωνα μάταν; τοῦτον γὰρ οὐδέ κα ὁ ἐν Ἐπιδαύρῳ Ἀσκλαπιὸς ὑγιῆ ποιῆσαι δύναιτο. » Ἀκούσας ταῦτα ὁ παῖς, συνθεὶς τὰ ὄστρακα εἰς τὸν γυλιόν, ἥρπε εἰς τὸ ἱερόν· ἐπεὶ δ'ἀφίκετο, ἀνώιξε τὸν γυλιὸν καὶ ἐξαῖρεν ὑγιῆ τὸν κώθωνα γεγενημένον, καὶ τῶι δεσπόται ἡρμάνευσε τὰ πραχθέντα καὶ λεχθέντα· ὡς δὲ ἄκουσ', ἀνέθηκε τῶι θεῶι τὸν κώθωνα.

Greg. Turon. *lib. in gloria martyrum* 45 (*Monum. Germ.*, p. 518).

Est apud eandem urbem [*Mediolanensium*] *basilica sancti Laurenti levitae, ibique admirabili pulchritudine calix cristallinus habebatur. Acta vero quadam solemnitate, dum per diaconem ad sanctum altare offerretur, elapsus manu in terram ruit et in frustra comminutus est. At diaconus pallidus et exsanguis collecta diligenter fragmenta vasculi super altare posuit, non diffisus, quod eum possit virtus martyris solidare. Denique in vigiliis, lacrimis atque oratione deductam noctem, requisitum calicem repperit super altare solidatum.*

Avant de prendre congé de l'intéressant volume que nous annonçons, nous nous permettrons encore deux observations [1].

On se rappelle le règlement religieux de l'Asclépiéion du Pirée (*CIA.*, II, 4, 1651 = Michel, n° 672 : Θεοί· Κατὰ τάδε προθύεσθαι· Μαλεάτηι πόπανα τρία· Ἀπόλλωνι πόπανα τρία· Ἑρμῆι πόπανα τρία· Ἰασοῖ πόπανα τρία· Ἀκεσοῖ πόπανα τρία· Πανακείαι πόπανα τρία· κυσὶν πόπανα τρία· κυνηγέταις

1. Les fautes d'impression sont malheureusement nombreuses : ainsi, *passim*, *Révue*, *Paoly* (au lieu de Pauly); *Andrée* Thevet (p. 24). La date de l'*Isyllos* de Wilamowitz est 1886, non 1896 (p. 11); l'inscription du Pirée citée p. 216 a été publiée au *BCH.*, en 1890, non en 1896; le règlement religieux cité p. 186 a été trouvé en 1898, non en 1888 (c'est l'inscription que M. Cavvadias a publiée dans l''Εφ. ἀρχ. 1899, p. 1 et pl. I : y corriger la transcription des l. 8 et 25, φερνὰν τδι θιδι κριθᾶν μέδιμμνον, σπυρδν hemídimmnon, οἴνου hemítειαν = *offrir au dieu un médimne d'orge, un 1/2 méd. de blé une 1/2 mesure de vin.* Pour la forme σπυρῶν, cf. *Thesaurus* s. v. σπυρίς, et *Odyssée* IX, 110 : πυροὶ καὶ κριθαὶ ἠδ' ἄμπελοι).

πόπανα τρία. M. Cavvadias (p. 200) fait des κυνηγέται des ministres du culte, les gardiens des chiens sacrés de l'Asclépiéion. Le relief épidaurien publié naguère par M. Blinckenberg (*Ath. Mitth.* XXIV, pl. X), où les fils d'Asclépios sont figurés comme de beaux jeunes gens, accompagnés de leurs chiens, de grands lévriers laconiens qui jappent et leur lèchent les mains, ce relief, peut-être, est une raison de se rallier à l'opinion de Wilamowitz qui, dans les κυνηγέται du rituel en question, voyait des δαίμονες parèdres de l'Asclépios du Pirée (*Isyllos*, p. 100).

P. 10, M. Cavvadias emprunte à M. Lechat, qui l'avait trouvé dans Pouqueville, ce passage de la *Cosmographie universelle* d'André Thevet : « *Nous visitasmes ce lieu* [la ville d'Épidaure] *habité de pauvres chrestiens grecs... Ils me montrèrent l'effigie d'ung enfant allaicté d'une chèvre et ayant ung chien auprès de luy qui le gardoit : lequel enfant avoit le visage tout environné de rayons comme le soleil : ils me dirent que c'estoit la représentation d'Esculape, le temple duquel estoit au dict lieu.* » Il est impossible, quand on connaît Thevet, d'accorder confiance à cette description. Thevet l'a inventée d'après Pausanias II, 26, 5. Est-il même assuré que Thevet soit allé à Épidaure? « André Thevet parle d'Athènes comme s'il l'avait vue, mais de manière à ne tromper personne : c'est de la supercherie à peine déguisée »[1]. Toutes les inscriptions antiques que ce hâbleur prétend avoir copiées dans ses voyages « de Natolie » sont inventées, et fort sottement : cf. *CIL.*, III, 1, *21 (Érétrie), *26, *27 (Olympe macéd.), *28 (Gallipoli), *31 (Constantinople). Ses descriptions de monuments figurés doivent être de même farine.

PAUL PERDRIZET.

F. P. Garofalo, *Sulle anfizionie.* Catane, 1898; 1 vol. in-8°, de 30 pages.

Sur l'amphictionie delphique, la plus importante et la mieux connue de toutes les confédérations du même genre, il existe peu de travaux d'ensemble. Celui du professeur Garofalo répond donc à un véritable besoin. Sa brochure, écrite dans une langue simple et claire, comprend deux parties : dans la première, l'auteur retrace à grands traits l'histoire de l'amphictionie delphique depuis sa fondation jusqu'à l'époque romaine. Il s'attache à démontrer comment cette institution a exercé sur le monde grec une grande autorité morale; comment, d'autre part, exception faite pour la période macédonienne où, remaniée au profit du vainqueur, elle a proclamé Philippe généra-

1. Vitet, *Études* I, p. 89, d'après Laborde, *Athènes aux XV*e*, XVI*e* et XVII*e* siècles.*

lissime et est devenue entre ses mains un instrument commode, son rôle politique a presque toujours été nul.

Elle n'a, d'ailleurs, jamais été une représentation véritablement nationale, car toute l'Hellade n'y avait pas de représentants. La composition du conseil amphictionique, les changements que cette composition a subis dans les différentes périodes de l'histoire grecque, telles sont les questions que M. Garofalo examine dans une seconde partie.

Si nous ajoutons que, malgré les dimensions modestes de sa brochure, l'auteur cite ses sources et fournit sur le sujet qui l'occupe de nombreux renseignements bibliographiques, nous aurons assez montré combien est instructif et précieux le travail du savant professeur.

MARCEL SEGRESTE.

J. Bidez et Fr. Cumont, *Recherches sur la tradition manuscrite des lettres de l'empereur Julien,* Bruxelles, Hayez, 1898, in-8° de 156 pages. Extrait du t. LVII des *Mémoires couronnés et autres mémoires*, publiés par l'Académie royale de Belgique.

C'est la première fois qu'on publie une étude critique sur la manière dont s'est formée la collection des lettres de l'empereur Julien, et cette étude est due à deux représentants de l'école philologique belge, qui depuis dix ans a su prendre une place d'honneur dans le monde érudit. Je ne crois pas qu'il soit possible de contester les conclusions auxquelles sont arrivés MM. Bidez et Cumont : il y a eu deux collections différentes des lettres de Julien, celle de la correspondance avec Libanius, celle de la correspondance avec les autres sophistes, et l'une et l'autre de ces séries était *amébée,* c'est-à-dire que les lettres du prince y alternaient avec celles de ses correspondants : c'est ce qui explique, par exemple, pourquoi certains morceaux dus à Libanius ont pu être attribués à Julien. A côté de ces deux séries épistolaires s'est formée (sous une influence chrétienne cette fois, et non plus sophistique) une collection de documents officiels émanés de l'empereur. Dès le milieu du v° siècle, ces diverses publications se mêlent et s'enchevêtrent, car il est à remarquer que les chrétiens, en dépit de leur haine pour l'Apostat, n'ont cessé de l'admirer, de l'étudier et de l'imiter [1]. — Le travail de MM. Bidez et Cumont est accompagné

1. A signaler, p. 83, une étude très circonstanciée des manuscrits de Chalcé où l'on a découvert assez récemment, dans une copie du XIV° siècle, six lettres inédites de Julien. Voyez sur ces manuscrits, encore peu connus en France, Papadopoulos-Kerameus, dans le Σύλλογος de Constantinople, 1885, appendice, t. XVI, p. 9 sqq.; Mansion, *Revue de l'Instruction publique en Belgique,* 1898, etc.

d'appendices fort importants. I. Une réfutation de Julien par Aréthas de Césarée, avec, au début, une citation de l'empereur disant que le christianisme a été αἴτιος πολλοῖς μὲν πατροκτονίας, πολλοῖς δὲ παιδοκτονίας γενόμενος : le tout tiré d'un manuscrit de Moscou et également inédit : car les œuvres d'Aréthas n'ont pas encore trouvé d'éditeur : avis aux Byzantinistes. II. Un fragment, collationné à nouveau, du roman de Barlaam et Joasaph, où les auteurs de ce mémoire croient retrouver, non sans vraisemblance, l'empereur Julien dans la personne du roi des Indes Abenner[1]. Il y a encore de beaux jours pour le byzantinisme, à la condition qu'il veuille bien s'écarter des sentiers battus[2].

CAMILLE JULLIAN.

Carlos Cañal, *San Isidoro, Exposición de sus obras é indicaciones acerca de la influencia que han ejercido en la civilización española*. Sevilla, « La Andalucía moderna, » 1897 ; 1 vol. in-4°, 177 pages, 5 pesetas.

A un opuscule de cent soixante-dix-sept pages sur Isidore de Séville on ne peut demander qu'une chose, c'est d'être au courant de tout ce qui s'est publié d'important sur ce polygraphe, — surtout si, de ces cent soixante-dix-sept pages, cinquante sont consacrées à l'index détaillé des œuvres comprises en cinq tomes dans l'édition d'Arévalo.

M. Cañal est au courant. A part Gams[3], qui est, du reste, assez court, beaucoup trop court sur un homme qui a eu un tel rôle dans l'Espagne gothique, tous les auteurs qui se sont occupés d'Isidore sont cités et utilisés dans cette monographie. Les deux dissertations inaugurales de Dressel et de Hertzberg, avec les savantes pages consacrées par M. Mommsen à Isidore historien dans le tome II des *Chronica minora sæc. IV, V, VI, VII,* forment la plus récente contribution des Allemands. Parmi les Espagnols qui se sont occupés d'Isidore, il faut citer l'auteur de la *Historia crítica de la literatura española*, Amador de los Ríos ; ceux de la *Historia de España desde la invasión de los pueblos germánicos hasta la ruína de la monarquía visigoda*, M. Eduardo de Hinojosa et M. Aureliano Fernández Guerra ; enfin, celui de la *Historia de las ideas estéticas en España* et de la *Historia*

1. Voyez p. 21, n. 2, la traduction grecque (par M. Conybeare) de la prétendue lettre de Julien à Diran l'Arsacide.

2. Le dernier travail sur Julien (à signaler à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la Gaule) montre également que l'on a, enfin, une préoccupation plus grande, en parlant de cet empereur, de l'importante question des sources. C'est le livre de Koch, *Kaiser Julian der Abtrünnige, eine Quellenuntersuchung*, Leipzig, 1899.

3. *Kirchengeschichte von Spanien*, II, 2 (1874), p. 102-113.

de los Heterodoxos españoles, M. Marcelino Menéndez Pelayo. D'autres ouvrages ou des articles des mêmes auteurs sont encore signalés, et l'indication en est précieuse.

Mais quelle que soit l'importance de tous ces travaux, elle ne fait pas oublier celle des deux tomes d'*Isidoriana* d'Arévalo[1], qui, si l'on y joint les deux chapitres consacrés par Nicolás Antonio à l'évêque de Séville[2], et ce qu'on trouve dans l'*España sagrada*[3], constituent la première assise solide dans la bibliographie isidorienne : M. Cañal a eu la sagesse de s'y appuyer. — Il est triste de dire que le seul ouvrage d'ensemble que nous ayons en français sur Isidore est loin de mériter qu'on en parle avec le respect qu'on voudrait; et cela précisément parce que l'auteur a tenu comme non avenus ces excellents travaux des grands critiques espagnols. Il s'agit du livre qu'a laissé le cardinal Bourret sur l'*École chrétienne de Séville*[4], et qui, écrit il y a quarante-cinq ans, retarde assurément de plusieurs siècles, et représente, à certains égards, l'état de la critique au temps de Ferdinand le Saint et d'Alphonse le Sage. L'auteur accepte sans l'ombre d'une hésitation (p. 37) les fables relatives à la parenté royale d'Isidore, comme si Antonio, Flórez et Arévalo n'avaient jamais agité la question[5]. Il ne fait aucune distinction entre les sources comme Ildephonse ou Braulion, et les Vies des XIIe ou XIIIe siècles. Aussi croit-il, comme s'il l'avait vue, à l'existence d'une école fondée à Séville par Isidore[6]. Or, nous n'avons aucune preuve sérieuse que cette école ait existé : tout au plus, comme le montre Arévalo[7], peut-on tirer une présomption du canon 24 du quatrième concile de Tolède et d'un passage de la vie d'Ildephonse par Cixila. — L'abbé Bourret trouvait aussi le moyen d'appuyer sur un document qu'il savait des plus faux, et tout en le reconnaissant comme tel, une assertion dont il ne pouvait apporter aucune preuve : « S'il fallait, dit-il (p. 30), s'en rapporter à la fausse chronique publiée sous le nom de Dexter, cet enseignement chrétien aurait pris dès l'an 185 de notre ère des proportions considérables dans la métropole de la Bétique. » Toutefois, ajoutait-il, non

1. Dans Migne, *Patr. lat.*, LXXXI.

2. *Bibliotheca hispana vetus*, livre V, ch. III et IV. Il faut dire qu'Antonio est loin d'avoir fait preuve d'un esprit critique aussi aigu que Flórez et Arévalo. Il croit par exemple à Théodora sœur d'Isidore et femme du roi Leovigild (liv. IV, n° 82), bien qu'il s'étonne (liv. V, n° 63) qu'Isidore ne semble pas la compter parmi ses frères et sœurs.

3. T. IX, p. 187-205; XXII, p. 133-145 (2e édition), etc.

4. Paris, 1855.

5. Mariana déjà semble les tenir pour suspectes (*Hist. de Esp.*, livre VI, ch. VII), après les avoir pourtant acceptées (liv. V, ch. XI).

6. « Il fit construire en dehors des murs de Séville un vaste bâtiment, un collège *de magnifique apparence*, où les jeunes gens pouvaient se livrer à loisir à l'étude des sciences sacrées et profanes. Ils y vinrent bientôt en grand nombre... » (p. 65).

7. *Isidoriana*, pars I, cap. XX, 5-8.

sans candeur : « Ces assertions manquent sans doute(!) de la certitude qui convient à l'histoire, mais on ne saurait(?) méconnaître que l'Espagne prit une grande part à ce mouvement littéraire que l'Église, devenue libre, imprima au monde latin. »

M. Cañal rejette, lui, sans d'ailleurs y insister, les détails généalogiques qu'enregistrait si pieusement l'abbé Bourret et dont l'inanité a déjà été démontrée il y a plus d'un siècle par Flórez[1] et par Arévalo[2]. — Je ne sais s'il faut partager l'avis de M. Cañal sur l'attribution qu'il fait de ces inventions à Luc de Tuy. Arévalo paraît avoir raison de penser que la Chronique que Luc a insérée dans son *Chronicon mundi* comme un supplément apporté à Isidore par Ildephonse, doit avoir été fabriquée ou tout au moins interpolée et allongée avant Luc. On pourrait ajouter d'autres arguments aux siens, mais ce serait long et hors de place ici[3]. M. Cañal ne s'est du reste pas arrêté à la partie biographique; et c'était son droit, à condition qu'il s'abstînt (ce qu'il a fait) de resservir aux lecteurs des faussetés depuis longtemps mises au rebut. Je crains pourtant, le dirai-je? qu'il ne soit, lui aussi, un peu plus persuadé qu'il ne faudrait de l'existence de cette fameuse école de Séville : en tout cas, il n'a pas résisté à la tentation d'emprunter un ou deux détails au *Rodericus Cerratensis* au sujet de l'organisation de cette école. Il eût peut-être mieux fait d'y résister. Il y a péril à se servir d'un texte dont on ne connaît pas la genèse. Or, nous ne savons pas de quel texte dépend la *Vita sancti Isidori* du chanoine régulier de S. Isidore de León, dont dépend elle-même la biographie plus courte écrite par ce *Rodericus*[4].

L'objet de M. Cañal était surtout d'analyser l'œuvre de l'évêque de Séville. Ce n'est pas un travail inutile, car le lecteur pourra au moins se faire une idée du contenu des deux volumes LXXXII et LXXXIII de la Patrologie de Migne. — Il ne faut pas trop dédaigner le savoir de cet encyclopédiste que fut Isidore. Sans doute il croyait et enseignait

1. *España sagrada*, t. IX, p. 187-192.

2. *Isidoriana*, pars I, cap. XVII.

3. Indiquons par contre, un argument que pourrait invoquer de son côté M. Cañal : c'est le fait qu'aucun des manuscrits de l'*Historia Gothorum* ne contient la phrase insérée dans l'Isidore de Luc et relative au mariage de Théodoric avec une femme de Tolède (cf. *Chron. min. sæc. III-VII*, p. 283).

4. M. Cañal cite, comme l'ayant vue dans la bibliothèque du duc de T'serclaes, la traduction castillane (éditée à Salamanque le 2 janvier 1525) du livre que Flórez pense être le *De miraculis Sancti Isidori* de Luc, traduction faite par un chanoine régulier de Saint-Isidore de León, qu'Antonio appelle Jean de Robles. Nous ne connaissons pas l'original latin. En tout cas, s'il faut y reconnaître le livre de Luc, ce devait être, comme la Chronique du même auteur, une compilation ou plutôt une reproduction d'écrits plus ou moins authentiques attribués à Ildephonse, Braulion et d'autres. Il est dit, en effet, dans une espèce d'introduction (Flórez l'a déjà donnée, t. XXII, p. 140, 2e édition) : « Lo qual todo fue sacado a la letra de las historias originales y mas autenticas que estan escriptas por los bienaventurados sant Alfonso arçobispo de Toledo y sant Braulio obispo de Çaragoça discipulos de sant Isidro

qu'*Hispalis* était ainsi nommée à cause des pieux, *pali*, sur lesquels elle aurait été élevée, ou que le *Latium* tirait son nom du fait que « Saturnus ibi *latuit* » ; que « *Gallia* a candore populi nuncupata est : γάλα enim graece lac dicitur » ; que « *ficus* a *fecunditate* dicitur », et que « *nux* appellata quod umbra vel stillicidium foliorum ejus proximis arboribus *noceat* », etc. Mais Isidore n'est pas responsable de toutes ces étymologies. Et puis, il y en avait de vraies dans le nombre. Isidore savait que « *papiliones* (pavillons) vocantur a similitudine parvuli animalis volantis » : la « sémantique » n'a rien de plus ni de mieux à dire aujourd'hui. Il enseignait comme on enseigne encore à présent que l'*atrium* est ainsi appelé parce qu'il était noirci *(ater)* par la fumée du foyer. Malheureusement, la proportion des bonnes choses aux mauvaises est faible. Mais est-il sûr qu'il eût mieux valu ne rien savoir? — Enfin, il y a autre chose que des étymologies dans les *Etymologiarum libri XX;* il y a, on le sait, une quantité de renseignements précieux[1].

Ce n'est pas là non plus, peut-être, la partie la plus importante de l'œuvre du grand évêque. Sans parler de sa *Chronique* et de ses *Histoires*, qui ont constitué le premier fonds de l'historiographie espagnole au Moyen-Age, ses ouvrages de dogmatique ou de morale *(Libri sententiarum)* ou de science religieuse (*Allegoriae Sanctae Scripturae, Liber numerorum, De Officiis ecclesiasticis,* etc.) ont été pour l'Espagne du Moyen-Age les manuels les plus appropriés à ses besoins. Par eux, comme par son rôle dans les conciles, cet hispano-romain de l'époque wisigothique tient la première place dans l'histoire de l'Église d'Espagne. C'est beaucoup plus, en effet, par l'influence qu'il eut comme évêque et comme vulgarisateur, que par l'originalité et la personnalité de ses écrits, qu'il est devenu pour les Espagnols comme leur grand initiateur dans tout savoir religieux ou profane. Il ne faut pas le juger par rapport à d'autres grands hommes, mais par rapport à l'Espagne elle-même.

y por otros antiguos que escrivieron su historia. » Or, d'Ildephonse et de Braulion nous n'avons rien qui ait pu fournir matière à un livre, surtout à un livre presqu'en entier consacré aux « *miraglos* » de l'évêque de Séville. Il y avait donc au temps de Luc et avant lui une littérature qui se recommandait des contemporains du saint, et bien probablement apocryphe. Ce que Braulion, Ildephonse et Redemptus nous disent d'Isidore est si simple, qu'il paraît peu sûr de croire que les mêmes écrivains ont éprouvé le désir de raconter en des pages ou des volumes aujourd'hui perdus, les prodiges opérés par lui de son vivant ou après sa mort. Ces légendes, dont nous voyons la floraison au XIIIe siècle, doivent avoir éclos autour du tombeau de S. Isidore, dans la ville romano-gothique de León, vers les XIe et XIIe siècles. Luc n'a eu qu'à les cueillir.

1. Le travail de M. Marius Michel intitulé *Le Livre « des Origines » d'Isidore de Séville,* que M. Cañal cite mais qu'il n'a pu consulter, a paru dans la *Revue internationale de l'Enseignement* (1891, t. XII), et a été précédé d'un autre du même auteur dans les *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux* (1890, t. XII) : *Les Livres « des Différences » d'Isidore de Séville.*

A ce point de vue, l'analyse forcément très succincte qu'a donnée de ses œuvres M. Cañal a son très grand intérêt, en attendant le livre définitif qui nous arrivera d'Espagne peut-être un jour, espérons-le — à moins que personne n'ose y prendre sur soi de refaire l'œuvre du savant jésuite Arévalo, ce qui, en effet, serait assez osé, et ne s'imagine la faire mieux que lui, ce qui serait difficile.

G. CIROT.

Ch. Michel, *Recueil d'Inscriptions grecques,* fasc. IV (troisième et dernière partie). Paris, Leroux, 1900.

Le dernier fascicule du *Recueil d'Inscriptions grecques* de M. Charles Michel vient de paraître. Il contient la fin de l'ouvrage, les additions et corrections, les tables de concordance et l'index alphabétique. Nous avons tenu, le temps nous manquant aujourd'hui pour une analyse détaillée, à signaler du moins sans retard l'achèvement de cette belle publication, d'ores et déjà classique.

Fr. Cumont, *Textes et Monuments figurés relatifs aux mystères de Mithra.* Bruxelles, Lamertin, 1899.

Pendant que l'Université de Liège nous adressait le dernier livre de chevet de l'épigraphie, l'Université de Gand nous donnait une magistrale étude d'archéologie et d'exégèse religieuse : les *Textes et Monuments figurés relatifs aux mystères de Mithra*, de M. Franz Cumont. Nous reviendrons bientôt sur les problèmes, d'un si passionnant intérêt, qu'a examinés l'auteur.

15 février 1900.

Le Directeur-Gérant, GEORGES RADET.

Phototypie Ch. Chambon.

SATYRE DANSANT

Bronze grec du Musée archéologique de Madrid

MOSAIQUE TROUVÉE DANS [illegible]

REMARQUES SUR LE « PHILÈBE »

Le *Philèbe* occupe dans l'œuvre de Platon une place à part. C'est, en effet, le seul des dialogues qui se rattache nettement à cette dernière forme de la doctrine platonicienne, qui est surtout connue par le témoignage d'Aristote. En revanche, il n'en est pas dont l'explication soulève plus de difficultés, et l'on a pu soutenir, avec quelque vraisemblance, que le *Philèbe* n'était qu'un assemblage de morceaux primitivement distincts et dépourvus d'unité organique. Sans vouloir entrer, pour le moment, dans l'examen détaillé de cette opinion, dont la discussion exigerait un volume, nous nous bornerons à présenter ici quelques observations relatives soit à l'interprétation de certains passages obscurs, soit aux allusions du dialogue à des doctrines antérieures ou contemporaines, soit, enfin, à la polémique récemment soulevée à propos de l'ouvrage de F. Horn[1].

11 B. Φίληδος μὲν τοίνυν ἀγαθὸν..... (C) ἐσομένοις. Siebeck (*Platon als Kritiker aristotelischer Ansichten, Zeitschr. f. Philos.*, 1895 et 1896) remarque, à propos de ce passage, que les philosophes qui font du φρονεῖν ou du νοεῖν le souverain bien ne sont pas les Mégariques. Ce n'est pas, en effet, le bien de l'homme, mais le Bien en soi, que les Mégariques considéraient comme identique à la φρόνησις (Diog., II, 106; Zeller, *Ph. d. Gr.*, II, 1[4], p. 260, n. 1, t. a.; tr. fr., III, p. 240, n. 3). C'est ce qui résulte du passage de la *République* VI, 505 B (τοῖς μὲν πολλοῖς ἡδονὴ δοκεῖ εἶναι τὸ ἀγαθὸν, τοῖς δὲ κομψοτέροις φρόνησις), où τὸ ἀγαθὸν désigne le Bien en soi, et οἱ κομψότεροι, les Mégariques (Zeller, t. a., *l. l.*). D'après Siebeck, l'opinion exposée par Socrate

1. V. Horn, *Platonstudien*, Wien, Tempsky, 1893; Apelt, *Die neueste Athetese des Philebos* (*Arch. f. Gesch. d. Phil.*, t. X, pp. 1 sqq.); Horn, *Zur Philebosfrage* (*ibid.*, pp. 271 sqq.).

aurait été soutenue par Aristote dans son *Protreptikos,* et le *Philèbe* aurait été écrit pour la réfuter. Contre cette hypothèse, Zeller (*Arch. f. Gesch. d. Phil.,* X, pp. 580 sqq.) fait valoir, entre autres, les raisons suivantes : 1° il ne résulte d'aucun des fragments du *Protreptique* qui nous sont connus (Rose, Ff. 50-61) que cet écrit ait attribué à la φρόνησις et à la σοφία une valeur plus exclusive que ne le fait Platon dans le *Philèbe;* 2° il est invraisemblable que Platon eût fait exprimer par Socrate, comme représentant l'opinion de celui-ci, une doctrine qu'il aurait considérée lui-même comme aussi peu fondée que la doctrine adverse (l'hédonisme); 3° enfin, le passage du *Philèbe* exprime, en réalité, la propre opinion de Platon, qui est soutenue d'un bout à l'autre du dialogue. Car Socrate ne dit pas que le sagesse soit le seul bien, mais seulement qu'elle est supérieure et préférable au plaisir.

En ce qui concerne l'invraisemblance de la conjecture de Siebeck, nous partageons l'opinion de Zeller. Mais la dernière des raisons que nous avons énoncées ne nous paraît pas entièrement fondée. La thèse primitive de Socrate semble bien être, en effet, que la φρόνησις constitue pour l'homme, non pas seulement *un* bien supérieur au plaisir, mais *le* bien. N'est-ce pas ce qui résulte de la suite du dialogue (11 D) : οὐκοῦν ὑμεῖς μὲν τὴν τοῦ χαίρειν, ἡμεῖς δ' αὖ τὴν τοῦ φρονεῖν (*sc.* ἕξιν εἶναι..... τὴν δυναμένην ἀνθρώποις πᾶσι τὸν βίον εὐδαίμονα παρέχειν)? Socrate ne soutient-il pas, ainsi, que la sagesse suffit, à elle seule, à procurer à l'homme le bonheur? Et quand il reconnaît, dans les phrases suivantes (11 E), que, s'il se trouve un troisième genre de vie supérieur à la sagesse et au plaisir, il sera vaincu aussi bien que Protarque, ne dit-il pas, par cela même, que, dans son opinion, la sagesse, non seulement est supérieure au plaisir, mais encore constitue le souverain bien? La thèse énoncée par Socrate (11 B) n'est donc pas soutenue d'un bout à l'autre du dialogue, et ce n'est pas, au moins à en juger par le *Philèbe,* la pure doctrine de Platon. Peut-être est-ce encore aux Mégariques qu'il faut l'attribuer. Car de ce que, d'après le passage de la *République,* ils ont identifié le Bien en soi à la φρόνησις, il ne résulte point qu'ils n'aient pas donné

une définition analogue du bien de l'homme. Il est donc possible, comme Zeller lui-même semble l'admettre ailleurs *(Ph. d. Gr.*, t. a., *l. l.)*, que Platon ait fait exprimer ici par Socrate l'opinion d'Euclide de Mégare.

16 E. οἱ δὲ νῦν τῶν ἀνθρώπων σοφοὶ..... (17 A) τοὺς λόγους. Ce sont vraisemblablement les Sophistes que Platon désigne ici par οἱ νῦν. On pourrait penser, il est vrai, soit à Antisthène, qui paraît visé un peu plus haut (14 D-E; cf. Zeller, *op. cit.*, p. 293, n. 1, t. a.; tr. fr., III, p. 270, n. 5), soit aux Mégariques. Ces derniers niaient, en effet, même la multiplicité des concepts qu'ils réduisaient à celui du Bien ou de l'Un (Zeller, *op. cit.*, p. 261, n. 1, 2 et 3; tr. fr., III, p. 241, n. 2, 3 et 4). Ils n'admettaient donc aucun intermédiaire entre l'Un et la multiplicité sensible que, du reste, ils niaient aussi en tant que réalité. Mais, par cela même, on n'aurait pas pu prétendre qu'ils passaient à l'Un *trop lentement,* c'est-à-dire qu'ils multipliaient à tort les intermédiaires. En outre, il ne pouvait être question pour eux d'un *passage* du multiple à l'Un. D'ailleurs, l'ἓν dont Platon parle ici n'est pas l'unité suprême, mais un concept ou un genre quel qu'il soit. Ce sont, en partie, les mêmes raisons qui doivent nous empêcher de voir, dans ce passage, une allusion à Antisthène. De plus, dans un système aussi radicalement nominaliste que le sien, où il n'y a, en somme, de concepts que les individus, il ne saurait s'agir d'une série, même réduite à deux termes, ni, par suite, de *passage* d'un terme à un autre. Enfin, il existe une analogie frappante entre les derniers mots de ce texte et un morceau de la *République,* où c'est manifestement aux Sophistes que Platon fait allusion. *Phil.*, 17 A : ἓν μέν, ὅπως ἂν τύχωσι, καὶ πολλὰ θᾶττον καὶ βραδύτερον ποιοῦσι τοῦ δέοντος, μετὰ δὲ τὸ ἓν ἄπειρα εὐθύς, τὰ δὲ μέσα αὐτοὺς ἐκφεύγει· οἷς διακεχώρισται τό τε διαλεκτικῶς πάλιν καὶ τὸ ἐριστικῶς ἡμᾶς ποιεῖσθαι πρὸς ἀλλήλους τοὺς λόγους. *Rép.*, V, 454 A : δοκοῦσί μοι εἰς αὐτὴν καὶ ἄκοντες πολλοὶ ἐμπίπτειν καὶ οἴεσθαι οὐκ ἐρίζειν, ἀλλὰ διαλέγεσθαι, διὰ τὸ μὴ δύνασθαι κατ' εἴδη διαιρούμενοι τὸ λεγόμενον ἐπισκοπεῖν, ἀλλὰ κατ' αὐτὸ τὸ ὄνομα διώκειν τοῦ λεχθέντος τὴν ἐναντίωσιν, ἔριδι, οὐ διαλέκτῳ, πρὸς ἀλλήλους χρώμενοι. Cf. *Soph.*, 253 C. Quant aux procédés sophistiques que Platon paraît

avoir en vue, cf. Ar., *Soph. El.*, 7, 169 a, 22 : ἡ δ' ἀπάτη γίνεται τῶν μὲν παρὰ τὴν ὁμωνυμίαν καὶ τὸν λόγον τῷ μὴ δύνασθαι διαιρεῖν τὸ πολλαχῶς λεγόμενον (ἔνια γὰρ οὐκ εὔπορον διελεῖν, οἷον τὸ ἓν καὶ τὸ ὂν καὶ τὸ ταὐτόν), τῶν δὲ παρὰ σύνθεσιν καὶ διαίρεσιν τῷ μηδὲν οἴεσθαι διαφέρειν συντιθέμενον ἢ διαιρούμενον τὸν λόγον, καθάπερ ἐπὶ τῶν πλείστων. Un certain nombre des sophismes de l'*Euthydème* consistent soit à grouper, sous une unité apparente, des choses qui se contredisent (277 E), soit à passer immédiatement du genre à ses espèces ou de l'un au multiple; à supposer, par exemple, que celui qui sait les lettres sait aussi tout ce qui est écrit avec des lettres (277 A).

20 E. σκοπῶμεν δὴ καὶ κρίνωμεν..... (21 D) ἆρ' οὖν αἱρετὸς ἡμῖν βίος ὁ τοιοῦτος; On a récemment tiré de ce passage un argument contre l'authenticité du *Philèbe*. Dans ses *Platonstudien*, Horn, reprenant, du reste, une remarque déjà faite par Grote (*Plato*, II, p. 556, n. *i*), soutient que l'hypothèse présentée par Socrate est inadmissible et illogique. Le plaisir spécifique de l'homme se trouve, dit-il, exclu d'avance de la vie de plaisir telle que Socrate la représente. « Cette vie est, d'après ses propres termes, celle d'une huître et ne peut, par conséquent, suffire qu'à une huître et non à un homme » (p. 375). A cet argument, Apelt (*Die neueste Athetese des Philebos, Arch. f. Gesch. d. Phil.*, IX, p. 3) objecte que, « quand on avance, comme l'a fait Philèbe, une proposition paradoxale, et surtout quand cette proposition doit servir de principe à la conduite, c'est le droit et le devoir de l'adversaire qui l'examine de la pousser jusqu'à ses dernières conséquences..... » Socrate montre « à quoi l'on aboutit quand on prend pour principe de la vie le plaisir seul, sans égard à la φρόνησις, et il est, en cela, parfaitement dans son droit. Car Philèbe et Protarque ont introduit leur thèse d'une façon tout à fait générale, sans aucune restriction, et l'ont donnée comme valable pour toutes les créatures (πᾶσι ζῷοις 11 B); elle est expressément reprise dans les mêmes termes, p. 60 A : Φίληδός φησι τὴν ἡδονὴν σκοπὸν ὀρθὸν πᾶσι ζῷοις γεγονέναι καὶ δεῖν πάντας τούτου στοχάζεσθαι, de même 66 D : Φίληδος τἀγαθὸν ἐτίθετο ἡμῖν ἡδονὴν εἶναι πᾶσαν καὶ πάντῃ. » Si Philèbe avait fait,

plus ou moins explicitement, une place à la φρόνησις, son opinion ne s'opposerait pas directement à celle de Socrate; et Platon aurait dû faire répondre à celui-ci par Protarque : Ce que tu me demandes — à savoir de me représenter une vie de plaisir *in abstracto* et en soi — n'a pas de sens pour moi, car je soutiens que la prudence est aussi un des éléments du plaisir. — Mais, aurait alors repris Socrate, tu admets ainsi clairement que le plaisir sans la φρόνησις n'est pas digne de l'homme. Le plaisir de l'homme a pour condition la φρόνησις; c'est elle qui est supérieure et qui tient le plaisir sous sa dépendance.

Horn (*Zur Philebosfrage, Arch. f. Gesch., d. Phil.,* IX, p. 273) réplique à ces objections par les considérations suivantes : Socrate tire de la proposition qu'il combat, non pas ses plus extrêmes conséquences, mais des conséquences fausses, et, par là, son raisonnement perd toute force probante. De la proposition que le plaisir est le bien pour toutes les créatures, il ne résulte pas, comme Socrate le dit, qu'il ne puisse y avoir pour toutes les créatures qu'une seule espèce de plaisir. Mais il s'ensuit, au contraire, qu'on doit en attribuer une espèce particulière à chacune. Car le plaisir ne peut être autre chose que la satisfaction des besoins naturels ou, comme Platon le dit dans la *République* (IX, 585 D) : πληροῦσθαι τῶν φύσει προσηκόντων. Or, puisqu'il y a la plus grande diversité dans la structure des êtres, il doit en être de même de leurs plaisirs, et celui qui, comme Socrate le fait ici, veut imposer le plaisir d'une espèce particulière à toutes les autres, en vient à assigner à ces derniers, non pas le plaisir mais la douleur. C'est ce que montre, mieux que tout le reste, la façon dont Socrate décrit le plaisir qui vaut pour tous les êtres. Cette existence entraînerait pour l'homme le renoncement à la vie de famille, à l'amitié, aux relations sociales, aux arts et aux sciences, etc., et ne laisserait subsister que la jouissance sensible la plus grossière, car toute épuration de celle-ci supposerait quelque activité intellectuelle. Pour réfuter Protarque, Socrate aurait dû lui mettre sous les yeux l'ensemble des plaisirs accessibles à l'homme tel qu'il est.

En dépit de ces remarques, l'argument employé par Platon semble parfaitement correct. D'une part, en effet, de l'aveu de Protarque, le bien doit se suffire à lui-même. Si donc, comme il le prétend, le plaisir est le bien, ce ne pourra être que le plaisir qui se suffit le plus à lui-même, c'est-à-dire qui est aussi purement affectif que possible, aussi exempt que possible de toute condition intellectuelle. Lors même que l'homme serait tout à fait insensible à ce genre de plaisir, ce qui n'est pas le cas, l'hypothèse de Socrate n'en serait pas moins légitime, car, encore une fois, ce sont les états dans lesquels le plaisir se manifeste aussi dégagé qu'il se peut de tout autre élément, qu'il convient d'opposer à ceux d'après lesquels il convient, *à lui seul,* pour constituer le bien. C'est pour cela, sans doute, que Platon insiste particulièrement sur ce dernier point (20 C-D : τέλεον, ἱκανόν). D'autre part, ce sont les Cyrénaïques que Platon a l'intention de réfuter (Zeller, *Ph. d. Gr.*, II, 1[4], p. 346, n. 2, t. a.; tr. fr., III, p. 313, n. 2). Or, quand les Cyrénaïques prétendaient que le bien consiste dans le plaisir, ils entendaient par là exclusivement le plaisir sensible et soutenaient, en même temps, qu'il n'y a qu'*une seule espèce* de plaisir (Diog., II, 87 : μὴ διαφέρειν τε ἡδονὴν ἡδονῆς, μηδὲ ἥδιόν τι εἶναι..... ἡδονὴν μέντοι τὴν τοῦ σώματος ἣν καὶ τέλος εἶναι, καθά φησι καὶ Παναίτιος ἐν τῷ περὶ τῶν αἱρέσεων. Cic., *Fin.*, II, 6, 18 : *aut enim eam voluptatem tueretur, quam Aristippus, i. e. qua sensus dulciter ac jucunde movetur.* Id., *ibid.*, I, 11, 39; Zeller, *op. cit.*, pp. 355, n. 1; 356, n. 2, t. a.; tr. fr., pp. 320, n. 1; 321, n. 2). Un Cyrénaïque conséquent aurait même eu, sans doute, moins de scrupules que Protarque et admis (ce que, du reste, celui-ci ne nie pas catégoriquement) que le « bonheur de l'huître » suffit à l'homme. Car ils semblent avoir déclaré que les formes supérieures de l'activité intellectuelle ne contribuent pas, au moins directement, au bonheur. C'est, du moins, ce qu'ils pensaient de la mémoire. Et Platon n'a fait ici qu'accentuer le caractère paradoxal de cette opinion en la poussant à l'extrême. Diog., II, *l. l.*; 89 sqq. : ἀλλὰ μὴν οὐδὲ κατὰ μνήμην τῶν ἀγαθῶν ἡ προσδοκίαν ἡδονήν φασιν ἀποτελεῖσθαι. *Ibid.*, 91; *Athen.*, XII, 544 a : (Ἀρίστιππος) ἀποδεξάμενος τὴν ἡδυπάθειαν ταύτην τέλος εἶναι ἔφη καὶ ἐν αὐτῇ τὴν εὐδαιμονίαν βεβλῆσθαι καὶ μονόχρονον αὐτὴν

εἶναι..... οὔτε τὴν μνήμην τῶν γεγονυιῶν ἀπολαύσεων πρὸς αὐτὸν ἡγούμενος οὔτε τὴν ἐλπίδα τῶν ἐσομένων, ἀλλ' ἑνὶ μόνῳ τὸ ἀγαθὸν κρίνων τῷ παρόντι. *Élien,* V. H., XIV, 6 : πάνυ σφόδρα ἐρρωμένως ἐῴκει λέγειν ὁ Ἀρίστιππος..... μόνον γὰρ ἔφασκεν ἡμέτερον εἶναι τὸ παρόν.

23 C-27 E. πέρας—ἄπειρον—μικτόν—αἰτία. Tout ce qui est, dit Platon (16 C; 23 C : πάντα τὰ νῦν ὄντα ἐν τῷ παντί), rentre dans l'une ou l'autre de ces catégories. Mais il n'indique pas explicitement auquel de ces quatre genres appartiennent les Idées. D'après Zeller (*op. cit.,* II, 1[4], pp. 691 sqq., t. a.), on ne peut les placer que dans la catégorie de l'αἰτία. Cette opinion est partagée notamment par Schmitt (*Die Verschiedenheit der Ideenlehre in Platos Republik und Philebus,* Giessen, 1891). Au contraire, Jackson (*Plato's later theory of Ideas, Journal of Philology,* X, pp. 283 sqq.) et Peipers (*Erkenntnisstheorie Plat.,* pp. 587 sqq.) attribuent les Idées au genre du mixte, tandis que Brandis (*Gr. röm. Phil.,* II a, 332), Steinhart (*Pl. WW.,* IV, 641), Susemihl (*Genet. Entw.,* II, 13), Rettig (αἰτία *im Phileb.,* Bern, 1866, et *De pantheismo Platonis,* Bern, 1875) et Teichmüller (*Stud. z. Gesch. d. Begr.,* pp. 255 sqq.) pensent qu'il faut les rattacher au πέρας. Zeller (*op. cit.,* pp. 692, n. 1, et 668, n. 3, t. a.) écarte l'opinion de Jackson et de Peipers en remarquant que le μικτὸν est désigné dans le *Philèbe* (25 E, 26 D) par les termes de γένεσις εἰς οὐσίαν, qui ne sauraient s'appliquer aux Idées puisqu'elles sont soustraites au devenir. Contre l'interprétation de Rettig et de Teichmüller, il fait valoir les raisons suivantes (*op. cit.,* pp. 692 sqq.) : la façon dont Platon parle de *la limite* exclut l'hypothèse qu'il y ait compris les Idées. Car, en ce qui concerne son contenu, il ne mentionne (25 A et 25 D) que les déterminations numériques et quantitatives, c'est-à-dire précisément les choses mathématiques qu'il plaçait entre les Idées et le monde sensible. La similitude elle-même, en tant qu'Idée, est mise par Platon au-dessus du genre de la limite. Il y a, sans doute, une parenté entre les déterminations du nombre ou de la mesure et les Idées; mais les unes et les autres font si peu partie du même genre, que le passage des concepts mathématiques aux Idées suppose un progrès dans la pensée, et que ce sont des formes distinctes de la connaissance qui s'appliquent aux premiers et

aux secondes. Il y a, il est vrai, des Idées de l'Égal et du Double, comme il y a des Idées de la Justice et de la Beauté. Mais les déterminations mathématiques ne sont pas plus identiques aux Idées, que la justice d'une loi particulière ou la beauté d'une œuvre d'art ne sont identiques au Juste en soi ou au Beau en soi. On ne peut donc, quoi qu'en pense Rettig (αἰτία *im Phil.*, p. 15; *De Plat. panth.*, p. 14), tirer aucun argument du fait que Platon emploie l'égal, le double, etc., comme exemples d'Idées, car il emploie aussi, dans les mêmes passages et ailleurs (*Phédon*, 74 A; 78 D; 100 D; *Rép.*, V, 479 A), bien d'autres concepts.

En outre, Platon range la raison et la science dans la famille de la cause (28 A-C; 30 D; 31 A). Comme la science a pour objet les Idées, si celles-ci faisaient partie du πέρας, l'objet de la science se trouverait dans une classe inférieure à celle de la science elle-même, ce que Platon n'aurait certainement pas voulu admettre. Des quatre catégories du *Philèbe*, conclut Zeller, celle de la cause est donc la seule à laquelle nous puissions rattacher les Idées. A ces considérations, Schmitt (*op. cit.*, pp. 16 sqq.) ajoute les suivantes : Si le πέρας désignait les Idées, la transcendance de celles-ci, que Platon professe explicitement, se trouverait compromise. Il est, en effet, question, à plusieurs reprises, dans le *Philèbe*, de l'introduction du πέρας dans l'ἄπειρον, d'où il résulterait que les Idées sont immanentes aux choses (27 B; 24 C; 25 E; 26 A; 25 C). Si les Idées étaient mêlées à l'ἄπειρον des choses sensibles, elles devraient aussi partager ses propriétés, ce qui est incompatible avec leurs caractères essentiels : éternité et immutabilité. Enfin, le πέρας s'introduit dans l'ἄπειρον, non par sa propre puissance, mais par l'opération de l'αἰτία (23 D-26 E; 27 A; 27 B; 30 A), et il est, par lui-même, dépourvu de l'activité que Platon attribue aux Idées.

Voici maintenant, d'après Zeller, des raisons directes d'admettre que la cause désigne les Idées : L'αἰτία ne peut être ni la divinité créatrice des Idées (ce qu'admettent Rettig et Schneider, *Plat. Met.*, 82), car les Idées sont éternelles, et l'Idée du Bien ne peut pas être considérée comme une création de Dieu, mais seulement comme identique à lui; ni exclusivement l'Idée du

Bien (comme le pensent Steinhart, *Plat. WW.*, 643 sqq. et Susemihl, *Genet. Entw.*, II, 17 sqq.), car celle-ci ne peut être si radicalement séparée du monde des Idées qu'elle constitue une classe à part. — Dans le *Phédon,* Platon déclare que les Idées sont le genre de causes qu'il cherche (100 B, cf. 95 E). « Quelles raisons aurions-nous donc de les exclure, dans le *Philèbe,* du concept de la cause? Nous sommes habitués à distinguer la cause formelle de la cause active, nous ne voudrions pas en confondre le concept général avec celui de la raison organisatrice du monde, que le *Philèbe* désigne comme la cause. Mais nous ne ferions pas, non plus, de ces concepts, des substances en soi. Encore moins considérerions-nous l'Idée du Bien comme la cause de toutes choses. Si Platon fait l'un et l'autre, c'est que ces distinctions lui sont encore étrangères; que, pour lui, ces deux propositions : le monde est l'œuvre de la raison, et : il est ce qu'il est par sa participation aux Idées, signifient essentiellement la même chose; que la prétention de voir dans les Idées des causes actives résulte légitimement des fondements de son système, mais qu'il omet de déterminer si et comment cela est possible. Dans le *Timée,* l'organisateur du monde est placé, comme cause, à côté des Idées. Mais le rapport de l'un aux autres reste si obscur, et la conception du démiurge est si mythique, que son emploi ne peut pas être considéré comme une solution scientifique de la question..... En réalité, cette question était insoluble pour Platon..... En tant qu'élément constant soustrait au devenir des phénomènes et objet de la connaissance scientifique, les Idées doivent être exemptes de tout changement et de toute mutabilité. Mais comme, d'autre part, elles sont le réel véritable et la dernière cause des choses, que ce qui est souverainement réel ne peut être dépourvu de raison, et que la cause ne peut être conçue sans activité et sans mouvement, elles doivent aussi, semble-t-il, posséder ces attributs. Comment ces deux points de vue peuvent-ils se concilier? Comment l'immuable peut-il être conçu comme mû, et les genres des choses comme des êtres vivants et raisonnables? c'est ce qu'on n'aperçoit pas, et ce que Platon n'a pas montré.

Mais, si la conception ontologique se heurte à la conception étiodynamique, c'est cette dernière qu'il faut sacrifier, car le caractère fondamental des Idées c'est d'être les genres des choses. On comprend donc que Platon ait renoncé de plus en plus à la tentative faite dans le *Sophiste* pour attribuer aux Idées le mouvement, l'âme et la raison; que, dans le *Phédon,* il ait présenté les Idées comme les causes des choses; que, dans la *République,* il ait dépeint l'Idée suprême comme le fondement de toute existence, sans mentionner son activité rationnelle; qu'au contraire, dans le *Philèbe,* il identifie la raison et la cause sans faire mention des Idées; que, dans le *Timée,* il oppose la raison créatrice aux Idées sur le modèle desquelles elle construit le monde, et qu'il fasse de l'âme..... une troisième chose intermédiaire entre les Idées et le monde sensible; qu'Aristote, enfin, n'ait eu aucune connaissance de la causalité des Idées d'après Platon. » — Schmitt (*op. cit.,* p. 24) résume ainsi les arguments qui lui semblent établir directement l'identité de l'Idée et de l'αἰτία : 1° l'αἰτία est introduite comme quelque chose de tout à fait distinct des trois autres γένη; 2° elle seule possède la puissance créatrice et dirige tout le reste de l'univers; 3° elle ne pénètre pas dans la matière, mais son rôle consiste à introduire le κάλλιστα καὶ τιμιώτατα dans le πέρας, qui forme un trait d'union entre elle et les phénomènes sensibles; 4° elle ne produit rien qui soit dépourvu de but, mais elle agit avec νοῦς et σοφία, et l'on comprend que ces deux noms soient employés pour la désigner.

L'argumentation qui précède paraît concluante en tant que réfutation de l'opinion de Rettig et de Teichmüller. On peut considérer comme établi que les Idées ne doivent pas être comprises dans la seule catégorie du πέρας. Mais qu'elles appartiennent à celle de l'αἰτία, c'est ce qui ne nous semble pas suffisamment prouvé. D'abord, si l'αἰτία représente les Idées et si, conséquemment, le πέρας comprend les τὰ μεταξύ, le mixte, qui ne peut, alors, désigner que le sensible, sera produit par la participation de l'ἄπειρον aux τὰ μεταξύ. Or, il ne paraît pas que, même dans la dernière forme de sa doctrine, Platon ait cessé de professer la participation du sensible aux Idées, et leur

ait substitué à ce point de vue les τὰ μεταξύ (cf. Arist. *Meta*., A, 6, 988 a, 10). De plus, la remarque qui sert de fondement au raisonnement de Zeller pourrait se retourner contre lui. Les Idées, dit-il, doivent forcément rentrer dans l'un des quatre concepts posés ici par Platon, puisque ces quatre concepts embrassent toute la réalité. Pour prouver ce dernier point, il cite 23 C : πάντα τὰ νῦν ὄντα ἐν τῷ παντί, et 16 C : τὰ ἀεὶ λεγόμενα εἶναι (*Ph. d. Gr.*, II 1[4], p. 691, n. 4, t. a.). Mais, à la suite de ce dernier passage, ce n'est pas *quatre* genres que Platon énumère, mais *deux* seulement, le πέρας et l'ἄπειρον, à l'exemple des Pythagoriciens. Si donc ces deux genres embrassent toute la réalité, il faut bien que les Idées soient comprises soit dans l'un, soit dans l'autre, soit dans leur mélange, et comme les deux premières hypothèses sont exclues, il faut, semble-t-il, conclure que les Idées font partie du μικτόν. Voici les considérations qui nous paraissent corroborer cette conjecture.

D'abord il n'est pas vraisemblable que, à quelques pages de distance, Platon ait employé les termes de πέρας et d'ἄπειρον dans des acceptions sensiblement différentes. C'est donc, à notre avis, le premier passage (16 C sqq.) où il en est question, qui doit être pris pour base de l'interprétation. Or, nous y trouvons à peu près ceci : Les Pythagoriciens ont eu bien raison de dire que toutes choses renfermaient l'un et le plusieurs, la limite et l'infinité. Il nous faut donc toujours chercher μίαν ἰδέαν ; puis, après cette idée unique, en examiner deux, s'il s'en trouve ce nombre après elle, sinon trois ou tout autre nombre, jusqu'à ce que nous ayons trouvé, non seulement que l'un posé d'abord est un et multiple, mais encore combien il est. — Dans ce passage, la μία ἰδέα correspond manifestement à l'ἕν ou au πέρας des Pythagoriciens, et ses divisions ou les unités subordonnées (τὰ ἕν), au multiple et à l'ἄπειρον. D'autre part, comme la suite l'indique, Platon veut dire par là qu'il ne suffit pas de poser une Idée comme unité, comme compréhension pure (ce que faisaient les Mégariques), qu'il faut aussi suivre les étapes de sa division en ses espèces. Ces espèces sont plusieurs, et c'est pour cela que l'Idée, considérée dans son extension, est multiplicité. Seule, l'espèce indivisible (ἄτμητον εἶδος, *Phèdre*, 277 B)

n'est plus unité et multiplicité, c'est-à-dire infinité déterminée, mais unité et infinité pure, parce que ses divisions sont les individus sensibles. Ainsi, l'Idée est unité et multiplicité parce qu'elle n'est pas seulement compréhension, mais compréhension et extension. Toutefois, le terme d'extension ne correspond pas tout à fait exactement au concept du πλῆθος ou de l'ἄπειρον, élément des Idées. Pour déterminer plus rigoureusement ce concept, c'est au *Sophiste* qu'il faut avoir recours. Chaque genre, dit Platon dans ce dialogue, se répète dans ces espèces : l'être est dans le mouvement, comme le mouvement est dans l'être et, par conséquent, il y a, relativement à chaque genre, beaucoup d'être. Mais par cela même qu'il n'est pas ses espèces et qu'elles se distinguent de lui, il est beaucoup de non-être (263 B : πολλὰ μὲν γὰρ ἔφαμεν ὄντα περὶ ἕκαστον εἶναί που, πολλὰ δ'οὐκ ὄντα. 256 D : ἔστιν ἄρ' ἐξ ἀνάγκης τὸ μὴ ὂν ἐπί τε κινήσεως εἶναι καὶ κατὰ πάντα τὰ γένη· κατὰ πάντα γὰρ ἡ θατέρου φύσις ἕτερον ἀπεργαζομένη τοῦ ὄντος ἕκαστον οὐκ ὂν ποιεῖ, καὶ ξύμπαντα δὴ κατὰ ταὐτὰ οὕτως οὐκ ὄντα ὀρθῶς ἐροῦμεν, καὶ πάλιν, ὅτι μετέχει τοῦ ὄντος, εἶναί τε καὶ ὄντα). En outre, un genre n'exclut pas seulement ses espèces ou les genres subordonnés, il exclut aussi tous les genres coordonnés ou appartenant à d'autres séries, il exclut tout l'*autre*. Par suite, il n'est pas seulement une multiplicité de non-être, mais une infinité (256 E : περὶ ἕκαστον ἄρα τῶν εἰδῶν πολὺ μέν ἐστι τὸ ὄν, ἄπειρον δὲ πλήθει τὸ μὴ ὄν). — Si l'on considère la série des espèces d'un genre donné ou la pluralité qu'il renferme, on constate que chacune de ces espèces est, à son tour, compréhension et genre par rapport aux espèces plus particulières. Chacune est donc une unité, et le genre en question apparaît comme ce qui ramène à l'unité une multiplicité d'unités, c'est-à-dire comme un nombre. Mais ce nombre diffère du nombre mathématique parce que ses unités (τῶν ἓν ἕκαστον, 16 D) forment une hiérarchie, qu'il y a, entre elles, antériorité et postériorité. L'Idée est donc un composé de l'Un et du Multiple ou du πέρας et de l'ἄπειρον ; en un mot, elle est un *mixte*. Cette façon de concevoir les Idées est précisément celle qu'Aristote attribue à la dernière période de la pensée de Platon (cf., entre autres passages, *Meta.*, M, 6, 1080 b, 11 : οἱ μὲν οὖν ἀμφοτέρους φασὶν εἶναι τοὺς ἀριθμούς, τὸν μὲν

ἔχοντα τὸ πρότερον καὶ ὕστερον τὰς ἰδέας, τὸν δὲ μαθηματικὸν παρὰ τὰς ἰδέας. *Ibid.*, A, 6, 987 b, 20 : ὡς μὲν οὖν ὕλην τὸ μέγα καὶ τὸ μικρὸν εἶναι ἀρχάς, ὡς δ' οὐσίαν τὸ ἕν· ἐξ ἐκείνων γὰρ κατὰ μέθεξιν τοῦ ἑνὸς τὰ εἴδη εἶναι τοὺς ἀριθμούς. τὸ μέντοι γε ἓν οὐσίαν εἶναι, καὶ μὴ ἕτερόν γέ τι ὂν λέγεσθαι ἕν, παραπλησίως τοῖς Πυθαγορείοις ἔλεγε, καὶ τὸ τοὺς ἀριθμοὺς αἰτίους εἶναι τοῖς ἄλλοις τῆς οὐσίας ὡσαύτως ἐκείνοις· τὸ δὲ ἀντὶ τοῦ ἀπείρου ὡς ἑνὸς δυάδα ποιῆσαι καὶ τὸ ἄπειρον ἐκ μεγάλου καὶ μικροῦ, τοῦτ' ἴδιον. V. sur la théorie des Idées-Nombres d'après Aristote, Zeller, *op. cit.*, p. 681, n. 4, t. a.). L'analogie qui existe entre les termes employés par Aristote et ceux dont Platon se sert dans le *Philèbe* (23 C-27 B), et la proximité du passage 16 C sqq., indiquent assez clairement, semble-t-il, que le πέρας et l'ἄπειρον sont les éléments des Idées (ce dernier n'y pénétrant que sous forme d'infinité déterminée ou de nombre, ou de grand et de petit, et non comme infinité indéterminée ou μᾶλλον καὶ ἧττον) et que celles-ci font partie du mixte. Le πέρας et l'ἄπειρον, dit Olympiodore (*in Phileb.*, 256 sqq. Stallb.), sont doubles : d'une part, ceux qui jouent le rôle de principes; d'autre part, ceux qui résultent des principes. Ce ne sont pas seulement les choses, mais aussi les dieux qui sont constitués par la limite et l'indétermination. Le plus et le moins se retrouvent partout, non seulement dans les choses célestes, mais aussi dans les intelligibles (ὅτι διττὸν τὸ πέρας καὶ τὸ ἄπειρον· τὰ μὲν ὡς ἀρχαί, τὰ δὲ ὡς ἀπ' ἀρχῆς..... ὅτι οὐ μόνον τὰ ὄντα, ἀλλὰ καὶ οἱ θεοὶ ἐκ πέρατός εἰσι καὶ ἀπειρίας..... πῶς τὸ μᾶλλον καὶ ἧττον πανταχοῦ· τὸ γοῦν ἄπειρον πανταχοῦ..... καὶ ἐν τοῖς οὐρανοῖς..... ἀλλὰ πῶς καὶ ἐν τοῖς νοητοῖς).

La seule objection que Zeller présente contre l'attribution des Idées au genre du mixte ne nous paraît pas insurmontable : l'appellation de γένεσις εἰς οὐσίαν, que Platon applique au μικτόν, ne saurait, dit-il (*op. cit.*, p. 692, n. 1, t. a.), convenir aux Idées, qui sont soustraites au devenir. Mais cette expression même a quelque chose de singulier. Le plus ordinairement, Platon oppose d'une façon radicale la γένεσις à l'οὐσία, comme il le fait plus bas (54 D; cf. *Rép.*, VII, 525 B; *Soph.*, 246 C; *Rép.*, VI, 534 A; *Tim.*, 29 C *et saep.*). οὐσία désigne presque constamment l'être véritable ou l'Idée (Ast, *Lex. Plat.*, s. v.). Une génération qui a pour terme une οὐσία ne peut donc pas

être une génération au sens physique et sensible du mot. La γένεσις dont il est question est, bien plutôt, la génération métaphysique qui nous empêche de poser une Idée sans poser, en conséquence, celles qu'elle suppose ou qu'elle exclut. Le *Sophiste* nous offre un exemple de cette sorte de génération quand il montre que, de la position l'Un, résulte nécessairement la position du mouvement et du repos (248 C sqq.). Aristote, du reste, emploie constamment les mots γεννᾶν, γεννᾶσθαι (p. ex. *Meta.*, A, 6, 987 B, 34, *et saep.*), quand il s'agit de la génération des Idées-Nombres. Enfin, cette sorte de génération n'est-elle pas la seule qui soit compatible avec l'éternité et l'immutabilité des Idées, et n'est-ce pas la seule chose que Platon puisse avoir en vue dans le *Sophiste,* quand il parle de l'activité et du mouvement de celles-ci? Cf. Olymp. *in Phileb.*, 257 Stallb. : ὅτι πολλαχῶς μὲν τὸ ἄπειρον γνωρίζεται..... καὶ κατὰ τὴν ἐπ' ἄπειρον πρόσθεσιν τοῦ πλήθους, καὶ κατὰ τὴν ἀεὶ γεννεσίαν τῶν εἰδῶν..... κτλ.

Cependant, l'explication que nous avons proposée est encore incomplète et soulève, par suite, une difficulté plus grave. C'est que, si le μικτὸν désigne exclusivement les Idées, on n'aperçoit pas sous laquelle des quatre catégories il faut placer l'univers sensible. On ne saurait dire, en effet, qu'il appartient à l'ἄπειρον, car les choses sensibles participent aux Idées et ne sont pas, rigoureusement parlant, infinité pure. Il n'y a, semble-t-il, qu'une seule façon de résoudre la difficulté : c'est de supposer que le sensible est un μικτὸν formé par la participation de l'ἄπειρον à l'Idée, tout comme l'Idée est un μικτὸν de l'ἄπειρον et du πέρας. L'Un ou la limite sont, par rapport aux Idées, ce que l'Idée est par rapport au sensible. C'est justement ainsi qu'Aristote semble avoir compris la doctrine de Platon (*Meta.*, A, 6, 988 a, 10 : τὰ γὰρ εἴδη τοῦ τί ἐστιν αἴτια τοῖς ἄλλοις, τοῖς δ' εἴδεσι τὸ ἕν.). Il y a donc, au moins, deux sortes de πέρας : c'est, dans le sensible, l'Idée; dans l'Idée, la limite, ou l'unité, ou le Même par rapport à l'Autre, ou l'être par rapport à ce qu'il n'est pas (*Soph.*, 257 B : ὁπόταν τὸ μὴ ὂν λέγωμεν...οὐκ ἐναντίον τι λέγομεν τοῦ ὄντος, ἀλλ' ἕτερον μόνον, et la suite), ou encore la compréhension pure.

Mais cette conclusion nous permet d'apercevoir que les quatre genres du *Philèbe* ne sont pas quatre catégories entre lesquelles se répartirait l'ensemble de l'univers sensible et de l'univers intelligible, mais, bien plutôt, les quatre principes que l'on doit trouver *tant* dans le monde sensible *que* dans le monde intelligible. En d'autres termes, l'αἰτία, le πέρας, l'ἄπειρον et le μικτὸν sont *autres* dans le monde sensible que dans le monde intelligible. La limite dans le monde sensible, par exemple, ne ressemble à la limite dans le monde intelligible que par l'*analogie* de leur rôle commun de limite. A la rigueur même, ce ne sont pas seulement deux espèces d'αἰτία, de πέρας, d'ἄπειρον et de μικτὸν que nous devons reconnaître, mais bien trois, ou même quatre. Nous pouvons distinguer, en effet, quatre mixtes : le microcosme humain, le macrocosme de l'univers, les τὰ μεταξὺ et le monde des Idées. La proposition générale : tout est composé de limite et d'infini ou d'unité et de multiplicité, vaut donc pour la limite et l'infini eux-mêmes : ils sont des genres et ont des espèces. Et ainsi s'expliquent les considérations présentées par le *Philèbe* sur la *famille* (γένναι) de la limite et celle de l'infini, et les degrés que Platon y distingue. Zeller pense, il est vrai (*op. cit.*, p. 693, n. 2, t. a.) que « des trois principes dont Platon parle d'abord (23 E, ἄπειρον, πέρας, τὸ ἐκ τούτοιν) il y en a deux qui, comme il le dit, sont divisés en plusieurs. Mais ce ne sont pas, comme le croit Rettig (αἰτ. *im Phil.*, 19; *Plat. panth.*, 14 sqq.), l'infini et la limite, mais l'infini et le mixte. Car c'est seulement en ce qui les concerne qu'il est fait mention d'un πλῆθος τῆς γενέσεως..... Au contraire, Platon dit expressément (26 D) du πέρας que : οὔτε πολλὰ εἶχεν οὔτ' ἐδυσκολαίνομεν ὡς οὐκ ἦν ἓν φύσει. » Cette opinion nous semble formellement contredite par le texte même du *Philèbe* 23 E : πρῶτον μὴν δὴ τῶν τεττάρων τὰ τρία διελόμενοι, τὰ δύο τούτων πειρώμεθα πολλὰ ἑκάτερον ἐσχισμένον καὶ διεσπασμένον ἰδόντες, εἰς ἓν πάλιν ἑκάτερον συναγαγόντες, νοῆσαι πῇ ποτὲ ἦν αὐτῶν ἓν καὶ πολλὰ ἑκάτερον..... λέγω τοίνυν τὰ δύο, ἃ προτίθεμαι, ταῦτ' εἶναι ἅπερ νῦν δή, τὸ μὲν ἄπειρον τὸ δὲ πέρας ἔχον. Quant au passage (26 D) invoqué par Zeller, le texte et le sens en sont trop douteux pour qu'on puisse s'y appuyer. La plupart des éditeurs reconnaissent la

nécessité de le corriger, de façon à lui faire exprimer précisément le contraire de ce que semble dire la leçon traditionnelle. Schütz propose : οὔτε ὡς πολλὰ εἶχεν..., R. G. Bury : οὔτε ὅτι πολλὰ εἶχεν..., Badham : ὅτι πολλὰ εἶχεν οὔτοι ἐδυσκολαίνομεν.... et Apelt (*Neue Jahrb. f. Phil.*, t. CXLVII, 1893, p. 283) : ὅτε πολλὰ εἶχεν, οὐκ ἐδυσκολαίνομεν. Stallbaum conserve le texte des manuscrits, mais le sens qu'il lui donne *(Et vero etiam finitum facili negotio sub una specie comprehendimus, cum singulas ejus formas ac species non indagassemus)* est loin d'être d'accord avec l'interprétation de Zeller.

Ce sont donc bien le πέρας et l'ἄπειρον que Platon divise en leurs espèces, ce qui, d'ailleurs, loin d'exclure la possibilité d'une division parallèle du mixte, semble l'impliquer, car d'éléments différents les composés doivent différer.

En somme, dans le monde intelligible, la limite c'est l'Un ou l'être ou le Même. L'infini correspond au multiple, au divers, à l'Autre. Dans le monde des choses mathématiques, la limite c'est l'égal, le double, ce qui est susceptible de détermination exacte. L'infini c'est le plus petit et le plus grand (25 E; 25 C). On pourrait aussi, semble-t-il, concevoir cette opposition comme celle de la quantité continue et de la quantité discontinue (et à cela se réduit, à notre avis, ce qu'on peut accorder à C.-B. Spruyt, *Over de beteekeniss der woorden* ἄπειρον *en* πέρας *in Plato's Philebus, Versl. en Mededeel. d. Koninkl. Akad.*, 1885). Dans l'Univers, la limite c'est l'Idée, et l'ἄπειρον le devenir des phénomènes sensibles (le plus chaud et le plus froid, le plus fort et le plus doucement, le plus sec et le plus humide, le plus rapide et le plus lent, etc., 24 A-C; 25 C). Peut-être même conviendrait-il d'admettre ici un degré de plus. En effet, les choses qui constituent l'Univers prises en elles-mêmes, et l'Univers en tant que tout, peuvent être considérés à part. Les premières ont, pour principe limitant, l'Idée. Mais, dans l'Univers en tant que tout, c'est l'âme qui joue le rôle de πέρας (*Tim.*, 36 E; 56 A ; *Phil.*, 30 A ; C; Zeller, *op. cit.*, p. 782, n. 1 et 2, t. a., et l'objection de Plutarque, *An. procr.*, 23, 1 : μήτε τοῖς πέρασι μήτε τοῖς ἀριθμοῖς μηθὲν ἴχνος ἐνυπάρχειν ἐκείνης τῆς δυνάμεως, ᾗ τὸ αἰσθητὸν ἡ ψυχὴ πέφυκε κρίνειν). Il en est de même dans l'homme;

car les principes et les éléments de son organisme physique et moral sont les mêmes que ceux de l'Univers. L'âme remplit ainsi, dans l'homme et dans le monde, la même fonction que l'Idée dans les choses et que la détermination dans les τὰ μεταξύ. On comprend, par conséquent, les rapports qui l'unissent à l'une et à l'autre (Zeller, *op. cit.*, pp. 783 sq., t. a.). Il y a donc une partie de vérité dans l'opinion de Rettig (αἰτ. *im Phileb.*, 20), qui pense que le πέρας désigne l'âme du monde, et encore plus dans celle de Siebeck (*Unters. z. Phil. d. Gr.*, 101; *Gesch. d. Psych.*, I, 277), suivant laquelle le πέρας contient non seulement les déterminations mathématiques, mais aussi l'âme du monde. — Les espèces de l'ἄπειρον étant, le plus souvent, désignées par Platon sous leur nom générique ou par leur caractère commun de μᾶλλον καὶ ἧττον, tandis que les Idées sont nettement distinguées, par leur nom même, des autres espèces du πέρας, Aristote a pu, prenant ces formules à la lettre, reprocher à Platon d'avoir donné aux Idées le même principe matériel qu'aux choses sensibles, à savoir l'ἄπειρον (*Phys.*, III, 4, 203 a, 9 : τὸ μέντοι ἄπειρον καὶ ἐν τοῖς αἰσθητοῖς καὶ ἐν ἐκείναις — *sc.* ἰδέαις — εἶναι. Cf. *Ibid.*, 6, 207 a, 29), tandis qu'il reconnaît que, d'après Platon, le principe formel des Idées est autre que celui des choses sensibles (*Meta.*, *l. l.*).

Nous n'avons pas parlé, jusqu'ici, du genre de la cause. Et, de fait, il est assez difficile de déterminer ce qu'il faut entendre par là. La seule indication que nous donne le *Philèbe* à cet égard, c'est que l'intellect et la sagesse en nous font partie du genre de la cause (31 A), et que la cause de l'Univers est sage et intelligente (28 D sqq., 30 C sqq.); l'αἰτία est aussi désignée (26 E; 27 B) comme ποιοῦν et δημιουργοῦν. La cause serait donc, dans le microcosme l'intelligence, et, de même, dans l'Univers (c'est, d'après le *Timée*, 30 B, l'intellect que le démiurge place, avant tout, dans l'âme du monde : διὰ δὴ τὸν λογισμὸν τόνδε νοῦν μὲν ἐν ψυχῇ... κτλ.). Mais quel est l'analogue, dans le monde des Idées, de l'Intelligence de l'Univers et de l'intelligence humaine? Ce n'est pas, semble-t-il, l'Idée du Bien. Non, peut-être, comme le dit Zeller (*op. cit*,, p. 694, t. a.), parce que Platon n'eût pas séparé aussi radicalement l'Idée du Bien des

autres Idées, car il est bien près de le faire dans la *République* (VI, 509 B sqq.), mais parce que cette Idée, comme toutes les autres, doit être elle-même un μικτόν. Dira-t-on que la cause est l'Un suprême, principe de l'Idée du Bien, comme pourrait le suggérer le passage d'Aristote que nous avons cité (*Meta.*, A, 6, 988 a, 10 : τὰ γὰρ εἴδη τοῦ τί ἐστιν αἴτια τοῖς ἄλλοις, τοῖς δ'εἴδεσι τὸ ἕν. Cf. Olymp. *im Phileb.*, 257 Stallb. : ἦν δὲ ἂν ἄμεινον, τὸ μὲν ἓν πάντων αἴτιον ποιεῖν, ἑνώσεως δὲ τὸ πέρας)? Mais on manquerait de textes à l'appui de cette conjecture, et, d'ailleurs, cette unité elle-même jouerait le rôle du πέρας et devrait y être rattachée. *Peut-être* la cause est-elle, dans le monde des Idées, la dialectique immanente qui fait que les genres ne sont pas isolés, et que la position de l'un entraîne celle des autres et sa communication avec certains d'entre eux. L'αἰτία serait ainsi, comme l'harmonie Pythagoricienne, la cause qui réconcilie et unit le fini et l'infini; elle jouerait, dans le monde des Idées, un rôle analogue à celui de l'amour dans les éléments, suivant Empédocle; ce serait *la déesse* à laquelle Platon fait allusion un peu plus haut (26 B, où la seule interprétation admissible nous paraît être celle de Stallbaum : *Haecce dea, quae est finiti et infiniti harmonia, quum perspexisset in petulantia atque omni omnium pravitate non inesse neque voluptatis neque expletionis finem, legem et ordinem definitum constituit.* Cf. *Banq.*, 185 E-188 D). La dialectique et l'intellection dans l'âme imiteraient, d'une façon imparfaite et subjective, cette cause suprême. N'est-ce pas ce que Platon veut dire quand il parle du mouvement, de la vie, de l'âme et de la sagesse qui appartiennent τῷ παντελῶς ὄντι (*Soph.*, 248 E sqq.)? Et n'est-ce pas ce qui constitue la véritable cause du mélange des genres? Ce lien qui réunit les idées est le fondement de la dialectique et de la science, qui consistent précisément à le découvrir (*Phil.*, 18 C : καθορῶν δὲ ὡς οὐδεὶς ἡμῶν οὐδ' ἂν ἓν αὐτὸ καθ' αὑτὸ ἄνευ πάντων αὐτῶν μάθοι, τοῦτον τὸν δεσμὸν αὖ λογισάμενος ὡς ὄντα ἕνα καὶ πάντα ταῦτα ἕν πως ποιοῦντα, μίαν ἐπ' αὐτοῖς ὡς οὖσαν γραμματικὴν τέχνην ἐπεφθέγξατο προσειπών. *Soph.*, 253 B; ἆρ' οὐ μετ' ἐπιστήμης τινὸς ἀναγκαῖον διὰ τῶν λόγων πορεύεσθαι τὸν ὀρθῶς μέλλοντα δείξειν, ποῖα ποίοις συμφωνεῖ τῶν γενῶν καὶ ποῖ' ἄλληλα οὐ δέχεται; καὶ δὴ καὶ διὰ πάντων εἰ συνέχοντα ταῦτ' ἐστίν,

ὥστε συμμίγνυσθαι δυνατὰ εἶναι; καὶ πάλιν ἐν ταῖς διαιρέσεσιν εἰ δι' ὅλων ἕτερα τῆς διαιρέσεως αἴτια). La cause suprême, c'est le principe d'organisation et de vie de « l'Animal qui est », c'est-à-dire du monde intelligible (*Tim.*, 39 E, cf. Plotin, *Enn.*, III, IX, I).

Interprété comme nous l'avons fait, le passage qui nous occupe est entièrement d'accord avec ce qu'Aristote nous apprend sur la dernière forme de la pensée de Platon. Mais il ne concorde pas moins avec les doctrines exposées dans le *Parménide* et dans le *Sophiste*. Il nous paraît donc vraisemblable que le *Philèbe* est un des derniers ouvrages de Platon, et qu'il faut peut-être le considérer comme postérieur à la *République*. Mais nous constatons, en même temps, qu'en donnant à son système cette forme empruntée au Pythagorisme, Platon n'en a abandonné aucun des principes essentiels, et n'a même pas apporté à ceux-ci une modification de quelque importance. On ne saurait donc partager l'opinion qu'Hoffmann (*Der platonische Phil. und die Ideenlehre, Arch. f. Gesch. d. Phil.*, IV, p. 241) exprime en ces termes : « Les passages d'Aristote nous obligent à admettre que c'est dans le domaine du mixte qu'il faut chercher réellement l'ancien monde des Idées, ou plutôt son succédané. C'est là un changement complet de manière de voir. Les Idées platoniciennes au sens primitif ne pouvaient trouver place que dans le domaine du πέρας et non pas dans celui du mixte. Car l'Idée au sens primitif est simple et pure; ce n'est pas le produit d'un mélange; elle est l'être pur et non pas le devenir tendant à l'être (γένεσις εἰς οὐσίαν); elle ne devient pas, elle est... » — En somme, l'idée n'est ni plus ni moins simple d'après le *Sophiste* que d'après le *Philèbe*, et les mots γένεσις εἰς οὐσίαν sont susceptibles d'une autre explication.

Une opinion analogue a été soutenue par Jackson (*Plato and the later theory of Ideas, Journal of Philol.*, X, 1881, pp. 253 sqq.), dont voici les conclusions : Tandis que, d'après la *République* et le *Phédon*, un être particulier est ce qu'il est par suite de la présence en lui de l'Idée, de telle sorte que l'Idée est sa cause, dans le *Philèbe*, l'Idée, aussi bien que le particulier, est produite par l'union de deux éléments : une

matière indéfinie et une quantité limitante (πέρας). Cette matière est la même pour l'Idée que pour le particulier. La quantité limitante du particulier diffère de la quantité limitante de l'Idée, mais, en même temps, s'en rapproche plus ou moins. Et, plus le πέρας du particulier est voisin du πέρας de l'Idée, plus aussi le particulier ressemble à l'Idée. La fonction causale de l'Idée, telle qu'elle était conçue dans la *République* et dans le *Phédon,* se trouve transportée aux deux éléments en lesquels se résout le particulier comme l'Idée elle-même. — Ce qu'il y a d'essentiel dans ces conclusions, c'est l'opinion que, d'après le *Philèbe,* la matière des Idées est identique à la matière sensible. Mais on ne trouve, dans ce dialogue, aucun passage qui la justifie. Quant au témoignage d'Aristote sur ce point, il peut s'expliquer, nous l'avons dit, en supposant que celui-ci, comme il le fait assez souvent, s'est conformé à la lettre plutôt qu'à l'esprit de la doctrine Platonicienne. En ce qui concerne la causalité des Idées, on ne peut pas dire que Platon y a renoncé dans le *Philèbe,* mais qu'il l'a conçue d'une façon plus profonde que dans le *Phédon* et dans la *République.*

Tocco paraît être plus près de la vérité en soutenant (*Del Parmenide, del Sofista e del Filebo,* Florence, 1893) que le *Philèbe,* le *Parménide* et le *Sophiste* marquent, dans la pensée de Platon, une nouvelle étape caractérisée par l'introduction, dans le domaine des Idées, de la multiplicité qu'il en avait d'abord exclue. Il est possible, en effet, que les difficultés soulevées par le problème de la participation et de la communication des genres, la nécessité de préciser son système par opposition à celui des Mégariques, aient amené Platon à le développer dans ce sens. Mais il ne semble pas que la façon dont il introduit la multiplicité dans les Idées contredise sur des points essentiels sa doctrine telle qu'elle est exposée dans les autres dialogues.

(A suivre.) GEORGES RODIER.

L'ARCADIE ET L'IDYLLE

C'est un mérite des érudits modernes[1] d'avoir reconnu l'importance de certains poètes péloponnésiens qui ne nous ont laissé que quelques épigrammes, principalement d'Anyté de Tégée. Naguère encore, Anyté était confondue dans la foule des *poetae minores* chez qui le coloris idyllique s'explique par une imitation plus ou moins sentie de Théocrite; aujourd'hui, si l'on reste en droit de douter que ce rapport doive être interverti et qu'Anyté ait joué vis-à-vis de l'auteur des *Idylles* le rôle d'une initiatrice, du moins l'originalité de la poétesse de Tégée, l'autonomie de la poésie pastorale arcadienne ou péloponnésienne, semblent bien pouvoir être affirmées. Une école poétique oubliée a été remise en lumière; je voudrais examiner ici dans quelle mesure l'existence de cette école explique un détail de géographie littéraire qu'il est tout naturel d'en rapprocher: la réputation idyllique de l'Arcadie.

***

Et d'abord, quels sont les monuments anciens de cette réputation? Autrement dit, quels sont les passages des littératures grecque et latine dans lesquels l'Arcadie soit librement choisie par l'écrivain comme théâtre d'une scène idyllique imaginaire, ou des Arcadiens comme acteurs d'une telle scène? — Leur nombre est peu considérable, moins considérable qu'on ne le croit peut-être fréquemment avant d'en avoir dressé le catalogue. En fait d'œuvres grecques, je ne trouve à citer qu'une demi-douzaine d'épigrammes : deux de

1. Tout particulièrement de M. Reitzenstein; cf. *Ind. lect. Rostock 1891/92*; *Epigramm und Skolion* (1893), p. 123 et suiv.

Léonidas de Tarente (AP, VI, 154; 188)[1]; deux d'Antipater de Sidon (AP, VI, 109; 111); une de Persès (AP, VI, 112) et une d'Érykios (AP, VI, 96)[2]. Dans la première, le vieil Arcadien Biton offre à Pan un chevreau, à Bacchus une branche de lierre, aux Nymphes des roses et d'autres fleurs, pour obtenir de l'eau, du vin, du lait en abondance. Dans la deuxième, le Crétois Thérimaque consacre à Pan Lykaios des houlettes (λαγωβόλα) le long des rochers arcadiens (πρὸς Ἀρκαδικοῖς σκοπέλοις); on souhaite qu'en retour le dieu dirige ses traits et lui soit secourable tant à la guerre qu'à la chasse. La première dédicace d'Antipater est de nouveau une dédicace à Pan (Πὰν ὦ σκοπιῆτα); les objets dédiés sont des instruments d'oiseleur; celui qui les dédie est le chasseur Craugis, fils de Néoladas, Arcadien d'Orchomène. L'autre est une dédicace à Artémis: Lycormas, fils de Théaridas, de Lasiôn, consacre à la déesse la peau et les cornes d'une biche qui paissait sur les bords du Ladon et de l'Érymanthe, ou sur les cimes du giboyeux Pholoé. Chez Persès, les fils de Léontiadas offrent à Apollon les têtes de trois cerfs du Ménale à la large ramure. Enfin, chez Érykios, deux pâtres montagnards, Glaucon et Corydon, tous les deux Arcadiens, immolent un jeune taureau à Pan Kyllénios et clouent ses cornes au tronc d'un gros platane. Passons à la littérature latine. Virgile, dans ses *Églogues,* fournit plusieurs passages d'un très grand intérêt. Dans l'églogue IV (v. 58-59), un virtuose rustique se dit capable de vaincre Pan lui-même, et cela au jugement de l'Arcadie *(Arcadia judice).* Dans l'églogue VII, dont l'action se passe près de Mantoue[3], Thyrsis et Corydon, « également habiles à chanter (les premiers) et à donner la réplique », sont appelés *Arcadiens* (v. 4-5); et le même nom, avec la même intention laudative, est appliqué

1. Dans une troisième épigramme de Léonidas, la fameuse dédicace des trois frères à Pan (VI, 13), le choix d'un des trois noms, *Clitor,* n'exprime pas l'intention de situer la scène en Arcadie : car l'un des dédicants, celui précisément qui s'appelle Clitor, est un pêcheur, qui tire ses offrandes de la mer (Κλείτωρ δ' ὁ τρίτος εἰναλίων).

2. Il va de soi que si les noms des poètes péloponnésiens ne figurent pas dans le catalogue ci-dessus, il ne s'ensuit nullement que notre recherche soit sans objet. Ce que nous avons d'eux représente, selon toutes probabilités, une minime partie de leurs œuvres complètes. D'ailleurs, le caractère seul de leurs poèmes pouvait suffire à créer la réputation de l'Arcadie, sans l'indication de décors arcadiens.

3. V. 12-13; cf. Cartault, *Étude sur les Bucoliques de Virgile,* p. 182-184.

plus bas (v. 26) par l'un des concurrents aux pâtres qu'il invite à honorer son talent grandissant. L'amoureux dédaigné de l'églogue VIII, Damon, désigne par les mots « Maenalios versus » (v. 21, etc.) les vers dans lesquels il exhale sa douleur; le Ménale, déclare-t-il (v. 23-24), entend sans cesse les bergers qui chantent leurs amours et Pan qui fit parler le premier les roseaux. Enfin, dans l'églogue X, Gallus interpelle les Arcadiens comme étant « seuls habiles à chanter » (v. 32-33); sans aucune raison particulière, le désespoir de l'amant de Lycoris est localisé en Arcadie; il regrette de n'avoir pas été berger ou vigneron arcadien (v. 35-36); il rêve de couler ses jours avec celle qu'il aime aux bords des fontaines, dans les prés et les bois de l'Arcadie (v. 42-43); il projette de courir le Ménale, fréquenté par les Nymphes, ou de chasser dans les fourrés du Parthénios (v. 55-57). En dehors des poèmes authentiques de Virgile, dans la *Copa* (v. 9-10), il est fait allusion aux talents musicaux des bergers du Ménale. Au début du règne de Néron, Calpurnius appelle les roseaux pastoraux « *Parrhasiae* cannae » (égl. IV Bährens, v. 101)[1]; et un poète bucolique anonyme, traçant le tableau d'un nouvel âge d'or, y fait figurer les danses des « Maenalides » (Incerti carm. bucol., II, v. 18 = Bährens, t. III, p. 63). Plus tard, Némésien place l'une de ses églogues (III Bährens), où Pan est le principal personnage, « dans une vallée du Ménale » (v. 66). Voilà, à ma connaissance, tout ce qu'il convient de retenir et tout ce qu'il s'agit d'expliquer[2].

***

Considérons en premier lieu les épigrammes. Tous les traits qui y sont attribués à l'Arcadie et à ses habitants pouvaient

1. Dans l'églogue I (v. 18), un personnage qui a fabriqué une syrinx est désigné par le nom de *Ladon*. Ce détail ne suffit sans doute pas pour situer la scène en Arcadie, d'autant moins que beaucoup d'autres traits (le nom du dieu Faunus, la teneur de sa prédiction, etc.) nous transportent plutôt dans une campagne italienne. Du moins y a-t-il là un hommage rendu à la virtuosité des Arcadiens? Cela même me paraît fort douteux. [Sur l'emploi fait par Calpurnius des noms *Ladon, Ornytus, Lycotas,* et sur son indépendance vis-à-vis de toute poésie arcadienne, voir maintenant les remarques de M. Wendel, *Neue Jahrb., Suppl. XXVI,* p. 56-57 et note 91.]

2. Des témoignages comme ceux que l'on pourrait tirer de certains vers d'époque

être fournis par la littérature antérieure à l'époque d'Anyté. Dès avant cette époque, l'Arcadie est bien connue des Grecs, particulièrement des poètes, comme un pays pittoresque, un pays de montagnes, de forêts et de pâturages, riche en sources et en eaux vives[1], un pays aux nombreux troupeaux[2], un pays giboyeux où Artémis chasse avec son cortège[3], où Héraklès accomplit plusieurs de ses exploits cynégétiques, le pays d'Arcas et d'Atalante. Les Arcadiens ont un renom universel de rudesse et de simplicité[4]; ils passent pour autochtones[5], plus anciens que la Lune[6]; un oracle delphique, cité par Hérodote, les appelle « mangeurs de glands »[7]; un autre, rapporté par Théopompe, oppose à un opulent et fastueux Asiatique le bonhomme Cléarque de Méthydrion, comme le type du pauvre vertueux dont les offrandes plaisent aux dieux entre toutes[8]. D'autre part, dans quatre des six pièces en question, la mention du dieu Pan accompagne celle de l'Arcadie; or, tous les Grecs connaissaient de longue date le dieu Pan pour un dieu arcadien; il serait donc possible que, dans les quatre pièces, le décor de la dédicace eût été pure-

postérieure consacrés à Virgile (Bährens, t. IV, p. 129: qui pastorali peragravit *Maenala* Musa; — *Maenalium* carmen qui profers ore latino) n'ont évidemment pas de signification individuelle; les auteurs de ces vers ne font que citer Virgile même.

1. *Iliade*, II, 607 : Μαντινέην ἐρατεινήν; *h. homér. à Pan*, passim (particulièrement v. 30 : Ἀρκαδίην πολυπίδακα); Pindare, *Ol.* III, 27 : Ἀρκαδίας ἀπὸ δειρᾶν καὶ πολυγνάμπτων μυχῶν; etc.

2. *Iliade*, II, 605 : Ὀρχομενὸν πολύμηλον; *h. homér. à Hermès*, 2 : Ἀρκαδίης πολυμήλου; *h. homér. à Pan*, 30 : Ἀρκαδίην μητέρα μήλων; Pindare, *Ol.* VI, 100 : Ἀρκαδίας εὐμήλοιο; Simonide, AP, VII, 442 (cf. Hauvette, *De l'authenticité des épigrammes de Simonide*, p. 86): εὔμηλον Τεγέαν; Kaibel, *Epigr.*, 744 (Olympie, début du ve siècle): ἐν Ἀρκαδίᾳ πολυμήλῳ; AP, XIV, 73 (oracle cité par Ion de Chios, n° 178 du recueil de Hendess, *Diss. Halenses*, IV, p. 92-93) : Ἀρκαδίης πολυμήλου; etc.

3. Dans l'*Odyssée* déjà (VI, 103), l'Érymanthe est nommé comme un des séjours d'Artémis chasseresse.

4. Hécatée, fr. 355 (= Ath., 148); Théopompe, fr. 243 (= Ath., 149 D); Ménandre, fr. 462 Kock; etc.

5. Hérodote, VIII, 73; Hellanicus, fr. 77 (= FHG, I, p. 55); Démosthène, Παραπρ., 261; etc.

6. Lyrici Graeci (Bergk³), fr. adesp. 84, v. 8; Hippys Rheg. *ap.* Steph. Byz. *s. v.* Ἀρκάς (= FHG, II, p. 13); etc.

7. Hérod., I, 66; cf. Alcée, fr. 38 et 91 (Bergk³).

8. Théopompe chez Porphyre, *de Abstinentia*, 16 (sur l'exactitude de l'attribution à Théopompe, cf. Bernays, *Theophrastos' Schrift über die Frömmigkeit*, p. 69-70). Chez Pline (*Hist. Nat.*, VII, 151), Valère Maxime (VII, 1, 2), Pausanias (VIII, 24, 7), l'opposition est établie entre Crésus ou Gygès et le vieil Aglaos de Psophis, également Arcadien. Dans d'autres versions de la même histoire édifiante, l'heureuse et vertueuse médiocrité est attribuée à un Hermionien ou à un habitant de Delphes même (cf. Porph., *l. l.*).

ment et simplement assorti au titulaire divin[1]; des trois sites arcadiens nommés, le Lycée, le Cyllène et la ville d'Orchomène, aucun n'avoisine la patrie d'Anyté; un seul, le mont Cyllène, avoisine celle de Mnasalkas, autre prince de l'école arcadienne; les relations de Pan avec le Cyllène et le Lycée furent sans doute de bonne heure de notoriété panhellénique[2]. Dans les deux dernières épigrammes, peut-être la localisation en Arcadie s'expliquerait-elle suffisamment par des réminiscences mythologiques : c'est dans le nord-ouest de ce pays, où se trouvent le Ladon, l'Érymanthe, le Pholoé et la ville de Lasiôn, que, d'après la tradition commune[3], Héraklès avait tué le sanglier monstrueux et traqué la biche aux pieds d'airain, dont la biche d'Antipater me paraît être une descendante; quant au Ménale, il passait déjà au ve siècle pour le séjour habituel d'Atalante[4].

Considéré à part, l'usage que les quatre épigrammatistes ont fait du décor arcadien serait donc à la rigueur intelligible sans qu'il fût nécessaire d'admettre une influence quelconque d'Anyté. Mais cette indépendance paraît bien moins plausible dès que l'on considère l'ensemble de leurs œuvres. Léonidas imite manifestement Anyté en maint endroit de ses

1. A son tour, le choix de ce titulaire ne saurait passer pour déceler l'imitation d'un modèle arcadien : dès avant Anyté et son école, la renommée de Pan comme dieu champêtre, protecteur des troupeaux et patron des chasseurs, n'était pas restreinte à l'Arcadie (*h. homér. à Pan*, 5 : νόμιον θεὸν; cf. 11 : κορυφὴν μηλόσκοπον εἰσαναβαίνων; Eur., *Électre*, 704-705; etc.; — *h. homér. à Pan*, 13-14; cf. 23-24; etc.).

2. En ce qui concerne le Cyllène, cf. *h. homér. à Pan*, 31 suiv.; Sophocle, *Ajax*, 695-696.

3. Cf. le Dictionnaire de Saglio, s. v. *Hercules* (Dürrbach).

4. Cf. Hellanicus, fr. 60 (= FHG, I, p. 53); Euripide, *Phéniciennes*, 1162, et la scolie — Dans les littératures classiques, le Ménale est nommé de plus en plus souvent comme un terrain de chasse privilégié; des poètes de l'époque romaine appellent couramment *Ménaliens* le sanglier et la biche d'Héraklès (cf. Unger, *Sinis*, p. 168, n. 70; 192); mais je pense qu'à leurs yeux cet adjectif n'avait pas une valeur géographique précise; sans doute il signifiait simplement *Arcadien*. Pourquoi le préféraient-ils à d'autres? Il se peut que l'école d'Anyté ait mis à la mode le nom du Ménale, situé près de Tégée; mais il se peut aussi que les épithètes Ματνάλιος, *Maenalius*, aient dû leur fortune à leur valeur métrique, qui les rendait d'un emploi facile, et à leur consonance agréable. Je ne sais d'après quelle autorité Gratius Faliscus (*Cyneg.*, 100 suiv.) attribue l'invention des filets de chasse à un vieillard du nom de Derkylos, « habitant du Ménale et d'Amyclées », homme juste et craignant les dieux (cf. Schenkl, dans les *Neue Jahrbücher für kl. Philologie, Supplementband XXIV*, p. 426 suiv.); du moins n'est-il pas probable que ç'ait été d'après des poésies idylliques arcadiennes plutôt que d'après un poème didactique ou d'après un recueil d' Ἀρκαδικά.

poésies idylliques[1]. Antipater de Sidon à son tour est un imitateur avéré, nous pourrions presque dire un imitateur perpétuel, de Léonidas[2]; l'épigramme VI, 109, en particulier, est tout à fait dans le style de celui-ci; l'épigramme VI, 111 développe la même donnée que VI, 110, où peut-être Léonidas imitait déjà Mnasalkas[3]. Enfin, de VI, 110 on peut aussi rapprocher les pièces de Persès et d'Érykios, lesquels d'ailleurs, en d'autres circonstances, prennent à n'en pas douter Léonidas pour modèle[4]. Ainsi, directement ou indirectement, les six épigrammes mentionnées se rattachent par le choix des sujets, par la condition des personnages et la nature des objets désignés, à la tradition de l'école arcadienne. Cela étant, on est en droit de croire que, dans les six, le décor arcadien représente une sorte d'hommage, hommage volontaire dans les unes, inconscient dans les autres, rendu au génie de cette école.

*
* *

Chez Virgile, ce qui est vanté principalement partout où le poète parle de l'Arcadie, ce sont les aptitudes musicales et poétiques des bergers du pays. Trois fois sur quatre (égl. IV, VII, VIII), il n'est pas fait mention d'autre chose; la quatrième fois, dans l'églogue X, les premiers mots de Gallus sont pour exalter la virtuosité arcadienne, et il n'est guère douteux que ce trait ne soit la cause déterminante de toute la mise en scène du morceau. La question essentielle à laquelle nous avions à répondre peut donc se formuler ainsi : d'où vient que Virgile célèbre comme il fait les talents bucoliques des Arcadiens? Actuellement, aucun document antérieur aux *Églogues* ne constate ces talents en termes positifs; est-il vraisemblable que le poète en ait puisé la connaissance dans des œuvres de l'école d'Anyté?

Ce qu'on a conservé de ces œuvres ne dispose pas à croire

1. Cf. Geffcken, *Leonidas von Tarent* (dans les *Neue Jahrbücher, Suppl. XXIII*), p. 135, *alias*.
2. Cf. Setti, *Gli epigrammi degli Antipatri*, p. 150, *alias*.
3. Cf. Geffcken, *o. l.*, p. 10, n. 3.
4. Cf. Geffcken, *o. l.*, p. 146, n. 3; 148, n. 1.

que les Péloponnésiens aient accordé beaucoup d'attention à la musique pastorale. Anyté est muette sur le sujet; Mnasalkas ne parle de la syrinx que pour se la figurer fourvoyée comme offrande dans un sanctuaire d'Aphrodite (AP, IX, 324); seul Léonidas représente une fois un berger faisant de la musique (AP, VII, 657)[1]. Mais à ces rares témoignages directs M. Reitzenstein a tenté d'ajouter tout un faisceau de preuves indirectes. D'après lui, si j'ai bien compris sa pensée[2], Mnasalkas, dans l'épigramme AP, IX, 324, se reprocherait en langage figuré de faire servir la chanson pastorale à l'expression des passions de l'amour; il aurait donc cultivé cette sorte de poésie. D'autre part, il serait très probable que, dès le début du IIIe siècle, les Arcadiens réclamaient pour leur dieu national, ce qui revient à dire pour leurs concitoyens, l'invention et le prix de la poésie bucolique; apparemment, leur amour-propre d'auteurs était intéressé à cette réclamation. M. Reitzenstein invoque ici une épigramme d'Anyté (AP, XVI, 231), où Pan joue de la flûte en gardant des génisses (πόρτιες); l'attribution au dieu de ce rôle de gardien vis-à-vis de ce genre de bétail, attribution insolite, le caractériserait sous forme symbolique comme l'inventeur du βουκολικὸν μέλος (πόρτιες = βόες)[3]. Bien plus, il subsisterait des traces d'une polémique engagée entre les Arcadiens, dont le champion était Pan, et les Siciliens, qui tenaient pour Daphnis. Plusieurs épigrammes antérieures à Méléagre (AP, IX, 338, du Ps. Théocrite; 341, de Glaucos; 556, de Diodore Zonas) et une épigramme de Méléagre même (AP, XII, 128) font de Daphnis l'éromène de Pan; si on en rapproche certaines statues non datées, on se convainc que, dans la tradition qu'illustraient poètes et sculpteurs, Pan, au titre d'amant,

1. Dans l'épigramme AP, VII, 174, où le nom de Thérimachos fait songer à Léonidas, la mention de la syrinx a été ajoutée par Érykios à son modèle AP, VII, 173 (sur l'attribution de cette pièce à Léonidas, cf. Geffcken, *o. l.*, pp. 10, 131). L'auteur anonyme de l'épigramme AP, XVI, 227 n'a pas trouvé davantage dans la pièce d'Anyté qu'il paraphrase (XVI, 228) l'idée première de ses vers 5 et 6. Les autres pièces de l'Anthologie où il est question de musique pastorale me paraissent indépendantes des Péloponnésiens.

2. Qui n'est pas exprimée très nettement (« da nur die leise Warnung, *sich in der Dichtung nicht zu verirren*, in den Worten liegt... » p. 131).

3. *Epigramm und Skolion*, p. 249.

joignait les fonctions de maître de musique[1]. Or, cette tradition, si l'on en croit M. Reitzenstein[2], remonterait à l'école arcadienne[3]; et Théocrite s'élèverait contre elle dans un passage de la première idylle (v. 123-129), où Daphnis moribond invite Pan à venir, du fond de l'Arcadie, recevoir de ses mains la syrinx qu'il a inventée. — Que penser de toutes ces déductions? En ce qui concerne la pièce de Mnasalkas, rien ne prouve, on l'a déjà relevé[4], que la syrinx en question soit censée appartenir à l'auteur; si l'épigramme formule une critique littéraire, ce qui est en soi-même fort incertain, cette critique pouvait s'adresser à Théocrite, à ses précurseurs ou à ses successeurs. Pour bien juger des autres arguments, il convient de se rappeler d'abord que l'habileté dans les chants bucoliques est autre chose, et quelque chose de plus, que l'habileté à manier la syrinx, et que, dans la langue des poètes du IIIe siècle, les deux ne sont pas couramment confondues, comme elles le furent à l'époque postérieure[5]. Cette simple remarque diminue beaucoup, à mon avis, la solidité de ce que M. Reitzenstein a bâti sur l'épigramme d'Anyté et sur le passage de Théocrite. La première idylle est

1. *Epigramm und Skolion*, p. 245-249, et Excursus IV. — Ces fonctions honorables sont attribuées explicitement au dieu par des textes d'époque postérieure; cf. Ps. Servius, ad Eclog. V, 20: «(Daphnis) quem Pan musicen docuisse dicitur.»

2. *O. l.*, p. 244-245.

3. La phrase de Suétone (*Gramm.*, 3) relative à Lutatius Daphnis, « quem Levius(?) Melissus per cavillationem Πανὸς ἀγάπημα dicit », ne prouve pas nécessairement — comme paraît l'admettre M. Helm (*Philologus*, 1899, p. 120, n. 18), — que ce surnom plaisant ait eu cours du vivant du grammairien, et que, par conséquent, les amours de Pan et de Daphnis étaient connues à Rome dès cette époque, c'est-à-dire dès la fin du IIe siècle (cf. Hillscher, dans les *Neue Jahrbücher, Suppl. XVIII*, p. 362-363). Elle ne permet pas de remonter au delà du temps de Levius(?) Melissus. Or, il n'est pas facile de savoir qui est ce personnage (Hillscher, *o. l.*, p. 362, n. 8): les uns tiennent pour Laevius, auteur d'*Erotopaignia*, contemporain de Varron et de Lucrèce; les autres pour un affranchi de Mécène; M. Hillscher, dont l'opinion me semble la meilleure, pense qu'il s'agit d'Aelius Melissus, grammairien et contemporain de Suétone.

4. Cf. Maass, *De tribus Philetae carminibus, index lect. Marburg 1895-96*, p. III-IV.

5. Chez Théocrite, la confusion n'existe qu'une seule fois : dans l'idylle VII (v. 28), où Simichidas, — dont l'intention est manifestement de louer Lykidas *comme poète* — appelle celui-ci συρίκτας ὑπείροχος. Dans l'idylle I, le talent qui consiste à συρίζειν et celui qui consiste à ἀείδειν sont opposés l'un à l'autre (v. 15 suiv. et 19 suiv.). Dans l'idylle IV (v. 31), le rapport de la syrinx et du chant est exactement indiqué par le mot technique ἀγκρούομαι. Dans l'idylle XI (v. 38-39), les deux verbes συρίσδειν, ἀείδων, sont employés côte à côte pour désigner le chant et le prélude instrumental. Dans l'idylle V, le défi à qui *chantera* le mieux (διαείσομαι, v. 22) n'est pas mis en relation directe — comme c'est le cas chez Virgile, Égl. III, v. 25 suiv. — avec le vol d'une syrinx reproché par un berger à l'autre.

une de celles où la distinction est le mieux observée entre συρίσδειν et ἀείδειν[1]; dans l'épigramme, la paraphrase ἀδυβόᾳ τῷδε κρέκεις δόνακι est aussi explicite que possible. De part et d'autre, il s'agit donc pour Pan, non pas de chanter, mais seulement de jouer de la syrinx, ce qui est plus conforme à ses habitudes traditionnelles; pas plus ici que là il n'apparaît comme le maître ou l'élève en matière de poésie bucolique. Ajoutons que si Anyté avait eu l'intention qu'on lui prête, elle eût tenu sans doute à employer, au lieu de πόρτιες, le mot βόες, qui seul eût permis aux lecteurs de deviner le vrai sens de la pièce. Quant aux vers de Théocrite, ils se comprennent très bien, à la place qu'ils occupent, sans qu'on y voie aucune protestation. C'est sans doute un excès de croire, comme l'a cru M. Helm (*Philologus,* 1899, p. 111-121), que le Daphnis de la première idylle n'est pas le personnage mythologique[2]; mais, sous la réserve de cette observation, je souscris volontiers au commentaire que l'érudit allemand a donné du passage litigieux (*o. l.,* p. 115) : « Quiconque meurt fait son testament; le pâtre n'a de précieux que sa flûte; dans la première idylle, où la mise en scène est ennoblie, il la lègue au dieu des troupeaux; rien de plus naturel[3]. » Les termes en lesquels Daphnis souhaite que Pan vienne en Sicile *d'Arcadie* me paraissent également, si je puis ainsi dire, inoffensifs : lorsqu'on ne sait pas de source sûre où le dieu Pan se trouve sur le moment, quoi de plus naturel que de songer à son pays natal, à son domaine propre, à son séjour favori! Le choix des sites énumérés pourrait être significatif, si ces sites, où Théocrite se figure Pan vagabondant avant d'avoir reçu l'héritage de Daphnis[4],

1. Voir la note précédente.

2. Car le texte de l'idylle tel que le donnent les manuscrits, celui notamment des vers 82-85, paraît supposer chez le lecteur la connaissance d'événements antérieurs et d'une version précise de l'histoire du héros (cf. Legrand, *Étude sur Théocrite,* p. 88-89, 147).

3. Si l'on voulait pousser la discussion jusqu'à la chicane, on pourrait soutenir que léguer une flûte à quelqu'un ce n'est pas lui apprendre à jouer de la flûte, et que les vers de l'idylle I forment une contre-partie bien imparfaite aux groupes de « Pan et Daphnis ». — D'ailleurs, les prétentions siciliennes allaient-elles jusqu'à donner Daphnis pour l'inventeur de la flûte pastorale?

4. A ce compte, il y aurait peut-être opposition voulue entre l'agitation d'une course vagabonde, que peut exprimer le mot ἀμφιπολεῖν, et l'attitude de repos, qu'affectionnent les joueurs de syrinx (Anyté, AP, XVI, 231 : ἥμενος; Théocrite, I, 12 : καθίξας; Virgile, I, 1 : recubans; etc.).

étaient ceux-là mêmes où les Arcadiens plaçaient l'invention de la syrinx et localisaient de préférence les ébats musicaux de leur dieu. Or, pour les deux derniers, les *tumuli* d'Héliké et d'Arcas (v. 125-126), ce n'est pas le cas assurément : le poète nomme ces *tumuli,* parce que c'étaient les sépultures de la mère et du frère de Pan[1], ses tombeaux de famille, peut-être aussi parce qu'Homère avait donné l'exemple de paraphraser le nom de l'Arcadie par l'indication d'un *tumulus* héroïque[2]; il avait pu en apprendre l'existence par quelque recueil d' Ἀρκαδικά[3]. Le Lycée est voisin des Νόμια ὄρη sur lesquels Pausanias (VIII, 38, 8) nous donne ce renseignement : Πανὸς ἱερὸν ἐν αὐτοῖς ἐστι Νομίου, καὶ τὸ χωρίον ὀνομάζουσι Μέλπειαν, τὸ ἀπὸ τῆς σύριγγος μέλος ἐνταῦθα < ὑπὸ > Πανὸς εὑρεθῆναι λέγοντες. Je ne crois pas, toutefois, qu'un des noms ait pu suppléer l'autre. Le Lycée proprement dit passait pour plaire au dieu, qui y avait son principal sanctuaire[4]; rien n'indique qu'il ait passé pour être, d'une façon plus particulière, agréable à Pan musicien. Reste le Ménale, qui s'élève auprès de Tégée, patrie d'Anyté. Les populations environnantes, dit Pausanias (VIII, 36, 5), croyaient entendre parfois le dieu y jouer de la flûte; mais la musique n'était qu'une entre autres des occupations à quoi il se livrait sur cette montagne; chez un contemporain de Théocrite, chez Callimaque, le Ménale est nommé comme théâtre de ses chasses (*h. à Artémis,* 88-89); nous pouvons donc admettre à la rigueur qu'en citant le Ménale de préférence Théocrite subissait l'influence d'Anyté[5],

1. Cf. l'article de Roscher sur la naissance de Pan dans le *Philologus* de 1894.

2. *Iliade,* II, 603-604 : οἱ δ' ἔχον Ἀρκαδίην ὑπὸ Κυλλήνης ὄρος αἰπὺ, Αἰπύτιον παρὰ τύμβον...

3. Parmi les auteurs d'Ἀρκαδικά dont les noms sont venus jusqu'à nous (cf. FHG, IV, p. 679-680), plusieurs sont d'époque incertaine : ainsi Architimos, Araithos de Tégée, Aristippos, Nikias, Harmodios de Lépréon (cf. Susemihl, *Gesch. der griech. Litter. in Alexandr. Zeit,* I, 644; II, 399-400 et n. 314); l'un ou l'autre date peut-être du temps de Théocrite. Les traces d'érudition arcadique ne sont pas rares chez les poètes du IIIe siècle : cf. pour Callimaque, *h.* I, 7 suiv.; *h.* III, 87 suiv., 215 suiv.; éd. Schneider, t. II, p. 143, 290; etc.; pour Rhianos, Meineke, *Anal. Alex.,* p. 184; pour Apollonius, *Argon.,* IV, 263-265; pour Ératosthène, éd. Hiller, p. 14, 15 suiv.; pour Euphorion, fr. 119, 121, 166, fr. dub. 2 Meineke; etc... Chez Théocrite, en dehors de la première idylle, relevons un vers de l'idylle II (48), et un passage de l'idylle VII (106-108), qui doit être rapproché d'un fragment d'Harmodios (Athén., 148 F suiv.; de part et d'autre, il s'agit de repas offerts à des choreutes, cf. Scol. Théocr. *ad l.*).

4. Cf. Immerwahr, *Die Kulte und Mythen Arkadiens,* I, p. 193-195.

5. Cf. ci-dessus, p. 105, note 4. Le Ménale est nommé comme séjour de Pan dans une épigramme de Nikias, l'un des plus anciens imitateurs d'Anyté (AP, XVI, 189).

sans admettre du coup que celle-ci se soit intéressée à la poésie pastorale, ni que le Sicilien polémise contre elle. Somme toute, en face de l'idylle I, l'hypothèse de Reitzenstein me paraît au moins inutile. — Les monuments qui font de Pan le maître de Daphnis se comprennent également sans elle. Le renom de Pan musicien était ancien dans la littérature[1], plus ancien que celui de Daphnis; Pan est dieu, Daphnis était mortel: l'idée de subordonner en quelque sorte le second au premier pouvait donc naître dans l'esprit le plus impartial: c'est encore moins forcément une idée anti-sicilienne que celle de donner Marsyas pour élève à Daphnis — comme l'a fait Alexandre d'Étolie[2] — n'est une idée sicilienne. J'irai plus loin : un détail de la combinaison me paraît répugner aux habitudes littéraires d'Anyté. En même temps que l'élève, Daphnis, nous l'avons dit, est l'éromène de Pan: cette seconde espèce de relations est même la plus explicitement indiquée par les poètes; et, dans les lieux que nomme l'épigramme de Glaucos AP, IX, 341 (πρὸς Μαλέαν, πρὸς ἔρος Ψωφίδιον ἔρχευ), le dieu, à ce qu'il semble, s'était illustré par son humeur galante plutôt que par ses talents artistiques[3]. Or l'idylle arcadienne, autant que nous la connaissons aujourd'hui, est une idylle sans amour[4]; Anyté n'a fourni aucune pièce aux livres érotiques de l'Anthologie; Mnasalkas une seule, qui n'a pas de caractère idyllique (AP, XII, 138). J'incline donc à penser que Pan et Daphnis furent mis en rapports dans d'autres circonstances que ne le croit M. Reitzenstein, et sans doute plus tard.

Ainsi, en examinant les reliques de l'école arcadienne, nous ne discernons pas d'antécédents probables de Virgile. Abordons la question par l'autre extrémité : examinons les vers de Virgile même. Une chose ne peut manquer de nous frapper d'abord : si, comme exécutants de la bucolique réelle,

1. *H. homér. à Pan*, 14 suiv.; Pindare, *Pyth.* III, 78; Euripide, *Iph. T.*, 1125 suiv.; *Électre*, 702-704; *Bacch.*, 952; Aristophane, *Oiseaux*, 745 suiv.; *Grenouilles*, 230; Araros, dans les *Comic. attic. fragm.* de Kock, t. II, p. 217; etc.

2. Scol. Théocr. hypoth. id. VIII.

3. Du moins, lorsque Pan est appelé le dieu de Maléa (Callimaque, fr. 412 Schn.; peut-être Théocrite, VII, 103, cf. Reitzenstein, *Epigr. u. Sk.*, p. 250-253), c'est toujours dans une circonstance où l'on fait allusion à sa lubricité.

4. Geffcken, *Leonidas von Tarent*, p. 135.

l'auteur des *Églogues* ne vante que les Arcadiens, les Arcadiens lui semblent inconnus comme représentants de la bucolique littéraire. Les Muses de la poésie pastorale sont pour lui les Muses « siciliennes » (IV, 1 : *Sicelides* Musae); son seul modèle avoué, c'est Théocrite (VI, 1 : *Syracosio* versu); l'églogue X elle même, dont l'action est placée en Arcadie, s'ouvre par une prière à Aréthuse, et Gallus s'y propose de faire entendre aux antres du Ménale et du Parthénios la flûte « du berger sicilien » (v. 51). Ce silence de Virgile me paraît très significatif : si la virtuosité arcadienne, qu'il prise tant, lui avait été révélée par les œuvres de poètes arcadiens, serait-il resté aussi muet sur le compte de ces poètes? Une seconde particularité importante est le ton en quelque sorte didactique des vers 22-24 de l'églogue VIII :

> *Maenalus argutumque nemus pinusque loquentes*
> *semper habet; semper pastorum ille audit amores*
> *Panaque, qui primus calamos non passus inertes.*

Ces vers, dans la bouche de Damon, n'ont aucune vérité dramatique; ils forment une espèce de parenthèse, de note explicative, placée où elle l'est par l'auteur pour justifier le texte du refrain : « incipe *Maenalios* mecum, mea tibia, versus. » Or, ce refrain aurait-il eu besoin de justification, si les chansons pastorales arcadiennes avaient été célébrées, imitées, par des poètes grecs du IIIe siècle? Enfin, les mêmes vers de la huitième églogue dont nous avons déjà tiré parti et les vers 23-24 de l'églogue X suggèrent une troisième remarque : les chansons pastorales dont le Ménale résonne, d'après Virgile, ce sont des chansons amoureuses; Gallus souhaite que les bergers d'Arcadie célèbrent ses amours après sa mort; une telle conception de la prétendue bucolique arcadienne paraît peu compatible avec la vraisemblance historique; car, je le répète, la passion ne tient aucune place dans l'idylle des Péloponnésiens. — Contre ces trois remarques ne saurait prévaloir, à mon avis, une coïncidence assurément curieuse qu'on a relevée dans la septième églogue[1] : cette pièce, dont les acteurs sont appelés *Arcades,* contient plusieurs

1. Cf. Reitzenstein, *Epigramm und Skolion*, p. 191.

tableaux d'inspiration arcadienne ou péloponnésienne (v. 29-30, 33-34), — les seuls, pour le dire en passant, que l'on trouve dans le recueil entier. Une telle coïncidence n'oblige pas à admettre que Virgile avait sous les yeux un poème de l'école d'Anyté, où les tableaux en question formaient, comme chez lui, des couplets d'un concours bucolique[1]; il se peut que le choix des sujets développés dans les vers 29-30 et 33-34 ait été dicté au poète par le souci d'assortir une partie des chansons au qualificatif des chanteurs, l'opinion qu'exprime ce qualificatif lui étant d'ailleurs personnelle.

De quelque côté que je me tourne, je n'aperçois donc nulle raison de croire que le principal trait de l'Arcadie virgilienne, l'habileté de ses pâtres dans le chant et dans la musique, ait été inspiré au poète latin, en aucune façon[2], par des œuvres de l'école d'Anyté. Il s'explique d'ailleurs, me semble-t-il, sans qu'on lui suppose cette origine. — D'abord, comme l'a montré naguère M. Cartault[3], par une sorte de rayonnement de la personne de Pan. Virgile tient le dieu Pan pour un habile musicien[4], pour l'inventeur même de la syrinx[5]; en quoi il se conforme, sur le premier point, à la tradition unanime; sur le second, à l'exemple d'écrivains sans doute indépendants de l'école d'Anyté : Bion (fr. 9 Ahrens, v. 7), l'auteur que

1. L'épigramme d'Érykios AP, VI, 96 contient en commun avec l'églogue VII : — les mots Ἀρκάδες ἀμφότεροι = *Arcades ambo;* — le nom d'un des deux « Arcadiens », *Corydon;* — la mention complaisante des cornes d'un animal immolé (Érykios, v. 2 et 5-6 = Virgile, v. 30). De là M. Reitzenstein a conclu que les deux écrivains suivaient un même modèle (*o. l.*, p. 132, note). Admettons-le. Il est vraisemblable qu'Érykios suivait ce modèle de plus près que Virgile : car le nom du deuxième « Arcadien » de Virgile, *Thyrsis*, est étranger à l'onomastique de l'idylle arcadienne, et, bien que le nom apparenté *Thyrsos* ait été porté dans la réalité, paraît trop poétique, trop élégant pour elle; tandis que *Glaucon* est à joindre à la liste des noms en-ων fréquents chez Léonidas et ses imitateurs pour désigner des personnages rustiques (AP, VI, 35, 154, 226; IX, 335, 744, de Léonidas; — VI, 93, d'Antipater; — VI, 258, d'Adaios; — VI, 96, d'Érykios; — VI, 238, 239, d'Apollonidas; — VI, 106, de Diodore Zonas; — VI, 21, anonyme; — etc.). Le modèle commun, s'il exista, fut donc probablement une épigramme de même thème que celle d'Érykios, dont Virgile a tiré parti en deux endroits, plutôt qu'un poème bucolique semblable à celui de Virgile, dont Érykios aurait rapproché des éléments épars.

2. J'entends écarter par ces mots les trois hypothèses suivantes : — Anyté et son entourage auraient expressément affirmé l'habileté supérieure des bergers arcadiens; — ils auraient souvent représenté des bergers (arcadiens ou quelconques) chantant et jouant de la syrinx; — ils auraient composé des chansons bucoliques.

3. *Étude sur les Bucoliques de Virgile*, p. 181.

4. *Egl.*, II, 31; IV, 58-59.

5. *Egl.*, II, 32-33; VIII, 24.

suit Ovide dans l'histoire de Pan et Syrinx (*Métam.*, I, 689 suiv.), etc. Quelquefois, à la faveur peut-être d'une imprécision de langage dont les *Églogues* présentent plus d'un cas[1], il se figure le dieu chantant et composant des vers aussi bien que faisant de la musique[2]. D'autre part, il le connait comme un dieu d'Arcadie. Dès lors, que l'idée lui vienne quelque jour — et cette idée n'a rien d'extravagant — d'étendre aux habitants humains de la région certains mérites du protecteur divin, voilà l'Arcadie bucolique inventée, sans qu'il y ait fallu d'autres antécédents. Par le fait, dans deux des passages concernant la virtuosité arcadienne (égl. IV, 58-59; VIII, 23-24), dans l'un de ceux entre autres où elle est affirmée le plus explicitement (VIII, *l. l.*), Pan apparaît comme dieu de la musique; ce rapprochement permet, pour ainsi dire, de remonter la pensée de Virgile et révèle son point de départ[3]. L'éloge particulier des bergers *du Ménale* s'explique de la même façon que celui des Arcadiens en général : Virgile connaissait le Ménale comme un séjour aimé de Pan (*Égl.*, VIII, 24; *Géorg.*, I, 17); rien de plus, selon toute apparence; lorsqu'il choisit le nom de cette montagne, sans doute le souvenir d'Anyté de Tégée le hantait aussi peu, sinon moins, que Théocrite écrivant l'idylle I, et il ne s'inspirait d'aucune tradition arcadienne[4]. Ainsi, la théorie du rayonnement de Pan pourrait rendre compte à elle seule de tout ce qui

1. *Egl.*, III, 22 : quem mea *carminibus* meruisset *fistula* caprum; VI, 70-71 : *quibus* (sc. *calamis*) ille solebat *cantando*...; X, 34 : vestra meos olim si *fistula dicat* amores.

2. *Egl.*, II, 31 (canendo); IV, 58-59, coll. 55 (carminibus).

3. Je ne crois pas, d'ailleurs, que les passages des *Églogues*, classés suivant l'ordre chronologique, nous permettent d'assister au développement progressif, à l'élaboration, de la conception virgilienne. Le premier en date, celui de l'églogue IV, suppose cette conception déjà toute formée : car si l'auteur admet qu'un jury d'Arcadiens serait plus qu'un autre favorable au dieu Pan, ce n'est pas, j'imagine, qu'il les soupçonne de partialité à l'égard de leur compatriote; mais il les tient pour de fins connaisseurs. Il n'est même pas exact que chacun des passages en question mette le lecteur en état de comprendre immédiatement les suivants : pour qu'il en fût ainsi, il faudrait que les affirmations explicites, comme celles des églogues VIII et X, eussent précédé les simples allusions, comme celles de l'églogue VII; or, c'est le contraire qui eut lieu (cf. Cartault, *o. l.*, ch. II). Grâce au voisinage du nom de Pan, la mention de l'Arcadie dans l'églogue IV n'étonna probablement personne; mais l'allusion soudaine de l'églogue VII dut exciter une légitime surprise, à laquelle le poète répond dans l'églogue VIII.

4. Ne pourrait-on pas croire, d'après le couplet de l'églogue VIII, que Virgile plaçait sur le Ménale l'invention de la syrinx? C'eût été de sa part, à ce qu'il semble, une localisation fantaisiste.

concerne l'Arcadie bucolique. J'y joindrai cependant, à titre complémentaire, l'indication d'autres facteurs possibles :

1° L'origine arcadienne du fabuleux Évandre était admise longtemps avant Virgile[1]. Au nom de cet Évandre était lié, chez les poètes du siècle d'Auguste[2], le souvenir de l'âge d'or latin, de l'heureuse simplicité, de la vie idyllique, dont la musique pastorale, chez ces mêmes poètes, est un élément conventionnel. Peut-être, à l'époque où parurent les *Églogues,* cette association existait-elle déjà dans l'esprit de Virgile, qui plus tard parla complaisamment d'Évandre; peut être convient-il d'y rattacher dans une certaine mesure l'idée qu'il s'est faite de la patrie du héros. Notons que la légende d'Évandre, prise en elle-même, permettait de conclure au talent musical des Arcadiens : Évandre, disait-on, avait importé d'Arcadie, sinon la flûte pastorale, que les Italiens connaissaient avant lui, du moins différents instruments de musique[3].

2° Enfin, une fois l'attention du poète attirée, pour l'une des raisons que je viens d'exposer, sur les choses d'Arcadie, il peut avoir trouvé dans des ouvrages de géographie, dans des Ἀρκαδικά, dans des commentaires de Théocrite, l'indication d'une bucolique arcadienne réelle. Nous savons par Polybe (IV, 20, 7 suiv.) combien l'enseignement public de la musique était développé chez les Arcadiens; sans doute, les exercices et divertissements musicaux dont il parle sont très différents des chansons pastorales; mais n'est-il pas possible, plausible même, que l'éducation imposée par l'état aux jeunes citoyens ait eu son contre-coup dans les campagnes, durant les oisivetés des bergers solitaires?

Quoi qu'on pense de ces dernières hypothèses, il semble à peu près certain qu'en peignant l'Arcadie comme le pays par excellence de la poésie bucolique, Virgile n'emprunta rien à l'école d'Anyté. Des traces de dépendance vis-à-vis des Péloponnésiens n'apparaissent pas d'une façon plus nette dans les traits accessoires de sa peinture. L'aspect général du pays,

1. Solin, II, 8 : conditum est Tibur, *sicut Cato facit testimonium,* a Catillo Arcade, praefecto classis Evandri; — Varron, *L. L.*, V, 21 Müller : Evander... e Graecia Arcas; 53 : Palatium, quod Palanticis cum Evandro venerunt...

2. Cf. Virgile, *Én.*, VIII; Properce, V, 1, début; Ovide, *Fastes,* passim.

3. Cf. Denys Halic., I, 33.

tel que l'évoque l'églogue X, est exact[1]; mais ni la rigueur du climat, ni la nature accidentée du sol, ni l'abondance des fontaines, des forêts, des pâturages, des troupeaux, ni la richesse en gibier de toute sorte ne sont choses que Virgile ait eu besoin d'apprendre dans les descriptions de poètes indigènes[2]. Les figurants de cette même églogue X n'ont rien de particulièrement arcadien[3]. Pas davantage la végétation[4], si l'on met de côté la mention des pins du Ménale (v. 14). Restent donc cette mention, qui se trouvait déjà dans l'églogue VIII (v. 22), et, au vers 57, celle du Parthénios, montagne qui ferme à l'est l'horizon de Tégée; ce sont là de bien faibles indices, disons des indices insuffisants.

*
* *

Il n'y a pas lieu d'insister longuement sur les autres passages d'auteurs latins. Pour parler du Ménale comme ils en ont parlé, l'auteur de la *Copa*, le contemporain anonyme de Néron, et Némésien n'ont pas eu besoin d'un modèle autre que Virgile[5]. Chez Calpurnius, *Parrhasiae* est sans doute un simple synonyme d'*Arcadicae*[6]; il serait téméraire d'y voir une allusion précise à une légende concernant la syrinx.

En résumé, dans l'antiquité même, l'école d'Anyté n'exerça qu'une influence restreinte sur la renommée idyllique de l'Arcadie. Ajoutons que, chez les modernes, elle se trouva n'en exercer aucune. Quand Sannazar, dans les dernières années du xve siècle, mit l'Arcadie à la mode, il ne connaissait pas l'Anthologie; l'idée qu'il se faisait de ce pays s'autorisait uniquement des *Églogues*[7].

Août 1899. PH.-E. LEGRAND.

1. Cf. Cartault, *o. l.*, p. 391-392.

2. Cf. p. 104 et notes. Pour ce qui est du climat, cf. *h. homér. à Pan*, v. 6 (νιφόεντα); Sophocle, *Ajax*, v. 695 (χιονοκτύπου); Euripide, fr. 697 Nauck, v. 2 (δυσχείμερον); Castorion, εἰς Πᾶνα, v. 1-2 (βολαῖς νιφοκτύποις δυσχείμερον... ἕδραν,... χθόν' Ἀρκάδων); etc.

3. Cf. Cartault, *o. l.*, p. 392.

4. *Ibid.*

5. Des vers de la *Copa* et de Némésien, rapprochez *Egl.*, VIII, 22-24; du vers de l'auteur anonyme, *Egl.*, X, 55.

6. Sur cet abus du mot *Parrhasius*, cf. Frazer, *Pausanias' description of Greece* t. IV, p. 306.

7. Cf. Mahaffy, *Rambles and studies in Greece*, I, p. 324. Il me paraît douteux que la lecture de Polybe et de Pline ait pu influer sur Sannazar, comme on l'a répété maintes fois (cf. Torraca, *La materia dell'Arcadia del Sannazaro*, p. 1-2).

LES *HISTOIRES* DE SALLUSTE :

QUELS EN DEVAIENT ÊTRE LE SUJET ET L'ÉTENDUE?

Les *Histoires* de Salluste comprenaient cinq livres et s'étendaient sur un espace de douze années. Parmi les fragments que nous en possédons, une douzaine nous sont donnés expressément comme tirés du cinquième livre. Aucune mention n'est faite d'un livre postérieur à celui-là. Car si on lit dans Nonius[1] : *Sallustius hist. lib. XI. Quas duas insulas,* etc., c'est par suite d'une erreur manifeste des copistes. Il s'agit dans ce fragment des Iles fortunées, dont on sait que Salluste parlait dans son premier livre. Personne ne voudra croire, d'ailleurs, que de six livres de Salluste il ne se fût conservé en tout que deux lignes. Aucun auteur ancien, nous pouvons l'affirmer sans hésitation, n'a connu plus de cinq livres.

Le point de départ du récit était l'an 78 : *Res populi romani M. Lepido Q. Catulo consulibus ac deinde militiae et domi gestas composui*[2]. Les derniers événements dont il soit question dans ce qui nous reste de l'ouvrage sont de l'an 67. Il est probable, en effet, que ces mots : *nam si in Pompeio quid humani euenisset*[3], se rapportent à la loi de Gabinius, qui devait revêtir Pompée d'un pouvoir exceptionnel pour la guerre des pirates. Enfin, Ausone[4] atteste expressément que

1. P. 495, 37.
2. Livre 1, fg. 1 Maurenbrecher. En attendant l'édition de H. Wirz, on est obligé de citer d'après celle de B. Maurenbrecher, Leipzig, 1891 et 1893, parce que c'est aujourd'hui la plus complète. A d'autres points de vue elle laisse bien à désirer. Pour ne rien dire de défauts plus graves, le petit détail est fort négligé : références inexactes, fautes d'impression nombreuses et dont quelques-unes graves (omission d'un mot du texte, 1, 55, 19 *adeo;* etc.); etc.
3. 5, 24.
4. 13, 2, 62 Schenkl.

les *Histoires* commençaient en 78 et embrassaient une période de douze années : *Ab Lepido et Catulo iam res et tempora Romae orsus bis senos seriem conecto per annos.*

De ces faits bien connus, et qui paraissent certains, s'ensuit-il que Salluste n'ait voulu écrire que ces cinq livres et raconter que les événements de ces douze années, comme plusieurs semblent l'admettre[1], ou de deux ou trois ans de plus, comme d'autres l'ont pensé[2]? Rien ne le prouve. Nous ne savons pas d'une façon positive quelle était son intention. Mais s'il est permis d'émettre une hypothèse, la plus probable, c'est qu'il se proposait de descendre jusqu'au moment même où il écrivait[3], et de composer, par conséquent, un grand ouvrage d'une vingtaine de livres. Les pages qu'on va lire n'ont d'autre but que de montrer d'abord que cette hypothèse est beaucoup plus probable que l'une ou l'autre des opinions régnantes; ensuite, qu'elle n'est même pas une pure hypothèse, Salluste ayant manifesté sa pensée par deux indices qu'on a eu le tort de trop négliger.

Nous avons, si j'ai bien compté, du livre I, 91 fragments expressément attribués à ce livre; du l. II, 72; du l. III, 52; du l. IV, 49; du l. V, 11. Il y a diminution presque constante de I à IV; chute subite de IV à V. La diminution s'explique. Les grammairiens, à qui nous devons un grand nombre de ces fragments, ont procédé au dépouillement de l'ouvrage avec plus de zèle au commencement que vers la

1. Fr. Kritz, *N. Jahrbücher f. Philologie,* V (1832), p. 271 suiv.; Bæhr, *Gesch. d. r. Litt.* II, p. 125, n. 4; Jacobs dans son édition de Salluste[10] (1894), p. 6; et tous ceux qui approuvent le choix de la période 78 à 67 (voir plus bas). M. Schanz, *Gesch. d. r. Litt.* I[2] (1898), p. 129 à 131, ne se prononce pas clairement, mais semble tenir pour ce parti; de même M. Antoine dans son Salluste, *Catilina* (1888), p. XXXVII. Coler (Salluste, éd. Havercamp, II, p. 112) donne une raison assez plaisante pour croire que Salluste n'écrivit pas plus de cinq livres d'Histoires: c'est que Tacite aurait suivi son exemple!

2. Gerlach, *Sallustii quae exstant,* III (1831), p. 47; Bernhardy, *Grundriss d. r. Litt.*[4] (1865), p. 661; Teuffel dans Pauly, *Realencycl.,* VI, p. 699; Teuffel-Schwabe[5], *Gesch. d. r. Lit.*[5] (1890), p. 408; Maurenbrecher, I, p. 73; etc. Ces auteurs admettent que les Histoires sont inachevées; d'autres pensent en outre que Salluste se proposait de continuer son récit jusqu'en 64 ou 63 (voir plus bas).

3. Gerlach, *Sall. q. exst.* III, p. 49, admet que si Salluste promet d'être impartial dans le récit de la guerre civile, on pourrait en tirer cette conclusion : *Sallustium in animo habuisse bellum quoque ciuile inter Caesarem et Pompeium gestum scribere.* Mais il ne paraît pas avoir poursuivi cette pensée.

fin. Cela suffit à faire comprendre la progression inverse 91-72-52-49. Mais le saut de 49 à 11? Ne faut-il pas en chercher une autre cause? Et quelle sera-t-elle, sinon que le livre V était sensiblement plus court que les précédents, c'est-à-dire inachevé[1]?

On fera une remarque semblable en envisageant les matières traitées dans chaque livre. Kritz et M. Maurenbrecher ont essayé de les grouper par chapitres, sur les limites et la succession desquels il est permis de différer d'opinion, mais dont on ne peut guère réduire le nombre. Les trois premiers livres ont six à neuf chapitres chacun; le l. IV, quatre (M.) ou six (Kr.); pour le l. V, ils n'en ont trouvé ni l'un ni l'autre plus de deux : 1° la fin de la campagne de Lucullus contre Mithridate; 2° la guerre des pirates (M.[2]) ou, ce qui est plus probable, les préparatifs de cette guerre (Kr.). N'y a-t-il pas là une raison encore pour admettre que le livre V était notablement moins long que les livres I à IV? Il devait atteindre à peine la moitié de leur volume, peut-être un tiers seulement. A quoi attribuer cette disproportion, peu conforme aux habitudes des anciens[3], sinon au fait que ce livre était resté inachevé[4]?

Une troisième observation concordante, c'est que le livre V seul paraît n'avoir contenu ni discours ni épître, du moins en style direct. On a voulu voir dans ces mots : *nam si Pompeio quid humani euenisset*[5], un fragment de discours en style indirect. Ce n'est pas inadmissible; mais il est aussi bien permis de croire que ces mots faisaient partie d'un simple propos, rapporté par l'historien comme cette autre parole, de Pompée lui-même : *Sullam dictatorem uni sibi descendere equo, assurgere sella, caput aperire solitum*[6]. Or, chacun des premiers livres des *Histoires* renfermait au moins un discours

1. C'est la conclusion très naturelle que M. Maurenbrecher, I, p. 73, tire du même fait.
2. I, p. 73; II, p. 195.
3. Th. Birt, *Das antike Buchwesen* (1882), p. 327. Remarquer surtout les historiens.
4. Sur ce point aussi voy. Maurenbrecher, I, p. 73.
5. 5, 24.
6. 5, 20.

ou une lettre en style direct; et pour le livre V il n'existe aucune trace de document de ce genre, ni parmi nos fragments, ni dans le recueil de Discours et Lettres qui nous a été conservé par le ms. du Vatican 3864[1].

En tout cas donc il paraît certain, autant que la certitude existe en pareille matière, que le livre V était incomplet déjà à l'époque des premiers auteurs qui le citent. Il n'est guère croyable qu'il ait été mutilé si anciennement. Il faut donc penser qu'il ne fut jamais terminé, probablement parce que l'auteur fut surpris par la mort[2]. Nous savons par son propre témoignage qu'il ne commença à écrire que vers la fin de sa vie, après sa retraite, c'est-à-dire très probablement après la mort de César. Car si ces mots : *ubi animus ex multis miseriis atque periculis requieuit et mihi reliquam aetatem a re publica procul habendam decreui*[3], se rapportent aussi bien, et peut-être mieux, à sa retraite forcée et temporaire, en l'an 50, il est évident que le parallèle de Caton et de César[4] n'a pu être écrit qu'après la mort de ces deux hommes d'État. Le décès de Salluste est assigné à l'an 39 par le *Chronicon paschale*[5], à l'an 36 par Saint Jérôme[6], qui ajoute : *quadriennio ante bellum Actiacum;* et c'est cette dernière donnée qu'on accepte généralement pour en fixer la date à l'an 35 ou 34[7]. Salluste avait le travail lent : *sic scripsisse Sallustium accepimus*[8]. Comment s'étonner que la composition du *Catilina,*

1. Jordan, *Hermes,* VI (1872), p. 74, a fort bien montré combien l'auteur de ce recueil tenait à le faire complet, et les considérations générales de M. H. Schnorr von Carolsfeld, *Ueber die Reden u. Briefe bei Sallust* (thèse de Munich), Leipzig, 1886, ne suffisent pas à le réfuter. Il postule un discours ou une lettre pour chaque personnage considérable. Mais dans le Catilina et le Jugurtha la parole n'est donnée ni à Cicéron, ni à Jugurtha, ni à Metellus; elle est accordée à des personnages de troisième et quatrième ordre, comme les délégués de Manlius, Micipsa, Adherbal, Bocchus, Memmius.

2. K. J. Neumann, *Hermes,* XXXII (1897), p. 315.

3. *Catil.,* 4, 1.

4. *Catil.,* 53, 6.

5. P. 359, éd. de Bonn.

6. A l'an 1981 d'Abraham de la *Chronique* d'Eusèbe, II, p. 139 Schœne.

7. Pour 35, Bernhardy; Antoine, éd. du *Catilina,* p. XXXVII; etc.; pour 34, Teuffel-Schwabe, Schanz, Neumann (voy. note 2); etc.

8. Quintilien, 10, 3, 8; il ajoute : *et sane manifestus est etiam ex opere ipso labor.* M. Norden, *Die antike Kunstprosa* (1898), I, p. 202, pense que la tradition dont parle Quintilien n'était fondée que sur cette observation. Mais il reconnaît que l'observation est juste.

du *Jugurtha* et de quatre livres et demi des *Histoires* ait rempli un espace de cinq à dix ans?

Mais si Salluste n'a pu terminer le cinquième livre des *Histoires,* c'est l'ouvrage entier qui est resté inachevé; et alors il n'y a aucune raison pour croire que l'écrivain eût fixé d'avance dans sa pensée ce nombre de cinq livres, ni qu'il eût résolu d'arrêter son récit à l'an 67. Il est probable au contraire que, étant arrivé à cette date avant le milieu d'un livre, il l'eût dépassée déjà dans ce livre même. Et dès lors, pourquoi n'eût-il pas voulu pousser plus loin encore dans des livres subséquents? La question se pose donc sans limite préalable, et il convient d'examiner avec une égale impartialité ces trois hypothèses : est-ce la période de 78 à 67 (ou 66) que Salluste s'était proposé de raconter? est-ce celle de 78 à 64 (ou 63)? ou enfin celle qui s'étendait de 78 à l'époque même où il formait son projet?

La première de ces hypothèses est ébranlée déjà par ce qui vient d'être dit du livre V. La guerre des pirates, qui fut le seul événement important de 67, et quelques *res urbanae* ne purent pas remplir tout le reste de ce livre; bien moins ces menus faits seuls. D'un autre côté, si Salluste se proposait de comprendre dans son récit la guerre des pirates, puis la campagne de Pompée contre Mithridate, et à plus forte raison s'il projetait de terminer ses *Histoires* à la limite où commence son *Catilina*[1], il n'eût pu renfermer tout cela dans la moitié d'un livre qu'en condensant et abrégeant beaucoup plus qu'il ne l'avait fait pour les années précédentes. En d'autres termes, ni la fin de l'an 67 ni celle de 66 ou 65 ne pouvait aisément concorder avec la fin du livre V. En tout cas donc il se proposait d'en ajouter un ou plusieurs.

Le commencement de l'ouvrage n'est guère plus favorable aux deux premières hypothèses. Il ne faut pas trop insister peut-être sur la longueur des préambules. Une bonne partie du premier livre était prise par la préface et l'introduction[2];

1. Juin 64 (*Catil.* 18, 2) plutôt que décembre 66 (*Catil.* 17, 1), car Salluste ne remonte à cette dernière date que par une sorte de digression.

2. 53 fragments sur 136 d'après M. Maurenbrecher, qui s'est appliqué à réduire, coûte que coûte, le nombre des *fragmenta sedis incertae;* 44 sur 82 d'après Kritz. Déjà G. Linker, *Sitzungsber. d. ph. h. Cl. d. k. Akad. d. Wissensch.*, XIII (Vienne, 1854), p. 284, s'inquiète de cette disproportion.

la préface qui parlait des prédécesseurs de Salluste et de sa personne; l'introduction que formaient : 1° une esquisse de l'histoire romaine, et particulièrement des luttes intestines, depuis les temps les plus reculés; 2° un abrégé de la guerre sociale et de la guerre civile qui la suivit. On pourrait trouver le portique un peu vaste pour un édifice de dimensions médiocres. Mais la disproportion entre les préliminaires et le corps de l'ouvrage est encore plus forte dans le *Catilina* et même dans le *Jugurtha*. Aussi bien est-ce, plus encore que la disproportion, la disconvenance qui choque. Non point entre la préface et l'ouvrage, car il serait également difficile d'établir un rapport raisonnable entre le *Catilina* ou le *Jugurtha* et les préfaces à la fois banales et prétentieuses qui précèdent ces écrits[1]; mais entre l'introduction et l'ouvrage. Tandis, en effet, que la dissertation générale sur l'histoire romaine dans le *Catilina*[2], l'abrégé de l'histoire antérieure de la Numidie et l'aperçu géographique dans le *Jugurtha*[3], sont parfaitement à leur place, n'était-il pas hors de propos de dérouler toute la suite des révolutions romaines, et les deux dernières avec quelque détail, pour éclairer une période qui commença, il est vrai, par de nouveaux troubles, mais qui fut plutôt, ensuite, à l'intérieur, un temps de tassement, si je puis dire, et d'apaisement; dont les événements saillants sont au dehors : guerres de Sertorius (devenue guerre nationale), de Mithridate, de Dardanie, de Thrace, d'Isaurie, de Crète (sous Marc Antoine), de Cilicie, enfin la guerre servile, qui, quoique soutenue en Italie, ne fut pas une guerre civile? Qui ne voit au contraire combien cette introduction, toute d'histoire politique interne, était appropriée à l'ouvrage, si celui-ci devait comprendre non seulement la continuation des anciennes révolutions de Rome, mais sa révolution suprême, le Rubicon et Pharsale, l'abaissement du Sénat et l'avènement de César?

1. « Die philosophischen Einleitungen, die ihm gar nicht natürlich zu Gesichte stehen und sich in einem kleinen Kreise herumdrehen » C. Wachsmuth, *Einleitung in d. Stud. d. alten Geschichte* (1895), p. 662.
2. *Catil.* 6 à 13.
3. *Jug.* 5 à 16 et 17 à 19.

Ce n'est pas seulement l'introduction qui, dans les deux premières hypothèses, conviendrait mal au sujet : c'est le sujet qui serait médiocrement choisi dans la seconde, très mal dans la première. Si toutefois c'est d'un sujet qu'il faut parler. Le mot convient quand l'historien se propose de raconter un événement : les guerres médiques, la guerre du Péloponnèse, l'expédition de Cyrus, la guerre des Gaules, la guerre de Jugurtha, la conjuration de Catilina; ou la vie d'un homme, Alexandre, Agricola; ou enfin l'histoire d'un peuple ou d'un pays, comme l'histoire des Grecs d'Éphore, l'histoire de la Sicile de Timée, l'histoire romaine de Tite-Live. Dans le cas présent, il s'agirait d'une coupe faite dans l'histoire romaine, d'une période détachée de cette histoire. La question se pose donc en ces termes : Les années 78 à 67 forment-elles vraiment une période de l'histoire romaine? Les événements qui s'y déroulent ont-ils un caractère commun qui les distingue de ceux qui précèdent et qui suivent? Les principaux de ces événements ont-ils leur commencement et leur terme entre ces deux limites? Salluste, en les fixant, a-t-il été bien inspiré? A-t-il fait preuve d'une haute intelligence historique ou du moins d'un coup d'œil d'artiste? Plusieurs (tant est puissante l'habitude où nous sommes de tout admirer dans les œuvres classiques) l'ont affirmé même pour 78-67; non seulement des littérateurs[1], dont c'est le métier de trouver des « beautés » n'importe où, à volonté; mais aussi bien des philologues[2] et des historiens[3].

De fait, il était difficile de plus mal fixer les limites. Le 1er janvier 78 ne commence rien. A l'extérieur, des deux principales guerres, celle de Sertorius durait depuis deux ans et ne fut jamais plus menaçante; celle de Mithridate n'était interrompue que par une paix qui ne pouvait être et ne fut qu'une trêve de courte durée. A l'intérieur, les affaires nouvelles sont engagées dès le lendemain de l'abdication de Sylla,

1. Villemain, *Tableau de la littérature au XVIIIe siècle*, II (1868), p. 67.
2. Kritz, *N. Jahrbücher f. Philologie*, V (1832), p. 274; *Sallusti Opera*, III (1853), p. XVII; XIX; *Die Fragmente des Sallust (Abdruck a. d. wissensch. Berichten d. Erfurter Akademie*, 1857), p. 259.
3. C. Wachsmuth, *Einleitung in d. Stud. d. alten Geschichte* (1895), p. 660.

c'est-à-dire dès les premiers mois de 79. Il fallait prendre ou avant ou après Lépide. Et mieux avant. La retraite de Sylla, voilà le vrai point de départ. On allait voir ce que valait son œuvre, et si elle pourrait durer sans lui, comme son orgueil l'avait présumé. La lice était ouverte à ceux qui prétendaient lui succéder ou reprendre le rôle de Marius. Aussitôt débarrassé de Lépide, Pompée va cueillir des lauriers en Espagne, et à son retour, par une chance inespérée, ramasser ceux de Crassus. Puis viendront à point, pour le porter au faîte, la guerre des pirates et celle de Mithridate. En même temps Crassus s'élève; César ne tardera pas à paraître.

Mais pour faire valoir ces avantages, il faut dépasser l'an 67. Cette année n'est un terme à rien, et rien n'en justifiait le choix. Tout au moins fallait-il pousser jusqu'à la fin de la guerre de Mithridate. L'ouvrage alors pouvait s'intituler, pour les modernes, qui tiennent aux titres pompeux plus que les anciens : Élévation de Pompée[1]. Mais s'arrêter à la veille de cette guerre décisive[2], ou, pis encore, à l'avant-veille[3], et en particulier faire assister le lecteur à tous les préparatifs de l'expédition contre les pirates, jusqu'au vote de la loi; puis, devant l'exécution, tirer le rideau : se pouvait-il rien imaginer de plus malheureux?

La date de 64 (fin) ou 63 (commencement), valait incontestablement mieux[4]. Pompée était arrivé au terme de ses campagnes. Il avait pacifié l'Occident, la mer, l'Orient. Il

1. C'est précisément ce que Salluste aurait voulu éviter, au dire de Kritz, *N. Jahrbücher f. Philologie*, V (1832), p. 272; *Sallustii Opera*, III, p. XIX; *Die Fragmente*, p. 291. Si telle était son aversion pour Pompée, il eût mieux fait de taire aussi la guerre contre Sertorius et la loi de Gabinius!

2. En 66, après la loi Manilia, comme Kritz semble l'admettre, *N. Jahrb. f. Ph.* V (1832), p. 272; *Sallustii Opera*, IV, p. XXIV.

3. En 67, après le vote de la loi de Gabinius, comme ce serait le cas d'après nos textes (car M. Maurenbrecher, II, p. 199, les sollicite par trop importunément) et comme l'affirme Kritz, *Sall. Op.*, III, p. XIX, et *Die Fragmente*, p. 258; ou après la guerre des pirates, comme le veut M. Maurenbrecher, I, p. 73, et plus résolument II, p. 196 et 199; voir aussi Schanz, *Gesch. d. r. Litt.* I² (1895) p. 229.

4. M. Maurenbrecher, I, p. 73, la considère comme acceptable: *Neque est cur negemus uoluisse Sallustium res historiis usque ad Catilinariam coniurationem narrando deducere.* Cette idée (déjà ancienne, voir Gerlach, *Sall. q. exst., III*, p. 47) qu'il aurait voulu en quelque sorte rejoindre, en ses *Histoires*, le *Catilina*, est posée en fait par Fabri, dans son édition de Salluste² (1845), p. XVII. Elle est poussée à l'absurde dans le manuel que la librairie Hachette a cru bon de mettre à la place du livre heureusement démodé de Pierrou, et qui ne lui fait guère plus d'honneur.

n'était plus occupé, en Asie, qu'à régler le sort des princes et des peuples subjugués. Il ne pouvait plus espérer, à Rome, de rehausser son prestige et son pouvoir. Il s'agissait désormais de les défendre contre ceux qui s'apprêtaient à partager avec lui, en attendant de le déposséder. De 79 à 64 ou 63, voilà une période acceptable, offrant dans ses principaux événements cette unité de caractère qui permettait d'en faire le sujet, sinon d'une grande leçon d'histoire, du moins d'un tableau historique intéressant.

Mais si cette période de 79 à 64 eût formé un sujet passable, il suffisait de la prolonger d'une vingtaine d'années pour en avoir un admirable. Prenez Salluste à l'époque présumable de la conception de son œuvre, après l'achèvement du *Jugurtha,* peut-être pendant qu'il l'écrivait[1], c'est-à-dire en l'an 40 ou 39[2], après la mort de César, après Philippes, après Pérouse, après l'accord de Brindes. Il venait de décrire dans le *Catilina* la révolution démocratique anticipée, faussée et avortée; dans le *Jugurtha,* la corruption du régime aristocratique, qui devait aboutir à une catastrophe. Quelle entreprise plus séduisante pour lui que de montrer comment cette catastrophe se prépare et s'accomplit; comment le sénat, tantôt en lutte, tantôt en connivence avec ses adversaires, s'attache un champion qui pendant longtemps lui fait peur à lui-même et finit cependant par soutenir sa cause, mais pour la perdre avec sa propre fortune et sa vie; comment, d'autre part, un de ses adversaires grandit seul réellement et constamment, de sorte que la lutte ne tarde pas à se circonscrire et à s'accuser de plus en plus, sous les dehors de l'alliance et de l'amitié même; comment la crise se déclare et éclate en une suite de combats gigantesques; comment le pouvoir nouveau s'installe à côté du sénat pour la forme, en réalité au-dessus de lui; comment quelques volontaires de l'ancien régime réussissent, par un attentat odieux et stupide, à supprimer le fondateur du régime nouveau, mais non ce

1. Voy. M. Schanz, *Gesch. d. r. Litt.* I² (1898), p. 229, note 1.
2. Voy. Linker, *de Sall. historiar. prooemio,* p. 82, cité par Kritz, *Sall. Op.*, III, p. XIV; etc.

régime lui-même, qui aussitôt trouve le chef par qui il deviendra en quelque sorte héréditaire et assez solide pour durer autant et plus que l'ancien?

Si la période qui s'étend de 79 à 40 formait un tout, un seul grand événement, pour ainsi dire, et comme l'aboutissement de la longue lutte dont Salluste, dans son introduction, avait esquissé les précédentes phases, elle s'offrait à lui, indépendamment de toutes ces considérations, par ce fait si simple que c'était l'histoire de son temps. Après s'être essayé dans deux monographies, il était très naturel qu'il songeât à une œuvre d'ensemble : et quelle serait-elle, sinon, comme pour la plupart de ses prédécesseurs romains, une histoire de Rome? Seulement, pour entreprendre une histoire de Rome dès les origines, il fallait avoir beaucoup de courage, et beaucoup de temps devant soi. D'ailleurs, un tel ouvrage ne convenait pas au goût de Salluste, qui, quoi qu'il en dise, aimait l'histoire surtout pour la politique[1]; qui entendait disserter sur les événements, morigéner les personnages, découvrir les causes profondes et les motifs secrets, ouvrir des perspectives sur l'avenir : toutes choses auxquelles l'histoire ancienne se prête beaucoup moins que l'histoire contemporaine. En outre, Salluste appréciait les mérites d'un écrivain de la génération précédente, L. Cornelius Sisenna. *L. Sisenna*, dit-il[2], *(res Sullae) optume et diligentissume omnium qui eas res dixere persecutus.* Cet ancien traducteur de contes licencieux[3] était déjà sorti, comme le fit Salluste, quoique d'une façon différente, des voies de l'ancienne chronique romaine[4], et avait essayé de faire de l'histoire un genre littéraire[5]. Lui aussi n'était remonté aux premiers temps de Rome que très rapidement, dans son intro

1. Voy. E. Schwartz, *Hermes*, XXXII (1897), p. 565.
2. *Jug.* 95, 2.
3. Ovide, *Trist.* 2,443 : *uertit Aristidem Sisenna.*
4. Il paraît n'avoir pas dédaigné des moyens peu dignes pour rendre son histoire intéressante : car c'est de son histoire que doit parler Ovide, *Trist.* 2,443 : *nec obfuit illi historiae turpes inseruisse iocos.* Teuffel-Schwabe, § 256, 4, semble rapporter ces mots aux contes milésiens, sans doute parce que jusque-là Ovide n'a parlé que d'œuvres purement littéraires. Mais il n'y avait pas lieu d'introduire des traits pornographiques dans ces contes qui en étaient tissus.
5. Il n'y avait pas réussi au gré de Cicéron, *Brut.* 64,228; *Leg.* 1, 2, 7 (et 1, 2, 5 : *abest historia litteris nostris!*). Raison de plus pour Salluste de s'appliquer à faire mieux.

duction[1], et s'était borné, pour le livre même, aux événements qui s'étaient passés sous ses yeux[2]. Il se trouvait justement avoir mené son récit jusqu'à l'époque où Salluste, quoique très jeune encore, pouvait au moins commencer à se considérer comme témoin oculaire. Alors, quoi de plus indiqué pour lui que de continuer Sisenna[3], comme Xénophon et Théopompe avaient continué Thucydide; Démophilos, Ephore; Athanis, Philistos; comme Sisenna lui-même, d'après une récente et très heureuse hypothèse[4], avait continué Sempronius Asellio; comme plus tard Pline écrira *A fine Aufidi Bassi*, comme Ammien Marcellin composera une suite aux *Histoires* de Tacite?

Si c'est ce motif personnel et pratique qui détermina Salluste, sans qu'il ait dû pour cela fermer les yeux aux vues philosophiques et littéraires favorables à la période qui va de Sylla à Octave, on n'aura pas de peine à trouver, sinon une excuse, du moins une explication plausible à cet étrange point de départ : janvier 78. C'était sans doute à cette date que s'arrêtait le dernier livre de Sisenna, surpris lui aussi par la mort[5].

On voit que toutes les présomptions sont favorables à notre hypothèse. Mais elle s'appuie sur mieux que des présomptions; elle est conforme au texte même de Salluste en deux endroits, le titre et le premier fragment.

On peut trouver, en effet, un premier indice de l'intention

1. Peter, *Vet. historicorum rom. relliquiae*, I (1870), p. CCCXXVIII; A. Schneider, *De Sisennae historiarum reliquiis*, thèse d'Iéna, 1882, p. 16; etc.

2. Vell., 2, 9, 5 : *opus belli ciuilis Sullanique;* voir les fragments dans Peter, *Vet. hist. r. rell.*, I, p. 277, et *Hist. rom. fragmenta* (1883), p. 177.

3. Cette idée, énoncée par Gerlach, *Sallustii quae exstant*, III, p. 48, a été vivement attaquée par Kritz, III, p. XVII (il prétend que le démocrate Salluste n'aurait pas voulu s'associer à l'aristocrate Sisenna. Il pouvait au contraire y mettre une certaine malice). Elle n'en est pas moins adoptée, et avec raison, par M. Schanz, *Gesch. d. r. Litt.*, I², p. 229.

4. M. Schanz, *Gesch. d. r. Litt.*, I², p. 198 : « Wenn unsere Annahme richtig ist dass Sempronius Asellio seine Darstellung mit dem Tod des Livius Drusus geschlossen hat, so würde sich ergeben dass Sisenna sein Werk an jenes angegliedert wissen wollte. Damit hätten wir eine neue Form der Geschichtschreibung, die losgelöste, selbständig gewordene Fortsetzung. » Ce ne serait cependant une nouveauté que dans la littérature latine.

5. Si son sujet était la guerre civile (*belli ciuilis Sullanique*, Vell., 2, 9, 5), il devait se proposer d'aller jusqu'à la mort de Sylla et à la défaite de Lépide. Si c'est une histoire contemporaine qu'il voulait écrire, son intention pouvait être aussi bien de continuer jusqu'au moment, quel qu'il fût, où la mort l'interrompait.

de Salluste dans le titre qu'il a donné à son œuvre : *Historiae*[1] On connaît cette définition établie dans l'antiquité : *Historiam ab annalibus differre eo putant quod, cum utrumque sit rerum gestarum narratio, earum tamen proprie rerum sit historia quibus rebus gerendis interfuerit is qui narret*[2]. Verrius Flaccus, d'après qui Aulu-Gelle rapporte cette distinction, hésitait pour sa part à l'accepter[3]. Et il est certain que *historia* et *historiae* sont employés bien des fois en parlant d'histoires nullement contemporaines. Les mêmes ouvrages, depuis ceux de Caton et de Cassius Hemina jusqu'à ceux de Valerius Antias et de Licinius Macer, sont désignés tantôt comme *annales*, tantôt comme *historiae*[4]. Pourtant il en est deux qui ne sont jamais appelés *annales*, et très souvent, presque toujours, *historiae*[5]. Ce sont ceux de Sempronius Asellio et de Sisenna, c'est-à-dire précisément les deux principaux monuments d'histoire contemporaine avant Salluste. Pour Asellio, il est possible que le titre

1. On ne peut guère douter que ce soit lui qui l'ait donné. On ne le trouve mentionné qu'assez tard, à la vérité, chez Aulu-Gelle (car ni Cassius Severus chez Sénèque, *contr.* 3 pr. 8, ni Martial, 14, 191, ni Suétone, *gramm.* 10, n'entendent citer un titre), mais dès lors d'une façon constante et chez un grand nombre d'auteurs. Il ne serait pas croyable d'ailleurs, s'il avait choisi un titre plus explicite, qu'aucune trace n'en fût restée. Autre chose est le titre de *historia* donné à un recueil des trois œuvres d'après E. Wœlfflin, *Philologus*, XVII (1861), p. 520.

2. Gell., 5, 18, 1. Comp. Servius, sur Virg., *Aen.*, 1, 373; Isidore, *Orig.*, 1, 44, 4, *historia est eorum temporum quae uidimus, annales uero sunt eorum annorum quos aetas nostra non nouit : unde Sallustius ex historia, Liuius... ex annalibus et historia constant*; etc. Les modernes, toujours disposés à prêter leurs idées aux anciens, et trouvant sans doute cette distinction trop simple, trop matérielle, l'ont confondue avec une autre, ou du moins ont insisté davantage sur une autre, rapportée par Aulu-Gelle dans le même chapitre, et qui est de Sempronius Asellio. Il distingue entre la chronique, sèche et asservie à l'ordre des temps (*annales relinquere*, § 8), et la véritable histoire (*res gestas perscribere*, § 8; *historias scribere*, § 9), qui établit entre les faits des liens (*quo consilio quaque ratione gesta essent*, § 8), et cherche à pénétrer les motifs (*quibus consiliis ea gesta sint*, § 9). Voy. Kritz, *N. Jahrb. f. Phil.*, V (1832), p. 270; Teuffel-Schwabe[5] p. 58, § 37, 3. La question est excellemment traitée en quelques lignes par H. Nissen, *Krit. Unters. üb. d. Quellen des Livius* (1863), p. 87, n. 1.

3. Gell., 5, 18, 2, *se quidem dubitare super ea re dicit, posse autem uideri putat non nihil esse rationis in ea opinione, quod* ἱστορία *graece significet rerum cognitionem praesentium.*

4. En pareil cas, l'une au moins des désignations est nécessairement inexacte; toutes deux le sont pour Caton.

5. Un troisième, celui de Q. Aelius Tubero, est toujours appelé *historiae*, même par Nonius, qui cite avec assez de précision en général : voy. A. Riese, *Symbola in hon. Ritschelii* (1864), p. 480. Et pourtant il est certain que son histoire remontait jusqu'aux premiers âges. Aussi Peter, *Vet. hist. r. rell.*, p. L, invoque-t-il cet exemple contre la définition de *historiae*, histoire contemporaine. Mais son ouvrage est si rarement nommé, que ce pourrait être un effet du hasard si le mot d'*annales* ne sert jamais à le désigner. Il se peut aussi, et c'est même plus probable, que Q. Tubero, inspiré par Asellio, ait dédaigné ce titre, même pour l'histoire ancienne qui formait une partie de son œuvre.

de son histoire fût *Rerum gestarum (libri)*[1], quoique ses propres explications[2] permettent aussi bien de croire qu'il se décida pour *Historiae,* et que Nonius ne connaisse que ce titre. Mais il paraît certain que *Historiae* fut le titre choisi par Sisenna[3]. C'est à lui sans doute que Salluste l'emprunta, puisque c'est son récit qu'il voulut continuer. Mais s'il inscrivit sur son livre le même titre que Sisenna avait donné au sien, un titre qui (de même que la chose) était encore rare, n'est-ce pas selon toute vraisemblance pour indiquer que son ouvrage était aussi de même nature que celui de Sisenna, que c'était une histoire contemporaine, et non, comme les *annales* des Cassius Hemina, des Fannius, etc., une histoire de Rome depuis ses origines? Or l'histoire romaine de 78 à 67, et même de 78 à 64, était à peine pour Salluste de l'histoire contemporaine, *earum rerum historia quibus rebus gerendis interfuit is qui narrat.* C'est seulement à partir de l'an 70 environ que cette définition devient pour lui tout à fait exacte[4].

Après Salluste, deux auteurs d'histoires contemporaines intitulèrent leurs ouvrages *Historiae* très probablement, Pollion et Sénèque le père; un troisième certainement, Tacite. Mais à l'époque de Verrius Flaccus, les seuls exemples que l'on pût invoquer étaient ceux de Sempronius Asellio (si son livre portait ce titre), de Sisenna, de Salluste, et peut-être celui de Pollion[5]. Ce n'était pas trop pour justifier la définition des grammairiens. Et pourtant, de ces trois ou quatre exemples, il faudrait retrancher celui de Salluste, si son récit s'était arrêté à l'an 67 ou même 63.

L'intention de Salluste se dévoile plus clairement encore

1. Gell., 4, 9, 12, etc.

2. Gell., 5, 18, 9.

3. On paraît être d'accord là-dessus : voy. A. Riese, *Ueb. d. Geschichtswerk des Sisenna (Festschrift d. 24. Phil.-Vers.*, Leipzig, 1865), p. 54, n. 5; H. Peter, *Vet. hist. rom. rell.* (1870), p. CCXXXXVIIII; Teuffel-Schwabe; Schanz², p. 198; etc.

4. *Nam si nesciuit* (Gerlach) *Sallustium M. Lepido Q. Catulo coss. octo annorum fuisse puerum, ignorantia est : sin putauit ad historiam recte scribendam sufficere si quis ea tempora describat quae in ipsius pueritiam inciderunt, qua aetate adulescentuli aliis omnibus potius quam rebus publicis intenti esse solent, nedum eas intellegant, profecto haec sententia puerilis dicenda est.* Kritz, *Sall. Op.*, III, p. XVIII.

5. Ni Sénèque, *Suas.* 6, 25, *in historiis,* ni même Valère Maxime, 8, 13 *ext.*, 4, *in tertio historiarum suarum libro,* ne nous obligent à voir dans *historiae* le titre choisi par Pollion.

dans le fragment 1, 1 : *Res populi romani M. Lepido Q. Catulo consulibus ac deinde militiae et domi gestas composui.* Que signifient ici ces mots *ac deinde,* et après, et dans la suite? Qui songerait à s'exprimer ainsi, s'il avait en vue une période déterminée, et surtout une courte période de douze années? Celui qui parle ainsi ne laisse-t-il pas dans le vague, avec une intention évidente, le terme final, comme Salluste pouvait et devait le faire dans notre hypothèse[1]? En effet, si d'une part les événements qu'il avait vus se dérouler de 78 à 40 ou 39 suffisaient à former cet ensemble dont nous parlions tout à l'heure, de l'autre un césarien tel que Salluste devait, après la disparition de Brutus et de Cassius, après la mise en sous-ordre de Lépide et le séjour d'Antoine à Alexandrie, considérer l'avènement du jeune Octave comme certain[2]. Et alors, pourquoi ne prolongerait-il pas son récit de manière à suivre l'héritier de César dans l'accomplissement de son œuvre pendant autant d'années que lui-même en serait encore spectateur?

On ne voudra pas objecter que le projet ainsi attribué à Salluste eût été trop vaste pour un écrivain qui avait dépassé la moitié de la durée probable d'une vie d'homme. A quarante-sept ans révolus commencer un ouvrage de vingt à vingt-cinq livres — car il fallait prévoir que le récit vers la fin deviendrait de plus en plus détaillé — n'était-ce pas bien hardi? Salluste pouvait-il se flatter de parcourir une si longue carrière? Pourquoi non? Il composa, après les préparatifs nécessaires, les quatre livres et demi de ses *Histoires* en cinq ou six ans au plus (de l'an 40 ou 39 à 35 ou 34); à ce compte, vingt livres eussent pris vingt à vingt-quatre ans; vingt-cinq en eussent exigé vingt-cinq à trente. Il est bien permis, à quarante-sept ans, de croire qu'on a trente ans de vie devant soi. C'est l'âge que devait avoir Tacite, ou peu s'en faut, quand il commença ses trentes livres d'histoire de l'empire. Sisenna devait avoir

1. Voy. Gerlach, *Sall. q. exst.*, III, p. 47 : *Ex his uerbis intellegitur Sallustium initio libri nondum certum quendam finem ad quem sibi progrediendum esse putauit constituisse.* L'expression n'est pas heureuse; mais au fond il a évidemment raison et les objections de Kritz, *N. Jahrb. f. Philol.*, V (1832), p. 271, n'ont aucune force.

2. Comp. K. J. Neumann, *Hermes*, XXXII (1897), p. 315.

près de soixante ans[1] quand il se mit à écrire au moins douze livres, peut-être dix-huit, si ce n'est même davantage[2]! Et puis, qui calcule si exactement? Qui ne se fait illusion sur le temps qu'il faudra pour exécuter ses projets?

Une objection plus grave est celle qu'on peut tirer d'une déclaration de Salluste. *Statui,* dit-il, *res gestas populi romani carptim ut quaeque memoria digna uidebantur perscribere*[3]. En effet, il écrivit le *Catilina,* puis le *Jugurtha.* Mais, quand il entreprit son troisième ouvrage; quand il l'intitula *Historiae;* quand il se mit à raconter les événements année par année, ou à peu près[4], n'est-il pas clair, quelle que fût la durée de la période à décrire, qu'en tout cas il avait renoncé aux monographies?

Mais le *Catilina* était écrit. Est-il probable que Salluste se soit proposé de composer un ouvrage dans lequel il aurait à raconter une seconde fois les mêmes événements? Pourquoi non? Tacite dans ses *Annales* a dû revenir aux faits rapportés dans son *Agricola.* Pline, dans son livre *A fine Aufidi Bassi,* a dû reprendre le récit de plusieurs des guerres de Germanie qu'il avait traitées dans son ouvrage spécial sur ce sujet.

1. Vell., 2, 9, 5, *ab eo seniore editum est;* les mots qui précèdent: *historiarum auctor iam tum Sisenna erat iuuenis,* « l'historien Sisenna vivait déjà alors, quoique tout jeune, » peuvent lui assigner le même âge, si l'on rapporte *tum* non à l'époque mentionnée immédiatement avant (133, guerre de Numance), mais au triomphe de Minucius (consul 110), comme le veut Peter, *Vet. hist. r. rell.,* p. CCCXXV. Mais le synchronisme de Velleius est excessivement vague, puisqu'il prétend que la même époque a été illustrée par Scipion et Laelius, Pacuvius, les deux Gracques, Antoine et Crassus, etc.

2. C'est le chiffre de vingt au minimum que maintient H. Peter, *Vet. hist. r. rell.,* p. CCCXXVIIII, contre A. Riese, *Das Geschichtswerk d. Sis.*, p. 63; de même M. Schanz, *Gesch. d. r. Litt.,* I², p. 198. Teuffel-Schwabe⁵, p. 261, § 156, 3, pour des raisons plausibles, ne voudrait pas dépasser sensiblement le nombre XII.

3. *Catil.* 4, 2.

4. On a beaucoup discuté sur l'ordonnance des *Histoires;* voy. Gerlach, *Sall. q. exst.,* III, p. 151; Kritz, *N. Jahrb. f. Philol.,* V (1832), p. 265 à 270; *Sall. op.,* III, p. XXV; Hauler, *Sitzungsber. d. ph. h. Cl. d. k. Akad. d. Wissensch.,* CXIII (Vienne 1887), p. 618; Maurenbrecher, II, p. VI, etc. « Dass dies, écrivait Kritz, p. 265, en parlant de l'ordonnance strictement « annalistique » que Gerlach admettait, eben von keiner geistreichen Behandlung der Geschichte zeuge, bedarf wohl keines Beweises, und es dürfte also dem gefeierten römischen Historiker keine grosse Ehre vom Herausgeber angethan worden sein, indem er ihm diesen Plan andichtet. » Il a bien fallu en rabattre, de ce fier raisonnement, depuis la découverte des fragments d'Orléans. Mais cela n'empêchera pas, hélas! nos plus savants confrères de continuer à prêter aux anciens nos appréciations modernes (sans se rappeler que le plus profond des historiens grecs distribuait les événements, non point par années, mais par semestres!) et surtout à mesurer, comme le candide Tite-Live, la probabilité d'un fait à l'honneur qui en rejaillira sur leurs héros.

D'ailleurs, la conjuration de Catilina, dans les *Histoires* ne devait pas tenir autant de place que dans la monographie. Il suffisait de résumer celle-ci.

Pour conclure, les *Histoires* de Salluste n'ont jamais été achevées. Destinées à former la suite des *Histoires* de Sisenna et à s'étendre jusqu'à l'époque même où Salluste écrivait, elles furent interrompues par la mort de l'auteur. Il importe de s'en souvenir, pour comprendre et apprécier mieux la partie de l'ouvrage qu'il put exécuter; pour expliquer le choix du titre et l'ordonnance du récit; pour excuser le point de départ, si peu convenable; pour justifier l'introduction, qui autrement paraît, elle aussi, déplacée; enfin, pour juger équitablement le projet de Salluste et par conséquent son discernement et sa conception même de l'histoire.

MAX BONNET.

MISCELLANEA[1]

VI

SUR UNE ÉPIGRAMME DE MARTIAL

(IX, 3, Friedländer)

Quantum iam superis, Caesar, caeloque dedisti
si repetas et si creditor esse velis,
grandis in aetherio licet auctio fiat Olympo
coganturque dei vendere quidquid habent,
5 *conturbabit Atlans, et non erit uncia tota,*
decidat tecum qua pater ipse deûm.
Pro Capitolinis quid enim solvere templis,
quid pro Tarpeiae frondis honore potest?
Quid pro culminibus geminis matrona Tonantis?
10 *Pallada praetereo : res agit illa tuas.*
Quid loquar Alciden Phoebumque piosque Laconas?
Addita quid Latio Flavia templa polo?
Expectes et sustineas, Auguste, necesse est :
nam tibi quod solvat non habet arca Iovis.

Il y a dans cette spirituelle épigramme un passage qui ne me semble pas avoir été bien compris. C'est, au vers 11, l'allusion à un temple de Phébus, que Domitien aurait réparé. Suivant l'explication traditionnelle[2], il s'agirait du fameux temple d'Apollon bâti par Auguste à côté de sa maison du Palatin. Il aurait été endommagé dans l'incendie qui dévasta Rome sous Néron, et Domitien l'aurait fait réparer. Mais la supposition est toute gratuite. A mon avis, le temple d'Apollon

1. Voir *Rev. Ét. anc.*, t. I, p. 208 et 281; t. II, p. 17.
2. Lanciani, *Bull. della comm. com. di Roma*, 1883, p. 189. Deglane, *Mélanges de l'École de Rome*, 1889, p. 193. Friedländer, *ad Mart.* IX, 3, 11. Gsell, *Essai sur le règne de l'empereur Domitien*, p. 100.

auquel fait allusion Martial doit être le temple de Delphes. M. Homolle a publié une dédicace monumentale retrouvée à Delphes, qui nous apprend que Domitien avait restauré le temple de Delphes en 84, — précisément entre le 6 janvier et le 13 septembre, — dix ans, par conséquent, avant la publication du IXe livre de Martial, puisque ce livre vit le jour en 94.

Imp. Caesar divi Vespasiani f. Domitianus | Aug. Germanicus pont. maxim. trib. potest. III p. p. imp. VII cos. X des. XI | templum Apollinis sua impensa refecit[1].

Cette grande et belle inscription, gravée dans le marbre en lettres superbes, fut brisée à la mort de Domitien. Brisée est trop peu dire. Elle a été comme concassée. On en a retrouvé vingt-trois fragments, et il en manque.

Il est surprenant, puisque Domitien a bien mérité de l'Apollon delphique, que Delphes ne semble pas avoir frappé de monnaies à l'effigie de ce prince. En tous cas, d'autres inscriptions témoignent encore de l'intérêt que Domitien portait au sanctuaire d'Apollon pythien. On a des fragments de deux lettres adressées par Domitien aux Delphiens, l'une[2], en 90, l'autre[3], après 84; dans chacun de ces fragments, il est question de l'ἄγων πυθικός; le dernier mentionne T. Flavius Megalinus qui, en qualité d'épimélète des amphictyons, fit exécuter dans le sanctuaire delphique des travaux assez importants. Le nom de Domitien a été soigneusement effacé de ces inscriptions. S'il subsiste sur une pierre du trésor d'Athènes[4], c'est à titre de date, dans un texte qui n'est ni une inscription en l'honneur de Domitien, ni une pièce émanée de ses bureaux.

Ainsi, dans la troisième année de son règne, Domitien a fait réparer le temple de Delphes, et, cette restauration terminée, il semble avoir continué aux Delphiens les effets de sa bienveillance. Tout cela est d'accord avec les goûts de l'empereur

1. *BCH.*, XX, 1896, p. 716.
2. *BCH.*, VI, 1882, p. 451.
3. *BCH.*, XX, 1896, p. 720.
4. *BCH.*, XX, 1896, p. 715.

flavien, qui, aussi sincèrement que Néron, mais avec plus de dignité et de goût, eut la passion des lettres et de la Grèce. Il était poète, aimait les concours poétiques à la mode grecque. On sait que, reprenant à son compte l'idée avortée des *Néronées,* il institua en 86 une pentétérie où les concours musicaux et poétiques tenaient une large place[1]. Ces concours quinquennaux des jeux capitolins ont eu, comme on sait, une curieuse survivance : l'Italie humaniste du *trecento,* lorsqu'elle couronnait ses poètes, se réclamait de Domitien[2]. Comme Domitien avait prétendu transporter à Rome le πυθικὸς ἄγων, il se trouve en définitive que la couronne dont le sénateur de Rome ceignit le front de Pétrarque a bien une origine apollinienne et delphique.

On n'objectera pas que les autres sanctuaires énumérés dans l'épigramme étant tous des sanctuaires de Rome ou de la banlieue de Rome, le temple de Phébus auquel Martial fait allusion ne peut pas être un temple de la Grèce, et qu'il est peu probable que Martial ait su que Domitien s'était intéressé à Pythô. Ce qui serait surprenant, au contraire, ce serait que Martial ne l'eût point su. La restauration du sanctuaire de Delphes dut être décidée au sénat; on en avait parlé dans Rome; la chose avait fait du bruit dans le monde des poètes. Tous les mâche-lauriers, tout le « monde artiste » de Rome, tous ceux qui, lors de l'institution des jeux capitolins, formèrent la corporation des parasites d'Apollon[3], avaient dû se sentir flattés des égards de César pour Phébus leur patron, et ces égards leur avaient paru de bon augure.

(A suivre.) PAUL PERDRIZET.

1. Gsell, p. 123.
2. Gregorovius, *Gesch. d. Stadt Rom im Mitt.*, VI, p. 200 sq.; Burckardt, *La civil. en Italie au temps de la Renaissance,* I, p. 214; Friedländer, *Sittengeschichte*[6], III, p. 426.
3. Martial, IX, 28, 9, avec la note de Friedländer.

NOTES GALLO-ROMAINES[1]

VI

INSCRIPTION DE CARPENTRAS[2]

L'inscription que nous publions ici[3] a été découverte, dit-on, sur le territoire de Carpentras en 1845, et acquise alors par le Musée Calvet à Avignon[4]. Elle est demeurée inconnue jusqu'à cette année; M. Espérandieu en a, tout récemment, donné un dessin, mais sans commentaire[5].

Elle se lit sur une plaque de plomb, qui n'est, semble-t-il, qu'un fragment de sarcophage[6] de dimensions assez restreintes[7]. — Notre monument n'est donc pas une *tabula devotionis*[8], quoiqu'il soit possible que l'inscription, si elle

1. Voyez la *Revue des Études anciennes*, t. I, 1899, p. 47, 143, 233 et 301; t. II, 1900, p. 47.

2. Cf. même revue, t. II, 1900, p. 51, n. 2.

3. D'après un excellent estampage envoyé gracieusement par M. le conservateur Labande, auquel M. Müntz vient d'accorder un juste tribut d'éloges (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, séance du 20 avril 1900).

4. M. Labande m'envoie l'extrait suivant du catalogue manuscrit des objets antiques du Musée Calvet, catalogue où le monument qui nous occupe est inscrit sous le n° 499 A : « Fragment d'un cercueil de plomb trouvé en 1845 [« à une époque inconnue », dit, je crois à tort, M. Espérandieu] dans le terroir de Carpentras, portant une inscription en caractères inconnus... Ce cercueil était entier, mais en mauvais état, et renfermait les restes d'un squelette. — Échange de 1845. » Pas d'autre renseignement, m'écrit notre confrère d'Avignon.

5. *Musée Calvet, Inscriptions antiques*, 1900, p. 146, n° 197.

6. Cela résulte de la note du catalogue manuscrit. Pourquoi M. Espérandieu, qui a eu ce catalogue entre les mains, ne mentionne-t-il pas ce fait, très important, que la plaque provient sans doute d'une enveloppe funéraire?

7. La plaque actuelle a 0,58 sur 0,50 et 0,009 d'épaisseur (d'après M. Labande).

8. « Tablette talismanique probablement, » dit à tort M. Espérandieu. Il est vrai qu'« on distingue encore », dit-il, « sur la plaque, les empreintes des quatre clous qui servaient à la fixer »; voyez du reste son dessin, qui est exact. — M. Labande, consulté par moi, veut bien m'écrire à ce sujet : « Je viens de bien examiner le monument. Décidément, je ne crois pas que ç'ait été une table fixée quelque part; les quatre clous qu'on y voit encore sont absolument modernes et ont été mis pour fixer le morceau de plomb sur une plaque de bois, laquelle plaque est elle-même fixée au mur de notre galerie. De plus, à la partie supérieure de cette plaque, le plomb est replié à l'angle droit [cela n'apparait pas sur le dessin de M. Espérandieu,]

n'est pas une épitaphe, soit quelque imprécation adressée aux dieux infernaux[1].

La lecture est d'une certitude absolue, les lettres sont nettes et profondément gravées, et mesurent entre 0,020 et 0,025 de hauteur. — Je ne possède aucune indication sur l'âge du monument, mais il me semble, à l'apparence de certains traits, notamment des courbes, qu'il a pu être gravé aux abords de l'ère chrétienne.

Voici les rapprochements que nous suggèrent les vingt-quatre lettres de ce texte. Nous ne les donnons qu'à titre de renseignements. — J'ajoute que, tout en supposant que l'inscription doit se présenter comme nous la publions, nous ne pouvons pas affirmer qu'il ne faille pas ou retourner les lignes ou lire les lettres βουστροφηδόν. La petite ligne de gauche doit en tout cas, pour être lue, être replacée dans sa position normale.

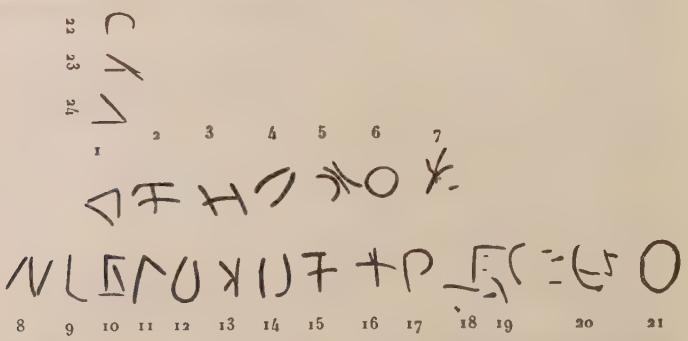

1. Si ce n'est pas le Δ grec, c'est la lettre ibérique correspondant au son A, lettre qui a fort souvent, pour ne pas dire toujours, cette position sautillante[2].

ce qui indiquerait que l'objet d'où elle a été détachée aurait eu une forme cubique. Par conséquent, j'admettrais plutôt l'opinion que c'est un fragment de cercueil. Il faut aussi avoir quelque confiance dans le catalogue manuscrit qui a été rédigé au fur et à mesure des acquisitions et qui en général donne assez exactement les circonstances des découvertes. »

1. Les sarcophages de plomb sont assez rares dans les pays à civilisation gréco-romaine; ils sont beaucoup plus fréquents dans les pays d'influence phénicienne, et cela est encore utile à constater (cf. Perrot et Chipiez, t. III, p. 177). Blümner, dans sa *Technologie*, aurait dû étudier avec plus de soin, à l'aide des monuments, l'emploi du plomb dans les caisses funéraires de l'antiquité.

2. Hübner, *Monumenta linguae ibericae*, p. XXXIII.

2. Cette forme de lettre se retrouve, à très peu de chose près, dans l'alphabet ibérique[1], où on l'interprète E[2].

3. Ressemble, naturellement, à l'H grecque et latine, qui se retrouve, du reste, en ibère.

4. Lettre fort embarrassante, qui n'est peut-être que l'U, renversé, des alphabets grecs et italiens.

5. Je suppose un M, mais je ne connais rien d'analogue en Occident[2], sauf la prétendue H de l'alphabet d'Este[3], formée de trois lignes parallèles (mais toutes trois droites) d'inégale hauteur.

6. L'O de tous les alphabets anciens.

7. On songerait à un Ψ grec, avec sa valeur ordinaire *psi*, si ce caractère ne se retrouvait pas dans bien d'autres alphabets avec un son différent, le son *t* en ibère[4], χ en étrusque[5], etc.

8. On peut faire la même remarque au sujet de cette lettre que des numéros 1 et 3 : elle paraît grecque ou romaine, elle peut être italiote ou ibérique.

9. Cette fois, toutes les vraisemblances sont pour une L latine.

10. Le caractère le plus voisin du nôtre est l'A de l'alphabet osque ; on trouve un A légèrement apparenté à celui-ci dans une inscription latine de Grenoble[6].

11. Le Γ de l'alphabet grec, mais aussi le P de certains alphabets italiotes[7].

12. U (cf. n° 4) ou O mal fermé[8].

13. K retourné, comme dans les alphabets italiotes ou ibériques.

14. U ; cf. n°s 4 et 12.

15. Ressemble au n° 2 ; seulement la barre d'en haut est incomplète.

1. Surtout en Espagne Ultérieure, p. LVI et XXXIV.

2. En Orient, on trouve un caractère de ce genre dans l'alphabet lycien, et il faut avouer qu'un certain nombre de lettres de notre texte (outre celle-ci, n°s 16, 17, 19), ont une figure lycienne. « Caractères peut-être orientaux, » Espérandieu.

3. Pauli, *Die Inschriften nordetruskischen Alphabets*, 1885, p. 51.

4. Cf. Hübner, p. XLVIII.

5. Pauli, p. 55.

6. *Corpus*, XII, 2263.

7. Pauli, p. 55 et 57.

8. Sur ces déformations de l'O, passant successivement de la circonférence fermée à l'U ou Ω et même à V ou Λ, on a de curieux spécimens dans une inscription du Tessin (Pauli, p. 5, 8, pl. I, n° 17).

16. Un caractère de ce genre représente le son D en ibère[1]. Mais il peut correspondre également à un χ grec[2], à un T ou même à un X italiotes et latins[3].

17. C'est sans doute le P grec, plutôt que le P latin.

18. S plutôt que Z, si l'on songe à des analogues en ibère et chez les Italiotes.

19. Je ne sais que penser de cette lettre) (, si c'en est une[4]. — Je remarque, avant et après ce signe, deux séries de trois points, analogues à celles qui servent parfois de ponctuation dans les inscriptions anciennes[5]. — Il ne serait pas impossible, non plus, que cet ensemble représentât des indications numériques.

20. On trouve en ibère une lettre semblable, mais se présentant dans l'autre sens, et figurant, dit-on, un Θ[6].

21. O, mais beaucoup plus grand que le n° 6.

22-24. Je n'ai pas besoin de dire à quelles lettres des alphabets classiques ces trois lettres ressemblent. Mais remarquez que toutes trois se retrouvent également en ibère, et, toutes trois, comme y représentant le même son G ou C[7].

Qu'on ne s'étonne pas de toutes ces incertitudes. Des doutes ne restent-ils pas encore sur la valeur de nombreux signes de l'alphabet ibérique, dont nous possédons pourtant quantité de spécimens? et le texte de Carpentras est un ἅπαξ.

Ce qui en fait l'intérêt, ce sont les analogies qu'il présente avec les alphabets italiotes et surtout ibériques. Nous avons fait des constatations semblables sur la plaque d'Eyguières[8] : mais, dans celle-ci, il semble que domine l'influence italiote ou étrusque; dans le texte de Carpentras, la prépondérance me paraît plutôt ibérique.

1. Hübner, p. XLVII.
2. Wünsch, *Defixionum tabellæ*, p. 25, n° 100.
3. Cf. la même forme pour X dans l'inscription archaïque du Tyrol (*Corpus*, I, 1434), sans parler des vieilles inscriptions latines (cf. Garrucci, p. 7).
4. Car je n'ose, pour l'expliquer, recourir à l'alphabet lycien.
5. Ibériques, Hübner, p. 155; italiotes, Pauli, n°s 11-14; latines, Garrucci, p. 15; grecques, etc.
6. Hübner, p. XLVII.
7. Hübner, p. XLIX et LVI.
8. *Revue des Études anciennes*, 1900, p. 51.

*
* *

La chose est des plus naturelles : les Ibères, ont dit les anciens, ont habité entre les Pyrénées et le Rhône[1], et Carpentras n'est pas très loin de ce fleuve. Un très grand nombre de monnaies à légendes ibériques ont été frappées ou trouvées en Languedoc[2]. — En revanche, on a rencontré dans Vaucluse des monnaies qui portent des caractères semblables à ceux de l'alphabet dit nord-étrusque[3]. — C'est donc dans la vallée du Rhône, comme il était tout indiqué, que les deux civilisations, l'une venue de l'Ouest et l'autre du Levant, se sont heurtées ou pénétrées[4].

Rapprochez donc l'inscription de Carpentras de la plaque d'Eyguières et des monnaies préromaines de la Narbonnaise, et vous verrez, encore que vaguement jusqu'ici, à quelles influences nombreuses a été soumis le pays avant la conquête latine : influences grecques surtout, mais aussi italiotes ou étrusques, et également phéniciennes, puisque, de tous les alphabets de l'Occident, c'est l'alphabet dit ibérique qui rappelle de plus près l'alphabet phénicien. — Terres fertiles et accueillantes, lieux de passage et de débarquement, le Languedoc et la Provence ont dû être le rendez-vous de tous les peuples de la Méditerranée, comme la contrée de Carthage, comme les plaines de Sagonte, d'Elché et de Valence.

Si les influences ont été diverses, les peuples qui les ont subies n'étaient pas moins variés, ibères, ligures ou gaulois.

1. Voyez ces textes discutés, chez nous, par d'Arbois de Jubainville, 2e édit. des *Premiers habitants de l'Europe*, 1889-1894, Alex. Bertrand, *La Gaule avant les Gaulois*, 2e édit., etc.; en dernier lieu, voyez Hübner, p. 244 : *Nomina Iberica Aquitaniae et Narbonensis*, et Garofalo, *Iberi nella Gallia*, dans le *Boletin de la real Academia de la Historia*, 1898, p. 294 et s.

2. En dernier lieu, Hübner, p. 13, et en particulier les pièces *nerhncen* (?) attribuées à Narbonne.

3. Muret et Chabouillet, nos 2524-43 (Vaucluse), 2901-18 (Provence et Comtat). Pauli, p. 4.

4. Il est probable qu'en cherchant avec soin sur les marques d'amphores, de jattes ou de vaisselle dite samienne, on constaterait l'existence, *même en Gaule propre*, sinon d'un alphabet complet, du moins de caractères autres que ceux de Grèce et de Rome, et apparentés ou empruntés aux alphabets ibériques ou italiotes. Il y a une recherche à faire, dans ce sens, sur les poteries signées.

Il est rare, dans le monde antique, de trouver un amalgame de populations tel que celui que devait présenter la plaine du Rhône avant Marius et César[1].

C'est pour cela que cette région présente tant de monuments qui nous étonnent d'abord par leur singularité et ensuite par leur diversité : en numismatique, le trésor des monotypes d'Auriol, les monnaies à caractères ibériques ou italiotes au nom de tant de peuples transformés ou disparus; en épigraphie, les inscriptions sur plomb d'Eyguières et de Carpentras, les textes lapidaires à lettres grecques, jugés tantôt celtiques et tantôt italiotes, les fameuses pierres phéniciennes de Marseille et d'Avignon; en archéologie, les stèles marseillaises de la rue Négrel et les vases peints de Saint-Mauront, les bas-reliefs aux têtes coupées des ruines d'Entremont, les guerriers debout du Musée Calvet, les soldats assis de la Roque-Pertuse[2] (sans parler de la statue difforme de Menton[3]).

De cette rencontre entre une barbarie intelligente et le monde gréco-phénicien[4] il aurait pu naître un jour une civilisation originale, comme celle dont la « dame d'Elché » nous a révélé l'existence sur les rivages ibériques. Seulement, cette culture naissait à peine, qu'elle fut étouffée par la colonisation intensive que César et Auguste opérèrent, au nom de Rome, en Provence et en Languedoc.

CAMILLE JULLIAN.

1. Cf. Cicéron, *Pro Fonteio*, V : *Huic provinciae, quae ex hac gentium varietate constaret.*

2. Car ce sont des hommes, et non des dieux, et j'ai le regret, sur ce point, de ne pas partager l'opinion de M. Reinach.

3. Voyez Reinach, *l'Anthropologie*, 1898, p. 29 et 618.

4. Clerc, *le Développement de Marseille*, 1898, p. 17, suppose avec raison « l'existence d'une petite colonie de marchands carthaginois à Marseille au IVe siècle avant notre ère », et demeurée, je crois, longtemps encore plus tard. Le même Clerc, *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1898, p. 452, dit, très justement aussi : « Des relations commerciales s'établirent entre Rome et Carthage, et il y eut à Marseille une petite colonie de marchands phéniciens, comme il y avait à Athènes, vers le même temps, des colonies d'Égyptiens et de Phéniciens de Sidon et de Kittion. »

INSCRIPTION CELTIQUE TROUVÉE A MEAUX

Lorsque M. Héron de Villefosse me fit l'honneur, en septembre 1897, de me demander pour le *Corpus* des renseignements épigraphiques sur Meaux, je ne pus que lui fournir des indications relatives à l'inscription du théâtre romain, dont l'original est aujourd'hui perdu, et à celle de la double base de statuettes portant une dédicace à Atesmerius (collection de M. Dassy). — Depuis lors, j'ai eu occasion d'exhumer du sol de Meaux ou de retrouver chez des particuliers plusieurs monuments épigraphiques. Le plus récemment découvert appartient à la collection de mon ami M. Chardon, notaire à Meaux, qui a bien voulu me permettre de l'étudier à loisir et de le dessiner.

1° *Lieu de la découverte.* — L'objet a été trouvé à Meaux, en mars 1900, dans la plaine Saint-Faron. La plaine Saint-Faron et tout le quartier de Meaux occupé par les Abattoirs, le couvent des Carmélites, l'enclos dit des Capucins, l'Hospice, est la région la plus riche en objets gallo-romains. C'est dans le même quartier, dans la propriété de M. Dassy, qu'a été trouvée la belle inscription qui établissait l'existence à Meaux d'un théâtre, sur l'emplacement duquel aurait vraisemblablement été construite l'église Notre-Dame de Chaâge *(Sancta Maria in Cavea)*, démolie en 1590. Non loin du couvent actuel des Carmélites, c'est-à-dire en pleine campagne, se trouve un tertre, surmonté d'une croix, que l'on appelle la Croix Saint-Faron. C'est dans les champs qui avoisinent ce monticule qu'a été trouvé notre objet.

La tradition veut que le tertre de Saint-Faron soit l'emplacement d'un temple païen détruit à l'époque de saint Saintin, premier évêque de la ville. Foulcoie de Beauvais, sous-diacre de Meaux au XIe siècle, dans une de ses poésies latines, parle d'un *fanum Martis* que les paysans désignaient encore de son temps comme tel :

Meldis erat murus celebratus, teste ruina,
Tempore praeterito (nomine præstat adhuc)
Quem MARTIS FANUM *veteres dixere coloni;*
Martis adhuc fanum saxa, colone, vocas[1].

1. *Ex epistola ad Abbatem Hugonem.* Duplessis, *Hist. de l'Église de Meaux*, t. II, p. 453.

On y aurait trouvé de son temps une statue en laquelle il reconnaît un Mars, sans que sa description nous permette d'accepter cependant cette détermination.

2° *L'objet.* — Quant à l'objet lui-même, c'est un fragment de moule en argile blanche, d'une dimension plus grande que notre dessin, et qui me paraît analogue à un moule représenté dans la planche IX de Tudot (*Collection de figurines en argile, œuvres premières de l'art gaulois.* Paris, 1860, in-4°).

3° *L'inscription.* — L'inscription, que nous donnons en grandeur

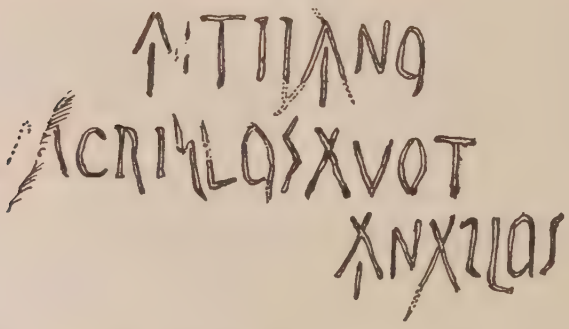

naturelle, est tracée profondément à la pointe, et complète. Nous pensons pouvoir lire :

ATILANO
SACRILLOS AVOT
ANAILOS

Je trouve ATILANO et ATILIANI dans la liste de noms de potiers relevés par Tudot sur des moules d'argile (Tudot, *op. cit.*, page 66). Le trait inférieur de la lettre L a été produit par un glissement de la pointe. On pourrait aussi bien lire II comme E, conformément à une habitude signalée par Longpérier (*Revue numismatique*, t. I, 1856) et qui est un fait paléographique admis. Il faudrait lire alors ATEANO; mais, ayant examiné de nouveau l'objet, après une hésitation nous pensons qu'il faut s'en tenir à ATILANO.

La signature de SACRILLOS est donnée par Tudot (pl. XII) dans des inscriptions où l'on constate les mêmes habitudes graphiques que sur l'inscription de Meaux, c'est-à-dire la lettre S à peine sinueuse, l'A figuré avec un petit trait vertical entre les jambages au lieu d'une

barre transversale, ou même sans trait ni barre, et affectant la forme du X par suite du croisement des deux jambages. M. Héron de Villefosse (*Revue archéologique*, 1888, I, p. 145 à 159) dit : « On retrouve le terme AVOT *écrit à la pointe* à l'extérieur de quelques moules du fabricant SACRILLOS. »

Dans le même article, M. Héron de Villefosse établit la concordance du terme AVOT avec le verbe latin FECIT. C'est encore maintenant l'interprétation admise par M. Holder (au mot *avot*).

Le dernier mot paraît être encore un nom de potier : ANAILOS. On trouve ANAILLVS, autre forme du même nom, dans le *Corpus*, VII, 1336, 64 ; XII, 5686, 42.

Comment expliquer la réunion sur un même moule des noms de trois céramistes? Faut-il considérer ATILANO comme le datif[1] du nom d'un artisan melde, du mouleur pour lequel SACRILLOS aurait fabriqué le moule? Quel serait alors le rôle d'ANAILLUS? Nous n'osons donner une interprétation là où des hommes beaucoup plus savants que nous croient prudent de ne pas se prononcer[2].

GEORGES GASSIES.

1. En supposant que ce ne soit pas le nominatif *Atil(i)ano(s)*.
2. Sur ces inscriptions, voyez, en dernier lieu, le mémoire de M. Coutil sur les *Figurines en terre cuite des Eburovices*, 1899, p. 23.

BULLETIN HISPANIQUE

NOUVELLES INSCRIPTIONS LATINES D'*EMERITA AUGUSTA* EN ESPAGNE

Mérida a toujours été une source féconde de trouvailles. De ses édifices anciens, il subsiste des restes considérables, mais très mal conservés. Les monuments de sculpture, pièces d'architecture, inscriptions païennes et chrétiennes, petits documents de la vie antique, monnaies, poteries, ont reparu en abondance, et leur nombre ne cesse de s'accroître. Mais, malheureusement, presque nulle part en Espagne, — et cela veut dire quelque chose, — la pauvreté, l'ignorance, l'abandon n'ont été plus grands que là. Depuis Laborde, les monuments d'architecture ont été dessinés et publiés en gravures élégantes, il y a environ vingt à trente années, par M. Rodrigo Amador de los Rios, dans un des fascicules non numérotés du grand ouvrage des *Monumentos arquitectónicos de España*, avec un texte abondant en paroles, mais dépourvu du savoir technique qu'on exige à présent. Du reste, les monographies précieuses de ce recueil somptueux y sont comme ensevelies, très peu de personnes les pouvant atteindre. Il valait la peine de relever un plan exact, qui n'existe pas, d'une des anciennes colonies fondées par Auguste, avec son grand pont sur le fleuve Anas, ses portes et ses murailles, ses temples et ses portiques, son théâtre et son amphithéâtre *extra muros*. Il est vrai que bien des restes qui existaient encore au XVIe siècle, décrits par les voyageurs italiens de ce temps, ont disparu. Cependant, il n'est pas trop tard pour entreprendre un tel travail, auquel pourraient servir de modèle les belles publications de feu M. Promis sur Aosta. Mais quand, pour tant de travaux semblables, rencontrera-t-on en Espagne cette union indispensable d'un architecte et d'un archéologue épigraphiste, qui ailleurs, en Grèce, en Italie, en Asie, a produit de si précieux résultats? Tout ce qu'on a trouvé à Mérida jusqu'à présent est dû au hasard; jamais d'excavations régulières n'ont été entreprises. Il y a pis encore : la plupart des monuments épigraphiques trouvés à des époques différentes ont été perdus dans la suite. Des 120 numéros environ, que mon ancienne collection du *Corpus* (vol. II) enregistrait,

il n'en existait plus en 1897 qu'à peine 26! On a fondé enfin, grâce aux plaintes réitérées que j'ai formulées, en 1892, dans les suppléments du *Corpus*, en 1897, dans l'*Ephemeris epigraphica* (vol. VIII, p. 360 et suiv.), un musée municipal, où l'on commence à réunir le peu qui reste et presque tout ce que l'on trouve de nouveau. J'ai pu ajouter au nombre déjà connu des inscriptions d'Emerita plus d'une quarantaine de païennes et aux 16 chrétiennes de mes *Inscriptions chrétiennes de l'Espagne* (1871), dans un supplément prêt à paraître, 18 nouvelles. Depuis 1897, j'ai encore réuni une autre quarantaine d'inscriptions païennes, que je dois pour la plupart, de même que les chrétiennes, aux soins incessants du marquis de Monsalud, dont les hauts mérites envers l'épigraphie espagnole ont été déjà signalés par moi dans le *Bulletin hispanique* (vol. I, p. 131). A vrai dire, ces textes sont, en majorité, de simples inscriptions sépulcrales sans grande valeur scientifique. Mais il y en a parmi elles qui méritent d'être publiées sans attendre l'époque, pas très proche, où il sera indiqué de les réunir toutes dans un nouveau supplément.

Les inscriptions suivantes ont été publiées toutes par le marquis de Monsalud, dans différents numéros du *Bulletin de l'Académie royale de l'Histoire* à Madrid. De toutes, sauf de la première, j'ai eu d'excellents estampages. Si mon texte et mes explications diffèrent, çà et là, de celles de mon prédécesseur, ce n'est que pour des détails insignifiants, et cela n'ôte rien à son mérite. Mais, comme le bulletin espagnol n'est pas à la portée de tous ceux qui s'intéressent à ces questions, les lecteurs du *Bulletin hispanique* lui sauront gré, comme moi-même, de nous les avoir fait connaître le premier.

1. Autel de marbre; hauteur, 0m50. Aux deux côtés, le relief d'un paon.

IVNONI SAC
CLAVDIVS DAPINVS
ALVS

Le marquis de Monsalud (*Boletín de la R. Academia de la Historia*, vol. XXXIV, 1899, p. 518) n'a pas vu l'original; il répète le texte de l'ouvrage de D. Nicolas Diaz y Perez, *Estremadura*, dans la collection intitulée *España y sus monumentos, etc.* (Barcelone, 1887, p. 354). L'original aura eu des points de séparation entre les deux mots des lignes 1 et 2, et, à la dernière, les lettres de la formule bien connue: *animo libens votum solvit*. Il n'est pas bien sûr que le prénom du dédicant manquait à l'original; il peut y avoir eu, au commencement, TI, ou TIB, *Tiberius*, nom commun aux affranchis de Tibère ou de Néron avant leur entrée dans la *gens Iulia*. Cela donne l'époque approximative de la dédicace: première moitié du premier siècle.

Mais avec cette époque ne s'accorde pas facilement la forme du *cognomen, Dapinus,* forme archaïque, de l'époque républicaine en général, sans l'aspiration grecque, et avec l' *i* euphonique inséré entre *p* et *n*. Je crois donc, avec le premier éditeur, qu'il y a eu, dans l'original, DAPHNVS, combinaison assez connue de P et H, formant l'orthographe correcte de cette époque, *Daphnus*. Il est curieux de voir sculpté, comme ornement de l'autel de Junon, l'oiseau consacré à cette divinité.

2. Fragment d'un épistyle en marbre; longueur, 0m76; hauteur, 0m45; épaisseur, 0m20; très belles lettres du premier siècle. L'original se trouve dans la collection de l'éditeur, dans sa maison seigneuriale de Almendralejo, en Estremadure.

ꓤVILIVS • P
CTVM · ET • C

L'éditeur (*Boletín de la Academia,* vol. XXXIV, 1899, p. 518) croyait y voir un *Avilius;* mais l'estampage ne permet pas de douter que la queue de la première lettre ne soit celle d'un R et non d'un A. C'était donc un *Carvilius,* nom assez rare, mais connu par divers personnages de la république. La *Prosopographie de l'Empire,* de MM. Dessau et Klebs, ne connaît, pour cette époque, qu'un seul *Spurius Carvilius,* adversaire de Vergile le poète (vol. I, p. 307). Je lis donc :

[*Sp. Ca*]*rvilius P.* [*f*.....
[*te*]*ctum et co*[*lumnas f. c.*

Il s'agit d'un édifice quelconque, dont le toit et les colonnes — car ces suppléments, trouvés aussi par l'éditeur, semblent les seuls probables — ont été construits, ou refaits, par un personnage de ce nom, employé dans le service impérial, ou émigré en Espagne et, probablement, magistrat de la colonie, si ce n'était un *homo privatus,* devenu riche dans sa nouvelle patrie.

3. Fragment d'une plaque de marbre blanc; hauteur, 0m26; largeur, 0m27; épaisseur, 0m05; lettres élégantes et profondes de la fin du premier siècle, hautes de 0m08, *in litura repositae,* c'est-à-dire qu'il y avait dessous un texte plus ancien, rasé ensuite.

ERIV
NCIAF

Le fragment, quoique mince, contient apparemment le nom d'un *Valerius*, employé dans l'administration de la *provincia,* probablement

de la Lusitanie. C'est ce qu'a observé l'éditeur (*Bol. de la Acad.*, vol. XXXI, 1897, p. 438), et, pour cette raison, le fragment mérite d'être signalé, afin qu'on en fasse usage, dans le cas où l'on trouverait une autre partie du texte.

4. Fragment d'un piédestal de marbre, trouvé près de l'aqueduc romain *de los Milagros;* hauteur, $0^{m}35$; largeur, $0^{m}38$; épaisseur, $0^{m}55$; il se trouve dans la collection de l'éditeur, à Almendralejo. Lettres, hautes de $0^{m}045$, de la fin du premier ou du commencement du second siècle.

E · AVG · EMER
OVINC · LVS
DEDIC

Bol. de la Acad., XXXI, 1897, p. 437. Base de statue d'une divinité, dédiée soit par un magistrat, soit par un prêtre de la *colonia* (reste l'*e* du génitif) *Aug(usta) Emer[ita]*, dans la *[pr]ovincia Lus[itania]*, soit même par un employé de l'administration de la province.

5. Fragment d'une plaque de marbre; hauteur, $0^{m}19$; largeur, $0^{m}68$; épaisseur, $0^{m}06$. Lettres petites, mais bonnes, du premier siècle, hautes de $0^{m}045$. Conservé à Almendralejo.

COH III
PATRONO COLONIAE

Bol. de la Acad., XXXI, 1897, p. 438. Il s'agit du préfet d'une *cohors III*, qui, ensuite, fut patron de la colonie, *Emerita Augusta*, selon toute probabilité. La préfecture de la cohorte était le commencement de sa carrière militaire; il doit avoir atteint, plus tard, la dignité de sénateur, pour être patron d'une colonie importante.

6. Plaque de marbre blanc, trouvée près de l'aqueduc *del Borbollón*, conservée à Almendralejo. Hauteur : $0^{m}25$; largeur : $0^{m}38$; lettres élégantes du second siècle, hautes de $0^{m}035$.

-.*P*/OMPEIVS ☙ FRONT*inus*
OPERI ☙ NO*o*
DE ☙ SVA ☙ PECVN*ia addidit*

Bol. de la Acad., XXXI, 1897, p. 45. La plaque est complète en haut et en bas : il ne lui manque que l'angle supérieur à gauche; elle est brisée du côte droit. D'après la dernière ligne, à laquelle il ne manque que la fin de la formule connue, *de sua pecun[ia fecit* ou *restituit]*, j'ai calculé les suppléments des deux autres, [P.] — ou autre prénom —

Pompeius Front[*o*], ou plutôt *Fro*[*ntinus*], pour remplir l'espace, et *operi nov*[*o*]. Le marquis avait lu d'abord, à la fin de la seconde ligne, une N ; puis un B. Mais je vois sur le calque le reste non douteux d'un V. Du reste, ni *non*[*o*], ni *nob*[*ili*] ne donnent un sens probable. Il s'agit, je crois, d'un *opus novum*, auquel le dédicant avait contribué pour une part quelconque. En Espagne, la clientèle du grand Pompée et de ses fils et descendants était étendue ; César le dictateur l'a dû éprouver pendant ses deux guerres d'Espagne. Dédicace curieuse pour le tour peu commun de la phrase.

7. Voici, pour finir, un texte d'un genre différent. Les murailles de Pompéi et d'autres villes romaines, dernièrement les rochers de l'île de Théra, nous ont fait connaître maints témoignages d'un vice trop répandu dans l'Antiquité. Les grandes villes de l'Espagne, avec leur soleil brûlant comme celui de l'Orient, n'ont pas fait exception. Dans le fût d'une colonne de marbre, une main du premier siècle, à ce qu'il semble, a gravé, en traits pointillés et inégaux et en lettres hautes de 0m07 à 0m08, ce qui suit (*Bol. de la Acad.*, vol. XXXVI, 1900, p. 8) :

HOC QVI SCRIPSIT SVRIANVS
PEDICAVIT MAEV////M

Cela n'exige ni ne souffre d'explication détaillée. Les grammairiens noteront l'orthographe du premier siècle, *Surianus*, et le verbe bien connu *pedicavit*, non *paedicavit*, jadis expliqué par M. Bücheler. *Maevius*, non *Mevius*, comme on écrit à présent d'après les manuscrits, est un nom connu, celui du mauvais poète, ennemi de Virgile, avec *Bavius*. C'est de là, selon toute probabilité, que Martial a emprunté le nom de *Maevius*. Les manuscrits de ses poèmes ont aussi conservé la diphtongue.

E. HÜBNER.

Berlin, avril 1900.

BIBLIOGRAPHIE

Margaret Benson and **Janet Gourlay**, *The temple of Mut in Asher*. London, Murray, 1899; 1 vol. in-8°, de x-391 pages, avec 28 planches et deux plans.

Les fouilles de Miss Benson et Miss Gourlay n'ont d'abord été qu'un travail sans prétention, un passe-temps de touristes instruits et cherchant l'émotion possible d'une trouvaille, si modeste fût-elle. La terre d'Égypte est généreuse et paie largement les égyptologues amateurs. Plus nombreux devraient être ceux qui, comme Miss Benson et Miss Gourlay, ont eu la bonne pensée de publier les résultats de leurs recherches. Puissent-ils le faire avec la même précision scientifique et le même charme aisé.

La fortune avait souri dès le début. Ce fut, pour ainsi dire aux premiers coups de pioche, la statuette d'Amenemhait, au modelé d'une si délicate élégance (pl. VIII). Mais le renseignement historique primait la valeur artistique de l'œuvre, et le sceau d'Armenhotep II marqué sur l'épaule de notre personnage reculait, décidément, l'ancienneté du temple de Maut jusqu'à la première période de la XVIIIe dynastie. Puis vint une série de résultats des plus encourageants. A laisser les images des Sokhit ou des Thot cynocéphales (p. 33-34), cinq semaines de fouilles rendirent plus de vingt statues de tout genre, beaucoup intactes, quelques-unes d'une facture remarquable. Les deux hivers suivants (1896 et 1897) virent la suite des travaux. C'est au journal de ces trois saisons de recherches, résumées en un alerte récit, qu'est consacrée toute la première partie (p. 1 à 72). En style aisé et pittoresque, elle retrace au jour le jour la vie des fouilles. Les publications antérieures de l'*Egypt exploration Fund* ou du *Survey* nous ont déjà habitués à ces sortes d'introductions, et la méthode est bonne. L'archéologie ne tient pas tout entière dans les vieilles pierres; elle est aussi dans les joies ou dans les déceptions du chercheur, et on aimera certainement à lire certains épisodes pleins de verve, comme la trouvaille de la statue de Senmaut (p. 57). Mais il y a mieux à signaler en cette première partie que d'agréables anecdotes; il y a, notamment, la méthode qui a présidé aux travaux. Le déblaiement a été un travail raisonné et l'ouver-

ture de tranchées parallèles au mur du sanctuaire est, à cet égard, une preuve suffisante. Je crois avoir eu l'occasion, il y a longtemps déjà, de signaler au Service des antiquités d'Égypte l'utilité qu'il y avait à ouvrir des tranchées de ce genre, si l'on voulait retrouver de véritables dépôts de vieilles statues. Le pied des murs du temple était, en effet, comme le cul de basse fosse des châteaux divins. Grand était l'encombrement de leurs cours, et les nouveaux ex-voto avaient peine à s'y loger; ils y étouffaient au profit d'anciennes gens délaissés dont personne n'avait plus souvenance et dont on ne servait plus les images. On procédait donc, de temps à autre, à une liquidation de ces encombrantes vieilleries. Un fossé, creusé le long du mur, recevait leurs débris; un peu de terre les recouvrait bien vite, où elles ont dormi jusqu'à ce jour. Les travaux de Legrain à Karnak, le déblaiement du temple de Maut ont prouvé à deux reprises la richesse de ces dépôts. Autant qu'il me souvient de mon voyage à Thèbes de l'hiver dernier, les trois tranchées (marquées A B C sur le plan) ouvertes par Miss Benson et Miss Gourlay pourraient être poussées encore avec chance de succès; une quatrième (voir le plan en D) me paraît également s'imposer. Telles qu'elles sont pour le moment, elles ont donné le plus aisément du monde vingt-six statues de diverses sortes et dont je dirai quelques mots tout à l'heure.

A ce récit, toujours simple et agréable, des fouilles proprement dites succède un groupe de courts chapitres consacrés à la religion. Le présent livre ne s'adressait pas au cercle un peu restreint des égyptologues; il voulait donc, pour être compris du grand public, et pour l'intelligence des découvertes, un exposé court, substantiel, de ce qu'étaient les grandes croyances de l'Égypte. On y voit fort clairement rendre compte des principaux systèmes professés par les égyptologues, soit en Angleterre, soit en Allemagne, comme conséquences des dernières découvertes de Morgan, de Petrie ou de Quibell. Il n'est pas toujours facile aux archéologues de trouver en nos livres le clair abrégé des systèmes religieux de la vallée du Nil. En trois petits chapitres, ils trouveront ici ce qu'il importe de savoir des dieux, de l'autre vie et du temple, ou plutôt ce que l'on pense sur ces sujets dans les dernières publications égyptologiques. Il y a grand mérite à l'avoir dit sans s'égarer dans les subtilités et sans être obscur. Miss Benson et Miss Gourlay ont voulu éviter de décourager les profanes par la vue des insolubles antinomies que renferment ces systèmes. A dire le vrai, c'est plutôt de trop de décision que je me plaindrais. En présentant comme acquis des systèmes encore flottants ou même à peu près inédits (p. 117), et cela sur des matières qui entraînent avec elles toutes la religion égyptienne, ou bien en émettant, sans argumentation à l'appui, des vues personnelles sur des matières aussi délicates, de grosses questions ont été bien délibérément tranchées. Le parallé-

lisme des doctrines solaire et osirienne, la nature des temples dits funéraires (p. 102, etc.) auraient gagné, je crois, à être moins nettement affirmés. Encore moins peut-on accepter les conclusions relatives au *ka* et à sa nature d'état expectant en vue de l'immortalité complète. En revanche, la théorie même du *ka* pourrait être abrégée sans perdre en clarté, et la traduction du terme égyptien peut garder le mot *double* qui lui a été définitivement attribué. Assurément, le terme ne rend pas toute l'idée égyptienne: ce n'est qu'un équivalent; mais aucun autre ne pourra embrasser plus complètement l'ensemble que l'Égyptien résumait en ce mot. Le mot *ghost* approche beaucoup aussi, sans doute, de ce même ensemble; mais il implique en même temps d'autres caractères qui me paraissent étrangers au concept de ce temps-là. Enfin, à être moins brièvement traité, le chapitre des dieux aurait gagné sans inconvénient quelques pages supprimées dans le chapitre consacré à l'autre vie.

C'est surtout de Maut qu'il eût mieux valu parler plus longuement, car son caractère et son rôle ne se dégagent pas assez nettement des généralités consacrées à l'ensemble des divinités. Assurément, il n'était pas facile de préciser une entité aussi fluide que la compagne d'Amon. Ce qui aurait pu néanmoins être mis en lumière d'une façon plus nette, c'est la série des causes qui en ont fait nécessairement à Thèbes une manifestation d'Hathor. En cherchant, sinon à en exposer la théorie complète, au moins à en signaler les principales manifestations, Miss Gourlay et Miss Benson auraient vu que la fortune de Maut ne saurait avoir précédé celle de l'Amon Ra solaire, et qu'il n'est guère possible d'admettre, comme elles le supposent, que le sanctuaire remonte au premier empire thébain (p. 131)[1]. Les arguments invoqués sont d'ailleurs bien fragiles, puisqu'ils consistent uniquement dans la présence en ce lieu de deux statuettes attribuées à la XIIe dynastie. Quand bien même — ce qui n'est nullement démontré — les noms d'Amenemhait-Onkhou et de Siamon-Ri, leurs possesseurs, indiqueraient nécessairement pareille date, rien ne prouve que ces statuettes ne soient venues d'un autre temple, sinon même de tombeaux ruinés. Le proscynème de la seule des deux qui possède une inscription est d'ailleurs tout le contraire d'une indication en faveur de l'ancienneté du culte de Maut, car il est fait aux seuls noms d'Osiris et d'Anubis.

Arrivons aux résultats des fouilles. L'intérêt historique des trouvailles porte sur toute cette série de hauts fonctionnaires dont les

1. Il est fort possible que Maut se contentait en ce temps de résider dans le petit temple de Phtah, auquel elle était alors associée en triade avec Thot pour dieu fils. Le déblaiement tout récent de ce sanctuaire a donné les fragments d'une belle statue de Maut qui semblerait être un souvenir de cette association, mais ce n'est encore là qu'une indication. Cf. *Orient. Litt. Zeitung*, 15 février 1900, p. 66. La présence de Maut dans la demeure de Phtah est, au reste, mentionnée dans plusieurs textes du grand temple de Karnak. Cf., par exemple, Champollion, *Notices*, t. II, p. 74.

statues étaient enfouies dans les débris du temple ou dans les tranchées extérieures. Ce serait assez peu de chose, si nous nous trouvions avoir simplement à ajouter quinze ou vingt noms aux longues listes que nous possédons déjà. Mais la plupart étaient gens de connaissance. Qui par un tombeau, qui par une stèle, tel autre par une chapelle ou par une inscription, nous savions déjà d'eux un lambeau de leur vie, une partie plus ou moins complète de leur titulature. Son-am-aah (p. 315), Minou Nakhiti, Hapou Sonbou, Aou-am-Rî (p. 345), Amon-Khen (356), figuraient déjà dans l'histoire politique ou monumentale de l'Égypte. Mais voici de plus grandes figures, comme Senmaut, et le célèbre Bakhnikhonsou, et Montou-em-haït. A les retrouver ici de compagnie, la chronique égyptienne gagne singulièrement en précision et en devient quelque chose de plus vivant. Ces personnages si lointains se font de plus en plus tangibles et comme plus proches de nous. Les longs textes qui brodent leurs manteaux comblent des lacunes, fixent les *cursus honorum* de nos gens, pénètrent plus avant dans le détail de leur existence.

Disons à ce propos qu'il importe de laisser à ces personnages leur importance et leur rôle réels, sans les magnifier plus qu'il ne convient. Senmaut, par exemple, n'est pas le fonctionnaire omniscient qu'on nous présente ici (p. 220). L'erreur vient de loin, car elle est aussi ancienne que l'égyptologie : elle consiste dans cette étrange théorie que les titres dont étaient revêtus les hauts dignitaires correspondaient chacun à la connaissance technique des professions sur lesquelles ils avaient la haute main. Senmaut était juste un ingénieur, un comptable, un architecte et un agronome tout à la fois, dans la mesure où l'ont été un Sully ou un Fouquet, ou encore, pour tenir compte de ses fonctions ecclésiastiques, dans celle où le furent un Richelieu ou un Mazarin. A vouloir en faire (p. 169) un homme doué de toutes les aptitudes techniques, on ne réussit pas à en tirer une figure plus intéressante : on l'éloigne, au contraire, de la vie réelle, en le présentant comme un être invraisemblable.

Le déblaiement des différentes chambres a rendu aussi d'intéressants fragments des bas-reliefs de Piânkhi, relatifs à son expédition sur le Haut-Nil. Le retour de la flottille au quai de Karnak et les noms des vaisseaux sont particulièrement intéressants (p. 370-379). Le plan du temple ainsi déblayé (surtout pour l'arrière-temple) diffère singulièrement de celui que nos livres d'archéologie nous ont donné d'après les levés de Mariette (comparez les plans p. 27 et 36). Il faudrait plus d'indulgence pour ces erreurs que l'on n'en montre généralement. Si le plan de Mariette est défectueux, de semblables erreurs abondent dans le Lepsius. A tous deux, la tâche fut immense, comme à ceux qui vinrent les premiers, et ni le temps ni les moyens actuels ne leur appartenaient.

Le chapitre de la sculpture est un de ceux qui auront le plus gagné à ces nouvelles fouilles; la longue série des monuments découverts s'étend de la XVIIIe dynastie à la XXXe; rois figurés en Osiris, en sphinx ou en fils de Ra; hommes accroupis ou agenouillés; porteurs de stèles ou de naos, on trouve ici, à un ou plusieurs exemplaires, la majorité des thèmes usités par la statuaire du temple. Certains types, ordinairement moins fréquents, s'y trouvent, en outre, en grand nombre. Peu de temples ont donné autant de couples associés en une double statue; et, à les examiner d'un peu près, je crois que nous tenons à présent l'explication certaine de ces groupes. La femme y figurait naturellement comme prêtresse d'un culte féminin; c'est par elle, c'est en figurant à ses côtés, que son mari avait le droit d'avoir son image dans le temple, quand il ne l'avait pas conquis personnellement par son rang ou par des travaux d'embellissement du sanctuaire[1].

Plusieurs de ces statues sont des pièces de premier ordre. Pour permettre de bien en juger, il faudrait pouvoir reproduire ici quelques-unes des illustrations. L'art délicat qui cisela l'Amenotep enfant allaité par Maut[2] (pl. XI); la vigueur du style qui modela la grande tête de Sokhet (pl. X); la grâce juvénile des traits d'Amenemhait (pl. XIV) ne sauraient guère se passer de la vue des reproductions. Plus que les autres, l'école dite saïte est peut-être celle qui laissera au lecteur la plus forte impression, et je ne crois pas me tromper en regardant la tête de Montou-em-hait comme le morceau le plus fort qu'elle nous ait légué. La thèse de Daressy qui attribue la prétendue renaissance saïte aux dynasties antérieures, se trouve singulièrement fortifiée par cette découverte, puisque cette école s'affirme ainsi au temps des Éthiopiens. Il faudra chercher une autre désignation : école tanitique? bubastite? Les fouilles du Delta nous le diront peut-être sous peu. Gardons, en attendant, le titre d'école saïte, si inexact soit-il.

Il resterait beaucoup à dire. On ne peut faire moins que de signaler les très courts et très clairs résumés d'histoire, bien au courant des dernières découvertes, où ont été enchâssés chronologiquement les monuments mis au jour. C'était le procédé indispensable pour mettre le grand public archéologique, peu familiarisé avec les annales égyptiennes, à même d'apprécier les trouvailles successives qui lui étaient décrites. C'est aussi le moyen le plus sûr de l'intéresser aux travaux qui se font là-bas.

Ce que je voudrais dire enfin, c'est combien le charme de la vieille terre d'Égypte a été profondément senti et traduit. L'archéologie n'y perd rien en valeur scientifique; et la restauration idéale du temple de Maut, par exemple, n'en est pas moins intéressante pour avoir été

1. Cf. chap. VIII, n^os V, XX, XVI, XXIII, XXVII, XXXI, XXXIII.

2. La statue est malheureusement brisée, mais le fait que Maut allaitait le jeune roi est prouvé par les répliques déjà connues de ce thème.

vue en poète (p. 172). L'histoire n'en souffre pas : j'ai eu plaisir à revoir entre temps le vieux roman de Sinouhit narré en style alerte (p. 139) et si l'éducation de la jeune princesse par Senmaut est un peu œuvre d'imagination, elle est assez gracieusement dite pour que les choses aient dû être ainsi (p. 221). Mais il y a mieux encore que comprendre l'esprit d'une race, ou la juger en termes spirituellement exacts (p. 155, par exemple); il y a aussi le talent de décrire avec une sympathie émue l'inoubliable impression que dégagent ces ruines, la science de saisir la philosophie de ces pauvres vieilles choses qui ne sont plus. Ce n'est pas tout. Comprendre qu'il ne faut pas trop séparer en Égypte l'archéologie de la vision de la nature est un mérite trop rare dans nos ouvrages techniques, peut-être parce que le temps et la place manquent. Et, cependant, pour posséder la pensée de l'âme égyptienne, telle vision, telle description du temple de Maut au soleil couchant (p. 159), vaut un long exposé de mythologie ou d'histoire. Je crois que j'aurais enlevé à ce livre toute une partie non seulement de sa physionomie, mais aussi de sa très réelle valeur, si j'avais omis de mentionner cette sympathie émue pour la race et cette conscience vibrante de la beauté du pays. Je n'ai pu qu'en dire un mot. Le lecteur saura trouver tout ce qu'il convient d'y ajouter.

George FOUCART.

P. Martinon, *Œdipe Roi* et *Œdipe à Colone,* **traduction en vers. Paris, Fontemoing, 1899, 2 vol. in-8°.**

Les traductions en vers des poètes de l'Antiquité sont encore trop rares chez nous, et chaque nouvel essai doit être encouragé. Ce n'est pas qu'elles puissent égaler l'original ni même qu'elles y prétendent, mais l'écart entre l'œuvre du maître et celle du copiste est ainsi diminué. Un poète ne se lit qu'en vers. La prose, naturellement plus exacte, ne laisse rien subsister de la beauté plastique du modèle.

Aussi ai-je lu avec plaisir l'*Œdipe Roi* et l'*Œdipe à Colone* de M. Martinon. Des deux adaptations, je préfère la dernière. Il me paraît que l'auteur a compris le caractère vénérable et presque attendri de cette œuvre posthume, et qu'il l'a fait sentir çà et là dans ses vers. L'*Œdipe Roi* m'a semblé moins réussi. Est-ce le souvenir des alexandrins de J. Lacroix? Ils sont cependant assez durs. Ils manquent d'aisance, de grâce. Leurs coupes sont monotones. Pris isolément, ils satisfont à peu près l'esprit. Réunis en tirades, ils ne se fondent pas en un tout harmonieux et fort. Malgré ces défauts, ils m'ont paru d'une qualité supérieure. Sans doute, ils sont lourds, massifs, mais leur solidité est robuste. Au théâtre, ils font de l'effet. Ce n'est pas

seulement, comme le croit peut-être M. Martinon, parce qu'ils sont déclamés par Mounet-Sully.

Le grand écueil des traductions versifiées, ce sont les parties lyriques. Je ne vois pas que l'on s'en soit jamais honnêtement tiré chez nous. Les Allemands s'acharnent à reproduire le rythme des chœurs qu'ils transcrivent, et ils ont la naïveté consolante de croire qu'ils y réussissent. On peut lire dans la *Metrik* de Christ les curieux conseils que donne cet helléniste sur les assimilations possibles des mètres allemands avec les mètres grecs. Pour ma part, je suis sûr qu'il est inutile, presque enfantin, d'essayer de copier l'harmonie d'un chœur tragique. D'abord, ce chœur n'était pas fait pour être récité. Ensuite, cette harmonie rythmique, nous ne la sentons que par endroits. Enfin, quand nous constatons que le texte est en épitrites, en choriambes, en glyconiques, en dochmiaques, qu'est-ce que cela peut bien faire au traducteur? Choisira-t-il un type de strophe, parmi les variétés nombreuses que possède aujourd'hui notre langue lyrique? Mais il trahira son auteur par la forme rigide de son poème. On n'y retrouvera plus la fluidité molle, presque invertébrée de la strophe grecque. Le plus simple serait peut-être d'employer des vers inégaux, comme l'a fait Molière dans l'*Amphitryon,* ou même de risquer des vers ultra-modernes, avec leurs simples assonances et leur allure sinueuse. Ils me semble qu'ils ont quelque analogie, à condition qu'ils soient faits par un poète sérieux, avec les côla des phrases lyriques de Pindare.

P. MASQUERAY.

Ph.-E. Legrand, *Étude sur Théocrite.* Paris, Fontemoing, 1898; 1 vol. in-8°, IV-442 pages.

Ce livre a été approuvé par les hellénistes de notre pays. A l'étranger, notamment en Allemagne, il a reçu des éloges de gens qui ne sont pas habitués à les prodiguer. Comme il est d'une nature particulière, peut-être y a-t-il quelque intérêt à rechercher les causes de son succès.

Quand on l'ouvre pour la première fois, on risque fort d'être déçu. L'auteur, pour épargner ces mécomptes aux lecteurs, a soin de marquer dans sa préface le but qu'il s'est proposé d'atteindre. Il a voulu résumer tous les travaux antérieurs au sien, élucider les questions innombrables que soulève l'examen méticuleux du texte de Théocrite, faire, en un mot, une œuvre de compilation sagace. Ainsi nous voilà prévenus. Nous avons dans les mains un travail d'érudit. N'allons donc pas y chercher cette sorte de plaisir délicat que l'on éprouve en lisant l'étude d'un Sainte-Beuve. Ne demandons

pas à M. Legrand qu'il nous aide à démêler les impressions confuses que suscite en notre âme la poésie raffinée de Théocrite. Il n'y arriverait qu'au hasard de ses nombreuses discussions, et d'ailleurs sans qu'il y prît garde.

Au contraire, si nous sommes curieux d'avoir des renseignements précis sur ce que l'on sait de la vie de cet écrivain, et surtout sur ce que l'on n'en sait pas; si nous voulons connaître quelle part les éditeurs modernes retranchent de ses œuvres et les raisons qu'ils donnent de ces suppressions, de quelle originalité Théocrite fait preuve dans les développements de ses idylles, quelles sont les qualités particulières à son style, comment ses poèmes sont faits; si, en un mot, nous cherchons moins à analyser le charme et la grâce de cette poésie, qu'à nous faire une idée de la peine qu'elle a dû coûter à son auteur, prenons alors l'étude de M. Legrand. Nous trouverons sans doute dans son enquête, si dense et si fouillée, de quoi satisfaire notre curiosité érudite.

On est un peu effrayé du nombre de gens qui se sont déjà occupés de cet Alexandrin. Ils sont légion. Leur armée compte beaucoup de soldats obscurs, quelques chefs de file, trois ou quatre grands noms. Est-ce la faute de M. Legrand s'ils sont si nombreux, si la nomenclature de leurs écrits encombre son livre, fourmille dans ses pages, déborde dans ses notes? Ne faut-il pas, au contraire, lui être reconnaissant de l'énorme travail qu'il s'est imposé? Il les a tous lus. Il les a tous étudiés avec une patience que l'on n'a pas toujours à son âge. Il a noté minutieusement la surprenante bigarrure de leurs opinions. Rien ne l'a rebuté. Aussi, chez nos voisins d'outre-Rhin, quand ils ont vu que nous les connaissions si bien, ç'a été une surprise, presque un ébahissement. Pour le dire en passant, ils devraient bien de temps en temps nous rendre la pareille.

Ces sortes de livres sont donc écrits pour les initiés seuls; mais cela ne diminue pas leur valeur. De pareils répertoires sont d'une incomparable richesse. Ils sont aussi d'une grande commodité. Comment pourra-t-on désormais étudier Théocrite, sans avoir l'ouvrage de M. Legrand sur sa table? Il est donc indispensable. Le cinquième volume de la *Littérature grecque* de MM. Croiset le montre déjà.

Un des principaux mérites de notre doctorat ès lettres aura été, je crois, de susciter des thèses de ce genre. A un âge dans lequel on ne peut guère composer d'ouvrages où dominent les vues d'ensemble, à une époque d'ailleurs où ces ouvrages deviennent de plus en plus difficiles, il est sage de s'en tenir, pour commencer, à ces modestes travaux d'érudition. Ils ressemblent un peu au chef-d'œuvre que fabriquait l'ouvrier au Moyen-Age, avant de passer maître. On le fait une fois; on ne le recommence plus. Il y faut surtout de la patience, du

temps, une inaltérable probité. Mais l'effort n'est jamais perdu. Outre que ces thèses sont un excellent exercice pour ceux qui les confectionnent, puisqu'elles leur apprennent à manier l'outillage assez compliqué de l'érudition moderne, elles servent à ouvrir les chemins qui conduisent aux vastes horizons et aux larges perspectives. Ces chemins seront, sans doute, obstrués de nouveau dans trente ou quarante ans, tant sont féconds les érudits, les jeunes surtout. Il ne sera pas défendu de recommencer alors l'œuvre de déblaiement. Elle n'est, d'ailleurs, jamais infructueuse. Dans tout le fatras des dissertations, il se mêle toujours quelque perle.

En attendant, nous possédons déjà quelques monographies excellentes, qui se multiplieront sans doute. Comme les écrivains grecs ne sont pas innombrables, ils finiront bien par avoir chacun la leur. Pour Théocrite, le travail est fait, et on ne le refera pas de sitôt. Je regrette seulement qu'il ne soit pas suivi de tout un système de tables, qui en rendraient l'usage plus facile. Dans les livres qui sont faits moins pour être lus continûment, que pour être consultés sur des points de détail, un index est indispensable.

P. MASQUERAY.

F. P. Garofalo, *Studi sulla Storia spartana, dei primi decenni del secolo IV a. C.* (extrait de la *Rivista di Antichità*). Catane, Mattei, 1899; 1 vol. in-8° de 62 pages de texte et XXI d'appendices.

Cet opuscule décrit la situation économique et sociale de Sparte durant le premier tiers du IVe siècle, sa constitution politique, ses institutions, les aspirations contraires des partis, la rivalité entre la royauté et l'éphorat. L'auteur est très au courant de tous les travaux, petits ou grands, qui concernent son sujet. Non moins que sa bibliographie, son exposition est facile. On s'y abandonne volontiers.

G. RADET.

F. P. Garofalo, *Note di Storia antica.* Catane, Mattei, 1899; in-8° de 34 pages.

Série de notes, notules, analyses (parues déjà dans la *Rivista di Antichità*) sur l'Antiquité grecque et latine. Beaucoup d'érudition et pas d'unité. — C. J.

Gustave Michaut, *Le Génie latin,* Paris, Fontemoing, 1900. — **René Pichon,** *Histoire de la Littérature latine,* deuxième édition, Paris, Hachette, 1898.

Sous ce titre quelque peu ambitieux et, en tout cas, beaucoup trop compréhensif, M. G. Michaut, ancien élève de l'École Normale, nous

présente l'essentiel des cours de littérature latine qu'il a professés à l'Université de Fribourg, en Suisse, de 1894 à 1899. Le *Génie latin* est un «échantillon de la méthode», il «résume l'esprit général» de l'enseignement de M. G. Michaut.

Les 368 pages du volume se divisent en deux parties d'étendue fort inégale : «La Race, le Milieu, le Moment» (p. 1-91) et «Les Genres» (p. 93-368), ou pour mieux dire, «l'évolution des Genres,» série de chapitres fortement documentés, qui apprécient tour à tour «les Genres indigènes : l'Éloquence» (p. 93-114), «les Genres naturalisés : la Tragédie» (p. 115-233), «les Genres étrangers : la poésie lyrique» (p. 235-366). Dans la première partie, M. Michaut consacre une «étude plus spéciale à un moment donné, le siècle d'Auguste, moment qui lui a paru le mieux choisi pour manifester le caractère de la race, puisque c'est à la fois l'instant où il s'épanouit et l'instant où il dévie».

Tel est, dans ses grandes lignes, *Le Génie latin*. Il n'est pas possible de discuter ici les questions de détail qui donneraient lieu à bon nombre de remarques critiques. Je ne m'occuperai que des développements généraux.

Le génie littéraire de Rome a été évidemment peu fécond. Mais c'est d'une manière très arbitraire que M. G. Michaut restreint cette fécondité en ne comptant parmi les «genres indigènes» que l'éloquence; Quintilien a dit avec raison : «*Satira tota nostra est*» (*Inst. Orat.*, X, 1, 93). Il aurait été bon de consacrer un chapitre à l'évolution de cette *Satura* ou *Satira* bien latine, qui a existé longtemps avant de devenir un genre hellénisé avec Lucilius, Horace et Juvénal.

Parmi les «genres naturalisés et étrangers», on s'étonne de ne pas trouver mentionnées et étudiées, à côté de la tragédie et de la poésie lyrique, la comédie, l'élégie, l'épopée et la poésie didactique. La tragédie, de Livius Andronicus à Accius, est longuement analysée: l'œuvre de Plaute et de Térence ne méritait-elle pas, elle aussi, une étude? Ne convenait-il pas de rechercher comment la *contaminatio*, cette forme d'adaptation particulière à la pauvreté de l'esprit inventif des Latins, en même temps qu'à leur amour des intrigues compliquées, a donné à Rome un genre spécial de comédie? Mais Quintilien a dit: «*In comoedia maxime claudicamus*» (*Inst. Orat.*, X, 1, 99). Si c'est l'autorité de l'*Institution Oratoire* qui empêche M. G. Michaut de parler de la comédie, la phrase de Quintilien «*Elegia Graecos provocamus*» (*Inst. Orat.*, X, 1, 93) aurait dû l'inciter à donner parmi les genres naturalisés ou étrangers — j'avoue ne pas bien saisir la différence entre les deux — une large place à l'évolution de cette élégie latine si intéressante de Catulle à Ovide. Il me semble que Lucrèce a assez contribué au développement du génie latin pour que le *de Natura rerum* soit étudié dans un chapitre consacré à la poésie

didactique, ce genre étranger, si vigoureusement naturalisé par le poète philosophe. L'épopée devait avoir aussi son chapitre, d'autant mieux que c'est avec ce genre étranger, naturalisé par Livius Andronicus et par Naevius, porté à la perfection par Virgile, l'admirateur de Lucrèce, que nous pouvons «étudier» — dans la poésie romaine — «le moment le mieux choisi pour manifester le caractère de la race». Ce «moment» s'étudierait, dans la prose romaine, avec la perfection littéraire de l'histoire de Tite-Live : l'histoire, genre indigène dans les annales des pontifes, genre étranger naturalisé ensuite par les auteurs classiques, savants disciples des Grecs, — l'histoire est laissée de côté, comme l'épopée, comme la poésie didactique, comme l'élégie, comme la satire, comme la comédie. Et, d'après M. Michaut, il n'y a que trois genres à considérer dans la littérature latine : un genre indigène, l'éloquence ; un genre naturalisé, la tragédie ; un genre étranger, la poésie lyrique.

Assurément, pendant les cinq premiers siècles de l'histoire romaine, le Génie latin n'a produit aucune œuvre, n'a donné aucune manifestation de ses tendances littéraires. Le Romain labourait des cailloux, — disait Caton l'Ancien ; il faisait la conquête de l'Italie, soumettait Carthage et la Grèce. Au temps des guerres Puniques, grâce à Livius Andronicus, il a un premier contact avec la poésie homérique et attique ; ensuite, la civilisation de la Grèce vaincue donne une impulsion féconde à l'histoire et à l'éloquence, genres indigènes. A la fin de la République, l'alexandrinisme, introduit à Rome par Laevius et Catulle, transforme la poésie déjà hellénisée depuis Livius Andronicus ; et l'atticisme, imposé par Calvus et son école littéraire, compromet l'éloquence romaine amenée à la perfection par Cicéron, héritier des vieux orateurs du Forum, disciple de Platon et émule de Démosthène. Pendant le siècle d'Auguste, le génie de Virgile et de Tite-Live permet la synthèse en poésie et en prose du fonds romain avec les apports helléniques. Aussitôt après, avec Ovide, pour la poésie, l'influence alexandrine, et avec Sénèque, pour la prose, l'influence néo-attique propagée par les écoles de déclamateurs, dominent le Génie latin, qui dévie et s'enlise dans une irrémédiable décadence.

Telle est, très sommairement indiquée, l'histoire de l'évolution du Génie latin.

Ce Génie latin, sous tous ses aspects et dans toutes ses manifestations, nous en trouvons une étude sérieuse et une analyse aimable dans une autre œuvre, l'*Histoire de la Littérature latine* de M. René Pichon.

La *Revue* est très en retard avec l'*Histoire de la Littérature latine*, dont la seconde édition date déjà de deux ans. Tout a été dit sur cet excellent ouvrage. Le lecteur suit avec intérêt dans ce gros livre, de

lecture facile, l'évolution du génie latin, depuis le chant pour nous inintelligible des frères Arvales, jusqu'aux poèmes barbares de Sidoine Apollinaire et jusqu'à la prose de Cassiodore, qui appartient déjà au Moyen-Age. Le critique remarque et loue les qualités érudites du fond et le charme littéraire de la forme.

Je ne voudrais — et cela en vue d'une édition prochaine — que répéter un certain nombre d'observations dont M. R. Pichon pourrait tirer profit.

L'auteur ne fait-il pas, en somme, plutôt l'*histoire littéraire de Rome* que l'*histoire de la littérature latine?* En ce cas, il nous doit des indications sur tous les ouvrages que Rome nous a légués. M. Pichon a «lu tous les textes de la littérature romaine, afin de s'en faire une idée personnelle» : cette idée, il devait nous la communiquer toujours, et je ne comprends pas pourquoi l'*Histoire de la Littérature latine* ne dit rien, par exemple, de Palladius Rutilius Taurus Aemilianus, dont les quatorze livres *de Re rustica* sont un document très intéressant de la littérature technique du IVe siècle, alors qu'une note de l'*Histoire* cite les manuscrits, l'*editio princeps* et la dernière recension critique de la *Mathesis* de Firmicus Maternus, traité d'astrologie contemporain du traité d'agriculture de Palladius et beaucoup moins important. Je pourrais citer bien d'autres exemples semblables. Or, si l'historien de la littérature latine renonce à enregistrer toutes les œuvres qui nous restent, parmi les auteurs dont le nom ne s'impose pas, il doit savoir faire un choix, comme le Charon de l'*Énéide*, qui, parmi les ombres, acceptait celles-ci dans sa barque et en écartait celles-là : M. Pichon ne discerne pas toujours quels sont les auteurs latins munis de l'obole qui doit leur permettre de passer dans son *Histoire*.

Les citations sont nombreuses ; la plupart sont traduites, et beaucoup de traductions sont très inexactes ; trop souvent, le texte latin est trahi dans une paraphrase qui le délaie ou dans un résumé qui l'écourte. Si le livre est destiné aux seuls érudits, les traductions sont inutiles ; s'il s'adresse — c'est le cas pour cette *Histoire*, où il n'y a pas trace de pédantisme — aux jeunes filles à qui on enseigne la littérature romaine et aux gens du monde qui peuvent se soucier de cette littérature, toutes les citations doivent être traduites avec une scrupuleuse exactitude.

Quelques détails de style, dans le texte même de M. Pichon, doivent être modifiés. Je ne vois pas les auditeurs de Cicéron, que ce soit la *gens togata* ou le *tunicatus popellus*, rire «à ventre déboutonné» (p. 197). — Il est question, à propos de Cassiodore, de «la barbarie qui aura beau s'accentuer» (p. 932) : tous les élèves de l'École Normale qui ont remis à M. Boissier des travaux de seconde année se rappellent combien leur correcteur était sévère pour cet emploi néologique du

verbe *accentuer*. J'espère que notre maître à tous en littérature latine le pardonnera à un des élèves qui font le plus d'honneur à son enseignement.

H. DE LA VILLE DE MIRMONT.

L. Malavialle, *Le littoral de l'Inde d'après Pomponius Mela* (extrait de la *Revue de Philologie* de janvier 1900). Paris, Klincksieck, 12 pages in-8°.

Le but de cette note est de montrer que le passage de la *Chorographie* où est décrit le littoral de l'Inde a été mal corrigé, qu'à l'inintelligible *ab imo* il faut substituer *a Tamo* et non *ab Indo*, tandis qu'à la phrase suivante ce n'est ni *ad Cudum* ni *ad Tamum* qu'on doit lire, mais *ad Indum*. De la sorte, tout redevient clair, logique et ordonné dans le texte de Pomponius Mela. Souhaitons que M. Malavialle nous apporte beaucoup d'amendements de ce genre dans le travail qu'il prépare sur le géographe latin.

G. RADET.

Hirschfeld, *Anlage und Abfassungszeit der Epitome des Florus*. [Berlin], 1899; gr. in-8° de 14 pages.

Extrait des *Sitzungsberichte* de l'Académie. — A étudier et à suivre de très près, à cause de l'ingénieux commentaire que donne l'auteur sur certains passages difficiles de Florus. L'ouvrage de l'historien latin aurait été composé au temps de Trajan. — C. J.

A. Lavertujon, *La Chronique de Sulpice Sévère*, texte critique, traduction et commentaire, livre II. Paris, Hachette et Cie, 1899; 1 vol. in-4° de CLXXXVI-732 pages.

M. André Lavertujon continue parmi nous la lignée des grands érudits du XVIe siècle. Sa curiosité est immense. Il a beaucoup lu et, je crois, tout retenu. Sa langue, aisée et souple, manie sans effort la masse énorme de son information. La fin de sa traduction de Sulpice est précédée de prolégomènes sur l'usurpation de Maxime, sur le procès de Priscillien et sur le rôle de Martin au cours de ces événements. Elle est suivie d'essais exposant la vie politique, sociale et religieuse aux approches de l'an 400. Dès qu'on ouvre au hasard cette vaste encyclopédie, on est immédiatement conquis par l'intérêt que l'auteur prend à son sujet. Il écrit avec un plaisir qu'il vous fait aussitôt partager. Ajoutons que ce magnifique volume est d'une typographie superbe et fait le plus grand honneur aux presses de la maison Gounouilhou.

G. RADET.

Huelsen, *Bilder aus der Geschichte des Kapitols*. Rome, Lœscher, 1899; grand in-8° de 32 pages, figures.

Excellent et nouveau, contribution fort utile à l'histoire figurée du Capitole. Au reste, nul ne connaît la question mieux que M. Huelsen. — C. J.

Dill, *Roman Society in the last Century of the Western Empire*. Londres, Macmillan, 1898; in-8° de xx-382 pages.

Se lit avec facilité, et renferme beaucoup de choses. Un peu trop écrit, parfois, de seconde main. — C. J.

Allard, *Les esclaves chrétiens*, 3e édit., revue et augmentée. Paris, Lecoffre, 1900; in-12 de xvi-494 pages.

Peu de changements ont été apportés, dans cette nouvelle édition, à ce livre de conscience et de sincérité. — C. J.

O. Bardenhewer, *Les Pères de l'Église, leur vie et leurs œuvres*. Édition française, par **P. Godet** et **C. Verschaffel**. Paris, Bloud et Barral, 1898-1899; 3 tomes in-8° de viii-399-493-316 pages.

Les deux savants et modestes oratoriens à qui nous devions déjà la traduction de l'*Histoire de l'Église* du Dr Kraus[1] nous ont encore rendu le service de traduire la *Patrologie* du Dr Bardenhewer.

Il est sûr qu'une certaine connaissance de l'allemand est indispensable à quiconque veut faire des études patristiques un peu approfondies. Mais le manuel de M. Bardenhewer n'est pas seulement un instrument de recherches, à la façon des répertoires de l'abbé Chevalier ou de Potthast : c'est aussi un précis de l'Histoire des Pères, et à ce titre il s'adresse à un public moins restreint que celui des érudits. Beaucoup de personnes que la lecture d'un ouvrage allemand rebute, seront heureuses de pouvoir se faire une idée de toute cette littérature chrétienne, aussi bien des œuvres qu'elle comprend (ce à quoi la traduction de l'*Histoire générale de la Littérature du Moyen-Age en Occident*, de Ebert, peut servir en partie), que des travaux dont elles ont été l'objet. Le goût et la science de l'histoire ecclésiastique vont en quelque sorte se sécularisant depuis un certain temps; il faudrait arriver à un autre résultat : ce serait que ces études ne fussent plus, comme elles le sont encore pour bien des

1. Chez Bloud et Barral.

personnes, un temple mystérieux où n'ont le droit de pénétrer que les initiés. On peut s'occuper de ces choses sans avoir le dessein de les remuer toutes en détail. Donc un livre qui met à la portée d'un plus grand nombre le moyen d'entrer sans plus de cérémonies en relations avec Tertullien, saint Ambroise, saint Jérôme ou saint Augustin, et de parcourir l'histoire des idées dans le monde chrétien; un livre qui permet de jauger les âneries que certains « historiens » impriment impudemment dans des livres à prétentions scientifiques [1], un livre pareil doit être mis en français, car c'est surtout en France qu'il est utile.

Même des érudits, cette traduction ne peut être que bienvenue, car les PP. Godet et Verschaffel n'ont pas borné leur rôle à celui de traducteurs : ils ont mis au courant pour jusqu'à 1898 et 1899 toute la partie bibliographique, qui est fort considérable, puisque celle de saint Jérôme comprend six pages, et dix celle de saint Augustin. — Peut-être auraient-ils mieux fait de citer dans la langue originale les titres des ouvrages écrits en allemand, puisqu'ils le faisaient pour les ouvrages écrits en anglais. Sans doute la traduction en est donnée « d'une façon aussi exacte et transparente que possible », et les titres sont souvent « suggestifs », si bien qu'une personne ignorant tout à fait l'allemand se rendra aisément compte du sujet des ouvrages indiqués. Malgré tout, cela n'est pas pour simplifier les recherches; on est obligé, pour reconstituer les titres, de se livrer à un travail de retraduction, ce qui peut entraîner des erreurs. — Mais la chose n'est pas irrémédiable, et l'on pourrait, sans doute, établir une édition spéciale avec les titres des ouvrages dans la langue originale, quelle qu'elle soit.

GEORGES CIROT.

F.-G. Mohl, *Les origines romanes : Études sur le lexique du latin vulgaire*, 1 vol. in-8° de 143 pages, Prague, 1900 (extrait des *Mémoires de la Société royale des Sciences de Bohême*).

M. Mohl poursuit dans cet opuscule les recherches qu'il a si brillamment inaugurées en publiant l'an passé, dans la *Bibliothèque de l'École des Hautes-Études*, sa *Chronologie du latin vulgaire*. On sait quelle est

1. *Exempli gratia :* C'est à la « Société d'éditions scientifiques », à Paris, qu'a paru l'ouvrage de M. Jeanvrot, conseiller à la Cour d'appel d'Angers, *vulgo* « Malvert » : *Science et Religion* (3e édition, 1899, in-12, 228 pp., 21e mille). On y voit que les saintes martyres Perpétue et Félicité ne sont que les personnifications des souhaits de bonne année que s'adressaient les Romains : *perpetuam felicitatem* (p. 182). On y voit encore (p. 128) que ce n'est qu'au VIIe siècle que la croyance à la présence réelle fut définitivement adoptée. Saint Justin dit le contraire (*Apologie*, I, 66, *Pat. gr.* VI, 428-429) : οὐ γὰρ ὡς κοινὸν ἄρτον οὐδὲ κοινὸν πόμα ταῦτα λαμβάνομεν., etc. M. Malvert nous démontrera sans doute que Justin vivait vers le VIIIe siècle. — Au surplus, c'est faire beaucoup d'honneur à des publications de cette nature que de les citer ici, même *pour l'exemple*.

sa méthode : elle consiste à reprendre le problème des origines romanes par ses côtés les plus obscurs et les plus lointains, en s'appuyant sur un dépouillement attentif du matériel épigraphique, sur ce que nous savons des anciens dialectes italiques tels que l'osque ou l'ombrien. Il ne craint pas, au besoin, de remonter plus haut, et d'invoquer directement le secours de la philologie indo-européenne : il veut à tout prix analyser ce résidu de formes dont est impuissant à nous rendre compte, je ne dis pas le latin classique, mais le latin vulgaire lui-même de la période impériale. C'est là placer les questions sous un jour nouveau, et leur donner un intérêt singulièrement puissant. Mais la tâche est ardue, et l'auteur ne fait que se rendre justice, à lui et à sa méthode, lorsqu'il dit : « Pour établir la genèse d'une seule forme vulgaire, pour déterminer avec précision ses origines, son histoire, sa chronologie et sa répartition géographique, il faut à la vérité de longues et pénibles recherches et qui souvent restent stériles; c'est, je l'avoue, un labeur colossal et ingrat, et qui, pour l'histoire de chaque mot, exige souvent plus de temps et de patience qu'il n'en faut à d'autres pour édifier des théories entières. » N'importe, le but est assez grand pour qu'on cherche à l'atteindre. Dans le présent opuscule, M. Mohl a essayé la méthode sur une quinzaine de mots, à propos desquels il aborde toutes sortes de questions connexes, et donne des solutions fort ingénieuses. Ce n'est pas que je sois toujours de son avis. Je n'ai ni le loisir ni la place d'entrer ici dans aucune discussion de fond : mais je puis bien dire en passant que je ne crois pas à l'existence d'un **emulare* (p. 54), diminutif de *emere* et prototype du français *embler* (le latin *involare* suffit parfaitement à l'expliquer, et il ne faudrait pas passer sous silence qu'il apparaît sous la forme *imbolare* soit dans les formules rythmiques du VIIe siècle, soit dans les manuscrits de la Loi salique). Je ne crois point davantage que des archaïsmes italiques **nosso*, **vosso* (p. 81), soient acceptables pour expliquer les formes françaises possessives *nos*, *vos* (il faut tenir compte des formes abrégées intermédiaires qui se rencontrent, par exemple, dans le Fragment de Valenciennes). Enfin, je n'admets pas non plus qu'un mot comme *lit* provienne directement d'une forme du latin vulgaire **lĭctu* pour *lĕctu* (cf. p. 109) : avant de déclarer fictif, pour le français, un intermédiaire **lieit*, il faudrait se demander si, en fait, cette triphtongue ne se retrouve pas ailleurs, au Midi de la France, dans le Limousin, etc.; et il faudrait se débarrasser aussi de l'existence de formes comme *leit* dans la région de l'Est, ou comme *liet* dans les provinces de l'Ouest. Bref, il y a toutes sortes d'impossibilités à admettre la solution proposée dans ce cas et dans quelques autres. Mais, à côté de cela, — empressons-nous de le dire, — cet opuscule renferme un grand nombre de vues neuves, originales, vraiment fécondes. La véritable explication de ces formes énigmatiques que

sont *tutti* en italien, *tuit* en provençal et en ancien français, pourrait bien être donnée par le rapprochement fait ici, à la page 103, entre *totti* et **cūhti* (forme accessoire de *cūncti*). Je recommande d'une façon toute spéciale l'étude du verbe *facio*, qui s'étend de la page 56 à 78, et constitue à elle seule un vrai petit mémoire : il y a là un modèle de hardiesse, mais de hardiesse souvent heureuse, je crois, dans les hypothèses émises. L'auteur, par exemple, admet pour l'époque latine non seulement un infinitif **fare* (calqué sur *dare* et *stare*), mais encore un autre infinitif **fēre*, qui se retrouve dans le vieil espagnol et dans le catalan actuel : ce que je ne saisis pas bien, c'est pourquoi il refuse ce type à la Gaule, à la Gaule du Sud tout au moins ; il ne faudrait pas oublier en tout cas qu'une forme *hè* (ou *hé*) est employée aujourd'hui dans une notable portion de la zone gasconne, dans la Bigorre et l'Armagnac. Quoi qu'il en soit de ces menus faits et des critiques de détail qu'on peut lui adresser, le nouveau livre de M. Mohl est remarquable à tous égards, il montre que la méthode de l'auteur va se précisant : je dirai même (ceci, bien entendu, pour les spécialistes versés dans ces matières) que ce livre a tout l'intérêt d'un roman, mais d'un roman qui serait vrai, procédant par des reconstructions ingénieuses, par des hypothèses qui nous ouvrent accès sur tout un passé linguistique très lointain.

E. BOURCIEZ.

Rice Holmes, *Caesar's Conquest of Gaul.* Londres, Macmillan, 1899; in-8° de XLIV-886 pages.

Volume superbement imprimé, dénotant beaucoup d'efforts, appelant de nombreuses réserves. — C. J.

Kiener, *Verfassungsgeschichte der Provence seit der Ostgothenherrschaft bis zur Errichtung der Konsulate (510-1200).* Leipzig, Dyk, 1900; in-8° de 296 pages.

Travail utile et consciencieux sur un sujet jusqu'ici mal dégrossi. L'auteur s'est bien inspiré des écrits locaux et des sources anciennes. Il y aurait à revenir sur la question de la topographie de Marseille. — C. J.

Henry de Gérin-Ricard, *Statistique préhistorique et protohistorique des Bouches-du-Rhône, du Var et des Basses-Alpes.* Marseille, Barlatier, 1899; in-8° de 34 pages.

Répertoire utile, où, ce qui est trop rare ailleurs, il est tenu compte de la bibliographie. Remarquez, page 19, les dalles gravées de Trets. — C. J.

Henry de Gérin-Ricard, *Monographies des communes de Peypin, la Destrousse, Belcodène et Gréasque* [Bouches-du-Rhône]. Avignon, Seguin, 1900; in-8° de VIII-68 pages.

A signaler, page 4, fragments d'armes en bronze trouvés à Valdonne et à Trets; page 12, une inscription latine de Valdonne, que l'auteur croit un texte de bornage; page 58, une dédicace à Belinus, trouvée à Gréasque, et importante, vu la rareté des textes gallo-romains mentionnant cette divinité [j'imagine[1] qu'il faut l'expliquer : ..... *Belino, pro s(alute) s(ua) et suos*]; page 36, nouvelle étude sur les *fines* des territoires d'Aix et d'Arles [il faut, sur ce point, comparer les conclusions à celles d'Albanès, *Gallia christiana novissima,* préface aux documents sur Aix]. — C. J.

Liger, *Les voies militaires de la Table Théodosienne dans le Maine.* Paris, Champion, 1899; in-8° de 242 pages, cartes et plans.

Des observations ont été faites au sujet de ce livre par M. de Heurtebize dans la *Revue historique et archéologique du Maine,* 1899, pages 240 et s. — C. J.

Léon Coutil, *Les figurines en terre cuite des Eburovices, Veliocasses et Lexovii, étude générale sur les Vénus à gaines de la Gaule romaine.* Évreux, Hérissey, 1899; in-8° de 88 pages, atlas de XVII planches.

Travail consciencieux sur ces étranges figurines, dont M. Héron de Villefosse a le premier signalé l'importance (cf. ici même, p. 144). M. Coutil croit ces objets de fabrique locale; il en donne le catalogue, la description minutieuse, le fac-similé direct. Il le complète par l'inventaire de toutes les figurines céramiques trouvées chez ces trois peuples. Il est fort désirable qu'un inventaire de ce genre soit fait pour tous les départements, et accompagné, comme celui de M. Coutil, d'une bibliographie complète. Le travail se termine par une note (avec fac-similé) sur la terre cuite de Quilly représentant un dieu accroupi et récemment signalée par M. Maître (*Bulletin de la Société d'Anthropologie,* 16 mars 1899). C. J.

1. En conservant le texte donné par M. de Gérin. Mais, en examinant de près, au dernier moment, un estampage que ce dernier a bien voulu m'adresser, je crois lire ainsi l'inscription :

Q *u a* R T *u s*
B E L I N O
P R O·S E/E T
S V O S

La formule à l'accusatif se rencontre en Narbonnaise (*Corpus,* XII, 1185, 4185).

Joseph Buche, *Auguste Allmer, sa vie, son œuvre*. Lyon, Waltener, 1900; in-8° de 36 pages.

Extrait de la *Revue du Lyonnais*. Notice intéressante, vivante, émue. Le portrait qui accompagne le travail est bon, mais donne à Allmer un air rude qui ne lui était pas habituel : il y avait, dans la physionomie de notre maître, plus de timidité que de dureté. — C. J.

F. P. Garofalo, *Su gli Helvetii*. Catane, [Mattei], 1900; 1 vol. in-8° de 82 pages.

Seconde édition d'un travail fort nourri, quoique encombré de notes et de sous-notes. Il faudrait, de toute nécessité, une carte. — Ceux qui s'intéressent aux questions gallo-romaines pourront lire dans le *Boletín de la real Academia de la Historia*, de 1898 à 1899, trois articles de l'infatigable même auteur sur les Ibères dans le Sud-Ouest de la Gaule, sur la route d'Hannibal et sur Marseille antique. M. Garofalo annonce encore, en cours d'impression, un travail sur les *Celti e Iberi nella Gallia*. — C. J.

Gsell, *Chronique archéologique africaine*. Rome, Cuggiani, 1900; in-8° de 146 pages.

Extrait des *Mélanges de l'École de Rome*. Cinquième rapport d'une série indispensable à quiconque s'occupe de l'Afrique ancienne et de l'histoire romaine. — C. J.

Gsell, *L'Algérie dans l'Antiquité*. Alger, Giralt, 1900; in-8° de 84 pages.

Travail de vulgarisation destiné aux visiteurs de l'Exposition, mais sobrement fait, plein de science, riche en réflexions suggestives. — C. J.

15 mai 1900.

Le Directeur-Gérant, GEORGES RADET.

REMARQUES SUR LE « PHILÈBE »

31 A. νοῦς μὲν αἰτίας ἦν ξυγγενής... Cf. 27 B-D. Horn (*op. cit.*, pp. 376 sq.) croit apercevoir entre ces deux passages une contradiction dont il tire argument contre l'authenticité du *Philèbe*. Socrate, dit-il, range la vie constituée par l'union du plaisir et de la sagesse « dans la catégorie du mixte, et le plaisir dans celle de l'infini. Il suit de là que l'intelligence, en tant que seconde partie constituante de la vie mixte, doit appartenir au gènre de la limite. Cela est d'autant plus certain que, comme Socrate le dit expressément (27 D), ...le mixte est le mélange de tous les infinis liés par la limite. La vie mixte doit, par conséquent, contenir l'indéterminé et la limite, et comme, en elle, c'est le plaisir qui est l'indéterminé, il s'ensuit que le πέρας ne peut être que la sagesse. Mais, d'autre part, Socrate place la sagesse et l'intelligence dans la catégorie de la cause » ; de sorte qu'il soutient à la fois que la vie mixte est un mélange de l'infini et de la limite et qu'elle est un mélange de l'infini et de la cause.

Apelt (*Arch. f. Gesch. d. Phil.*, art. cit., p. 5) remarque, pour réfuter l'argumentation précédente, que le Νοῦς qui fait partie du genre de la cause est proprement l'intelligence du monde, le Νοῦς divin d'Anaxagore, dont il faut bien distinguer la φρόνησις et l'intelligence en nous. Notre intelligence n'est pas la cause elle-même mais seulement αἰτίας ξυγγενὴς καὶ τούτου σχεδὸν τοῦ γένους (31 A). Il y a, entre elle et l'intelligence divine, le même rapport qu'entre le feu qui fait partie de notre organisme et le feu de l'Univers, qui alimente le premier et lui est supérieur (29 C). L'ἡδονὴ est l'ἄπειρον, où la φρόνησις introduit le πέρας (63 B). De leur mélange résulte le bien comme πεπερασμένον ou οὐσία μικτὴ καὶ γεγεννημένη. Mais ce mélange a pour cause le Νοῦς de Zeus c'est-à-dire de

la divinité. L'existence de la faculté limitante de l'âme et son introduction dans le mélange ne sont pas l'œuvre de l'âme humaine elle-même, mais celle du Νοῦς divin; ce n'est pas la sagesse humaine qui est l'αἰτία τῆς μίξεως. — Horn répond (art. cit., p. 274 sqq.) que, dans la théorie exposée par Socrate, l'organisme physique et moral de l'homme est analogue à celui de l'univers et composé des mêmes éléments; que, d'après ses propres termes (30 A; B), les quatre genres doivent se trouver aussi bien dans le microcosme que dans le macrocosme et y jouer le même rôle, et que, par suite, quand Socrate attribue la raison au genre de la cause (30 D-E), cela est aussi vrai de la raison humaine que de la raison divine; que, du reste, la question posée et résolue est, à n'en pas douter, celle-ci : Auquel des quatre genres appartient la *raison humaine?* On ne saurait, non plus, prétendre, ajoute le même auteur, que la raison soit à la fois la limite et la cause du mélange. Car, outre que rien, dans les paroles de Socrate, ne justifie cette hypothèse, le nombre des catégories se trouverait ainsi réduit à trois, tandis qu'il parle toujours de quatre.

Cette réplique paraît péremptoire, et l'on pourrait ajouter que l'argument tiré par Apelt des mots αἰτίας ξυγγενὴς καὶ τούτου σχεδὸν τοῦ γένους n'est pas probant. Car αἰτίας ξυγγενὴς signifie précisément : qui fait partie du genre de la cause, et σχεδὸν n'est pas plus dubitatif dans la langue de Platon que dans celle d'Aristote (Ast, *Lex. plat.*, s. v. : σχεδὸν... *etiam modo lenioris modo fortioris affirmationis vim habet*). Mais, quoique l'argumentation d'Apelt ne porte pas, l'opinion de Horn n'en est pas moins insoutenable, et la réponse qu'il faut y faire est précisément celle qu'il exclut : l'intelligence, dans l'homme, comme dans l'Univers, est à la fois la cause et l'élément du mélange. Dans la vie mixte, c'est l'intelligence ou la sagesse qui détermine dans quelle mesure le plaisir et la sagesse doivent être mélangés. Elle se joint au plaisir ou à l'ἄπειρον et y introduit avec elle la détermination ou le πέρας, et c'est elle-même qui est la cause de cette limitation. Il n'y a là aucune contradiction. Il est faux, du reste, que rien, dans les paroles de Socrate, ne justifie cette explication. Car il déclare, en propres termes, que

le but de la discussion est de savoir lequel *des deux éléments* de la vie mixte y joue le rôle de cause : τάχα γὰρ ἂν τοῦ κοινοῦ τούτου βίου αἰτιώμεθ' ἂν ἑκάτερος ὁ μὲν τὸν νοῦν αἴτιον, ὁ δ'ἡδονὴν εἶναι, καὶ οὕτω τὸ μὲν ἀγαθὸν τούτων ἀμφοτέρων οὐδέτερον ἂν εἴη, τάχα δ' ἂν αἴτιόν τις ὑπολάβοι πότερον αὐτῶν εἶναι. τούτου δὴ πέρι καὶ μᾶλλον ἔτι πρὸς Φίληβον διαμαχοίμην ἄν, ὡς ἐν τῷ μικτῷ τούτῳ βίῳ ὅ τί ποτ' ἔστι τοῦτο ὅ λαβὼν ὁ βίος οὗτος γέγονεν αἱρετὸς ἅμα καὶ ἀγαθός, οὐχ ἡδονὴ ἀλλὰ νοῦς τούτῳ ξυγγενέστερον... ἐστι (22 D). La cause dont il est question d'un bout à l'autre de ce passage n'est pas celle qui créerait les éléments du mixte, mais la cause immanente qui introduit dans le mixte l'ordre et la beauté. Cette cause, c'est, dans l'Univers, l'âme du monde et la raison qui réside en elle (*Tim.*, 30 B; 48 A : μεμιγμένη γὰρ οὖν ἡ τοῦδε τοῦ κόσμου γένεσις ἐξ ἀνάγκης τε καὶ νοῦ συστάσεως ἐγεννήθη· νοῦ δὲ ἀνάγκης ἄρχοντος τῷ πείθειν αὐτὴν τῶν γιγνομένων τὰ πλεῖστα ἐπὶ τὸ βέλτιστον ἄγειν.... οὕτω κατ' ἀρχὰς ξυνίστατο τόδε τὸ πᾶν. Cf. *Phil.*, 27 A), et c'est, de même, dans l'homme, la raison qui introduit la mesure et l'harmonie dans le tumulte des sensations, et cause, par suite, ce qu'il y a de désirable et de bon dans le mélange de la raison et du plaisir (*Tim.*, 43 A-44 C).

33 C. καὶ μὴν τό γε ἕτερον εἶδος.... (36 C) ἁπλῶς εἶναι διπλοῦν; La doctrine exposée dans ce passage est, d'après l'auteur que nous avons déjà cité (Horn, *op. cit.*, p. 380), absurde et en contradiction avec les idées de Platon sur le même sujet. Socrate cherche, dit-il, à construire une sorte de plaisir pur. Pour cela, il sépare radicalement l'âme du corps, et les oppose l'un à l'autre comme complètement indépendants et même contraires. Il attribue manifestement à cette idée une grande valeur, car il y revient dans sa discussion sur les plaisirs vrais et les plaisirs faux, où il s'exprime ainsi : ce qui désire, et ce qui désire un état contraire à l'état corporel, c'est l'âme, mais ce qui reçoit en soi le plaisir ou la douleur, c'est le corps (41 C). Il résulte de cette théorie que le plaisir et le désir doivent être rigoureusement séparés l'un de l'autre; que la sensation douloureuse est dans le corps privé d'aliments, mais non le désir de manger; tandis que ce désir est dans l'âme, mais sans aucune sensation de peine. Opinion insoute-

nable, car le désir doit avoir nécessairement son siège là où la douleur a le sien. Le désir, en effet, est le désir du changement de l'état présent, et ne peut, par conséquent, résider là où cet état n'est pas senti comme douleur.

On a répondu (Apelt, art. cit., pp. 7 sqq.), avec raison, à ces arguments : 1° que l'interprétation du passage 41 C, sur laquelle ils s'appuient, est erronée. Car ce texte ne dit pas que c'est le corps qui reçoit en lui la douleur ou le plaisir, mais que c'est le corps qui les fournit à l'âme, ou qui les cause (τὸ δὲ τὴν ἀλγηδόνα ἤ τινα διὰ πάθος ἡδονὴν τὸ σῶμα ἢν τὸ παρεχόμενον), opinion absolument concordante avec celle qui est exprimée dans la *République*, par exemple (584 C) : αἱ διὰ τοῦ σώματος ἐπὶ τὴν ψυχὴν τείνουσαι ἡδοναί. Pour que le passage du *Philèbe* eût le sens que lui prête Horn, il faudrait lire παραδεχόμενον, qui ne se trouve dans aucun texte manuscrit ni imprimé; 2° que le caractère de la distinction platonicienne des plaisirs du corps et des plaisirs de l'âme est complètement méconnu. Platon ne veut pas dire que les seconds, seuls, appartiendraient à l'âme, et les premiers exclusivement au corps. Au contraire, tout plaisir en tant que tel, en tant que conscience du plaisir, est la propriété exclusive de l'âme, et la distinction se réduit à ceci : le plaisir corporel a pour cause et pour stimulant immédiat l'état physique, tandis que les plaisirs de l'âme (l'attente, l'espérance) ont leur point de départ immédiat dans l'âme, car ils exigent l'intervention de la mémoire. Mais le plaisir en lui-même est, tout comme les ἐπιθυμίαι, quelque chose de spirituel. La cause réside dans le corps, mais l'effet lui-même appartient à l'âme. Cette conception de la nature du plaisir s'annonce dès le début du dialogue, où le plaisir, aussi bien que la φρόνησις, est provisoirement considéré comme ἕξις ψυχῆς τις καὶ διάθεσις. Nous la retrouvons plus loin : 32 A-B, où le plaisir et la douleur sont définis par rapport à l'ἔμψυχον εἶδος; 55 B : πῶς οὐκ ἄλογόν ἐστι μηδὲν ἀγαθὸν εἶναι μηδὲ καλὸν μήτε ἐν σώμασι μήτ' ἐν πολλοῖς ἄλλοις πλὴν ἐν ψυχῇ, καὶ ἐνταῦθα ἡδονὴν μόνον;... etc.

Horn (art. cit., pp. 278 sqq.) reconnaît que l'exposition faite par Apelt de la doctrine platonicienne est correcte, — sauf en ce qui concerne le rôle attribué à la mémoire dans la genèse

des désirs, — mais il maintient que la théorie soutenue dans le *Philèbe* est toute différente. Dans ce dialogue, dit-il, les plaisirs de la seconde espèce (ἕτερον εἶδος) sont présentés comme résultant, entièrement, de la mémoire et de l'activité de l'âme en elle-même, indépendamment du corps (διὰ μνήμης πᾶν ἐστὶ γεγονός, 33 C). Il n'est pas douteux que cette manière de voir ne soit fausse : celui qui a faim ou soif a-t-il besoin de la mémoire pour désirer boire et manger, ou celui qui a trop veillé pour désirer dormir, ou celui qui tombe sous les roues d'une voiture ou sous les pieds d'un cheval pour avoir le désir de s'en tirer? — A cet argument il est aisé de répondre, d'abord qu'il n'est pas question de savoir si la doctrine dont il s'agit est vraie, mais si elle est platonicienne. En outre, qu'elle n'est pas manifestement erronée. On peut soutenir que tout désir suppose, à quelque degré, la représentation de son objet ou de sa satisfaction, et que cette représentation implique la mémoire; qu'un désir qui n'a pas encore été satisfait n'est pas présent à la conscience comme désir, mais seulement comme douleur; que celui qui, par hypothèse, n'ayant jamais bu ni mangé, éprouverait la faim ou la soif, aurait, sans doute, conscience d'une douleur, mais point du désir de boire ou de manger. Dire qu'il pourrait désirer le retour à un état antérieur, sans désirer, cependant, tels moyens d'arriver à ce résultat, serait encore donner raison à Platon, car le désir de l'état antérieur supposerait toujours la représentation de cet état. L'auteur dont nous discutons la conjecture remarque, en second lieu, que cette théorie rendrait impossible l'hypothèse, faite par Socrate au début du *Philèbe,* d'une vie de plaisir pur sans aucun mélange d'intelligence. Car, d'une telle vie, la mémoire serait absente et, par suite, le désir, de sorte que l'individu ne tarderait pas à mourir de soif ou de faim. — Mais on ne voit pas bien pourquoi Platon n'aurait pas souscrit à cette conséquence. Montrer que l'hypothèse même d'une vie de plaisir pur est contradictoire, n'est-ce pas le meilleur moyen de réfuter les partisans de l'hédonisme radical?

L'objection fondamentale qu'on doit, d'après Horn, adresser à la théorie du *Philèbe,* c'est qu'elle se contredit. En effet,

après avoir déclaré, avec raison, qu'on peut désirer des choses qu'on n'a pas expérimentées antérieurement et que, par conséquent, le désir n'a pas pour condition la mémoire (35 A), Socrate affirme un peu plus loin que les appétits résultent manifestement du souvenir, puisqu'il n'y en a pas d'autre explication concevable (35 C). — Cet argument ne porte pas plus que les autres. Car, dans le passage cité (35 A), Platon n'affirme nullement qu'on peut désirer des choses qu'on n'a pas éprouvées antérieurement. Il dit textuellement ceci : Celui qui éprouve pour la première fois la vacuité (κενούμενος et non ἐπιθυμήσας) peut-il avoir conscience de la réplétion soit par la sensation, soit par la mémoire, puisqu'il ne l'éprouve pas et ne l'a jamais éprouvée? La réponse sous-entendue n'est pas que cet être éprouve un désir et que, par suite, le désir est possible sans la mémoire, mais, tout au contraire, qu'il n'éprouve aucun désir proprement dit. C'est ce que montre la suite du texte (35 B), où l'expression ὅ γ' ἐπιθυμῶν prouve que celui dont il vient d'être question ne désire pas à proprement parler. D'ailleurs, la remarque dont il s'agit, qui, comprise autrement, serait à peu près oiseuse, devient, ainsi entendue, un élément important de l'argumentation : Si celui qui éprouve pour la première fois l'état organique dont il s'agit ne désire pas, il faut en conclure que le désir ne dépend pas immédiatement de l'état physique. Cf. Olymp., *ad loc.*, 268 Stallb. : πῶς ὁ πρῶτος (*leg.* πρώτως?) ἐπιθυμήσας ἐπεθύμησεν, οὐκ ἔχων μνήμην; ἢ οὐκ ἐπεθύμησεν, ἀλλὰ πρῶτος (πρώτως?) ᾔσθετο τοῦ ἥδοντος· εἶτα ἐμνημόνευσεν· εἶτα ἐνδείας γενομένης ἐπεθύμησεν. Sans doute, il peut être difficile d'expliquer, dans cette doctrine, la genèse du désir. Il faut supposer, par exemple, que l'animal a été, par hasard, mis en rapport, une première fois, avec l'objet de nature à faire cesser la sensation pénible qu'il éprouvait, et qu'il a, par hasard aussi, exécuté les mouvements qui lui ont permis d'en profiter. Mais il n'en résulte pas que la théorie en question soit, à première vue, contradictoire et absurde.

On prétend, en outre (Horn, art. cit., p. 281), que la distinction de l'ἓν εἶδος et de l'ἕτερον εἶδος (32 C) n'est nullement platonicienne. Car l'ἓν εἶδος ne désigne pas les plaisirs et les

douleurs éprouvés *par l'âme* à la suite d'une impression corporelle, et l'ἕτερον εἶδος les désirs et les appétits; mais, d'après l'auteur du *Philèbe,* les plaisirs et les douleurs qui font partie du premier genre appartiennent exclusivement *au corps* et sont sentis par lui. Le corps et l'âme ont chacun leur vie sentante. — A l'appui de cette interprétation, on invoque les passages suivants : 41 C : εἴπομεν..... ὡς, ὅταν αἱ λεγόμεναι ἐπιθυμίαι ἐν ἡμῖν ὦσι, δίχα ἄρα τότε τὸ σῶμα καὶ χωρὶς τῆς ψυχῆς τοῖς παθήμασι διείληπται. 46 C : τὰς δ'αὖ τῆς ψυχῆς καὶ τοῦ σώματος ἀνευρήσομεν λύπας ἡδοναῖς μιχθείσας. 47 C : περὶ δὲ τῶν ἐν ψυχῇ, σώματι τἀναντία ξυμβάλλεται, λύπην τε ἅμα πρὸς ἡδονὴν καὶ ἡδονὴν πρὸς λύπην. — Mais aucun de ces textes ne prouve que l'auteur du *Philèbe* ait regardé les plaisirs corporels comme se produisant *uniquement* dans le corps, sans aucune coopération de l'âme. C'est abuser des expressions *plaisirs du corps* et *plaisirs de l'âme* que d'en tirer cette conclusion. La première signifie seulement : plaisirs ressentis par l'âme à la suite d'une affection (πάθημα ou πάθος) corporelle; la seconde : états dont l'antécédent immédiat est psychique. L'opinion que nous contestons est contredite, non seulement par les passages du *Philèbe* cités par Apelt, mais encore par ceux où Platon affirme, aussi explicitement que possible, que les impressions corporelles qui ne vont pas jusqu'à l'âme, ne sont pas senties (ἀναισθησίαν, cf. 33 D sqq.; 43 B).

En dernier lieu, Horn (art. cit., p. 280) s'appuie sur les considérations suivantes : Platon distingue dans l'âme trois parties,. dont chacune a sa fonction et ses désirs propres (*Rép.*, IX, 7). La partie inférieure, la sensibilité, se distingue par la diversité et la violence (πολυειδία, σφοδρότης, *Rép.*, p. 580 E) de ses désirs. Platon l'appelle, à cause de l'ardeur qu'elle met à rechercher les moyens de les satisfaire, ἐπιθυμητικὸν et φιλοχρήματον. Cette partie est aussi privée de raison (ἀλογιστόν τε καὶ ἐπιθυμητικόν, 439 D), et ce n'est pas en elle que réside la mémoire, mais dans la partie pensante de l'âme. Par suite, d'après Platon, la diversité et la violence de nos désirs excluent directement la coopération de la mémoire, et rattacher les désirs à la mémoire, c'est « renverser complètement la psycho-

logie platonicienne ». — Mais aucun des passages indiqués n'établit que Platon ait limité l'objet de la mémoire au contenu de la partie pensante de l'âme. En le faisant, il aurait nié qu'il y eût une mémoire des sensations et même des opinions droites, puisque celles-ci appartiennent au θυμοειδές (*Rép.*, IV, 430 B).

39 A. ἡ μνήμη ταῖς αἰσθήσεσι..... τοῖς ἀληθέσιν ἀπέδη. Cf. *Soph.*, 263 D; *Crat.*, 429 C sqq.; *Théét.*, 187 B sqq. — L'opinion fausse, dit Platon dans le *Théétète*, ne peut consister à prendre ce qu'on sait soit pour ce qu'on sait, soit pour ce qu'on ne sait pas; ni à prendre ce qui n'est pas pour ce qui est, car le non-être ne saurait faire l'objet de l'opinion (188 A-189 B); elle ne consiste pas non plus dans l'ἀλλοδοξία, c'est à dire dans l'acte de penser que le différent est identique à ce qui en diffère, car on ne peut poser dans la pensée l'autre comme identique à l'autre et non pas à lui-même, ou comme autre par rapport à lui-même. Il semble impossible, par conséquent, qu'il y ait des opinions fausses. Mais, sans doute, ne faut-il pas affirmer sans restriction qu'on ne peut pas croire que ce qu'on sait est la même chose que ce qu'on ne sait pas (191 A). A certains égards, la chose est possible, et l'opinion fausse peut, au moins en partie, s'expliquer par là. Tout ce que nous sentons, en effet, se grave dans la mémoire comme une empreinte dans de la cire, et, tant que cette empreinte subsiste, nous disons que nous nous souvenons et que nous savons (191 D : καὶ ὃ μὲν ἂν ἐκμαγῇ, μνημονεύειν τε καὶ ἐπίστασθαι, ἕως ἂν ἐνῇ τὸ εἴδωλον αὐτοῦ). Dès lors, il est possible de prendre une chose qu'on sait ainsi pour une autre qu'on sait de même et qu'on sent, ou pour une autre qu'on ne sait pas mais qu'on sent. Par suite de la faiblesse de la sensation ou de la faiblesse du souvenir, on identifie à tort la chose sentie à celle dont on a le souvenir. Celui qui connaît Théétète et Théodore, et qui conserve, dans sa mémoire, leurs images empreintes comme avec un cachet sur des tablettes de cire, peut, quand il les aperçoit de loin, appliquer la vision de l'un ou de l'autre à l'empreinte qui lui est étrangère (193 B : λείπεται τοίνυν τὰ ψευδῆ δοξάσαι ἐν τῷδε, ὅταν γιγνώσκων σὲ καὶ Θεόδω

ρον,..... διὰ μακροῦ..... ὁρῶν ἄμφω προθυμηθῶ, τὸ οἰκεῖον ἑκατέρου σημεῖον ἀποδοὺς τῇ οἰκείᾳ ὄψει, ἐμβιβάσας προσαρμόσαι εἰς τὸ ἑαυτῆς ἴχνος, ἵνα γένηται ἀναγνώρισις, εἶτα τούτων ἀποτυχὼν καὶ ὥσπερ οἱ ἔμπαλιν ὑποδούμενοι παραλλάξας προσβάλω τὴν ἑκατέρου ὄψιν πρὸς τἀλλότριον σημεῖον...), c'est-à-dire ne pas rapporter l'image de chacun à la sensation qu'il a de lui (194 A : τὼ σημείω μὴ κατὰ τὴν αὐτοῦ αἴσθησιν ἑκάτερον ἔχειν). L'opinion est fausse lorsque le sujet, discourant en lui-même, affirme à tort l'identité de l'objet, qui produit une sensation, à celui qui a produit l'image conservée par la mémoire. — Il paraît certain que le passage du *Philèbe* exprime, sous une autre forme, les mêmes idées. Mais l'explication présente, dans le détail, de nombreuses difficultés. D'abord on n'aperçoit pas clairement ce que signifie ξυμπίπτουσα εἰς ταὐτόν. Saisset traduit « concourant au même but ». Mais ξυμπίπτειν εἰς ταὐτὸν n'a pas d'autres sens dans Platon que ceux de *tomber ensemble* (*Lois*, VII, 793 C) ou de *coïncider* (*Tim.*, 82 C; *Rép.*, V, 473 D; *Lois*, IV, 712 A). On ne voit pas davantage ce que veulent dire les mots : κἀκεῖνα ἃ περὶ ταῦτά ἐστι τὰ παθήματα. Il est vraisemblable qu'il ne faut pas rattacher ταῦτα à τὰ παθήματα, car ni la sensation, ni, surtout, la mémoire ne sont uniquement des affections passives. Il faut donc construire : κἀκεῖνα τὰ παθήματα ἃ περὶ ταῦτά ἐστι, — ταῦτα désignant la sensation et la mémoire, comme le pensent Stallbaum et Badham qui lit ταύτας. Mais quelles sont ces affections qui accompagnent la sensation et la mémoire? Il ne peut s'agir, semble-t-il, que de l'impression physique qui provoque la sensation et de la trace qui en subsiste, et qui rend possible la mémoire. Il faudrait donc traduire : *la mémoire coïncidant avec les sensations, et les impressions passives qui les accompagnent.....*, ce qui n'est guère plus clair que l'explication de Stallbaum : *illæ affectiones quæ in hac perceptionum et memoriæ conjunctione usu venire solent.* — Quel est, en outre, le sujet de φαίνονται? Ce ne peut être le singulier μνήμη, et, d'autre part, que pourrait signifier cette proposition : la mémoire coïncidant avec les sensations, et les impressions passives qui accompagnent la mémoire et les sensations me paraissent écrire comme des discours dans nos âmes? — L'explication de τοῦτο

τὸ πάθημα n'est pas moins embarrassante. Si l'on met une virgule après γράψῃ, ce verbe ne peut avoir pour sujet que celui de φαίνονται, et il faudrait lire γράψωσιν. De plus, les mots ἀπ' αὐτοῦ, qui suivent, deviennent, en ce cas, difficilement explicables. Si, au contraire, l'on fait de τοῦτο τὸ πάθημα le sujet de γράψῃ, il faut admettre que Platon désigne ici, sous le nom de πάθημα, la mémoire et les impressions qui accompagnent la mémoire et les sensations. C'est ce que pense Stallbaum. Mais cette interprétation ne paraît pas pouvoir être adoptée. Il est vrai, sans doute, que les mots en μα, comme le remarque Stallbaum, ne désignent pas toujours des affections passives, mais aussi des fonctions. Cependant Platon aurait-il pris ici ce terme dans un autre sens que deux lignes plus haut? Et puis, comment admettre ces transformations successives du sujet qui est d'abord la mémoire et les παθήματα, puis le πάθημα, puis, enfin, un scribe? — Badham évite une partie de ces difficultés en modifiant considérablement le texte : ἡ μνήμη, ταῖς αἰσθήσεσι ξυμπίπτουσα εἰς ταὐτόν, ἐκεῖνα ἃ περὶ ταύτας ἐστὶ τὰ παθήματα φαίνεταί μοι σχεδὸν οἷον γράφειν ἡμῶν ἐν ταῖς ψυχαῖς τότε· καί, ὅταν μὲν ἀληθῆ γράψῃ, δόξα τ' ἀληθὴς.... κτλ. Apelt (*Neue Jahrb.*, art. cit.) lit γραφῇ, qui aurait pour sujet ἀληθῆ et met un point en haut après πάθημα. « Lorsque ce sont des choses vraies qui ont été écrites, cela constitue une impression dans l'âme; et, de cette impression, résultent l'opinion droite, » etc... Mais, peut-on objecter, ce n'est pas seulement dans le cas où l'inscription dont il s'agit est vraie qu'elle constitue un πάθημα. — Il nous semble qu'on peut obtenir un sens à peu près satisfaisant en lisant, avec Apelt, γραφῇ pour γράψῃ et en adoptant certaines des corrections de Badham, sans toutefois modifier le texte aussi complètement qu'il le fait. Remarquons d'abord que, dans le *Théétète,* qui définit aussi l'opinion : un discours intérieur de l'âme (*Theet.*, 190 A; cf. *Soph.*, 263 D), ce n'est pas *la mémoire* qui inscrit ces discours. La mémoire conserve l'image d'un objet comme la cire conserve une empreinte, et l'opinion est un discours *de l'âme* qui, éprouvant une sensation qui lui paraît semblable à celle dont la mémoire a conservé la trace, prononce, à tort ou à raison, que l'objet qui produit cette

sensation est identique à celui qui a provoqué celle dont la trace est conservée. La mémoire est un γραμματεύς, qui écrit, ou peut n'écrire, que des mots isolés, et non pas un rhéteur qui écrit des discours. L'erreur peut résulter soit de ce que la sensation nouvelle manque de netteté, soit de ce que l'image conservée par la mémoire est confuse ou déformée. Cela posé, le sens de notre texte doit être à peu près ceci : la mémoire, portant sur le même objet que les sensations, me paraît alors écrire, en quelque sorte, dans l'âme, les impressions correspondantes à chacune de celles-ci. Et lorsque cette impression est correctement écrite, [qu'elle n'est ni faussée, ni confuse,] il en *résulte* l'opinion droite et les discours vrais..., etc. Ce sens suppose comme texte : ἡ μνήμη ταῖς αἰσθήσεσι ξυμπίπτουσα εἰς ταὐτόν, κἀκεῖνα ἃ περὶ ταύτας ἐστὶ τὰ παθήματα φαίνεταί μοι σχεδὸν οἷον γράφειν ἡμῶν ἐν ταῖς ψυχαῖς τότε· καὶ ὅταν μὲν ἀληθὲς γραφῇ τοῦτο τὸ πάθημα, δόξα τε ἀληθὴς... κτλ. Le texte paraît, d'ailleurs, avoir été altéré à une époque assez reculée. Car, d'après Olympiodore (p. 271, Stallb.), c'est la sensation qui est comparée à un scribe et l'opinion à un livre.

On a prétendu que ce passage n'exprime qu'une tautologie. On ne peut, a-t-on dit (Horn, *op. cit.*, p. 384), s'empêcher de considérer cet exposé comme une platitude, car il revient à dire simplement ceci : ma représentation est correcte quand je me représente correctement, et fausse quand je me représente faussement. Mais Platon dit, en réalité, que la rectitude de l'opinion dépend de celle de la mémoire (cf. 39 C : οὐκοῦν αἱ μὲν τῶν ἀληθῶν δοξῶν καὶ λόγων εἰκόνες ἀληθεῖς...), conclusion qui n'est, sans doute, ni complète ni approfondie, — et lui-même ne s'est pas fait illusion sur ce point (cf. *Théét.*, 195 B), — mais qui n'est nullement tautologique.

42 C. εἴρηταί που πολλάκις..... (D) παρ' ἡμῶν αὐτῶν. V. Arist., *Rhet.* I, 2, 1369 b, 33 : ὑποκείσθω δ' ἡμῖν εἶναι τὴν ἡδονὴν κίνησίν τινα τῆς ψυχῆς καὶ κατάστασιν ἀθρόαν καὶ αἰσθητὴν εἰς τὴν ὑπάρχουσαν φύσιν, λύπην δὲ τοὐναντίον. Cf. *Phil.*, 31 C sqq.; *Tim.*, 64 A sqq.; *Rép.*, IX, 583 C-E; Arist., *Eth. Nic.*, X, 3 (où l'opinion de Platon est discutée), 1173 b, 7 : καὶ λέγουσι δὲ τὴν μὲν λύπην ἔνδειαν τοῦ κατὰ φύσιν εἶναι, τὴν δ' ἡδονὴν ἀναπλήρωσιν.

La doctrine que Platon expose ici, remarque Zeller (Ir. fr. III, p. 318, n. 1), paraît avoir été celle d'Aristippe l'Ancien. Eusèbe (*Pr. Ev.*, XIV, 18, 32) l'attribue à Aristippe le Jeune. Mais Diogène (II, 86-90), donne le même renseignement sur l'école Cyrénaïque en général : δύο πάθη ὑφίσταντο, πόνον καὶ ἡδονήν, τὴν μὲν λείαν κίνησιν τὴν ἡδονήν, τὸν δὲ πόνον τραχεῖαν κίνησιν..... μέσας τε καταστάσεις ὠνόμαζον ἀηδονίαν καὶ ἀπονίαν. Cf. Sext., *Pyrrh., Hyp.* I, 215; *ad. Math.*, VII, 199. « Socrate, qui a d'abord montré (p. 31 B sqq.) en son propre nom que la douleur consiste dans la rupture, le plaisir dans le rétablissement des rapports naturels qui unissent les parties d'un être vivant, pose ici la question de savoir ce qui arrive quand ni l'un ni l'autre de ces mouvements n'a lieu. Protarque répond (comme Platon le répète *Rép. l. l.*) qu'alors il n'y a ni plaisir ni douleur. Socrate poursuit : κάλλιστ' εἶπες, ἀλλὰ γάρ, οἶμαι, τόδε λέγεις ὡς ἀεί τι τούτων ἀναγκαῖον ἡμῖν συμβαίνειν, ὡς οἱ σοφοί φασιν. ἀεὶ γὰρ ἅπαντα ἄνω τε καὶ κάτω ῥεῖ, et Protarque se voit forcé de donner plus de précision à sa réponse, en disant que les grands changements produisent le plaisir et la douleur, les petits, ni l'un ni l'autre. Platon revient plus loin, p. 53 C, sur la même considération en ces termes : ἆρα περὶ ἡδονῆς οὐκ ἀκηκόαμεν, ὡς ἀεὶ γένεσίς ἐστιν, οὐσία δὲ οὐκ ἐστὶ τὸ παράπαν ἡδονῆς; κομψοὶ γὰρ δή τινες αὖ τοῦτον τὸν λόγον ἐπιχειροῦσι μηνύειν ἡμῖν οἷς δεῖ χάριν ἔχειν. Ces derniers mots prouvent d'une manière décisive que, dès l'époque où Platon écrivait le *Philèbe,* l'opinion que le plaisir est un mouvement avait déjà été exprimée par un autre philosophe; comme nous n'en connaissons pas, en dehors d'Aristippe, à qui nous puissions attribuer cette opinion (car Protagoras n'avait pas déduit de ses principes leurs conséquences morales), comme, d'un autre côté, c'est à son école, d'une manière générale, que Platon prête cette assertion, comme enfin l'épithète de κομψὸς lui convient parfaitement, il est très vraisemblable que ces théories sur les deux genres de mouvement et sur le repos, ainsi que celles qui en dépendent, étaient dues à Aristippe lui-même. La même remarque peut être faite sur cette observation que de très petits changements ne sont pas sentis. Diogène (II, 85) dit

aussi d'Aristippe : τέλος δ' ἀπέφαινε τὴν λείαν κίνησιν εἰς αἴσθησιν ἀναδιδομένην ; il semble donc que toute espèce de mouvement doux ne soit pas sentie et ne procure pas le plaisir. Peut-être le passage d'Aristote (*Eth. Nic.*, VII, 13, 1153 a, 12) s'applique-t-il à la même opinion : διὸ καὶ οὐ καλῶς ἔχει τὸ αἰσθητὴν γένεσιν φάναι εἶναι τὴν ἡδονήν. » — Dans la quatrième édition (p. 352, n. 1, t. a), Zeller ajoute la conclusion suivante : En résumé, Aristippe paraît avoir professé que le plaisir ne consiste pas dans une οὐσία, mais dans une modification (*Phil.*, 53 C), un mouvement (*Phil.*, 42 E; Diog., II, 85) ou une γένεσις (*Phil.*, 53 C, 54 D; Arist., 1152 b, 12; 1153 a, 13), et, plus exactement, dans une modification qui rétablit les rapports naturels des parties du corps (*Phil.*, 31 D; 41 C sq.), une γένεσις εἰς φύσιν (Arist., 1152 b, 12), la douleur dans le mouvement opposé; qu'en outre il y a, sans doute, toujours des mouvements de ce genre dans notre organisme (*Phil.*, 43 A), mais que ceux-là seulement provoquent le plaisir et la douleur qui sont assez intenses pour être sentis par nous (*Phil.*, 43 B; Arist., *l. cit.*; Diog., II, 85). Aristippe l'Ancien s'est-il servi, pour désigner les mouvements qui rétablissent l'équilibre naturel, des expressions λεῖαι κινήσεις, et de τραχεῖαι κινήσεις pour désigner les autres, c'est ce qu'on ne peut pas affirmer avec certitude, sans qu'il y ait des raisons sérieuses de le nier.

La conclusion de Zeller ne nous paraît justifiée qu'en partie. Ce que les textes qu'il cite, et particulièrement ceux du *Philèbe*, permettent d'affirmer, se réduit à ceci : Platon fait manifestement allusion à une doctrine qui considérait le plaisir comme un mouvement et une génération. Cette doctrine a pu être professée par Protagoras, mais elle l'a été aussi par les anciens Cyrénaïques, comme le prouve le témoignage de Diogène, et il paraît probable que c'est à Aristippe que Platon a pensé dans le *Philèbe* (42 C D; 53 C; 54 D). Aristippe a donc cru que le plaisir se ramenait à une certaine sorte de mouvement, qu'il appelait peut-être λείαν κίνησιν, et la douleur au mouvement opposé. Mais rien ne nous autorise à penser que les Cyrénaïques aient défini le mouvement-plaisir comme étant celui qui tend à rétablir l'harmonie des éléments de

l'organisme, ou leurs rapports naturels; rien ne prouve que cette opinion, qui est celle de Platon, ait été empruntée par lui aux Cyrénaïques. Il semble, au contraire, que ceux-ci aient fait dépendre le plaisir et la douleur, non pas du *résultat* produit par le mouvement, mais de la *nature* du mouvement lui-même (douceur ou violence). Et, sur ce point même, Platon n'est pas de leur avis. Le plaisir et la douleur dépendent *l'un et l'autre,* d'après lui, d'un mouvement violent et brusque (βίαιον καὶ ἀθρόον, *Tim.*, 64 D); ce qui les différencie, ce n'est pas la nature du mouvement, mais le résultat qu'il tend à produire. — Sans doute, Aristote *(Eth. Nic., l. l.)* parle de philosophes qui définissent le plaisir comme une γένεσις εἰς φύσιν αἰσθητή. Mais rien n'indique qu'il ait en vue Aristippe plutôt que Platon. A vrai dire, il est impossible de déterminer avec certitude à quel philosophe il fait allusion. Les commentateurs ne fournissent aucune indication à ce sujet (Fritzsche, *Eth. Eud.*, p. 181, conjecture qu'il s'agit de Speusippe). — Il semble même que, dans notre passage, Platon établisse une distinction entre l'opinion souvent professée (εἴρηταί που πολλάκις que l'on ne peut guère traduire par : *nous avons dit plusieurs fois,* car l'opinion dont il s'agit n'a encore été mentionnée qu'une seule fois, 31 C), qui consiste à faire dépendre le plaisir et la douleur de certains mouvements (συγκρίσεσι, διακρίσεσι, etc.), et la sienne propre (ἀπεδεξάμεθα παρ' ἡμῶν αὐτῶν), d'après laquelle le plaisir est le mouvement qui tend au rétablissement de l'état naturel[1].

44 B. καὶ μάλα δεινοὺς..... (C) ἐπονομάζουσι. Cf. Olymp., *ad loc.*, p. 276 Stallb. : ..... τῶν δυσχεραινόντων τὴν ἡδονήν· εἴτε οἱ Πυθαγόριοι ἦσαν, εἴτε ἄλλοι τινες. Platon, dit Zeller (*op. cit.*, p. 308, n. 1,

1. Dans un article publié dans l'*Archiv für Geschichte der Philosophie* (*Zu Aristippus*, t. I, pp. 172 sqq.), Zeller maintient à juste titre, contre Georgii, Rheinhardt et Köstlin, que les κομψοί τινες dont il est question dans le *Philèbe* (53 C) ne sont pas les Mégariques, mais Aristippe et ses partisans. Toutefois, dans ce travail, Zeller n'apporte aucun argument de plus à l'appui de l'opinion que nous combattons. Il conclut avec raison du passage d'Aristote *Eth. Nic.* VII, 13, 1153 a, 13 sqq., que la doctrine qui définit le plaisir une γένεσις αἰσθητή doit être attribuée aux hédonistes. Mais, dans ce passage même, Aristote distingue nettement cette théorie de celle qui considère le plaisir comme une γένεσις εἰς φύσιν: διὸ καὶ οὐ καλῶς ἔχει τὸ αἰσθητὴν γένεσιν φάναι εἶναι τὴν ἡδονήν, ἀλλὰ μᾶλλον λεκτέον ἐνέργειαν τῆς κατὰ φύσιν ἕξεως, ἀντὶ δὲ τοῦ αἰσθητὴν ἀνεμπόδιστον.

t. a.), parle (*Phil.*, 44 B sqq.; 51 A) de personnages qu'il désigne comme μάλα δεινοὺς λεγομένους τὰ περὶ φύσιν et qui τὸ παράπαν ἡδονὰς οὔ φασιν εἶναι. Ils prétendent λυπῶν ταύτας εἶναι πάσας ἀποφυγάς, ἃς νῦν οἱ περὶ Φίληβον (les hédonistes) ἡδονὰς ἐπονομάζουσιν. Ils haïssent le plaisir et ne trouvent en lui οὐδὲν ὑγιές, de sorte que son attrait même (τὸ ἐπαγωγὸν αὐτῆς) est considéré par eux comme une simple illusion (γοήτευμα) et non pas un plaisir réel, car il n'y a pas de plaisirs réels. Schleiermacher (*Plat. WW.*, II, 3, 495), Steinhart (*Plat. WW.*, IV, 651) et d'autres pensent que c'est Antisthène qui est visé dans ces passages. Grote (*Platon,* II, 609 sq.) les rapporte aux Pythagoriciens, auxquels, à ce qu'il prétend, Speusippe avait emprunté son opinion sur le plaisir. Hirzel (*Unters. zu. Cic.*, I, 141) cherche à prouver que c'est Démocrite que Platon a ici en vue. Mais Hirzel identifie à tort les philosophes qui prétendent ὡς ἥδιστον πάντων ἐστὶν ἀλύπως διατελεῖν τὸν βίον ἅπαντα (43 D–44 A) avec ceux dont il est question ici. Platon distingue nettement les uns des autres, et ils ne soutiennent pas la même chose. Les uns prétendent qu'une vie exempte de douleur est le souverain plaisir et qu'elle est, en elle-même, un ἀγαθόν; les autres, qu'il n'y a pas, en somme, de plaisirs, car les prétendus plaisirs ne sont pas autre chose que des cessations de douleurs, et que ces états, purement négatifs, ne constituent pas des plaisirs. Quelle que soit la légitimité de cette distinction, il est incontestable que Platon l'indique très nettement, et il en résulte clairement que les passages en question doivent s'appliquer à des doctrines différentes. En ce qui concerne les Pythagoriciens, nous n'avons aucun indice qui permette de leur attribuer une doctrine morale rejetant radicalement le plaisir. A l'opinion de Hirzel on peut objecter que Platon, qui parle de la δυσχέρεια φύσεως οὐκ ἀγεννοῦς et des δυσχεράσματα (44 C) de l'auteur de la théorie en question, semble le connaître personnellement, car ces particularités de caractère ne se manifestent guère dans des écrits. Ces expressions mêmes conviendraient peu à l'auteur du περὶ εὐθυμίης dont la gaîté était proverbiale chez les anciens; elles concordent, au contraire, avec ce que nous savons d'Antisthène.

On ne doit pas prétendre que Platon ne pouvait accorder à l'adversaire qu'il attaque si vivement dans le *Théétète,* l'*Euthydème* et le *Sophiste,* l'éloge modeste qu'expriment les mots φύσις οὐκ ἀγεννής, car le *Philèbe* est de beaucoup postérieur à ces dialogues et, dans l'intervalle, Platon pouvait être revenu à d'autres sentiments à l'égard de son ancien condisciple, auquel, d'ailleurs, il refuse encore la τέχνη. En outre, ce que dit Platon des λίαν μεμισηκότες τὴν τῆς ἡδονῆς δύναμιν ne s'applique pas à Démocrite. Celui-ci n'avait attribué qu'une valeur relative aux plaisirs sensibles, et recommandé la modération à ce sujet. Mais qu'il ait proscrit, sans restriction, le plaisir comme tel, c'est ce que n'attestent aucun doxographe ni aucun fragment. Les uns et les autres prouvent, plutôt, qu'il avait considéré la τέρψις comme *la norme de ce qui convient* (οὖρος ξυμφορέων, fr. 8, 9); réclamé un choix des plaisirs (fr. 3, 19), et fait consister en lui l'*euthymie* (Stob., *Ecl.,* II, 76). Platon, au contraire, reproche précisément à ses adversaires de ne pas faire cette distinction, et de rejeter tous les plaisirs. Tout cela s'applique très bien à Antisthène. L'expression δεινοὶ τὰ περὶ φύσιν ne prouve rien contre cette interprétation. Car ces mots ne désignent pas l'étude de la nature, mais celle du problème moral consistant à déterminer ce qui est conforme à la nature. C'était, en effet, cette conformité à la nature qu'Antisthène posait en principe, sans vouloir, toutefois, y faire entrer le plaisir. D'ailleurs, il avait écrit un φυσικὸς ou περὶ φύσεως et aussi un περὶ ζῴων φύσεως. Enfin, la distinction de φύσις et de νόμος qu'Antisthène introduisait dans sa théologie et dans sa morale, suffirait à expliquer l'expression. On ne saurait objecter que les adversaires du plaisir, dont il s'agit ici, haïssent τὰς τῶν ἀσχημόνων ἡδονάς (46 A), tandis que les Cyniques n'acceptent pas la distinction de ce qui est convenable et de ce qui ne l'est pas. Cette objection reposerait sur une méprise. En effet, les ἡδοναὶ τῶν ἀσχημόνων, comme le montre le contexte, ne sont pas condamnées par les adversaires du plaisir à cause de leur inconvenance; ce qu'ils leur reprochent c'est d'être toujours mêlées de douleur.

Tandis que Dümmler (*Academica,* p. 168) et von Arnim

(*Gött. gel. Anz.*, 1894) adoptent l'opinion de Zeller, Natorp (*Die Ethik des Demokritos*, p. 166; *Demokrit Spuren bei Platon*, *Arch. f. Gesch. d. Phil.*, III, pp. 521 sqq.) défend l'hypothèse de Hirzel, qu'approuvent aussi Windelband (*Hdb. d. Class. Alt. wissensch. — Gesch. d. Ph. in Alter*, p. 104, n. 4) et Bury. Il n'est pas vraisemblable pense Natorp (art. cit.) que les expressions δεινοὺς τὰ περὶ φύσιν s'appliquent à Antisthène. Car c'est précisément à la physique et à la physico-théologie d'Antisthène que s'adressent les critiques acerbes de Platon dans le *Cratyle*. Comment admettre que Platon ait voulu ici en faire l'éloge, alors que rien ne l'obligeait à les mentionner? D'ailleurs, les expressions dont il s'agit ne peuvent pas être prises dans un sens ironique, leur but étant de donner plus d'autorité aux philosophes pris pour *alliés* contre l'hédonisme. — A cet argument on peut répondre que c'est peut-être précisément le désir de donner plus d'autorité à Antisthène qui a amené Platon à faire mention de ses idées sur la nature; que, du reste, ce n'est pas en son propre nom qu'il en fait l'éloge : μαλὰ δεινοὺς λεγομένους. — Natorp (*l. l.*) invoque, en outre, deux passages, l'un de la *République*, l'autre du *Phédon*, où Platon expose des idées analogues et se sert des mêmes expressions. Nous lisons, en effet, dans la *République* : ἡδονὴ... ἐσκιαγραφημένη τις (583 B); οὐδὲν ὑγιὲς τούτων τῶν φαντασμάτων πρὸς ἡδονῆς ἀλήθειαν, ἀλλὰ γοητεία τις (584 A), et, dans le *Phédon* : σκιαγραφία τις..... οὐδὲν ὑγιὲς οὐδ' ἀληθὲς ἔχουσα (69 B), γεγοητευμένη (81 B); γαλήνην (84 A). Cf. *Phil.*, 44 C : οὐδὲν ὑγιές — γοήτευμα, οὐχ ἡδονήν. 51 A : δοκούσας, οὔσας δ' οὐδαμῇ, φαντασθείσας (Cf. Diog., IX, 45 : τέλος δὲ εἶναι — *sc.* Δημόκριτος λέγει — τὴν εὐθυμίαν οὐ τὴν αὐτὴν οὖσαν τῇ ἡδονῇ, ὡς ἔνιοι παρακούσαντες ἐξηγήσαντο, ἀλλὰ καθ' ἣν γαληνῶς καὶ εὐσταθῶς ἡ ψυχὴ διάγει). Natorp conclut du rapprochement de ces textes que c'est au même personnage qu'il est fait allusion dans la *République* (τῶν σοφῶν τινὸς 583 B) et dans le *Philèbe*. Or, dans la *République*, ce ne peut être Antisthène que Platon a en vue, car, dans cet ouvrage, il combat encore sa doctrine. Dira-t-on que certaines parties de la *République* ont été composées postérieurement aux autres? Mais, quand cela serait, il n'en resterait pas moins certain que les idées mêmes que

Platon prête aux philosophes dont il parle, ne peuvent être attribuées à Antisthène. Celle de ces idées à laquelle Platon, dans la *République* comme dans le *Philèbe*, attache le plus d'importance, c'est la distinction de la vérité et de l'apparence dans les plaisirs et les douleurs : le plaisir sensible manque de vérité, il est ἐσκιαγραφημένη τις...., γοητεία τις. Cela s'accorde mal avec le dogmatisme d'Antisthène qui ne reconnaissait ni ψευδὴς δόξα ni ψευδὴς αἴσθησις, et s'applique, au contraire, très naturellement à Démocrite et à sa distinction de νόμῳ et de ἐτεῇ ὄν; de la γνησίη et de la σκοτίη γνώμη. En outre, dans la *République* comme dans le *Philèbe*, le passage du plaisir à la douleur est présenté comme un état morbide de l'âme; les seuls plaisirs vrais sont ceux qui accompagnent l'état de repos. Antisthène, au contraire, rattachait le bien au mouvement, et le mal au repos (*Crat.*, 411 sqq.; 416 B; 418 E). Dans le passage du *Phédon*, Platon parle en son propre nom et ne fait allusion à aucune doctrine antérieure. Mais l'identité des termes employés semble prouver que la théorie visée dans le *Philèbe* et dans la *République* est identique à celle à laquelle il pense dans le *Phédon*. Or, nous ne connaissons aucun philosophe antérieur à Platon dont les idées sur la supériorité des plaisirs intellectuels, la valeur du calme et de la sérénité (γαλήνη) de l'âme, et de l'*ataraxie*, se rapprochent davantage des doctrines exposées dans le *Phédon* que celles de Démocrite. Le mot même de γαλήνη paraît emprunté à sa terminologie.

Cette argumentation semble plus spécieuse que probante. D'abord la ressemblance des termes employés dans les textes invoqués ne prouve pas grand'chose. Il est naturel qu'un auteur se serve d'expressions analogues pour exposer des idées voisines. Quant au mot γαλήνη, rien n'indique qu'il ait été spécial à la terminologie de Démocrite, et Platon lui-même s'en sert assez souvent. (Cf. Ast, *Lex. Plat.*, *s. v.*) dans des passages où il n'est nullement question de ce philosophe. — En outre, à y regarder de près, il ne paraît pas que le passage de la *République* (583 B sqq.) fasse allusion à la même doctrine que celui du *Philèbe*. En effet, il est impossible de déterminer à quel endroit Platon y cesse d'exposer les idées qu'il emprunte

à τῶν σοφῶν τινί, pour parler en son propre nom. A la rigueur même, la seule proposition qu'il appuie de l'autorité de ce sage est la suivante : ὅτι οὐδὲ παναληθής ἐστιν ἡ τῶν ἄλλων ἡδονὴ πλὴν τῆς τοῦ φρονίμου οὐδὲ καθαρά, ἀλλ' ἐσκιαγραφημένη τις. Ceci ressemble peut-être aux idées morales de Démocrite, mais diffère sensiblement de celles qui sont attribuées, dans le *Philèbe,* aux δεινοὶ τὰ περὶ φύσιν. Car ceux-ci, comme le remarque Zeller, proscrivaient le plaisir *comme tel,* et Platon leur reproche précisément de n'avoir pas fait de distinction entre les plaisirs et de les avoir tous également condamnés. — En ce qui concerne les termes analogues (οὐδὲν ὑγιές, etc.) qui figurent dans la *République* (584 A) et dans le *Philèbe,* il faut remarquer qu'elles n'ont pas la même portée dans les deux textes. Dans le *Philèbe,* c'est *au plaisir* (τὴν τῆς ἡδονῆς δύναμιν) que s'appliquent les mots οὐδὲν ὑγιές, etc.: la douleur est considérée comme la réalité positive dont le plaisir n'est que la disparition. Dans la *République,* au contraire, Platon, après avoir montré qu'à la suite d'un mouvement-douleur, le repos ou l'immobilité (ἡσυχία) paraît agréable, et qu'après un mouvement-plaisir l'ἡσυχία paraît désagréable, ajoute : οὐκ ἔστιν ἄρα τοῦτο, ἀλλὰ φαίνεται παρὰ τὸ ἀλγεινὸν ἡδὺ καὶ παρὰ τὸ ἡδὺ ἀλγεινὸν τότε, ἡ ἡσυχία, καὶ οὐδὲν ὑγιὲς τούτων τῶν φαντασμάτων πρὸς ἡδονῆς ἀλήθειαν, ἀλλὰ γοητεία τις. En outre, à l'endroit où il s'exprime ainsi, il semble bien que Platon expose ses idées personnelles (cf. Zeller, note citée, fin). Enfin, les mots ὡς ἐγὼ δοκῶ μοι τῶν σοφῶν τινὸς ἀκηκοέναι ont quelque chose de plus vague, et paraissent désigner une doctrine plus ancienne, que les allusions précises du *Philèbe.* Ce ne sont donc pas, sans doute, les mêmes philosophes qui sont visés dans les deux morceaux.

Le passage du *Philèbe* qui correspond exactement, semble-t-il, à celui de la *République,* n'est pas 44 B sqq., mais plutôt 43 D. Zeller signale, nous l'avons dit, que les opinions exposées dans ces deux endroits ne sont pas identiques. D'après la doctrine indiquée, pp. 44 B sqq., le plaisir n'est que la cessation de la douleur (λυπῶν τούτας εἶναι πάσας ἀποφυγάς) : dans celle dont il est question page 43 D, au contraire, le plaisir consiste, non pas dans la disparition de la douleur, mais dans l'absence

de douleur. La conséquence de la première opinion serait, pour un partisan du plaisir, qu'il faut, pour éprouver le plus de plaisirs possible, avoir beaucoup de besoins et beaucoup de moyens de les satisfaire; rechercher même la douleur si l'on veut éprouver du plaisir (cf. l'opinion exprimée par Calliclès dans le *Gorgias*, 492; 494). Celle de la seconde, qu'il faut se borner à éviter la douleur. Platon réfute cette manière de voir, dans la *République*, en remarquant qu'elle est contradictoire. Cet état d'absence de douleur (ἡσυχία dans la *République*, ἀλυπία dans le *Philèbe*) est, en effet, une sorte d'état d'équilibre ou de zéro, intermédiaire entre le plaisir et la douleur et qui n'est ni l'un ni l'autre. Dire que cet état est ἥδιστον, c'est donc soutenir, en réalité, que ce qui n'est pas le plaisir est le plaisir. Cette réfutation est *identique* à celle que nous lisons dans le *Philèbe*, pp. 43 D sqq. Il en résulte, semble-t-il, que c'est de la même doctrine qu'il s'agit dans les deux passages. Cette doctrine est-elle celle de Démocrite? La chose est possible, mais douteuse. Il nous paraît plus vraisemblable que Platon fait allusion à une opinion populaire, peut-être ordinairement exprimée sous forme de sentence proverbiale attribuée à l'un des sept sages. Cf. *Phil.*, 43 D : ὁπόταν οὖν ἀκούσῃς... κτλ. *Rép.*, 583 C : ἆρ' οὐ μνημονεύεις, ἦν δ' ἐγώ, τοὺς τῶν καμνόντων λόγους, οὓς λέγουσιν ὅταν κάμνωσι...., κτλ. — En résumé, il nous semble que les deux passages du *Philèbe* (43 D; 44 B sqq.) font allusion à deux théories différentes; que la doctrine visée p. 44 B sqq., doit être attribuée à Antisthène; que l'opinion réfutée 43 D sqq. est aussi celle que Platon a en vue dans la *République* (583 B sqq.), sans qu'on puisse savoir avec certitude s'il faut la rapporter à un philosophe déterminé ou n'y voir qu'une opinion courante.

On a reproché (Horn, art. cit., p. 291) à l'auteur du *Philèbe* d'avoir dénaturé la pensée des Cyniques en soutenant (*Phil.*, 42 C sqq.) que la vie qui se passe dans l'apathie est un exemple de plaisirs faux (V. ci-dessous, *ad* 31 B-55 B). — Ce reproche serait fondé, en effet, si le passage 42 C sqq. s'appliquait aux Cyniques. C'est une raison de plus pour croire qu'il n'en est pas ainsi.

31 B-55 B. En ce qui concerne le plaisir et la douleur, il y a, dit Platon, deux questions à nous poser d'abord : dans quel domaine se produisent-ils, et quelles sont les conditions qui les provoquent (31 B)? A la première, il faut répondre que le plaisir et la douleur ont lieu dans le mixte, car le microcosme animal appartient, nous l'avons vu, à cette catégorie (C). Quant au second point, la réponse n'est pas aussi simple, et nous avons à distinguer deux espèces de plaisirs et de douleurs. Les premiers sont les plaisirs et les douleurs organiques. Les douleurs de cette nature résultent de la destruction des rapports qui doivent exister, à l'état normal, entre les parties de l'organisme; le plaisir consiste dans la restauration de ces rapports (D). La soif, par exemple, a pour cause la déperdition de la quantité normale d'humidité (E-32 A); le plaisir de boire provient de la restitution de cette quantité. En un mot, la douleur est provoquée par les processus qui tendent à détruire l'animal, ou à produire en lui un état anormal de vacuité; le plaisir par les processus de restauration et de réplétion (B).

Mais il y a une seconde espèce de plaisirs et de douleurs qui consistent dans l'attente des choses agréables ou pénibles. Ces plaisirs et ces douleurs sont, nous allons le voir, des affections de l'âme elle-même, et n'ont pas pour antécédents immédiats des états organiques (B-C). C'est en eux que nous pourrons apercevoir si les plaisirs sont des biens, ou si, n'étant pas des biens par eux-mêmes, ils peuvent, suivant les circonstances, recevoir la dénomination de biens; car nous n'aurons pas à nous occuper ici du profit ou du dommage causé à l'organisme (D). Remarquons, avant d'entreprendre l'analyse des plaisirs de l'âme, que, quand il n'y a, dans l'animal, ni processus de destruction, ni processus de restauration, il est dans un état d'indifférence par rapport au plaisir et à la douleur organiques (E). — Rien n'empêche, ajoute Platon, que cet état ne soit celui de l'homme qui a choisi la vie consacrée à la pensée seule (33 A). Il faut, sans doute, entendre par là que la conception de cet état d'indifférence n'entraîne pas d'impossibilité logique; car, en fait, l'homme

ne saurait s'affranchir des besoins naturels. Seule la vie divine en est exempte et, par suite, soustraite aux douleurs et aux plaisirs qui en résultent (B-C). — Passons, maintenant, aux plaisirs de l'âme en elle-même. Ceux-ci ont pour condition la mémoire (D). Lorsque les mouvements causés par les impressions sensibles s'éteignent dans le corps et ne pénètrent pas jusqu'à l'âme, ces impressions ne sont pas senties; il y a sensation lorsque le mouvement se propage du corps à l'âme (34 A). La mémoire est la conservation de la sensation, et sa réapparition grâce aux traces ou aux résidus laissés par ce mouvement dans l'organisme (B). Lorsque c'est l'âme elle même qui, en vertu d'une décision volontaire, provoque le réveil de ces mouvements, il n'y a pas seulement mémoire, mais remémoration (B-C). Ces remarques vont nous servir à déterminer les plaisirs de l'âme et leur nature. La faim et la soif sont des désirs, et des désirs de l'état contraire à celui où le corps se trouve actuellement : le corps est à l'état de vacuité, on désire la réplétion. L'homme qui éprouve cette vacuité pour la première fois, ne désire pas à proprement parler, car comment pourrait-il concevoir la réplétion dont il n'a aucune expérience? (E-35 A). Mais, cette expérience une fois faite, le désir devient possible, et consiste dans la représentation, grâce à la remémoration ou à la mémoire, du processus de réplétion, ou de restauration, de nature à produire l'état contraire à celui que le corps éprouve (B-C). La cause du désir, et du plaisir qui peut l'accompagner sous forme d'espoir, est donc, immédiatement, un état psychique, ou une représentation cherchée et trouvée par l'âme, et nous avons eu raison de dire qu'il y a des plaisirs de l'âme en elle-même (D-E). Il n'en est pas moins vrai que, lorsque le désir et l'espoir de voir ce désir réalisé se produisent, l'animal éprouve simultanément une douleur physique et un plaisir de l'âme; son état total est un mélange de plaisir et de douleur; il espère la réplétion, mais il sent la vacuité (E-36 C).

Ces considérations nous permettent d'établir une proposition importante : c'est qu'il peut y avoir des plaisirs vrais et des plaisirs faux. Le sens commun a donc tort de se refuser

à admettre cette distinction, dont l'expérience, aussi bien que le raisonnement, prouve la légitimité (C-D) : 1° Il peut y avoir, en effet, des espérances vraies et fausses. 2° Dans le rêve et dans la folie, on croit éprouver des plaisirs et des douleurs, alors qu'on n'en éprouve pas en réalité (E). 3° Le plaisir et la douleur n'ont ni plus ni moins de réalité subjective que l'opinion. Si l'on admet qu'il y a des opinions vraies et fausses, pourquoi n'admettrait-on pas aussi qu'il y a des plaisirs vrais et faux (37 A-C)? Dira-t-on que le plaisir est isolé dans son essence et qu'on ne peut lui adjoindre aucun attribut autre que lui-même? Mais ne parle-t-on pas de plaisirs grands et petits, faibles et forts? (C). On admet qu'il y a des opinions mauvaises et des opinions droites; pourquoi n'y aurait-il pas, de même, des plaisirs mauvais ou corrects (D)? L'opinion est fausse quand la chose opinée est erronée; la jouissance ne peut-elle pas être fausse quand la chose dont on jouit est illusoire (E)? 4° On peut prétendre que le plaisir s'accompagne d'opinion, et que c'est cette opinion qui est vraie ou fausse, et non pas le plaisir (E-38 A). Mais en quoi consiste l'opinion fausse? L'opinion est un discours que l'âme se tient à elle-même, lorsqu'elle prononce qu'une chose, actuellement perçue par elle, est identique à une autre chose dont elle a conservé le souvenir. L'erreur provient, en pareil cas, ou bien du défaut de netteté des images *peintes* dans la mémoire, ou bien de la confusion des états présentés par la sensation, confusion qui peut avoir pour cause soit la faiblesse de la sensation, soit son éloignement dans l'espace ou dans le temps (B-39 E). Sans doute, l'opinion est toujours réelle; mais on peut opiner des choses qui ne sont pas, qui n'ont pas été et qui ne seront pas; c'est là ce qui fait qu'il y a des opinions fausses (39 D-E). Or il en est exactement de même des plaisirs. On peut jouir de plaisirs qui ne sont pas et qui ne seront jamais (40 D); l'espérance est un plaisir et elle peut être fausse (40 A). C'est ainsi que les gens qui ne sont pas aimés des Dieux, se représentent beaucoup de plaisirs qui ne doivent pas se réaliser pour eux (39 E). De même que l'opinion est mauvaise quand elle est fausse, de

même, sans doute, les plaisirs mauvais ne sont-ils pas autre chose que des plaisirs faux (40 C; E). 5° Il y a des plaisirs faux à un autre point de vue encore (41 A). Dans le désir, nous l'avons vu, l'âme espère un état contraire à celui du corps. En pareil cas, l'état total du sujet est formé de la juxtaposition d'un plaisir et d'une douleur (D). En outre, le plaisir et la douleur sont tous deux susceptibles de plus et de moins, et font partie du genre de l'infini. Juger les plaisirs c'est précisément discerner quel est le plus petit et quel est le plus grand (D-E). Or le contraste créé par la juxtaposition des plaisirs et des douleurs, comme aussi leur éloignement ou leur proximité, les fait paraître plus grands ou plus petits qu'ils ne sont en réalité, et l'on doit reconnaître que les quantités, dont ils paraissent ainsi plus faibles ou plus intenses, sont des douleurs ou des plaisirs faux (42 B-C). 6° Voici des exemples de plaisirs encore plus faux : Nous avons vu que la douleur résulte de l'altération des rapports naturels des éléments de l'organisme, le plaisir de leur restauration (C-D). Si ces altérations ou ces rétablissements ne se produisent pas ou ont lieu trop faiblement pour être sentis, il n'y a ni plaisirs, ni douleurs (43 B). Ces états supposent, en effet, une certaine intensité et une certaine violence dans les modifications organiques (C). Il y a, en somme, trois situations ou trois vies possibles : plaisir, douleur, état neutre (C-D). Ceux qui prétendent que le plaisir consiste à ne pas souffrir ont donc tort; ils confondent l'un des extrêmes avec le moyen (D-E). Il se trouve, pourtant, des gens qui s'imaginent jouir quand ils ne souffrent pas. Cette erreur même prouve l'existence de plaisirs faux (44 A). 7° D'autres personnages, et ce sont des ennemis du plaisir que nous pouvons prendre pour alliés contre lui, nient, même, que le plaisir réside dans l'état d'équilibre ou dans l'absence de douleur. D'après eux, le plaisir ne consiste que dans la cessation de la douleur (C). Pour comprendre la nature du plaisir, il faut, disent-ils, considérer les plaisirs les plus intenses (E-45 A). Ce sont, sans aucun doute, les plaisirs corporels et, particulièrement, ceux qui se produisent dans les maladies, parce que c'est

alors que les désirs sont les plus violents. En pareil cas, qu'il s'agisse de plaisirs de l'âme ou de plaisirs du corps, ce qu'on appelle plaisir ou douleur est toujours, en réalité, un mélange de plaisir et de douleur (B-46 C). Le plus souvent, en effet, on ne parvient à calmer la douleur dont une partie du corps est atteinte qu'en la transférant à un autre, et le soulagement partiel, apporté à la première, est toujours mélangé de quelque souffrance (D-E); d'autre part, lorsque se produisent des plaisirs de l'âme concomitants à des états corporels, l'âme éprouve l'état contraire à celui du corps : de l'espoir, quand celui-ci souffre, et réciproquement (47 C-D). Enfin, il en est de même, aussi, dans les états de l'âme sans rapport avec les états corporels, comme dans le sentiment complexe de l'envie (E-50 D). Ces plaisirs sont donc, semble-t-il, toujours mélangés, c'est-à-dire contiennent toujours un élément qui n'est pas du plaisir, ou, ce qui revient au même, sont toujours faux en partie.

Il est donc démontré qu'il y a des plaisirs faux. Mais c'est aller trop loin que de prétendre que tout plaisir, sans exception, est mélangé et que, par conséquent, il n'y en a pas qui ne soit faux à quelque degré (51 A). Il existe, en effet, des plaisirs purs de douleur. Les jouissances que nous procurent les couleurs, les formes, les odeurs agréables correspondent à des besoins ou à des vacuités qui ne sont pas sentis. La satisfaction et la réplétion sont seules conscientes et agréables (B). Tels sont aussi les plaisirs qui accompagnent la pensée scientifique (52 A). Tandis que les plaisirs violents, c'est-à-dire, sans doute, les plaisirs corporels et morbides, sont caractérisés par l'absence de mesure (ἀμετρία), et font partie du genre de l'infini, les plaisirs dont nous venons de parler sont mesurés (52 C). Étant les plus purs, ils sont aussi les plus vrais et les plus beaux. Car la vérité n'est pas affaire de quantité; une chose est d'autant plus vraie qu'elle réalise plus parfaitement son essence (52 D-53 B).

Le plaisir, nous l'avons dit, est un mouvement et une génération (53 C). Or tout processus de génération a une fin, et cette fin c'est l'essence (οὐσία). Faire du plaisir le bien serait

donc prendre pour fin ce qui n'est que moyen (54 B-E). Enfin ne serait-il pas absurde qu'il n'y eût de bien que dans l'âme, et que, dans l'âme elle-même, le plaisir seul, à l'exclusion du courage, de la tempérance et de l'intelligence fût un bien (55 B)?

Il y a, dans l'exposé précédent, un certain nombre d'obscurités. Platon ne dit pas nettement dans quelle mesure il approuve l'opinion d'après laquelle le plaisir n'est que la cessation de la douleur. Il s'en sert seulement pour établir que les plaisirs les plus intenses sont des plaisirs mêlés de douleur, et faux. Mais leur fausseté vient-elle de ce que la douleur se juxtapose au plaisir, et l'empêche d'être purement du plaisir, au vrai sens du mot, ou de ce que le plaisir apparent est un état négatif, la réalité à laquelle il correspond n'étant que la disparition de la douleur? En outre, si, comme Platon l'a établi d'abord, les plaisirs font partie du genre de l'infini, et cela parce qu'ils sont susceptibles de plus ou de moins, qu'ils échappent en eux-mêmes à toute limitation précise, pourquoi les plaisirs qu'il appelle purs (ceux que produisent les odeurs, les sons, etc.), font-ils exception et appartiennent-ils au genre des choses mesurées (ἔμμετρα)? Leur intensité n'est-elle pas aussi variable que celle des autres? Enfin, quand Platon dit que les plaisirs sont des processus de production et des mouvements, cela doit-il s'entendre des plaisirs purs ou seulement des plaisirs mêlés et faux? Sur ce dernier point, il faut répondre, sans doute, que les plaisirs purs ne font pas exception; car ils correspondent, eux aussi, à des vacuités, à des ἐνδείας ἀναισθήτους καὶ ἀλύπους, et sont, par conséquent, comme les autres, des processus de réplétion et de restauration (Olymp., p. 278 Stallb. : μήποτε δὲ καὶ ἐπὶ πάσης ἡδονῆς τὸν λόγον ποιητέον, ὅτι γένεσις· καὶ γὰρ πᾶσα ἐνέργεια γένεσίς τε καὶ ἕνεκά του· διὰ γὰρ οὐσίαν καὶ σπεύδουσα ἐπ' αὐτήν· πολλῷ ἄρα μᾶλλον ἡ ἡδονή). Mais, si les plaisirs purs sont, eux aussi, des mouvements, comment peuvent-ils posséder par eux-mêmes la limitation et la mesure?

(A suivre.) GEORGES RODIER.

L'*AGIAS* DE LYSIPPE

Cette courte note a pour but de donner quelque publicité à une découverte récente, qui intéresse grandement l'histoire de la sculpture grecque. Le nombre des personnes qui la connaissent déjà en France ne doit pas dépasser de beaucoup la douzaine. C'est vraiment trop peu. J'espère que les lecteurs de la *Revue* ne dédaigneront pas tous les informations détaillées qu'ils vont trouver ci-dessous.

Les « Statues des Thessaliens »[1] constituent un des ensembles les plus considérables parmi les sculptures exhumées à Delphes. Le monument complet présentait, sur sa longue base rectangulaire, un alignement de neuf grandes statues de marbre. Mais, à l'origine, il en comptait sept seulement, sept personnages correspondant à cinq générations d'une illustre famille thessalienne de Pharsale. En voici la liste :

Acnonios fils d'Aparos;

les trois frères *Agias, Télémachos* et *Agélaos,* fils d'Acnonios;

Daochos fils d'Agias;

Sisyphos fils de Daochos;

Daochos II fils de Sisyphos.

Une huitième statue, ajoutée postérieurement, était celle de *Sisyphos II* fils de Daochos II; et une neuvième, dont le nom est inconnu, fut encore, par la suite, adjointe à la troupe.

Le monument primitif, composé de sept statues, avait été élevé par Daochos II, « tétrarque des Thessaliens, hiéromnémôn des Amphictyons », vers 335 avant J.-C. Chaque statue avait son inscription propre, gravée sur la face antérieure de

1. Cf. *Bull. corr. hell.*, XXI, 1897, p. 592 et suiv.

la base, au dessous du personnage à qui elle s'appliquait. L'inscription d'Acnonios n'a qu'une ligne; les inscriptions des cinq statues suivantes tiennent chacune en quatre vers, formant deux distiques; et la septième, celle de Daochos II, comprend deux hexamètres et un pentamètre, suivis de quelques mots non versifiés qui sont l'indication des deux principales dignités de Daochos. Et, par ce dernier texte concernant le fondateur, nous apprenons quelles furent les raisons de sa magnifique offrande : c'était pour commémorer « les gloires de sa maison », pour « honorer à la fois sa famille et sa patrie », et, bien entendu, pour en tirer honneur lui-même. Il s'agit donc d'un monument honorifique, consacré aux grands hommes d'une famille par un de leurs descendants, qui ne se jugeait pas indigne de figurer à côté d'eux.

La plupart de ces statues ont été ramenées au jour plus ou moins complètes. Je n'ai pas à en parler ici avec détail. Je dirai seulement que, malgré les différences du type, de l'âge et de la pose, elles ont presque toutes en commun certains traits du costume : elles sont chaussées de la sandale thessalienne aux multiples courroies se croisant en fin réseau, et elles portent sur les épaules l'épaisse chlamyde de laine. Ce sont des statues drapées, — sauf une, celle d'Agias, qui se sépare nettement du reste de la famille, ainsi que M. Homolle l'a signalé[1]. L'inscription concernant Agias proclame qu'il eut le prix du pancrace à Olympie, « la première victoire en ce genre que Thessalien ait remportée », et qu'il fut aussi vainqueur « cinq fois à Némée, trois fois à Delphes, cinq fois à l'Isthme » : un brillant athlète, comme on voit. Sa statue est digne de ses performances, et elle est, à l'opposé des autres, une vraie statue d'athlète.

J'en vais donner une description sommaire, d'après le moulage aujourd'hui exposé au Musée du Louvre[2]. La figure est de grandeur naturelle. Elle a subi des mutilations fâcheuses, mais qui ne sont pas très considérables : à chaque jambe il

1. Cf. *Gazette des Beaux-Arts*, 1894, II, p. 452.
2. Il a été momentanément transféré à l'Exposition universelle, avec les principales sculptures de Delphes.

manque un morceau, long de 15 centimètres environ, de la cheville au bas du mollet, en sorte que la statue ne peut tenir debout qu'avec l'adjonction de deux barres de fer; l'avant-bras droit tout entier jusqu'au dessus du coude a disparu, la main gauche aussi; tout le reste du corps est en fort bon état. — Agias est nu, au repos, les deux bras pendant inoccupés, la tête un peu abaissée et un peu tournée vers l'épaule gauche. La tête est petite, le cou fort, les épaules puissantes. Le torse paraît un peu long pour les jambes, si on le regarde de la gauche de la figure; mais nous allons montrer que ce n'est pas du côté gauche que la figure devait être regardée. Les talons ne sont pas entièrement dégagés du bloc; ils se prolongent en arrière chacun par une masse de marbre, d'ailleurs peu considérable et peu visible, qui avait pour but d'affermir l'aplomb de la statue. Le modelé du torse et des bras est particulièrement beau, et très vrai, surtout dans la partie supérieure du bras, entre le coude et l'épaule. Le visage et le cou sont aussi d'un travail excellent; l'oreille droite est petite et fine, très jolie, malgré le cartilage déformé et gonflé; les cheveux, au contraire, ont été expédiés d'une façon sommaire, notamment en haut du crâne et par derrière. Il faut noter une certaine dissymétrie dans le plan du visage : la joue gauche paraît un peu plus aplatie que la droite; l'œil gauche est moins remonté que le droit à l'angle interne. Si l'on joint à cela que l'oreille gauche est beaucoup moins achevée que l'oreille droite, et que la négligence dans le travail des cheveux n'est nulle part plus apparente que sur la tempe gauche, il devient certain que la statue a été faite pour être vue, non pas de face exactement, mais à peu près de trois quarts à sa droite. C'est de là, en effet, que ressort le mieux la formidable vigueur de cette large poitrine, de ces épaules un peu tombantes, de ce cou puissant; de là que se développe avec le plus d'ampleur la longue et forte courbe montant de l'épaule à l'oreille; de là enfin que le visage prend son aspect le plus juste et le plus expressif, avec ces joues maigres, ce menton petit et rond, cette lèvre supérieure très rapprochée du nez, cette bouche un peu sortie, et surtout avec ce regard fixe et cette dure énergie d'un œil

enfoncé dans un trou d'ombre, entre la racine du nez très avancée et l'arcade sourcilière très saillante.

Cette statue n'est pas un portrait. Elle est postérieure d'un bon siècle aux victoires athlétiques d'Agias. Daochos II, qui la fit ériger vers l'an 335, n'était que l'arrière-petit-fils du pancratiaste, dont le triomphe à Olympie dut avoir lieu vers le milieu du ve siècle. Il s'agit, par conséquent, d'une figure d'athlète *in genere,* dans laquelle l'auteur a pu, aussi librement que jamais, donner la formule de son idéal artistique. Il doit nous être d'autant plus facile de préciser le style de cet auteur, et peut-être de retrouver son nom. Dès l'abord, en effet, M. Homolle a reconnu dans la statue d'Agias « tous les caractères que les anciens critiques attribuaient à Lysippe et à son école »[1]. Il est vrai que, depuis[2], M. Homolle a modifié son opinion première : il a cru discerner dans les statues des Thessaliens, sans en excepter celle d'Agias, « les influences mélangées de Praxitèle, de Scopas et de Lysippe, » principalement de Scopas; et il a admis que ces sculptures avaient dû être exécutées par un disciple de Scopas, qui tout de même n'ignorait pas la naissante gloire de Lysippe. — En réalité, ce second jugement affaiblit plutôt qu'il ne contredit le premier. Le nom de Praxitèle étonne bien un peu : il n'avait pas à être prononcé ici[3]. Mais celui de Scopas ne saurait surprendre : la facture du front et des yeux de la statue d'Agias pouvaient légitimement faire ressouvenir des deux têtes de Tégée. On sait, d'ailleurs, que l'art de Lysippe, à ses débuts, procéda de Scopas; en sorte que la différence ne serait peut-être pas très appréciable pour nous, entre une statue d'un disciple de Scopas, influencé par l'art nouveau de Lysippe, et une statue de Lysippe encore jeune, encore influencé par l'art dominant de Scopas, une statue de Lysippe, par exemple, qui daterait de l'année 340 ou 338 environ. Mais, du reste, les souvenirs du style de Scopas me paraissent être très inégalement sensibles, selon la manière que l'on regarde la tête de la

1. Cf. *Gazette des Beaux-Arts,* 1894, II, p. 452.
2. Cf. *Bull. corr. hell.*, XXI, 1897, p. 598.
3. Du moins aurait-il fallu spécifier à quelles statues il s'appliquait, et mettre hors de cause celle d'Agias.

statue de Delphes. J'en ai fait l'épreuve, grâce à plusieurs photographies qui m'ont été amicalement communiquées par M. Bourguet. Deux de ces photographies donnent la tête de profil à droite. Dans l'une, la tête est isolée[1]; elle a été placée au gré de l'opérateur, et elle a été trop redressée. Vue ainsi, avec sa bouche entr'ouverte, son regard qui semble se lever au ciel du fond de la cavité où l'œil est reculé, elle répond assez bien au genre de Scopas. Or, cette impression disparaît presque totalement devant la seconde photographie, qui présente la tête replacée sur le corps, dans sa position véritable. Une troisième photographie offre la tête de face, trop redressée, là aussi; et ses yeux, qui semblent interroger le ciel, donnent à la physionomie ce caractère pathétique qui est pour nous, dans l'état présent de nos connaissances, le trait le plus certain du style de Scopas. Or, rien de pareil ne se retrouve plus devant la statue elle-même, quand on la regarde de trois-quarts à droite, c'est à dire du point exact, nous l'avons noté plus haut, d'où son auteur a voulu qu'elle fût regardée. Considérons enfin que, sauf le front et les yeux, rien ici ne rappelle expressément Scopas, et que la tête, dans l'ensemble de sa structure, n'a ni la grosseur ni la rondeur de celles où nous fondons notre jugement sur cet artiste. Ainsi conclura-t-on, je crois, que le peu qu'on discerne de Scopas dans la statue de Delphes ne dépasse pas ce qu'on doit s'attendre à trouver dans une œuvre qui serait de la première manière de Lysippe; ces réminiscences ne sauraient infirmer d'autres caractères plus importants, lesquels, selon la plus ancienne opinion de M. Homolle, sont de nature à faire attribuer la statue à Lysippe ou à quelqu'un de son école.

Voilà, sans doute, le degré de probabilité où devaient s'arrêter, jusqu'à présent, nos appréciations de la statue d'Agias; et cela était déjà assez intéressant.

Mais du Nord nous arrive une lumière inattendue. A Greifswald, en Prusse, M. Erich Preuner a su compléter la découverte

1. Elle a été retrouvée, en effet, brisée au cou et séparée du corps.

matérielle faite à Delphes par une découverte d'érudition, qui mérite l'éloge et la reconnaissance de tous[1].

Stackelberg, en 1811, avait fait, avec Brøndsted, un voyage en Thessalie. Son journal de voyage subsiste encore, conservé aujourd'hui dans la bibliothèque de l'Université de Dorpat. Le voyageur avait trouvé à Pharsale une inscription, une seule, dont il prit copie. Cette inscription, publiée et commentée pour la première fois par M. Preuner, n'est qu'un petit fragment : on va juger combien il est précieux. Trois parties y peuvent être distinguées :

1° Quelques lettres réparties en trois lignes; le seul mot qu'on puisse y restituer avec certitude est le nom de Pharsale;

2° Au dessous, quatre lignes contenant chacune de huit à dix lettres : elles correspondent respectivement au commencement des quatre vers de l'inscription relative à Agias, dans le monument de Delphes;

3° Au dessous encore, les six premières lettres du nom de Lysippe : c'est le début de la formule ordinaire des signatures d'artistes : « Lysippe de Sicyone a fait ».

Un autre fragment de la même inscription a été retrouvé à Pharsale, ces années dernières, et a été copié simultanément par M. Gaetano De Sanctis et par M. Eugen Pridik. Dans ce nouveau fragment, il y a deux parties aussi à distinguer :

1° Quelques lettres réparties en deux lignes;

2° Au dessous, quatre lignes contenant chacune quelques lettres : elles correspondent respectivement au milieu des quatre vers de l'inscription relative à Agias, dans le monument de Delphes.

Les deux fragments de Pharsale, comparés avec l'épigramme delphique d'Agias, sont la preuve certaine qu'il existait à Pharsale une statue d'Agias, *signée de Lysippe*, laquelle portait la même inscription dédicatoire que la statue d'Agias à Delphes. Puis, les quelques lettres réparties en trois lignes dans le fragment Stackelberg et celles réparties en deux lignes dans le fragment De Sanctis-Pridik, quand on les compare attentive-

1. Erich Preuner, *Ein delphisches Weihgeschenk* (in-8°, 115 p. ; Leipzig, 1900).

ment à l'épigramme delphique de Daochos II (le fondateur du monument de Delphes), paraissent provenir d'un double distique correspondant à cet épigramme, sinon dans tous les termes, du moins pour le sens général. Il n'est donc pas douteux que l'*Agias* de Pharsale ait été érigé par Daochos II, et, en outre, il est très vraisemblable que cette statue appartenait à un grand monument honorifique, pareil à celui de Delphes. Daochos II avait, en effet, plus de raisons encore d'exalter « les gloires de sa famille » dans sa patrie qu'à Delphes. De plus, les inscriptions du monument de Delphes sont étroitement liées entre elles; il est clair qu'elles ont dû être rédigées toutes à la fois. La présence de l'une d'elles à Pharsale implique quasi nécessairement l'existence des autres. Je remarquerai seulement qu'à Pharsale, où la place ne devait pas être si mesurée que dans le sanctuaire de Delphes, les statues peuvent fort bien avoir été isolées chacune sur son piédestal, et non réunies sur une base commune. Cela ne change rien au fond de la question, puisque le monument de Delphes n'était pas un groupe composé, mais une suite de figures juxtaposées. La conclusion reste toujours, qu'à la série de statues, érigées par Daochos II à Delphes, devait correspondre une série pareille à Pharsale.

De ces deux séries, laquelle avait précédé l'autre? M. Preuner accorde la priorité à celle de Pharsale, pour d'ingénieuses raisons qu'il serait trop long ici de détailler. Mais, d'ailleurs, n'est-il pas évident que Daochos II, tétrarque des Thessaliens, dut penser d'abord à Pharsale sa patrie[1]? Les statues de Delphes furent élevées vers 335; celles de Pharsale ont dû l'être vers 338.

Quoi qu'il en soit du monument d'ensemble, revenons à la statue d'Agias. Pour celle-là du moins, il est sûr qu'elle existait simultanément à Pharsale et à Delphes, et que la statue de Pharsale, très vraisemblablement antérieure à celle de Delphes, était signée de Lysippe. Or, la statue de Delphes, dès le lende-

1. C'est ainsi que, plus tard, Attale consacrait les monuments commémoratifs de ses victoires à Pergame d'abord, avant d'en faire élever des copies réduites ou des imitations dans d'autres villes de la Grèce.

main de la découverte, et bien avant l'intervention décisive de M. Preuner, nous était déjà donnée, à juste titre, comme offrant tous les caractères de l'art de Lysippe. Devons-nous donc l'attribuer au maître lui-même? Il n'est point permis d'aller jusque-là, pour deux raisons : elle n'est pas signée; et elle est en marbre, alors que Lysippe n'a, dit-on, travaillé que le bronze. La seconde de ces raisons ne serait pas un sérieux obstacle, car on sait la créance que méritent les renseignements de ce genre : dire d'un artiste qu'il n'a employé que telle ou telle matière, cela signifie généralement qu'il a employé cette matière de préférence aux autres, et non qu'il s'est interdit les autres absolument[1]. Mais la première objection est plus grave : la signature de Pharsale ne vaut que pour la statue de Pharsale; et, si Lysippe avait signé cette statue-là, pourquoi n'aurait-il pas signé aussi celle de Delphes? Ne serait-ce point parce que la première seule devait être considérée comme la statue originale? L'absence de toute signature à Delphes (tandis qu'on devrait s'attendre à en trouver plusieurs, une telle commande ayant dû être partagée entre deux sculpteurs au moins) incline à croire que les statues de Delphes étaient seulement des copies de celles de Pharsale. L'*Agias* de Delphes serait donc la reproduction en marbre de l'*Agias* de Pharsale, qui était probablement en bronze[2]. Comment, enfin, puisque copie il y a, cette copie fut-elle exécutée? Plusieurs hypothèses sont possibles, la plus simple paraît être celle-ci : le monument de Delphes ayant suivi de très près celui de Pharsale, la commande du second dut naturellement être faite à l'auteur ou aux auteurs du premier; la nouvelle statue d'Agias dut ainsi être demandée à Lysippe, qui n'eut qu'à livrer à un praticien, pour le faire tailler en marbre, le modèle qu'il avait,

1. Lysippe avait fait pour Olympie une statue de Polydamas de Scotoussa, vainqueur au pancrace en 408 avant J.-C. La base en était décorée de bas-reliefs *de marbre*. Il serait peu raisonnable de croire que ces bas-reliefs eussent été demandés à un autre qu'à l'auteur même de la statue. On admet tout simplement qu'ils ont été exécutés, sur les maquettes de Lysippe, par un de ses élèves.

2. Je note encore un détail qui me semble confirmer cette conclusion. Les négligences que j'ai signalées dans l'exécution de la statue, surtout dans le traitement des cheveux, doivent dénoncer la main d'un copiste; car ces négligences contredisent un des mérites que reconnaissaient à Lysippe les critiques anciens : « Statuariae arti (Lysippus) plurumum traditur contulisse *capillum exprimendo* » (Pline, *H. N.*, XXXIV, 65).

peu auparavant, déjà fait couler en bronze. Et l'on comprend d'ailleurs très bien que cette réédition de sa statue, dans une matière qu'il n'aimait point, ne l'ait pas beaucoup préoccupé.

L'*Agias* de Delphes ne nous rend donc pas pour Lysippe ce que l'*Hermès* d'Olympie nous a rendu pour Praxitèle : une œuvre, non seulement conçue par le cerveau de l'artiste, mais travaillée de sa main et caressée de son ciseau; un enfant de son génie, qu'il a non seulement enfanté, mais nourri et formé lui-même. Lysippe n'a pas dû mettre la main au marbre de Delphes et il s'est probablement désintéressé de l'exécution. Du moins cette copie, exécutée presque au lendemain du jour où il avait signé la statue destinée à Pharsale, peut-être même exécutée dans son propre atelier et sous ses yeux, nous restitue avec fidélité une belle production de lui, jusqu'à présent inconnue. Ce serait étrangement bouder la fortune que de ne pas accepter ce splendide résultat de la double découverte que nous devons à la fois aux fouilles de M. Homolle et à la sagace érudition de M. Erich Preuner.

HENRI LECHAT.

Avril 1900.

LE POÈTE LAEVIUS

I

L'ANCIENNE POÉSIE ROMAINE ET L'ALEXANDRINISME

Dans la seconde moitié du IIIe siècle avant l'ère chrétienne, un Grec de Tarente, Livius Andronicus, avait fondé la poésie romaine : il avait donné au génie latin comme modèle d'épopée une traduction de l'*Odyssée* homérique en vers saturniens; il avait introduit, à partir de l'an 240, sur le théâtre primitif de Rome, des imitations de la tragédie attique, de la moyenne et de la nouvelle comédies; l'an 207, enfin, il avait initié au lyrisme grec, par son hymne à *Juno Regina,* les Italiens, dont la religion nationale ne possédait, en fait de chants, que des formules sans vie [1].

A la suite de Livius Andronicus, les poètes de Rome étaient résolument entrés dans la voie ouverte par le traducteur de l'*Odyssée*. Naevius consacrait à l'histoire de la première guerre Punique une épopée dont les fragments, prose barbare laborieusement mise en vers saturniens, font penser aux chroniques rimées de notre Moyen-Age. Au commencement du IIe siècle, Ennius perfectionnait l'épopée : l'hexamètre, le vers épique d'Homère, encore rude et prosaïque, remplaçait avantageusement le vers saturnien dans les dix-huit livres des *Annales*, où le poète prétendait faire entrer toute l'histoire

1. Voir mon travail sur *La vie et l'œuvre de Livius Andronicus* (*Revue des Universités du Midi*, 1896, n° 1, p. 25-62; 1897, n° 3, p. 301-338; n° 4, p. 435-469). M. L. Havet s'est occupé de Laevius dans la *Revue de Philologie*, en 1891 et en 1896. Le manuscrit du présent travail a été soumis à l'éminent collaborateur de la *Revue de Philologie*, qui a bien voulu me communiquer des remarques et des corrections dont j'ai fait mon profit. Je prie M. Havet de vouloir bien agréer l'expression de mes sentiments de reconnaissance.

de Rome, depuis l'arrivée légendaire d'Énée en Italie jusqu'au temps des Scipions.

Avec Naevius et Ennius d'abord, puis avec Pacuvius et Accius pour la tragédie ; avec Plaute, Caecilius et Térence pour la comédie, le théâtre romain, inspiré surtout des œuvres d'Euripide et des poètes de la moyenne et de la nouvelle comédies, s'emparait de la faveur publique et la conservait pendant deux siècles.

Cependant, alors que Livius Andronicus initiait les Romains à l'ancienne poésie grecque, une nouvelle poésie, d'origine hellénique, se constituait dans cette Alexandrie fondée par Alexandre le Grand, en Égypte, sur l'emplacement de l'ancienne Rhacôtis des Pharaons, — cette Alexandrie des Ptolémées, qui, depuis le premier des Lagides, successeur direct du Macédonien, jusqu'à Cléopâtre, la dernière reine, la vaincue d'Actium, devait être, à la place d'Athènes déchue, la capitale intellectuelle du monde grec.

Pendant près de trois siècles, la cour des Ptolémées fut le rendez-vous et le lieu d'asile des lettrés d'origine grecque qui cherchaient le repos et la sécurité loin des guerres civiles et étrangères. L'œuvre de ces « déracinés », de ces « sans-patrie », ne pouvait être qu'une « littérature réfugiée », destituée de tout sentiment patriotique et religieux. D'ailleurs, au moment de la Renaissance Alexandrine, tout avait été dit depuis plus de dix siècles que les poètes grecs pensaient et chantaient. Avant de s'exiler en Égypte, la poésie avait brillé de toutes les fleurs de son printemps; elle avait produit tous les fruits de son été et presque de son automne. Il ne restait à glaner que les fleurs d'arrière-saison. « Une rose d'automne est plus qu'une autre exquise » : mais, pour exquises que soient les roses d'automne, elles semblent perdre en naturel ce qu'elles gagnent en charme inattendu. Aussi bien, l'automne produit moins de roses que de chrysanthèmes aux variétés bizarres et artificielles, l'hiver ne voit éclore que des fleurs laborieusement cultivées en serre chaude.

La serre chaude où Alexandrie cultivait sa littérature artificielle et érudite, exquise et bizarre, c'était ce Musée — on

l'appelait aussi la « Volière des Muses captives » — qui s'élevait, tel un temple de dieux abandonnés, au milieu de la ville indifférente. Société d'admiration ou d'envie mutuelle, cénacle de beaux-esprits, coterie de savants poètes, le Musée devait se suffire à lui-même, se fournir ses auditeurs et ses auteurs. Inconnus ou méprisés des marchands cosmopolites d'Alexandrie, qui ne s'inquiétaient que de leurs comptoirs; des Juifs qui, enfermés dans leurs ghettos, attendaient le Messie; des fellahs, abrutis par l'esclavage, qui n'avaient d'autre passion que la haine de l'envahisseur : les écrivains du Musée trouvaient au loin des élèves et des fidèles qui lisaient et tâchaient d'imiter leurs œuvres; ils exerçaient une profonde influence sur l'évolution de la poésie romaine.

Le génie fruste encore et grossier des successeurs de Livius Andronicus était séduit par l'art délicat et précis des Alexandrins; l'érudition et le labeur méticuleux du Musée satisfaisaient l'esprit positif et travailleur des lettrés romains; cette afféterie d'une littérature en décadence et cette psychologie raffinée d'une race vieillie attiraient un peuple jeune et peu lettré, ignorant de ces qualités aimables et de ces vices charmants qu'il espérait acquérir en se faisant le disciple servile des maîtres lointains d'Alexandrie.

Livius Andronicus est presque contemporain du célèbre poète alexandrin Callimaque. La naissance de Naevius et d'Ennius n'est pas postérieure de plus d'un quart de siècle à celle d'Apollonios de Rhodes. Alexandrie était en relations commerciales avec Naples et Tarente, les villes maritimes de l'Italie méridionale — cette Grande-Grèce, comme on l'appelait — qui donnait à Rome sa littérature poétique. Il se peut que les successeurs immédiats de Livius Andronicus aient connu la littérature alexandrine : on a prétendu trouver quelques traces de l'influence du Musée dans des fragments d'Ennius[1]. Mais des textes précis sont là, des œuvres classiques abondent, qui nous prouvent combien l'autorité et l'exemple de l'Alexan-

1. Voir Georges Lafaye, *L'Alexandrinisme et les premiers poètes latins* (*Revue internationale de l'Enseignement*, t. XXVI, 1893, p. 223-252). — L'auteur de cet article me semble exagérer singulièrement l'influence possible de l'alexandrinisme sur Ennius et ses contemporains.

drinisme se sont imposés à la poésie romaine, à partir des dernières années de la République.

En même temps qu'il harcèle César de ses piquantes épigrammes, Catulle traduit l'élégie de Callimaque sur la chevelure de la reine Bérénice et compose son *Épithalame de Thétis et de Pélée* à la manière de ces contes épiques rapides, raffinés et savants, miniatures exquises de l'art alexandrin, qui ont succédé aux larges et puissants tableaux de l'épopée homérique. Properce et Tibulle veulent écrire des élégies rivales de celles de Callimaque et de Philétas, qu'ils reconnaissent pour leurs maîtres et pour leurs modèles.

Animé d'un sentiment profond de la nature et d'un patriotisme ardent, Virgile surpasse les Alexandrins, à qui il n'emprunte que le meilleur de leur talent pour en faire une partie intégrante de son génie sincère et nourri de fortes études. Supérieur à Théocrite, à Aratos, à Apollonios, le poète des *Églogues*, des *Géorgiques* et de l'*Énéide* sait, comme Octave, vaincre Alexandrie, au lieu de se laisser, comme Antoine, dominer par Cléopâtre, comme Catulle, Properce et Tibulle, séduire par les charmes décevants de la poésie alexandrine. De son expédition poétique contre le Musée, il revient en triomphateur, chargé de dépouilles opimes, élevant au-dessus de tous les poètes romains, ses rivaux, un front victorieux. Plus sûr de lui, plus fort que les grossiers Latins d'autrefois qui se sont faits les esclaves de la Grèce vaincue, il ne succombe pas sous le poids du butin qu'il rapporte. Il sait en parer le temple qu'il élève à la gloire de sa patrie : les trophées étrangers décorent les colonnes romaines sans les cacher.

Après Virgile, la période des victoires incontestées prend fin. Les élégies d'Ovide n'ajoutent rien aux élégies de Properce; ses *Métamorphoses* ne sont qu'une synthèse harmonieuse des épopées mythologiques où l'érudition alexandrine se complaisait à raconter en détail toute l'histoire galante et féerique des dieux et des héros; ses *Fastes* essaient d'adapter à la confection d'un tableau poétique du calendrier romain l'art des poèmes scientifiques du Musée.

Après Ovide, les défaites commencent. Des dernières années

du siècle d'Auguste à la fin de la littérature romaine, la poésie est entraînée à une irrémédiable décadence par la superstitieuse et maladroite imitation des procédés alexandrins que nulle inspiration latine ne sait plus vivifier.

Il semble intéressant de rechercher quel est, à notre connaissance, après Ennius, sur qui l'influence du Musée n'est pas prouvée, et avant Catulle, dont l'*Épithalame de Thétis et de Pélée* ne fut guère composé que vers l'an 65 avant Jésus-Christ, le plus ancien poète auquel Rome doit l'introduction de cet alexandrinisme, qui allait établir sur la poésie fondée par Livius Andronicus une autorité si impérieuse et si durable.

Le but de cette étude est d'essayer de démontrer que Laevius fut ce poète.

II

CONJECTURES SUR LA VIE ET LE MILIEU LITTÉRAIRE DU POÈTE LAEVIUS

Le poète Laevius est un des auteurs latins sur lesquels nous avons le moins de renseignements précis et le plus grand nombre de conjectures inadmissibles.

En 1825, un commentateur de Terentianus Maurus, L. Santen, hésitait même à admettre l'existence d'un poète romain nommé Laevius[1]. Moins absolu que ne devait l'être Santen, un érudit allemand du XVIIe siècle, J.-G. Vossius, s'était contenté de placer Laevius parmi les poètes dont on peut seulement affirmer qu'ils ont vécu avant l'époque de Charlemagne[2]. Confondu sans cesse dans les manuscrits avec des auteurs à peu près homonymes, Livius Andronicus, Naevius, Novius, ou même Pacuvius[3], désigné parfois sous le nom de Laelius ou de Laevinus, Laevius a été l'objet d'une loi bizarre,

1. *Terentianus Maurus*, édit. de D. J. van Lennep, avec un commentaire de L. Santen, Utrecht, 1825.

2. J.-G. Vossius, *De Poetis latinis*, cap. VIII, p. 258, oper., t. III.

3. Cf. M. A. Weichert, *Poetarum latinorum... reliquiae*, Lipsiae, sumptibus et typis B. G. Teubneri, 1830, p. 31. — Dans le recueil de Weichert, la dissertation « de

portée par Lange, qui prétendait établir ainsi le départ de ce qui appartient à Laevius et à ses quasi-homonymes : « Videant mecum critici an hanc saltem legem constituere liceat, ubi de hexametris versibus sermo sit, non *Livii*, ubi de tragicis, neque *Novii*, neque *Laevii* nomen poni licere, nisi ipsum jam scriptorem errasse putes[1]. » Mais cette loi ne semble pas nécessaire. Le nom de *Laeuius*, *Leuius* ou *Leuius*, accompagne souvent dans les manuscrits des fragments assez caractéristiques[2] pour que l'on puisse restituer au même Laevius des fragments du même genre attribués par les copistes à Livius, Laelius, Laevinus, Naevius, Novius, ou Pacuvius.

S'il est permis d'établir l'existence d'un poète nommé Laevius, est-il possible de compléter le nom de ce Laevius par la connaissance de son *cognomen?* Baehrens[3], après Buecheler, le suppose, car il identifie Laevius avec un certain Laevius [cod. *Leuius*] Melissus dont il est question dans un passage de Suétone[4]. Ce surnom, qui prouverait peut-être que Laevius était un affranchi d'origine grecque, et qui conviendrait d'ailleurs bien à l'auteur des *Erotopaegnia*[5], désigne d'ordinaire un poète philologue, affranchi de Mécène[6] : aucun des grammai-

Laevio poeta », déjà publiée séparément en deux parties, comme programmes d'école (septembre 1826 et mars 1827), occupe les pages 19-88. C'est le seul travail particulier que nous possédions sur Laevius. L. Mueller (*Catulli... carmina. Accedunt Laevii... reliquiae*, Lipsiae, in aedibus B. G. Teubneri, 1880, p. 76) qualifie avec moins d'injustice que de sévérité le livre de Weichert de « liber sterilis doctrinae plenissimus ». Il est cependant utile de recourir à la dissertation de Weichert, ne serait-ce que pour combattre certaines erreurs admises en 1830 et qu'aucune étude spéciale n'a réfutées depuis lors. On peut citer également une *Commentatio de Laevio poeta*, de Fr. Wülner, Münster [1829]. Cette *Commentatio* occupe les pages 3 à 11 du *Jahresbericht über das Königliche Gymnasium zu Recklinghausen, in dem Schuljahre 1829-1830*. Les pages 3 à 8 sont consacrées à la question de la date de la *Lex Licinia;* dans la fin de son travail l'auteur recherche si Laevius a composé des vers hexamètres.

1. Lange, *Vindiciae Tragoediae Romanae*, Lipsiae, 1822, p. 10, not. 12.

2. Par exemple, dans les *Grammatici Latini* de Keil, t. I, p. 204 : Laeuius Ἐρωτοπαιγνίων VI; t. II, p. 242 : Laeuius in *Protesilao Laodamia;* p. 258 : Laeuius [codd. *Leuius, Liuius*] in *Polymetris;* p. 269 : *Laeuius* [codd. *Leuius, Liuius*] in *Adone;* p. 281 : Laeuius [codd. *Leuius, Liuius*] in *Adone;* p. 302 : Laeuius [codd. *Leuius, Liuius*] in *Sirenocirca;* p. 496 : Laeuius [codd. *Leuius, Leuius, Liuius*] in *Laodamia;* p. 536 : Laeuius [codd. *Leuius, Liuius*] in *V Erotopœgnion;* p. 560 : Laeuius [codd. *Leuius, Liuius*] *Erotopœgnion* in IIII, etc.

3. Baehrens, *Fragmenta Poetarum Romanorum*, Lipsiae, in aedibus B. G. Teubneri, 1886, p. 293. — Cf. Buecheler, *Rheinisches Museum*, XLI, 11.

4. Suétone, *De Grammat.*, III.

5. Μέλισσος, nom propre grec (voir, à ce mot, le Dictionnaire grec-français de Bailly), vient de μέλισσα, abeille.

6. Teuffel, *Geschichte der Römischen Literatur*, 1890, § 244.

riens qui nous ont rapporté les fragments de Laevius ne fait suivre de ce *cognomen* le nom du poète. D'après Suétone, ce Laevius Melissus avait donné un surnom plaisant à un esclave lettré acheté fort cher et, bientôt après, affranchi par Q. Catulus. Si Suétone fait, comme il est naturel de le penser, allusion à Q. Lutatius Catulus, qui vécut de 602 à 667, il n'y a aucune impossibilité à ce que le poète Laevius ait fréquenté l'affranchi du collègue de Marius au consulat, et, par conséquent, qu'il soit le Laevius dont il est question dans le *De Grammaticis*.

On peut, en effet, fixer approximativement l'époque où Laevius a vécu, et cette époque est à peu près celle de Q. Lutatius Catulus, le consul de l'an 652.

Assurément, Laevius, auteur de poésies érotiques et de petits poèmes mythologiques, n'est jamais cité, ni par Catulle, qui parle volontiers de ses contemporains, ni par Cicéron, qui méprise les «cantores Euphorionis»[1]. Ovide nomme souvent les poètes érotiques qui l'ont précédé[2]: il ne dit pas un mot de Laevius, qui n'est pas cité davantage dans le catalogue des poètes latins dressé par Quintilien. Martial, dans la *Préface* de ses *Épigrammes*, excuse sa «lasciva verborum veritas» par l'exemple de Catulle, de Marsus, de Pedo, de Gaetulicus: il ne fait aucune allusion à Laevius, que Pline le Jeune oublie, lui aussi, quand il fait la longue énumération de tous les auteurs qui ont écrit avant lui des poésies légères[3].

Au commencement du 1er siècle de l'ère chrétienne, on constate l'emploi que fait un poète tragique d'une expression archaïque qui se trouve dans l'*Adonis* de Laevius, où elle a peut-être été recueillie par le contemporain d'Auguste[4]. A la

1. Cicéron, *Tuscul.*, III, XIX.

2. Cf., en particulier, la liste qui se trouve dans les *Tristes*, II, v. 427 et suiv.: Catulle, Calvus, Ticidas, Memmius, Metellus, Cinna, Anser, Cornificius, Caton, le poète des *Argonautiques*, Varron de l'Atax, Hortensius, Servius, Sisenna, Gallus, Tibulle, Properce. — Le Melissus cité par Ovide (*Pont.*, IV, XVI, v. 30) n'est pas Laevius Melissus, mais l'affranchi de Mécène, C. Melissus.

3. *Epist.*, V, III, 5. — Pline le Jeune cite: Cicéron, Calvus, Asinius Pollion, M. Messalla, Q. Hortensius, M. Brutus, L. Sulla, Q. Catulus, Q. Scaevola, Ser. Sulpicius, Varron, Torquatus, C. Memmius, Lentulus, Gaetulicus, Sénèque, Verginius Rufus.

4. Priscianus, lib. VI (édition de M. Hertz, dans les *Grammatici Latini* de H. Keil, I, p. 269): Laevius in *Adone: Humum humidum pedibus fodit.* Gracchus in *Thyeste: Mersit sequentis humidum plantas humum.*

fin du Ier siècle, on trouve encore une citation de Laevius dans l'œuvre du poète métricien Caesius Bassus, qui vivait au temps de Lucain et de Perse[1]. Mais, comme le *De Metris* semble avoir été remanié complètement au IIIe siècle[2], il est bien difficile de prononcer si la citation de Laevius est due à l'auteur même du *De Metris*, ou si elle y a été introduite plus tard par les grammairiens inconnus qui modifièrent si profondément l'œuvre de Caesius Bassus.

Il faut donc descendre jusqu'au IIe siècle pour se trouver en présence d'auteurs qui mentionnent d'une manière certaine le nom de Laevius, et qui citent ses ouvrages en connaissance de cause.

Dans une des lettres qu'il adresse à son élève Marcus Caesar, qui sera empereur sous le nom de Marc Aurèle, Fronton rapporte une expression de Laevius[3] : né en 121, Marcus Caesar devint empereur en 161 ; c'est donc avant l'an 161 que se place la date de cette «Epistula ad M. Caesarem».

D'autre part, Aulu-Gelle, qui vécut entre l'an 125 et l'an 175, cite les *Erotopaegnia*[4] et la *Protesilaodamia* ou *Protesilaudamia*[5] du poète.

L'auteur des *Nuits Attiques* vit dans un milieu littéraire où l'on est fort au courant des œuvres de Laevius. A un repas où il assiste, plusieurs Grecs, gens aimables et érudits en littérature romaine, établissent entre Anacréon et ses imitateurs latins un parallèle qui est tout au désavantage de ces derniers : Catulle et Calvus ont bien, accordent-ils, quelque mérite ; mais Laevius est embrouillé, Hortensius sans agrément, Cinna sans charme, et Memmius est dur[6]. Le jugement porté sur les anacréontiques de Rome est donc, en somme, défavorable : mais ces Grecs aimables et savants connaissent Laevius,

1. Caesius Bassus (261,26 K.) : Anacreonteon, quale est illud apud Laevium [codd. *Lepidum*] : « *Mea Vatiena, amabo.* »

2. Teuffel, *Geschichte, etc.*, § 304.

3. *Epist. ad Marcum Caesarem*, I, III : Praestigiae nullae tam versutae, «nulla», ut ait Levius, «decipula tam insidiosa».

4. *Noct. Att.*, II, XXIV, 8-9.

5. *Noct. Att.*, XII, X, 5.

6. *Noct. Att.*, XIX, IX, 7 : Nisi Catullus, inquiunt, forte pauca et Calvus itidem pauca. Nam Laevius implicata et Hortensius invenusta et Cinna illepida et Memmius dura ac deinceps omnes rudia fecerunt atque absona.

puisqu'ils le mettent au-dessous de Catulle et de Calvus, et à côté d'Hortensius, de Cinna et de Memmius, ce que ne faisaient ni Ovide ni Pline le Jeune[1].

A un autre souper, plus intime, où n'assistent que quelques littérateurs romains, l'hôte, le savant poète Julius Paulus, fait lire l'*Alceste* de Laevius devant ses invités Julius Celsinus et Aulu-Gelle. Et quand ceux-ci quittent, pour rentrer à Rome, les environs du Mont-Vatican, où est située la demeure de Julius Paulus, ils charment les ennuis de la route en dissertant sur les mots et sur les figures qui les ont frappés dans l'œuvre dont lecture leur a été donnée[2].

Au second siècle de l'ère chrétienne, les poèmes de Laevius se lisent donc pendant les repas offerts par un érudit, et les Grecs eux-mêmes qui résident à Rome discutent le style des *Erotopaegnia*.

Un peu après l'époque d'Aulu-Gelle, Apulée, dans son discours *De Magia*, cite des vers qui seront, dit-il, reconnus par tous ceux qui ont lu les œuvres de Laevius[3] : ces œuvres étaient donc bien connues, en Afrique, dans la dernière moitié du IIe siècle.

Au commencement du IIIe siècle, le commentateur d'Horace, Porphyrio, qui est probablement originaire d'Afrique comme Apulée[4], fait allusion aux poésies lyriques de Laevius[5].

Au IVe siècle, enfin, Ausone, pour excuser la licence de son *Cento Nuptialis*, cite, entre autres ouvrages dus à des auteurs recommandables, les *Erotopaegnia* du très vieux poète Laevius[6]. Macrobe, qui écrivait à la fin du IVe siècle ou au commencement du Ve, cite aussi Laevius[7]. Venant d'un littérateur de l'époque où vivait Ausone, cette épithète de « poeta antiquissi-

1. Hortensius et Memmius sont cités par Pline, *Epist.*, V, III, 5 : Hortensius, Cinna et Memmius, par Ovide, *Trist.*, II, v. 427 et suiv.

2. *Noct. Att.*, XIX, VII.

3. Apulée, *De Magia*, XXX : Versus ipsos agnoscent qui Laevium [*Loelium*, codd.; *Laevium*, Lips.] legere.

4. Teuffel, *Geschichte, etc.*, § 374,3.

5. Porphyrio, *ad Horatii Carm.*, III, I, v. 2 : Romanis utique non prius audita, quamvis Laevius lyrica ante Horatium scripserit; sed videntur illa non Graecorum lege ad lyricum characterem exacta.

6. Ausone (édit. Schenkl, XXVIII, 4, p. 176) : Quid antiquissimi poetae Laevii [*Leuii*, Vossianus] *Erotopaegnion* libros loquar?

7. Macrobe, *Saturn.*, III, VIII, 3. — Les manuscrits ont la leçon *Laevinus*.

mus» n'a qu'un sens très relatif. D'ailleurs, Laevius n'est évidemment pas un contemporain de Livius Andronicus puisque Aulu-Gelle, qui découvrit dans une bibliothèque de Patras, en Achaïe, un manuscrit de l'*Odyssée latine*, poème qu'il semble avoir complètement ignoré avant cette découverte fortuite[1], connaît parfaitement les œuvres de Laevius, cite les titres de quelques-unes et entend, aux repas où il est convié, lire l'*Alceste* et discuter le talent du poète.

Aulu-Gelle appartient à un cercle de lettrés qui a fortement subi l'influence de Fronton, ce rhéteur plein d'enthousiasme pour l'ancienne littérature romaine qu'il veut faire connaître et aimer, cet archaïsant qui affecte d'ignorer Virgile et qui recommande à ses disciples l'étude d'Ennius, de Plaute, de Caton, de Laberius et de Lucrèce. C'est déjà une présomption pour admettre que Laevius, si familier au cénacle d'Aulu-Gelle, si inconnu d'Horace[2], d'Ovide et des classiques de l'époque impériale, Quintilien et son élève Pline le Jeune, doit appartenir à la génération qui a précédé celle de Catulle. Le passage des *Nuits Attiques* où l'on voit les littérateurs grecs juger à la fois Laevius, Hortensius, le grand orateur qui a vécu de 114 à 50, et Cinna, l'ami de Catulle et de Memmius, qui fut préteur en 58, permet de conjecturer que l'auteur des *Erotopaegnia* est de l'époque intermédiaire entre celle d'Hortensius et celle de Catulle.

Un passage des *Nuits Attiques* donne une date plus précise. Dans un chapitre consacré aux lois somptuaires[3], Aulu-Gelle cite la *lex Licinia* à laquelle Laevius a fait allusion dans ses *Erotopaegnia* et qui a inspiré un vers au satirique Lucilius. On ne sait pas exactement à quelle époque ni même par quel

1. Aulu-Gelle, *Noct. Att.*, XVIII, IX, 5 : Offendi enim in bibliotheca Patrensi librum verae vetustatis Livii Andronici, qui inscriptus est *Ὀδύσσεια*.

2. Dans son édition d'Horace (Cambridge, 1711), Bentley prétend écrire *Laevi* au lieu de *Livi* (*Epist.*, II, I, v. 62 : Ad nostrum tempus, *Livi* scriptoris ab aevo ; v. 69 : ... delendave carmina *Livi*). Weichert (*ouvr. cité*, p. 10 à 31) a pris la peine de réfuter longuement cette conjecture paradoxale : il est naturel qu'Horace parle de l'*aevum* de Livius Andronicus, qui est celui des débuts de la littérature latine, et non de l'*aevum* de Laevius, qui n'a pas fait époque dans l'histoire de cette littérature. Il semble évident aussi que l'*Odyssée* de Livius pouvait être un des livres classiques de l'école d'Orbilius, honneur que ne méritait certainement pas un recueil de poésies légères comme les *Erotopaegnia* de Laevius.

3. *Noct. Att.*, II, XXIV, 7-10.

membre de la *gens Licinia* cette loi fut portée[1]. Mais, comme Lucilius, né vers l'an 574-180, est mort en l'an 652-102[2], postérieure à la *lex Didia*, qui est de l'an 611 et qu'elle a remplacée, la *lex Licinia* est évidemment antérieure à l'an 652. D'après Macrobe[3], l'auteur de la loi serait P. Licinius Crassus Dives, qui fut consul en 657-97. Ce n'est donc pas pendant son consulat, postérieur à la mort de Lucilius, mais pendant l'année de sa préture, probablement en 650-104[4], que Crassus aurait porté la *lex Licinia*.

La date de la loi ne permet pas, à elle seule, de fixer l'année de la naissance du poète Laevius. Mais il est probable que les vers de Laevius sur la loi somptuaire de Licinius furent, comme ceux de Lucilius, composés peu de temps après la promulgation de cette loi. Les épigrammes qui attaquent les institutions n'ont souvent d'autre mérite et n'ont jamais d'autre occasion que l'actualité; elles doivent se produire immédiatement après le fait politique qui en est l'objet ou le prétexte[5].

Laevius était donc, vers l'an 650, en âge de faire des vers contre la *lex Licinia*, et ses vers jouissaient d'assez d'autorité pour survivre, en même temps que ceux du célèbre satirique Lucilius, à l'occasion qui les avait fait naître. D'autre part, dans le chapitre des *Nuits Attiques* dont il a déjà été question, après que les érudits grecs ont porté leur jugement défavorable sur Laevius, Hortensius, Cinna et Memmius, le rhéteur romain Antonius Julianus prend la parole pour déclamer quelques vers de Valerius Aedituus, de Porcius Licinus et de Q. Catulus, poètes érotiques antérieurs, dit-il, à ceux qui ont été nommés par les Grecs[6].

1. Voir Weichert, *ouvr. cité*, p. 48; Dübner, *Oratorum Romanorum Fragmenta*, Paris, 1837, p. 302.

2. L. Havet, *La date de la mort de Lucilius* (*Revue de Philologie*, 1890, p. 134).

3. Macrobe, *Sat.*, II, XIII : Post Didiam Licinia lex lata est a P. Licinio Crasso Divite.

4. Fr. Wülner, *Commentatio de Laevio poeta*. — On a attribué, contrairement au texte de Macrobe, l'initiative de la *lex Licinia* à l'orateur L. Licinius Crassus qui, préteur en 656-98 et consul en 659-95, après la mort de Lucilius, n'aurait pu proposer la loi que pendant son tribunat, en 647-107. Dezobry (*Rome au siècle d'Auguste*, Paris, 1875, t. III, p. 527) est au nombre de ceux qui, sans s'appuyer sur aucun texte, attribuent la *lex Licinia* à « l'illustre orateur Licinius Crassus ».

5. Wülner (*ouvr. cité*, p. 5) l'a bien compris : In eius modi carminibus si quis poeta antiquarii personam inducret, plane foret ineptus.

6. *Noct. Att.*, XIX, IX, 9 : Audite ac discite nostros quoque antiquiores ante eos quos nominastis poetas amasios ac venerios fuisse.

On ignore les dates précises de Valerius Aedituus et de Porcius Licinus, qui écrivaient, l'un dans la première moitié du VIIe siècle de Rome, l'autre un peu plus tard[1]. Mais Q. Lutatius Catulus est mieux connu : on sait qu'il fut consul en 652-102 avec Marius, qu'il remporta avec lui la victoire de Verceil sur les Cimbres, en 653-101, et que, pendant les proscriptions, il dut se tuer (667-87) pour devancer son exécution ordonnée par son ancien collègue au consulat. Interlocuteur des Deuxième et Troisième Dialogues du *De Oratore,* il est déjà regardé comme un vieillard[2] dans cet ouvrage dont l'action est censée se passer en 663-91. On conjecture avec raison qu'il est né vers l'an 602-152[3]. Il n'y a donc aucune invraisemblance à ce que Laevius, qui composait en 650 des vers conservés par Aulu-Gelle, soit le même que le Laevius Melissus[4] qui fréquentait un affranchi de Q. Lutatius Catulus, lequel est né vers 602 et mort en 667.

Homme de la génération qui a précédé immédiatement celle de Laevius, Q. Catulus avait environ cinquante ans lorsque fut portée la loi Licinia. On peut admettre que Laevius, qui a fait des vers à propos de cette loi, est né vers 625-129. Ribbeck pense que le poète est exactement contemporain de Varron, né en 638-116; rien ne vient confirmer cette opinion que l'auteur de l'*Histoire de la poésie latine* prétend appuyer sur une raison au moins étrange : « Varron passe le nom de Laevius sous silence, d'où il faut conclure qu'ils étaient tous les deux contemporains[5]. » Est-il permis d'affirmer que Varron a passé le nom de tel ou tel auteur sous silence, alors qu'il nous reste si peu des soixante-quatorze ouvrages[6] publiés par le fécond polygraphe?

On comprend beaucoup mieux pourquoi Catulle, qui est né en 667-87, ne cite en aucun passage de ses poèmes le nom du poète qui l'a précédé dans le genre érotique et dans les

1. Teuffel, *Geschichte, etc.*, § 146.
2. *De Oratore*, II, III, 12 : Q. Catulus senex.
3. Cf. Teuffel, *Geschichte, etc.*, § 142, 4.
4. Voir, plus haut, p. 200.
5. Ribbeck, *Hist. de la poésie latine*, traduct. Droz et Kontz, Paris, 1891, p. 378.
6. Cf. Teuffel, *Geschichte, etc.*, § 165.

petites compositions à la manière alexandrine. A son tour, en effet, Horace ne prononce qu'une fois, et avec une sorte de dédain le nom de Catulle[1]; il se vante même d'avoir introduit à Rome la poésie lyrique, dont plusieurs pièces du poète de Vérone avaient cependant donné déjà des modèles intéressants[2].

C'est apparemment pour le même motif que l'auteur des poésies érotiques adressées à Lesbie, et des petites épopées sur *Atys* et l'*Épithalame de Thétis et Pélée*, ne dit rien de Laevius ou Laevius Melissus, le précurseur, né vers 625-129, une quarantaine d'années avant lui, qui lui a ouvert la voie en publiant les *Erotopaegnia*, et en consacrant des épopées lyriques à des personnages mythologiques, tels qu'Alceste, Protésilas et Laodamie.

Si l'on admet que Laevius a fait partie de la génération qui a précédé immédiatement celle de Catulle, — et toutes les preuves ou vraisemblances qui ont été exposées au cours de cette discussion confirment cette conjecture, — il est permis d'essayer de se représenter une idée du milieu littéraire où Laevius a vécu et composé ses poèmes.

« Laevius — dit Aulu-Gelle[3] — parle d'un chevreau qui avait été apporté pour un festin, et que l'on renvoya pour composer le repas de fruits et de légumes, comme le prescrivait la loi Licinia. *C'est*, dit-il, *la loi Licinia qu'on introduit au moment du repas. La clarté du jour est rendue au chevreau.* Lucilius, lui aussi, a fait mention de cette loi, quand il a dit : *Cherchons à esquiver la loi de Licinius.* »

C'est vers l'an 650, ou quelques années après, que Laevius faisait à la loi Licinia l'allusion épigrammatique rapportée par Aulu-Gelle. A cette date, le poète fréquentait la maison de Q. Lutatius Catulus, puisqu'il donnait un surnom plaisant à cet esclave lettré acheté si cher et bientôt affranchi par le consulaire.

L'ancien collègue de Marius au consulat, maintenant relégué au second plan, se consolait, dans le culte des lettres et

1. Horace, *Sat.*, I, x, v. 19 : Nil praeter Calvum et doctus cantare Catullum.
2. Horace, *Od.*, III, xxx, v. 10: Dicar... Princeps Aeolium carmen ad Italos Deduxisse modos.
3. Aulu-Gelle, *Noct. Att.*, II, xxiv, 7-10.

dans la familiarité des lettrés, de l'effacement politique qui lui était imposé. Libre de tous les anciens préjugés romains, ce grand seigneur, d'une érudition sûre et d'un goût très fin, ne craignait pas de fréquenter les acteurs et les poètes. Cicéron, qui loue souvent[1] son pur style d'écrivain et son urbanité d'homme du monde, fait de lui un des interlocuteurs les plus instruits et les plus spirituels de son *De Oratore,* le mettant ainsi au nombre des citoyens éminents de sa génération, à côté des orateurs L. Crassus et M. Antonius, du jurisconsulte Q. Mucius Scaevola, du parfait dilettante C. Julius Caesar Strabo, qui composait de savantes tragédies et qui était passé maître dans l'art de la plaisanterie.

Catulus, dit Cicéron, « était lettré, non pas à la manière ancienne, mais à la nôtre[2] ». Ce Romain, épris de la civilisation et des lettres grecques, était loin de mépriser l'hellénisme, comme avaient fait Caton et ses amis, les hommes de la vieille roche; il savait déjà, comme Cicéron le sut après lui, concilier la culture grecque avec les traditions latines.

Sa splendide maison du Mont-Palatin[3] s'ouvrait, hospitalière; il y avait accueilli le jeune poète Archias, nouvellement arrivé d'Antioche; il y recevait dans l'intimité le poète épique A. Furius d'Antium, qui composait, pour célébrer ses exploits, ce poème sur la guerre des Cimbres dont Horace devait se moquer, alors que le goût exigeant du siècle d'Auguste rendait les critiques injustes pour la littérature de la fin de la République. Il avait pour client Porcius Licinus, auteur d'épigrammes érotiques et d'une histoire de la poésie romaine versifiée en septénaires trochaïques. Il protégeait le jeune acteur Roscius dont il célébra la beauté en distiques élégiaques où l'éloge arrive à l'hyperbole : « Je m'étais arrêté pour saluer le lever de l'aurore : tout à coup, Roscius se lève à l'occident. Laissez-moi l'avouer sans vous offenser, ô dieux du ciel : le mortel me parut plus beau que la divinité[4]. » —

1. Cicéron, *Brutus*, XXXV, 132; LXXIII, 259; LXXXIX, 307; *Tuscul.*, V, XIX, 56; *De Nat. Deor.*, III, XXXII, 88, etc.
2. Cicéron, *Brutus*, XXXV, 132.
3. Pline, *N. H.*, XVII, II.
4. Ces vers sont cités par Cicéron, *De Natura Deorum*, I, XXVII.

Catulus avait la gloire de donner, dans ce petit poème, un modèle aux deux sonnets de Malleville et de Voiture, qui se disputèrent, à Paris, les suffrages des lettrés et des précieuses du temps de Louis XIII, comme, vers l'an 100, avant l'ère chrétienne, les distiques sur Roscius avaient charmé les raffinés de Rome.

Catulus avait composé des ouvrages historiques qui ont disparu. Aulu-Gelle cite de lui, en même temps que des épigrammes érotiques de Porcius Licinus et de Valerius Aedituus, trois distiques élégiaques, traduction peu exacte et assez lourde d'une épigramme de Callimaque[1]. Contemporain de Catulus, comme Porcius Licinus, Valerius Aedituus était apparemment, ainsi que ce dernier, au nombre des familiers du consulaire lettré.

C'est ce milieu de poètes et de grands personnages, poètes amateurs ou simplement amis des poètes et de la poésie, que Laevius fréquentait[2].

Il devait y rencontrer, à côté des gens de lettres tels que Furius, Archias, Valerius Aedituus, Porcius Licinus, les hommes éminents qui sont, avec Catulus, les interlocuteurs du *De Oratore :* L. Crassus, M. Antonius, Q. Mucius Scaevola, C. Julius Caesar Strabo ; — ceux aussi qui, d'après Cicéron[3], s'étaient faits, comme Catulus, les protecteurs du jeune Archias : les deux Lucullus, Lucius, le vainqueur de Mithridate, et Marcus, le triomphateur des Parthes; Q. Metellus Numidicus, le vainqueur de Jugurtha; M. Aemilius Scaurus, l'un des plus énergiques soutiens du parti aristocratique contre les progrès de la démocratie; le célèbre tribun Livius Drusus, dont la *lex de civitate sociis danda* fit éclater la guerre sociale; le consul Octavius, qui fut victime des proscriptions de Marius; le père de Caton d'Utique et le père d'Hortensius.

Ce cercle de gens du monde et d'érudits chérissait la litté-

1. Aulu-Gelle, *Noct. Att.*, XIX, IX, 14. — Callimaque (édition O. Schneider), *Epigramme* XLII.

2. Voir sur Q. Lutatius Catulus et ses amis lettrés le travail de R. Büttner, *Porcius Licinus und der litterarische Kreis des Q. Lutatius Catulus*, 206 p. in-8°, Leipzig, Teubner, 1893.

3. Cicéron, *Pro Archia*, III, 5.

rature grecque. Catulus offrait apparemment à ses familiers des repas où l'on appréciait plutôt les fines épigrammes que la bonne chère. On s'inquiétait peu des prescriptions sévères de la *lex Licinia*, et l'absence du chevreau impitoyablement exclu du *triclinium* était avantageusement compensée par la lecture de quelque poème de Laevius. — C'est ainsi que, pendant les maigres repas que Scarron, le poète besogneux, offrait aux plus honnêtes gens de son temps, la future Mme de Maintenon contait avec un tel charme de si spirituelles histoires qu'il arrivait que les convives ne songeaient point que le rôti manquait.

On lisait l'*Alceste* de Laevius à un souper littéraire où Aulu-Gelle assistait; nous connaissons les titres et des fragments de plusieurs autres ouvrages que le poète lisait peut-être lui-même, deux siècles auparavant, aux soupers de Catulus.

III

LES *EROTOPAEGNIA* DE LAEVIUS

On a vu que les *Erotopaegnia* de Laevius sont cités par Aulu-Gelle et par Ausone, qu'il est encore question, dans les *Nuits Attiques*, d'une *Protesilaodamia* ou *Protesilaudamia*, et d'une *Alcestis*, œuvres, l'une et l'autre, de l'auteur des *Erotopaegnia*.

Ce recueil de poésies contenait au moins six livres : Nonius cite un fragment du livre II, et Priscien des fragments des livres III, IV et V; Charisius un vers du livre VI et un fragment qui se trouve « in pterygio Phoenicis Laevii, novissimae odes *Erotopaegnion* ».

D'autre part, sans compter plusieurs fragments de cette *Protesilaodamia* dont parlait Aulu-Gelle, fragments donnés par Nonius et par Priscien, nous connaissons par Festus un fragment des *Centauri*, par Macrobe un vers de l'*Helena*, par Priscien un vers de l'*Adonis*, par Terentianus Maurus et Priscien des passages de l'*Ino*, par Priscien et Nonius deux

vers de la *Sirenocirca;* enfin, par Priscien un vers des *Polymetra* ou *Polymetri.*

Ces divers poèmes, dont nous avons les titres, — *Alcestis, Protesilaodamia, Centauri, Helena, Adonis, Ino, Sirenocirca, Polymetri,* — faisaient-ils partie des *Erotopaegnia* ou formaient-ils autant d'ouvrages particuliers, indépendants de ce recueil?

Tout d'abord, il convient de se demander ce que pouvaient être ces poèmes portant le titre d'*Erotopaegnia* que Bayle traduit par « Jeux d'amour »[1]. Sous sa forme grecque ou sous sa transcription latine, le mot Ἐρωτοπαίγνια, ou *Erotopaegnia,* ne semble pas avoir désigné d'autre œuvre littéraire que celle de Laevius. D'après la leçon du Codex Corbiensis dont il a usé pour procurer l'édition des *Lettres* de Pline le Jeune qui parut à Milan, en 1518, Jean-Marie Cataneus[2] a écrit : « [Calpurnius Piso] recitabat Ἐρωτοπαιγνίων eruditam sane luculentamque materiam[3]. » Mais la majorité des éditeurs, se fondant sur des manuscrits plus sûrs, préfèrent la leçon Καταστερισμῶν, et il demeure admis que Calpurnius Piso est l'auteur de *Catastérismes*, et que nous ne connaissons aucun autre ouvrage que celui de Laevius qui ait porté le titre d'*Erotopaegnia.*

On sait que l'un des plus anciens poètes de l'école alexandrine, Philétas, né à Cos, vers l'an 340 avant Jésus-Christ, publia un recueil de poésies légères intitulées Παίγνια. « Ce mot paraît désigner plusieurs pièces séparées, écrites d'un même style et traitant des sujets analogues, probablement des sujets érotiques[4]. » D'après Ribbeck, « les Grecs appelaient Παίγνια des poésies rapidement ébauchées, presque improvisées sur des sujets graveleux, satiriques ou simplement personnels. Déjà, Gnésippos, un contemporain de Cratinos et d'Eupolis, s'était fait une célébrité avec de petites pièces dans ce genre égrillard. Depuis l'époque alexandrine, d'autres poètes, Philétas, Mnaséas, les cyniques Cratès et

1. Bayle, *Dictionnaire historique et critique,* au mot *Laevius.*
2. Cf. H. Keil, C. Plinii *Epistularum libri novem,* Lipsiae, Teubner, 1870, *Praefat.*, p. VII.
3. Pline le Jeune, *Epist.*, V, XVII.
4. Couat, *La Poésie alexandrine,* Paris, 1882, p. 73.

Monimos, développèrent très diversement cette variété poétique dont la souplesse s'accommodait à toutes les formes métriques et à tous les tons, au comique comme au sérieux[1]. » L'auteur de l'*Histoire de la poésie latine* conclut que « les *Erotopaegnia* de Laevius étaient de joyeuses chansons d'un caractère tendre et sensuel, propres à amuser une société jeune et gaie en train de boire ». Il semble bien difficile avec le peu que nous possédons des *Erotopaegnia* de nous faire de cette œuvre une idée aussi nette que celle de Ribbeck[2].

Les *Erotopaegnia*, qui avaient au moins six livres, comprenaient-ils les poèmes qui sont désignés sous les noms de *Protesilaodamia* ou *Protesilaudamia, Alcestis, Helena, Ino, Centauri, Sirenocirca, Adonis?* L'opinion de Ribbeck[3] est que tous ces poèmes de mètres divers faisaient partie, non pas des *Erotopaegnia*, « ces livres de joyeuses chansons, » comme il les appelle, mais d'un recueil intitulé *Polymetra* ou *Polymetri*, qui nous est connu par une citation de Priscien[4] : « *Versi* pro *versus;* Laevius in *Polymetris*[5] :

Omnes sunt denis syllabis versi.

On peut s'étonner que tous les vers d'un recueil intitulé *Polymetri* soient uniformément composés de dix syllabes. Aussi Osann[6] admet que le vers cité par Priscien appartient au *Prooemium* d'une « Odarum sylloge », où les mètres étaient variés. Baehrens[7] identifie les *Polymetri* — cette *Odarum sylloge* —

1. Ribbeck, *Histoire de la poésie latine*, p. 375-376.

2. Ausone, qui connaît bien les *Erotopaegnia* (édit. Schenkl, XXVIII, 4, 11), a composé des *Technopaegnia* (édit. Schenkl, XXVII), « inertis otii mei opusculum, » comme il les caractérise fort bien. Ce tour de force puéril, qui consiste à terminer par des monosyllabes près de deux cents vers hexamètres, consacrés aux sujets les plus différents, — et les plus indifférents, — ne nous renseigne en rien sur ce que pouvait être la composition des pièces érotiques de Laevius.

3. *Hist. de la poésie latine*, p. 376-377.

4. Priscien, lib. VI (Keil, I, p. 258).

5. Les manuscrits ont *polimentris, polometris, polimerris, polimentis, polimernis*, etc. — Reinesius (*Var. Lection.* lib. III, Altenburgi, 1640, p. 126) lit, au lieu de *polymetris*, *polumenis* ou *polymenis*, c'est-à-dire *venalibus*, transcription du titre d'une comédie de Ménandre, οἱ Πωλούμενοι, qui fut traduite par Caecilius. Cf. Aulu-Gelle, *Noct. Att.*, XI, VII, 6 : Apud Caecilium in *Polumenis*.

6. Osann, *Analecta critica poesis Romanorum scaenicae reliquias illustrantia*, 1816, p. 53.

7. *Fragmenta Poetarum Romanorum*, p. 293.

avec les *Erotopaegnia*. Cette identification est très vraisemblable. Un érudit italien, Eleuterio Menozzi, a récemment soutenu qu'un examen sérieux des fragments qui nous restent des *Erotopaegnia* tendait à prouver que ces fragments étaient des débris de tragédies [1]. Mais les vers qui nous restent n'ont ni le ton ni le mètre de la tragédie. L'ouvrage auquel ils appartiennent était un recueil lyrique; c'est ce qu'indique clairement Charisius, qui désigne une des pièces de Laevius comme étant la dernière des *odes* qui composaient les *Erotopaegnia* [2]. Le vers cité par Priscien ne peut faire partie de la préface d'un recueil comprenant des poésies de mètres divers, à moins que le contexte ne prouve que c'est cette préface seule qui était écrite en vers de dix syllabes. Mais, on le verra, diverses parties des *Erotopaegnia* semblent avoir eu des préfaces particulières : il est donc plus probable que le vers qui nous occupe appartient au *Prooemium* particulier d'une pièce qui, par exception, — et l'auteur tient à en prévenir son public, — est uniquement composée de vers de dix syllabes.

Le recueil de Laevius aurait donc porté un double titre : la variété des mètres qui y étaient employés l'aurait fait nommer *Polymetri* par les grammairiens, en même temps que le caractère uniformément galant et léger de toutes les pièces qui en faisaient partie lui aurait valu le titre d'*Erotopaegnia*, titre sous lequel il est plus généralement connu. Baehrens identifie nettement les *Erotopaegnia* et les *Polymetri* [3]. Comme Ribbeck, L. Mueller [4] admet que ces deux titres désignent deux ouvrages bien distincts.

Mais il est admis généralement, et contrairement à l'opinion de Ribbeck, que les poèmes de Laevius dont nous avons les

1. Eleuterio Menozzi, *Rivista di filologia e d'istruzione classica*, 1894, fascic. II.

2. Charisius, 288, Keil : « ...Laevii novissimae odes *Erotopaegnion*. »

3. M. L. Havet suppose qu'en disant «Laevius in Polymetris», Priscien voulait désigner une simple pièce — un peu longue — des *Erotopaegnia*, où Laevius se serait amusé à traiter de métrique et à employer successivement, comme Terentianus Maurus devait le faire longtemps après lui, les rythmes mêmes dont il était question. Cette pièce aurait pu être une préface d'un des six livres. Le titre *Polymetri* ou *Polymetra* aurait mal caractérisé un recueil entier distinct des *Erotopaegnia*, qui sont eux-mêmes *polymetra*. (Note communiquée par M. L. Havet.)

4. L. Mueller, *De Re metrica*, Lipsiae, 1861, p. 75 : «Venit autem ad nos notitia duorum Laevii operum, quorum alteri *Erotopaegnion*, *Polymetrorum* alteri fuit nomen.»

titres faisaient partie des *Erotopaegnia*. Vossius, déjà, voyait dans l'*Adonis* un des poèmes du recueil[1]; plus récemment, Osann estimait que la *Protesilaodamia* devait appartenir aux *Erotopaegnia*[2]; Weichert, enfin, pense que tous les poèmes de Laevius dont nous connaissons les titres en faisaient partie; ils y donnaient peut-être leur nom chacun à un livre entier, — ce qui nous forcerait à admettre que le recueil avait plus de six livres, — ou, tout au moins, ils conservaient leur titre particulier, indépendant du titre général de l'ouvrage[3]. Telle est aussi l'opinion de L. Mueller[4]. Elle est très vraisemblable.

La manière dont le « Q. Valerii Catulli Veronensis liber » est composé nous permet de nous faire une idée de la manière dont devaient être composés les livres des *Erotopaegnia,* qui comprenaient de petites pièces sans titre, en même temps que des odes importantes désignées par des titres particuliers.

Qu'on le remarque, en effet. Les éditeurs ont pu ranger les pièces de Catulle sous divers titres généraux : *heroica, amatoria epigrammatica, lyrica,* etc.[5]. Parmi ces pièces où les sujets les plus variés sont traités en vers de mètres différents, il en est deux — les deux développements épiques — qui ont des titres spéciaux. Le n° LXIII, en vers galliambiques, est connu sous le nom d'*Atys*, et le n° LXIV, en vers hexamètres, porte, soit le titre peu exact d'*Argonautica*, soit le titre, qui lui convient beaucoup mieux, d'*Epithalamium Pelei et Thetidos*.

Il est tout naturel que Laevius, ou sinon lui, du moins les grammairiens qui se sont occupés de son œuvre, aient donné des titres particuliers aux odes héroïques consacrées à des sujets mythologiques, qui étaient, au milieu des petites pièces érotiques, les poèmes les plus développés et les plus intéressants du recueil. A côté d'épigrammes de quatre ou de six vers, le « lepidus novus libellus[6] » de Catulle admet un déve-

1. Vossius (cité par Weichert, p. 41): « Et verisimile est in *Erotopaegniis* fuisse. carmen quod *Adonis* inscriberetur. »
2. Osann, *Analecta critica*, p. 54.
3. Weichert, p. 40-41; 56-57. — Cf., p. 42: «... pro partibus ac veluti membris totius quod *Erotopaegnion* nomine celebratur, corporis habeamus. »
4. L. Mueller, *De Re metrica*, p. 75-76.
5. Voir, en particulier, la Table du Catulle de la collection Lemaire, p. 627.
6. Cf. Catulle, *Carmina*, I, v. 1.

loppement épique de 408 hexamètres. N'est-il pas très vraisemblable que les *Erotopoegnia*, qui comprenaient au moins six livres, aient eu place, à côté des petites pièces amoureuses, pour les grandes odes érotiques, assez nombreuses, puisque nous connaissons les titres de huit d'entre elles?

Un examen détaillé de ces huit odes prouvera que leurs sujets et la manière dont ces sujets semblent avoir été traités, leur donnaient tous les droits possibles de figurer dans un recueil de poésies érotiques.

(A suivre.) H. DE LA VILLE DE MIRMONT.

SUR UN VERS D'HORACE

Projicit ampullas et sesquipedalia verba.

(*Art poétique*, 97.)

I

Ce passage de l'*Art poétique* est bien souvent cité. Tous les lexiques, tous les commentateurs, tous les traducteurs donnent au mot *ampullas* le sens de style ampoulé, emphatique. Boileau l'a paraphrasé en disant :

> Que devant Troie en flamme Hécube désolée
> Ne vienne pas pousser une plainte ampoulée.
>
> (*Art poétique*, III, 135.)

Les scolies latines elles-mêmes, celles qui nous viennent d'Acron, précisent le sens en ces termes : « *fastuosa verba, id est, irata, grandia, inflata verba... adhuc enim ampullas vocamus quasi inflata vasa.* »

La tradition philologique, chez les anciens comme chez les modernes, est donc qu'Horace se moque du style emphatique des auteurs de tragédies en comparant l'enflure de leur langage à la panse rebondie de certains vases. Si, en français, le mot *ampoulé* dérive d'*ampoule*, c'est parce qu'on a comparé la petite sérosité qui se forme sous la peau au flacon contenant l'huile consacrée, à l'ampoule, la sainte ampoule[1], et, par

1. Le mot, avec le sens d'enflure, ne remonte pas plus haut que le XVIe siècle ; il apparaît pour la première fois dans les écrits d'Ambroise Paré. Dans le sens de vase, il est beaucoup plus ancien, mais paraît réservé aux petites fioles contenant des huiles saintes. Voyez le *Dictionnaire de la langue française* de Littré et le *Dictionnaire général de la langue française* par Hatzfeld, Darmesteter et Thomas. Pourtant mon ami M. A. Thomas, que j'ai consulté, veut bien m'écrire qu'à son avis le mot *ampoulé* serait plutôt le participe d'un ancien verbe *ampouler* (enfler), dérivé du latin *ampullari* et par conséquent d'origine savante, tandis que le mot *ampoule* (tumeur) représenterait *ampulla* employé populairement, avec le sens de *vesica*.

conséquent, la comparaison aboutit toujours au même sens d'enflure.

Je ne doute pas, en effet, que le mot ne doive être pris dans un sens plaisant, que confirme l'expression pittoresque de *sesquipedalia verba*. Mais je ne suis pas sûr que le français *ampoulé* traduise bien la métaphore ni même la nuance d'idée contenue dans les *ampullas* d'Horace.

On remarquera d'abord que le poète latin ne fait pas, comme Boileau, la critique du mauvais style tragique. Le sens du morceau est essentiellement didactique.

Interdum tamen et vocem comœdia tollit
. . . . . .
Et tragicus plerumque dolet sermone pedestri
Telephus et Peleus, quum pauper et exul uterque,
Projicit ampullas et sesquipedalia verba,
Si curat cor spectantis tetigisse querela.

Horace conseille aux auteurs de varier le ton suivant les circonstances. Il y a des cas où la comédie a le droit de hausser la voix et, réciproquement, où des personnages de tragédie ont besoin de s'exprimer plus simplement : par exemple, Télèphe et Pélée quand ils viennent sur la scène sous l'aspect de mendiants et de bannis. Dans cette situation, il serait absurde de leur prêter le langage ordinaire de la tragédie, c'est-à-dire *ampullas et sesquipedalia verba*. Horace pense sans doute au style des vieux tragiques latins, comme Ennius, et à leurs mots composés, qui n'en finissaient pas. Horace ne veut pas dire qu'il soit déraisonnable ni ridicule de parler ce langage, quand on fait de la vraie tragédie. Il constate simplement que ce style n'est pas toujours de mise. Son idée est donc un peu différente de celle de Boileau et le mot français *ampoulé, emphatique, enflé,* possède une force critique et un sens péjoratif qui ne résultent pas nécessairement du passage cité.

Admettons cependant, pour ne pas raisonner sur des nuances trop subtiles, que l'intention d'Horace soit franchement moqueuse. Elle doit l'être, puisque dans un autre morceau il s'est servi du verbe *ampullari* pour railler l'audace prétentieuse d'un jeune poète romain, Titius, qui ne craignait pas de riva-

liser avec Pindare et qui se voyait déjà célèbre parce qu'il avait essayé d'adapter au mètre latin les odes du fameux lyrique.

Fidibusne latinis
Thebanos aptare modos studet, auspice Musa ?
An tragica desaevit et ampullatur in arte ?
(*Epîtres*, I, 3, 14.)

Ce que je crois pouvoir démontrer, c'est que la métaphore dont se sert Horace n'a pas de rapport, en dépit des scolies latines et de la dérivation de notre mot français, avec la panse gonflée d'un vase, et que les *ampullae* sont tout autre chose qu'un style *ampoulé*.

II

Les deux termes qu'emploie Horace, *ampullae, ampullari,* sont des ἅπαξ λεγόμενα dans la langue latine. On ne les trouve nulle part ailleurs. En effet, ce sont de simples traductions des mots grecs λήκυθος, ληκυθίζειν[1], comme l'a déjà remarqué Forcellini dans son *Lexicon latinitatis*[2]. Pour connaître la valeur exacte des *ampullae,* il faut donc se reporter au sens du mot λήκυθος. Il apparaît assez clairement dans une lettre de Cicéron à Atticus[3], qui est datée de l'an 693 U. C. = 61 av. J.-C. Cicéron se trouve alors dans les grands embarras politiques qui suivirent son consulat. Il a obtenu gain de cause contre Catilina et ses complices; mais la faction populaire ne lui pardonne pas ses rigueurs, et l'affaire de Clodius vient donner un nouvel aliment aux fauteurs de désordres. Cicéron se sent isolé. César le déteste; Pompée, tout-puissant et chargé de gloire, répond froidement à ses avances et craint de se compromettre avec lui. C'est dans ces conjonctures qu'a lieu la séance du Sénat que raconte la lettre à Atticus. On demande

1. L'assimilation exacte de λήκυθος à *ampulla* est bien prouvée par l'association des mots *ampulla et strigilis* (Cicéron, *De finibus*, IV, 12), qui correspond à la locution grecque, λήκυθος καὶ στλεγγίς, formant la réunion des deux instruments essentiels du gymnase.

2. Au mot *ampulla*.

3. *Ad Attic.*, I, 14.

à Pompée ce qu'il pense des mesures déjà prises au sujet de Clodius et il répond de façon évasive. Alors Crassus se lève et, à la grande surprise comme à la grande joie de Cicéron, dont il passait pour être l'ennemi, il entame un pompeux éloge du consulat de Cicéron. Il déclare solennellement qu'il doit tout à ce grand consul, que s'il est encore sénateur, citoyen romain, homme libre et en vie, c'est à lui qu'il le doit; qu'il ne jette pas les yeux sur sa femme, sur sa famille, sur son pays, sans se rappeler tous ces bienfaits. Enfin, il termine par une péroraison sur la guerre civile, *de flamma, de ferro,* et, ajoute Cicéron, « tu connais le *couplet* pour l'avoir déjà lu à plusieurs reprises dans mes propres harangues, dont tu es l'Aristarque, — *nosti illas* ληκύθους. »

Il est bien clair que Cicéron, parlant à la fois du discours de Crassus, qui lui rend un signalé service, et de ses propres harangues, ne peut pas employer un terme impliquant le sens malveillant d'*emphatique* et d'*ampoulé.* C'est la grande éloquence, le développement oratoire lancé à toute volée, étudié et apprêté, si l'on veut, mais magnifique et faisant une impression décisive sur l'auditoire. Le ton ordinaire de la correspondance de Cicéron et les plaisanteries qu'il fait sur lui-même, en s'entretenant avec Atticus, permettent de croire qu'il donne ici un tour badin à sa pensée. Comme Horace, il plaisante les lieux communs de l'éloquence, mais il est loin de les blâmer.

Il faut rapprocher de ces λήκυθοι un terme que nous trouvons un peu plus bas dans la même lettre. Dans cette mémorable séance, Cicéron prit la parole à son tour : « Je ne m'amusai pas aux fioritures, dit-il en substance, ayant à parler pour la première fois en présence de Pompée; j'appelai à la rescousse toutes les armes de l'éloquence, les περίοδοι, les καρποί, les ἐνθυμήματα. Je réussis à souhait; on m'applaudit. Mais tu sais déjà comment j'ai parlé, car ce jour-là mes *éclats de voix* furent tels qu'ils ont dû venir jusqu'à toi *(nosti jam in hac materia* sonitus *nostros; tanti fuerunt ut ego eo brevior sim quod eos usque istinc exauditos putem).* »

La même locution grecque, λήκυθοι, revient dans une lettre

de Pline le Jeune[1] pour caractériser l'éloquence de Cicéron. Pline adresse un livre à un de ses amis, Arrianus. Il le prie de le lire avec soin et de lui faire des critiques. Ce sont des essais de discours dans lesquels il a cherché à imiter le style d'orateurs célèbres comme Démosthènes et Calvus. Pourtant, il n'a pas omis non plus le genre d'éloquence familier à Cicéron, chaque fois que le sujet lui a permis d'agrémenter son style *(non tamen omnino Marci nostri* ληκύθους *fugimus)*. Il est naturel, en effet, qu'à côté du style si précis et si pondéré de Démosthènes, la forme de Cicéron apparaisse plus pompeuse et plus fleurie. C'est ce que Pline explique un peu plus loin en disant qu'il a voulu être vigoureux, pressant, mais non morose et trop sévère *(acres enim esse, non tristes volebamus)*. Ici encore il est certain qu'aucune intention sérieusement critique ne peut effleurer l'esprit de l'auteur. C'est une qualité, et non un défaut de style, qu'il entend imiter.

Le sens peut-être plaisant, mais laudatif, de λήκυθοι, opposé au sens péjoratif d'*emphatique* ou d'*ampoulé*, résulte donc clairement de ces deux textes. Mais comment déterminer exactement la valeur de la métaphore contenue dans ce mot?

On sait qu'en Grèce ἡ λήκυθος est, par excellence, le vase à huile et à parfums, le récipient qui contient l'onction pour la toilette, pour le bain, le gymnase, le banquet, etc. Aussi le mot λήκυθος prend-il métaphoriquement le sens de personne fardée ou parée. Aristophane traite de « lécythe » une vieille femme amoureuse, qui se farde pour plaire à un jeune homme[2]. Démosthènes mentionne sans doute un surnom populaire, en appelant αὐτολήκυθοι des jeunes gens de mise et de mœurs dissolues[3]. Je crois pourtant que les commentateurs qui se sont occupés du texte de Pline, comme Turnèbe, ont eu tort d'appliquer le sens d'aimable et d'onctueux à ce genre d'éloquence[4]. Il est, à mon avis, impossible de l'accorder avec le

1. *Epist.* I, 2, 3.
2. *Ecclesiaz.* 1101.
3. *Contr. Con.* 14, p. 1281.
4. Cf. le *Thesaurus linguæ græcæ* d'Henri Estienne, s. v. λήκυθος. On remarquera comment, pour concilier les deux idées contradictoires d'éloquence aimable et d'éloquence enflammée, l'auteur du *Thesaurus* ajoute : « sed orationis elegantiam et amœnitatem

texte de Cicéron *(de flamma, de ferro)*. Même le texte de Pline contient un mot *(acres)* qui répugne à cette interprétation.

La solution de ce petit problème nous est fournie, je crois, par le verbe ληκυθίζειν, qu'Horace traduit par *ampullari*. Voici le sens très précis que lui donnent les lexicographes et les scoliastes, en s'inspirant sans doute de textes et de manuels plus anciens :

Pollux, *Onomasticon*, IV, 114. Sur les acteurs : Εἴποις δ'ἂν βαρυστόνος ὑποκριτής, βομβῶν, περιβομβῶν, ληκυθίζων, λαρυγγίζων, φαρυγγίζων καὶ βαρυφώνος.

Scoliaste d'Aristophane (*Ad Acharn.*, 589) : Ληκυθίζειν, μεῖζον βοᾷν καὶ ψοφεῖν.

Suidas, au mot ληκυΐζειν (qu'il faut certainement corriger en ληκυθίζειν), τὸ μεῖζον βοᾷν καὶ ψοφεῖν.

Anecdota Bekkeri, p. 50, 8 : Ληκυθίζειν, ὁπόταν βούλωνται οἱ φωνασκοῦντες κοῖλόν τι φθέγμα ποιεῖν, ὥσπερ εἰς ληκύθους προϊέμενοι.

Ainsi tous les textes font allusion à la sonorité de la voix, à l'ampleur du débit[1]. L'origine même de la métaphore nous est expliquée par le curieux passage des *Anecdota* qui compare l'émission de la voix chez l'apprenti orateur au son rendu par un vase creux quand on parle dans l'intérieur de la cavité[2]. Il est assez naturel que l'on ait pris le mot λήκυθος pour exprimer cette image; car aujourd'hui encore les paysans grecs qui fouillent les tombeaux de Tanagre ont remarqué le son caverneux que rend, quand on souffle dedans, le petit vase rond si fréquemment déposé auprès des morts; ils prétendent naïve-

cum magnificentia et gravitate plerumque conjungi solere. » C'est le « gris-rouge » de la cassette d'Harpagon, dans Molière. Lorsque Cicéron veut dépeindre par métaphore le style apprêté et un peu trop fardé d'Isocrate (*Ad Attic.* II, 1), il emploie un autre mot grec, qui est fort juste, *myrothecium* (μυροθήκιον), la boîte à parfums (voyez le *Dictionnaire des Antiquités* de M. Saglio, au mot *Alabaster*, fig. 207, 208).

1. Je laisse de côté un texte de Strabon, qui est moins clair (XIII, 54, p. 609) : μηδὲν ἔχειν φιλοσοφεῖν πραγματικῶς, ἀλλὰ θέσεις ληκυθίζειν. L'auteur du *Thesaurus* explique : « elucubrare ad lucernam, cui oleum ex lecytho effunditur, multo studio componere. » Il me semble que, même dans ce passage, on peut supposer une allusion à la sonorité du débit : ce serait l'exercice d'école, appris et récité par cœur, opposé à la philosophie pratique.

2. Ussing, *De nominibus vasorum graecorum*, p. 63, a interprété ce texte comme si l'on remplissait le vase d'un liquide, ce qui produirait une sorte de clapotement sonore. Mais Krause, *Angeiologie*, p. 394, note 2, l'a refuté et a rétabli le sens exact. Letronne, dans ses *Observations sur les noms des vases grecs* (*Œuvres choisies*, IIIe série, I, p. 397), a admis que λήκυθος pourrait venir de λακεῖν, λακάζειν, *crepare, clamare*.

ment que les pleureuses antiques suivaient le convoi en soufflant lugubrement dans ce récipient. Or ce vase, plus spécialement connu en archéologie sous le nom d'aryballe, n'est pas autre chose qu'une variété du λήκυθος, mot générique qui enveloppait toute la catégorie des vases à huile et à parfums[1]. Il est vraisemblable aussi que le mot βομβύλιος, appliqué au même vase, a pour origine une onomatopée que l'on retrouve dans les verbes βομβέω, περιβομβέω, employés par Pollux[2].

Notons encore chez Suidas[3] le mot ληκυθισμός, employé dans le sens de bruit et de chant. Le même auteur cite une expression de Sophocle, qui aurait qualifié un homme de ληκυθιστής; mais, ce qui paraît étrange, c'est que Suidas explique le mot par ὁ μικρόφωνος. On ne s'étonnera pas, après les explications qui précèdent, que nous proposions de faire dans le texte souvent corrompu du lexicographe la légère correction d'ι en α. Le mot μακρόφωνος est employé par Hésychius[4] qui, d'ailleurs, explique correctement ληκυθιστής par κοιλόφωνος[5]. Pour terminer cette révision, je rappellerai encore que la partie du corps comprise entre la gorge et le cou portait le nom de λήκυθος[6]; c'est la partie résonnante, ἠχῶδες, celle qui contient les cordes vocales.

III

En résumé, le sens véritable et original des mots λήκυθος, ληκυθίζειν, traduits en latin par *ampulla, ampullari,* est celui de phrases sonores, de couplets oratoires, lancés à toute volée et d'une voix vibrante. Ce sont bien les *sonitus* de Cicéron. Si Horace a employé ces expressions en y mettant une idée plaisante et un peu satirique, il n'en a certainement pas modifié

1. Voy. le *Dict. des Antiquités,* au mot *Lecythus.*
2. M. Clermont-Ganneau m'a rappelé que les Arabes jouent parfois de la flûte en penchant leur tête dans l'ouverture d'une grande jarre, qui sert ainsi de caisse de résonnance.
3. *S. v.* ληκυθιστής, p. 559, édit. Bernhardy.
4. *S. v.* τανύγλωσσοι.
5. *S. v.* ληκυθιστής.
6. Hesychius, *s. v.* et Schol. Plat. *Hipp. min.*, p. 334.

le sens qui est différent de ce que nous entendons par *ampoulé*. Nous disons familièrement d'un orateur ou d'un acteur qu'il a « un beau creux » : c'est une qualité que nous lui reconnaissons, *cum grano salis,* et non sans une pointe d'ironie. Il en est de même des *ampullae* d'Horace et des λήκυθοι de Cicéron.

Comment les scoliastes latins ont-ils plus tard interprété le vers de l'*Art poétique* par une comparaison avec des *vasa inflata?* C'est que, de bonne heure, l'expression pittoresque lancée par Horace dans la circulation dut perdre son sens étymologique. Les Romains n'avaient pas sous les yeux les λήκυθοι des Grecs. L'*ampulla* représentait pour eux toutes sortes de vases plus ou moins pansus. L'idée de panse gonflée s'imposait à eux, bien plus que celle d'une cavité dans laquelle la voix résonne. Dès lors, l'image changea, et c'est sous cette forme qu'elle est parvenue jusqu'à nous. Pourtant, elle ne disparut pas complètement du cercle des érudits. M. Gaston Boissier a bien voulu me signaler, à côté de la scolie d'Acron, le texte d'un autre commentateur d'Horace, Pomponius Porphyrion, qui rétablit exactement le véritable sens en disant, à propos du vers de l'*Art poétique :* « *Hoc ex Callimacho substulit qui dixit :* ληκύθειος μοῦσα. » La Muse qui *lécythise*, c'est la Muse de la tragédie. En effet, on lit dans les scolies d'Héphaistion : « ὅθεν καὶ Καλλίμαχος τὴν τραγῳδίαν ληκύθιον μοῦσάν φησι. »

Dans la curieuse histoire de cette métaphore, il y eut donc trois phases : 1° sens grec de sonorité de la voix, par comparaison avec la résonnance d'un vase creux; 2° sens latin, à une époque basse, d'enflure, par comparaison avec la panse d'un vase; 3° sens français de boursouflure, par comparaison avec la petite sérosité qui se forme sous la peau.

E. POTTIER.

NOTES GALLO-ROMAINES[1]

VII

DIEUX TOPIQUES DANS LA VALLÉE DE TRETS

Lorsqu'au delà d'Aix-en-Provence on remonte, vers l'est, la vallée de l'Arc, en suivant le tracé de l'antique Voie Aurélienne[2], on débouche dans cette vaste plaine de Trets qui est un des « terroirs » du Midi les plus riches en souvenirs, en débris et en légendes du passé gallo-romain[3] : c'est peut-être le lieu de passage le plus anciennement fréquenté de la Provence tout entière. Deux chaînes de montagnes l'encadrent au nord, la montagne du Cengle, dont la route romaine longe les dernières pentes, et la montagne Sainte-Victoire, qui domine le pays de sa longue croupe. Dans l'Antiquité, l'une et l'autre montagne avaient leur divinité éponyme. Nous avons essayé de prouver que *Sainte-Victoire* s'appelait *Vintur* ou quelque chose d'approchant[4]. Une inscription découverte près de la Voie Aurélienne, entre Pourrières et Pourcieux[5], nous fait connaître la divinité éponyme du *Cengle*. Cette heureuse trou-

1. Voir *Revue des Études anciennes*, t. I, 1899, p. 47, 143, 233 et 301 ; t. II, 1900, p. 47 et 136.

2. Qui semble se confondre souvent avec celui de la route nationale de Paris à Antibes (voir *Statistique*, t. II, p. 309 ; Gilles, *Voies romaines*, p. 47).

3. Y compris la défaite des Teutons par Marius, que l'on place là.

4. *Revue des Études anciennes*, 1899, p. 56.

5. Elle a été trouvée à « Saint-Andiol, [à 500 mètres] au sud de Sacaron, étendue sur le bord du chemin forestier », chemin visible sur la carte de l'État-Major. Sacaron est une auberge sur la route nationale, qui est ici la Voie Aurélienne ; le soi-disant « arc de triomphe de Marius » (cf. *Revue des Études anciennes*, 1899, p. 55) est là. Sur les antiquités, nombreuses et intéressantes, de ces deux lieux dits, voyez Gilles, p. 47 ; Chaillan, p. 31 et s. C'est, comme le dit justement Chaillan, « un champ archéologique d'une richesse rare, et qui mériterait des fouilles suivies. » — Il fait partie du territoire de Pourrières (dép. du Var).

vaille est due à M. l'abbé Chaillan, l'infatigable explorateur de cette vallée[1] :

CELL//////EO
P·LACIDVS
ADVETISSON
I / V · S · L · M

La première ligne de l'inscription donne le nom de la divinité. En cherchant dans le Cartulaire de Saint-Victor, on rencontre un nom semblable, qui est le nom du Cengle : une charte du XIe siècle l'appelle *mons Celeus*[2]. L'inscription peut donc se lire *Celeo* ou *Celleo deo,* et le dieu *Celeus* du Cengle fait vis-à-vis au dieu *Vintur* de Sainte-Victoire.

⁂

En même temps que la photographie de l'inscription du dieu *Celeus,* M. l'abbé Chaillan m'envoie celle d'une autre inscription, trouvée en 1892, « entre les fermes de Courtot et de Laget, commune de Trets, sur les bords de la Voie Aurélienne[3]. » Comme ma lecture diffère assez sensiblement de celle qui en a été donnée, je me permets de la publier à nouveau[4] :

Ma lecture[5].	Lecture d'Allmer.
/// A //////////////	//////////////
ACILVDEO///	A C T /// M
TOMERACVS	FOM/////VI
VALERIANVS	VALER//S/
V · S · L · M	V S L M

1. Publiée par Chaillan, *Recherches archéologiques et historiques sur Trets et sa vallée*, 1893, p. 21, *de visu.* D'après une photographie envoyée par lui, Allmer, *Revue épigraphique*, III, p. 50, n° 831 ; p. 419, n° 1165. — A la première ligne, la seconde L peut être un E, suivi peut-être de deux NN. Il faut lire la fin *Advetisso[n(is)] f(ilius).* Remarques d'Allmer. — Il paraît bien y avoir N à la fin de la troisième ligne. Et, sans vouloir l'affirmer, je crois bien qu'il y a CELEODEO à la première.

2. Charte des environs de 1050, *Cartulaire de Saint-Victor,* t. II, p. 37 : ... *de castro Rosseto... subtus ipsam roccam quae vocatur MONS CELEUS.* Rousset est exactement au pied de la « barre du Cengle ».

3. Elle est aujourd'hui conservée chez M. Chaillan, à Trets. — Elle se lit sur un bloc dont la surface est couverte de « rayures accidentelles », dit M. Chaillan ; sur le vu de la photographie, il me semble pourtant que ces rayures ont été tracées à dessein, pour faire disparaître l'inscription. Pareille chose se rencontre sur un autre autel païen d'une région voisine (*Corpus,* XII, n° 331).

4. Allmer, t. III, p. 50 ; Chaillan, *Trets*, p. 27 (c'est la même lecture).

5. Je n'affirme pas l'existence de la première ligne.

Quelle que soit la meilleure de ces deux lectures, l'autel nous fait connaître une nouvelle divinité topique de la vallée de Trets, divinité dont le nom (*Acilus* ou *Aciludeus*[1]??) doit se lire sur la première ligne de l'inscription.

*
* *

Une enquête sérieuse s'impose sur tous les monuments gallo-romains de cette vallée de Trets. Nous en avons la preuve à l'instant, grâce à l'obligeance de notre confrère M. de Gérin-Ricard.

Gilles[2] et M. Chaillan[3] avaient mentionné, d'après un manuscrit des frères Bosq[4] conservé à la Société de statistique de Marseille, « un autel dédié au BONVS EVENTVS. » J'avais prié M. de Gérin-Ricard, secrétaire de cette Société, de rechercher ce manuscrit[5] : il l'a retrouvé, copié, et j'y lis, en effet, entre autres choses :

Le 8 novembre 1827, M. Julien nous fit présent d'un monument qu'il avait trouvé dans une de ses campagnes à la Pugerette, près du monument de Marius... [Il s'agit sans doute de la Petite Pugère, au pont de l'Arc, sur la route nationale, territoire de Pourrières]... Ce monument est un autel antique que nos anciens Gaulois avaient élevé en l'honneur du dieu *Bonus Eventus*...

Il est de 0,37 de hauteur, 0,24 de largeur : sa forme est oblongue : au-dessus est un creux pour y placer une cassolette à brûler des parfums ; les moulures sont à la base et à l'extrémité. Au milieu est une niche de 0,14 de hauteur, en forme cintrée, et 0,12 de largeur, où le dieu est placé...

Cette divinité est représentée tenant de la main gauche une coupe, et de la droite probablement des épis qu'il [sic] pose sur un autel de forme ronde : ce qui empêche de bien connaître ce qu'il tient de cette main, c'est que cette partie est un peu fruste.

Un génie est gravé de chaque côté de l'autel : le génie de gauche porte une coupe, et le génie de droite des épis de blé.

Deux lettres sont à la base de l'autel, N et D, ainsi qu'une hache et une massue...

1. J'ai cru lire, un instant, ACILVMEO. — Je ne puis proposer, faute de renseignements précis sur la localité, un rapprochement entre ce nom (si c'en est un) et celui des Eyselettes (lieu près de Saint-Andiol, où l'on a trouvé notamment une Vénus Anadyomène, aujourd'hui au Musée Calvet, Chaillan, p. 32).

2. *Voies romaines*, p. 44.

3. *Recherches sur Trets et sa vallée*, p. 22.

4. Sur les innombrables mémoires, imprimés ou manuscrits, des frères Bosq, cf. *Bulletin épigraphique*, t. V, p. 73.

5. Archives de la Société, dossier *Archéologie et Numismatique*. Le manuscrit se termine par ces mots : « Rédigé... à Auriol le 9 février 1834. Bosq frères. »

De plus, M. de Gérin-Ricard a bien voulu s'informer auprès des héritiers des frères Bosq et des acquéreurs de leur collection. Et il a fini par retrouver le monument au Musée marseillais du Château-Borély, où il est parvenu il y a quelques années[1]. Il m'écrit :

Le dieu est en bas-relief au fond de la niche; les génies, gravés au trait sur les côtés; la quatrième face ne présente rien. Au bas de la niche, j'ai lu :

massue	N	D	ascia ?

S'agit-il du *Bonus Eventus,* comme le voulaient les frères Bosq[2]? Faut-il lire, comme ils le proposaient, *numini dedicatum?* ou plutôt *N... D(eo)?* N'est-ce pas peut-être l'image de quelque dieu local, domestique ou familial, ayant emprunté le costume et les attributs à une divinité classique? Je ne me prononce pas. — Mais voilà en tout cas un nouveau monument religieux restitué à cette Voie Aurélienne, où la vie dévote a été si intense et si variée à l'époque gallo-romaine, avant de s'ouvrir, la première des routes gauloises, au christianisme naissant[3].

CAMILLE JULLIAN.

P. S. — Dans une lettre du 30 juin, M. Chaillan, ayant revu le monument de la page 234, me propose la lecture suivante :

ACIVA////EO
FOMEN////VS
VALERIANVS
V· S L M·

1. Ne se trouve pas dans le *Catalogue* Frœhner, rédigé avant son arrivée.

2. Le *Bonus Eventus* est avant tout un dieu des champs veillant à la bonne issue des moissons. Sur ses représentations, voir en particulier Pline, *H. N.*, XXXIV, 77 : *Simulacrum Boni Eventus, dextra pateram, sinistra spicam ac papavera tenens.*

3. Comme autres inscriptions religieuses de la vallée de Trets, voir la dédicace à Belinus, de Gréasque (ici, p. 167); une autre, du val de Trets (Chaillan, p. 27); l'inscription *Junoni*, de Puyloubier (*Corpus*, XII, 496); les figures d'Hermès et de Vénus, aux Eysolettes, etc. Trets elle-même (IN VALLE TRETENSI, inscription de 1051, Chaillan, p. 59) rappelle la déesse topique *Trittia*, XII, 255, 316).

BULLETIN HISPANIQUE[1]

INSCRIPTION LATINE DE ROME CONSERVÉE EN ESPAGNE

Plusieurs des monuments épigraphiques de Mérida, et précisément quelques-uns des plus intéressants, ont été transportés, dès le XVIe siècle, en des lieux assez éloignés : par exemple, au château de las Navas del Marqués, dans les montagnes du Guadarrama; au monastère de Galisteo, près de Caparra; à Plasencia, ville située au nord de Mérida, sur la route de Salamanque. Là, à Plasencia, dans l'ancienne maison seigneuriale des marquis de Mirabel, j'en ai copié quelques-unes. Mais la plus importante d'entre elles m'a échappé, à moi comme à tous mes prédécesseurs et successeurs.

Je l'avais déjà signalée, en 1861, dans mes rapports à l'Académie de Berlin[2], sans m'apercevoir qu'elle avait été déjà publiée, comme existant dans le musée du cardinal de Carpi, à Rome, par Gruter, d'après la copie manuscrite de Smetius[3]. Quand elle prit place entre les *falsae urbi Romae attributae*[4], je ne la connaissais que par le texte publié par Ponz dans son ouvrage connu, le *Voyage en Espagne* (vol. VII, p. 232 de la première édition, Madrid, 1772; p. 238 de la seconde, 1776 et suiv.). Je la reproduis ici d'après une copie prise sur l'original; il en résulte qu'il n'y a pas lieu de la croire fausse.

Elle a été trouvée dans un appartement que l'on ne montrait pas aux visiteurs du balcon *(pensil)* de la casa de Mirabel. Il paraît qu'à présent elle n'existe plus, d'après ce que j'apprends des derniers et rares visiteurs du lieu, à moins que l'on n'ignore de nouveau l'endroit où elle gît. Cependant, ni Mérida ni les villes voisines n'ont manqué d'amateurs et collectionneurs d'antiquités, d'*aficionados*, comme on dit là-bas. L'un d'eux, un italien d'origine, du nom

1. Voir plus haut, p. 145-149.
2. *Epigraphische Reiseberichte*, 1861, p. 388.
3. Gruter, 827,6 : «c Manutio»; Manutius l'avait publié dans son *Orthographia*, p. 426,2.
4. *Corpus*, vol. VI, pars V, 1885, n° 3050*.

de Claudio Constanzo, qui vécut à Cáceres et y mourut, dans une pauvreté extrême, vers 1840, en a pris copie. J'ai vu quelques-uns des livrets sales où il avait coutume de prendre note des inscriptions qu'il voyait (v. *Corpus*, vol. II, p. 75); mais l'inscription en question ne s'y trouvait pas. Son érudition était médiocre; souvent il n'a pas compris ce qu'il copiait; ses textes renferment des fautes palpables. Du moins ne s'est-il pas rendu coupable de falsifications et d'interpolations. Sa transcription de l'original n'existe plus, à ce qu'il semble, mais un autre *aficionado* de cette région, beaucoup plus instruit que lui, en a sauvé une copie, la seule qui nous ait conservé le texte de l'original. M. Philippe Léon Guerra était un médecin modeste, mais d'une érudition solide : il résidait dans une petite ville de l'Extremadure espagnole, Gata, tout près de la frontière portugaise (v. *Corpus*, vol. II, p. 97 et 826), où il mourut en 1890. La copie du texte de Constanzo se trouve dans une lettre adressée, le 1er août 1880, à M. Vicente Paredes y Guillén, architecte à Plasencia, qui m'en a communiqué, très gracieusement, l'original. Je dois la connaissance de M. Paredes à M. Edouard S. Dodgson, le bascophile anglais, toujours prêt à favoriser les études relatives à l'Espagne.

Ce texte n'est pas un faux : au premier coup d'œil, on voit qu'il n'y a pas le moindre doute à élever sur son authenticité. Il était gravé sur une petite plaque de marbre blanc, dont la longueur était d'une *media vara,* la hauteur d'*un palmo* (environ $0^m40 \times 0^m24$) et qui devait être encastrée dans le mur d'un tombeau. Les lettres, comme Guerra le répète d'après les indications de Constanzo, étaient belles; elles doivent avoir été assez petites, correspondant aux mesures étroites de la plaque.

Le texte ne diffère de celui de Smetius que par la distribution des lignes et par quelques détails insignifiants, que je signalerai tout de suite. On sait que, dans la seconde partie de son manuscrit, Smetius, le plus parfait copiste de textes épigraphiques que l'on connaisse, eut recours à des copies étrangères, nullement comparables en exactitude aux siennes propres[1]; il ne faudra donc pas attacher une valeur décisive aux variantes de son texte. Ponz suit partout le texte de Smetius et de Gruter; il ne prétend jamais reproduire les originaux. Il n'est pas à supposer que le copiste espagnol a changé la distribution des vers d'un texte qu'il ne comprenait guère. Du contenu de l'inscription, il résulte aussi que la disposition des lignes suivie par lui est la plus probable.

1. Voyez mon rapport dans les *Monatsberichte* de l'Académie de Berlin, 1856, p. 551 et suiv., et le *Corpus*, vol. VI, part. I, p. XLIV.

Je donne d'abord le texte, avec les petites corrections et additions qu'il exige, et que je défendrai plus bas.

HORTVLO*s* · AEDICVL · SACELL
CVM · DISTEG · SERVILIA · CIN*y*RA
FECIT · SIBI · ET · M · SERVILIO · LIBERALI
OPTVM*o* · VIRO · SVO · PRO · PARTE · TERTIA · ⁂ ⚭ ⚓ N̄
M · SERVILIO · SERENO · ITEM · PRO · PARTE · TER · ⁂ ⚭ ⚓ N̄
RVBRIAE · DIONE · ITEM · PRO · PARTE · TERTIA · ⁂ ⚭ ⚓ N̄
*s*E*i* · QVOS · I · E · C · H · S · INFR · P · XXIII
IN · AGR · P · XIIX · Q · CONDERE · VOL
DAB · IN · ARCAE · PONT · ✱ ♭ · NVM

A la première ligne, le texte de Smetius, ainsi que celui de Constanzo, donne HORTVLO; l'*s*, qui est nécessaire, se sera trouvé plus petit que les autres lettres, de sorte qu'il aura échappé aux copistes.

A la fin de la seconde ligne, Constanzo a copié CINIRA : Smetius donne CYNIRA; l'Y aura eu une mince tête de fourche, comme souvent; du reste, les Espagnols ne connaissent guère l'ypsilon grec. Le nom grec κίνυρα, signifiant une sorte de guitare, d'origine peut-être orientale, est connu. Les transpositions orthographiques, habituelles à la langue et à l'écriture vulgaires, permettent d'admettre que l'original a porté *Cynira*. Je préfère, cependant, la forme correcte.

Il est probable que *Servilia Cinyra* est identique à la *Servilia M. L. Cinyra* du *Corpus* (vol. VI, 4, n° 26412). Notre inscription, comme cette dernière, aurait donc fait partie des monuments du tombeau de la *gens Servilia*, dont un assez grand nombre a été trouvé, en 1881, dans la Villa Wolkonsky, à Rome (*Corpus*, vol. VI, 4, n°s 26375-26456). Une pièce détachée, mais d'un intérêt plus grand que le reste de ces inscriptions, existait donc déjà au XVIe siècle, dans la collection du cardinal Carpi.

DISTEG, dans la seconde ligne, est bien copié dans les textes de Smetius et de Constanzo; Guerra, qui ne connaissait pas le mot, voulait en faire BIS TECT*um*, pensant à un édifice à double toit. Mais c'est certainement le grec διστεγία, ou bien un édifice δίστεγος, c'est-à-dire de deux étages.

Le tombeau se composait donc, comme on est en droit de le supposer, de plusieurs édifices différents, si petits qu'ils fussent : il y avait des *hortuli*, une *aedicula* et un *sacellum cum distegia*. Un architecte ou archéologue familier avec les restes de semblables constructions, telles qu'on en trouve sur les côtés des grandes voies sortant de Rome, à Pompéi, et autre part, serait à même d'en donner une idée plus claire que je ne le puis. On sait qu'il y a eu presque régulièrement, autour des tombeaux, de petits jardins, comme chez nous. L'*aedicula*,

la petite chapelle, aura été consacrée aux *dei Manes,* quoique leur nom ne se trouve pas dans l'inscription. Le *sacellum* n'était probablement qu'une *area,* une petite place libre avec un autel destiné aux offrandes, où l'on immolait aux *dei Manes* les jours des *parentalia,* êtes de mémoire des parents. De la *distegia,* je ne me fais pas une dée exacte. Formait-elle, autour de l'*area,* une espèce de portique à deux étages? J'aimerais à avoir sur ce point l'avis de spécialistes en a matière.

Ligne 3, LIBERALIS est une faute évidente du texte de Smetius : Constanzo a conservé la vraie lecture, LIBERALI.

Au commencement de la quatrième ligne, Smetius donne OPTVMO ; Constanzo donne OPTVM. L'*o* final, peut-être aussi plus petit, lui aura échappé, comme l'*s* final de HORTVLOS, à la première ligne.

Le signe ⅂ a été très bien copié par Constanzo. Car c'est justement la façon régulière d'indiquer le *sestertium :* les deux hastes du chiffre II, dont la première est un peu plus haute que la deuxième, et légèrement courbe en haut, et la barre horizontale du chiffre, qui unit les deux hastes à l'*s* suivant du mot *semis : duo semis,* deux et demi, c'est *sestertium* (voyez mes *Exempla script. epigr. lat.,* p. LXX-LXXI). Smetius ne donne que la forme connue du *sestertium* IIS.

Le chiffre des *sestertium nummum,* à la fin des lignes 4, 5 et 6, est écrit ainsi dans le texte de Smetius : ⟡ ⚓. Pour expliquer le signe ⟡, qui lui paraissait nouveau, Guerra a ajouté en marge, ici et dans les deux lignes suivantes, où le même signe est répété, la forme ancienne du nombre mille, ⅄, qui lui était familière (voyez mes *Exempla,* p. LXXI). La combinaison des signes ⟡, *mille* ou *miliens,* et ⚓, *deciens miliens,* semble impossible. Il semble donc que déjà le texte de Smetius avait commis une faute, que je ne saurais expliquer, et que le texte de Constanzo a conservé le vrai chiffre ⟡. Car *miliens dena milia,* dix millions, est une somme trop forte, que l'on écrit, du reste, régulièrement : *deciens centena milia.*

M. Mommsen, dans une note à ma première communication du texte, a suggéré deux corrections des chiffres donnés par Ponz : IIS · ⟡ D · N, ou IIS ⟡ ⅃ · N. Elles ne manquent pas de probabilité ; mais, si je ne me trompe, la forme des chiffres résultant du texte de Constanzo et de Guerra ne leur est pas favorable.

Le sens du signe N avec sa barre horizontale en haut est certain et connu : *n(ummum),* génitif du pluriel pour *nummorum.*

A la cinquième ligne, Guerra, dans sa copie, a omis le mot SERENO ; mais il le donne dans la traduction espagnole, qu'il ajoute au texte latin. Il doit donc l'avoir lu dans le texte de Constanzo. Il ne manque pas au texte de Smetius.

A la sixième ligne, DIONE, qu'offrent les textes de Smetius et de

Constanzo, est le datif grec, ou grécisant, du nominatif *Dione;* forme de flexion, du reste, assez commune.

Au commencement de la septième ligne, les copies de Smetius et de Constanzo donnent ET. QVOS. Ce sont les seuls mots inintelligibles du texte entier. Je crois qu'il faut corriger nécessairement SI· QVOS. On avait écrit, peut-être, SEI· QVOS, forme archaïque, mais qui ne manque pas de probabilité pour l'époque à laquelle notre texte appartient, comme je l'expliquerai ensuite, surtout lorsqu'il s'agit d'une formule ancienne.

Les signes qui suivent, I · F · C · H · S chez Smetius, I · E · C · H · S chez Constanzo, ont été inintelligibles aussi à Guerra, comme il ne manqua pas de le remarquer. S'ils ont été exactement copiés par Constanzo, comme je le pense, — car nous avons vu que Constanzo a bien lu, et l'écriture de l'original semble avoir été très claire, — il ne sera guère possible de les interpréter à coup sûr. Je propose une solution qui correspond à peu près au sens qu'on exige; mais je suis loin de la croire certaine. Il y a eu, dans les nombreuses formules de ce genre, une telle variété, que nulle divination ne peut se flatter d'atteindre l'explication sûre de chacune de ces formes différentes. Si le hasard ne nous offre pas un jour la même formule, écrite en toutes lettres, il faut désespérer de son interprétation certaine. En attendant, je propose de lire:

[*s*]*e*[*i*] *quos i(n) e(odem) c(onditorio) h(uius) s(epulcri)* ..... *q(uis) condere vol(et)*... etc.

On attend plutôt : *si quis... quem,* ou *quos, condere vol(et),* etc. Mais le *quos* ne peut guère avoir été changé en *quis*. Il faut donc compter avec la maladresse d'un écrivain plébéïen.

Dans la note citée plus haut, Mommsen, suivant la leçon de Smetius et Ponz, a proposé de lire *et quos i(bi) f(unerandos c(urabunt) h(ic) s(itis).* Je crois impossible d'accorder cette solution avec le contenu de la dernière ligne.

Conditorium pour tombeau est un mot de la langue classique, depuis Plaute jusqu'à la basse époque. Le pléonasme *conditorium huius sepulcri* a sa raison : le *conditorium* est l'endroit de l'édifice sépulcral où l'on met le cadavre ou les cendres du défunt. Le petit temple et les petits jardins en diffèrent.

Les formules bien connues des mesures du front et des côtés du tombeau *in fronte, in agro,* fournissent un indice sur l'époque du monument. Elles ne se trouvent, je crois, guère au delà du commencement du second siècle.

Sur le sens du Q à la huitième ligne, j'ai déjà parlé. L'abréviation VOL pour *volet* est un peu irrégulière, comme celles de la ligne suivante. On y pourra voir aussi des traces du *sermo plebeius*. si répandu à chaque époque.

Le sens de la formule de la dernière ligne est clair et d'interprétation sûre : *dab(it) in arcae pontificum IIS (sestertium) tot num(mos).* Mais il y a là deux fautes, l'une de l'auteur du texte, l'autre des copistes modernes. Au lieu de *in arcae,* la grammaire exige *arcae* ou *in arcam;* le rédacteur du texte, ou bien le lapicide, aura confondu les deux structures. La faute de Constanzo est dans les lettres HVS. Il doit y avoir eu forcément, indiquée en sesterces, la somme que celui qui ne respecterait pas la propriété du tombeau paierait à la caisse des pontifes. Il est possible qu'il y ait eu simplement le signe du *sestertium* pareil à ceux des lignes 4 à 6 : ℋ, et que le V inséré entre l'H et l'S soit une erreur de Constanzo. Car la somme peut avoir succédé au mot *num(mum).* Cependant, il me semble plus probable que les trois lettres représentent le chiffre même de l'amende à payer. Mais il est, naturellement, impossible de le restituer, le taux des amendes variant considérablement. Ici, le texte de Smetius a conservé, à ce qu'il semble, une leçon meilleure. Car il donne, ainsi que je l'ai mis plus haut, ⁕ ƀ, c'est-à-dire, *denarios quingentos.* Cependant, le même texte de Smetius, comme nous l'avons vu, ayant commis des fautes dans les sommes indiquées à la fin des lignes 4, 5 et 6, je n'ose pas déclarer définitive cette leçon. Dans ce cas, comme dans les autres, il faudra attendre, avant de se décider, la réapparition de l'original.

Fixer une somme, que paierait comme amende, à la caisse publique de la commune, celui qui ne respecterait pas les prescriptions stipulées au légataire du tombeau par le propriétaire qui l'avait construit, était une coutume très répandue. Nous la connaissons par un grand nombre d'inscriptions grecques, surtout de la Lycie et d'autres contrées de l'Asie Mineure. Feu M. Gustave Hirschfeld en a donné le catalogue en 1887. Elles soulèvent maintes questions juridiques, difficiles à résoudre, sur l'autorité chargée de veiller à l'exécution de la volonté des propriétaires ou testateurs, sur la caisse à laquelle les amendes étaient dues, etc. Nombre d'inscriptions trouvées à Rome et dans beaucoup de villes italiques, comme aussi dans quelques provinces de l'Occident, prouvent que le même usage y avait pénétré. Le catalogue le plus récent qui existe de ces monuments se trouve dans un livre de M. Liebenam d'Iéna (*Städteverwaltung im römischen Kaiserreiche,* Leipzig, 1900). Tout un chapitre est consacré à la défense des sépultures et à la protection des tombeaux (*Begräbnissverbote, Gräberschutz,* p. 34 à 54). Dans cette liste, l'Espagne ne figure pas. Puisqu'il est avéré que notre monument est originaire de Rome, elle reste encore sans témoignage de l'usage en question.

Comment il s'est fait qu'une pièce de la collection Carpi à Rome se soit trouvée à Mérida ou à Plasencia, dans la maison Mirabel, dès environ le milieu du siècle passé, je ne saurais le dire. Mais ceux qui

sont au courant des vicissitudes qu'a subies la collection Carpi, depuis longtemps disparue, ou ceux qui ont étudié l'histoire des relations des familles nobles de l'Espagne avec celles de l'Italie et noté l'intérêt qu'elles portaient aux objets d'art et d'antiquité, nous donneront peut-être un jour la clef du mystère.

A côté du *fiscus*, de l'*aerarium populi Romani*, de la *res publica*, il n'est pas rare que la caisse des pontifes et vestales soit nommée, dans les inscriptions de ce genre, comme étant celle qui devait recevoir les amendes.

Mon interprétation du texte conduit donc à la transcription suivante, dont les suppléments sont presque tous certains :

Hortulo[s] aedicul(am) sacell(um) | cum distegia
Servilia Cin[y]ra | fecit sibi et
M. Servilio Liberali, | optum[o] viro suo
pro parte tertia IIS (sestertium) ↀↀ (mille) n(ummum);
M. Servilio Sereno
item pro parte ter(tia) IIS (sestertium, ↀↀ (mille) n(ummum);
Rubriae Dione
item pro parte tertia IIS (sestertium) ↀↀ (mille) n(ummum).
[S]e[i] quos i(n) e(odem) c(onditorio) h(uius) s(epulcri),
in fr(onte) p(edum) XXIII, in agr(o) p(edum) XIIX,
q(uis) condere vol(et), dab(it) in arca[m] pont(ificum) [IIS] (sestertium). V... num(mum)

A la fin, le texte de Smetius ajoute : *in lateribus dextro et sinistro incisi sunt cardui duo florentes;* il est à croire que l'original prouvera la vérité de cette observation.

Ce texte n'est pas définitif, comme je l'ai déjà observé; il ne le deviendra que quand l'original sera retrouvé et reproduit d'une manière irréprochable. En attendant, la revendication de son authenticité incitera, je l'espère, le zèle des antiquaires espagnols à nous procurer un estampage ou une photographie de l'original.

Que Marcus Servilius Liberalis fût le mari d'une Servilia, de la même *gens*, et peut-être sa parente, cela n'a rien de surprenant ; il y a de nombreux exemples de tels mariages. Marcus Servilius Serenus était probablement le fils de Cinyra et de Liberalis, et Rubria Dione sa femme. C'est donc la femme et mère, qui, de son vivant, fait ériger le tombeau de famille et laisse au mari, au fils et à la belle-fille, en trois portions égales, une somme de trois mille sesterces, destinée à faire exécuter les différentes portions de l'édifice sépulcral, les *hortuli*, l'*aedicula*, le *sacellum cum distegia*. Elle ajoute une amende, dont le montant était probablement de cinq cents *denarii*, pour protéger le tombeau contre une intrusion de personnes étrangères.

A défaut d'indices paléographiques, c'est au style du langage, aux noms, aux formules, qu'il faut recourir pour fixer la date du texte. Tous ces indices, réunis et rapprochés, ne nous permettent pas, si je ne me trompe, de descendre plus bas que le second siècle de notre ère. Je crois même qu'il y a plus de probabilité pour le commencement que pour le milieu et la fin, à cause de la mention des mesures du tombeau. L'absence de la formule *dis Manibus,* ou de telle formule semblable, le *sei quos... quis volet,* si j'ai bien restitué ce passage, suggèrent également l'idée du premier siècle.

E. HÜBNER.

Berlin, avril 1900.

MÉLANGES

NOTES DE MYTHOLOGIE ÉGYPTIENNE

I. LA DÉESSE MAUT

J'ai eu dernièrement occasion de dire quelques mots de Maut, la grande déesse de Thèbes[1]. Sa nature ne paraît pas avoir été bien précisée jusqu'à ce jour, et voici ce qui semble se dégager d'un premier examen des textes ou des monuments qui la concernent.

Née trop tard dans un monde trop vieux, la compagne d'Amon n'eut jamais la robuste individualité de certaines déesses mères des autres triades. Elle ne sut même pas conquérir un nom, et l'impersonnalité de cette dénomination de *Maut* la mère en dit assez long à cet égard. Ne la vit-on pas, au reste, supplantée parfois par une autre création, l'*Amonit*, non moins artificielle elle-même? Voulue et créée pour les besoins de la symétrie, la triade thébaine n'eut jamais, en effet, à sa portée une divinité capable de s'affirmer dans un rôle bien net. Tout comme les plus vieux fétiches d'essence féminine, — arbres ou animaux, — les anciennes déesses femmes s'étaient lentement fondues dans les Isis-Hathor; à peine quelques-unes semblaient-elles échapper à cette attraction invincible. Encore en subsistait-il tout juste celles qui jouaient les comparses ou qui gardaient, à l'abri d'un mythe populaire, une fonction divine un peu précise; telles la Nephtys du mythe osirien, ou la Safkit-Aboui, la bonne aide de Thot en ses écritures. Mais que dire des autres? Celles qui survivaient se confinaient dans le rôle effacé de commère ou dans l'accomplissement momentané d'un acte épisodique, d'une protection toute spéciale exercée sur un moment de la vie humaine; et c'était toute la troupe des Hikit et des Ririt, des Ranninit et des Naprit, des Selkit et des sept Haïthors. Le reste était incorporé définitivement aux grandes figures isiaque et hathorique, dont elles n'étaient plus que les doublets multiples.

Le moment était donc mal venu pour créer de toutes pièces en Thèbes une entité sans tradition comme sans forme populaire, sans

1. *Revue des Études anciennes*, t. II, p. 150-155.

légende comme sans attribution, hors la parturition du dieu-fils. Et quelle peine eut-on à constituer cette famille si péniblement venue! Les mêmes embarras guettaient la création du dieu-fils. On essaya d'abord de Montou; mais on ne tarda guère à le trouver vraiment trop âgé pour se plier à pareil rôle, et l'on se rabattit sur un génie secondaire, si obscur jusqu'alors qu'il put passer pour nouveau-né, Encore de ce dernier ne put-on tirer mieux qu'un personnage hybride, qui emprunta aux dieux du vieux fonds égyptien les pièces composites de son individu, prenant à Phtah-Sokaris sa gaine funèbre, à Aahou le disque lunaire, tandis qu'il copiait servilement en ses attributions le rôle d'Hor-Arsiisit, ou qu'il renouvelait en une nouvelle forme le Thot de la vieille triade Phtah-Maut-Thot, jadis établie à Karnak. Le mélange de Toumou-Ra et d'Amon put être aussi pour une bonne part dans le caractère sokarien du nouveau dieu-fils. Le tout réussit tant bien que mal; mais on ne doit pas chercher pour Khonsou de trop hautes raisons à sa fortune passagère : elles tinrent surtout, bien probablement, aux cures miraculeuses qu'on lui attribuait. C'est au moins l'impression qui se dégage des quelques monuments qui nous le font voir en un rôle un peu précis, comme la stèle de Bakhtan ou ces ex-voto singuliers gravés sur la terrasse de son temple. Sa mère n'avait pas la ressource de tenter fortune dans les fonctions de guérisseuse; elle trouvait sur sa route et à Thèbes même trop de formes d'Isis et trop de vieilles reines divinisées dans ce rôle[1], et Maut demeurait inutile, en ses traits imprécis et infinis. Hors son épithète de Dame d'Ashelou, l'étiquette fut impuissante à lui créer des titres particuliers comme à lui fabriquer une légende. Fatalement, elle devait tendre soit à se confondre avec les quelques entités féminines avec lesquelles elle avait des affinités de par son mariage avec l'Amon solaire, soit à subir matériellement l'influence puissante des grandes déesses voisines. Les monuments reflètent assez exactement ces deux alternatives. Tantôt elle nous apparaît sous les traits et dans l'attitude d'une Isis (statue d'Amenhotep enfant, à Karnak, ou chapelle de Maut en Luxor); tantôt surtout elle se rapproche de Sokhit et de Bastit, les anciennes favorites du harem de Ra d'Héliopolis, allant jusqu'à leur emprunter le masque léonin, voire même leurs propres surnoms ou leurs épithètes caractéristiques. On s'habituait si bien, au reste, à en faire un doublet de ces deux déesses, qu'elle se présente à nous sous leurs traits en ces trois ou quatre cents images de granit qu'Amenhotep III lui consacra en son

1. Voir ce qui est dit, par exemple, de Nofritari, par Maspero, *Histoire des Peuples d'Orient*, t. II, p. 99, et Wiedemann, *Ægyptische Geschichte*, p. 316; et, plus tard, d'Ameniritis, par Daressy, *Notice sur Medinet Habou*, p. 31. Les spécialités miraculeuses des différents dieux ou êtres divinisés de l'Égypte, pas plus que les ex-voto spéciaux qui s'y rapportaient, n'ont pas encore été l'objet d'aucune étude d'ensemble.

temple de Karnak. Pinodjem et Sheshonk pensaient encore de même, lorsqu'ils démarquèrent à leur nom tous ces pieux ex-voto et ajoutèrent quelques nouveaux exemplaires à la collection.

L'affinité était grande, en effet, entre ces trois personnes divines. Sokhit et Bastit étaient tenues pour des compagnes de Ra, et c'est par Héliopolis que l'union paraît s'être faite. A leur supposer même une origine personnelle hors du panthéon primitif d'Héliopolis, elles ont été — aussi loin qu'on peut remonter — en affinité étroite avec le grand dieu héliopolitain, avec cet Atoumou-Ra, dont je voudrais essayer quelque jour de démêler la formation. Bornons-nous à noter ici leur caractère essentiel de félins; on y reconnaît aisément une forme féminine de ce culte si particulier, dont les traces se retrouvent dans les principales entités divines créées dans l'est du Delta : le double lion d'Aounou, le félin de l'arbre *ashdou*, les lions Sibou et Nouit, la série des dieux ou génies léonins dont la liste est longue au cours des chapitres du Livre de la Mort ou des Cercles de l'Enfer solaire à la seconde période thébaine. Plus on pénètre avant en ces recherches, mieux on se persuade que Sokhit et Bastit sont des manifestations particulières d'un ensemble de croyances où le félin ou le fauve, mâle ou femelle, ont joué un rôle prépondérant, et dont le développement principal a eu lieu, pour l'Égypte antéhistorique, dans la région du Delta oriental. Ce serait se laisser entraîner bien loin que de rechercher comment l'Atoumou fétiche, puis l'Atoumou-Ra ont rattaché le tout aux doctrines, ou plutôt à la légende solaire; le fait à retenir pour le moment, c'est cette union d'Atoumou-Ra avec les déesses léontocéphales. Du jour, en effet, où l'Atoumou primitif s'effaça de plus en plus au bénéfice de Ra, les conséquences étaient inévitables; partout où Ra devait se combiner en province avec le dieu local, il n'apportait pas seulement avec lui les caractères solaires, dont les attributions trop cosmogoniques auraient plutôt retardé la fusion complète avec les mythes locaux; il amenait aussi avec lui les restes du culte du vieil Atoumou, sa légende et ses épouses. L'amalgame fut souvent pénible et si grossièrement fait parfois que les éléments premiers apparaissent encore. Mais, à Thèbes, le terrain était mieux préparé. L'Amon-Minou commun à Thèbes et à Coptas était déjà modelé depuis longtemps sur le patron du second Atoumou. Or, cet Atoumou était déjà la combinaison de la résurrection annuelle du fétiche primitif et des dogmes relatifs à la momie sokarienne. Tout un ensemble de croyances s'y résumait. Le nouvel Osiris, mort et ressuscité en était le produit le plus frappant; d'un côté, en effet, un fétiche jadis impuissant, combiné avec l'inerte Sokaris, puis avec l'Atoumou éternellement vivant, était devenu le type futur de toute la religion de l'autre vie; de l'autre côté, en même temps, entre le nouvel Osiris et Ra, les points de fusion étaient presque aussi nombreux que les dieux

de toute la vallée du Nil. Atoumou-Ra, sous son aspect de dieu humain ithyphallique, n'eut donc aucune peine à *redoubler* l'Amon-Minou-Osiris de Thèbes. Et, comme les anciennes épouses du plus ancien Toumou accompagnaient encore leur seigneur et maître, malgré tant de fortunes diverses, il y avait tendance nécessaire à les donner comme femmes à tout dieu qui aurait en sa substance un peu de l'être d'Atoumou. On le vit bien à Thèbes, lorsqu'il s'agit de définir Maut; elle y fut envisagée par les théologiens comme une forme rajeunie d'un dieu, non pas plus complexe, mais plus complet, l'Amon-Ra-Toumou, et, par conséquent, comme une nouvelle manifestation de Sokhit-Bastit.

Ce n'était pas tout, et un jeu de mots a peut-être contribué pour sa part à créer un lien de plus entre ces trois personnes. Il consistait assez platement dans l'expression graphique du nom de Maut, c'est-à-dire dans l'image du vautour femelle (Maut). Elle donnait à la nouvelle déesse, comme à Sokhit, à Bastit et à l'ancienne Isis des Marais, le singulier privilège de concevoir par elle-même; et c'était une nouvelle affinité entre elles toutes.

Mais qu'étaient, en fin de compte, à cette époque, Sokhit et Bastit elles-mêmes, sinon déjà des doublets, soit acceptés, soit en expectative de la grande Isis-Haïthor? Ne voyait-on pas depuis longtemps Bastit de Bubastis prendre les attributs d'Haïthor dans les chapiteaux de son temple, et Sokhit faire de même en ses chapelles? Au total, Maut ne pouvait échapper à l'influence hathorienne qui l'enveloppait de toutes parts, et un détail significatif à cet égard apparaît dans toute la série des statues exhumées en ces trois dernières années au temple de Karnak : quand il fallut traduire en figures ou en symboles les traits de la maîtresse du lieu; quand il s'agit de ciseler son image protectrice sur les naos tenus dévotement par les serviteurs de Maut, c'est Haïthor et son masque habituel que firent sculpter nos personnages. Senmaut, Amen-Khen, Bakhenkhonsou, Montouemhait, Sertahouti, Men, Tahoutimosou, tous ont incarné de pareille façon les traits et les emblèmes de leur divine patronne[1]. Tels étaient bien, en effet, non seulement les contours, mais aussi l'essence intime elle-même, qui semblaient lui être propres, lorsqu'il s'agissait pour eux de les traduire avec précision. Bref, la Maut thébaine subit dès sa naissance l'attraction invincible qui en faisait une manifestation d'Haïthor, et c'est en ce rôle secondaire qu'il convient de se la figurer, si l'on veut s'expliquer son histoire effacée en même temps que ses aspects multiples et ondoyants. Maut a été bien des choses diverses, faute de pouvoir être par elle-même quelque chose de nouveau et de distinct.

GEORGE FOUCART.

1. Miss Gourlay et Miss Benson, *The Temple of Mut in Asher;* cf. *pl. VII, XIV, XVIII, XXIII, XXVII*, et statues nos 5, 14, 16, 21, 26, 28.

CHRONIQUE

ANTIQUITÉS D'IONIE

I

LES BAINS D'AGAMEMNON

Les bains de Lidja-Castrou, ou bains d'Agamemnon, étaient fameux dans l'Antiquité. Philostrate le sophiste en fait l'historique, et il explique comment ils ont pris le nom de *Bains d'Agamemnon*. Il rapporte aussi que ces bains sont éloignés de la ville de Smyrne de quarante stades (deux heures de marche environ). Agathias de Myrina, jurisconsulte et chroniqueur à Byzance au VIe siècle, chante ces bains en vers héroïques, copiant pour ainsi dire Philostrate. Strabon, venant à Smyrne de Clazomènes, cite, après cette ville, un sanctuaire d'Apollon, des eaux thermales, le golfe et la ville de Smyrne. Il n'y a aucun doute qu'il ne parle de nos bains. Dans ses *Achaïques*, Pausanias, énumérant les choses de l'Ionie dignes d'être rapportées, mentionne les bains chauds de la péninsule érythréenne, ainsi que ceux du pays des Clazoméniens, où on rendait un culte à Agamemnon. Mais, de ce qui précède, on peut supposer avec une quasi-certitude que cet auteur a commis une confusion en nommant le pays de Clazomènes au lieu de celui de Smyrne, les sources chaudes jaillissant sur les confins de ces deux villes limitrophes.

Une description de ces eaux minérales a été faite par notre regretté compatriote M. le Dr G. Lattry, dans son ouvrage : « Περὶ τῶν Ἰαματικῶν ὑδάτων ἐν τῇ Ἀρχαιότητι κτλ. » publié en 1892. Il y donne un aperçu historique et topographique de ces bains, suivi d'une analyse chimique de l'eau des sources opérée par M. Urbain, de l'École Centrale de Paris. Le docteur Lattry vante les qualités curatives de ces eaux pour les rhumatismes, les maladies de la peau, la gravelle, la goutte, la leucorrhée, l'albuminurie, l'hydropisie.

Au point de vue topographique, il se trompe évidemment quand il assimile avec le Corakion la montagne au pied de laquelle coulent les eaux. Strabon appelle de ce nom la montagne située au nord d'Éphèse. Après Colophon, il cite le mont Corakion, aujourd'hui

Karadja-Dagh, traduction de l'ancien nom de Corax (corbeau), à cause peut-être de la couleur noire de l'oiseau, *kara* en turc. Le nom de la montagne qui forme le ravin où jaillissent nos eaux est peut-être celui que donne Pline : « Termetis » (Θερμῆτις?).

Kiepert aussi s'est trompé en fixant le temple d'Esculape aux bains d'Agamemnon, situés, d'après lui, sur le bord sud du golfe de Smyrne, « entre une lagune de la côte, encore existante, et la montagne nommée simplement le Sommet, Κορυφή. » Et il ajoute : « Sous ce nom, on ne peut comprendre que le double sommet des Deux-Frères, si connu des marins et de chaque habitant de Smyrne[1]. »

J'ai eu l'occasion ailleurs[2], en traitant du mont Mastusia, de m'expliquer sur le mot κορυφή, cité dans un passage de Pausanias et interprété à tort comme le nom de la montagne des Deux-Frères. Je dois faire remarquer aujourd'hui que le temple d'Esculape ne se trouvait pas aux bains d'Agamemnon, attendu que Strabon indique là un sanctuaire d'Apollon, non un temple d'Esculape, et que Philostrate, parlant d'un temple érigé au temps d'Hadrien (du vivant de Pausanias), sur un emplacement visible de loin, semble le situer en face du mont Mimas (Kara-Bournou), ce qui ne s'expliquerait pas, si ce temple avait été situé aux bains. Pausanias aussi le place, d'un côté, au bord de la mer, ἐπὶ θαλάσσῃ (II, 26, 9); de l'autre, entre le sommet du mont (Pagus) et le rivage d'eau pure (VII, 5, 9), ce qui ne peut convenir en aucune façon à l'endroit où se trouvent les sources thermales. Au contraire, tout tend à nous convaincre que le temple d'Esculape était situé sur la colline au sud-ouest de la ville, d'abord parce que Strabon et Pausanias, parlant du mont Pagus, se servent tout simplement du mot *mont*, ὄρος; ensuite, parce que le sommet (κορυφή) et le rivage sont les deux points au milieu desquels se trouvait le temple, au bord de la mer, pour ainsi dire, sur un promontoire où ne se jetaient pas de cours d'eau et où ne se formait pas d'étang. De nos jours, ces parages continuent d'être profonds et l'eau de la mer y est pure. Le temple, dans cette position, était vu de tous côtés et semblait faire face à la pointe du mont Mimas. C'est justement sur ce terrain que le cimetière juif s'est procuré une masse considérable de marbres blancs, dont une partie subsiste sur les lieux; c'est également là que j'ai trouvé, il y a vingt-cinq ans, un marbre assez long, cassé de deux côtés, provenant de l'architrave d'un temple, et portant en lettres espacées et hautes de 14 centimètres :

σεΒΑΣΤΩΚΑΙΣΑρι,

inscription publiée dans le Μουσεῖον (t. III, 1878, p. 49) sous le chiffre σοδ'.

1. *Formae orbis antiqui*, pl. IX, notice explicative, p. 4.
2. *Revue des Universités du Midi*, t. IV, 1898, p. 369-370.

Les bains d'Agamemnon ne sont plus ce qu'ils étaient quand feu Lattry les a visités. Il n'y a plus de marais aux environs; tout le pays a été desséché, cultivé en jardins, vergers, vignes. La construction de la chaussée de Smyrne à Tchechmé, le voisinage du château ont beaucoup contribué à l'assainissement de l'endroit. L'orphelinat turc, possesseur des sources thermales, et M. Alphonse Mille, propriétaire du mamelon de gauche, où se trouvait la principale source, ont fait construire une petite ville balnéaire. Notre compatriote a transformé cette colline en une villa grandiose, avec des allées, des maisonnettes entourées d'une verdure luxuriante...

ARISTOTE FONTRIER

(*Courrier de Smyrne*, du 23 mai 1900.)

II

INSCRIPTION DE SMYRNE

Je dois à l'obligeance de M. Crassopoulos de Bounar-Bachi l'inscription suivante, dont il m'a donné copie et estampage. La pierre a été trouvée depuis quelque temps dans la vigne de MM. Christoyanaki frères, située à une demi-heure à l'ouest de Bounar-Bachi, à distance égale du village d'Issiklar et du torrent qui descend de Kavakli-Déré.

On a découvert aussi dans la même vigne six colonnes, de plus de cinq mètres de hauteur, ce qui dénote l'existence dans cet endroit d'une enceinte sacrée, enceinte dont parle notre inscription.

Largeur de la pierre, 50 centimètres; épaisseur, 22 centimètres; hauteur présente, 44 centimètres.

Le texte est ainsi conçu:

Τέμενος | ἱερὸν | Ἀφροδίτης | Στρατονικίδος | θεοῦ. Ἡ δεκάτη καὶ | τὸ παρα-
πεπραμέ|νον ἀπὸ τῶν πλέ|θρων κατατάσσε|[ται εἰς τὰς ἱερὰς | Μητρὸς ὁδούς.]

La gravure des lettres accuse l'époque des Diadoques. Les Η ont les jambages inégaux et les Ω sont voûtés avec des bases vers l'extérieur. D'ailleurs, l'épithète donnée à la déesse atteste surabondamment le fait. A la fin de la septième ligne, on distingue un Θ effacé, correction du graveur après coup. La restauration des deux dernières lignes a été faite d'après le texte d'une inscription semblable, dont nous allons maintenant parler. Elle se trouve sur une pierre encastrée dans le mur méridional d'un koula, situé près de Mortakia, et connu sous le nom de koula hanté par des esprits (στοιχειωμένος).

Voici cette seconde inscription :

ΙΜΕΝ
ΙΕΡΟΝ
ΑΦΡΟΔΙΤΗΣ
ΣΤΡΑΤΟΝΙΚΙ
ΘΕΟΥ Η ΔΕ
ΚΑΙΤΟΠΑΡΑΠΕ
ΜΕΝΟΝΑΠΟ
ΠΛΕΘΡΩΝΚΑ
ΤΑΣΣΕΤΑΙ
ΤΑΣΙΕΡΑΣΜ
ΤΡΟΣΟΔΟΥ

La pierre est une sorte de brèche mesurant un peu plus d'un mètre de hauteur, 44 centimètres de largeur, et 22 centimètres d'épaisseur. Le texte comprend onze lignes; les extrémités droites ont un peu souffert; mais la restitution se fait facilement. Cette inscription a été publiée par Boeckh (*CIG.*, 3156), mais insuffisamment, faute de copies fidèles. Le savant éditeur indique ainsi la provenance : « Sur une pierre située au delà de Smyrne, en dehors de la ville proprement dite, dans une vallée agréable, à peu près à trois cents pas de la rivière voisine, qu'on considère comme le Mélès... » Ainsi donc, l'emplacement où Pococke et d'autres voyageurs ont vu la pierre, il y a environ deux siècles, est celui même où a été bâti plus tard le koula qui porte la pierre encastrée. Gravure, nombre et disposition des lignes, tout concorde. Il y a identité entre l'original et les copies consultées par l'illustre épigraphiste allemand.

Des deux enceintes sacrées dont ces deux textes nous révèlent l'existence, l'une était située à l'endroit où s'élève aujourd'hui le koula de Mortakia; l'autre se trouvait devant Bounar-Bachi, dans la vigne même de MM. Christoyanaki frères. Elles dépendaient évidemment l'une et l'autre du sanctuaire de la déesse Aphrodite Stratonicide, qui existait dans la ville de Smyrne et qui y jouissait du droit d'asile (cf. *BCH.*, t. XVIII, 1894, p. 233). C'est dans ce sanctuaire que l'inscription 3137 du *Corpus*, portant le traité d'alliance conclu entre la ville de Smyrne et celle de Magnésie du Sipyle, avait été placée. Du contenu de l'acte, nous pouvons inférer que le sanctuaire d'Aphrodite Stratonicide à Smyrne avait une grande importance et qu'il était situé dans un emplacement des plus en vue de la ville. Malheureusement, aucune mention ne nous en est parvenue dans les auteurs anciens.

Qu'il me soit permis de signaler à ce propos deux inscriptions de Smyrne, publiées dans le Μουσεῖον (t. I, 1875, p. 84, n° 59, et t. III, 1878, p. 42-43, n° σξ'), qui pourraient voir un rapport quelconque

avec notre texte de Bounar-Bachi. La première est une stèle votive d'une corporation des Anubistes au dieu Anubis en faveur de la reine Stratonice et des membres de cette corporation. La seconde est un catalogue de personnes, avec énumération de plèthres et de drachmes. Au milieu de ce dernier marbre, dans une couronne, figure le nom d'un personnage qui fut, avec deux autres, l'un des négociateurs du traité d'alliance avec les Magnètes du Sipyle dont nous avons parlé plus haut. Au-dessous de la couronne vient le décret, malheureusement très mutilé, décernant des honneurs au susdit personnage, Denis, fils de Dionytas.

Pour finir, j'ajouterai ceci : puisque, dans notre inscription de Bounar-Bachi, la dîme et le droit à percevoir sur chaque plèthre sont affectés à l'entretien des routes sacrées conduisant au sanctuaire de la Mère des Dieux (Μητρῷον), je suppose que l'emplacement de ce Métroon est occupé maintenant par un oratoire où, chaque lundi, les mères de notre ville se rendent pour consacrer leurs enfants à la mère de la mère de Dieu. D'où le nom de la vallée : « Vallée de Sainte-Anne. » C'est un sujet que j'espère traiter prochainement.

ARISTOTE FONTRIER

(*Courrier de Smyrne*, du 30 mai 1900.)

III

ÉPITAPHE MÉTRIQUE DE MERSINLI

En compagnie et avec l'assistance de M. Alfred Lawson, le bien connu et distingué numismate, j'ai pris copie et estampage d'un document récemment trouvé dans un jardin situé sur la route carrossable de Bournabat, à mi-chemin entre Mersinli et la station du chemin de fer de ce village.

C'est un parallélipipède de marbre blanc, haut de 45 centimètres, orné d'une corniche, et portant sur chacun de ses quatre côtés une épigramme. Il appartenait à un tombeau érigé, paraît-il, dans une villa, et il en ornait la partie supérieure. Au milieu de la face d'en haut, on voit un trou rond, ménagé soit pour une colonne, soit pour le buste de la morte. Les deux côtés les plus larges (90 centimètres) contenaient chacun quatre distiques en vers élégiaques; les deux autres, plus étroits, portaient des épitaphes en vers iambiques.

L'époque du monument est indiquée par les noms romains Paulla et Victor, ainsi que par la gravure des lettres ε et σ, qui ont une forme lunaire (Є, C), et par les ω représentés à l'aide de deux o rapprochés (OO), ce qui indique le début du IIIe siècle de notre ère.

Voici, d'abord, l'inscription du côté A :

Οὐ ξ]ένον, ὦ παροδεῖτα, ποιεῖς, τύπον ἀμὸν ἀθρήσ[ας
καὶ δακρύων ὄμβρους χευόμενος κατὰ γῆς.
Πάντες γὰρ συνέκρειναν ἐμοὶ χρυσῆν Ἀφροδείτην
καὶ νῦν ἐν φθιμένοις εἶσον ἔχω τὸ κλέος.
Εἰ δὲ θέλεις γνῶναι τίς καὶ πόθεν ἢ τίς ὁ θάψας,
ὄφρ' ἀπ' ἐμῆς στήλης πάντα μάθῃς ἀτρεκῶς,
Πῶλλα μὲν οὔνομά μοι, Σμύρνη πατρίς, ἦν γαμέτης μοι
Βίκτωρ, ὃς θάψας γράμμ' ἐχάραξε τόδε.

Traduction : « Passant, ce n'est point merveille si, voyant ma statue, — tu répands sur la terre tes larmes en torrent. — Car tous me comparaient Aphrodite, la dorée, — et ma gloire est la même aujourd'hui chez les morts. — Veux-tu savoir mon nom, mon pays, celui qui m'enterra? — Ma stèle peut tout te dire exactement. — On m'appelait Paulla, j'étais de Smyrne, et femme de — Victor, qui m'ensevelit et grava cette épitaphe. »

Sur le côté B, à droite du côté A, il ne reste plus que le commencement des trois derniers vers :

Τίς οὐχὶ τεχνᾶν
τοσοῦτον ἐξήνθησε
ὡς καὶ θεῶν τὸ πλεῖον ἐν

Sur le côté C, qui s'oppose au côté A, subsiste seulement la partie droite des deux derniers distiques :

η δόντες
έντες ὕπνον
εἰλαπίνης ἀπόλαυε
ἐξαπίνης θάνατος.

Il est question d'un bruyant banquet (εἰλαπίνης) et d'une mort subite (ἐξαπίνης), comparée peut-être au sommeil (ὕπνον).

Côté D :

Τίς χαρίε]σιν γλυφαῖσιν εἵδρυσεν τά[δε;
Τίς τᾷ τέχνᾳ τὸ κάλλος ἠγλαΐσατο;
Τίς ἁ περισσόμορφος ἐν τύποις γυνά;
Μάνυε θνατὰν, ἢ Κύπριν δέδορκά σε;
Θνατάν με Πῶλλαν, οὐχὶ τὰν θεὰν Κύπριν
λεύσεις γλυφαῖσιν ἠγλαϊσμέναν, ξένε,
κάλλους δὲ νείκαν στέφανον εὐανθῆ κρατῶ,
κροτοῦν]τος ἁμᾶς Βίκτορος ξυνευνέτα.

Traduction : « De qui ce monument aux charmantes sculptures? — Quelle est cette beauté que l'art a parée? — La femme dont cette

statue reproduit la forme divine? — Était-ce l'image d'une mortelle? Est-ce toi, Cypris, que j'aperçois? » — « Non, je ne suis pas la déesse Cypris; c'est une mortelle, Paulla, — dont tu vois, étranger, la radieuse image. — Je tiens le prix de la beauté, la couronne de fleurs, — et mon époux Victor m'applaudit. »

Je viens d'être informé que le marbre appartient à l'honorable famille des Whittall, qui a restauré la route carrossable de Mersinli à Bournabat : s'il en est ainsi, ce beau monument antique smyrnéen sera bientôt en lieu convenable et sûr.

ARISTOTE FONTRIER

(*Courrier de Smyrne*, du 6 juin 1900.

IV

REMARQUES SUR L'ÉPITAPHE DE MERSINLI

Il est possible que le monument qui vient d'être décrit soit du début du IIIe siècle de notre ère. C'est plutôt le caractère général, l'aspect de l'écriture, que la forme de telle ou telle lettre, qui en a dû donner l'impression à M. Fontrier. Si, vers 200, la plupart des inscriptions nous présentent en effet des ε et des σ de forme lunaire, ces lettres, ainsi faites, se rencontrent beaucoup plus tôt. En Asie (monnaies de Rhodes), le σ lunaire était employé dès l'époque d'Alexandre. Il a paru dans l'alphabet grec avant même la chute du Ϝ (cf. une inscription de Mamoura, en Béotie, que j'ai publiée, *BCH.*, XXII, 1898, p. 271, et où les deux signes se trouvent à la fois). Dès l'époque des Antonins, Ϲ et Ε avaient partout et définitivement prévalu. Quant à l'ω représenté par un double ο, M. Fontrier l'a bien justement signalé : c'est, avant l'âge byzantin, presque une singularité en épigraphie. On le rencontre dans les inscriptions 972 et 1338 du *CIG*, que Boeckh rapporte à l'époque impériale, sans plus préciser. Ce signe ne suffit pas, sans doute, à dater, même à cinquante ans près, la pierre sur laquelle on le lit.

Il en est ainsi de la présence de noms romains comme Πῶλλα et Βίκτωρ dans une inscription grecque. Les noms romains ont pu être accidentellement en usage à Smyrne, comme ailleurs, sinon depuis la conquête, au moins dès l'Empire. Παῦλα, en particulier, appartient à l'onomastique de l'*Anthologie* (7, 70). Il est vrai que le marbre de Mersinli donne au mot la forme Πῶλλα. Mais, dès le second siècle avant notre ère, un ω représente la diphtongue αυ dans le réfléchi delphique αὐσωτῶν; et, d'autre part, la réduplication des consonnes est un fait assez connu de l'orthographe impériale. Quant au nom de Βίκτωρ, qu'on trouve ainsi écrit par un auteur du IIIe siècle, Libanius

d'Antioche (*Ep.*, 1554), il peut être beaucoup plus ancien sous cette forme, sans qu'elle indique une prononciation surprenante du *v* latin ou du β grec; dès le second siècle avant J.-C., un acte d'affranchissement delphique (Collitz-Baunack 1960, 3) nous présente le mot Βιβία, où la même lettre β a deux valeurs différentes. — Il semble donc que les motifs invoqués par M. Fontrier n'autorisent pas à préciser d'une façon aussi rigoureuse la date des quatre inscriptions.

Elles ne sont pas écrites dans le même dialecte : les faces A, B, C sont en attique impur, c'est-à-dire en κοινή, la face D en dorien. Le dorien de l'auteur ne vaut même pas son attique; et sa prosodie vaut sa grammaire. Je ne m'arrête pas à la suppression d'un des deux σ médiaux dans λεύσεις (face D), qui a exactement la même importance que le redoublement du λ dans Πῶλλα; et je fais volontiers dans ces épigrammes du temps de l'empire la part de l'iotacisme, en admettant la confusion par l'écriture de ει et de ῑ devant consonne (côté A : παροδεῖτα, συνέκρειναν, Ἀφροδείτην, εἶσον; côté D : εἴδρυσεν, νείκαν) : cette confusion remonte au IVe siècle avant notre ère. — Mais, sauf ces cas spéciaux, toutes les particularités de langue et de prosodie qu'on peut relever dans les quatre inscriptions sont licences poétiques, confusion de formes ou barbarisme.

Côté A. — L'inscription est en distiques : ποιεῖς fait un iambe, comme dans Sophocle (*Ajax*, 1395; *Œdipe Roi*, 537, etc.) ou dans Aristophane (*Chevaliers*, 406). Le besoin d'une longue a fait substituer aux formes communes plusieurs formes épiques, que les tragiques d'Athènes n'admirent pas toutes dans leur dialecte : ἀμόν, χευόμενος, οὔνομα.

Côté B. — Τεχνᾶν ne peut être qu'un infinitif : le substantif τέχναν serait une forme dorienne isolée dans un texte en κοινή. C'est plus vraisemblablement aux exigences du vers qu'à une affectation d'atticisme qu'il faut attribuer le mot οὐχί. — Les vers sont iambiques, sans doute des trimètres. Dans les deux derniers, les pieds pairs sont purs. S'il en est ainsi au premier vers, l'auteur s'est dispensé de la *correptio attica* (τέχναν) dans ce texte écrit en attique, tandis qu'il y a eu recours, comme nous l'allons voir, lorsqu'il versifiait en dorien (côté D). A vrai dire, l'emploi de l'anapeste au second pied (οὐ|χὶ τέχνᾶν), non nécessité par l'expression d'un nom propre, eût été une autre licence, que ne se permirent guère que les comiques.

Côté C. — Distiques. Nous observons ici dans un pentamètre la *correptio attica* (ὕπνον). — La lecture du premier vers est fautive : il est du moins bien invraisemblable que dans une inscription un hexamètre soit spondaïque. Faut-il lire ἰδόντες?

Côté D. — Seule des quatre, cette épigramme est en dorien; et ce sont des trimètres iambiques, ce qui est en dorien une singularité. Le barbarisme ἁμᾶς (les Doriens disaient ἁμὲ), forgé évidemment sur l'attique ἡμᾶς, suffirait à nous prouver que ces vers sont d'un poète

d'occasion, d'une langue de convention et d'une époque où les dialectes ont disparu. — Ἠγλαίσατο est un mot de Théocrite et de l'*Anthologie*, inconnu des tragiques et de la prose attique : on se demande pourquoi l'auteur de l'épitaphe, qui a pu emprunter le mot à Théocrite (*Épigr.*, I. 4 : ἀγλάϊσε), et qui écrivait comme lui en dorien, a, par deux fois, allongé en η, comme un Attique, l'ᾰ bref initial de ce verbe. — L'augment manque dans l'imparfait μάνυε. C'est, en dorien, une licence, que s'était d'ailleurs permise Pindare : on retrouve chez lui exactement la même forme (*Ol.*, 6, 52). — La prosodie a nécessité la forme attique οὐχί. Que de licences ! Sous ces réserves [1], le dialecte est dorien. Ce qui ne l'est pas, c'est l'abréviation de la première syllabe de τέχνα, qui ne peut être une iambe que par *correptio attica*. Je reconnais d'ailleurs qu'en d'autres inscriptions non attiques on pourrait signaler la même licence; par exemple, dans la dédicace du monument élevé à Delphes par les Arcadiens à leurs éponymes Arcas et ses descendants. Cette dédicace, qui est mutilée et donnée telle quelle dans le *BCH* (XXI, 1897, p. 279), est en distiques et en ionien, comme l'atteste le premier mot du pentamètre. Elle pourrait être restituée ainsi :

Ἀρκὰς τούσδ' ἐτέκνως' οἳ τούτω[ν εἰκόνας ἡδ' οὗ
στῆσαν ἐρείψαντες γῆν Λακεδα[ιμονίην.

Le style de la stèle de Mersinli, comme le dialecte et la métrique, révèle un amateur et un malhabile. Malgré les emprunts au vocabulaire de l'épopée, la première inscription est en langue commune et très commune. Le troisième distique est particulièrement prosaïque; ce n'est pas l'emphase des mots et de la forme au second vers (δακρύων ὄμβρους) qui révèle une vraie douleur. Les trimètres ne valent même pas les distiques. Écrivant dans une langue étrangère, le malheureux auteur a forcé son talent; il semble même que trois épitaphes de la même personne (c'est beaucoup, en vérité) aient épuisé sa veine. Des quatre interrogations qui font la première moitié de l'inscription D, la première est inutile et restera sans réponse; les deux suivantes sont identiques; la quatrième reproduit une idée que nous avons lue sur la face A, et peut-être sur la face B de la même pierre. La syntaxe du septième vers, enfin, est bien hasardée : on disait κρατεῖν τὸν ἀγῶνα, peut-être κρατεῖν νίκην; mais κρατεῖν στεφάνου ? Quand il écrit στέφανον, le versificateur fait une attraction insolite; autant dire qu'il n'a pas plus évité le jargon que le barbarisme.

Ce qui est surtout singulier dans cette quadruple épitaphe, c'est l'absence de toute émotion. Rien n'exprime ici la peine du survivant; c'est au passant qu'on demande des larmes. De la seconde inscription,

1. Ξύν qu'atteste ici le composé ξυνευνέτας n'est pas moins dorien qu'attique (Ahrens, § 43, 7).

toute mutilée qu'elle est, on peut aisément restituer le sens : « Qui n'eût voulu reproduire par l'art — une telle fleur de beauté — qui semblerait plutôt divine? » Voilà donc trois épigrammes sur quatre (celle de la face C semble indiquer les circonstances de la mort) qui sont consacrées à louer une beauté divine, et ces épigrammes sont des épitaphes. — Si c'était, par aventure, Victor lui-même qui les eût composées pour sa femme Paulla, elles témoigneraient d'un curieux état d'esprit.

PAUL FOURNIER.

A PROPOS DES DÉPLACEMENTS DU LITTORAL ATLANTIQUE

On lit dans le *Petit Temps* du 13 juin 1900 (compte rendu du Congrès des Sociétes savantes) :

M. Auguste Polowski présente une carte-plan de l'île d'Aix, datée du 15 novembre 1672 et due à un certain Cornuau... On y constate que, en trois siècles, le littoral de l'île d'Aix s'est à peine modifié. L'île a conservé sa forme intégrale. On doit donc accueillir avec toutes réserves l'assertion des historiens, qui croyaient que l'île était jadis reliée à la terre ferme.

Je suis tenté d'applaudir. C'est avec le plus grand scepticisme que j'ai toujours accueilli les théories, même les plus célèbres et les plus populaires, sur le bouleversement des côtes de la Méditerranée et de l'Atlantique depuis l'époque gauloise. — Aujourd'hui encore, par exemple, c'est une idée courante, un axiome scientifique, auquel les plus graves des revues prêtent périodiquement la sanction de leur autorité, que l'îlot de Cordouan formait, après l'ère chrétienne, une seule et même grande île avec la partie extrême du Médoc. Que fait-on, dans ce cas, du témoignage du géographe de Ravenne, qui cite *Cordano* parmi les îles de l'Atlantique? Que devient celui du Cartulaire de Cluny, qui nous montre l'île de Cordouan recherchée des hommes pieux, désireux de la solitude, et affrontant les dangers de l'Océan *gratia solitudinis?* Comment interpréter le passage du Petit Cartulaire de la Sauve, qui mentionne l'existence d'un ermite à Cordouan dès le XIe siècle? Un ermite sur cette roche, cela la suppose isolée et solitaire : ce qu'elle est encore et ce qu'elle a été depuis que nous la connaissons par les textes. Tous les raisonnements faits sur son rattachement au Médoc il y a quinze ou vingt siècles sont le résultat de pures fantasmagories. Fausse, la tradition d'un gué entre le continent et l'île; misérables documents, les portulans et les cartes du XVIe siècle : rien de tout cela ne résiste, je ne dis pas à l'étude, mais à la vue des documents du Moyen-Age. — Ce que je dis de Cordouan et du rivage médocain, d'autres le diront des rivages de la Saintonge et du Poitou. Et il sera possible, s'il en est besoin, d'être plus précis.

CAMILLE JULLIAN.

BIBLIOGRAPHIE

Sylloge inscriptionum graecarum iterum edidit **Guilelmus Dittenberger**. Leipzig, Hirzel, in-8°; 1er vol., 1898, 14 marks; 2e vol., 1900, 20 marks.

Personne, non pas même Boeckh, n'a édité autant d'inscriptions grecques que M. Dittenberger. Inscriptions attiques de l'époque romaine, inscriptions de Mégaride et de Béotie, inscriptions d'Olympie, inscriptions de la Phocide, des Locrides, d'Acarnanie, d'Étolie et des îles Ioniennes, voilà déjà quatre grands recueils dont nous lui sommes redevables; et nous espérons bien lui en devoir d'autres. Comme Boeckh, M. Dittenberger travaille dans son cabinet, parfois sur des estampages, généralement sur les copies d'autrui, ou d'après les publications antérieures. Il ne voyage, ne fouille, ni ne déchiffre; son rôle, c'est de restituer et de commenter. La légende dit que la seule inscription que le savant professeur ait copiée est une épitaphe attique conservée à Halle :

« *CIA*, III, 2974 *a*. ΑΓΑΝΗ = Ἀγάνη. *Fragmentum urnae sepulcralis lapidis Pentelici cum anaglypho repraesentante a sinistra mulierem sedentem, a dextra virum stantem, manibus insertis. A sinistra prope caput mulieris titulus. Exstat lapis in museo archaeologico Universitatis litterarum Halensis, quo a Ludovico Rossio delatus esse videtur.* Exscripsi. »

Les malicieux ne manqueront pas d'observer que pour une fois que M. Dittenberger a publié une inscription « d'après la pierre », il s'est trompé sur la date, l'épitaphe d'Agané ressortissant au deuxième volume du *CIA*, non au troisième, puisqu'elle est gravée sur un « vase de Marathon ». Mais n'importe : M. Dittenberger n'en est pas moins l'un des maîtres de l'épigraphie grecque, et son œuvre un monument colossal, qui a demandé un labeur immense, et qui mérite bien notre admiration.

Parmi les publications de M. Dittenberger, le choix d'inscriptions grecques *(Sylloge inscriptionum graecarum)*, dont la première édition a paru en 1883, et dont j'ai l'honneur d'annoncer ici la seconde, a droit, de la part des hellénistes, à une reconnaissance toute particulière. L'éloge de ce livre célèbre n'est plus à faire : tous les philologues

l'ont maintes fois manié; des générations d'étudiants s'y sont formées, parfois sans maîtres, à l'épigraphie. Une preuve matérielle, mais péremptoire, de la valeur du livre, c'est qu'il a été épuisé en quinze ans. Il méritait ce succès par la sûreté du choix, par l'abondance et la variété des textes, par la précision et souvent l'originalité du commentaire. La seconde édition n'aura certainement pas moins de succès que la précédente.

Cette seconde édition est deux fois plus volumineuse que l'ancienne, mais aussi elle sera, une fois terminée, deux fois plus chère. Elle comprendra trois volumes, deux de texte, un d'*indices*, celui-ci encore à paraître. La première donnait 470 inscriptions; la seconde en contient 940, exactement le double. Est-ce dans cette proportion que s'est accru depuis 1883 le nombre des inscriptions grecques de la Grèce propre? Je n'en serais pas surpris : l'exploration systématique de la Béotie, de la Thessalie, des îles, les fouilles d'Athènes, d'Éleusis, du Pirée, de Délos, de Delphes, d'Olympie, d'Épidaure, de Théra, de l'Amphiaraon, du Ptoïon, d'Élatée, de Thespies, de Lycosoura, de Mantinée, d'Érétrie, de Trézène, de Thermon, pour ne parler que des recherches les plus fructueuses, ont fourni dans ces derniers vingt ans une masse vraiment énorme de documents nouveaux. Peut-être même trouvera-t-on que ce n'est pas assez de 940 inscriptions pour donner une idée suffisante de l'épigraphie de la Grèce propre; et l'on préférera à la *Sylloge* le *Recueil* de M. Michel, où sont réunis 1,426 textes, et pour lequel on nous promet des suppléments. Je ne suis pas de cet avis. L'ouvrage, du reste si soigné, de M. Michel, rendra surtout service aux épigraphistes; mais pour les étudiants et ceux des philologues qui ne sont pas familiers avec l'épigraphie, la *Sylloge* sera toujours le manuel et le guide, parce qu'elle est magistralement annotée. Un recueil scolaire d'inscriptions doit être annoté, de même que doivent être annotés les textes classiques difficiles qu'on fait expliquer aux étudiants, Thucydide par exemple, ou Sophocle. L'Orelli-Henzen était annoté, le recueil de Dessau est annoté. Des deux recueils d'épigraphie grecque, c'est le plus savant, celui de Dittenberger, qu'il faut mettre aux mains des élèves; on n'en doit pas faire « le livre du maître ».

Le plan de la *Sylloge* est resté le même. Les inscriptions historiques remplissent le premier volume; plusieurs (par exemple *Syll.*[2] 3, 94, 99, 106, 171, 172) ont dû à des recherches récentes d'être datées plus exactement et mieux expliquées que dans la première édition. Puis viennent les inscriptions relatives aux institutions politiques; puis celles qui concernent les antiquités religieuses; le commentaire de celles-ci est particulièrement intéressant, étant donnée la compétence spéciale de l'auteur : M. Dittenberger a promis depuis longtemps au *Manuel* de Hermann un traité des *Griechische Sacralalterthümer* dont

on attend impatiemment la publication. Puis les inscriptions relatives à la vie privée (ventes, hypothèques, affranchissements, industries et métiers, inscriptions funéraires, y compris les lois de funérailles). Un *appendix titulorum his proximis annis* (1897-1899) *erutorum,* qui contient 39 textes, termine l'ouvrage : et ce n'est point ce qui s'y trouve de moins intéressant.

La nouvelle édition renferme plus de textes nouveaux qu'il ne paraît d'abord, car les 470 de la première ne se retrouvent pas tous dans la seconde. L'inscription *Syll.*[1] 34 a été supprimée comme trop mal établie; elle n'est connue que par une mauvaise copie de Fourmont. La première édition (nos 15-21) donnait une partie des listes du tribut de la confédération athénienne; mais il fallait ou les donner toutes, ou n'en donner aucune; c'est à ce dernier parti que s'est arrêté M. Dittenberger : on cherchera désormais les listes du tribut soit au *Corpus,* soit dans l'excellent recueil de M. Hill. Une suppression plus importante est celle de la plupart des inscriptions concernant les Ptolémées, les Séleucides et les rois de Pergame. Nous les retrouverons ailleurs : M. Dittenberger nous promet, en effet, un recueil d'*Inscriptiones graecae Orientis selectae,* où seront rassemblées les plus intéressantes inscriptions grecques de l'Asie mineure, de la Commagène, de la Syrie, de Chypre, de l'Égypte et de la Cyrénaïque. C'est fort bien, et nous nous réjouissons de cette promesse; mais alors pourquoi conserver dans le présent recueil la lettre de Darius à Gadatas (*Syll.*[2] 2) ou le règlement smyrniote relatif au culte d'Atargatis (*Syll.*[2] 584), qui eût été mieux à sa place dans le futur recueil, à côté de cette curieuse dédicace de Kefr-Haouar en Syrie, où un agyrte — un moine quêteur — d'Atargatis raconte ses tournées et combien de besaces il y a remplies (*BCH.*, XXI, p. 61)?

Les indications bibliographiques, assez maigres dans la première édition, sont dans celle-ci beaucoup plus nombreuses. Des textes importants, connus depuis longtemps, qui avaient été omis dans la première édition, ont trouvé place dans la seconde, par exemple le décret de bannissement rendu par les Amphipolitains contre Stratoclès et Philon (*Syll.*[2] 113). Certains ont été comme exhumés de publications peu répandues, par exemple *Syll.*[2] 583, qui est extrait du Μουσεῖον de Smyrne (c'est une curieuse liste de dons faits par un Smyrniote à Apollon Kisauloddènos). Avec son équité connue, M. Dittenberger s'efforce de rendre à chacun son dû, signalant soigneusement les éditeurs, les commentateurs, les auteurs des copies, et même jusqu'à des gens qui ont servi la science épigraphique en confectionnant un estampage. Peut-être y a-t-il parfois quelque excès de justice distributive. Exemple *Syll.*[2] 880 : « *Stela Nisyri in museo Ioannis Logothetae in quod tum ipsum a puero quodam delata erat, exscripsit Hiller von Gärtringen* » : voilà un παιδί qui ne nous importe

guère. Et encore *Syll.*² 563, inscription très bien publiée en 1883 par M. Marcel Dubois : « *adhibito ectypo quod confecerat Basilius coquus repetivit Hiller von Gärtringen;* » on aurait pu sans dommage laisser le cuisinier Vasili à ses fourneaux.

Ce serait une grande injustice que de parler de la *Sylloge* comme d'un manuel ordinaire. C'est un livre de science originale. Sur presque toutes les inscriptions qui y figurent, M. Dittenberger a dit quelque chose de nouveau et d'intéressant, proposé une restitution ou une interprétation personnelle. C'est par là que son livre est digne des maîtres illustres auxquels il est dédié, trois collègues de M. Dittenberger à l'Université de Halle, George Wissowa, Édouard Meyer, Carl Robert. Même on peut penser que quelques inscriptions de la *Sylloge,* par soi peu importantes et d'intérêt assez mince, n'y ont été admises que pour avoir fourni au savant auteur l'occasion d'une correction brillante (par exemple l'inscription thasienne, *Syll.*² 788).

En définitive, nous recommandons aussi chaudement que possible aux professeurs et aux étudiants la nouvelle édition de la *Sylloge.* Nous avons fait en la lisant quelques remarques, qu'on nous permettra de joindre à cette annonce.

1. Dédicace de Crésus, sur la base d'une des *columnae caelatae* d'Éphèse. Cf. *JHS,* 1889, pl. III, et Collignon, *Sculpt. gr.*, I, fig. 83.

3. Dédicace de la στοά des Athéniens à Delphes. M. Homolle (*BCH,* XX, p. 615-616) arrive au même résultat que Wilamowitz.

5, lemme : *Jahrbuch des deutsch. arch. Inst. in Athen :* indication bizarre, que M. Dittenberger a prise dans *CIA,* IV, 1, p. 192. Supprimer « in Athen ».

7. Trépied commémoratif de la victoire de Platées. La bibliographie est à la fois trop longue (à quoi bon *Arch. Anzeiger,* 1856, p. 207*, 217*?) et trop courte : Frazer *ad Paus.*, t. V, p. 307, est beaucoup plus complet; il devait être cité, de même que les articles de Fabricius, *Jahrb. d. arch. Inst.*, 1886, p. 176-191, et de Bauer, *Wiener Studien,* 1887, p. 223 sq.

11, note 1. Parthénos était adorée aussi à Léros : cf. Ross, *Reisen auf den griech. Inseln,* II, p. 121 sq.; *BCH,* XIX, p. 550 = Michel, n° 372.

13. Dédicace de Ion (de Chios) sur l'Acropole d'Athènes. Cf. Allègre, *De Ione Chio* (Paris, 1890), p. 42.

87. Le fragment manquant a été retrouvé, et la stèle complétée est exposée dans le vestibule du musée de l'Acropole; un dessin dans *BCH,* XX, p. 550.

113. C'est à Cousinéry, que M. Dittenberger ne nomme point, non à Leake, que l'on doit la première et en même temps la bonne copie de ce décret. La copie de Leake, publiée dans les *Travels* de Walpole, la seule que Boeckh ait connue (c'est pourquoi Cousinéry n'est point

nommé dans le *Corpus*), est mauvaise; Leake raconte dans les *Travels in the Northern Greece* avoir été empêché par les Turcs de copier l'inscription à loisir; la copie qu'il en donne dans cet ouvrage est, comme il le déclare fort loyalement, corrigée d'après celle du savant français. Il fallait renvoyer au *Voyage dans la Macédoine* de Cousinéry.

115. Cf. Schöne, *Griech. Rel.*, n° 48; Heuzey, *Le Parthénon de Néopolis*, dans les *Monuments grecs*, 1875, p. 27. Rapprocher du relief athénien une monnaie de Néopolis (au musée de Berlin) qui représente aussi Παρθένος en pied, coiffée du *modius* (*Beschreibung der antiken Münzen*, II, p. 103-104).

141, note 5. Au lieu de *Couve*, lire *Weil*.

196. Décret de Cassandrie pour l'Étolien Androbolos. Ἱπολυτεύς doit être un démotique, et c'est à tort, je crois, que M. Dittenberger accuse d'erreur Étienne de Byzance pour sa notice sur le dème thessalonicien des Κεκρόπιοι (*s. v.* Κεκροπία). Les villes fondées par les rois hellénistiques furent organisées à l'image d'Athènes, les citoyens y étaient répartis en dèmes, et dans les actes publics le démotique était indiqué comme à Athènes; c'est ce que M. Jouguet a démontré récemment pour les deux villes grecques d'Égypte, Ptolémaïs et Alexandrie (*BCH*, XXI, p. 184, sq.); même chose à Antioche de l'Oronte; même chose, enfin, comme on le voit par Étienne et par notre inscription, à Thessalonique et à Cassandrie, les deux villes fondées en Macédoine à l'époque hellénistique. L'inscription de Cassandrie n'a pas été copiée par Hadji-Thomas, comme l'assure M. Dittenberger; M. l'abbé Duchesne, le premier éditeur, dit formellement (*Rev. arch.*, XXXI, 1876, p. 106) : « Je ne puis donner de cette inscription qu'un texte bien imparfait, provenant d'une copie faite par une personne moins compétente que M. Hadji-Thomas. »

202. L'oméga dans le décret de Nicourgia n'est pas, comme le dit M. Dittenberger, de la forme ordinaire : « Nous n'avons pas pu reproduire exactement l'oméga, qui a la forme d'un omicron placé sur un trait horizontal » (Delamarre, *Rev. de philologie*, 1896, p. 105). L'oméga a la même forme dans une dédicace de Néopolis de Thrace, mal publiée par M. Heuzey (*Miss. de Macédoine*, p. 21 ; *Monum. grecs*, 1875, p. 27), et dont voici le vrai texte : Ἀπολλοφάνης | νεωκόρος | Παρθένωι τὸ | κρεοφυλάκιον [1].

218. C'est P. Orsi, le directeur du musée de Syracuse, qui a publié cette dédicace au *Bulletin;* il l'a commentée dans la *Rivista di storia antica*, I.

1. En corrigeant les épreuves, je reçois de M. Adolphe Wilhelm le tirage à part de son article *Nachlese zu griech. Inschriften* (*Jahreshefte*, III, p. 40 sq). La dédicace de Néopolis y est traitée à la page 47. M. Wilhelm a bien vu qu'il fallait corriger Παρθενῶνος en Παρθένωι τὸ. Mais χρεοφυλάκιον au lieu de κρεοφυλάκιον est impossible. J'ai vu la pierre en août 1899, à La Cavalle, encastrée dans la maison de Haffouz Mechmet Effendi, et j'en publierai une photographie dans mes *Recherches en Macédoine*.

289, l. 4. Restituer Κραύγιος plutôt que Κραύγιδος d'après *Syll.*² 926, l. 2. De même sur les monnaies, Νάδιος, et non Νάδιδος.

318. Décret de Lété pour M. Annius. Il figurait déjà dans la première édition avec un commentaire qui n'était pas des meilleurs, et que nous retrouvons tel quel dans la seconde. Il aurait fallu tenir compte des remarques de Polak (*Mnemosyne*, 1887, p. 277 sq.). Dimitsas a reproduit cette inscription dans sa Μακεδονία ἐν λίθοις, n° 675.

Lemme : Aïvati, Khaïvat, que M. Dittenberger note, je ne sais pourquoi, d'un point d'interrogation, sont deux façons différentes de prononcer et d'écrire le même nom ; cf. *han* et *khani*. La note 3, sur les politarques, qui se borne à rappeler que ces magistrats existaient aussi à Thessalonique, est insuffisante ; cf. *BCH*, XVIII, p. 420 sq., XXI, p. 161, et *Rev. des. Ét. gr.*, 1897, p. 446 sq. Note 5, sur les invasions des Γαλάται (Σκορδίσται) en Macédoine à la fin du nᵉ siècle avant notre ère, cf. *BCH*, XX, p. 481 sq. (*Syll.*² 931). Note 6, sur le sens du mot ΑΡΓΟΣ : le premier éditeur, M. l'abbé Duchesne, avait raison, je crois, d'y voir un substantif : Strabon, p. 372, suivi par Eustathe de Thessalonique, *ad Dionys.* 419 (*Geogr. Gr. min.*, II, p. 294), assure que le substantif ἄργος était employé en Thessalie et en Macédoine dans le sens de plaine située près de la mer. Le mot, dans le décret de Lété, désigne la plaine mygdonienne (plaine du Gallico et du bas Vardar). M. Dittenberger pense qu'il s'agit d'une ville macédonienne. Il y avait bien, en effet, en Macédoine, une ville du nom d'Argos, mais dans un tout autre district que Lété. Il est géographiquement impossible qu'il s'agisse dans le décret de Lété d'une ville d'Orestide, comme était cette Argos. M. Dittenberger a tort, d'ailleurs, de dire que l'Argos macédonienne n'est nommée que par Étienne de Byzance (qu'il faudrait citer tel qu'il a été corrigé par Abel, *Makedonien vor König Philipp*) : cf., en effet, Strabon, p. 326 ; Appien, *Syr.*, 63 ; Tite-Live, XXVII, 33. Voilà donc un mot du dialecte macédonien dans l'inscription de Lété ; ce n'est pas le seul ; παρενδολήν (l. 21), sur lequel M. Dittenberger ne fait aucune remarque, en est un autre ; cf. Phrynichos, p. 377 Lobeck : Παρεμβολή· δεινῶς Μακεδονικόν (Sturz, *Dial. Maced.*, p. 30). Note 8, sur le mot πτῶμα : Duchesne l'explique par « brèche », Dittenberger par « cadavres ». Polak a repris la question et conclu en faveur de Duchesne. Note 9, sur les incursions des Μαῖδοι, cf. Pomtow, *Rhein. Mus.*, 1896, p. 364 sq. Note 13 : la conjecture de Polak, χειρονομίαις, est bien préférable à l'incompréhensible ἐν χειρῶν νομαῖς.

348 (cf. *Add.* du t. II, p. 817). Dédicace de Cyzique, au musée du Louvre. L. 2. M. Dittenberger restitue Μητρὶ Κοι[λανῇ] = à la Cybèle de Coela. Mais Κοῖλα, ville d'ailleurs petite et obscure, était en Europe, dans la Chersonèse de Thrace ; et il n'est point vraisemblable que des Asiates aient emprunté à l'Europe une Μήτηρ ; ils en avaient assez

chez eux. Une inscription (*BCH*, XVII, p. 532) d'Aïdindjik — le bourg le plus proche des ruines de Cyzique — permet de restituer avec certitude Μητρὶ Κο[τυανῇ]. Cf. Κοτιάειον ou Κοτυάειον, ville de la Phrygie Épictète, et le nom Κότυς, en se rappelant la parenté des Myso-Bithyniens et des Thraces. L'examen de la pierre ne contredit pas cette restitution. M. Michon a l'obligeance de m'écrire à ce propos : « Il n'y a, en réalité, sur la pierre ni KOI ni KOT, mais seulement KO (après MHTPI). La cassure qui vient ensuite, et qui est légèrement oblique, a dû coïncider dans le haut avec l'extrémité de la lettre suivante ; mais il me semble de toute impossibilité de reconnaître quelle était cette lettre. Le petit estampage ci-joint vous permettra, d'ailleurs, de vous en assurer. » La conjecture inacceptable de Boeckh, Μητρὶ (Λ)ε[βρίνῃ] (*CIG*, 3668), a passé dans Preller-Robert, p. 649, note 4.

376, lemme. L'église Ἁγ. Γεώργιος à Karditza n'est pas une chapelle *(ecclesiola)*, mais l'église du bourg, l'une des moins petites parmi les vieilles églises de la Béotie.

381. Cette inscription, qui concerne un descendant de Plutarque, a été traitée au siècle dernier, d'après la copie de Meletius, par Ricard, traducteur de Plutarque, dans la *Vie de Plutarque* qui précède sa traduction des *Vies Parallèles* (éd. de 1840, chez Furne, t. I, p. 56). Le fait mérite d'être rappelé à la louange de cet humaniste ; il ne l'est ni dans le *CIG*, ni dans le *CIGS*.

418. Inscription de Scaptopara. Publiée par Dimitsas, *op. cit.* p. 673, qui, du reste, ne l'a fait entrer dans sa « Macédoine » que par suite d'une bévue assez forte : l'inscription provient d'une localité nommée *Djoumaya*, dans un district qui dans l'Antiquité était thrace, qui est aujourd'hui près de la frontière bulgare, bref qui n'a jamais été macédonien. Dimitsas a confondu (p. 676) ce *Djoumaya* avec un bourg du même nom, situé dans la plaine de Serrès.

421, note 2. Lire « 330 p. Chr. » au lieu de « 330 a. Chr. ».

438. Règlements des Labyades. Pour le nom de Labys, cf. *Schol. ad Philebum* 48 *b* (*Rev. des Ét. gr.*, 1898, p. 245 ; 1899, p. 241). M. Dittenberger a ignoré la recension qui a été faite pour M. Th. Reinach et son *Recueil des Inscr. jurid.* (*Rev. des Ét. gr.*, 1898, p. 419).

537 (devis de l'arsenal de Philon) et **540** (devis de Lébadée). Il fallait renvoyer aux *Études épigraphiques sur l'architecture grecque* de M. Choisy, ouvrage *bonae frugis plenum* tout autant que les études de Fabricius, les seules que les érudits allemands citent sur ces questions d'épigraphie architecturale.

552, l. 30. παῖδας au lieu de παῖδες.

559, note 2, sur les μελανηφόροι du culte d'Isis, à Délos. Maass (*Orpheus*, p. 6, note 4), d'après Welcker (*Nachträge zu der Schrift über die äschyl. Trilogie*, p. 192), parle d'un collège romain de μελανηφόροι ;

mais Welcker a cru de Rome l'inscription délienne, aujourd'hui à Vérone, publiée par Gruter, LXXXIV (*CIG*, 2297), celle dont l'inscription *Syll.*² 559 est le double retrouvé à Délos par M. Hauvette. De même, l'inscription citée par Maass, d'après Dumont, *Essai sur l'éphébie*, II, p. 459, n'est pas d'Athènes, mais de Délos. En somme, M. Lafaye avait raison d'écrire que « dans le Sérapéum de Délos se réunissait un collège (celui des μελανηφόροι) dont il n'existe de traces dans aucun autre lieu du monde romain » (*Hist. du culte des divinités d'Alexandrie hors de l'Égypte*, p. 147). Ce collège devait être, suivant les termes de M. Lafaye, « une confrérie de moines isiaques qui portaient des vêtements noirs, comme il convenait aux représentants d'un culte fondé sur un drame lugubre. » Une fresque du musée de Naples (*Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1896, pl. VII) montre des prêtres isiaques en costume noir. Enfin, je remarquerai que, dans une inscription publiée par M. Hauvette (*BCH*, VI, p. 344), il faut lire Ἀριστίων Ἀλεξάνδρου Ἀντιοχεὺς μελλανη(φόρος) ὑπὲρ ἡαυτοῦ (*sic*) καὶ τῆς γυναικὸς κ. τ. λ., au lieu de faire, comme Hauvette, suivi par Höfer (*Lexicon* de Roscher, s. v. *Mellane*), entrer dans l'Olympe une déesse Μελλάνη dont on n'aurait jamais entendu parler ailleurs. La faute du double λ, dans μελλανη(φόρος), n'est pas plus étonnante que la graphie ἡαυτοῦ : que le graveur ait recouru à l'abréviation, la chose se conçoit, étant donné que l'inscription est inscrite dans un champ étroit et malaisé, sur l'abaque d'un chapiteau. Le mélanéphore Aristion est un Syrien d'Antioche, de même que son confrère Théophile, qui a fait les dédicaces *CIG*, 2297, et *Syll.*² 559.

560, l. 26, μηδὲ *sic*.

564, note 2. Pour les ἀνθινά, cf. Welcker, *Theognidis reliquiae* (Frankfort a/M. 1826). p. LXXXVIII.

575, note 1. Pour le culte smyrniote d'Aphrodite Stratonikis, cf. l'inscription delphique publiée par Couve, *BCH*, XVIII, p. 227 = Michel, nº 258, et ci-dessus, p. 251-253 (Fontrier).

576. Ὅρος de Karien. En 1895, la pierre fut confisquée pour le Musée Impérial ottoman. En août 1899, je l'ai retrouvée au konak de Pravi, qui est la sous-préfecture dont dépend Karien. En quatre ans, la pierre avait fait quarante kilomètres. Espérons qu'elle finira par arriver, *iavach, iavach*, à Tchinli-Kiosk.

577. Pour Zeus Katæbatès, cf. *JHS*, 1897, p. 9, et Warwick Wroth, *Cat. of the greek coins of Syria*, préface, § Cyrrhos.

578, note 10. Exemple de ποί = ποτί à Delphes : *Syll.*² 917, l. 7.

582, note 1. Lire « 262/3 p. Chr. » au lieu de « 262/3 a. Chr. ».

583, l. 15. Pour Mên à Smyrne, cf. *BCH*, XX, p. 71. La statue d'Artémis mentionnée à la ligne 14 devait être adossée contre une ante de la chapelle d'Apollon, à côté de la porte ; pour Ἄρτεμις προθυραία, cf. Preller-Robert, *Griech. Myth.*, p. 322, n. 5.

607, note 7. Pour les mentions d'acclamations dans les textes épigraphiques, cf. *BCH*, XX, p. 542-544.

624. Dédicace archaïque de Thasos : cf. Rayet, *Monuments*, I, pl. 20-21; Brunn-Bruckmann, *Denkmäler*, n° 65; Collignon, *Sculpt. gr.*, I, fig. 138-140.

720, lemme. Lire Ἐφ. ἀρχ., 1884, non 1894.

724. Décret des orgéons de Bendis, maintenant dans la collection Jacobsen. Cf. 1° Hartwig, *Bendis* (Leipzig, 1897) et Trendelenburg, *Bendis* (Berlin, 1898) : le monument est reproduit en phototypie dans ces deux ouvrages; on se rappelle que le second a donné lieu à une polémique assez vive (*Berl. phil. Woch.*, 1898, p. 1225; *Arch. Anzeiger*, 1898, p. 228); 2° un décret des mêmes orgéons (*BCH*, XXIII, p. 370), qui montre que le dieu barbu, sculpté sur la stèle Jacobsen, à côté de Bendis, était appelé *Déloptès* par ses dévots. A ne tenir compte que de la façon dont il est figuré, on l'aurait appelé Asclépios; et, en effet, c'est Asclépios; le surnom Déloptès doit lui venir des visions qu'il procurait aux fidèles qui venaient dormir dans son sanctuaire, visions pendant lesquelles il leur indiquait le remède désiré, parfois même leur apparaissait en personne. D'après des renseignements dûs à M. Mélétopoulos, le Bendidéion devait être tout proche de l'Asclépiéion du Pirée; ce voisinage explique qu'Asclépios ait été associé au culte de Bendis.

777, note 1, sur le mot ἴατρα dans les inscriptions d'Épidaure. Ce mot se retrouve aussi à l'Asclépiéion de Cos : cf. Hérondas, IV, 16 (Crusius, *Untersuchungen zu den Mimiamben des H.*, p. 228).

802, note 51. Au lieu de 9^3, lire 9^5.

832. Cf. Dimitsas, n° 848.

843, note 4. Cf. Φιαλεῖς (*CIA*, II, 332), et sur les monnaies de Tragilos, ville de la Thrace macédonienne, ΤΡΑΙΛΙΟΝ = Τρα(γ)ιλίων (*Beschreib. der antiken Münzen*, II, p. 159).

845, l. 6. ἀργυγίου au lieu de ἀργυρίου.

872. Épitaphe d'un marchand de Hiérapolis en Phrygie, qui avait fait soixante-douze fois le voyage d'Italie par mer, en doublant le dangereux cap Malée. Aucun des éditeurs n'a cité Strabon, VIII, 6, 20 [οὐκ εὔπλουν] τὸ ὑπὲρ Μαλεῶν διὰ τὰς ἀντιπνοίας· ἀφ' οὗ καὶ παροιμιάζονται· « Μαλέας δὲ κάμψας ἐπιλάθου τῶν οἴκαδε. » Ἀγαπητὸν οὖν ἑκατέροις ἦν τοῖς τε ἐκ τῆς Ἰταλίας καὶ ἐκ τῆς Ἀσίας ἐμπόροις, ἀφεῖσι τὸν περὶ Μαλέας πλοῦν, εἰς Κόρινθον κατάγεσθαι τὸν φόρτον. Cf. E. Curtius, *Peloponnesos*, II, 298; *Hist. gr.*, I, p. 507 de la traduction.

874, 875. Cf. Ardaillon, *Les Mines du Laurion dans l'Antiquité*, p. 166 sq., et la carte où est indiquée la position probable du Φηλιμονιακὸν μέταλλον (Ardaillon, p. 216).

878, lemme. « De lapide cf. ad. n. 468. » Corriger 468 en 877; 468 était dans la première édition le numéro de l'inscription visée.

896. Pour les Δαίμονες ἀγαθοί des épitaphes de Mylasa, cf. Hula et Szanto, *Wien. Sitzungsber.*, t. CXXXII, p. 5; Cousin, *BCH*, XXII, p. 386.

898. Pour les épitaphes spartiates du type ὁ δεῖνα ἐμ πολέμῳ, renvoyer au commentaire de Foucart, *Inscr. du Pélop.*, 263 *a*.

910. Pour Bion de Milet, cf. *BCH*, XX, p. 654. On peut inférer de Plutarque, *Timoléon*, 26, que beaucoup d'Ioniens avaient, comme Bion, cherché un refuge en Sicile.

912, note 4 κατεστήσαντο *(sic)*.

913, note 1. J'ai eu tort, en effet, de ne pas voir que Μηδίστας était un nom thrace. Pour les noms thraces où entre l'élément Μηδ-, Μηδα-, cf. Dumont, *Inscr. et mon. fig. de la Thrace*, p. 182 du tome III de la troisième série des *Archives des missions scientifiques*. Quant à la correction proposée par M. Dittenberger pour le nom d'un des bouleutes, Εὐφράντα au lieu de Εὐφράντου, elle n'est pas heureuse; il est vrai que dans un texte, du reste très mutilé et effacé (*BCH*, XXIII, p. 362, l. 5), Εὐφράντα convient mieux qu'Εὐφράντου aux traces de lettres et à la disposition στοιχηδόν; mais on a deux exemples bien constatés d'Εὐφράντου dans des inscriptions delphiques du IVe siècle : Baunack, 2502, l. 128 = *Syll.*² t. I, p. 230, *BCH*, XXIII, p. 349.

926. Dédicace de la statue de Philopœmen à Delphes. Renvoyer à Plutarque, *Philop.*, 2, qui mentionne cette statue.

935, note 12. Pour les textes épigraphiques relatifs à la παραδρομίς, cf. *BCH*, XXII, p. 392.

938, l. 15. Cet ἄγαλμα que la *lex sacra* de Lycosoura permettait, entre autres dons, d'offrir à la Dame était généralement une statuette de terre cuite, comme celles dont on a retrouvé des centaines, plus ou moins bien conservées, dans le ἱερόν; elles représentent des divinités zoocéphales (à tête de brebis ou de vache); je compte publier bientôt ces documents importants dans une étude sur la mythologie arcadienne.

PAUL PERDRIZET.

Ch. Michel, *Recueil d'inscriptions grecques*. Paris, Leroux, 1897-1900; 1 vol. in-8° de XXVI-1000 pages.

On ne parlera jamais trop de l'excellent ouvrage de M. Charles Michel. En attendant que M. Paul Perdrizet lui consacre une étude détaillée, analogue à celle qui précède, nous croyons bon d'en relever l'ordonnance générale.

Il comprend deux parties : droit public, droit privé. La première, de beaucoup la plus considérable, est subdivisée en deux autres : I. Institutions politiques; II. Institutions religieuses. Les institutions politiques forment à leur tour trois sections : A. Relations internationales (1. Traités, conventions, arbitrages; 2. Lettres et rescrits de sou-

verains); B. Lois et décrets (1. Athènes; 2. Tribus et dèmes de l'Attique; 3. Colonies d'Athènes; 4. Mégaride et Péloponnèse; 5. Grèce septentrionale; 6. Macédoine, Thrace, Sarmatie; 7. Iles de la mer Égée; 8. Asie Mineure; 9. Syrie, Égypte, Sicile, Italie); C. Documents administratifs (1. Finances et travaux publics; 2. Éphébie, armée, marine; 3. Listes de magistrats, de proxènes, de citoyens). Les institutions religieuses sont réparties en sept paragraphes : 1. Lois et règlements; 2. Administration des sanctuaires; 3. Oracles; 4. Listes de prêtres et de théores; 5. Concours et jeux publics; 6. Phratries, thiases, corporations; 7. Dédicaces, imprécations, invocations. Le droit privé n'embrasse que trois séries : 1. Lois et décrets; 2. Jugements; 3. Actes et contrats. Le chiffre des textes édités s'élève à 1,426.

Le n° 1 du *Recueil* date du VIe siècle avant notre ère; les autres s'échelonnent jusqu'à la conquête romaine. M. Michel ne dépasse qu'exceptionnellement la prise de Corinthe. Mais, à l'inverse de M. Dittenberger, qui a éliminé de la réédition de sa *Sylloge* tous les textes relatifs aux grandes monarchies hellénistiques, il fait une large part et des plus heureuses aux Ptolémées, aux Séleucides, aux Attalides. C'est donc un tableau d'ensemble de l'Orient grec que nous avons sous les yeux pendant une durée d'environ cinq cents ans.

Il y avait deux manières de présenter les documents : ou de les commenter, ou d'en reproduire simplement le texte. C'est à ce dernier parti que s'est arrêté M. Michel. M. Dittenberger ayant préféré l'autre, nous avons de la sorte une édition exégétique à côté de l'édition critique, et l'on n'a pas à regretter de double emploi. D'ailleurs, chaque texte, au-dessous du sommaire qui en résume le titre, en indique la provenance, en fixe la date et en définit le contenu, offre une bibliographie substantielle qui oriente aussitôt les travailleurs.

C'est avec une satisfaction particulière qu'on lit en tête du *Recueil* la dédicace à M. Paul Foucart et la préface de M. Bernard Haussoullier. L'école épigraphique belge se fait une place chaque jour plus grande dans le monde savant. Nous ne pouvons que nous réjouir de voir ceux qui la représentent avec le plus d'éclat, M. Charles Michel et M. Franz Cumont, s'associer fraternellement à la nôtre.

GEORGES RADET.

Adolf Bauer, *Travaux relatifs à l'histoire grecque. Allemagne et Autriche, Années 1886-1898* (extrait de la *Revue historique,* 1899 et 1900), in-8°, 101 pages.

L'un de ces rapports généraux que la *Revue historique* a eu l'heureuse idée de demander périodiquement à des savants étrangers sur les progrès de la science historique dans leurs pays respectifs. Celui-ci fait pendant au rapport de M. Liebenam sur les travaux relatifs à

l'histoire romaine parus dans ces dernières années en Allemagne et en Autriche (*R. H.*, 1898). M. Bauer, qui professe l'histoire à l'Université de Graz, était déjà connu du public français par un rapport analogue sur les travaux de langue allemande relatifs à l'histoire grecque et parus de 1882 à 1886. Il s'est fait, du reste, une spécialité des comptes rendus de ce genre. Il en a écrit un pour les *Jahresberichte* de Bursian-Müller, qui embrasse les années 1881-1888, et il en a publié un autre à part, qui forme à lui seul un volume, fort nourri et très utile (*Die Forschungen zur griech. Geschichte,* Munich, 1899). Le compte rendu publié dans la *Revue historique* rendra service chez nous à ceux qui ne pourront se servir des *Forschungen*.

Différentes observations d'un caractère général sont suggérées par l'exposé de M. Bauer. C'est d'abord que la multitude des travaux de détail n'empêche nullement la science allemande d'écrire l'histoire générale, à preuve les œuvres monumentales de Holm, Busolt, Meyer, Beloch, Niese, œuvres sans aucun équivalent chez nous. C'est, ensuite, que depuis une vingtaine d'années l'étude des sources de Plutarque, Diodore, Justin, Népos, etc., est de plus en plus délaissée pour l'étude plus féconde du style et des procédés de composition des grands historiens anciens. C'est encore que les questions économiques sont décidément « intégrées » dans l'histoire générale de la Grèce : on le voit à la place qui leur est faite dans l'*Histoire* de M. Beloch. C'est, enfin, que les documents exhumés dans le dernier quart de ce siècle ont renouvelé l'histoire grecque à peu près en entier : l'archéologie a renouvelé les origines; les *papyri* et *ostraka* nous révèlent l'histoire de l'Égypte hellénistique et romaine; l'Ἀθηναίων πολιτεία a été l'occasion de travaux capitaux sur l'histoire d'Athènes, notamment de l'*Aristoteles und Athen* de Wilamowitz, brillante incursion d'un philologue sur le domaine historique.

On peut regretter que les fautes d'impression, et aussi les fautes d'expression, soient nombreuses dans le travail de M. Bauer. Le reproche ne va pas à lui, mais à la *Revue historique*, qui devait prendre la peine de donner le tour français et la correction typographique à un travail étranger qu'elle avait sollicité. Je relève comme exemples : *R. H.*, LXX, page 119, *Cosi* au lieu de *Casi* (l'île Casos); page 121, *Revue archéologique* (il s'agit de l'*Arch. Zeitung*); page 122, *décrets populaires* pour traduire *Volksbeschlüsse;* page 127, *les manuscrits de Phaidon et de Laches;* page 129, *les inscriptions sur coquilles ou ostraka*, au lieu d'*inscriptions sur tessons*; tome LXXII, page 142, *les Miliens*, au lieu de *Méliens;* page 153, *Platcia*, au lieu de *Plateia;* page 163, *la découverte de l'*Ἀθ. πολ. *a remis sur l'eau* (on dit, vulgairement d'ailleurs, *remettre sur le tapis* ou *faire revenir sur l'eau*); page 165, *Aristote a négligé d'une façon indécente la politique extérieure d'Athènes;* LXX, page 127, *je dois passer sous silence les notions*

nouvelles qui nous ont été fournies sur Homère par la découverte de plusieurs textes homériques de l'époque des Ptolémée(s) dont les philologues alexandrins ne s'étaient pas occupés. Cette phrase ne s'entend pas si l'on ne sait par ailleurs ce que l'auteur veut dire. Mais, encore une fois, ces taches légères ne sont pas reprochables à M. Bauer, qui était forcé de se servir d'une autre langue que de la sienne, et elles n'empêchent pas son compte rendu d'être un guide fort précieux, dont son public français lui saura gré.

PAUL PERDRIZET.

H. Weil, *Études sur l'Antiquité grecque.* Paris, Hachette et Cie, 1900; 1 vol. in-12 de 327 pages.

Ce volume se compose d'articles parus pour la plupart, de 1884 à 1899, dans la *Revue des Études grecques* et le *Journal des Savants*. Il en est des travaux de M. Henri Weil comme de certaines pages de musique : c'est un régal de les savourer à nouveau, d'en mieux pénétrer la souple et lumineuse finesse. Bien que, dans notre prochaine livraison, M. Masqueray doive revenir sur le livre, on me pardonnera si, en achevant de couper les feuillets, j'ai confessé mon plaisir.

G. RADET.

A. Scrinzi, *Iscrizioni greche inedite di Rodi* (extrait des *Atti del R. Istituto Veneto,* t. LVII, p. 251-286). Venise, Ferrari, 1899; 1 vol. in-8° de 36 pages.

L'année même où Paul Foucart faisait à Rhodes sa belle récolte épigraphique (1864), mourait dans l'île un médecin suédois, Hedenborg, qui depuis un quart de siècle en étudiait les antiquités. Sa veuve se retira en Italie, emportant avec elle les papiers scientifiques de son mari. Ils consistaient en une histoire de Rhodes, composée de cinq énormes volumes, quatre de texte, un de planches. Cet ouvrage, que Victor Guérin avait vu en 1854 et qu'il avait signalé[1], ne put trouver d'éditeur. On en avait complètement perdu la trace, quand, en 1896, le marquis Picenardi, qui en était devenu possesseur, eut l'heureuse idee de le communiquer au savant conservateur du Civico Museo de Venise, M. Angelo Scrinzi. Celui-ci le dépouilla. Il y releva 46 inscriptions inédites, qu'il publia dans les *Actes de l'Institut vénitien*, en les accompagnant d'un sobre commentaire. Trouver, au lendemain de l'apparition du tome du *Corpus* comprenant Rhodes[2], un aussi riche lot de textes est une de ces bonnes fortunes qui ne se voient plus guère et qui nous reportent à l'âge héroïque de l'épigraphie. On félicitera M. Scrinzi de l'avoir eue, et on le remerciera d'en avoir fait part à ses confrères avec un soin diligent.

GEORGES RADET.

1. *Voyage dans l'île de Rhodes*, p. 4-5.
2. *Inscriptiones graecae Rhodi*, éditées par Hiller von Gaertringen.

A. Scrinzi, *Un sarcofago arcaico antropoide della collezione Baldù* (extrait des *Atti del R. Istituto veneto di scienze, lettere ed arti,* t. LIX), avec trois phototypies.

Le fragment de couvercle de sarcophage anthropoïde, retrouvé à Venise, au palais Baldù, par M. Scrinzi, est un numéro à ajouter à la liste dressée par M. Th. Reinach (*Une nécropole royale à Sidon,* p. 154-164), et l'un des plus anciens monuments de la série : il doit dater de la fin du VIe siècle. Comment et d'où est-il parvenu à Venise?

Le palais Baldù, autrefois palais Bembo, a appartenu, au XVIe siècle, à Gian Matteo Bembo, neveu du cardinal, et lui-même homme lettré et passionné d'antiquité, qui fut de 1546 à 1552 *capitano del regno di Cipro,* et qui profita de son autorité pour faire exécuter en Chypre des fouilles dont parlent les chroniqueurs. M. Scrinzi suppose non sans vraisemblance que c'est ce Gian Matteo Bembo qui a transporté à Venise le monument en question, lequel serait, par conséquent, de provenance chypriote : on trouve, en effet, des sarcophages anthropoïdes à Chypre, comme dans tous les autres pays où les Phéniciens ont fondé des établissements [1].

Le travail de M. Scrinzi est donc une contribution utile à l'histoire des antiques qui sont entrés en Europe par Venise. Ils sont fort nombreux et Venise n'en a gardé qu'une partie. C'est par Venise que sont arrivés, par exemple, et pour ne rien dire des inscriptions antiques et des monuments byzantins, le sarcophage des Amazones, aujourd'hui à Vienne, les marbres du musée Nani partagés maintenant entre Berlin et le musée Calvet, la tête Laborde. De ses trois royaumes d'outre-mer, c'était naturellement celui de Morée qui fournissait le plus d'antiques à la Sérénissime. Nous connaissons maintenant, comme sculptures passées à Venise du royaume de Chypre, le fragment publié par M. Scrinzi et le célèbre sarcophage des Amazones : M. Smirnoff a montré, en effet, que ce chef-d'œuvre, acheté à Venise par un Függer, avait été trouvé en Chypre dans la nécropole de Σόλοι [2].

Les chroniqueurs italiens racontent, à propos des fouilles de Bembo, une chose singulière. Un égyptologue nous dit avoir découvert le tombeau d'Osiris; Bembo pensait avoir trouvé le tombeau de Vénus,

1. M. Scrinzi (p. 6) a oublié de citer la Corse et Carthage dans son énumération des pays qui ont donné de ces monuments phéniciens. Pour les sarcophages anthropoïdes récemment trouvés à Carthage, cf. Philippe Berger, *Les Fouilles de Carthage,* dans la *Revue des Deux-Mondes,* 1899, III, p. 674.

2. *Arch. ep. Mitth.,* 1896, p. 142. Cette jolie découverte de M. Smirnoff est intéressante à cause de l'étroite parenté de style et de facture qu'il y a entre le sarcophage Függer et le sarcophage « d'Alexandre » (cf. Th. Reinach, *Une nécropole royale à Sidon,* p. 336). Si les deux œuvres sortent, comme on est tenté de le croire, d'un même atelier, on est presque reçu à supposer, étant donnée leur provenance, que cet atelier était établi dans quelque ville de la mer Syrienne, soit en Chypre ou en Cilicie, soit en Syrie même ou en Phénicie.

qui fut à Chypre déesse et reine[1]. « *Adunque facendo con diligenza cercare in più luoghi marmi antichi l'anno 1548... trovossi di marmo bellissimo e sotto terra il sepolcro de la Dea Venere conosciuto per le lettere che in quello sono intagliate e non dal tempo consumate* » (Marco Guazzo, *Cronica*, Venise, 1553, p. 413 v°). M. Scrinzi montre qu'il ne saurait être question d'identifier le sarcophage du palais Baldù avec le « tombeau de Vénus ». D'abord rien n'assure que le dit tombeau ait été orné d'un ouvrage de sculpture. Ensuite, on sait pertinemment qu'il se trouvait encore à Famagouste, en 1571, lors de la prise de la ville par les Turcs. A ces raisons, M. Scrinzi aurait pu ajouter la suivante. Le « tombeau de Vénus » avait été ainsi dénommé par les Vénitiens à cause de l'inscription gravée dessus *(conosciuto per le lettere)*; ce devait être quelque sarcophage sur la cuve ou sur le couvercle duquel était gravé un nom de femme comme Ἀφροδισία, Ἀφροδίτη. Mais si ç'avait été le sarcophage archaïque de la collection Baldù, l'inscription serait demeurée lettre close aux gens du XVIe siècle, car elle aurait été écrite avec le syllabaire chypriote, qui est resté en usage jusqu'à la fin du IVe siècle.

Il est croyable que Venise conserve encore plus d'un antique mal connu ou même, comme était celui-ci, tout à fait inconnu. Souhaitons que M. Scrinzi nous les fasse connaître.

PAUL PERDRIZET.

H. Vandaele, *Qua mente Phœder fabulas scripserit.* Paris, Bouillon, 1897; IV-106 pages in-8°.

Phèdre, le fabuliste, est généralement peu connu et surtout méconnu des lecteurs français. Comme on l'a expliqué en sixième ou en cinquième, on ne revient pas, après le lycée, à cet auteur des classes de grammaire, et l'on se contente d'une opinion toute faite que l'on emprunte aux ouvrages vieillis de Saint-Marc Girardin et de Nisard, *La Fontaine et les Fabulistes* et *Les Poètes latins de la décadence.* Cependant, à l'étranger, d'importantes études sur le texte de Phèdre étaient faites par Lucien Müller (1877) et Riese (1885). Hartman publiait à Leyde, en 1890, une *Commentatio de Phœdri fabulis*, et M. Causeret soutenait, en 1887, devant la Faculté des lettres de

1. Vénus, reine de Chypre, trônait sur le mont Sainte-Croix, l'un des *Venusberg* de la légende médiévale. « Le bruit court parmi le peuple en Allemagne, » écrit un moine allemand de la fin du XVe siècle, « qu'un noble de Souabe, nommé le Danhuser, vit dans cette montagne avec Vénus et y vivra jusqu'au jour du Jugement... » « Pourtant, » ajoute le moine, « Vénus est morte et damnée sans aucun doute. » (Félix Faber, cité par G. Paris, *La légende du Tannhauser.*) Pour ce moine, comme encore pour les Vénitiens du XVIe siècle, Vénus avait vécu et régné; c'était une « dame du temps jadis ». « La table était servie selon l'étiquette impériale, et aux quatre angles il y avait quatre chasseresses distinguées et illustres : la reine Emma, la reine Ogive, mère de Louis d'Outre-Mer, la reine Gerberge, et Diane, laquelle, en sa qualité de déesse, avait un dais et un cadenas, comme les trois reines. » *(La légende du beau Pécopin.)*

Paris, une thèse *De Phœdri sermone grammaticae observationes*. L'attention du public lettré était attirée sur le « libertus Augusti » par le grand ouvrage de M. Hervieux, *Les Fabulistes latins, depuis le siècle d'Auguste jusqu'à la fin du Moyen-Age* (Paris, 1883-1893, 3 vol. in-8°). Enfin, la magistrale édition critique de M. L. Havet (1895) a donné un texte définitif des fables du poète que nous appelions *Phœdrus* et dont le nom authentique est, paraît-il, *Phœder*.

M. H. Vandaele, disciple de M. L. Havet, s'est proposé de rechercher dans quel esprit Phèdre a écrit ses fables. La première partie de la thèse, c'est d'ailleurs la plus courte (p. 1-27), semble hors du sujet indiqué par le titre; elle traite de diverses questions auxquelles l'édition de 1895 a déjà touché : c'est-à-dire des renseignements que les prologues et les épilogues des cinq livres de fables nous donnent sur les époques des publications successives et sur les personnages auxquels les livres étaient dédiés. La deuxième partie (*de Fabellarum vi et sensu recondito*, p. 29-91) justifie l'épigraphe de l'ouvrage, empruntée à Phèdre lui-même : « Affectus proprios in fabellas transtulit. » Le *moi* de Phèdre s'étalerait dans toutes ses fables; l'affranchi de l'empereur Auguste qui, sous Tibère, s'est attiré, pour des causes inconnues, la colère du vindicatif Séjan, le poète jaloux de ses rivaux, impatient des critiques des lettrés qui l'attaquent, l'homme aigri par des malheurs immérités, n'aurait mis en valeur les sujets traités dans les fables attribuées à Ésope que pour faire, par des allusions plus ou moins obscures, l'histoire de ses polémiques et de ses disgrâces personnelles. La thèse de M. Vandaele est au moins subtile et contestable, mais elle est soutenue avec une rare ingéniosité. Alors même que l'on est disposé à voir dans les *Fables* de Phèdre moins des récriminations particulières que les sentiments généraux, interprétés par un poète, de toute une classe d'humbles et de faibles qui nourrissent une colère contenue et impuissante contre la tyrannie des grands, on suit avec intérêt les analyses plus habiles que convaincantes de l'auteur de la thèse. On sait le mot attribué par Diogène Laerce à Socrate lisant un des dialogues où Platon le met en scène : « Que de belles choses ce jeune homme me fait dire auxquelles je n'ai jamais pensé ! »

H. DE LA VILLE DE MIRMONT.

École normale supérieure : Mémoires présentés pour l'obtention du diplôme d'études supérieures (histoire et géographie), 1897, 1898, 1899. Paris, Chamerot, 1900; in-8° de 92 pages.

Voici les sujets qui intéressent l'histoire ancienne : *La réaction senatoriale sous Alexandre Sévère*, par M. Jardé (à signaler l'importance donnée, je crois avec raison, au livre LII de Dion Cassius; il me semble [chapitre V] que l'auteur devra développer davantage les

conséquences de cette réaction ; elle s'est fait sentir plus avant et plus profondément dans le IIIe siècle que ne l'indique son résumé). — *Étude sur le camp et la ville de Mayence à l'époque romaine,* par M. Merlin (sujet original et qui m'a paru abordé de la bonne manière ; les conclusions sont fort vraisemblables ; je désire que l'auteur ait fait plus de topographie que ne l'indiquent ses positions : la topographie est indispensable, en matière d'histoire municipale, même moderne, surtout antique). — *Recherches sur Sulpice Sévère et sur l'évêque Martin de Tours,* par M. Babut (voici la thèse : « Sulpice nous fournit des raisons de croire que Martin était avant lui généralement peu connu ; aucun écrivain ne le mentionne qu'après Sulpice et d'après lui ; si Sulpice n'eût-écrit, nous ne saurions de Martin que son nom. » Sur une thèse aussi audacieuse, je demande à ne me prononcer qu'après avoir lu le mémoire). — *La législation religieuse de Justinien,* par M. Cans. — Tous ces sujets ont été intelligemment choisis.

C. JULLIAN.

G. Tropea, *Studi sugli Scriptores historiae Augustae,* IV. *Elio Cordo, vita e frammenti.* Messine, 1900, 51 pages.

M. Tropea, continuant ses intéressants travaux sur l'*Histoire Auguste,* en étudie ici une des sources principales, l'historien Aelius Cordus ; il soutient avec raison son existence réelle, reconstitue avec assez de vraisemblance les fragments qui lui appartiennent, mais prétend, sans en donner de preuve suffisante, qu'il a écrit d'autres vies que celles où il est cité.

CH. LÉCRIVAIN.

Paul Allard, *Julien l'Apostat,* t. I. Paris, Lecoffre, 1900 ; in-8° de IV-504 pages.

Ce premier volume renferme un tableau de la société romaine (et surtout gallo-romaine) au IVe siècle, et le récit de la vie de Julien jusqu'en 360. Il intéresse donc particulièrement l'histoire de notre pays.

C. J.

S. Chabert, *Marcellus de Bordeaux et la syntaxe française ;* Ire partie (extrait des *Annales de l'Université de Grenoble,* juin 1900).

Marcellus, né à Bordeaux vers 350, *magister officiorum* sous Théodose, composa dans sa vieillesse un *Liber de medicamentis* qui lui valut le surnom d'*Empiricus*. Il n'était pas médecin : son livre le montre suffisamment ; c'était un bon chrétien qui rassemblait, pour la plus grande utilité des pauvres et des malades, un recueil de remèdes de bonnes femmes ou de sorciers. La première édition cri-

tique du *Liber de medicamentis* a été donnée chez Teubner, en 1889, par G. Helmreich.

Destitué de toute espèce de valeur scientifique, cet ouvrage offre un intérêt de curiosité philosophique : destiné aux humbles et aux petits, il est écrit dans la langue que ses lecteurs pouvaient comprendre; c'est une utile contribution à l'histoire du *sermo vulgaris* que parlaient les Gallo-Romains pendant le premier quart du ve siècle.

Dans le travail dont les *Annales de l'Université de Grenoble* publient la première partie, M. Chabert s'est proposé « la recherche de l'élément français qui peut figurer dans le latin de Marcellus ». Le chapitre premier essaie de reconstituer « le vrai texte de Marcellus », en faisant le départ entre ce qui doit appartenir à l'auteur et ce qui est emprunté par lui aux écrivains médicaux qu'il cite comme étant ses sources, en particulier Scribonius Largus, dont nous possédons un traité, *Compositiones medicamentorum,* écrit sous le règne de Claude. L'analyse de M. Chabert attribue à Marcellus ce qui lui appartient, quant à la forme tout au moins. « La matière est assez riche et le terrain assez solide. » Dans le chapitre II, consacré aux prépositions, la discussion s'avance sur ce terrain assez solide et exploite cette matière assez riche. Nous voyons de quelle manière et dans quelle mesure le *Liber de medicamentis* substitue les prépositions aux cas obliques simples, le génitif et le datif.

Ces études attentives et curieuses sur la langue du *Liber de medicamentis,* qui seront continuées dans les *Annales de l'Universite de Grenoble,* sont comme une seconde édition revue, corrigée et augmentée de la thèse *De latinitate de Marcelli in libro de Medicamentis,* que M. Chabert soutenait devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris le 30 juin 1897.

H. DE LA VILLE DE MIRMONT.

Dufourcq, *La christianisation des foules* (extrait de la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*). Mâcon, Protat, 1899, in-8° de 32 pages.

Ceci, entre autres choses, est à retenir pour l'histoire du christianisme gallo-romain : « Il faut réagir contre l'idée de l'uniforme romanisation du monde antique, qui risque de fausser notre conception des origines chrétiennes... Au dieu local vaincu succédait un martyr local qui continuait à couvrir de sa puissante protection les habitants de l'endroit. » — J'irai plus loin même, sur ce point, que M. Dufourcq : partout, en Gaule, les dieux locaux tombèrent en décadence dans les derniers temps de l'Empire, ils étaient plus ou moins subordonnés à des Tutelles, à des Mercures, à des Augustes vagues ou uniformes; le culte des saints permit aux cités de satisfaire à l'orgueil muni-

cipal, au patriotisme local, aux intérêts pécuniaires (pour prendre les expressions de M. Dufourcq) plus encore que ne le faisaient les dernières divinités païennes[1].

C. JULLIAN.

L. Valentin, *Saint Prosper d'Aquitaine, étude sur la littérature latine ecclésiastique au Ve siècle en Gaule.* Toulouse, Privat, 1900; 1 vol. in-8° de 934 pages.

Cet ouvrage, qui représente un labeur considérable, est une thèse de doctorat soutenue, le 28 juin 1900, avec distinction et maîtrise, devant la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux. Après une large introduction sur l'état de la Gaule au Ve siècle de l'ère chrétienne, l'auteur envisage successivement dans son personnage l'homme, le théologien, l'historien, l'écrivain. De l'homme, on ne sait pas grand'-chose : « Il naquit vers la fin du IVe siècle, en Aquitaine, et mourut dans le dernier tiers du Ve : c'est tout. Était-il laïque, prêtre, évêque? Il était probablement simple laïque. Est-il saint? Le témoignage du martyrologe donne une grande force à l'opinion affirmative. Nous ne saurions aller plus loin » (p. 154-155). Si, malgré ces incertitudes, le chanoine Valentin écrit cependant en tête de son livre « Saint » Prosper d'Aquitaine, c'est uniquement pour se conformer à la tradition et pour ne pas bouleverser l'état civil patrologique. La partie la plus solide de la thèse est celle où l'éloquent professeur de l'Institut catholique de Toulouse étudie dans Prosper l'adepte chaleureux, mais éclairé, des doctrines augustiniennes. Quant aux discussions d'ordre philologique, elles décèlent beaucoup d'inexpérience. Bien que l'abbé Valentin ait soumis le *de Providentia* à un examen attentif, l'attribution du poème à Prosper ne peut être considérée comme acquise.

GEORGES RADET.

Mehlis, *Die Ligurerfrage* (extrait de l'*Archiv für Anthropologie*, t. XXVI). Brunswick, Vieweg, 1899; gr. in-4° de 24 pages.

Première partie d'un travail (fait avec passion) destiné surtout aux anthropologues et à prouver l'identité des populations néolithiques dans les régions du Pô et du Rhin moyen. C. J.

R. Wünsch, *Neue Fluchtafeln* (tirage à part du *Rheinisches Museum,* n. s., LV, 1900, p. 232-271).

M. R. Wünsch a rendu à la science le grand service de publier fort exactement et de commenter d'une manière précise et originale toutes les tablettes d'incantations magiques trouvées dans le monde clas-

1. M. Dufourcq a soutenu en Sorbonne, le 13 juin 1900, une thèse sur les *Gesta martyrum* romains. (*Étude sur les Gesta Martyrum romains,* fasc. 83e de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome,* 1900, in-8° de VIII-440 p.)

sique[1]. Seulement, comme on découvre chaque jour des tablettes nouvelles, il est obligé, de temps à autre, de donner des compléments à son *Corpus;* il le fait avec son soin coutumier. — Le travail que nous annonçons renferme quelques textes qui intéressent la Gaule : l'inscription de Rom (cf. *Revue celtique,* 1898, p. 168), où M. Wünsch suppose, non sans vraisemblance, « un dialecte local de la Gaule romaine » ; les tablettes d'Amélie-les-Bains (*Corpus,* XII, 5367), sur lesquelles j'estime qu'il y a lieu de revenir; la double tablette de Chagnon (*Acad. des Inscr., C. R.*. 1897, p. 177).

Sur cette dernière inscription, la lecture de M. Wünsch diffère par endroits de la mienne. Voici les discordances : j'ai, sous les yeux, en écrivant ces lignes, l'objet lui-même. — I, 1 : *denuntio,* d'après Wünsch; je maintiens *denuritio* pour des raisons paléographiques; 2 : il y a bien S au début de la ligne; NIXI, à la fin, si inexplicable qu'il soit, est plus probable (comme lecture, je ne dis pas comme interprétation) que NIIM; 6 : Wünsch me prête une lecture qui n'est pas la mienne; j'ai lu SICVMQVEMLOSICODINEC, lecture que je préfère encore; 14 : il est bien difficile de lire IITAT au début de la ligne, comme le propose Wünsch; à la fin NAALIXINIX est, paléographiquement, plus vraisemblable que le NAMHINCA... de Wünsch; il est vrai qu'il s'explique moins. — M. Wünsch a fort bien découvert comment le texte de la seconde tablette continuait celui de la première *(inimicos... aversos).*

C. JULLIAN.

Frœhner, *Musée de Marseille; Catalogue des Antiquités grecques et romaines.* Paris, Imprimerie nationale, 1897; in-8° de XII-380 pages.

Ne nous parvient que maintenant. Travail fait avec le même soin que les précédents catalogues de MM. Maspero et Le Blant, consacrés aux antiquités égyptiennes et chrétiennes du même musée. Il est seulement fâcheux que les acquisitions faites depuis 1889 n'aient pas été mentionnées dans ce volume. — A signaler, page VII, l'interprétation païenne donnée par M. Frœhner à l'inscription de Volusianus, regardée jusqu'ici comme le plus ancien texte chrétien : « C'est l'épitaphe d'hommes *qui vim* [*flumin*]*is passi sunt; refrigeret* a pour sujet Jupiter; l'ancre rappelle leur profession de bateliers. » — Il est possible qu'il

1. Dans les publications suivantes : *Defixionum tabellae Atticae,* 1897; *Sethianische Verfluchungstafeln aus Rom,* 1898 (travail auquel le public érudit n'a pas encore prêté l'attention qu'il mérite, fort utile pour la connaissance du mouvement religieux sous l'Empire romain); voyez encore *Rheinisches Museum,* même volume, p. 62 et s. — Sur la tablette en bronze du Musée Calvet (originaire du Bouchet, Drôme), voyez en dernier lieu le catalogue des *Inscriptions antiques* de ce Musée, p. p. Espérandieu, p. 144, n° 196. Voyez, enfin, celle que nous avons publiée ici même, p. 47.

faille douter de certaines provenances indiquées par M. Frœhner (par exemple, le puits de la rue Colbert, p. 350) : le Musée de Marseille est celui du monde où les provenances ont toujours été le plus négligemment marquées par les conservateurs. Dieu merci! la chose prend fin avec M. Clerc, qui est la précision même. — Entre autres objets intéressants pour la civilisation gréco-gallo-romaine, je rappelle (nos 883-885) les sarcophages en plomb, *très certainement* d'origine marseillaise (cf. *Revue des Études anciennes*, 1900, p. 137).

C. JULLIAN.

Sagnier, *Notice sur un sarcophage épigraphique inédit* (dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, t. XIX, 1900, p. 167-177).

M. Sagnier, d'ordinaire si heureux, se trompe ici. L'inscription en question[1] n'est pas d'Arles ou de la Gaule, mais vient de Rome. Elle n'est pas inédite, mais a été publiée par Muratori d'abord (p. 1535, 1). dans le *Corpus* ensuite (t. VI, n° 16981).

C. JULLIAN.

Kurth, *Les Nationalités en Auvergne au VIe siècle* (extrait des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*); 1900, Louvain, in-8° de 22 pages.

De la statistique très complète et très précise à laquelle M. Kurth a procédé, il résulte que les *barbari* d'Auvergne dont parle Grégoire de Tours ne sont pas nécessairement des Francs; que la population de l'Auvergne est restée homogène depuis la fin de l'Empire, sans apport sensible d'élément germanique[2].

C. JULLIAN.

Julliot, *Pérégrinations et disparition d'un monument épigraphique romain* (extrait du *Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne*). Auxerre, impr. de la Constitution, 1898; in-8° de 10 pages.

Parmi les inscriptions d'Auxerre, la plus intéressante est l'épitaphe d'Aurelius Demetrius, *adjutor procuratoris civitatis Senonum, Tricassinorum, Meldorum, Parisiorum et civitatis Aeduorum*. L'étrangeté de ce titre a fait condamner l'inscription par Desjardins et M. Mommsen; et M. Hirschfeld (*Corpus*, XIII, 2924) la soupçonne *docte conficta a Mureto*. Ce qui est plus grave encore, c'est qu'on n'avait aucune notice sur l'origine du monument. M. Julliot est parvenu à retrouver, grâce à un ancien manuscrit, son histoire : il a été découvert au milieu du XVIe siècle, sur le parcours de la voie d'Agrippa, entre Bazarne et Fontenay (canton de Vermenton), et il a été donné par le seigneur de

1 D. M. — M. DOMITIVS — ZOSIMAS. FECIT, etc.

2. Du même auteur, et dans le même recueil, 1899, *Les Comtes d'Auvergne au VIe siècle*.

Bazarne au président d'Auxerre [1]. C'était « un tombeau de pierre ». Le mémoire de Julliot dissipe bien des incertitudes sur ce monument et fait faire un très grand pas à la cause de son authenticité.

C. JULLIAN.

G. de Manteyer, *Les Origines de la maison de Savoie en Bourgogne (920-1060)*. Extrait des *Mélanges* de Rome, t. XIX. Rome, Cuggiani, 1899; in-8° de 284 pages.

Les recherches faites par M. de Manteyer pour l'identification des noms de lieux en Savoie et en Dauphiné aideront à la topographie gallo-romaine de ces régions; par exemple, les lieux *Quarto*, *Sexto*, etc., ajoutent quelques tronçons au dressement des voies romaines dans le val d'Aoste. — Je me demande si l'archiprêtré d'Octavion (plus tard de Romans) n'est pas le dernier vestige du *pagus Oct...* connu par une inscription allobroge (*Corpus*, XII, 2395). — A rapprocher *Vencius* (Torvenche), de *Vintius* (Vens près de Seyssel, XII, 2558, 2560-1) et de *Vintium* (Vence, *ibid.* n° 3). *Vintius* devait, décidément, être un nom générique de montagnes et de dieux dans la Gaule du Sud-Est (cf. *Revue des Études anciennes*, 1899, p. 56, n. 4).

C. JULLIAN.

P. du Chatellier, *Exploration des tumulus de Keriquel et Kerloise* (extrait du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*). Quimper, Leprince, 1900; in-8° de 8 pages.

Une découverte intéressante : « Les poteries onctueuses, à grains de talc, sont des poteries de la première époque du fer. » De plus, dans un tumulus de cette époque, rencontre d'un fragment de hache en pierre polie.

C. J.

1. Il n'est pas certain que P. Pithou ait possédé l'objet. Il a très bien pu n'en avoir que la copie (*inscriptionem monumenti habeo*, dit son fils, et non pas *monumentum*) Remarque d'Hirschfeld.

15 juillet 1900.

Le Directeur-Gérant, GEORGES RADET.

REMARQUES SUR LE « PHILÈBE »

Un passage de la *République* (IX, 583 B-586 C), où Platon expose, sur le même sujet, une doctrine qui, si elle n'est pas identique à celle du *Philèbe*, s'en rapproche beaucoup, nous fournit sur ces points quelques éclaircissements : Il n'y a de plaisirs tout à fait vrais et purs (παναληθής et καθαρά) que ceux du sage (583 B). Le plaisir et la douleur étant des contraires, il y a entre eux un état neutre intermédiaire, et cet état neutre est agréable ou pénible, suivant qu'il succède à la douleur ou au plaisir (C-D). Le plaisir et la peine sont des mouvements, l'état neutre est le repos (D-E). S'il est considéré comme agréable ou pénible, ce n'est qu'une illusion due au contraste, et ceux qui prétendent que le plaisir consiste à ne pas souffrir sont victimes de cette illusion ; ils identifient un des extrêmes au moyen (584 A). Il y a, cependant, des plaisirs qui ne sont pas de pures cessations de douleurs : par exemple ceux de l'odorat, qu'aucune souffrance ne précède ni ne suit (B). Par conséquent, le plaisir pur n'est pas la cessation de la douleur, ni la douleur pure la cessation du plaisir. Les plaisirs du corps, les plus intenses de tous et les plus fréquents, sont des cessations de douleurs. Les plaisirs et les peines d'anticipation, espoir ou crainte, sont dans le même cas (C).

Dans le monde physique, nous distinguons le haut, le bas et le milieu (ἄνω, κάτω, μέσον), et quelqu'un qui ne connaît pas le véritable haut, peut croire qu'il l'a atteint lorsqu'il est monté seulement jusqu'au μέσον (D-E). De même, quand un passage de l'état intermédiaire à la douleur est suivi d'un passage de la douleur à l'état intermédiaire, cette cessation de la douleur est considérée à tort comme un plaisir, par suite de l'ignorance où l'on se trouve du plaisir véritable (E-585 A).

Mais la réplétion n'a pas lieu seulement dans le corps; elle peut avoir lieu aussi dans l'âme. Le savoir, l'opinion vraie et la vertu, qui concernent l'âme, sont plus réels que la nourriture du corps, et l'âme est plus réelle que le corps lui-même. Aussi les plaisirs de l'intelligence sont-ils plus vrais que ceux qui accompagnent les fonctions corporelles. En fait, ces derniers sont toujours des états mixtes de plaisir et de douleur; ce sont de pures ombres du plaisir vrai (585 A-586 C).

Dans cette doctrine, une chose, au moins, apparaît nettement : c'est que tous les plaisirs corporels sont des états négatifs, consistant uniquement dans la cessation de la douleur, et qu'on pourrait même étendre cette conclusion aux plaisirs intellectuels, car ils correspondent aussi à la réplétion d'une vacuité (585 B : ἄγνοια δὲ καὶ ἀφροσύνη ἆρ' οὐ κενότης ἐστὶ τῆς περὶ ψυχὴν αὖ ἕξεως;). Il résulte de là que ce n'est pas, immédiatement du moins, parce qu'il est la cessation de la douleur que le plaisir est, d'après Platon, faux et illusoire. Car, à ce compte, les plaisirs corporels seraient toujours et radicalement faux. Or il dit seulement qu'ils ne sont pas tout à fait vrais et purs (παναληθής et καθαρά). Du reste, si, en réalité, le plaisir n'est que la cessation de la douleur, ce n'est pas se tromper que de prendre la cessation de la douleur pour du plaisir.

L'erreur consiste à considérer comme un plaisir pur et vrai ce qui est un mélange de plaisir et de douleur. Car tant que le plaisir dure, c'est-à-dire tant que le processus de réplétion se produit, la vacuité subsiste tout en s'atténuant graduellement, et l'état total est un composé de plaisir et de douleur. Ceux qui prennent un tel état pour du plaisir proprement dit sont comme des gens qui, ne connaissant pas la blancheur, croiraient que le gris est du blanc (585 A). Si les plaisirs intellectuels sont vrais et purs, c'est parce que les vacuités dont ils sont les réplétions ne sont pas douloureuses, et que, conséquemment, la réplétion se produit sans que la vacuité soit sentie.

En négligeant les différences secondaires qui distinguent la théorie exposée dans le *Philèbe* de celle que nous trouvons

dans la *République,* la distinction platonicienne des plaisirs vrais et des plaisirs faux peut se résumer ainsi : Les plaisirs et les douleurs, comme les perceptions sensibles, sont, au point de vue subjectif, aussi réels les uns que les autres, et l'on ne saurait, sans sortir du sujet, parler de sensations vraies et de sensations fausses, ni de plaisirs vrais ou faux; ou, pour nous tenir encore plus près des termes de Platon, le plaisir et la douleur sont comme l'opinion. En tant qu'état subjectif, toute opinion est également réelle et, si l'on reste strictement à ce point de vue, n'implique ni vérité ni erreur. Nous distinguons cependant des sensations vraies et des sensations fausses. A prendre les choses très empiriquement, les sensations vraies sont celles de l'homme normal. Mais il est clair qu'on peut appliquer le même critérium au plaisir, et dire que les plaisirs corporels les plus vrais sont ceux de l'homme exempt de tout état pathologique. A la rigueur, cependant, il n'y a pas de sensations vraies. Cela tient à la nature du sensible. Le sensible c'est ce qui devient, c'est-à-dire ce à quoi des attributs conviennent qui sont la négation l'un de l'autre; la sensation, même normale, est donc toujours quelque chose de faux et de contradictoire. La sensation anormale causée par un état morbide est, en quelque sorte, doublement fausse. Il en est de même du plaisir sensible. Son objet, l'agréable, est aussi un mouvement et un devenir; la restauration et la réplétion ne durent qu'autant que le dommage et la vacuité organique subsistent, de sorte que le plaisir sensible est toujours contradictoire et faux. Mais cette fausseté est double dans les cas pathologiques. Le plaisir sensible le plus vrai est celui de l'homme à l'état normal; c'est le plaisir utile (cf. *Gorg.*, 499 C), c'est-à-dire celui qui satisfait un besoin naturel, et non pas un besoin factice ou morbide. Pourtant, même chez le sage, ce plaisir reste toujours faux à quelque degré, tout comme les sensations ne sauraient, même chez lui, atteindre l'être véritable. — Si, de la sensation et des plaisirs sensibles, nous passons à la pensée et aux plaisirs intellectuels, le parallélisme que nous constations cesse de se manifester. La pensée peut, en effet, être rigou-

reusement vraie quand elle atteint l'être vrai. Le plaisir intellectuel, au contraire, correspond toujours à un vide et à un besoin. Nous ne désirerions pas la science si nous la possédions dans sa plénitude. C'est ainsi que l'omniscience divine est au-dessus de tout sentiment de douleur ou de plaisir. Il y a donc toujours, même dans nos jouissances les plus pures, un devenir et un mélange de douleur, et les plaisirs de la pensée ne sont pas, à la rigueur, tout à fait vrais. Toutefois, comme les besoins auxquels ils correspondent peuvent ne pas être satisfaits sans que l'existence physique de l'animal soit compromise, qu'ils sont à peine sentis et que nous n'en souffrons pas, l'élément douloureux est, en eux, réduit au minimum et l'on peut dire que ce sont, de tous les plaisirs, les plus vrais. Ils le sont encore à un autre égard : Si l'on a raison de croire que la fin de l'homme soit la vie suivant la pensée, que son essence propre soit la raison, l'homme le plus véritablement homme, le plus normal, est celui qui se livre à l'activité intellectuelle, et ses plaisirs sont les plus vrais, comme les sensations les moins fausses sont celles de l'homme bien portant. — En somme, la véritable cause de la fausseté des plaisirs, c'est qu'ils sont des γενέσεις ou des κινήσεις, c'est-à-dire qu'ils font partie du genre de l'infini. Voilà pourquoi Platon distingue nettement l'opinion qu'il partage (le plaisir n'est, au moins dans bien des cas, que la cessation de la douleur), de celle qui identifie le plaisir et l'absence de douleur, et qu'il n'admet pas (V. *ad* 44 B-C).

La doctrine présentée dans le *Gorgias* est, au fond, identique à celles du *Philèbe* et de la *République;* elle est seulement moins complète et moins élaborée. Il y est question du plaisir dans un sens vague et général, sans distinction des plaisirs du corps et des plaisirs de l'âme, des plaisirs vrais et faux (V. Friedrichs, *Platons Lehre von der Lust im Gorgias und Philebus,* Halle, 1890). Pour prouver que le plaisir n'est pas le bien, Platon y emploie deux arguments principaux. Le second est reproduit dans le *Philèbe,* 55 B-C. Après avoir montré (*Gorg.,* 498 A sqq.) que les lâches éprouvent autant de plaisir, en voyant fuir les ennemis, que les hommes cou-

rageux, Platon ajoute : ἀγαθὸν μὲν εἶναι τὸν φρόνιμον καὶ ἀνδρεῖόν φαμεν..... κακὸν δὲ τὸν ἄφρονα καὶ δειλόν;..... ἀγαθὸν δ' αὖ τὸν χαίροντα..... κακὸν δὲ τὸν ἀνιώμενον;..... οὐκοῦν ὁμοίως γίγνεται κακὸς καὶ ἀγαθὸς τῷ ἀγαθῷ, ἢ καὶ μᾶλλον ἀγαθὸς ὁ κακός; (499 A). Quant au premier, qui paraît avoir, aux yeux de Platon, le plus d'importance, c'est précisément celui qui sert de base à la théorie du *Philèbe* et de la *République :* le plaisir est un devenir; c'est le passage de la vacuité ou du besoin à la plénitude; il est donc constamment mêlé à la douleur et, quand la douleur disparaît, il cesse lui-même (*Gorg.*, 496 E : ΣΩ. αἰσθάνει οὖν τὸ συμβαῖνον, ὅτι λυπούμενον χαίρειν λέγεις ἅμα, ὅταν διψῶντα πίνειν λέγῃς; ἢ οὐχ ἅμα τοῦτο γίγνεται κατὰ τὸν αὐτὸν τόπον καὶ χρόνον εἴτε ψυχῆς εἴτε σώματος βούλει; οὐδὲν γάρ, οἶμαι, διαφέρει. ἔστι ταῦτα, ἢ οὔ; ΚΑΛ. ἔστιν. ΣΩ. ἀλλὰ μὴν εὖ γε πράττοντα κακῶς πράττειν ἅμ' ἀδύνατον ἔφησθ' εἶναι; ΚΑΛ. φημὶ γάρ. ΣΩ. ἀνιώμενον δέ γε χαίρειν δυνατὸν ὡμολόγηκας. ΚΑΛ. φαίνεται. ΣΩ. οὐκ ἄρα τὸ χαίρειν ἐστὶν εὖ πράττειν, οὐδὲ τὸ ἀνιᾶσθαι κακῶς, ὥσθ' ἕτερον γίγνεται τὸ ἡδὺ τοῦ ἀγαθοῦ). Nous retrouvons, enfin, dans ce dialogue (494 C), l'argument employé dans le *Philèbe* (46 A) et appuyé sur le même exemple (la gale)[1].

Dans le *Protagoras,* Platon se place au point de vue de la moralité populaire, et ne détermine pas le concept du plaisir avec plus de précision que dans le *Gorgias :* En admettant, avec le sens commun, que le bien consiste dans le plaisir, on ne doit pas moins reconnaître qu'il y a des plaisirs mauvais et dangereux, et des douleurs utiles et bonnes : les plaisirs mauvais sont ceux qui nous privent de plus grands plaisirs, les douleurs utiles celles qui sont de nature à nous assurer des plaisirs plus grands. Quand on choisit le mal au lieu du bien, on n'est pas « vaincu par la volupté » puisque, en fait, on choisit un plaisir moindre au lieu d'un plaisir plus grand; en réalité, on est alors victime de l'ignorance, on manque de la *science* de la mesure des plaisirs; on commet une erreur de perspective qui fait paraître

1. On n'aperçoit pas pourquoi Teichmüller (*Lit. Fehden* II, p. 557) conclut, de ce fait, que le *Philèbe* est postérieur au *Gorgias*. On peut aussi bien en tirer la conclusion opposée.

plus grand un plaisir moindre (*Protag.*, 351 B-357 E). — Mais admettre que les plaisirs peuvent être l'objet d'une science n'est-ce pas reconnaître qu'il y a des plaisirs vrais et des plaisirs faux? Et, comme le dit le *Philèbe* (41 E-42 A), reproduisant l'exemple et les termes mêmes du *Protagoras* (356 C), ce dont un plaisir paraît, à cause de la proximité ou de l'éloignement, plus grand ou plus petit qu'il n'est réellement, n'est-il pas du plaisir faux et illusoire?

Les brèves indications du *Phédon* (60 B : ὡς θαυμασίως πέφυκε πρὸς τὸ δοκοῦν ἐναντίον εἶναι, τὸ λυπηρόν, τῷ ἅμα μὲν αὐτῷ μὴ ἐθέλειν παραγίγνεσθαι τῷ ἀνθρώπῳ, ἐὰν δέ τις διώκῃ τὸ ἕτερον καὶ λαμβάνῃ, σχεδόν τι ἀναγκάζεσθαι ἀεὶ λαμβάνειν καὶ τὸ ἕτερον, ὥσπερ ἐκ μιᾶς κορυφῆς συνημμένω δύ' ὄντε.) ne sont pas, non plus, en contradiction avec la théorie du *Philèbe*. En disant que le plaisir et la douleur sont des contraires qui ne peuvent coexister, Platon prend ces expressions dans leur sens populaire, et cela ne signifie pas que chacun d'eux, considéré à part, dans son essence même, ne soit pas toujours, ou dans la plupart des cas, mêlé à son contraire. Platon ajoute, dit L. Dumont (*Théor. scient. de la sensib.*, p. 50), « que tous deux sont, pour ainsi dire, attachés à leurs extrémités, de telle sorte que l'un doive succéder nécessairement à l'autre, et cette pensée paraît en contradiction avec la théorie du *Philèbe*, rapportée plus haut, d'après laquelle il existerait, entre le plaisir et la douleur, un état intermédiaire. » Mais c'est précisément cet état intermédiaire qui forme l'extrémité commune du plaisir et de la douleur. Il est le *terminus a quo* de la douleur et le *terminus ad quem* du plaisir.

Enfin les considérations que nous trouvons, dans le *Timée* (64 C sqq.), sur la nature du plaisir corporel, concordent exactement avec la théorie du *Philèbe* (V. Jackson, *Plato and the later theory of Ideas*, in *Journal of Philology*, XXV, p. 65 sqq.).

La distinction des plaisirs vrais et des plaisirs faux se retrouve chez Aristote. Mais celui-ci refuse d'admettre que le plaisir soit un mouvement et un devenir. Par suite, ce que Platon considérait comme la raison fondamentale de la

fausseté des plaisirs, savoir qu'ils sont toujours mêlés à leur contraire, n'est pas ce qui distingue, d'après Aristote, les plaisirs faux des plaisirs vrais. Après avoir établi la dépendance étroite qui unit le plaisir à la fonction, Aristote conclut qu'en eux-mêmes les plaisirs ne sont ni bons ni mauvais, ni vrais ni faux, mais qu'ils empruntent ces caractères aux fonctions qu'ils accompagnent. Toute fonction normale, c'est, à-dire qui rapproche le sujet de la parfaite réalisation de sa nature, est accompagnée d'un plaisir vrai. Et, comme ces fonctions elles-mêmes ne sont pas toutes sur le même plan, mais forment une hiérarchie, il y a lieu de distinguer, parmi les plaisirs vrais, des plaisirs supérieurs et des plaisirs inférieurs. Quant à ceux qui résultent de fonctions troublées par la maladie, ou détournées de leur fin naturelle, ce sont des plaisirs faux, ou, plus exactement, ce ne sont pas des plaisirs (*Eth. Nic.*, X, 5, 1176 a, 17 sqq. : ἔστιν ἑκάστου μέτρον ἡ ἀρετὴ καὶ ὁ ἀγαθός..... τὰ δὲ τούτῳ δυσχερῆ εἴ τῳ φαίνεται ἡδέα, οὐδὲν θαυμαστόν'..... ἡδέα δ' οὐκ ἔστιν,..... τὰς μὲν οὖν ὁμολογουμένως αἰσχρὰς δῆλον ὡς οὐ φατέον ἡδονὰς εἶναι. *Ibid.* 2, 1173 b, 20 : πρὸς δὲ τοὺς προφέροντας τὰς ἐπονειδίστους τῶν ἡδονῶν λέγοι τις ἂν ὅτι οὐκ ἔστι ταῦθ' ἡδέα). L'homme normal, et qui réalise pleinement l'essence ou la fin humaine, est la mesure des plaisirs. Les plaisirs du corps ne sont donc pas moins vrais que les plaisirs de la pensée, bien qu'ils leur soient inférieurs. Cette doctrine diffère, sans doute, de la théorie platonicienne, mais admet avec elle, ce qui est l'essentiel, qu'il y a des plaisirs faux. Aristote donne même à cette proposition un aspect plus paradoxal en disant qu'il y a des plaisirs qui ne sont pas agréables, assertion dont l'apparence contradictoire est encore plus sensible en grec (ἡδοναὶ οὐκ ἡδεῖαι). Ce n'était donc pas seulement la théorie de Platon, mais aussi celle d'Aristote, que Théophraste critiquait quand il combattait la distinction des plaisirs vrais des plaisirs faux. Cf. Olymp., 269 Stallb. : ὁ Θεόφραστος ἀντιλέγει τῷ Πλάτωνι περὶ τοῦ μὴ εἶναι ἀληθῆ καὶ ψευδῆ ἡδονήν· ἀλλὰ πάσας ἀληθεῖς· εἰ γάρ ἐστι τις, φησίν, ἡδονὴ ψευδής, ἔσται τις ἡδονὴ οὐχ ἡδονή. A vrai dire, ni Platon ni Aristote ne se seraient refusés à admettre cette conséquence : il y a des plaisirs qui ne sont

pas des plaisirs, c'est-à-dire il y a des plaisirs qui sont tels subjectivement mais pas objectivement, de même que toute sensation et toute opinion sont subjectivement vraies et réelles, mais peuvent être, objectivement, vraies ou fausses. Pour un phénoménisme conséquent, il ne saurait être question de plaisirs vrais et faux ni, d'une manière générale, de vérité et d'erreur, de quelque ordre d'états de conscience qu'il s'agisse. Pour pouvoir distinguer le vrai du faux, il faut sortir du point de vue subjectif, et envisager soit l'accord des consciences entre elles, soit les rapports des notions considérés comme indépendants de la conscience qui les pose. S'il se trouve que l'un ou l'autre de ces critères soit applicable au plaisir, comme c'est le cas, il est parfaitement légitime de distinguer des plaisirs vrais et des plaisirs faux. C'est donc à tort, semble-t-il, que la plupart des modernes ont jugé cette opinion insoutenable et absurde. Ainsi Jackson (art. cit.) estime que la doctrine du *Timée* est en progrès sur celle du *Philèbe*, parce qu'il n'y est plus question de plaisirs vrais et de plaisirs faux. Horn (*op. cit.*, pp. 383 sq.) trouve cette distinction contradictoire et y voit une raison de croire que le *Philèbe* est apocryphe. Apelt (*Arch. f. Gesch. d. Phil.*, art. cit., p. 11) réplique que cette doctrine est platonicienne et y trouve, au contraire, un argument en faveur de l'authenticité du dialogue. Mais il reconnaît qu'elle est « manifestement erronée et intenable », et se borne à expliquer ce qu'il considère comme une faute, par la confusion, qui est au fond du Platonisme, entre le domaine pratique et le domaine intellectuel.

L'auteur dont Apelt combat ainsi l'opinion soutient, de son côté (Horn, art. cit., p. 283 sqq.), que Platon n'a pas commis cette prétendue erreur et que la doctrine platonicienne exposée dans la *République (loc. cit.)* est toute différente de celle du *Philèbe*. Voici, en résumé, ses arguments : Dans la *République* (580 D sqq.) Platon applique sa distinction des trois parties de l'âme et ses conceptions ontologiques à l'ensemble du domaine de la vie affective. Il place au sommet le plaisir parfait de la partie supérieure de l'âme, avec les attributs de

la vérité parfaite, de la pureté et de la durée. Au-dessous, sont les plaisirs des autres facultés qui, dans la mesure où ils se rapprochent de ce plaisir supérieur, sont plus ou moins vrais, mais qui ne peuvent jamais l'être tout à fait. Il ne serait pas juste d'objecter que Platon a déterminé ici la hiérarchie des espèces du plaisir, non pas d'après leur critérium propre, c'est-à-dire d'après leur aptitude à procurer à l'homme la satisfaction, mais d'après leur soi-disant vérité ou fausseté. Au contraire, au début aussi bien qu'à la fin de la discussion, il dit clairement que la seule considération qu'il fasse entrer en ligne de compte est celle de la valeur affective des espèces particulières du plaisir. « Les différents plaisirs et genres de vie, dit Socrate (581 E), étant en compétition les uns avec les autres, nous reconnaîtrons quel est le plus vrai d'entre eux en considérant, non pas quel est celui qui assure la vie la plus belle ou la plus laide, ni la plus noble ou la plus vile, mais bien la plus agréable et la plus exempte de douleur. » Et, en conséquence, il indique à la fin, en ce qui concerne la vie de l'homme qui a une âme royale, non pas combien de fois elle est plus noble ou plus belle, mais combien de fois elle est plus agréable (729 fois) que celle du tyran.

Il faut répondre, sans doute, que le fait même d'établir une échelle scientifique des plaisirs implique que l'on sort du point de vue purement subjectif. Qu'à ce point de vue, le plaisir le plus grand est, pour chacun, ce qui lui paraît tel, et qu'admettre qu'il y a, indépendamment des appréciations individuelles, des plaisirs plus grands que d'autres, c'est admettre que ces appréciations sont trompeuses, c'est-à-dire que ce qui paraît un plaisir n'en est pas un en réalité ou est un plaisir faux. Et, dans le passage invoqué, Platon indique précisément la cause qu'il présente, dans le *Philèbe,* comme la raison fondamentale de la vérité et de la fausseté des plaisirs (αὐτὸ τὸ ἥδιον καὶ ἀλυπότερον) : Les plaisirs faux sont des plaisirs mêlés de douleur parce qu'ils sont des mouvements, des passages de la douleur à l'absence de douleur, ou de la vacuité à la réplétion. Celui qui considère ces états comme

agréables s'illusionne et se trompe, n'apercevant pas ce qu'il y a en eux de contradictoire et de faux.

Les différences secondaires que Horn croit constater entre la doctrine du *Philèbe* et celle de la *République* ne sont pas moins imaginaires : 1° Le plaisir qui consiste dans le rétablissement de l'harmonie physique et, par suite, la plupart des plaisirs sensibles sont, d'après le *Philèbe,* des plaisirs vrais, quoique ce ne soient pas des plaisirs purs. D'après la *République,* au contraire, ils appartiennent à la catégorie des plaisirs qui ne sont pas tout à fait vrais (art. cit., pp. 290 sq.). — Mais on chercherait en vain, dans le *Philèbe,* un passage où Platon dise que les plaisirs du corps sont des plaisirs vrais. Il démontre, au contraire, que les plaisirs du corps, aussi bien que ceux de l'âme pour la plupart, sont mélangés de douleur (46 B-47 E; 50 D), et, comme ces derniers sont faux, précisément quand ils sont mêlés de douleur et parce qu'ils le sont (41 A-D), il doit en être de même des premiers. 2° D'après la *République,* les états d'attente qui, sous forme d'espoir ou de crainte, précèdent les plaisirs et les douleurs, sont tout à fait analogues aux plaisirs sensibles immédiats et, par suite, ne sont ni vrais ni purs (*Rép.*, 584 C). D'après le *Philèbe,* au contraire, ces états d'attente sont des plaisirs purs et vrais. — Cet argument ne repose que sur une interprétation erronée du passage suivant : *Phil.*, 32 C-D : ΠΡΩ. ἔστι γὰρ οὖν τοῦθ' ἡδονῆς καὶ λύπης ἕτερον εἶδος, τὸ χωρὶς τοῦ σώματος αὐτῆς τῆς ψυχῆς διὰ προσδοκίας γιγνόμενον. ΣΩ. ὀρθῶς ὑπέλαβες. ἐν γὰρ τούτοις οἶμαι, κατά γε τὴν ἐμὴν δόξαν, εἰλικρινέστ τε ἑκατέροις γιγνομένοις, ὡς δοκεῖ, καὶ ἀμίκτοις λύπης τε καὶ ἡδονῆς, ἐμφανὲς ἔσεσθαι τὸ περὶ τὴν ἡδονήν, πότερον ὅλον ἐστὶ τὸ γένος ἀσπαστόν, ἢ τοῦτο μὲν ἑτέρῳ τινὶ τῶν προειρημένων δοτέον ἡμῖν γενῶν..... κτλ. Stallbaum prend ἐν τούτοις dans le sens de ἐν τῷ πρὸ τῶν ἡδέων καὶ ἐν τῷ πρὸ τῶν λυπηρῶν ἐλπιζομένῳ προσδοκήματι, et pense que ἀμίκτοις λύπης τε καὶ ἡδονῆς équivaut à ἄνευ συμμίξεως οὖσι λύπης τε καὶ ἡδονῆς. Ce morceau signifierait, par conséquent, comme l'admet Horn, que l'espoir et la crainte offrent des exemples de plaisirs sans mélange de douleurs et de douleurs sans mélange de plaisirs. Mais cette explication ne paraît pas pouvoir être admise. Car Platon

montre un peu plus loin (35 E sqq.) que l'espoir s'accompagne de toutes sortes d'états désagréables, et que, par conséquent, il n'est pas pur de douleur. Hirzel supprime les mots λύπης τε καὶ ἡδονῆς, et croit que τούτοις désigne l'ἕν εἶδος et l'ἕτερον εἶδος (32 B-C). Platon voudrait dire que le premier genre contient les plaisirs et les douleurs purement corporels, tandis que le second renferme des plaisirs et des douleurs purement psychiques. Badham adopte le même sens en modifiant ainsi le texte : εἰλικρινέσι θ' ἑκατέραις γιγνομέναις καὶ ἀμίκτοις λύπαις τε καὶ ἡδοναῖς. Cette interprétation n'est pas plus acceptable que la précédente. Platon admet, sans doute, qu'il y a des plaisirs purement psychiques, mais il n'admet pas qu'il y en ait de purement corporels. Même lorsqu'il est conditionné par une impression organique, le plaisir exige l'activité de l'âme (v. ci-dessus *ad* 33 C-36 C). L'explication suivante, proposée par Apelt (art. cit., pp. 9 sqq.), nous paraît préférable : Dans ce qui précède, il a été question des plaisirs et des douleurs corporels, où le corps et l'âme sont toujours simultanément en jeu; mais l'espérance et la crainte nous offrent des exemples de plaisirs et de douleurs purement psychiques (cf. 35 D; 39 D), et cela nous permettra peut-être d'apercevoir clairement la nature de l'un et de l'autre. Car nous aurons affaire ici au plaisir pur, comme état de l'âme, sans antécédent causal corporel. — Si l'on adopte ce sens (en faveur duquel militent les mots qui précèdent immédiatement : τὸ χωρὶς τοῦ σώματος αὐτῆς τῆς ψυχῆς διὰ προσδοκίας γιγνόμενον, et aussi la conclusion très nette, 34 C : οὗ δὴ χάριν ἅπαντ' εἴρηται ταῦτα, ἔστι τόδε..... ἵνα πῃ τὴν ψυχῆς ἡδονὴν χωρὶς σώματος ὅ τι μάλιστα καὶ ἐναργέστατα λάβοιμεν... κτλ.), il faut expliquer ἐν τούτοις comme le fait Stallbaum. La seule modification à apporter au texte traditionnel consiste à mettre la virgule après ἀμίκτοις et à la supprimer après ἡδονῆς. On peut alors traduire ainsi : Car, sans doute, à mon avis du moins, dans ces cas d'attente [de plaisir ou de douleur] qui sont l'un et l'autre, à ce qu'il semble, purs et sans mélange [de tout élément corporel], on verra clairement si, de la douleur ou du plaisir, ce dernier, pour sa part, est toujours et partout un bien..... ou si l'un

et l'autre..... tantôt sont désirables et tantôt ne le sont pas. — On pourrait aussi accepter l'interprétation de Stallbaum, mais en considérant la proposition de Socrate comme purement provisoire et hypothétique, et destinée à être réfutée : L'attente des plaisirs et des douleurs physiques nous montre, *pourrait-on croire,* des exemples de plaisirs purs ou de douleurs sans mélange. — En ce cas, il faudrait insister sur les expressions dubitatives : εἶμαι, κατά γε τὴν ἐμὴν δόξαν, ὡς δοκεῖ, et ne pas les considérer, avec Stallbaum, comme *per abundantiam quamdam conjuncta.* Quoi qu'il en soit, la façon dont Horn interprète ce passage, pour en tirer un argument contre l'authenticité du *Philèbe*, est, de toutes, la moins vraisemblable. 3° Enfin, la vie moyenne dont parle le *Philèbe* est tout autre chose que l'état moyen dont il est question dans la *République.* Le Socrate du *Philèbe* entend par là une sorte de condition durable qui serait tout à fait exempte de plaisir, de douleur et aussi de troubles et de rétablissements de l'harmonie corporelle; cette vie s'écoulerait dans une apathie complète. C'est, en un mot, l'idéal des Cyniques. La *République* parle, au contraire, du degré intermédiaire qu'on atteint par la suppression d'un trouble antérieur. Quand Platon y déclare (XI, 585 A) qu'un tel état n'est senti comme plaisir que par opposition à la douleur précédente, de même que le gris, en contraste avec le noir, paraît clair à celui qui ne connaît pas le blanc, son explication est ingénieuse et juste. Quand, au contraire, le *Philèbe* (42 C) donne la vie qui se passe dans l'apathie comme l'exemple le plus frappant de plaisirs faux, la chose est non seulement incompréhensible en soi, mais encore dénature la pensée des Cyniques. Car les Cyniques savaient bien qu'une telle vie n'est pas une vie de plaisir, et c'est précisément pour cela qu'ils la préconisaient, car ils tenaient tout plaisir pour mauvais et funeste (μανείην μᾶλλον ἢ ἡσθείην, Diog., VI, 3). — Nous croyons avoir montré (V. ci-dessus *ad* 44 B-C) que l'opinion visée dans le *Philèbe* (42 C sq.) est identique à celle dont il est question dans la *République* (IX, 585 A), et que, d'ailleurs, ni dans le premier ni dans le second de ces passages, il ne s'agit de la doctrine des Cyniques.

— La théorie du *Philèbe*, dit encore Horn (art. cit., p. 284), revient, en somme, à diviser les plaisirs en deux catégories : 1) les plaisirs qui sont des plaisirs; 2) les plaisirs qui ne sont pas des plaisirs, ce qui est absurde. — Mais c'est précisément là ce que Platon fait dans la *République,* et c'est ce que dit textuellement l'*Éthique à Nicomaque* (V. ci-dessus).

62 A. ἔστω δή τις ἡμῖν..... (D) μισγαγκείας ὑποδοχήν. « L'opinion constante de Platon est que la dialectique ou la philosophie et le commerce avec les choses d'ici-bas n'ont rien de commun; que le sort et le caractère distinctif du philosophe sont d'être, en ce monde, un objet de risée, ce qui n'empêche pas sa vie d'être seule heureuse et désirable et de n'être comparable à aucune autre sous ce rapport. Mais les passages du *Philèbe* que nous avons cités sont tout à fait incompatibles avec cette opinion. Il est impossible d'admettre que Platon ait soutenu que la philosophie, pour assurer à ses adeptes une vie heureuse, a besoin d'être complétée par l'art des pratiques humaines, et il paraît hors de doute que ce passage du *Philèbe* exprime une objection contre la doctrine platonicienne » (Horn, *op. cit.,* p. 396). On a objecté (Apelt, art. cit., pp. 15 sq.), avec raison, à ces remarques, que Platon a constamment fait leur part aux exigences de la vie et de la pratique; que, d'après la *République* même, les chefs de l'État doivent quitter les sommets de la contemplation pour s'occuper des choses terrestres, et être versés dans les sciences pratiques, comme l'art de la guerre. L'art des mesures, des calculs et des poids leur est recommandé, au VIIe livre de la *République*, comme nécessaire pour se mettre en garde contre les illusions des sens. Ainsi, d'après Platon, la dialectique seule ne suffit pas, même au philosophe. En outre, dans le *Philèbe*, ce n'est pas seulement le bien des philosophes, mais le bien humain en général, que Platon a l'intention de déterminer. — Il est certain, réplique Horn (art. cit., pp. 292 sq.), que les arts sont, d'après Platon, nécessaires au philosophe, non pas seulement quand il descend dans les basses régions de la vie terrestre, mais aussi « quand son âme parcourt l'univers par la pensée, qu'elle mesure la terre dans sa hauteur et dans sa profon-

deur, suit le cours des étoiles, et cherche à pénétrer la nature de toutes choses » (*Théét.*, 173 E). Mais ces arts ne mettent pas le sage à l'abri des moqueries du vulgaire, car sa maladresse, qui fait de lui un objet de risée, ne résulte pas de l'ignorance de ces pratiques, mais d'autre chose. Elle est, comme Platon l'expose clairement, la conséquence nécessaire de ce fait que ses yeux, habitués à la clarté du monde des Idées, lui refusent leur service quand il considère la pénombre des choses sensibles (τῷ παρόντι σκότῳ, *Rép.*, VII, 517 A-D). Les moqueries de la foule n'ont, d'ailleurs, rien d'humiliant pour le philosophe, et prouvent, au contraire, qu'il est habitué à vivre dans un monde supérieur. Et elles sont inévitables, car le sage ne pourrait s'y soustraire qu'en se replongeant dans les régions inférieures de l'existence, c'est-à-dire en cessant d'être philosophe. — Ces considérations ne semblent guère probantes. Le *Philèbe* dit, en effet, que le sage serait ridicule s'il ne possédait pas ces formes inférieures de la connaissance, non parce qu'il ne les posséderait pas, mais parce qu'elles lui sont nécessaires, qu'il ne retrouverait pas sans elles le chemin de la maison, ce qui, tout le monde l'admet, est platonicien. Pour qu'il fût possible au philosophe de se passer des arts dont il s'agit, il faudrait soit qu'il pût vivre en dehors du monde sensible et qu'il fût un Dieu, soit qu'il pût déduire la connaissance du sensible de celle de l'intelligible, c'est-à-dire qu'il y eût un passage logique de l'un à l'autre, ce que Platon n'aurait sans doute pas accordé.

64 A. τί ποτε ἕν τε ἀνθρώπῳ..... μαντευτέον. Si l'on admet, comme le font Stallbaum, Bury, Horn et d'autres, qu'il s'agit, dans ce passage, de l'Idée du Bien, l'explication en devient presque impossible. Αὐτήν ne peut, en effet, se rapporter qu'à μίξιν καὶ κρᾶσιν qui précède (cf. Apelt, art. cit., p. 17.). Or, en se demandant quelle Idée est le mélange de plaisir et d'intelligence, Platon ne peut, évidemment, avoir en vue l'Idée du Bien, l'Un ou le Dieu suprême, supérieur à tout état affectif (V. ci-dessus *ad* 31 B-55 B). Dans la *République* (VI, 509 B sqq.), il déclare que l'Idée du Bien est le fondement de

toute existence, de toute vérité et de tout savoir; qu'elle surpasse même l'être, en ancienneté et en puissance (πρεσβείᾳ καὶ δυνάμει). Il semble croire, d'ailleurs, que la raison humaine est incapable d'en saisir l'essence avec exactitude (cf. 517 C). Ici, au contraire, il détermine avec précision les caractères distinctifs du bien dont il parle (beauté, mesure, vérité). De sorte que, si ces considérations s'appliquaient à l'Idée du Bien, on aurait quelque raison d'admettre, avec Horn (*op. cit.*, pp. 398 sq.; art. cit., pp. 293 sqq.), que l'auteur du *Philèbe* a entrepris de faire ce que Platon avait déclaré impossible; qu'il a essayé de corriger et de compléter la doctrine exposée dans la *République*, et que le mélange qu'il a substitué à l'Idée du Bien-Un, fondement de la philosophie platonicienne, n'a rien de commun avec elle. — On a prétendu, d'autre part, que, ni dans ce passage, ni dans ceux qui suivent (65 A; 67 B), ἰδέα n'a le sens d'Idée, mais seulement celui de configuration, aspect *(Gestaltung)*. On invoque le passage du *Timée* (35 A) : καὶ τρία λαβὼν ὄντα αὐτὰ συνεκεράσατο εἰς μίαν πάντα ἰδέαν, τὴν θατέρου φύσιν δύσμικτον οὖσαν εἰς ταὐτὸν ξυναρμόττων βίᾳ (Apelt, art. cit., *l. l.*). C'est, semble-t-il, aller trop loin. Platon vient, en effet, de déterminer les éléments du mélange qui constitue le souverain bien pour l'homme : ce sont la sagesse et certains plaisirs, auxquels il va ajouter la vérité. Il se propose, dans la suite, de chercher quels sont les caractères essentiels qu'offre le mélange ainsi constitué, c'est-à-dire quelle est l'essence du souverain bien humain. Or l'essence d'un tout naturel n'est-elle pas toujours une Idée? — Les mots καὶ τῷ παντὶ désignent, d'après Apelt *(loc. cit.)* et Hoffmann (art. cit., p. 240), l'âme du monde, et cette interprétation semble justifiée par le parallélisme que Platon a établi plus haut entre le microcosme humain et l'univers. Zeller objecte, il est vrai (*Arch. f. Gesch. d. Phil.*, II, p. 693; cf. *Phil. d., Gr.*, II, 1[4], p. 874, n. 5, t. a.), que les mots τί ποτε ἕν τε ἀνθρώπῳ... κτλ. ne signifient pas à la rigueur : ce qui est le souverain bien pour l'homme et pour l'univers, mais : ce qu'il y a de bon dans l'homme et dans l'univers. Mais le mélange dont il s'agit ne peut nous apprendre ce qu'il y a de bon *que* dans l'univers considéré comme analogue

à l'homme, c'est-à-dire dans l'âme du monde. Il faut donc, pensons-nous, traduire ainsi : ... s'efforcer d'apprendre, en considérant ce mélange, quel est le bien naturel de l'âme humaine et de l'âme de l'univers, et quelle Idée il faut s'imaginer qu'est ce mélange [c'est-à-dire quels sont ses caractères essentiels].

64 B. ὦι μὴ μίξομεν ἀλήθειαν. Il n'y a pas lieu de trouver étrange, comme on l'a fait (Horn, *op. cit.*, p. 398), qu'après avoir constitué le mélange avec les espèces *les plus vraies* de la connaissance et du plaisir, Platon y ajoute la vérité. Car le mot « vérité » ne désigne pas seulement, dans la terminologie platonicienne, l'accord de la pensée individuelle avec la réalité, mais aussi la réalité objective elle-même; « la vérité » est souvent synonyme de « l'être » (ἀλήθεια καὶ ὄν. V., p. ex., *Rép.*, VI, 501 D; 508 D; cf. Apelt, art. cit., p. 16). En disant que la vérité doit entrer dans le mélange, Platon veut donner à entendre que ce mélange doit être complet et se suffire à lui-même. Par cela même qu'il est conçu comme le bien, il doit être conçu comme réel. Sans la vérité, il ne pourrait se produire véritablement (οὐκ ἄν ποτε τοῦτ' ἀληθῶς γίγνοιτο), c'est-à-dire qu'il manquerait d'une condition essentielle pour être le bien. C'est une sorte d'argument ontologique appliqué au souverain bien.

65 B. καθ' ἓν ἕκαστον..... (66 A) οὐ δέον ὁρᾶν αὐτά. « Après avoir établi les trois caractères du meilleur mélange, Socrate cherche si c'est le plaisir ou la sagesse qui participe le plus à ces trois propriétés, et qui, par conséquent, est le plus étroitement apparenté au bien et constitue la chose la plus digne d'être honorée chez les dieux et chez les hommes (65 B). La réponse est que la sagesse est très proche parente de ces trois qualités, tandis que le plaisir leur est étranger et même s'oppose à eux. Le plaisir, dit explicitement l'auteur, est la plus illusoire, la plus illimitée et, souvent aussi, la plus laide des choses (65 C-E). Ces considérations, introduites à cet endroit, sont plus étranges que tout ce que nous avons trouvé jusqu'ici dans le *Philèbe,* car elles contredisent directement tout le résultat du dialogue. Si tels sont, en effet, le

plaisir et la sagesse, c'est une pure absurdité que de les mélanger l'un avec l'autre. La sagesse ne pourrait ainsi qu'éprouver les plus considérables préjudices quant aux trois caractères qui, par leur union, réalisent le bien, et la sagesse mêlée au plaisir serait, nécessairement, beaucoup plus éloignée du bien que la sagesse toute seule » (Horn, *op. cit.*, p. 400). Mais la question que Socrate veut résoudre ici est celle de la valeur relative du plaisir et de la sagesse. Il considère, par suite, le plaisir en lui-même, à l'état d'indétermination. En entrant dans le mélange et en subissant l'influence de la sagesse qui y joue le rôle de limite, le plaisir perd les caractères par lesquels il s'opposait à elle, ou, du moins, ces caractères s'atténuent (V. *ad* 31 B-55 B). Platon accorderait, du reste, que, par suite de ce mélange avec le plaisir, l'intelligence perd quelque chose de sa valeur. Nous sommes obligés de faire figurer le plaisir dans le souverain bien humain, mais ce n'est là qu'un pis-aller et une conséquence de notre imperfection. V. 22 C; 33 B et ci-dessus *l. cit.*

66 C. πέμπτας τοίνυν..... αἰσθήσεσιν ἑπομένας; — Comme l'a remarqué Schleiermacher, les plaisirs, même purs, ne peuvent pas être appelés des *sciences*. Il faut donc ou bien, avec Stallbaum, supprimer ἐπιστήμας, ou bien lire, comme Trendelenburg (*Plat. Phil. cons.*, p. 26) :..... τῆς ψυχῆς αὐτῆς, ταῖς δὲ αἰσθήσεσιν καὶ ἐπιστήμας ἑπομένας, ou enfin, comme Badham, Wohlrab et Bury : ἐπιστήμαις, τὰς δ' αἰσθήσεσιν ἑπομένας. Le texte paraît, d'ailleurs, plus profondément altéré que ces diverses corrections ne le supposent. En effet, la distinction des plaisirs purs de douleur et des plaisirs impurs ne correspond pas du tout à celle des plaisirs de l'âme et des plaisirs du corps. Il y a des plaisirs du corps qui sont purs (la vision, etc.), et des plaisirs de l'âme qui sont impurs (espoir mêlé de crainte, envie, etc.). (V. ci-dessus *ad* 33 C-36 C; 31 B-5 B). Il est possible que le texte primitif se soit arrêté à ἐπονομάσαντες, et que les mots qui suivent : τῆς ψυχῆς αὐτῆς — ἐπιστήμας (ou plutôt ἐπιστήμης leçon de Ξ) — ταῖς δὲ αἰσθήσεσιν ἑπομένας, ne soient que trois gloses à καθαράς, dont la seconde aura eu pour but de

corriger la première, manifestement inexacte, et la troisième de compléter la seconde.

66 A. πάντῃ δὴ φήσεις..... (D) ἀποδοῦναι τοῖς εἰρημένοις. « Le plus important des éléments du souverain bien, dit Zeller (*Ph. d. Gr.*, II, 1[4], p. 874, t. a.), est la participation à la nature éternelle de la mesure (à l'Idée); le second consiste dans la réalisation *(Einbildung in die Wirklichkeit)* de l'Idée, la formation d'un tout harmonieux, beau et complet; le troisième dans la raison et la sagesse; le quatrième dans les sciences particulières, les arts et les opinions droites; le cinquième dans les plaisirs sensibles purs et exempts de douleur. » Mais il y a, dans le passage du *Philèbe* où cette doctrine est exposée, une difficulté. « En effet (Id., *ibid.*, n. 5), il y est question, d'une manière tout à fait générale, du μέτρον et du σύμμετρον, et comme l'un et l'autre sont distingués de l'intelligence, on pourrait penser qu'il s'agit là de quelque chose qui n'appartient pas à l'homme, mais qui existe en dehors de lui. Le μέτρον, etc., désignerait l'Idée du Bien (Hermann, *Ind. lect. Marb.*, 183 ²/₃; *Platon*, pp. 690 sq; Trendel., *de Philebi consilio*, p. 16; Steger, *Platon. Stud.*, II, 59), ou même les Idées en général (Brandis, II, a, 490); le σύμμετρον, tout ce qu'il y a de beau dans le monde. Mais il faut remarquer non seulement que le *Philèbe* a pour but la détermination de ce qui est le souverain bien pour l'homme (V. p. 708), mais qu'il est explicitement question dans notre passage de κτῆμα πρῶτον, δεύτερον, etc. Le bien doit donc être considéré ici, non pas en lui-même, mais dans son rapport avec le sujet en qui il se réalise (Stallb., *Proleg.*, 2ᵉ éd., p. 74; Ritter, II, 463; Wehrmann, *Plat. de s. bono doctr.*, 90; Steinhart, *Plat. WW.*, IV, 659; Susemihl, *Genet. Entw.*, II, 52; *Philologus*, suppl. II, 1, 77 sqq.; Strümpell, *Gesch. d. pr. Ph. d. Gr.*, I, 263 sq.). Platon lui-même indique ce qu'il faut comprendre, en disant du premier et du second termes de son énumération qu'ils sont περὶ μέτρον, περὶ τὸ σύμμετρον, etc., tandis qu'il dit seulement du troisième : τὸ τοίνυν τρίτον νοῦν καὶ φρόνησιν τιθεὶς. Ainsi, comme premier élément du souverain bien, Platon indique la participation au μέτρον, qui constitue

les lois immuables de la mesure pour toutes les fonctions vitales; en second lieu, la beauté et la plénitude de l'être qui résultent de là. Le premier de ces éléments a été décrit plus haut (64 D sq.) comme l'ensemble de κάλλος, ξυμμετρία et ἀλήθεια; il doit donc désigner, en somme, l'élément idéal dans la nature humaine, duquel provient tout ce qui, dans la vie, a de la valeur et de la vérité; le second élément consiste dans les effets qui procèdent du premier. Mais nous avons encore à expliquer (cf. Schleiermacher, *Pl. WW.*, II, 3, 133 sqq.; Ribbing, *Plat. Ideenl.*, II, 287 sq.) pourquoi ces deux éléments sont mis avant le νοῦς qui n'occupe que la troisième place. La raison en est que le souverain bien, d'après Platon, ne consiste pas dans une activité particulière, mais seulement dans l'ensemble de toutes les activités conformes à la nature. Par suite, sa première condition (αἰτία ξυμπάσης μίξεως, τιμιώτατον καὶ μάλιστ' αἴτιον, 64 C; 65 A) est l'harmonie de la nature essentielle de l'homme, dont le but est de réaliser cet ensemble, et c'est à cela que se rapportent les deux premiers degrés, puis viennent les biens particuliers. Cependant il reste quelque obscurité dans l'exposition du *Philèbe*. Elle tient à ce qu'un seul et même concept, celui du bien, est employé pour désigner ce qu'il y a de plus élevé dans la vie humaine et dans l'univers. Ce défaut est encore plus sensible dans la *République* (VI, 505 B) que dans le *Philèbe*, et, par suite, il n'y a pas lieu, avec Schaarschmidt (*Samml. Plat. Schr.*, 305 sq.), d'en tirer argument contre l'authenticité de ce dialogue. »

Cette interprétation a le mérite de mettre hors de doute que les cinq divisions établies dans le *Philèbe* se rapportent au souverain bien humain, et que, par suite, il ne faut pas y chercher, comme on l'a souvent fait, une classification de l'ensemble des choses, dont les premiers degrés correspondraient au monde des Idées. Mais il semble qu'en serrant de plus près la pensée de Platon on puisse dissiper en partie l'obscurité qui subsiste. Le véritable sens nous en est suggéré, pensons-nous, par la difficulté suivante : ce qui, dans la classification du *Philèbe*, occupe le second rang possède,

entre autres caractères, ceux d'être τέλεον καὶ ἱκανόν (66 B), d'être un tout parfait et qui se suffit à lui-même. Ce second terme doit donc contenir, à lui tout seul, tous les éléments du souverain bien; il doit contenir la sagesse et le plaisir, puisque c'est précisément parce que chacun d'eux ne saurait, sans l'autre, constituer un tout ἱκανὸν καὶ τέλεον, que Socrate a reconnu la nécessité de les unir (60 D; E; 20 D sqq.). Mais alors, si nous avions affaire ici, comme le pense Zeller, à une classification des éléments du souverain bien, le second terme, comprenant tous ces éléments, rendrait inutiles les quatre autres. Enfin, comme le remarque Horn (*op. cit.*, pp. 401 sq.; art. cit., p. 296), qui y trouve une raison de mettre en doute l'authenticité du *Philèbe,* Platon n'aurait pas pu établir une hiérarchie entre les éléments du souverain bien en tant que tels. Car si l'un, et n'importe lequel, de ces éléments faisait défaut, la perfection du souverain bien et, par suite, le souverain bien lui-même, seraient détruits, de sorte que tous ses éléments sont également nécessaires. — En somme, Platon nous semble avoir voulu ici, non pas analyser et classer les *éléments* du souverain bien, mais classer *les biens*. Le souverain bien, comme tout, doit donc avoir une place dans cette classification. Cette conclusion nous paraît confirmée par les considérations suivantes :

1° Nous devons nous attendre à trouver ici le résumé et la conclusion de l'ensemble du dialogue. Or, le but en est, avant tout, de déterminer quel est, du plaisir ou de la sagesse, celui qui se rapproche le plus du souverain bien, ou plutôt *de la cause* du souverain bien. C'est sous cette forme que Platon pose et reprend la question avec une singulière insistance (22 C-D; 60 B; 65 B). Voici comment il s'exprime là où il le fait avec le plus de précision (22 C-D) : « ... Je soutiendrai contre Philèbe que, quelle que soit la chose qui rend cette vie mélangée désirable et heureuse, l'intelligence a plus d'affinité et de ressemblance avec cette chose que le plaisir. » A nous en tenir à ces termes, quelle conclusion nous font-ils prévoir, au point de vue de la hiérarchie des biens? Apparemment celle-ci : le premier rang appartient

à ce qui rend la vie mélangée désirable et heureuse, c'est-à-dire à la cause du souverain bien humain; le second à ce souverain bien lui-même; le troisième à la sagesse; le dernier au plaisir.

2° La remarque précédente nous conduisait à admettre que le *second* terme de la série désigne la vie mélangée ou le souverain bien. Mais, indépendamment de cette considération, et à tenir compte seulement des caractères attribués par Platon à ce second terme, il est clair que celui-ci ne peut être *que* le souverain bien. D'après les passages précédents, les attributs du souverain bien sont, en effet : τέλεον, ἱκανόν (20 C sqq.; 60 C sqq.), κάλλος, ξυμμετρία, ἀλήθεια (64 D sqq.). Or, ce sont exactement ceux qui définissent le δεύτερον κτῆμα (σύμμετρον, καλόν, τέλεον, ἱκανόν). La vérité seule n'est pas mentionnée dans cette énumération, mais trouver dans cette omission un motif pour contester l'authenticité du *Philèbe* (ce que fait Horn, *ll. citt.*)[1] est d'autant plus impossible que Platon ajoute : καὶ πάνθ', ὁπόσα τῆς γενεᾶς αὖ ταύτης ἐστίν.

D'autre part, ce n'est pas au mélange lui-même ou au souverain bien, mais à la *cause* qui, dans ce mélange, le rend désirable et bon que le plaisir et la sagesse doivent être comparés (22 C-D; 60 B; 65 B). Cette cause doit donc être mentionnée ici, et doit même être mentionnée *la première,* puisque c'est elle qui doit servir de terme de comparaison. Cela posé, il semble que tout soit parfaitement clair dans la classification établie par Platon : Le plaisir n'est ni le premier ni le second des biens, ou, plus à la lettre, ni la première ni la seconde des possessions (κτῆμα), mais la première, c'est celle qui est relative à la mesure et au mesuré..., etc. C'est la *cause* sans laquelle le mélange se détruirait lui-même (64 D-E); c'est l'élément du mélange qui *cause* (65 A) la bonté de ce mélange, et sans lequel il ne serait qu'un amas confus (64 E); c'est la beauté, la mesure et la vérité, ou plutôt la participation à la beauté, à la mesure et à la vérité. Ainsi la véritable *cause* (μάλιστ' αἴτιον, 64 C) de

1. Nous n'avons pas mentionné dans ces remarques ceux des arguments de Horn dont la réfutation par Apelt nous a paru concluante.

la bonté du mélange de plaisir et de sagesse qui constitue le souverain bien, c'est la participation de ce mélange aux trois Idées que nous venons d'indiquer. La seconde possession c'est le souverain bien lui-même. — Il est clair que ces deux premiers degrés de la hiérarchie diffèrent surtout logiquement. L'un est la participation aux Idées de mesure et de beauté qui fait la bonté du mélange, l'autre le mélange même; le premier est comme la forme, le second comme l'ensemble de la forme et de la matière. Toutefois, comme la cause est toujours antérieure à l'effet et le tient sous sa dépendance (27 A sq.), on est forcé de lui attribuer le premier rang. — Le troisième appartient à la sagesse qui, de tous les biens incomplets, est celui qui ressemble le plus à la cause du bien complet; puis viennent, au quatrième rang, les effets de la sagesse : sciences, arts, opinions droites. Il y a, entre ceux-ci et la φρόνησις, à peu près le même rapport qu'entre le bien complet et sa cause. C'est, en effet, en introduisant, dans le devenir et dans le sensible, la mesure qu'elle apporte avec elle, que la sagesse produit la science et l'opinion droite. Enfin, au cinquième rang, il faut placer les plaisirs purs. Quant aux autres, ils n'ont pas le droit de figurer sur la liste des biens, car, n'étant plus que devenir et indétermination, ils n'ont plus rien de commun avec la *cause* du bien.

Si nous remarquons maintenant que la participation à la beauté, à la mesure et à la vérité n'est, pour l'âme humaine, que la connaissance de l'Idée, et que cette connaissance ne peut se réaliser que dans l'intelligence, nous devrons conclure que c'est l'intelligence ou la sagesse qui occupe, en réalité, la première place. Platon, suivant son habitude, ne l'a pas dit expressément, mais c'est bien là ce qu'il donne à entendre, tout en ayant l'air, par ironie ou par dilettantisme, de ne mettre la sagesse qu'à la troisième place. Sans doute, l'intelligence, à elle toute seule, dans une vie dépourvue, par hypothèse, de toute joie et de tout plaisir pur, n'est que le troisième des biens. Mais, en fait, c'est elle qui introduit la mesure dans le mélange de science et de plaisir qui constitue le bien pour l'homme; c'est elle qui est la cause et qui a droit, comme telle, au premier rang.

Cette interprétation est confirmée, en partie, par celle que Stobée (*Ecl.*, II, 6, 84) a manifestement empruntée à un ancien : πρῶτον μὲν γὰρ τἀγαθὸν τὴν ἰδέαν αὐτὴν ἀποφαίνεται, ὅπερ ἐστὶ θεῖον καὶ χωριστόν· δεύτερον δὲ τὸ ἐκ φρονήσεως καὶ ἡδονῆς σύνθετον, ὅπερ ἐνίοις δοκεῖ καθ' αὑτὸ εἶναι τέλος τῆς ἀνθρωπίνου ζωῆς· τρίτον αὐτὴν καθ' αὑτὴν τὴν φρόνησιν· τέταρτον τὸ ἐκ τῶν ἐπιστημῶν καὶ τεχνῶν σύνθετον· πέμπτον αὐτὴν καθ' αὑτὴν τὴν ἡδονήν. Cette explication ne diffère de la nôtre qu'en un point : C'est que, malgré les expressions significatives de Platon (V. ci-dessus), elle attribue la première place aux Idées, et non à la participation de l'intelligence aux Idées.

GEORGES RODIER.

LE POÈTE LAEVIUS

IV

LES FRAGMENTS DES GRANDES ODES

A. *Adonis.*

Fils du roi de Cypre, Cyniras, et de Myrrha, fille du roi, qui, par suite d'une vengeance d'Aphrodite, est devenue amoureuse de son propre père et s'est unie à lui sans qu'il s'en doutât, Adonis, qui devient lui-même l'amant de la déesse entre les bras de laquelle il expire, frappé mortellement par la défense d'un sanglier, — Adonis est le héros d'une légende érotique et scabreuse, bien faite pour tenter un prédécesseur de Catulle.

D'ailleurs, cher à Vénus qui l'a pleuré[1], le fils de Cyniras et de Myrrha sera l'objet d'un long épisode des *Métamorphoses* d'Ovide[2].

Il ne reste de l'*Adonis* qu'un seul fragment conservé par Priscien : « *Humus, humi.* Hoc etiam neutrum in *um* desinens invenitur apud veteres, secundum quod oportune hanc declinationem servavit Livius in *Adone : Humum humidum pedibus fodit.* Gracchus, in *Thyeste : Mersit sequentis humidum plantas humum*[3]. »

Cette citation de Priscien a fait admettre l'existence d'une tragédie de Livius Andronicus intitulée *Adonis,* dont il est

1. Ovide, *Art. Am.*, I, v. 75... *Veneri ploratus Adonis;* v. 512 : *Cura deae... Adonis.*
2. *Met.*, X, v. 503 et suiv.
3. Priscien, lib. VI (Keil, I, p. 269).

question dans les vieux recueils de Scriverius et de Bothe. A. Krehl, auteur d'une édition de Priscien qui a paru à Leipzig en 1819, se fondant sur un manuscrit d'Erlangen, a corrigé *Livius* en *Laevius,* ce qui a permis à Weichert de rendre aux *Erotopaegnia* une ode d'amour qui y avait sa place toute marquée[1].

Mueller[2] pense avec raison que dans l'unique fragment de l'*Adonis*, il est question du sanglier, cause de la mort du héros.

Fr. 1. Mueller, Baehrens :

Humum umidum pedibus fodit.

C'est au moment où il est déjà rendu furieux par les chiens que le sanglier creuse du pied le sol humide de sa bauge.

Forte suem latebris, vestigia certa secuti,
Excivere canes[3].

Il est intéressant de remarquer que le fragment qui nous reste de l'*Adonis,* ou, tout au moins, l'emploi du mot *humum* au neutre, avec la même épithète, *umidum,* a été imité par un poète amateur de l'époque d'Auguste, Sempronius Gracchus, auteur de tragédies[4], sans doute archaïsant, qui fut mis à mort à cause de ses amours avec la fameuse Julie[5].

B. *Alcestis.*

On comprend que le dévouement d'Alceste, la femme passionnément éprise de son mari, ait pu donner matière à une ode des *Erotopaegnia,* consacrée à la description d'un amour qui n'en était pas moins ardent pour être légitime.

Tout ce que nous savons de l'*Alcestis* de Laevius nous est

1. Weichert, *ouvr. cité*, p. 54 : « Nobilissima vero de Adonide fabula quam commodum in Laevii *Erotopaegniis* habuerit locum quilibet intelligit. »
2. Mueller, *Catulli... carmina,* etc., p. 79.
3. Ovide, *Met.*, X, v. 710-711.
4. Voir plus haut, p. 210.
5. Cf. Teuffel, *Geschichte,* etc., § 254. — Tacite, *Annales,* I, LIII; Velleius Paterculus, II, c, 5. — Pour les fragments de Gracchus, voir Otto Ribbeck, *Tragicorum Romanorum Fragmenta,* tertiis curis, Lipsiae, 1897, p. 266.

connu par Aulu-Gelle[1]. Mais les convives de Julius Paulus dissertent beaucoup plus sur le vocabulaire de l'*Alcestis* que sur le poème lui-même, ce qui rend impossible d'en définir le sujet précis et d'en essayer l'analyse. Tout au moins avons-nous le droit de reconnaître dans l'*Alcestis* une œuvre de Laevius. Déjà, dans son édition des *Nuits Attiques*, publiée à Leyde en 1706 et fondée sur le Codex Vossianus, Gronovius écrivait : « *Levii Alcestin* », « *Leviano carmine* »; mais d'autres éditeurs, qui suivaient d'autres manuscrits, continuaient à écrire *Naevii* et *Naeviano :* c'est ce que fait encore A. Lion dans son édition publiée à Göttingen en 1824.

Nonius Marcellus, qui emprunte aux *Nuits Attiques* une citation de l'*Alcestis,* attribuait le passage cité à Naevius[2]. L'affirmation de Nonius — ou de son copiste — et les divergences des leçons des manuscrits des *Nuits Attiques* ont fait admettre pendant longtemps que l'*Alcestis* dont parle Nonius, après Aulu-Gelle, était une tragédie de Naevius. Mais, en 1843, l'auteur d'une importante étude sur Naevius, E. Klussmann[3], reconnaissait comme définitive l'attribution de l'*Alcestis* à Laevius, attribution déjà indiquée par Osann[4], par Lange[5], par Düntzer[6] et, surtout, par Weichert[7]. M. J. Berchem, qui a publié un long travail sur Naevius, vingt ans environ après celui de Klussmann, suit et confirme absolument l'opinion de son prédécesseur[8].

Il est donc permis d'admettre que l'*Alcestis* est une œuvre de Laevius; et Weichert fait observer avec raison que le ton des fragments qui nous en restent empêche de voir dans cette œuvre une tragédie[9]. Mais ces fragments sont, pour la plupart, bien peu importants. A la vérité, Aulu-Gelle ne

1. Voir plus haut, p. 212.
2. Nonius Marcellus, 361, 13, s. v. *obesum* (édition de Quicherat, p. 414).
3. *Cn. Naevii... vitam descripsit, carminum reliquias collegit...* E. Klussmann, Ienae, 1843, p. 90.
4. Osann, *Analecta critica,* p. 8.
5. Lange, *Vindiciae,* p. 9.
6. H. Düntzer, *L. Livii Andronici fragmenta collecta et illustrata,* Berolini, 1835, p. 68.
7. Weichert, *ouvr. cité,* p. 54 et suiv.
8. M. J. Berchem, *de Gn. Naevii vita et scriptis,* Monasterii, 1861, p. 64.
9. Weichert, *ouvr. cité,* p. 56 : « Cum illud carmen a tragica severitate alienissimum fuisse ipsa apud Gellium Fragmenta doceant. » Cf. Lange, *Vindiciae,* p. 10.

nous en a conservé qu'un seul : « Erant autem verba, quae tunc suppetebant, huiusce modi : *Corpore,* inquit, *pectoreque undique obeso ac mente exsensa, tardigemulo senio oppressum*[1]. »

Fr. 1. Mueller :

Corpore pectoreque undique obeso ac
Mente exsensa tardigenuclo
Senio obpressum.

Baehrens :

Corpore tenuato pectoreque
Undique obeso ac mente exsensa
Tardigeniclo senio obpressum.

Qu'on admette les corrections de Mueller ou qu'on préfère les conjectures de Baehrens, le sens général du fragment est très clair : ce vieillard, accablé de toutes les infirmités physiques et intellectuelles que le grand âge amène à sa suite, n'est autre évidemment que Phérès, le père d'Admète[2]. Quant aux expressions, aux mots isolés qu'Aulu-Gelle cite comme ayant été employés dans l'*Alcestis* de Laevius[3], tous ces « verba Laeviana » forment une contribution utile à l'étude du vocabulaire du poète, mais il est impossible de décider quelle était leur place dans l'œuvre à laquelle ils appartenaient.

A peine si l'on peut tenter une discussion à propos de quelques-uns de ces termes. Ainsi, Aulu-Gelle dit que Laevius donnait, dans son *Alcestis,* l'épithète de *pudoricolor* à l'Aurore, celle de *nocticolor* à Memnon, celles de *trisaeclisenex* et de *dulcioreloquus* à Nestor[4]. Comment, à propos de la légende d'Alceste, pouvait-il être question de l'Aurore, de Memnon et de Nestor?

Weichert[5] suppose — ce qui est très vraisemblable — que,

1. *Noct. Att.,* XIX, VII, 3.

2. Weichert (*ouvr. cité,* p. 56) dit que c'est Hermann qui, le premier, dans sa Dissertation sur l'*Alceste* d'Euripide (Leipzig, 1824), a fait remarquer que ce fragment de Laevius se rapportait à Phérès.

3. Cf. : *gens oblitera, hostes fœdifragi, silenta, pulverulenta, pestilenta loca, carendum tui est, magno impete, fortescere, dolentia, avens, curae intolerantes,* etc.

4. « Il est remarquable que toutes ces épithètes cadrent avec le rythme anapestique du fragment précédent. » (Note communiquée par M. L. Havet.)

5. Weichert, *ouvr. cité,* p. 57.

dans son altercation avec Phérès, Admète comparait son vieux père à Nestor. Mueller[1] croit que, Nestor étant le cousin germain d'Alceste, il pouvait facilement être question de lui dans un poème dont la femme d'Admète est l'héroïne. On sait, en effet, que Nélée et Pélias sont frères, et que Nestor est fils de Nélée, et Alceste fille de Pélias. Mais il paraît bizarre que, dans un poème où Alceste doit être une toute jeune femme qui se dévoue à la mort pour sauver son mari, Nestor, son cousin germain, soit représenté comme un vieillard qui a déjà vécu trois âges d'homme — *trisaeclisenex*. Il vaut donc mieux admettre que, lorsque Laevius faisait allusion au grand âge de Nestor, il oubliait les liens de parenté — rappelés mal à propos par Mueller — qui unissaient la fille de Pélias et le fils de Nélée, pour ne se souvenir que du célèbre passage de l'*Iliade*[2] où il est à la fois question du langage harmonieux et de la vieillesse de Nestor qui régnait sur Pylos depuis trois âges d'homme.

Quant à la mention que Laevius fait de *Memnon nocticolor*, Weichert[3] pense que le fils de l'Aurore était comparé au dieu Θάνατος, couvert de vêtements sombres. Y aurait-il eu dans le poème quelque antithèse prétentieuse entre la déesse *pudoricolor* et son fils, le héros *nocticolor?* En tout cas, le père de Memnon, Tithon, est un vieillard comme Phérès et comme Nestor.

Après avoir noté toutes les expressions remarquables du vocabulaire de Laevius, Aulu-Gelle fait enfin observer que l'auteur de l'*Alcestis* avait des critiques auxquels il s'adressait, « quod vituperones suos *subducti supercili carptores* appellavit[4]. » De cette phrase des *Nuits Attiques*, Baehrens tire un fragment de l'*Alcestis*.

Fr. 2. Baehrens :

> — ∪ — ∪ vituperones subducti supercili
> Carptores.

1. Mueller, *Catulli... carmina*, etc., p. 80.
2. *Iliade*, I, v. 247-252.
3. Weichert, *ouvr. cité*, p. 57.
4. *Noct. Att.*, XIX, VII, 16.

Mais le mot composé dont Laevius se sert pour désigner ses *vituperones* forme à lui seul un dimètre anapestique :

Sūbdūc| tĭsŭpēr |cĭlĭcārp| tōrēs.

Que l'on adopte cette restitution métrique ou qu'on la rejette, il est tout au moins certain que le poète s'adressait à ses critiques. On comprend sans peine que, pour avoir fait de la touchante légende d'Alceste le thème d'un frivole « Jeu d'Amour », Laevius dut être sévèrement attaqué par les lettrés qui avaient vu jouer la tragédie d'Accius, l'*Alcestis*[1], imitée de Phrynichos ou d'Euripide[2]. Laevius est né vers 625-129[3] : comme la date de la naissance d'Accius est fixée à l'an 584-170, il est très probable que le poème de Laevius est bien postérieur à la tragédie d'Accius, plus âgé de quarante ans environ que l'auteur des *Erotopaegnia*. Laevius, apparemment, répondait aux « carptores » dans une préface placée en tête de son poème, comme Térence, dans ses prologues, répondait aux « malivoli », aux « iniqui », aux « adversarii », en général, et, en particulier, aux « maledicta malivoli veteris poetae ».

En somme, les « verba Laeviana » qu'Aulu-Gelle relève dans l'*Alcestis* sont des exemples suffisants qui permettent de conjecturer le style prétentieux du poète; le prologue justificatif qui précédait ce « carmen Laevianum » donne lieu de supposer que Laevius avait tourné à la parodie galante le sujet où Euripide, après Phrynichos, avait trouvé matière à une tragédie, que les lettrés le lui avaient reproché et qu'il avait répondu aux critiques par une apologie personnelle placée au commencement du poème, alors qu'il faisait entrer dans son recueil d'*Erotopaegnia* l'*Alcestis* qui avait, sans doute, été publiée d'abord séparément et sans préface.

C. *Centauri.*

L'indication de l'épisode amoureux où les Centaures jouaient un rôle et qui pouvait être mis en œuvre dans un recueil tel

1. Ribbeck, *Tragicorum Romanorum Fragmenta,* tertiis curis, p. 165.
2. Ribbeck, *Die Römische Tragödie*, Leipzig, 1875, p. 551.
3. Voir plus haut, p. 215.

que les *Erotopaegnia* est donnée par Ovide dans l'*Héroïde XVII*, où Hélène écrit à Pâris que, si elle se laissait entraîner à Troie, cet enlèvement serait cause d'une guerre semblable à celle des Centaures :

> An fera Centauris indicere bella coegit
> Atracis Haemonios Hippodamia viros,
> Tu fore tam iusta lentum Menelaon in ira
> Et geminos fratres Tyndareumque putes[1] ?

Ovide, lui-même, a longuement raconté dans ses *Métamorphoses*[2] la lutte qui éclata entre les Centaures et les Lapithes aux noces de Peirithoos et d'Hippodamie[3]. Peut-être s'est-il souvenu de Laevius : Weichert[4], en effet, et Mueller[5], après lui, rapprochent de l'unique fragment qui nous reste des *Centauri* quelques vers de la narration d'Ovide.

Ovide, *Met.*, XII, v. 210-212 :

> Duxerat Hippodamen audaci Ixione natus,
> Nubigenasque feros, positis ex ordine mensis,
> Arboribus tecto discumbere iusserat antro.

Le fragment que nous avons des *Centauri* de Laevius est fourni par Festus (p. 206) : « Levius in Centauris : Ubi ego saepe petrîs. »

Mueller corrige :

> ubi echo
> Saepta petris ⏑⏑ — ⏑⏑ — ⏑⏑ — ⏑⏑ — ⏑...

Baehrens :

> — ⏑⏑ — ⏑⏑ — ⏑⏑ — ⏑⏑ — ⏑ ubi echo
> Saepe petris.

Les corrections *echo*, admise par Mueller et par Baehrens, et *saepta*, admise par Mueller seul, sont dues à Jos. Scaliger, qui, d'ailleurs, lisait *Livius* et non *Levius*. Marc-Antoine Delrio, dans son *Syntagma tragoediae latinae* (Paris, 1619), attribuait le fragment des *Centauri* donné par Festus à une tragédie de Livius Andronicus. P. Scriverius avait beau protester contre

1. Ovide, *Epist.*, XVII, v. 247-250.
2. Ovide, *Met.*, XII, v. 210 et suiv.
3. Cf. Decharme, *Mythologie de la Grèce antique*, 2e édit., Paris, 1886, p. 595-596.
4. Weichert, *ouvr. cité*, p. 63.
5. Mueller, *Catulli... carmina*, p. 81.

a leçon Livius[1] et se refuser à admettre le fragment dans ses *Collectanea veterum tragicorum* (Leyde, 1620), le membre de phrase cité par Festus était réintégré dans les recueils de fragments des tragiques latins, comme appartenant aux *Centauri,* tragédie de Livius Andronicus. C'est à ce titre qu'il se trouve encore dans les *Poetarum Scenicorum Latinorum Fragmenta* de Bothe (Leipzig, 1834).

Mais, dans ses *Analecta* publiés en 1816, Osann, se fondant sur ce fait que beaucoup de poètes grecs, Ophélion, Aristot phane, Nicocharès, Apollophanès, Théognétos, Timoclès, oncomposé des comédies intitulées *le Centaure* ou *les Centaures,* et sur cette présomption que Laevius semble ne pas avoir fait de comédies[2], en conclut, à la fois, que les *Centauri* ne sont pas une tragédie mais une comédie, et que cette comédie n'est pas l'œuvre de Laevius, mais bien celle de Livius Andronicus. Düntzer, auteur des *L. Livii Andronici fragmenta collecta et illustrata* (Berlin, 1835), est le dernier critique qui admette, conformément à l'opinion d'Osann, l'existence d'une comédie de Livius Andronicus intitulée *Centauri.*

Toutes les vraisemblances permettent de supposer que les *Centauri* ne sont ni une tragédie ni une comédie de Livius Andronicus, mais un des poèmes qui faisaient partie des *Erotopaegnia* de Laevius.

Un poète de l'époque Attique, Chérémon, avait composé une tragédie intitulée Κένταυρος[3], où entraient des vers de toute mesure, μικτὴν ῥαψῳδίαν ἐξ ἁπάντων τῶν μέτρων, dit Aristote[4], δρᾶμα πολύμετρον, confirme Athénée[5]. Comme les poèmes de Laevius étaient des « carmina polymetra », la ressemblance des titres du poème latin et de la tragédie grecque a permis de supposer que l'auteur des *Centauri* avait imité pour le sujet comme pour les formes métriques le δρᾶμα πολύμετρον de Chérémon[6].

1. Cf. Ausone, édit. Tollius, p. 518, n. 15 : « In verbo *Petrarum* non *Livius,* sed *Laevius in Centauris* legitur in schedis. » (Scriverius.)

2. Osann, *Analecta,* p. 52 : Quum huic poesis generi Laevium operam navasse evinci nequeat.

3. Nauck, *Tragic. Graec. Fragmenta,* editio secunda, Lipsiae, 1889, p. 784-785.

4. Aristote, *Poét.,* I, 12.

5. Athénée, édit. Schweighauser, lib. XIII, cap. 88.

6. Weichert (*ouvr. cité,* p. 61-62) va jusqu'à conjecturer que les *Centauri* de Laevius sont le même ouvrage que les *Polymetra* cités par Priscien.

A la vérité, les deux fragments insignifiants que nous connaissons du Κένταυρος ne donnent aucune idée de ce que pouvait être le sujet de cette tragédie. D'autre part, à propos d'un passage assez étendu qui est resté de l'Οἰνεύς du même auteur, M. Croiset constate dans les vers de Chérémon « une grâce voluptueuse qui n'est pas sans charme..., beaucoup de détails maniérés et, dans l'ensemble, une grâce un peu molle »[1]. Ces défauts et ces qualités étaient bien dignes de solliciter l'imitation du poète des *Erotopaegnia*. Mais, il faut le remarquer, le titre de la tragédie grecque semble indiquer qu'il y était question d'un Centaure, Κένταυρος, — peut-être le fameux Centaure Chiron, l'éducateur d'Achille, — et non de la lutte des Centaures et des Lapithes.

D'ailleurs, Laevius n'avait pas besoin qu'une tragédie de Chérémon lui servît de modèle. Il pouvait emprunter le thème de la lutte des Centaures et des Lapithes aux poèmes homériques et hésiodiques[2], et, peut-être, le développement de certains épisodes à des ouvrages postérieurs, qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous et dont Ovide a pu se servir[3]. Car il est probable que l'auteur des *Centauri* a usé des mêmes sources que l'auteur des *Métamorphoses*, et que le long développement du livre XII de l'épopée mythologique n'est pas sans ressemblance avec le poème lyrique sur les Centaures qui faisait partie du recueil intitulé à la fois *Erotopaegnia* et *Polymetra*[4].

D. *Helena*.

Plusieurs poètes grecs avaient composé des tragédies intitulées Ἑλένη[5], et nous possédons l'Ἑλένη d'Euripide. D'après Macrobe[6], Livius Andronicus serait l'auteur d'une *Helena* : « Livius in *Helena* : Tu qui permensus ponti maria alta velivola. » Cette citation de Macrobe a figuré longtemps dans

1. M. Croiset, *Histoire de la littérature grecque*, t. III, Paris, 1891, p. 378.
2. *Iliade*, I, v. 262-268 ; II, v. 742-744 ; *Odyssée*, XXI, v. 295-304 ; *Bouclier d'Héraclès*, v. 178-190.
3. Voir l'édition Lemaire d'Ovide, tome IV, p. 322.
4. Pour l'identification des *Erotopaegnia* et des *Polymetra*, voir plus haut, p. 222.
5. Cf. Nauck, *ouvr. cité*, p. 964-965.
6. Macrobe, *Saturn.*, VI, v, 10.

le recueil des fragments de Livius Andronicus. Düntzer, qui en admet encore l'authenticité dans ses *L. Livii Andronici fragmenta collecta et illustrata,* compare ce vers aux v. 776-777 de l'*Hélène* d'Euripide :

Φεῦ, φεῦ· μακρόν γ' ἔλεξας, ὦ τάλας, χρόνον.
Σωθεὶς δ' ἐκεῖθεν ἐνθάδ' ἦλθες ἐς σφαγάς.

Et, pour donner plus de vraisemblance à cette comparaison, il développe ainsi par conjecture le texte que les *Saturnales* lui fournissent :

Heu, quanta, miser, dicis! Tu qui permensus es
Ponti maria alta velivola, in caedem huc venis!

Cette conjecture est fantaisiste; et, comme Ribbeck le remarque, le vers cité par Macrobe est un vers galliambique, qui ne peut appartenir à une tragédie; il doit être rendu aux *Erotopaegnia* de Laevius : « Denique abeat ad *Adones* suos et *Alcestides* et *Centauros* Laevii qui falso Livii nomine in Macrobii *Sat.*, VI, v, exemplaribus circumfertur ex *Helena* galliambus : *Tu qui permensus ponti maria alta velivola*[1]. »

Les deux derniers éditeurs des fragments de Laevius, Mueller et Baehrens, admettent l'opinion de Ribbeck et restituent ce vers à l'*Helena* de Laevius. Mais Mueller, suivi d'ailleurs par Baehrens, transforme, en ajoutant un mot[2], ce galliambique en un vers hexamètre dactylique suivi d'un dactyle et d'une syllabe longue.

Fr. 1. Mueller, Baehrens :

Tu qui permensus ponti maria alta *carina*
Velivola.

On a déjà pu le remarquer, Mueller et Baehrens admettent que le fragment des *Centauri* fait partie de deux vers hexamètres[3]. Assurément, il n'y a rien d'étonnant à ce que Laevius, qui est postérieur à Ennius, ait composé des hexa-

1. Ribbeck, *Tragicorum Romanorum Fragmenta,* édit. de 1852. — *Mantissa,* p. 245.
2. Mueller, *Catulli... carmina,* etc., p. 81 : Ego, ad metrum fulciendum, addidi illud *carina.*
3. Voir page 310.

mètres. Wülner, dans le but de démontrer que Laevius n'est pas l'auteur de l'*Ilias Cypria,* — sur laquelle il y aura lieu de revenir[1], — prétend que le poète efféminé des *Erotopaegnia* n'a jamais pu ni voulu faire d'hexamètres, et qu'il était incapable de composer ou même de traduire une épopée[2]. Que Laevius n'ait pas composé d'épopée et qu'il n'ait pas traduit l'*Iliade,* c'est plus que probable; mais qu'il n'ait pas employé d'hexamètre dactylique dans un poème particulier, en même temps que les vers de mètres si variés dont il usait, rien ne le prouve.

C'est pour une tout autre raison qu'il semble au moins inutile de transformer en hexamètre par l'addition du mot parasite *carina* le galliambique qui nous occupe. En effet, le mot *velivolă* se rapporte à *maria alta.* C'est, de l'expression virgilienne *mare velivolum*[3] que Macrobe rapproche l'expression de Laevius, *maria alta velivolă.* Je crois donc préférable de ne rien changer au vers galliambique qui nous est donné par les *Saturnales :*

Tu qui permensus ponti maria alta velivola.

Ce vers, dit Mueller[4] avec raison, doit faire partie d'un discours qu'Hélène adresse à Pâris, — qui a parcouru les mers profondes à la surface desquelles volent les voiles. C'est ainsi que, dans l'*Héroïde* « Helena Paridi », Hélène rappelle au fils de Priam qu'il a traversé les mers pour venir l'enlever :

Scilicet idcirco ventosa per aequora vectum
Excepit portu Taenaris ora suo[5].

Ce distique d'Ovide, dont le premier vers ressemble tellement au vers de Laevius, ne permettrait-il pas de rapprocher

1. Voir page 73 : Les Fragments de l'*Ilias Cypria.*

2. *Commentatio* (voir la note 3 de la page 9), p. 11 : At unde compererunt Laevium hexametros scribere et voluisse et potuisse? Quid si dicam Laevium, homunculum *lascivulum* qui in *Erotopaegniis* fundendis consenesceret, parum propensum fuisse adeo vires contendere ut magnum carmen epicum hexametris versuum genere sibi nequaquam apto et exercitato Latine interpretaretur?

3. Virgile, *Én.,* I, v. 224.

4. Mueller, *Catulli... carmina,* etc., p. 81 : Videntur esse verba Helenae adloquentis Paridem.

5. Ovide, *Epist.,* XVII, v. 5-6.

le pentamètre « excepit portu Taenaris ora suo » de ce fragment « ex incertis fabulis » de Livius Andronicus, « namque Taenari celsos ocris[1], » que Düntzer attribuait à l'*Helena* du vieux tragique? Le vers galliambique et le fragment cité par Festus comme appartenant à Livius ne pourraient-ils pas faire, l'un et l'autre, partie du poème des *Erotopoegnia* consacré à Hélène?

Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, on comprend que, de quelque manière qu'elle ait été traitée, la légende de la belle Hélène avait, plus que toute autre, le droit de figurer parmi les « Jeux d'amour » de Laevius.

E. *Ino.*

La tragique histoire d'Ino pouvait, elle aussi, trouver place dans les *Erotopaegnia*. On sait comment Ino, l'impitoyable marâtre de Phrixos et d'Hellé, fut la victime des fureurs de son époux, Athamas, roi d'Orchomène; comment, après avoir vu tuer par Athamas leur fils Léarchos, elle se précipita dans la mer avec son autre fils Mélicerte. Bien accueillis par Poseidon, Ino et Mélicerte devinrent deux divinités marines sous les noms de Leucothéa et de Palaimon. Les amours d'Ino et d'Athamas pouvaient constituer l'un des épisodes les plus sombres du recueil érotique de Laevius.

La légende d'Ino avait été mise au théâtre par Euripide, dans une tragédie Ἰνώ, dont il reste plus de vingt-cinq fragments[2], et peut-être par Sophocle, dans une Ἰνώ dont nous ne savons rien[3]. Sophocle avait, d'ailleurs, consacré deux tragédies à Athamas[4]; Eschyle avait fait jouer un Ἀθάμας[5]; d'autres auteurs avaient donné des tragédies sous le même titre[6].

Le public lettré de Rome avait appris la légende d'Ino

1. Voir mon travail *La Vie et l'Œuvre de Livius Andronicus* (extrait de la *Revue des Universités de Midi*), Bordeaux, Feret, 1897, p. 125.
2. Nauck, *ouvr. cité*, p. 482-490.
3. Nauck, *ouvr. cité*, p. 289; fr. 665 de Sophocle.
4. Nauck, *ouvr. cité*, p. 131-132.
5. Nauck, *ouvr. cité*, p. 3-4.
6. Nauck, *ouvr. cité*, p. 770-777.

dans deux tragédies, intitulées *Athamas,* l'une d'Ennius, l'autre d'Accius[1]; et Ovide devait, plus tard, raconter la métamorphose d'Ino et de son fils[2].

Avant les *Athamas* d'Ennius et d'Accius, avait paru une tragédie de Livius Andronicus, intitulée *Ino :* c'est du moins ce que l'on affirme d'ordinaire d'après Terentianus Maurus[3], qui donne l'imitation en hexamètres miures (c'est-à-dire dont le sixième pied est un iambe) d'un fragment de cette pièce :

> Livius ille vetus Graio cognomine, suae
> Inserit *Inoni* versus, puto, tale docimen :
> Praemisso heroo subiungit namque miuron,
> Hymnum quando chorus festo canit ore Triviae :
> « Et iam purpureo suras include cothurno,
> Balteus et revocet volucres in pectore sinus,
> Pressaque iam gravida crepitent tibi terga pharetra,
> Derige odorisequos ad certa cubilia canes[4]. »

Il est fort possible que Livius Andronicus ait composé une *Ino;* il n'est pas moins probable que, dans cette tragédie où Athamas pouvait, suivant la légende, tuer à la chasse son fils Léarchos que sa folie lui faisait prendre pour une bête fauve, il se soit trouvé une invocation à la déesse de la chasse Artémis, dont l'un des noms, dans la mythologie latine, était Trivia. Mais il est bien évident que les vers cités par Terentianus Maurus n'appartiennent pas à cette tragédie, puisque les hexamètres ne sont pas des vers de tragédie, et n'appartiennent pas à Livius, puisque Livius n'a pas fait d'hexamètres. Enfin, cette combinaison d'un hexamètre proprement dit et d'un hexamètre miure dénote un art plus raffiné que l'art primitif de la poésie romaine archaïque et moins sûr que celui de l'époque classique. On peut admettre que Terentianus Maurus, dans le résumé qu'il a donné du *de Metris* de Caesius Bassus, a conservé, tels que son prédécesseur s'était permis de les modifier, les exemples empruntés d'une manière plus ou moins libre aux anciens poètes : mais pourquoi Caesius

1. Ribbeck, *Tragicorum Romanorum Fragmenta,* tertiis curis, p. 32, 184-185.
2. Ovide, *Met.*, IV, v. 432-562.
3. J'admettais encore, en 1897, dans mon travail, *La Vie et l'Œuvre de Livius Andronicus* (p. 122), que les vers cités par Terentianus Maurus pouvaient être une adaptation d'un passage de la prétendue tragédie *Ino* de Livius Andronicus.
4. Terentianus Maurus, *de Metris*, v. 1913 et suiv.

Bassus aurait-il, afin de donner des types d'hexamètres miures, converti en vers de cet ordre un passage de la tragédie de Livius Andronicus? On admet aussi qu'il faut lire *Laevius* au lieu de *Livius,* et que Terentianus Maurus — ou Caesius Bassus — a tout simplement emprunté, sans aucune modification, son exemple d'hexamètres miures à une *Ino,* poème polymétrique de Laevius.

Cette dernière opinion est très ancienne. C'est, dit Weichert[1], Scaliger qui, le premier, a reconnu dans ces vers un fragment de Laevius. L'auteur du *de Laevio poeta* est de l'avis de Scaliger et cite tous les philologues qui ont pensé comme lui, jusqu'à l'année 1827 où parut sa dissertation.

En 1849, dans ses *Livii Andronici dramatum reliquiae,* Klussmann constatait que la question n'était pas encore tranchée : « Dubito an in tota litterarum historia quaestionem invenias vexatiorem quam quae est de auctore *Inonis,* de qua virorum doctissimorum sententiae adeo divergunt, ut alius fabulam Livianam, alius carmen lyricum, Laevio vindicandum, tueatur, alius aliam opinionem profiteatur. »

En effet, après Bothe, Ribbeck, dans ses éditions successives des *Tragicorum Romanorum Fragmenta,* et Mueller, dans ses *Livii Andronici et Cn. Naevii Fabularum reliquiae,* continuent à admettre les hexamètres miures de Terentianus Maurus comme une adaptation d'un passage original de l'*Ino* de Livius Andronicus. Mais Baehrens insère ces vers dans ses *Fragmenta Poetarum Romanorum,* où ils constituent le numéro 11[a] des fragments de Laevius. Il ajoute en note : « Potuit sane Laevius et elegantes fundere versus, nec ab eo aut miuri aut illud *odorisequus* abhorrent[2]. » Assurément, ce que nous connaissons des œuvres de Laevius prouve qu'il était capable d'écrire des vers élégants, et la création du mot composé *odorisequus*, aussi bien que la combinaison d'un distique fait d'un hexamètre et d'un miure, conviennent au vocabulaire et aux artifices polymétriques de l'auteur des *Erotopaegnia.*

1. Weichert, *ouvr. cité,* p. 68 : Jos. Scaliger personatus in Yvonis Villiomari Aremorici in locos controversos Rob. Titii Animadversorum libro, lib. VI, c. 21, p. 129, s. ed. 2, 1597.
2. Baehrens, *Fragmenta Poetarum Romanorum,* p. 290.

Après Baehrens, L. Havet revient, lui aussi, à l'opinion de Scaliger : « Je ne doute point que Scaliger n'ait rencontré juste en attribuant le passage à Laevius. Un copiste de Caesius Bassus aura écrit *Livius,* un glossateur aura ajouté Andronicus[1]. » Caesius Bassus avait écrit apparemment :

Laevius ille vetus Graio cognomine...

Pour Caesius Bassus, contemporain de Lucain et de Perse[2], Laevius, antérieur à Catulle, est un « vetus poeta » ; Terentianus Maurus, qui vivait à la fin du IIIe siècle, ou, avant lui, un copiste du manuscrit de Bassus, écrit *Liuius* au lieu de *Leuius*. Or, Livius Andronicus est, par excellence, le « vetus Graio cognomine ». C'est ainsi que l'entend Marius Victorinus, métricien, du IVe siècle qui fait précéder les vers *Et iam purpureo,* etc., de ces lignes de prose : « At cum Livius Andronicus praemisso hexametro huius modi subnectat versus... Nam in Hymno Dianae apud eumdem ita inveniuntur in fabula *Inone.* » Mais Laevius, aussi bien que Livius, a un « Graium cognomen », si l'on admet, comme on a des raisons sérieuses de le faire, qu'il se soit nommé Laevius Melissus[3]. Rien dans le nom et le surnom du poète ne s'oppose au changement de *Livius Andronicus Graio cognomine* en *Laevius Melissus Graio cognomine.*

« Il y a, il est vrai, — continue L. Havet, — une grosse difficulté ; c'est l'ordre des mots. *Balteus et* est, comme l'a montré Haupt, une tournure inusitée dans la vieille poésie. Mais Baehrens a vu le remède : *balteus* doit être transposé à l'avant-dernière place du vers d'où Caesius ou ses copistes l'auront ôté pour éviter la prononciation *balteu.* J'admets au dernier vers la vieille correction *caeca* pour *certa :*

Sed iam purpureo || suras include cothurno,
Et revocet volucres || in pectore balteu sinus,
Pressaque iam gravida || crepitent tibi terga pharetra ;
Derige odorisequos || ad caeca cubilia canes.

1. *Revue de Philologie,* 1891, *Laeviana,* p. 10-11.
2. Voir plus haut, p. 211.
3. Voir plus haut, p. 209-210.

» Outre la raison tirée de *et,* il y en a une autre qui confirme la conjecture de Baehrens. C'est que *volucres* et *sinus,* l'épithète et le substantif, se trouvent venir à des places symétriques, à la fin des deux hémistiches, comme *purpureo* et *cothurno, gravida* et *pharetra*, *odorisequos* et *canes*. Cette façon de placer les épithètes est celle de Virgile *(Tityre, tu patulae recubans* — et non *recubans patulae* — *sub tegmine fagi),* plus encore celle des poètes plus jeunes. Laevius se montre à nous comme l'un des initiateurs de cette petite recette de versification[1]. »

On a relevé[2] de nombreux rapprochements entre ces quatre vers et plusieurs passages des poètes de l'époque classique et de la décadence, par exemple :

Virgile, *Égl.,* VII, v. 32 :

Puniceo stabis suras evincta cothurno

Én., I, v. 337 :

Purpureoque alte suras vincire cothurno.

Sénèque, *Œdipe,* v. 417 :

Spargere effusos sine lege crines
Rursus adducto revocare nodo.

Juvénal, *Sat.* I, v. 27 :

...Tyrias humero revocante lacernas.

Claudien, *in Rufin.*, II, v. 80 :

...revocat fulvas in pectore pelles.

Silius Italicus, *Pun.*, X, v. 81 :

Nec sistit, nisi, conceptum sectatus odorem,
Deprendit spissis arcana cubilia dumis.

Némésien, *Cynég.*, v. 235 :

Namque et odorato noscunt vestigia prato,
Atque etiam leporum secreta cubilia monstrant.

Il est peu probable que tous ces poètes aient pris à tâche d'imiter l'*Ino* de Laevius; il est plus naturel de conclure de ces

1. Havet, *article cité*, p. 10-11.
2. Voir Weichert, *ouvr. cité*, p. 66-68.

rapprochements que la manière de l'auteur des *Erotopaegnia* est déjà assez peu archaïque pour se distinguer nettement de celle de Livius et de Naevius, et pour pouvoir soutenir, quant au vocabulaire et quant à l'expression poétique, la comparaison avec l'art des poètes savants, depuis Virgile jusqu'à Claudien.

Nous possédons un autre fragment de l'*Ino,* fourni par Priscien : « Livius *in Ione* (*codices :* Inoe, in ioe, in inoe) : Seque in alta maria praecipem inops aegra sanitatis herois[1]. » Scaliger, le premier, a lu *Laevius* au lieu de *Livius,* et attribué à l'*Ino* de l'auteur des *Erotopaegnia* ce fragment qui a continué à figurer comme appartenant à Livius Andronicus dans les anciens recueils des fragments du théâtre latin[2].

Düntzer, qui suppose que ces vers sont prononcés par un messager annonçant à Athamas la mort de sa femme, est le dernier critique qui les attribue à une *Ino,* tragédie de Livius Andronicus. Ils ne figurent ni dans les *Tragicorum Romanorum Fragmenta* de Ribbeck, qui les restitue formellement à Laevius[3], ni dans les *Livii Andronici et Cn. Naevii Fabularum reliquiae* de Mueller, qui les fait entrer dans son édition des fragments de Laevius.

Voici comment le fragment cité par Priscien a été remis en vers par les derniers éditeurs :

Mueller :

Seseque in alta maria praecipem immisit,
Mente impos, aegra sanitatis herois.

Baehrens :

Seseque in alta maria praecipem misit
Animi impos, aegra sanitatis herois.

L. Havet[4], qui ne donne les suppléments qu'à titre d'exemple de la manière dont on peut remettre les fragments en scazons trochaïques, propose de lire :

Seque in alta maria, praecipem, impos, ægra <delira
Misit, animi inops, egena> sanitatis herois.

1. Priscien, lib. VI (Keil, I, p. 281.)
2. Weichert, *ouvr. cité,* p. 71-73.
3. Ribbeck, *Die Römische Tragödie,* p. 34, note 30.
4. *Revue de Philologie,* 1891, p. 10.

Le sens de ces deux vers, de quelque manière qu'on tente de les restituer, est fort intelligible. Weichert les rapproche d'un passage d'Ovide :

> Seque super pontum, nullo tardata timore,
> Mittit, onusque suum [1].

Ces vers des *Métamorphoses* rappellent le fragment de l'*Ino*, comme, on l'a déjà vu [2], d'autres vers de l'épopée mythologique d'Ovide rappelaient un fragment des *Centauri*. Il est intéressant de le remarquer : ainsi que la plupart des légendes traitées dans les *Erotopaegnia*, celle d'*Ino* fait l'objet d'un épisode important des *Métamorphoses*.

F. *Protesilaodamia*.

La légende de Protésilas et de Laodamie a fourni à Euripide la matière d'une tragédie, le Πρωτεσίλαος, dont treize fragments nous ont été conservés [3], et dont nous possédons une courte analyse en prose [4]. Nauck admet aussi que les *Fabulae* CIII et CIV d'Hygin donnent une analyse plus développée de la tragédie d'Euripide.

Protésilas part pour la guerre de Troie le lendemain de son mariage. L'oracle a prédit la mort de celui des Achaïens qui débarquerait le premier sur le sol de l'Asie, ce qui n'empêche pas Protésilas, au milieu de l'hésitation générale, de descendre le premier sur le rivage. Il est tué, mais il obtient des dieux d'en bas de revenir sur la terre passer un seul jour auprès de sa femme. Après cette visite, il meurt définitivement pour la seconde fois, et Laodamia ne peut lui survivre. — Tel devait être, à peu près, le thème de la tragédie d'Euripide.

Nonius et Priscien ont conservé quelques fragments d'une *Laodamia* (ou *Laudamia*), autrement dénommée *Protesilaodamia* (ou *Protesilaudamia*), que les anciens critiques ont considérée comme étant une tragédie, qui a été attribuée par les uns à

1. Ovide, *Met.*, IV, v. 529-530. — Cf. *Fast.*, VI, v. 496-497.
2. Voir plus haut, p. 310.
3. Nauck, *Tragicorum Graecorum Fragmenta*, p. 563-566.
4. Schol. Aristid., p. 671 (cité par Nauck).

Livius Andronicus, par les autres à Naevius. Düntzer (1835) est le dernier qui admette l'existence d'une tragédie de Livius intitulée *Laodamia* ou *Protesilas*. Bothe (1834) était le dernier qui vît dans cette prétendue tragédie l'œuvre de Naevius.

Aulu-Gelle, on l'a déjà vu[1], cite la *Protesilaudamia* de Laevius. Dès 1816, Osann[2] démontrait qu'il fallait remplacer les noms de Livius ou de Naevius par celui de Laevius dans les passages des grammairiens qui attribuent la *Protesilaudamia* à l'un des deux vieux poètes tragiques. En 1827, Weichert[3], à son tour, rendait au poème de Laevius à peu près tous les fragments que les derniers éditeurs du poète lui attribuent aujourd'hui. La forme du titre, qui est un mot composé, *Protesilaodamia* ou *Protesilaudamia,* n'a rien qui doive étonner; Laevius nommait un autre de ses poèmes *Sirenocirca,* et Varron intitulait une de ses *Ménippées* « *Oedipothyestis* ».

Le nombre et le caractère des divers fragments de la *Protesilaodamia* permettent de conjecturer avec Mueller que le poème racontait toute la légende des deux époux, depuis le commencement de leurs amours jusqu'à leur mort. Un fragment semble même appartenir au prologue de l'œuvre. On lit, en effet, dans les scolies de Vérone, au vers 146 du livre IV de l'*Énéide :* « In Protesilaodamia de [*ou* ac, *ou* fac] papyrin [*une lacune*] haec terga habeant stigmata[4]. » Mueller renonce à expliquer le sens de cette phrase[5]. Baehrens propose la restitution suivante :

Fr. 1.

Fac papyri *nostrae flagris* haec terga habeant stigmata.

Ce serait une attaque contre ces *vituperones* que Laevius prenait à partie dans le prologue de l'*Alcestis*[6]. Il n'y a rien d'impossible à ce que Laevius menace ses ennemis de leur infliger une flétrissure, « haec terga habeant stigmata. » C'est

1. Voir plus haut, p. 211.
2. Osann, *Analecta critica*, p. 54-55.
3. Weichert, *ouvr. cité*, p. 77 et suiv.
4. Probi *Schol. Verg.*, 93, K.
5. Mueller, *Catulli... carmina*, etc., *Praefat.*, p. XXXIX : Verba ipsa fragmenti temptare supersedeo.
6. Baehrens, *Fragmenta*, etc., p. 290 : Videntur et haec contra vituperones dicta esse.

dans le même esprit que Martial adressait les vers suivants à l'un de ses détracteurs :

> Audes praeterea, quos nullus noverit, in me
> Scribere versiculos, miseras et perdere chartas.
> At, si quid nostrae tibi bilis inusserit ardor,
> Vivet et haerebit, totaque legetur in urbe,
> Stigmata nec vafra delebit Cinnamus arte[1].

Mais, si les leçons *de papyrin, ac papyrin, fac papyrin,* sont inintelligibles, la restitution conjecturale *papyri nostrae flagris* semble peu acceptable. J'adopterais volontiers une ingénieuse correction indiquée par Berchem, dès 1861, et que Mueller et Baehrens semblent ignorer. Berchem propose de lire : « In *Protesilaodamia* ad Papirium : *Haec terga habeant stigmata*... Dedicavit enim, credo, Laevius hunc *Erotopaegnion* librum Gn. Papirio, consuli annorum 669, 670, 672, seu alii Papirio quorum gens eo tempore Romae maxime florebat[2]. » Cn. Papirius Carbo fut consul en 669-85 et en 670-84 avec L. Cornelius Cinna, puis en 672-82 avec C. Marius C. f.; un autre Papirius Carbo, souvent cité dans le *Brutus,* C. Papirius Carbo Arvina, fut tribun en 664-90 et préteur en 669-85. Né vers 625-129[3], Laevius a bien pu dédier sa *Protesilaodamia* à un Papirius qui exerçait une des hautes charges de la République entre les années 664-90 et 672-82.

Le premier des fragments qui appartiendrait au poème proprement dit serait le suivant, donné par Nonius : « Naevius Protesilaodam ineunt irruunt cachinnos ioca dicta risitantis[4]. »

Fr. 2. Mueller :

> Inibi inruunt cachinnos
> Ioca dicta risitantes.

Baehrens :

> * iunt * irruunt cachinnos
> Ioca dicta risitantis.

L. Havet propose *in eum,* au lieu de *inibi* ou *iunt,* et *fusitantis,* fréquentatif inconnu de *fundere,* au lieu de *risitantis.* « On

1. Martial, *Epigr.,* VI, LXIV, v. 22-26.
2. M. J. Berchem, *de Gn. Naevii vita et scriptis,* p. 100.
3. Voir plus haut, p. 215.
4. Nonius, 209, 24, s. v. *iocus.*

sait par Aulu-Gelle que Laevius ne craignait pas les néologismes[1]. » Quant au sens de ce passage, il est clair : il est question, dit Mueller[2], soit de la troupe des amours qui voltige autour des deux époux, soit de la foule des invités qui se livre à la licence ordinaire aux noces romaines. Le Poème LXI de Catulle (v. 126 et suiv.) donne une description semblable de la licence fescennine.

L. Havet[3] trouve, non sans raison, la suite immédiate de ce fragment dans une citation de Charisius[4] : « *Lasciviter*. Laevius Ἐρωτοπαιγνίων VI : Lasciviterque ludunt[5]. » Il faut donc écrire :

In eum irruunt, cachinnos,
Ioca, dicta fusitantes,
Lasciviterque ludunt.

Par conséquent, la *Protesilaodamia* formerait tout ou partie du livre VI des *Erotopaegnia,* livre qui serait dédié à Papirius.

Puis vient un passage[6] où Mueller[7] admet qu'il est fait allusion à la nuit de noces de Protésilas et de Laodamie, et où Ribbeck[8] estime que la tendresse des nouveaux époux est décrite avec sensualité.

Fr. 3. Mueller, Baehrens :

Complexa somno corpora
Operiuntur ac suavi quie
Dicantur.

Mueller et Baehrens placent ensuite une citation d'Aulu-Gelle[9] qui fournit le fragment suivant :

Fr. 4. Mueller, Baehrens :

Claustritumum.

1. *Revue de Philologie,* 1891, *Laeviana,* p. 11-12.
2. Mueller, *Catulli... carmina,* etc., p. 81.
3. Havet, *Revue de Philologie,* 1891, p. 12.
4. Charisius, 204, K.
5. Ce fragment porte le numéro 5 dans les recueils de Mueller et de Baehrens.
6. Ce passage est donné par Priscien, lib. VI (Keil, I, p. 242) qui écrit : « Naevius Protesilao Laudamia : Complexa somno corpora operiuntur ac suavi quie dicantur. » Osann (*Anal.*, p. 54) a le premier corrigé *Naevius* en *Laevius*, correction admise dans l'édition Hertz-Keil.
7. Mueller, *Catulli... carmina,* etc., p. 82.
8. *Histoire de la poésie latine,* p. 377.
9. *Noct. Att.*, XII, x : Laevius quoque, ut opinor, in *Protesilaodamia,* « claustritumum » dixit, qui claustris ianuae praeesset, eadem scilicet figura qua « aeditumum » dici videbat, qui aedibus praeest.

Ce *claustritumus* serait, d'après Mueller[1], le « custos Laudamiae ». Je croirais plutôt que c'est le gardien qui veille pendant la nuit, le πυλαωρός dont parle Apollonios de Rhodes[2]. Peut-être Laevius donnait-il à son *claustritumus* un rôle semblable à celui qui est rempli par le gardien de nuit dans l'*Agamemnon* d'Eschyle. Peut-être est-ce ce personnage qui racontait les angoisses de Laodamia, auxquelles fait allusion un fragment qui nous est fourni par Nonius : « Nevius Protesilaodemia : Gracilentis colorem dum ex hoc gracilans fit[3]. »

Fr. 5. Mueller :

Gracilenti' colorem.
Ex hoc gracilans fit.

Baehrens :

Gracilentis color est,
Dum ex hoc gracilans fit.

Laodamia se consume de douleur et devient pâle de tristesse : c'est à peu près ce que la jeune femme dit d'elle-même dans l'*Héroïde* qu'Ovide lui fait adresser à Protésilas[4].

Le fragment suivant provient de Priscien : « Livius [Levius] in Laudamia : Aut nunc quaepiam alia te illo Asiatico ornatu afluens aut Sardiano ac Lydio fulgens decore et gratia [gloria] pellicuit[5]. » Ce passage donne, comme Mueller le conjecture avec vraisemblance[6], les plaintes de Laodamia qui soupçonne d'infidélité son mari absent. Ces plaintes s'exhalaient-elles dans un monologue passionné, comme celui de l'Ariane de Catulle, ou étaient-elles rédigées dans une lettre à la manière des *Héroïdes* d'Ovide? Il est peu probable que Laevius ait eu recours à l'artifice de ces lettres qu'Ovide prête bien mal à propos aux amantes de l'âge héroïque; il semble encore moins probable que Laodamia, comme le pense Wüstemann[7], ait profité du moment où son mari quitte

1. Mueller, *Catulli... carmina*, etc., p. 82.
2. *Argon.*, III, v. 747.
3. Nonius, 116, 2, s. v. *gracilitudo*.
4. Ovide, *Epist.*, XIII, v. 27 et suiv.
5. Priscien, lib. X (Keil, I, p. 496-497).
6. Mueller, *Catulli... carmina*, etc., p. 82.
7. Cf. Weichert, *ouvr. cité*, p. 78 : Wüstemannus opinatur haec Laodamiae esse verba, viro dicta, cum potestas ipsi facta esset colloquendi cum mortuo per tres horas.

l'enfer et vient la visiter quelques heures pour lui reprocher une intrigue avec une femme d'Asie qu'il aurait aimée avant d'être tué par les Troyens.

Fr. 6. Mueller :

Num quaepiam alia de Ilio
Asiatico ornatu adfluens
Aut Sardiano ac Lydio
Fulgens decore et gratia
Pellicuit.

Baehrens :

⏑ — ⏑ — ⏑ — ⏑ aut
Nunc quaepiam alia de Ilio
Asiatico ornatu afluens
Aut Sardiano ac Lydio,
Fulgens decore et gratia,
Pellicuit.

Havet :

⏑ — ⏑ — ⏑ — ⏑ — aut
Num quaepiam alia te Ilias
Asiatico, etc.

Dans le dernier fragment, qui est dû à Priscien[1], il est question de la mort de Protésilas.

Fr. 7. Mueller, Baehrens :

Cupidius miserulo obito.

Ce poème lyrique sur Protésilas et Laodamie, qui commençait aux noces des deux époux pour ne pas se terminer, semble-t-il, avant la mort du mari, devait être assez étendu. Catulle s'en est peut-être souvenu dans les nombreuses allusions qu'il fait à cette légende[2].

Si le sujet précis des amours malheureuses de Protésilas et de Laodamie, qui se terminent par la mort et non par la transformation merveilleuse des deux époux, empêchait Ovide de le faire entrer dans le cadre des *Métamorphoses*, où il a admis bien des histoires versifiées avant lui par Laevius, il a tout au moins consacré, comme on l'a vu déjà, l'*Héroïde XIII* à Laodamie, et souvent rappelé le thème de

1. Priscien, lib. IX (Keil, I, p. 484) : « *Obitus*, ὁ τεθνεώς... Livius [Levius] in Protesilao : *Cupidius miserulo obito.* »
2. *Carmen* LXVIII, v. 73 et suiv.

la *Protesilaodamia,* aussi bien dans les *Métamorphoses* que dans les recueils érotiques, dans les *Pontiques* comme dans les *Tristes*[1].

G. *Sirenocirca.*

Mot composé à la manière du titre de la *Protesilaodamia,* le titre de la *Sirenocirca* indique une adaptation des épisodes de l'*Odyssée* qui ont trait aux rapports d'Ulysse avec les Sirènes et avec Circé.

De ce poème il nous reste deux courts fragments, conservés l'un par Priscien, l'autre par Nonius.

Priscien[2] : « Laevius [Livius] in Sirenocirca : Nunc, Laertie belle, para ire Ithacam. »

Souvent attribué à l'*Odyssée latine* de Livius Andronicus, ce fragment a été diversement torturé. Les anciens éditeurs de Priscien écrivaient : « Livius in Sereno : Cura nunc, Laertie, velle para ire Ithacam. » Krehl admettait : « Laevius in Sireno : Circa nunc, etc.[3]. » Hermann, effrayé par le mot bizarre *Sirenocirca* et renonçant à la leçon vulgaire, proposait : « Laevius in Sirene : Circa nunc, Laertie : vela para ire Ithacam[4]. » Weichert adopte ce mot *Sirene,* qui représente pour lui « singulare quoddam poema ac fortasse *Erotopaegnion* partem in qua fabulam de Sirenibus et Ulysse, earum insulam praetervecto, copiose exposuisset Laevius »[5]. Les derniers éditeurs ont restitué le vrai titre *Sirenocirca.*

Fr. 1. Mueller :

Nunc Laertie belle para
Ire Ithacam.

Baehrens :

Nunc, Lertie belle, para ire Ithacam.

Havet[6] :

Nunc, Laertie belle, para ire Ithacam ⏑⏑ — ⏑.

1. *Met.*, XII, v. 68-69; *Amor.*, II, XVIII, v. 38; *Art. Am.*, II, v. 356; III, v. 138. *Remed. Amor.*, v. 724; *Trist.*, I, VI, v. 20; V, V, v. 57-58; *Pont.*, III, I, v. 110.
2. Priscien, lib. VII (Keil, I, p. 302).
3. Weichert, *ouvr. cité*, p. 82-83.
4. Hermann, *Elementa doctrinae metricae,* Lipsiae, 1816, lib. III, cap. IX, p. 618.
5. Weichert, *ouvr. cité*, p. 85.
6. *Revue de Philologie*, 1891, p. 13.

Ce fragment semble une imitation des vers 471-474 du chant X de l'*Odyssée*, où les compagnons d'Ulysse lui demandent de faire voile vers Ithaque.

Nonius[1] : « Nevius Sirenociter [ou Sirenocirces] : Delphino cinctis vehiculis hippocampisque asperis. »

Fr. 2. Mueller, Baehrens :

Delphino cinctis vehiculis hippocampisque asperis.

Mueller admet que, dans ce passage, il est question du char de Poseidon. Il y a, en effet, quelque ressemblance entre le vers de Laevius et la description homérique de ces κῆτεα qui sortent en foule des abîmes de la mer pour bondir autour du char de leur dieu[2]. Cette description se trouvant dans l'*Iliade*, l'auteur de la *Sirenocirca* aurait donc librement emprunté aux deux poèmes homériques les thèmes d'imitation pour mettre en latin un épisode assez long de l'*Odyssée*.

(A suivre.) H. DE LA VILLE DE MIRMONT.

1. Nonius, p. 120, 13. s. v. *hippocampi*.
2. *Iliade*, XIII, v. 28 et suiv.

NOTES GALLO-ROMAINES[1]

VIII

LUCAIN HISTORIEN. II[2]

Le siège de Marseille : la terrasse d'approche

Le siège de Marseille, dont nous avons étudié déjà les préliminaires diplomatiques, offrit deux groupes d'épisodes : des combats sur terre et des batailles navales. — La lutte sur terre a eu pour centre[3] la terrasse d'approche, *agger,* ordonnée par César et achevée par Trébonius[4].

1° *Du mode de construction de la terrasse.*

Une dépression profonde séparait les deux collines qui portaient, vis-à-vis et à la même hauteur, le camp romain et

1. Voir *Revue des Études anciennes,* t. I, 1899, p. 47, 143, 233 et 301 ; t. II, 1900, p. 47, 136 et 233.

2. *Ibidem,* 1899, p. 301 et s.

3. On peut appliquer au siège de Marseille ce que Th. Reinach (*Mithridate,* p. 156) dit de celui du Pirée : « La pièce de résistance de ces travaux, autour de laquelle gravitèrent l'attaque et la défense de la place, fut, comme d'ordinaire, une levée, etc. » De même Rüstow (*Heerwesen und Kriegsführung C. Julius Caesars* (2e édit., 1862, p. 142) : *Das Hauptstück des förmlichen Angriffes ist der Belagerungsdamm.*

4. César ne parle que de Trébonius (II, 1) : *Aggerem... agere instituit.* Mais Lucain, avec plus de vraisemblance, indique que l'*agger*, décidé par César (III, 381 et 382), s'est élevé ou achevé après son départ (III, 458). De même, dans la scholie de Cornutus (cf. p. 335), c'est César qui est le sujet de *aggeres fecit;* cf. *Revue des Études anciennes,* 1899, p. 315. — Sur la durée que réclama la construction, on peut la supposer égale ou supérieure (à cause des nombreux combats) à celle qui fut consacrée à l'*agger* d'Avaricum, qui était de dimensions semblables : 25 jours (César, *B. g.*, VII, 24), et ce temps correspond assez à celui, 30 jours, que César passa à préparer le siège (cf. *Revue,* 1899, p. 314. Stoffel, I, p. 285, suppose du 4 avril au 6 mai le temps passé par César devant la ville).

la ville assiégée[1]. La terrasse était destinée à la combler : elle allait former, entre les deux buttes opposées, une surface égale et aplanie, rejoignant, presque au même niveau, le sol du camp et le sol de la cité. Sur cette surface, les assiégeants devaient disposer leurs machines de guerre et en particulier les tours mobiles.

La description de cet *agger* est faite par Lucain avec une précision technique[2]. Il en marque d'abord l'importance et la direction :

Tunc res immenso placuit statura labore,
Aggere diversos vasto committere colles.

Il en indique ensuite la disposition et les matériaux : les flancs ou les épaulements de la terrasse *(latera)* sont formés par une construction résistante, faite de poutres entre-croisées; l'intérieur *(moles media)* est un remblai de terres et de clayonnages :

Spoliantur robore sylvae,
Ut, cum terra levis mediam virgultaque molem
Suspendant[3], *structa laterum compage ligatam*[4]
Artet[5] *humum, pressus ne cedat turribus agger*[6].

1. *Revue des Etudes anciennes*, 1899, p. 313. — A la bibliographie que nous avons donnée (p. 312) des travaux sur la topographie de Marseille, il faut ajouter le travail récent de Maurin, *Les villes de la Narbonnaise : Marseille*, dans les *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, VIIe s., t. XXI, a. 1898, p. 453 et s.; tirage à part, Nîmes, Lavagne-Peyrot, 1899, in-8° de 44 p. (il préfère à la théorie de Clerc, qui est aussi la nôtre, l'ancienne hypothèse, qui établit à Saint-Charles le camp de César et qui englobe la butte des Carmes dans l'enceinte grecque). — La vue donnée par de Folard, *Histoire de Polybe*, II, p. 520, n'a aucune prétention à l'exactitude topographique.

2. Il est même à remarquer que le texte de Lucain est le plus précis et le plus complet de tous ceux que l'antiquité a fournis sur les *aggeres* romains. Marquardt (*Staatsverwaltung*, II, 2e éd., p. 529) se borne à le traduire dans son chapitre sur la poliorcétique. Rüstow, *Heerwesen*, p. 147, a le tort de ne pas l'utiliser. — Il est en outre fort intéressant de noter, puisque nous nous occupons ici de Lucain-historien, que le document le plus circonstancié sur les *aggeres* grecs est un texte de Thucydide, et qu'il y a entre ce texte et celui de Lucain de telles analogies, que celui-ci semble imité de celui-là (par l'intermédiaire de Tite-Live?). Thuc., II, 75 (il s'agit du siège de Platées) : Ξύλα τέμνοντες παρωκοδόμουν ἑκατέρωθεν (de la terrasse), φορμηδὸν ἀντὶ τοίχων τιθέντες, ὅπως μὴ διαχέοιτο ἐπὶ πολὺ τὸ χῶμα, etc.

3. Dans le sens de *fulcire*. Notez que l'expression paraît bien être technique dans ce genre de construction; César (*B. c.*, II, 9) dit : *suspendere contignationem*.

4. Francken (éd. de Lucain, 1896) corrige en *ligata*, qu'il rapporte à *terra*, dont il fait le sujet de *artet*. Mais tous les mss. ont *ligatam*, qui rend, ce me semble, plus clair le sens de la phrase.

5. A pour sujet *robur*.

6. La correction *nec* (Bentley) est inutile et ne change pas d'ailleurs le sens général de la phrase.

Enfin, et sans doute sur la partie la plus solide de la terrasse, sur les deux plates-formes qui la flanquaient[1], on disposa les deux tours d'attaque, dont la hauteur égalait celle des murs de la cité :

Stellatis axibus[2] *agger*
Erigitur, geminasque aequantes moenia turres
Accipit.

Tout cela est remarquablement conforme à ce que nous savons par ailleurs des habitudes poliorcétiques des Romains et de César[3].

Jules César, à la différence de Lucain, ne donne aucun détail sur les matériaux et la disposition de la terrasse qui fut dirigée contre Marseille[4]. Il raconte, en revanche, comment

1. J'ai peine à croire que les tours ne reposassent pas sur ces deux plates-formes, beaucoup plus résistantes à leur masse énorme que ne pouvait l'être le centre du remblai. En tout cas, je crois bien probable qu'elles n'étaient pas côte à côte au centre, mais disposées isolément sur les flancs de la terrasse.

2. Je crois que *axes stellati* désigne les entre-croisements de poutres qui soutenaient les planchers des deux épaulements. L'expression correspond évidemment au φορμηδόν, « en forme de natte, » du texte de Thucydide (cf. ici, p. 330, n. 2). Cf. Silius Italicus, XIII, 109 : *Hic latera intextus stellatis axibus agger*, vers où *intextus latera* correspond à *compages structa laterum* des vers précédents de Lucain. — Chasles (éd. Panckoucke) traduit *axes stellati* par « treillis », mais *axes*, ce me semble, désigne plus qu'une bordure de poutres (cf. les mots *erigitur* et *intextus* qui accompagnent le mot chez Lucain et Silius). — De Vit interprète tantôt par *rota radiata, cui humi positae agger inaedificatur* (ce qui est un contresens), tantôt par *ligni cancellatim decussati* (voy. aux mots *axis* et *stellatus*). De Vit s'est laissé tromper par le scholiaste (Usener, p. 113), qui a interprété *agger* dans le sens de tour, tout en traduisant bien *stellatis* par *cancellatis*. — Haskins (éd. de Lucain) : « *With planks set at intervals like stars* » *or perhaps* « *radiating from one centre* ». — Francken : *Axes stellati esse videntur pali directi ferreis capitibus muniti*. — Maintenant, ce système de construction que Lucain appelle *axes stellati* consistait-il en poutres et en madriers, entassés en lits croisés, et superposés de manière à former une masse compacte? ou n'était-ce pas plutôt une charpente entre-croisée en croix de Saint-André, présentant des espaces vides, et supportant un plancher? Je n'ose encore me prononcer. Stoffel (II, p. 363) a énergiquement soutenu la première opinion. Voyez là-dessus, comme ouvrages généraux, outre Stoffel, Rüstow, et, tout récemment, Rice Holmes, *Caesar's Conquest of Gaul*, 1899, p. 597.

3. Si l'on veut, en particulier, comparer l'*agger* de devant Marseille à celui que César éleva contre Avaricum, on remarquera une similitude absolue entre les deux constructions : sur une croupe étroite de terrain solide (*perangustus aditus*, *B. g.*, VII, 15 et 17), on dressa une seule terrasse et deux tours (*aggerem apparare, vineas agere, turres duas constituere*). Le modèle du siège d'Avaricum, que Napoléon III a fait exécuter pour le Musée de Saint-Germain, donne une idée assez juste de ce qui a été fait devant Marseille (la reproduction de ce modèle est chez Reinach, *Guide illustré*, p. 54; cf. ici, p. 337, n. 3).

4. Il se borne à dire, lorsqu'il mentionne sa destruction par le feu des assiégés, qu'elle était en bois et facilement inflammable (II, 15 : *Ille congesticius ex materia agger*).

les soldats s'y prirent, lors de sa construction, pour se garantir contre les projectiles ennemis[1].

Les deux écrivains se complètent, et ne se contredisent pas.

2° *Qu'il n'y a eu qu'une seule terrasse.*

L'opinion courante, chez les écrivains modernes, est contraire à la nôtre. César, dit-on, fit faire contre Marseille deux terrasses séparées, isolées et divergentes[2]. Chacune portait une tour, elles menaçaient des points de la cité fort éloignés l'un de l'autre[3], elles donnèrent lieu à deux attaques, à deux séries de combats. Quand Lucain parle d'un seul *agger* dominé de ses deux tours, il ne faut voir là qu'une « licence poétique »[4].

Cette opinion s'appuie sur le passage où César raconte les préparatifs de siège faits par Trébonius. Celui-ci, dit l'auteur des *Commentaires,* « dressa contre la ville, de deux points, une terrasse, des mantelets, et des tours », *duabus ex partibus aggerem, vineas, turresque ad oppidum agere instituit.* L'un de ces points, continue César, était « proche du Port et des Arsenaux », *una erat proxima Portui Navalibusque;* l'autre était du côté de la route qui mène de Gaule à la mer, *altera ad partem*[5] *qua est aditus ex Gallia ad mare.*

C'est, je crois, mal interpréter le texte de Jules César que

1. D'abord par des mantelets d'osier *(contextae viminibus vineae);* puis, cet abri reconnu insuffisant, par une galerie en bois *(porticus),* précédée d'une barraque blindée *(testudo);* II, 2. Sur cette partie des opérations, cf. Rüstow, *Heerwesen,* p. 148 et s.; Stoffel, *Histoire de Jules César, guerre civile,* I, 1887, p. 83 et 291-2.

2. Voyez en particulier les ouvrages (inspirés de Rouby), de Desjardins, II, p. 157; III, p. 58; Stoffel, I, p. 82, 293. Cf. plus haut, p. 330, n. 1.

3. L'un « au Nord-Ouest, près de la mer, et l'autre au Levant, près de l'endroit ou est la Poissonnerie Vieille », soit à une distance de 500 mètres (Papon, *Histoire de Provence,* I, p. 23). — Une attaque par Saint-Victor; une autre, la principale, vers la Joliette (*Statistique,* II, p. 269). — Par le col de la Porte d'Aix et par la Major, à 700 mètres de distance (Verdillon). — Attaque de droite, la principale, par l'escarpement des Présentines et le col de la Porte d'Aix; l'autre, à 4 ou 500 mètres de là, vers la Cannebière (système de Rouby, adopté par Desjardins, II, p. 157; III, p. 58; Stoffel, I, p. 82, 293, pl. 9, et, semble-t-il, aussi par Maurin, p. 483). — Par la rue Malaval et la Porte Galle, attaque principale, et par la Porte d'Aix, à 4 ou 500 mètres (Gilles, système qui est aussi celui de Frœhner, *Revue archéologique,* 1891, t. II, p. 327).

4. C'est le mot de Stoffel, I, p. 293.

5. On a proposé, avec assez de vraisemblance, de remplacer *partem* par *portam* (Jurin, Rouby, Dinter, etc.). Mais cela n'est point nécessaire.

d'y reconnaître la mention de deux terrasses. On peut, contre cette interprétation, faire valoir divers arguments :

1° Le premier est tiré des *Commentaires* mêmes, du texte d'abord, de l'ensemble du récit ensuite. — César ne dit pas qu'on éleva deux *aggeres*, mais un seul *agger*, commencé ou conduit par deux points différents, *duabus ex partibus aggerem* [1]. — Plus loin, durant tout le cours de la narration, il n'est jamais question que d'une seule terrasse, et, si le mot *agger* est assez souvent prononcé, il apparaît toujours au singulier. César ne donne la hauteur que d'une seule terrasse [2] : c'est d'elle qu'il nous raconte la construction [3]; c'est autour d'elle que se livrèrent de nombreux combats [4]; menacée par de fréquentes sorties [5], elle finit, dans un jour de surprise, par être incendiée [6] : Trébonius dut la remplacer, mais, dans la nouvelle bâtisse, aux épaulements en bois furent substituées des murailles en briques [7]. — Les *Commentaires* s'occupent aussi des deux tours mobiles [8] : il n'est nullement dit qu'elles fussent sur deux terrasses différentes; elles paraissent, au contraire, incorporées à un même système de constructions [9]. — Enfin, on peut lire à un endroit que des légionnaires occupaient « la droite de l'œuvre », *dextram partem operis* [10], ce qui n'est pas du tout la même chose que l'œuvre ou que l'attaque de droite.

2° On peut voir par César les énormes difficultés que présentèrent la construction et la défense de l'*agger :* eût-il doublé la besogne en établissant une seconde terrasse [11] ? — Le travail eût été, même, plus que doublé : le premier *agger* était assis sur le sol rocheux et solide qui unissait la colline du camp à la col-

1. Stoffel (I, p. 293) a reconnu lui-même l'embarras que le singulier *agger* employé par César causait à l'opinion courante; il s'est tiré d'affaire en disant que la façon d'écrire de l'historien latin n'était pas, sur ce point, « tout à fait correcte », ou que peut-être il s'était « glissé quelque faute de copiste ».

2. *B. c.*, II, 1 : AGGEREM *in altitudinem pedum LXXX exstruit.*

3. *B. c.*, II, 2.

4. II, 14 : *Ad alteram turrem* AGGEREMQUE *pugnaverunt.*

5. II, 2 : *Ignes* AGGERI *et turribus inferebantur.*

6. II, 14 : *Uno tempore* AGGER, *turris*, etc., *flammam conciperent.*

7. II, 15 : AGGEREM *novi generis ex latericiis duobus muris... aequa fere latitudine* [on a corrigé en *altitudine*] *atque ille congesticius ex materia fuerat* AGGER.

8. Voyez tous les textes précédents.

9. Voyez surtout II, 14.

10. *B. c.*, II, 8.

11. Cf. le mot de de Folard, ici, p. 334, n. 2.

line de la ville; pour en bâtir un second, il eût fallu le planter sur les terrains meubles et marécageux qui flanquaient les deux versants de cette croupe résistante[1].

3° L'usage constant de César, dans tous les sièges qu'il entreprit, a été de ne construire qu'une seule terrasse d'attaque[2]; il la munissait, suivant sa largeur, tantôt d'une[3], tantôt de deux tours mobiles[4].

4° Enfin, le témoignage de Lucain, qui, seul, ne serait peut-être pas décisif contre César, emprunte à ce concours de textes et d'arguments une valeur singulière.

On voit par là que Lucain, loin de contrarier César, sert à l'expliquer.

3° *Objection tirée d'une scholie de Lucain.*

A cette hypothèse d'une terrasse unique, à cette manière de concilier par là Lucain et César, s'oppose un texte en apparence formel. Il se trouve chez Cornutus, scholiaste de Lucain. Aucun des écrivains qui se sont occupés du siège ne l'a connu.

1. Voir plus loin le plan de Demarets. — Stoffel croit, au contraire (p. 84), que le terrain étant là « presque plat », les difficultés étaient moins grandes; mais il me semble qu'il ne tient pas compte des obstacles que ce sol de palus pouvait opposer à la construction d'un *agger* (sur le sol de la Cannebière et du Cours, cf. Verdillon, p. 89; Maurin, p. 477). — De même à Avaricum (*B. g.*, VII, 17), César ne construit son *agger* que *ad eam partem, quae intermissa a paludibus,* etc.

2. De Folard, *Histoire de Polybe,* t. II, 1727, p. 490 : « César emploie en plusieurs endroits de ses Commentaires le terme d'*aggeres.* Or, ce terme au pluriel ne saurait signifier plusieurs terrasses, cela serait tout à fait absurde si l'on considère la grandeur de ces sortes de travaux. » Là est la vérité, et de Folard est l'homme du bon sens et de la critique.

3. *B. g.*, VIII, 41; II, 30. — De même chez Cic., *Ad Att.*, V, xx, 5 (même siège que celui qui est cité n. suiv.); Tite-Live, XLIII, 19.

4. *B. g.*, VII, 17. — De même *aggere, vineis, turribus oppugnavi* (Cic., *Ad fam.*, XV, I, 10; Zosime, II, 25. Il me semble encore que devant Jotapat, bien que Josèphe se serve souvent du pluriel, il ne fut élevé qu'un seul *agger*, χῶμα (*B. j.*, III, VII, 8, 9, 10, 19, etc.). Devant Jérusalem, Josèphe parle de χώματα et de trois tours (V, VI, 2 et V, VII, 1), mais il est encore vraisemblable que Titus n'éleva qu'un seul système de remblai (cf. ici le mot de de Folard, n. 2). — Autres exemples d'*agger* unique dans la poliorcétique grecque (et il ne faut pas oublier que les ingénieurs de César appartiennent, en cette matière, à l'école grecque) chez de Folard, p. 488 et s. (ouvrage très judicieux, très consciencieux et beaucoup trop oublié aujourd'hui), Rüstow et Kœchly, *Geschichte des griechischen Kriegswesens* (Aarau, 1852), p. 212, 322, 327 (avec deux tours); *adde* Quinte-Curce, VIII, 10. — Les aperçus de Marquardt et de Kraner (trad. franç., *l'Armée romaine au temps de César*, 1884, p. 72) sont très sommaires.

Mais il semble leur donner pleine raison et confirmer leur théorie d'une double terrasse et d'une double attaque.

Cornutus[1], empruntant sans doute ces détails à Tite-Live[2], s'exprime en ces termes[3] : « César fit construire deux terrasses hautes de soixante pieds[4], l'une vers le Port[5], l'autre vers une butte qui s'élève du côté du couchant[6],

1. Ne pas oublier que Cornutus est une source assez dérivée; il paraît avoir écrit au IXe siècle (Iahn, édit. de Perse, p. CXXXI).

2. Cf. Ziehen, *Lukan als Historiker*, p. 61. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne les ait pas dénaturés, et qu'il n'y ait pas eu chez Tite-Live, comme chez César, *duabus ex partibus aggerem.*

3. Voici le texte, d'après Usener, *Commenta Bernensia*, 1869, Leipzig, p. 110 (la scholie se rapporte au vers III, 381) : *In Cornuto sic : Aggeres illic LX* [le ms. de Berne a *illi.* c. Lx.] *pedes altos alterum fecit ad port*[*u*]*m, quem locum portus pedeon vocant,* [*al*]*terum ad locum in occidentem adsurgentem,* [*quem locum*] *urbis plicia* [*urbisplicia* ms. de Berne] *dixerunt.* — Nous nous sommes informé auprès de MM. Usener à Bonn, Bonnet à Montpellier et Fraikin à Rome, si d'autres mss. de Lucain ne possédaient pas, sur ce point, des scholies intéressantes. Grâce à leurs obligeantes réponses, nous avons pu avoir des scholies nouvelles : aucune n'a une valeur historique quelconque.

4. César donne quatre-vingts pieds (23m65), ce qui était aussi la hauteur de l'*agger* devant Avaricum (*B. g.*, VII, 24), et ce qui ne constitue pas une proportion invraisemblable. — Si César ou Cornutus ne se trompe pas, c'est que César aura ajouté à la hauteur propre de l'*agger* celle de quelques galeries qui le surmontaient; ou bien soixante pieds représentent la hauteur jusqu'au pied des murs, quatre-vingts pieds jusqu'au sommet. — Clerc (p. 9 et 16) préfère le chiffre de Cornutus; la dépression où l'agger fut bâti n'étant que de 12 mètres, les 60 pieds (ou 17m75) représenteraient, selon lui, la hauteur de l'*agger* jusqu'au sommet des murailles de Marseille. — Il est possible cependant que cette dépression fût autrefois plus profonde qu'elle ne l'est maintenant : d'abord Jules César dit *valle altissima* (*B. c.*, II, 1); ensuite, les niveaux actuels sont, dans les terrains bas ou de jonction, fort au-dessus du sol primitif (cf. Grosson, p. 106) : « Tout ce qui n'est pas sur les hauteurs, » dit fort justement Maurin (p. 476) d'après M. l'ingénieur Laur, « est construit en remblais sur un sol primitif; on n'a trouvé le sol vierge à nu qu'à l'esplanade de la Tourrette; partout ailleurs, pour l'atteindre, on est obligé de creuser parfois assez profondément. » Il faudrait savoir à quelle hauteur on a trouvé le sol naturel sur cette dépression, lorsqu'on l'a coupée en 1865 pour donner passage à la rue de la République.

5. *Pedeon* est ici le synonyme de *locum portus;* c'est la Ville Basse, la Plaine, τὸ Πεδίον (Usener conjecture à tort Ῥοδιαῖον), et il est évident que c'est la portion de la cité grecque qui s'allongeait le long du Port, au pied des Moulins et de la butte Saint-Laurent, celle qui, au Moyen-Age, forma le noyau de la Cité des vicomtes. — Je suis, en effet, de plus en plus convaincu que si l'on peut arriver à de nouvelles solutions définitives sur les questions de topographie marseillaise, c'est en étudiant de très près les textes et les rues du Moyen-Age (voyez en dernier lieu ceux qui viennent d'être réunis dans Albanès et Chevalier, *Gallia Christiana novissima, Marseille,* 1899, nos 149, 161, 163, 164, 221). Cf. plus loin, p. 342 et s. Nous ne pourrons approcher des solutions vraies que le jour où nous aurons pour Marseille un travail analogue à celui qu'a fait Leo Drouyn pour *Bordeaux vers 1450.*

6. Le *locus in occidentem adsurgens* fait partie, sans qu'il y ait l'ombre d'un doute, de la partie haute de la ville, l'*Arx* de Lucain (cf. *Revue des Études anciennes,* 1899, p. 313), qui s'élève, en effet, droit à l'ouest de la butte des Carmes, où étaient campés les Romains. — Quant au point précis de cette Ville Haute désigné par Cornutus, ce sera ou l'éperon de l'Hôtel-Dieu, si on place les Moulins en dehors de l'enceinte grecque (opinion de Clerc, p. 15), ou bien plutôt la butte même des Moulins, ce que j'incline à penser : car je crois que, habités ou non, les Moulins faisaient partie de la cité grecque (cf. note suivante). — Que signifie maintenant l'expression *urbis plicia* du

alterum fecit ad Portum, alterum ad locum in occidentem adsurgentem[1].

S'il faut prendre ce document à la lettre, on a raison d'expliquer César comme s'il parlait d'une double levée; on a raison encore de reprocher à Lucain de n'avoir mentionné qu'un seul *agger,* mené de la colline du camp romain à la partie haute de

scholiaste? Usener a proposé la correction *licia* pour Λύκεια (*apud* Frœhner, p. 328) : « Dans une ville où le culte d'Apollon et de sa sœur d'Ephèse tenait le premier rang, un Λύκειον conviendrait sans doute » (Frœhner). — « Avec plus de hardiesse, » dit Frœhner, « on pourrait lire *p[o]lis[m]a,* Πόλισμα, la ville proprement dite. — Le même Usener dit (*Commenta,* p. 110) : *Potest aliud nomen latere quale Hispani est montis* Ὀροσπέδα. — J'ai songé un instant au bas-latin *licia* ou *liciae* (voy. du Cange), qui désigne les défenses en bordure des remparts, dont on retrouve le souvenir dans tant de lices et de *lissos* ou promenades extérieures de nos villes du Midi. — La correction qui ferait le moins de changements au mot serait la suivante : au lieu de *plicia,* lire *plocia* de πλόκιον ou πλοκή. Ce sont les mots propres pour désigner les ouvrages de vannerie ou corderie (cf. Blümner, *Terminologie,* I, p. 289; cependant πλοκή et πλέκειν conviennent davantage au travail du vannier, στρόφος et στρέφειν à la fabrication des cordes ou cordelles). *Plocia* désignerait, dans la scholie, les corderies ou les vanneries de l'ancien Marseille. On croira aisément que la cité grecque, ville d'armement maritime, avait des corderies importantes, et on ne les jugera pas déplacées sur la butte des Moulins : étroite et fort longue, elle se prête au déploiement des laisses et des tortis dont on fait les cordages. Au Moyen-Age les corderies furent installées sur l'esplanade de la Tourrette (*in superiore via,* charte de 1211, Albanès, nº 1137).

1. Personne, non plus, n'a fait, je crois, attention à une autre scholie de Lucain, qui pourra peut-être apporter quelque lumière à une des questions les plus discutées de la topographie de Marseille : la colline étroite et allongée des Moulins (voy. le plan de Demarest, plus loin) faisait-elle ou non partie de l'enceinte grecque? Contrairement à l'opinion courante, Clerc a émis récemment, dans un mémoire au surplus excellent (cf. *Revue des Études anciennes,* 1899, p. 312 et 313) que la butte des Moulins était en dehors de la ville grecque, surtout, dit-il (p. 13), parce qu' « elle paraît n'avoir jamais été habitée, ni au Moyen-Age, ni dans les temps modernes ». « Le plateau des Moulins, » dit également Maurin (p. 485), tout en combattant sur ce point l'opinion de Clerc, « a, de nos jours encore, conservé un étrange et solitaire aspect : il est comme détaché de la vie qui grouille autour de lui : c'est le coin mort dans la ville vibrante par essence. » — Or Lucain, décrivant la partie de Marseille qui fait face à la butte des Carmes (où se trouve le camp de César), dit (III, vers 379) :

Proxima pars urbis celsam consurgit in arcem.

Le scholiaste de Berne écrit, au mot *pars urbis,* ceci (Usener, p. 110) : *Ante quam nullum aedificium e(ss)e licet* [Usener corrige en *licebat*], *licet longe esset* [peut être interprété comme s'il y avait *longa*]. Traduisez la phrase ainsi, ce qui n'est pas impossible avec ce latin barbare : « Sur le devant de cette partie de la ville, malgré sa longueur, il n'est permis d'élever aucun édifice », et vous aurez les trois caractéristiques de la butte des Moulins, *arx celsa, longa esse, nullum aedificium.* — Il est probable que cette prescription fut longtemps maintenue au Moyen-Age. Elle se trouve, en tout cas, dans un texte du Moyen-Age, appliquée à la butte voisine des Carmes (Albanès, nº 149, *a°* 1151) : *In illa rocha* [*de Roca Barbara*] *nullum edificium fiat.* — Il n'est, du reste, pas sans exemple dans les villes antiques de voir des points englobés dans l'enceinte laissés sans habitation (c'est le cas, par exemple, du Πελαργικόν, au nord-ouest de l'Acropole d'Athènes, ὃ καὶ ἐπάρατον ἦν μὴ οἰκεῖν, Thucydide, II, 17). — Si cette série d'hypothèses est fondée, la butte des Moulins était incorporée dans la ville grecque (ce que des textes du Moyen-Age permettraient, du reste, de supposer, cf. ici p. 342), et le lieu que signifie cette scholie de Lucain correspond à l'*urbisplicia* de tantôt (comme l'a entrevu Usener).

la cité. — Il est cependant possible de présenter les choses de façon à ne donner tort à personne.

Qu'il n'y eut qu'un seul système de terrassement, c'est ce qui résulte des vers très précis de Lucain, des expressions et du récit de César[1]. Mais cette bâtisse était assez large (les *aggeres* d'attaque pouvaient avoir en largeur trois cents pieds et bien davantage)[2] pour être commencée à la fois sur deux points différents, *ex duabus partibus :* ce que dit César, qui ne veut pas dire autre chose. Construction fort compliquée, elle présentait le long de ses deux flancs deux masses énormes de charpentes : Lucain le dit nettement[3]. Enfin, chacune de ces plates-formes de bois, ayant ses galeries et sa tour à elle, ses défenseurs et ses ouvriers, pouvait passer pour une terrasse distincte : et par là peut s'expliquer le texte de Cornutus.

Ce qui fait, en effet, la raison d'être et comme l'individualité d'un *agger* d'attaque, c'est qu'il est surmonté d'une tour, et c'est qu'il menace par cette tour un point distinct de la ville assiégée : or, l'*agger* de César, tout en ne formant qu'un seul système de construction, était vraiment double, et visait par ses deux tours deux secteurs différents du rempart.

On va voir que ces deux secteurs correspondent aux deux

1. S'il y avait eu deux *aggeres* indépendants l'un de l'autre, il eût été, je crois, impossible, étant données les différences de niveau du sol marseillais, qu'ils eussent la même hauteur. A mener, par exemple, une jetée vers la Cannebière, il n'eût pas fallu 60 pieds de hauteur, puisque les murs, de ce côté, ne pouvaient que s'élever du niveau de la plaine. Le fait que Cornutus donne aux deux *aggeres* la même hauteur et une hauteur correspondant en somme à la dépression du col du Grand-Horloge, prouve qu'ils partaient d'un même soubassement et que leurs assises ne peuvent être cherchées que là.

2. L'*agger* bâti devant Avaricum (César, *B. g.*, VII, 24) avait 330 pieds de largeur. C'est le tort de la plupart des écrivains qui ont parlé de ces sièges, de s'être figuré les *aggeres* de César comme des jetées longues et étroites (60 pieds de large, 6 à 700 de long, Stoffel, pl. 9, pour celui de Marseille) : un *agger* d'attaque était, au contraire, un vaste remblai, parfois aussi large que long (cf. Rüstow, *Geschichte*, p. 322). « Quoi qu'on en dise, » dit justement de Folard (II, p. 495), « l'*agger* formait un quarré long. » — Nous ne pouvons pas accepter la théorie fort ingénieuse de Stoffel (t. II, p. 354, voyez son étude sur les *aggeres* antiques), qui distingue entre la *terrasse-cavalier*, parallèle à l'enceinte assiégée (p. ex. à Avaricum), armée de plusieurs tours, et la *terrasse-viaduc*, perpendiculaire aux murailles (p. ex. à Marseille et à Uxellodunum), ne portant qu'une tour. Cette distinction ne me paraît, pour l'antiquité, résulter d'aucun texte. Il pouvait y avoir des terrasses plus ou moins larges, pourvues d'une ou de plusieurs tours, mais il n'y avait pas entre elles des différences de nature.

3. Voyez le dessin des travaux d'approche d'Avaricum (cf. p. 331, n. 3), en faisant remarquer cependant que, dans cette restitution, le remblai, entre les deux parapets, aurait dû être élevé plus près de leur niveau.

quartiers indiqués par César et Cornutus : c'est, d'un côté, la route des Gaules, d'après le premier, et la butte de l'Ouest d'après le scholiaste[1]; c'est, de l'autre, le Port, l'Arsenal et la Ville Basse[2], d'après les deux écrivains. Les difficultés qui peuvent envelopper encore ces textes achèveront de se dissiper si l'on veut bien reporter sur un bon plan de Marseille[3] les travaux d'attaque décrits par Lucain, César et Cornutus.

4° *De l'emplacement de la terrasse.*

Le camp romain occupe, à l'Est, le sommet de la colline des Carmes, à 38 et 39 mètres d'élévation. En face de lui, à l'Ouest, les hauteurs marseillaises se terminent par l'éperon de l'Hôtel-Dieu (à 38 mètres) et la butte des Moulins (à 42 mètres)[4]. Entre ces deux systèmes de collines, à 26 mètres de hauteur, soit à 12 mètres en contrebas, s'accroupit un assez vaste col, large de 100 à 150 mètres, et d'une longueur à peu près égale dans sa partie basse; il y a de 200 à 230 mètres, à vol d'oiseau, entre le rebord des Carmes et celui de l'Hôtel-Dieu.

Cette croupe a été le nœud stratégique du vieux Marseille, j'entends de celui d'avant les travaux du second Empire. Là s'unissaient les voies qui descendaient des deux plus hautes buttes de la cité, les Carmes et les Moulins[5]; de là,

1. C'est évidemment le même côté, puisque l'un et l'autre l'opposent au côté du Port.

2. Que l'Arsenal ne doive être cherché que sur le Port et dans l'enceinte, c'est ce qui résulte du texte de César : par suite, il est impossible de le mettre ailleurs que dans la Ville Basse ou la Ville du Port, entre les anciennes places Saint-Jean et du Cul-de-Bœuf; enfin, pour qu'il pût être visé directement par l'*agger* de César, il faut le reculer entre la place Vivaux et la place Neuve. Il n'est pas admissible de le supposer à la place Lenche, comme le font Grosson (p. 228) et Verdillon (p. 114); Papon (p. 548) a été fort avisé en le supposant à la Poissonnerie Vieille, en quoi il a devancé Rouby et les autres.

3. Et un plan d'avant les grands travaux du second Empire. Nous reproduisons (planche III, à la fin du fascicule) la partie qui nous intéresse du plan de Demarest, le meilleur qu'on possède et de beaucoup (levé au 1/1000°, gravé au 1/2500°, 1802-1808, 1824). Comme ce plan, outre sa valeur artistique (la gravure est de Kardt et Warin), est un document cartographique de premier ordre, et fort peu connu, même de ceux qui ont étudié l'ancien Marseille, nous le donnons à ce titre, et nous ne reportons pas sur notre fac-similé l'indication des travaux de César : le lecteur suppléera aisément à cette lacune par les citations de rues et de monuments.

4. Il ne faut pas oublier que l'Hôtel-Dieu et les Moulins formaient en réalité une seule butte, et qu'au Moyen-Age la tour du Grand-Horloge était regardée comme flanquant *la Roque des Moulins* (Ruffi, 2° éd., t. II, p. 303; Grosson, p. 143).

5. Sans parler de la rue Sainte-Marthe qui venait des quartiers bas, et relativement nouveaux, de Saint-Martin et des Cours.

partaient les artères qui, contournant les Moulins, allaient aboutir aux deux centres historiques de la ville antique, la Major, le centre chrétien, la place de Lenche, le centre civil; de là, enfin, descendaient les rues qui rejoignaient les deux rivages de la mer marseillaise, par exemple, la rue de Négrel, vers le vieux port, la rue Fontaine-Neuve, vers l'anse de la Joliette. Le carrefour du Grand-Horloge, où s'amorçaient tous ces chemins, était un des principaux points organiques de Marseille. Aujourd'hui encore, malgré d'énormes nivellements de terrain, la place Centrale, qui a hérité de lui, en rappelle et en continue le rôle vingt fois séculaire : elle est le bas-fond où se perdent les ruelles descendues des hauteurs voisines, sur lesquelles demeure accroché le dernier lambeau de la vieille ville; elle est le détroit par où passe la rue de la République, qui joint l'ancien port et le nouveau, les deux régions vitales du Marseille contemporain.

Or, dans les temps gréco-romains, *au nord* du carrefour et du col du Grand-Horloge, à l'extrémité de ces rues que nous voyons descendre le long de la croupe, en contrebas de toutes ces hauteurs, arrivait la route des Gaules, celle dont parle César, et qui, à peu de choses près, est demeurée invariable jusqu'après le Moyen-Age[1]. — *Au sud,* au contraire, de cette même croupe, dans la partie basse de ces rues qui dévalent en pente rapide, se trouve le Vieux Port, qui est celui des Phocéens, et s'allongeait au temps de César cette « Plaine », qui renfermait leurs arsenaux.

Figurez sur cette croupe, et parallèlement à la direction qu'elle suit, de l'esplanade des Carmes au mamelon de l'Hôtel-Dieu, la terrasse d'attaque telle que la décrit Lucain : un

1. Il est possible que la rue de Lorette et la rue du Petit-Puits marquent la direction de la plus ancienne route des Gaules; il est possible encore que seule la rue du Petit-Puits ait été un segment de cette plus vieille route (si on la fait passer par la rue Malaval et la tour Sainte-Paule); mais il est en tout cas certain que, dès l'origine, la route des Gaules venait aboutir à l'extrémité occidentale de cette même rue, d'où elle gagnait la place de Lenche par la rue de l'Évêché, et je ne serais pas loin de croire que la Porte des Gaules, au temps de César, fût au carrefour des Treize-Coins. — Au Moyen-Age, la *Porta Gallica* ou Porte Galle (et ce nom remonte au moins à l'époque romaine, on le trouve en 1151, Albanès, col. 70), était soit à la hauteur de la tour Sainte-Paule et à l'extrémité de la rue Malaval (Verdillon, p. 111; car il y avait une porte à cet endroit, Ruffi, 2e éd., t. II, p. 295), soit à l'extrémité de la rue de la Joliette (Ruffi, *ibid.;* Clerc, p. 22).

remblai au centre, au nord une muraille solide qui l'épaule, au sud une muraille semblable, et chacun des deux flancs surmonté de sa tour. L'ensemble de l'œuvre, s'étendant sur une largeur et une longueur de 300 pieds, sera bien, suivant le mot du poète, « une vaste levée unissant deux collines opposées ». Mais, d'autre part, il sera, comme le dit César, « conduit de deux points différents »[1]. La plate-forme et la tour du Nord viseront l'Hôtel-Dieu et les Moulins, c'est-à-dire la Ville Haute qui, ainsi que le rappelle Cornutus, « s'élève du côté de l'Ouest », et cette même ligne de travaux dominera, à 300 mètres au plus, « la route des Gaules » mentionnée par César. En revanche, la tour et la jetée du Sud menaceront et surplomberont, à une distance égale ou moindre, les rives du Port et les Arsenaux de la Ville Basse.

On me reprochera sans doute de n'avoir voulu à aucun prix sacrifier le témoignage de Lucain. Mais, quand il s'agit de juger les textes, l'effort doit tendre à ne prononcer que les condamnations nécessaires.

CAMILLE JULLIAN.

APPENDICE

NOTE SUR LA TOPOGRAPHIE DE MARSEILLE GRECQUE[2]

Le très grand mérite de M. Clerc a été d'oser ramener l'étendue de Marseille antique à ses justes proportions : et ce mérite a été assez reconnu ailleurs pour que nous n'ayons plus à y insister. Le premier, en outre, il a placé le Camp de César où il devait être, sur la hauteur ou la butte des Carmes.

1. Il nous est impossible d'indiquer à coup sûr, sur ce point, le tracé des murs de la ville assiégée; mais il est vraisemblable (et c'est le parcours indiqué par Clerc, cf. ici, p. 343), qu'ils correspondent à la rue des Petites-Ecuelles. La tour du Nord les heurtait au carrefour de la rue des Cartiers ou plus à gauche; la tour du Sud les rencontrait à l'extrémité Nord de la rue de la Roquette.

2. A propos des travaux de Clerc (sur lequel voyez *Revue des Études anciennes*, 1899, p. 312) et de Maurin (cf. ici même, p. 330, n. 1).

A cette dernière théorie, M. Maurin, dans un travail fort soigné et intelligemment fait, a adressé certaines objections :

1° La plate-forme des Carmes, qui n'a peut-être pas dix mille mètres carrés, est bien petite pour servir à l'emplacement d'un camp. — On peut répondre à cette objection (que nous avions prévue[1], et qui est incontestablement très forte), que Lucain appelle cette plate-forme *parvus campus*[2], et que l'armée de César a fort bien pu n'être pas réunie tout entière dans le camp dressé sur la butte des Carmes[3].

2° La vallée qui séparait le camp et la ville était, dit M. Maurin, « large et profonde » : or, le vallon entre Carmes et Moulins est profond, mais fort étroit. — Mais César dit simplement *vallis altissima*[4] : ni lui ni Lucain ne mentionnent la largeur du vallon compris entre la cité et le camp.

3° Les sources étant fort nombreuses dans les vallons de Saint-Martin et de Saint-Charles, les remparts de la cité devaient border ces deux vallons. — Mais les sources ne sont pas moins nombreuses dans les vallons de l'Ouest, ceux des Carmes et de la Joliette, et c'est là que se trouvaient les *fontes et pabula* dont parle Lucain[5].

4° L'eau était rare sur la butte Saint-Laurent : les assiégés en ayant en abondance, devaient la prendre au pied des Carmes, et la ville, par conséquent, s'étendait jusque-là. — Rien n'est moins certain que cette disette d'eau sur la butte Saint-Laurent, où les puits ne manquaient pas au Moyen-Age[6].

*
* *

Sur certains points de l'enceinte, d'autre part, il est peut-être possible de présenter des hypothèses autres ou plus précises que celles de M. Clerc.

1. *Revue des Études anciennes*, 1899, p. 313, n. 3. Maurin, p. 482.

2. *Pharsale*, III, 376.

3. Il y eut deux camps dressés devant Gergovie (VII, 36), et celui qui était le plus près de la ville assiégée était le plus petit. De même, dans le campement en face d'Arioviste (I, 49), il y a un grand et un petit camp.

4. II, 1, § 3. Maurin, p. 482. M. Maurin dit que ce vallon des Carmes, se prêtant mal à la culture, ne peut convenir au mot *arva* de Lucain. Je ne suis point d'accord avec lui.

5. *Revue des Études anciennes*, 1899, p. 315. Maurin, p. 482.

6. Grosson signale (p. 226) des traces d'antiques aqueducs dans les constructions de la place de Lenche (cf. *Statistique*, III, p. 387). — M. Maurin pense (p. 483) que la piscine établie par les Marseillais et où allèrent aboutir les mines des Romains (Vitruve, X, 22) était située au pied des Carmes, vers le Port. Je la placerai plus volontiers entre la place de Lenche et les Treize-Coins : elle a pu être aisément alimentée par les eaux de la butte des Moulins (*e puteis*, dit Vitruve : fontaine de Caylus, puits Baussenque, puits et fontaines Saint-Laurent, puits du Denier, fontaine Saint-Pierre, etc.). Voyez sur les eaux de la butte Saint-Laurent, Fabre, *Les rues de Marseille*, t. I, 1867, p. 202 et s. (« les eaux abondent dans tout le quartier. » p. 368). Dans cette même piscine, il n'était pas impossible de transporter l'eau *e portu*, comme dit Vitruve (en admettant que Vitruve n'ait point dit « port » pour « mer »).

I. Que la muraille grecque, du côté de la pleine mer, commençât à la Major et pas plus loin vers le nord, M. Clerc a eu raison de le dire. — Mais il ajoute que, dans ces conditions, la vieille église cathédrale de la Major se trouvait dans une situation singulièrement excentrique[1], et il s'en étonne. — Je vois au contraire dans cette situation de la cathédrale primitive une preuve que les vieux murs étaient là : beaucoup de nos cathédrales françaises ont été précisément bâties à un angle des plus vieux remparts, c'est le cas de Notre-Dame de Paris, de Saint-André de Bordeaux, et de bien d'autres.

II. Je suppose que le rempart grec longeait, en venant de la mer, le nord de la Major et de la chapelle des Pénitents, et filait ensuite droit vers l'est, par la rue du Panier. Sur ce point, il était percé d'une porte, sans doute la Porte des Gaules, à la hauteur des Treize-Coins et de la rue de l'Évêché. C'est ce rempart qui servait, en 1163, de limite méridionale à la juridiction paroissiale de Saint-Martin ; une charte dit, à cette date : *a veteribus muris civitatis usque ad portale quod est juxta mare, et inde tendit per vetus vallum* dans la direction du pied de la butte des Carmes[2].

Sur cette partie du parcours, M. Clerc et moi ne sommes point d'accord. — D'une part, il fait descendre les remparts vers le sud, laissant les Moulins en dehors de l'enceinte. Nous plaçons les Moulins, au contraire, au sud et en dedans de l'enceinte, et cette charte de 1163 semble bien l'indiquer[3]. — D'autre part, M. Clerc suppose que, dès l'époque romaine, ces murailles furent abandonnées et que l'enceinte

1. Clerc, p. 16.

2. Albanès, *Gallia christiana novissima, Marseille*, col. 79, année 1163. Plus loin, dans cette même charte, *quicunque parrochianorum habitantium a veteribus muris civitatis* désigne les paroissiens de la Major, au sud de ces vieux murs du côté de Saint-Sauveur. — Dans la partie comprise à droite de la Porte de Gaule, le rempart a dû servir de limite entre la ville épiscopale et la ville vicomtale. — Il fut démoli entre 1163 et 1219, puisque à cette date la limite est marquée par la rue du Panier (Albanès, n° 221). — Je pose la question suivante sans pouvoir la résoudre : la *turris Judaica* et la *turris Rostagnerii* qui firent partie de l'évêché, situé près de la Major et adossé aux remparts, n'étaient-elles pas d'anciennes tours de ce rempart? (voyez sur ces tours, Ruffi, 2e édit., t. II, p. 302 ; Fabre, t. I, p. 176; Teissier, *Marseille au moyen âge*, 1892, p. 77). Mais il faudrait retrouver la situation précise de cet Archevêché, qui demeure incertaine.

3. Elle n'est autre que la charte de 1072 *(sic)* que cite Ruffi (II, p. 293). Autres motifs pour englober les Moulins dans l'enceinte : le danger auquel ils auraient exposé Marseille, s'ils avaient dominé les remparts du dehors ; la scholie de Lucain (cf. ici, p. 336). — Mais il y a à alléguer, contre ce tracé, la présence, à la base de la tour de Sauveterre (aux Accoules, cf. Ruffi, II, p. 53), d'un pan de muraille antique. M. Clerc a tiré argument de ce fragment pour exclure les Moulins de l'enceinte (p. 16). Un second argument est fourni à M. Clerc par le texte de César (II, 5): *Ex castris atque omnibus superioribus locis prospicere in urbem;* ces lieux élevés ne peuvent être, dit-il, que les Moulins. Mais on peut répondre à M. Clerc : 1° que ce fragment des Accoules n'est pas nécessairement celui d'un rempart grec ; 2° que le texte de César peut désigner les gens qui, des collines Saint-Charles et du Lazaret, apercevaient les Grecs qui *ex muro manus tenderent.*

de la ville s'étendit de ce côté plus au nord, au fond de l'anse de la Joliette et le long du boulevard des Dames, là où nous trouvons les remparts du treizième siècle. Je crois au contraire que ce recul des remparts vers le nord n'eut lieu qu'au Moyen-Age, et que l'enceinte grecque de la Major et de la rue du Panier a servi à peu près telle quelle jusque vers le XIIe siècle[1].

III. Au delà de la rue du Panier, le rempart suivait la crête du col qui sépare les Moulins et les Carmes (rue des Petites-Ecuelles), jusqu'à la hauteur du Grand-Horloge. Sur ce point, mon tracé retrouve celui de M. Clerc. — Une porte devait être, à cet endroit, percée dans l'enceinte, pour donner accès à ceux qui, venant du Nord, voulaient descendre directement vers le Port[2].

IV. A l'ouest du Grand-Horloge, M. Clerc suppose, comme tracé du mur grec, le bas de la butte des Carmes (rue Sainte-Marthe et rue de la Couronne), puis, tournant vers le sud, le vallon de Saint-Martin (rue de Sion, etc.) jusqu'aux Augustins sur le Vieux Port : il donne à Marseille antique les quartiers des Prêcheurs et des Augustins. Ses arguments, uniquement archéologiques[3], sont les fragments de remparts rencontrés : 1° au bas de la rue des Grands-Carmes[4]; 2° dans la

1. C'est au XIIe siècle, je suppose (au XIIe, dit Kiener, *Verfassungsgeschichte der Provence*, 1900, p. 212), que l'enceinte a été définitivement portée le long de la ligne marquée par la porte de la Joliette, la tour Sainte-Paule, les boulevards du Belloi et des Dames, le revers nord-est des Carmes, la rue de l'Échelle, etc., jusqu'aux Augustins. C'est ce qui me paraît résulter des documents suivants : 1° à la date de 1151, cette ligne qui limite au nord la ville épiscopale, n'est point encore fortifiée, si ce n'est peut-être du côté extérieur de la butte des Carmes (autrement on ne lirait pas, Albanès, n° 149 : *Villam suam episcopus muniat et claudat*); 2° le *vetus vallum*, dans l'acte de 1163, est la partie ancienne du rempart (vers la Major), qui s'oppose à la partie nouvelle (vers Saint-Martin et peut-être aussi vers la Joliette) : le rempart aurait-il été reculé entre 1151 et 1163? 3° la région comprise entre la Major et la Joliette était alors, semble-t-il, fort peu bâtie (Albanès, nos 1104 et 1108); 4° en 1219 (*id.*, n° 221), cette même ligne était marquée depuis la Joliette jusqu'aux Carmes, non par un rempart de pierre, mais par ce qu'un acte appelle *tapia* (« mur de terre », dit du Cange, cf., à cet endroit, le quartier du *Terras*).

2. Acte de 1163 : *Per vetus vallum usque ad aliud portale de Parpillon*. Suivez également le tracé de l'acte de 1219, où cette même porte est appelée *portale Macelli Novi*. Elle devait se trouver à l'extrémité nord de la rue des Cartiers, *via Macelli Antiqui* au XIVe siècle [ne serait-ce pas le même marché? Teissier, p. 100 et 171]. Tout ce quartier a été entièrement remanié au XVIIIe siècle lors de la construction de l'Hôtel-Dieu, et pour préciser sur cette partie des remparts, il faudrait reconstituer la topographie de la région vers 1650.

3. M. Clerc aurait pu tirer une nouvelle preuve du fait qu'au Moyen-Age la rue Sainte-Marthe servait à peu près de limite entre les juridictions paroissiales des Accoules et de Saint-Martin (Albanès, col. 79), et entre les villes épiscopale et vicomtale (*id.*, n° 221).

4. Aujourd'hui disparu. Une reproduction faite par Augier et conservée au Château-Borély indique que ce fragment aurait été découvert (en 1865 ou 1866) lors du percement de la rue de la République. On ne peut parler qu'avec une extrême défiance de cette reproduction et de ce renseignement. D'autant plus qu'aucun des érudits qui ont parlé de ces fouilles, Penon, Fabre, etc., ne me paraît avoir connu ce fragment. Il faudrait dépouiller (s'ils existent) les procès-verbaux de la Commission archéologique de ce temps-là.

rue Sainte-Barbe[1]. — On peut opposer à ces arguments les suivants, qui ne sont pas, du reste, décisifs : 1° s'il y avait eu un rempart ancien au pied méridional des Carmes, l'évêque n'aurait pas eu besoin, au XIIe siècle, de faire enclore sur ce point cette butte, qui lui appartenait[2] ; 2° on n'aurait pas appelé, à la même époque, *vallum novum* le rempart du côté du vallon de Saint-Martin[3].

Un autre tracé de la muraille grecque a été, sur ce point, proposé au XVIIIe siècle par les archéologues marseillais. A la tour du Grand-Horloge, elle tournerait droit vers le Sud, suivant en pentes rapides la direction de la rue de la Roquette et de la rue Torte[4]. — Les arguments allégués sont du même ordre que ceux de M. Clerc : des pans de grande muraille trouvés aux abords de la Poissonnerie Vieille[5]. — Deux objections peuvent être faites à ce tracé, et M. Clerc me les indique lui-même dans ses lettres : 1° l'enceinte de Marseille serait alors singulièrement réduite[6] ; 2° la découverte des stèles de la rue Négrel (située en dehors de ce tracé) indique qu'il y avait là un temple, et un temple de l'enceinte[7].

1. Ce fragment conservé, ou plutôt reconstitué, dans la cour du Château-Borély, est indiqué comme trouvé en 1883 (*Catalogue* Frœhner, n° 1). Un troisième fragment, semble-t-il, aurait été en même temps trouvé rue Sainte-Marthe. — Mais : 1° aucun de ces trois fragments n'est du même appareil ; 2° nous ne tenons ces renseignements et ces reconstitutions que d'une source sujette à caution (*experto crede*), celle d'Augier ; 3° Augier lui-même n'a jamais précisé et s'est souvent contredit en parlant de ces fragments (Clerc a présenté lui-même ces observations, p. 15).

2. Charte de 1151 (Albanès, n° 149) : *(Episcopus) vallum ante praedictam rocham nulle modo faciat donec,* etc. En revanche, peu après, *claudere poterit vallis,* etc., en 1164 (*Cartulaire de Saint-Victor,* II, p. 578 ; Albanès, n° 164). Et la butte est, en effet, dès 1163 et 1164, *cincta vallis* (Albanès, n°s 161 et 164). Le règlement de 1163 (Albanès, n° 161), appelle ce *vallum de Roca Barbara, vallum novum.* Cf. ici, p. 343, n. 1. — Je dois ajouter que tous ces textes ne sont pas clairs, et qu'il reste, sur cette topographie marseillaise au XIIe siècle, infiniment d'incertitudes.

3. Voyez la note précédente.

4. Grosson, p. 7 (il est vrai qu'il regarde cette enceinte comme postérieure à César, et le résultat d'un retrécissement de Marseille, p. 143). — Grosson est complètement dénué de critique ; mais il a eu entre les mains des manuscrits de 1600, dont les auteurs ont vu un état de choses bien plus près de l'antiquité, les premiers grands remaniements de Marseille (Hôtel-Dieu) étant postérieurs à cette date. — Papon, I, p. 23 et 548.

5. Grosson, p. 7 : En 1742, à la Poissonnerie Vieille, découverte de « remparts en pierre de taille », genre Cap Couronne, « avec un corridor où deux hommes passaient librement de front », on en a construit les caveaux de la Poissonnerie.— La *Statistique,* II, p. 771, insinue qu'on a trouvé un coin de ce rempart à la rue Grotte-de-Village, près la place Neuve.

6. Mais faut-il supposer la ville si grande? Et puis, avec ce tracé, si elle perd les Augustins et les Prêcheurs, que lui donne Clerc, elle n'en conserve pas moins les Moulins et le quartier Baussenque qu'il lui enlève, et cela ne fait pas une superficie très différente.

7. Sur ces stèles, cf. Fabre, *les Rues de Marseille,* t. V, p. 391 ; *Catalogue* Frœhner, n°s 28-63 ; Clerc, p. 20. — Il est vrai qu'on peut répondre à M. Clerc qu'on peut faire descendre la muraille plus à droite, au delà et le long de la rue Négrel. Il est enfin possible que les remparts se soient développés en se rapprochant du port, et parallèlement a lui, le long de la rue Coutellerie.

C'est pour cela que, jusqu'à nouvel ordre, j'hésite, sur ce point de la ville, entre le tracé de M. Clerc et celui des vieux Marseillais, mais je n'hésite qu'entre ces deux.

*
* *

En ce qui concerne la topographie intérieure de la ville grecque, l'essentiel est de distinguer la Ville Haute (buttes Saint-Laurent et des Moulins), et la Ville Basse : c'est ce que M. Clerc, s'aidant de la scholie de Cornutus, a fort bien fait[1]. On remarquera à ce propos l'ancienneté de cette division, qui persistera, mais modifiée sur certains points, jusqu'au Moyen-Age[2].

Comme les deux principales voies de Marseille grecque, je regarde la rue de l'Évêché[3], qui menait de la Porte de Gaule à la place de Lenche, et la rue Caisserie, qui conduisait de cette même place à la Ville Basse et à l'Arsenal[4].

Je considère enfin comme acquis[5] que la place de Lenche est l'ἀγορά de la ville grecque. — J'ajoute qu'elle est demeurée le *forum* de la ville romaine[6], la « Place » par excellence du Moyen-Age. Comme elle servait de limite à la Ville Haute et à la Ville Basse, au Bourg des Évêques et à la Cité des Vicomtes, elle était le *forum commune* des deux cités[7]. Et si on arrête la ville grecque au Grand-Horloge et à la Poissonnerie Vieille, il faut avouer que la place de Lenche était son centre naturel : elle est bien campée sur le col qui sépare les deux buttes où Marseille s'élève, elle est située à égale distance du Port Antique et de la mer extérieure, du cap des Moulins qui surveille la terre, du cap Saint-Jean qui ferme la rade.

1. Cf. *Revue des Études anciennes*, 1899, p. 313.

2. Il se pourrait que ces deux villes correspondissent aux deux parties de la cité de Marseille, partagée entre Sigebert et Gontran (Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, VI, 2, qui dit *partem Massiliae*, ce qui signifie la ville plutôt que le territoire; Longnon, p. 448, suppose le partage du territoire; Kiener p. 25, celui de la ville).

3. *Via Francigena, Francia, Francisca,* au Moyen-Age (Teissier, p. 142, 143). Le port de la Joliette est à son extrémité, *portus de Porta Gallica.*

4. Sur l'Arsenal, cf. plus haut, p. 338, n. 2.

5. Cf. Clerc, p. 17.

6. Quelques inscriptions non-funéraires viennent de là (*Corpus*, XII, 402, 411; *Corpus* grec, 2433). — La place Vivaux peut être également ancienne.

7. Acte de 1217 (Albanès, n° 217) : *Commune forum tam burgi quam civitatis.*

BULLETIN HISPANIQUE

TROIS VILLES PRIMITIVES NOUVELLEMENT EXPLORÉES

(LOS CASTILLARES — LOS ALTOS DE CARCELEN — LAS GRAJAS)

Dans un coin perdu de la province d'Albacete, éloigné aujourd'hui de toute ville importante et communiquant difficilement avec le pays environnant, était groupée, à une époque fort reculée, une nombreuse population. Ce groupement avait plusieurs centres, car on distingue encore les vestiges de diverses localités, dont trois au moins étaient assez considérables, si l'on en juge par l'étendue de terrain que couvrent actuellement leurs ruines. C'est sans doute à cause de leur situation au milieu d'une région peu connue que l'existence même de ces trois villes a échappé jusqu'à présent aux archéologues qui ont étudié l'Espagne. Une seule d'entre elles a été signalée, en ces quelques mots, par Juan Agustín Ceán Bermúdez, dans son *Sumario de las Antigüedades romanas que hay en España* (Madrid, 1832) : « Carcelen : pueblo del reino de Murcia en el partido de Chinchilla ; conserva trozos de fuertes murallas, bóvedas subterráneas. » Cette ville est sans doute, comme nous le verrons, celle qui s'élevait sur le *Cerro de los Castillares*. On sait que sinon dans toute l'Espagne, du moins dans la région du Sud-Est, le mot *Castillares* désigne tout ensemble de ruines anciennes. Il ne faut pas s'étonner que Ceán Bermúdez ait donné à celles-ci le nom de Carcelen, comme plus précis, et indiquant mieux la région et la Cierra, tandis qu'aujourd'hui il est réservé à un autre lieu. Los Castillares, pas plus que les deux autres villes dont il sera ici question, ne sont mentionnés sur aucune carte, à notre connaissance. Il est probable que depuis Bermúdez elles n'ont été visitées que par M. Pierre Paris et moi, accompagnés et guidés par notre ami D. Pascual Serrano, maître d'école de Bonete, en septembre 1899.

On se rend aux Castillares, en partant de la station de Bonete, par un chemin assez bien tracé, qui se dirige à peu près constamment vers le nord-ouest et traverse une grande partie du « termino » de

Higueruela. Après trois ou quatre heures de marche en plaine, on arrive à la Casa de Aparicio, puis à la Mata de la Estrella. Cet endroit, où le pays commence à être plus accidenté, mérite déjà d'attirer l'attention des archéologues. On y trouve, en effet, beaucoup de poteries de diverses époques, depuis la céramique ibérique pure jusqu'aux fragments de vases en terre de Sagonte. Quelques amphores y ont même été déterrées à peu près entières. La sculpture est représentée par un sphinx grossièrement taillé, aux formes massives; son attitude est celle d'un chien assis. Quoique sa valeur esthétique soit faible, il est intéressant par son ancienneté, car il paraît bien appartenir à l'art ibérique, et il se rattache nettement aux figures connues des *Sphinx d'Agost* au musée du Louvre, de la *Vicha de Balazote* au Musée de Madrid, et du *Sphinx de Bocairente* au Musée de Valence. M. Serrano projette de l'emporter à Bonete; mais un chariot sera nécessaire pour le transport d'un objet aussi lourd; en attendant, nous l'avons fait enterrer sur place, pour le protéger contre les intempéries et les avaries de toute sorte auxquelles on le laissait exposé.

***

A l'ouest de la Mata de la Estrella s'allonge la vallée d'un petit ruisseau; après l'avoir remontée pendant une heure environ, on voit enfin se dresser devant soi le Cerro de los Castillares. C'est une colline élevée et massive; les pentes, abruptes et rocheuses, se rejoignent en formant, dans la partie septentrionale, un dos d'âne assez étroit; vers le sud, une dépression se produit, et un plateau relativement large s'étend, surplombant les flancs de la colline. C'est surtout vers les bords de ce plateau que les rochers s'amoncellent et donnent au Cerro un aspect imposant et sauvage. En s'approchant, on reconnaît sans peine que ces blocs ont été taillés par la main de l'homme : ces masses rocheuses sont des murailles; ce sont des remparts formidables qui protégeaient une acropole primitive. Au couchant, le mur domine à pic le pied de la montagne, sans un accès, sans une brèche; au nord et au midi s'ouvrent deux défilés, qui devaient être les portes de la citadelle; à l'est, enfin, un sentier étroit, creusé dans le roc et facile à obstruer, permet seul d'arriver sur le plateau. Cet unique passage serpente un moment en montant, puis s'engage entre deux gigantesques pans de muraille, où il forme, sur un assez long parcours, une sorte de « chemin de ronde ». Les roches qui composent le rempart à cet endroit ont certainement été placées là par la nature; ailleurs, il paraît fait de blocs apportés par les hommes; et l'on se demande avec étonnement de quelle vigueur et de quelle patience devaient être doués ces êtres primitifs, pour avoir pu tantôt transporter de telles masses, tantôt tailler, creuser

et presque limer ces roches immenses avec les instruments si imparfaits dont ils pouvaient disposer; ils ont ainsi rendu leur citadelle absolument inexpugnable.

Quels pouvaient être ces premiers habitants de Los Castillares? Ce qui subsiste de leur cité nous renseigne bien mal. De leurs habitations, il reste quelques vestiges, assez pour qu'on en puisse tracer le plan : elles étaient bâties en longues files sur le plateau méridional; les murs épais, dont quelques pans se retrouvent çà et là, étaient faits de moellons; les chambres avaient toutes la même forme rectangulaire, avec une porte près d'un angle. Quelques fouilles extrêmement sommaires ont mis au jour un très petit nombre d'objets : une sorte de râpe préhistorique en pierre, servant à pulvériser les grains, qui figure actuellement dans la collection de M. Serrano, à Bonete, et trois balles de pierre, peut-être des fusaioles, — ou simplement des cailloux roulés et arrondis par les eaux. A une fort petite profondeur se trouvent aussi des fragments peu considérables de céramique ibérique : la terre — rouge ou noire — en est grossière, mal pétrie et mal cuite; ils paraissent avoir appartenu à des poteries de grande dimension, peut-être à des jarres immenses, comme on en fabrique encore dans la province de Murcie, par exemple à Totana, et qui servent à contenir l'eau, l'huile ou les grains.

Nous n'avons donc aucun renseignement précis au sujet de cette ville, sinon qu'elle date de l'époque qu'on est convenu d'appeler préhistorique.

*
* *

A moins d'une heure de marche de Los Castillares, à peu de distance vers l'ouest du petit hameau de Villa-Alba, on retrouve, à Los Altos de Carcelen, les restes d'une seconde ville non moins antique. Mais l'aspect en est bien différent : ce n'est plus une place forte, s'élevant sur une colline rocheuse et inaccessible; c'est une cité bâtie en plaine, au milieu de la campagne, dont aucun rempart ne l'isole. Les cultures, qui sans doute l'entouraient déjà dans les temps antiques, ont envahi les ruines; le peu qui restait de cette cité s'est fondu, pour ainsi dire, au milieu des champs; le labour a renversé les murs et en a dispersé les pierres; mais cet empiètement de la vie civilisée rend plus frappant le caractère pacifique de cette ville. Malgré les avaries que la charrue a fait subir aux murailles écroulées ou rasées, on y reconnaît encore les vestiges de nombreuses habitations : ici s'élève un amoncellement produit par plusieurs maisons éboulées; là, une ligne de moellons à fleur de terre trace nettement le plan d'une vaste chambre, avec une porte donnant sur la rue, ou plutôt sur une sorte de chemin qui serpente entre les murs. Au milieu de ce chaos, on trouve beaucoup de fragments de poteries, les uns entre les pierres

des maisons démolies, les autres dans les champs, mis au jour et souvent brisés par le soc ou par la pioche. Ils offrent, d'ailleurs, la plus grande variété : certains débris grossiers, analogues à ceux de Los Castillares, présentent, quoique moins nettement, les caractères distinctifs de la vieille céramique ibérique; d'autres sont moins anciens; d'autres enfin paraissent tout modernes. Ils ne nous apprennent donc rien sur l'âge de notre ville; la présence de poteries ibériques, et aussi ce que l'on peut distinguer de l'architecture primitive des maisons, prouvent bien sa très haute antiquité; mais tout ce qui en reste est en trop mauvais état pour que l'on puisse rien préciser.

***

La troisième cité dont nous avons pu reconnaître l'emplacement est bien mieux conservée que celle de Carcelen; elle est située à Las Grajas, et fait face à la colline du Molaton, point de triangulation fort important, que l'on a surnommé « La Hermosura de la España ». La superficie de cette ville est considérable : elle occupe toute la largeur d'un vaste dos d'âne, et s'y étend sur une longueur d'environ 700 à 800 mètres. De loin, on n'y aperçoit qu'un amoncellement énorme de roches grises, ici entassées confusément, là éparses à la surface du sol. Cependant, à un examen plus attentif, les maisons se distinguent nettement les unes des autres; on reconnaît même à certains endroits deux files d'habitations très régulièrement disposées, séparées par une avenue large et droite; on peut en suivre une assez grande longueur, puis elle se perd dans les herbes et dans les rochers : les maisons semblent alors pressées sans ordre les unes contre les autres, de manière à remplir tout l'espace disponible.

La place des murs extérieurs et des cloisons se reconnaît encore avec assez de précision pour que nous ayons pu lever le plan de quelques-unes de ces maisons. Leur forme est souvent rectangulaire, pas toujours cependant. Ce qui frappe au premier abord, c'est leur grandeur : l'une de celles que nous avons mesurées *(fig. 2)* n'a pas moins de 19 mètres de large sur $17^{m}50$ de long, et ce n'est pas une exception à Las Grajas. L'épaisseur des murailles est bien en harmonie avec ces dimensions considérables; dans la même maison, la largeur du mur extérieur est de 1 mètre, et celle des cloisons n'est souvent pas moindre. La structure en est très imparfaite : ces murs sont faits de grosses pierres, que de primitifs architectes ont apportées et placées parallèlement les unes aux autres; puis ils en ont rempli les interstices avec un blocage très irrégulier, où l'on ne retrouve pas la moindre trace d'un ciment ou d'un mortier quelconque.

La disposition intérieure de ces maisons apparaît encore nettement,

grâce à l'état de conservation relativement bon de ces murailles. Quelques-unes sont fort simples : un vaste rectangle, avec une seule porte sur un des longs côtés; à l'intérieur, une cloison, avec une autre porte correspondant à la première, sépare l'habitation en deux chambres; un vestibule et une grande salle *(fig. 1)*. D'autres ont une économie plus compliquée : celle dont nous avons déjà indiqué

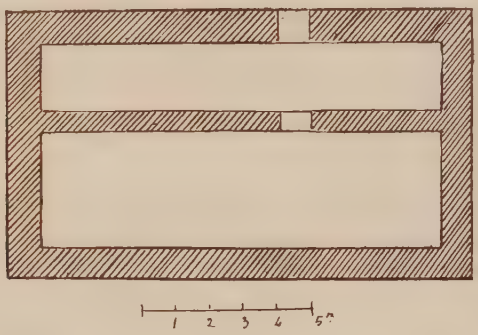

Fig. 1

les dimensions, de forme un peu irrégulière *(fig. 2)*, comprend une vaste pièce (14 mètres sur 13m50), avec deux entrées; puis trois petites chambres, dont deux communiquent avec la grande salle; la troisième forme comme une aile sur le côté droit de la maison, et communique seulement avec la petite chambre contiguë; cette dernière contient les restes d'un puits, chose fréquente à Las Grajas. Ce sont là deux habitations de genre fort différent : dans la première, la même pièce, qui en occupe la majeure partie, servait sans doute à tous les usages domestiques, comme cela se voit encore chez bien des gens d'humble condition. Dans la seconde, les petites chambres du fond, sans portes donnant sur la rue, devaient être des magasins ou des greniers, où l'on serrait des objets de toute sorte; et la pièce de devant, n'étant plus encombrée, était alors une espèce de salle d'honneur ou de festins. On n'oserait prononcer le mot de *palais* à propos de demeures si primitives; mais la seconde habitation devait du moins être plus luxueuse et mieux aménagée que la première; et la meilleure disposition de ses pièces, aussi bien que leur nombre plus grand, fait supposer qu'elle appartenait à des gens d'un rang plus élevé.

Les types de maisons sont d'ailleurs fort variés. Il y en a qui se composent de deux chambres, dont la plus petite, située par derrière contient le puits. D'autres présentent une disposition analogue à la grande habitation que nous avons décrite, avec, en plus, un vestibule

précédant et protégeant la salle; le fond est occupé par deux petites pièces, et le puits est dans celle de gauche (*fig. 3*).

Tels sont les renseignements que l'étude de l'architecture nous a donnés sur Las Grajas; malheureusement, rien n'est venu les compléter : ni dans les chambres, ni dans les puits, ni dans les rues, nous

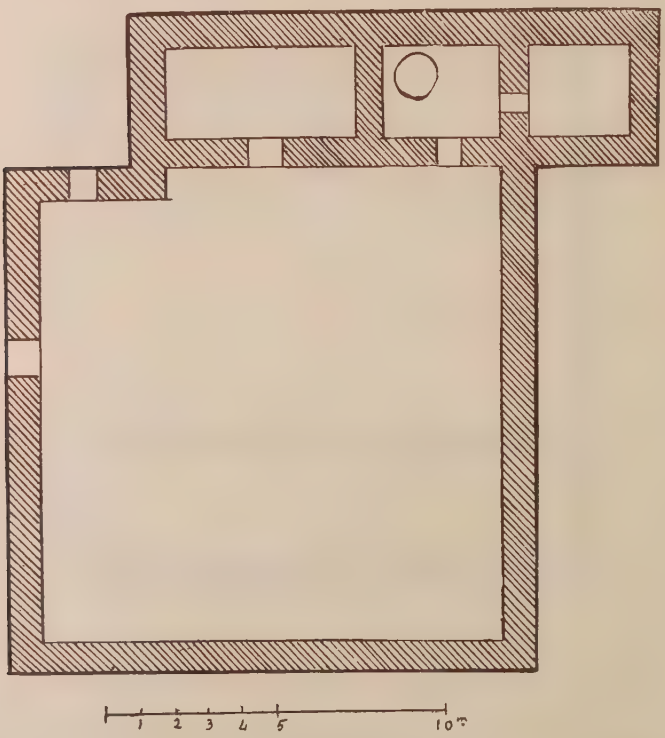

Fig. 2.

n'avons pu trouver le moindre objet; aucun résultat n'a été produit par les fouilles que nous avons essayées; le sol n'a livré aucun des dépôts qui ont dû lui être confiés.

Cependant aucune hésitation n'est possible : il y a unité complète entre les ruines de los Castillares, de Carcelen et celles de Las Grajas. Les murs sont édifiés de la même manière, les constructions distribuées de même à la surface du sol. On pourrait interposer quelques parties du terrain sans modifier l'aspect de chacun des ensembles. Du reste, les mêmes dispositions s'observent dans des villes dont l'origine ibé-

rique ne saurait être douteuse, comme Méca, près d'Almanza. L'absence de céramique à Las Grajas est un phénomène curieux et quelque peu déconcertant, car aucun pays, pas même la Grèce antique, ne semble avoir fait un si abondant usage des vases en argile que l'Espagne, et c'est encore, je crois, en Espagne qu'il se fait de nos jours la plus grande consommation de poteries. Peut-être faut-il admettre que Las

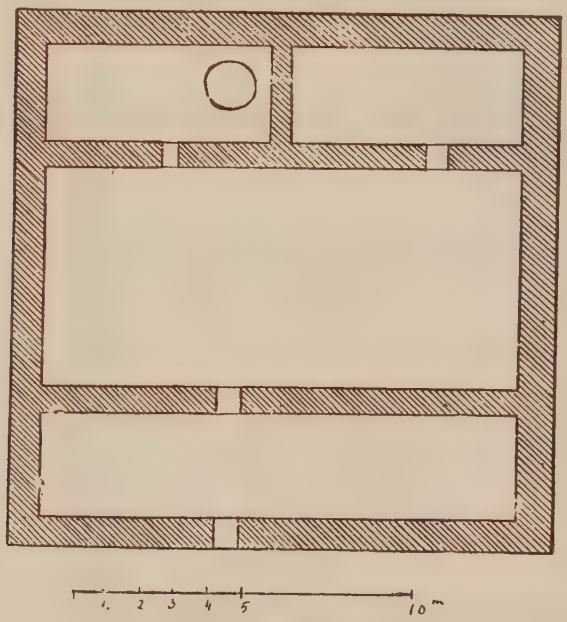

Fig. 3.

Grajas est une station d'âge extrêmement reculé, antérieure à l'invention de la terre cuite en Espagne. C'est une déception pour l'archéologue que de ne pouvoir se poser, à propos de ces ruines désertes, que des problèmes qui restent sans solution. Quels noms portaient ces localités? quelle langue parlaient leurs premiers habitants? A ces questions, aucune réponse ne peut être donnée. Les mœurs et la civilisation de ces hommes, l'époque où ils ont élevé leurs villes, ne nous sont pas connus davantage. C'étaient vraisemblablement, d'après les quelques traces qu'ils ont laissées, des Ibères primitifs, fort inhabiles encore dans la fabrication de leurs ustensiles et la construction de leurs demeures; leurs murs comme leurs poteries sont grands, solides, mais décèlent une profonde ignorance de tous les arts. Enfin, parmi tous les

objets trouvés dans les ruines, pas un seul ne trahit l'influence d'une industrie étrangère.

Mais nous devons insister sur ce point que notre exploration a été nécessairement très sommaire. Nous avons voulu seulement signaler trois stations — parmi bien d'autres qui sont restées non moins obscures — qui mériteraient une étude attentive. Il faudrait relever scientifiquement le plan des ruines; ce serait l'œuvre utile, mais assez longue, d'un arpenteur, à défaut d'un architecte; il faudrait aussi faire des fouilles sur la pente des fortifications de Los Castillares, parmi les maisons écroulées de Carcelen, dans les puits de Las Grajas; nous n'avions, pour entreprendre ces recherches, ni les ressources, ni le temps nécessaires.

Pierre WALTZ.

PETIT TAUREAU IBÉRIQUE, EN BRONZE, DU MUSÉE PROVINCIAL DE BARCELONE

(Planche IV)

M. Léon Heuzey vient de publier dans les *Monuments et Mémoires* de la Fondation Piot (1900, p. 115 sqq. et pl. XI) une pénétrante étude sur le *Taureau chaldéen à tête humaine*. A propos d'une statuette chaldéenne en stéatite noire récemment acquise par le Louvre, il étudie les dérivés du type en Espagne, et, en particulier, la fameuse *Vicha de Balazote*, entrée depuis peu au Musée archéologique national de Madrid; puis, après avoir comparé le type chaldéen avec le type grec d'Achelous qui en a été naturellement tiré, il formule des conclusions importantes au sujet de la sculpture ibérique. Ce lui est une occasion de revenir avec une savante précision sur la théorie, qui lui est chère, de l'antériorité et de la prépondérance de l'influence orientale sur la sculpture indigène de l'Ibérie, et il y trouve l'affirmation de plus en plus certaine des idées qu'il a le premier émises à propos des découvertes du Cerro de los Santos, et dont la découverte du buste d'Elche est une éclatante justification.

En lisant ce mémoire, je me suis rappelé que j'ai photographié, il y a deux ans, au musée de Santa-Agueda, à Barcelone, grâce à la complaisance de mon ami, M. Elias de Molins, conservateur de ce musée, une petite figurine de bronze que je regrette de n'avoir pas signalée à M. Heuzey en même temps qu'un vase d'Emporiæ (au musée de Gérone) à l'image duquel il a bien voulu faire les honneurs de son travail. C'est un taureau accroupi, que représente notre planche III; je crois qu'il apporte, pour son humble part, un argument aux théories de mon illustre maître.

Le catalogue du musée le désigne et le décrit comme il suit, à la page 216, n° 298 :

« Le bœuf Apis, avec les cornes sans le croissant. L'un des yeux, en » verre, est conservé. L'objet semble avoir été plaqué sur quelque » meuble.

» Bronze. Hauteur, 8 centimètres[1]. Collection Fortuny. »

De mon côté, j'ai noté que le bronze a une jolie patine verte. La tête seule est en ronde bosse; tout le corps est estampé; un tenon,

1. Ma mesure est un peu différente : 9 centimètres de largeur, 7 centimètres depuis la pointe des cornes jusqu'aux sabots.

placé au centre de la cavité formée par le ventre, servait à fixer l'objet. L'animal, dont la tête est tournée de face, tandis que le corps se présente de flanc, est accroupi. Ses deux jambes, du côté du spectateur, sont repliées sous son corps, et les deux sabots se rejoignent. L'autre patte de devant est repliée de telle façon que le sabot poserait à plat sur le sol, si le sol était figuré. L'autre patte de derrière ne paraît pas; mais, sous le genou de celle qui est modelée, on voit une sorte de tige verticale à la surface de laquelle sont creusées des stries en spirale, comme celles d'une corde; c'est la queue de l'animal, bien que l'on ait quelque peine à la reconnaître, car on en voit mal la naissance et elle passe derrière le genou plié qui en cache une partie. L'œil gauche est creux, mais la cavité de l'œil droit, comme cela est signalé au catalogue, est remplie d'une matière que le rédacteur croit devoir être du verre et qui m'a paru, à moi, être la tête d'un petit clou de métal.

Il faut remarquer les quatre lignes burinées sur la croupe et le ventre; elles indiquent, semble-t-il, les plis des articulations; les deux séries de petits traits parallèles qui les accompagnent sont destinées à marquer le froncement de la peau, ou, ce qui est plus probable encore, les poils, car des traits du même genre se retrouvent sur le front, entre les cornes et au-dessus des yeux. Il ne faut pas songer à y voir la queue retournée et passée en sautoir.

Tout cela forme un ensemble fort laid et d'exécution plus que maladroite. Aussi n'ai-je pas la prétention de présenter ce petit taureau comme une œuvre d'art: c'est un simple document, mais à ce titre il ne manque pas d'intérêt, si l'on réussit à en préciser l'origine.

J'ai dit que le catalogue du Musée y reconnaissait « le bœuf Apis ». Le bronze, d'ailleurs, est classé dans la section égyptienne, parmi quelques figures d'Osiris, d'Horus, d'Isis, quelques *schebeti,* et des scarabées. C'est là une erreur manifeste; elle s'explique par ce fait que le taureau, comme toute cette petite série égyptienne, provient de la même collection Fortuny. D'autre part, M. Elias de Molins a bien voulu me donner ce renseignement verbal que la provenance du bronze est Arles, en Provence. J'ai peine à admettre cette origine, d'autant que quelques vases à décor linéaire ou floral, conservés au même musée, et dont la fabrication ibérique est certaine, sont aussi indiqués comme apportés d'Arles.

Pour moi, il n'est pas douteux que ce petit ornement est de fabrication ibérique. On n'en connaîtra jamais, sans doute, la provenance exacte, mais j'inclinerais à croire qu'il vient ou d'Emporiæ, ou plutôt encore des îles Baléares. En effet, la patine verte est absolument la même que celles des grandes et superbes têtes de bœufs et de vaches trouvées à Costig, que j'ai publiées dans la *Revue archéologique* [1].

1. *Revue archéologique*, 1897, t. I, pl. 138.

Ces têtes sont des œuvres de premier ordre, et le bronze de Barcelone n'est qu'un très médiocre produit industriel. Mais on y retrouve pourtant des traits communs, tels que les cornes disposées en forme de lyre, les yeux creusés pour recevoir un globe de matière différente, surtout les incisions du burin qui marquent les cils et le froncement des sourcils, les poils sur le front et sur le flanc, et le mouvement de l'épaule et de la cuisse. J'ai, du reste, eu l'occasion de signaler un certain nombre de petits bronzes ibériques qui représentent des bœufs ou des têtes de bœufs [1]; ils ne forment qu'une très minime fraction de la série de ceux que j'ai vus et notés au musée de Madrid, et un peu partout en Espagne.

Ce point établi, — je sais bien que je n'apporte pas de preuves absolues, mais en ces sortes de choses l'expérience d'un archéologue voué depuis plusieurs années à l'étude des monuments ibériques peut avoir quelque valeur, — ce point établi, je n'ai pas de peine à retrouver dans ce petit monument les mêmes influences orientales qui caractérisent si nettement les principales sculptures du *Cerro de los Santos*, du *Llano de la Consolacion* et de *Redoban*, les *Sphinx d'Agost* au musée du Louvre, la *Vicha de Balazote* et, tout au sommet de la série, ce chef-d'œuvre, la dame d'Elche.

Que l'importance du taureau comme figure religieuse ou décorative, en Phénicie, en Grèce, en Espagne, soit due à l'importance que la représentation de cet animal avait prise dans l'art chaldéo-babylonien, c'est un fait sur lequel on en peut croire M. Heuzey. En ce qui concerne plus particulièrement l'Ibérie, il faut noter que les tailleurs de pierre ou les bronziers de ce pays ont aimé à donner aux taureaux ou aux monstres dérivés du taureau l'attitude accroupie. Telle est la Vicha de Balazote [2], le Sphinx de Bocairente, au musée de Valence [3]; le taureau acéphale trouvé au Llano de la Consolacion (collection de notre correspondant D. Pascual Serrano, à Bonete) [4], le taureau analogue d'Agost (collection de D. Pedro Ibarra à Elche) [5], et un sphinx inédit, dont j'ai eu l'occasion de prendre un croquis sommaire à l'endroit même où il gît encore, à quelques kilomètres au nord de la station de Bonete, parmi des ruines dont le centre se trouve à la ferme appelée *La Mata de la Estrella* (termino de Higueruela, province

1. *Revue archéologique*, l. l. p. 151 et fig. 5, 6.

2. A. Engel, *Rapport sur une mission archéologique en Espagne* (1891). *Nouvelles Archives des missions*, III, 1892, p. 195, fig. 15. — Léon Heuzey, *Monuments et Mémoires*, 1900, p. 119, fig. 3.

3. Inédit.

4. C'est la figure que M. Engel signale comme un Pégase (*Rapport*, p. 194). Pégase est le nom donné par les archéologues du pays, et M. Engel s'en défie à juste titre. Cf. la *croupe de taureau*, signalée au même passage, le « *lion accroupi, la queue en sautoir* », *ibid.*, n° 8, et le n° 9, « *animal chimérique se rapprochant de celui de Balazote.* »

5. A. Engel, *Revue archéologique*, 1896, II, p. 206 (p. 5 du tirage à part).

d'Albacète)[1]. Or, cette attitude est on ne peut plus fréquente dans l'art chaldéo-babylonien ; ce qui la caractérise surtout, c'est que les pattes sont repliées sous le corps de façon que les sabots se rejoignent presque au milieu du ventre. C'est celle du taureau à figure humaine, dont la publication par M. Léon Heuzey donne occasion à la présente notice, et des figures similaires signalées dans le même article; c'est celle du taureau naturel et aussi d'autres animaux, comme le lion, sur nombre de monuments classiques de l'Orient[2].

C'est donc bien en Orient qu'il faut chercher le prototype du petit taureau de Barcelone. Deux détails permettent de faire un pas de plus. D'abord, j'ai dit que l'une des pattes de devant — celle du plan arrière — est relevée, et que le sabot semble poser sur le sol. Voilà une variante à l'attitude consacrée de l'animal couché, dans la statuaire et l'imagerie orientales. Mais cette variante n'est pas nouvelle. On la trouve quelquefois sur les monuments chaldéens; M. Heuzey en a publié un exemple intéressant d'après un très ancien bas-relief chaldéen du Louvre (*Monuments et Mémoires*, I, 1894, pl. II), et il en signale d'autres (p. 13 et p. 18, fig. A). Mais elle reste en somme exceptionnelle. Au contraire, elle est extrêmement fréquente dans les monuments de l'art mycénien. Si l'on veut bien parcourir simplement le volume de MM. Perrot et Chipiez consacré à la Grèce primitive, on retrouvera cette position donnée couramment à des animaux représentés sur des intailles; j'ai relevé les exemples suivants : planche XVI, nos 3, 19; fig. 426, nos 1, 8, 20; fig. 428, nos 5, 9, 16. En dehors des intailles, je citerai les bouquetins d'une rondelle d'ivoire trouvée à Ménidi (fig. 408) et d'une rondelle de bois du Musée de Berlin (fig. 409).

En second lieu, j'ai fait remarquer la façon toute particulière dont est modelée la houppe terminale de la queue de notre bête. C'est absolument de même, en forme de vis, que les Mycéniens ont figuré souvent les queues de taureaux et de vaches. Les taureaux qui sont représentés sur les célèbres gobelets de Vaphio en offrent des exemples caractéristiques; j'en puis signaler d'autres sur des intailles[3], et aussi

1. Voir ci-dessus p. 347.

2. Voyez, par exemple, J. Ménant, *Recherches sur la glyptique orientale*, fig. 135 (bœuf couché, sur un cylindre chaldéen); Perrot et Chipiez, *Histoire de l'Art*, Assyrie, fig. 148, fig. 383. Rappelons, à ce propos, les taureaux des chapiteaux célèbres de Suse. Dans l'art mycénien, dont les rapports avec l'art oriental ne peuvent être niés, cette attitude se retrouve. Voyez, par exemple, la vache d'ivoire trouvée à Mycènes (Perrot et Chipiez, *Grèce primitive*, fig. 401) et les cerfs accouplés qui décorent des épingles d'or (Schliemann, *Mycènes*, fig. 264, 265). En Espagne même, les objets phéniciens en ivoire trouvés par M. Bonsor à Carmona, et dont la découverte a un si juste retentissement, nous donnent au moins quatre exemples certains d'animaux accroupis à la mode chaldéenne (*Les colonies agricoles pré-romaines de la vallée du Bétis*, dans la *Revue archéologique*, 1899, p. 92 du tirage à part, fig. 132 et 133, peigne en ivoire gravé.)

3. Perrot et Chipiez, *Histoire de l'Art*, Grèce primitive, pl. XVI, nos 1, 15, 17.

sur une plaque d'ivoire de Spata[1]. Il faut enfin noter cette différence marquée entre l'habitude des Chaldéens et celle des Mycéniens, que les premiers disposent ordinairement la queue des animaux couchés en sautoir, selon l'expression consacrée, tandis que c'est une exception à Mycènes.

Ces rapprochements qui s'imposent, m'amènent tout naturellement à affirmer que l'industrie qu'on est convenu d'appeler mycénienne a joué aussi son rôle dans la formation du modèle ibérique que j'étudie. Certes, la conclusion semble, au premier abord, dépasser singulièrement les prémisses; je n'aurais pas osé la tirer de cette étude rapide, si je n'avais d'autre argument que l'existence du bronze de Barcelone. Mais de longues recherches en Espagne m'ont permis de rassembler un nombre très considérable de documents céramiques qui prouvent, sans discussion possible, qu'il y a eu, dans l'histoire de l'Ibérie orientale, une période mycénienne. C'est de l'époque où les Mycéniens répandaient leur influence sur tout le bassin de la Méditerranée, aussi bien vers l'ouest que vers l'est, que date le petit taureau de la collection Fortuny. Il est oriental par le sujet, mycénien par l'attitude, et, malheureusement, ibérique par le style, qui est lourd et tout à fait barbare.

PIERRE PARIS.

P.-S. — M. Léon Heuzey, qui a bien voulu prendre connaissance de cet article dans le *Bulletin hispanique*[2], a la bonté de me faire remarquer que l'attitude du taureau couché avec une patte relevée se trouve sur les monuments chaldéens beaucoup plus fréquemment que je ne l'ai indiqué, par exemple sur les plus anciens cylindres. C'est tout à fait un motif chaldéen. Cette remarque, sans infirmer mes conclusions, donne une plus forte raison pour établir l'influence orientale subie par le sculpteur ibérique auquel est dû le petit taureau de Barcelone.

18 novembre 1900.

1. Perrot et Chipiez, *Histoire de l'Art*, Grèce primitive, fig. 403.
2. T. II, juillet-septembre 1900, p. 161-165.

CHRONIQUE

ANTIQUITÉS D'IONIE[1]

V

ÉPITAPHE MÉTRIQUE DE SMYRNE[2]

En creusant les fondations du local dit *Aghio Tafitico,* on a trouvé un bas-relief de marbre blanc, haut de 0m50 environ et large de 0m23, qui représente un enfant, les deux mains sur un sein qu'il tette. Pour tout vêtement, il porte un manteau flottant sur son épaule gauche. Le travail, à tout prendre, n'est pas sans valeur.

La plaque sculptée est entourée d'inscriptions.

A gauche (pour le spectateur) et près du front, on lit les mots suivants, répartis entre quatre lignes, que je distingue ici par des traits verticaux :

Μηνογέ|νης | Ἀπολλω|νίου Λόλ

La terminaison du dernier mot, -ου, se trouve sous les pieds de l'enfant.

A droite, on lit d'abord une date :

PK[(ou E) | μη[νὸς] Ὑπερβερε|ταίου γ' |

puis le mot : υἱὸς, qui achève, de ce côté, le texte de gauche avec la ligne Λόλ -ου. — La date (125 ou 126) est comptée à partir de l'ère de Sylla, et correspond, par conséquent, à l'an 42 de la nôtre.

En bas, pour épitaphe, dans un cadre formé par des queues d'aronde, trois distiques en onze lignes. La dernière est gravée sur le cadre même, ce qui en rend la lecture difficile :

Νήπιος ἐν τύμβῳ τίς ἄρ' ἔσθ' ὧ|δε; ὡς ἀταλαῖσι
χειρσὶν | γλακτοπαγεῖ μαστῷ ἐ|πικέκλιτε. —
Οὔνομα Μηνο|γένης μοι, ἐτέκνωσεν | δέ με Λόλους·
νέον πέν|θει στυγερῷ προὔλιπον | ἐν μελάθροις,
— φεῦ, μοίρης | εἰκαῖα κριτήρια ὡς ἀλογίστω[ς]| —
αὐγῆς ἀκτῖνα[ς]| καὶ πατρίους θαλάμους·

1. Voir ci-dessus, pages 249 sqq.
2. Se reporter à l'Ἀμάλθεια et au *Courrier de Smyrne* du 6/19 septembre 1900, où la découverte a été consignée d'abord.

Dans cette épitaphe, le second vers est faux. Outre qu'aucun texte littéraire, du moins à notre connaissance, n'autorise la syncope de γαλακτοπαγεῖ en γλακτοπαγεῖ, l'allongement du premier ι dans ἐπικέκλιται est injustifié. Quant à l'échange des graphies αι et ε, qu'on note à la finale du même mot, c'était un fait assez commun en épigraphie depuis deux siècles. (Cf. Meisterhans, troisième édition, p. 34, en note = G. Meyer, *Griechische Grammatik,* troisième édition, § 113.)

Le troisième vers est également faux si l'on conserve l'orthographe du dernier mot, qui ne peut être qu'un spondée ou un trochée. Faut-il lire Λωλὸς ou Λόλλους? La finale -ους au nominatif semble indiquer la transcription d'un nom latin en -us. On connaît Lollius et Lollianus : mais Lollus a des allures de barbarisme. D'autre part, le nom λωλὸς n'existe qu'en grec moderne, où il signifie : fou.

Au milieu du dernier vers de l'épitaphe, — à la fin de la dixième ligne de l'inscription, — il manque une lettre, la pierre s'étant usée : la restitution n'en est pas douteuse. — A la fin de la ligne et du vers précédents, une lettre aussi a pu s'effacer. On hésite ici entre trois lectures. Toute cette dernière phrase est si obscure qu'aucune des trois ne s'impose; mais aussi elle est si vide que le choix n'importe guère. Si on lit ἀλογίστως ou ἀλόγιστα, le vers 5 tout entier est une parenthèse, et les deux accusatifs du vers 6 doivent être rattachés, malgré l'asyndète, au verbe προὔλιπον, qui a ainsi trois régimes. Si l'on préfère ἀλογιστῶν, προὔλιπον n'a plus qu'un régime, νέον; la parenthèse se ferme après κριτήρια; et les accusatifs du sixième vers sont régis par ce participe. Il est vrai qu'il reste à justifier l'emploi transitif du verbe ἀλογιστεῖν et à en proposer un sens acceptable. Peut-on le donner pour la négation de λογίζεσθαι, et le traduire par : oublier?

Sous ces réserves, je propose l'interprétation suivante :

« Ménogène, fils d'Apollonios Lollos (?)
» Le 3 du mois Hyperbérétaios, de l'an 125 (ou 126).

« Quel enfant, tout petit, est dans cette tombe? car il est penché sur le sein blanc comme lait que tiennent ses jeunes mains. — J'ai nom Ménogène; Lollos était mon père. Je l'ai laissé dans sa demeure bien jeune en proie au deuil cruel (hélas! dans les décrets du sort que de hasard et d'imprévu!), quand j'ai dit adieu à la lumière du jour et au toit paternel. »

A.-M. FONTRIER.

L'amphictyonie delphique au temps de Philippe de Macédoine

M. Segreste, étudiant à la Faculté des Lettres de l'Université de Bordeaux, a présenté comme mémoire pour l'obtention du diplôme d'études historiques un travail intitulé : « L'amphictyonie delphique au temps de Philippe de Macédoine. » L'auteur y a utilisé les découvertes épigraphiques faites à Delphes par l'École française d'Athènes, et il est arrivé sur plus d'un point à des résultats nouveaux.

QUESTIONS GALLO-ROMAINES

Diplôme d'études historiques.

Chaque année, l'histoire et les antiquités de la Gaule sont représentées dans les épreuves du diplôme d'études historiques soutenues devant notre Université de Bordeaux. A la session de juin 1900, deux travaux leur ont été consacrés.

Sous le titre *l'Influence gréco-orientale dans la Gaule romaine (Aquitaine et Lyonnaise seulement),* M. Davaud, dans un exposé oral, a recherché les traces de l'influence grecque que le tome XIII du *Corpus* permet de constater dans la Gaule centrale. La partie originale de son étude a consisté dans la statistique des noms grecs mentionnés sur les inscriptions. Ces noms, fréquents surtout chez les esclaves[1], et surtout dans les grands centres commerciaux, sont-ils l'indice d'une origine grecque ou asiatique? Sans pouvoir l'affirmer, M. Davaud incline à le croire au moins pour les trois premiers siècles. Plus tard, au quatrième siècle, les noms grecs sont loin d'indiquer une patrie orientale : la mode s'est de plus en plus répandue, en Gaule, d'emprunter les noms propres à l'hellénisme, on le voit par ceux que portent les parents d'Ausone, tous incontestablement gallo-romains.

Le mémoire de M. Gigon sur *la Saintonge gallo-romaine* est le plus important et le plus approfondi que l'Antiquité latine ait encore suscité à notre diplôme. C'est l'histoire et la statistique, minutieuses, critiques et complètes, de la cité des *Santones* depuis la conquête jusqu'aux invasions du troisième siècle. Aucun ordre de faits n'est omis : traces de l'occupation ligure (quelques textes nouveaux après la liste donnée par M. d'Arbois de Jubainville), études des frontières, des routes;

1. Que bien des personnages à noms grecs connus par les inscriptions, et dont la condition sociale n'est point notée, soient en réalité des affranchis, c'est ce que prouve par exemple l'inscription de Nîmes récemment publiée par M. Espérandieu (*Revue épigraphique,* n° 1356) : *Valeria Hellas* et *Valertus Cosmus,* mentionnés sur ce texte sans indication de classe, sont connus par ailleurs (*Corpus,* XII, 3628) comme affranchis.

examen des lieux-dits d'après les chartes, vie religieuse, politique et sociale, etc. A la fin, un inventaire des monnaies anciennes et des monuments figurés trouvés en Saintonge. A tous les égards, ce travail mérite d'être conservé : sauf quelques retouches, il est destiné à devenir une thèse de doctorat. — Comme complément à ce mémoire, M. Gigon, à l'oral, a développé le thème suivant : *Montrer par l'exemple de Saintes comment les transformations matérielles d'une bourgade gauloise ont facilité la politique romaine :* il a dû faire, à ce propos, une étude des monuments de la ville de Saintes dans leurs rapports avec la vie sociale et publique des Gallo-romains.

M. Davaud et M. Gigon ont, pour leur épreuve d'épigraphie latine, expliqué des inscriptions de la Gaule, notamment la nouvelle inscription de Thérouanne (cf. *Bulletin des Antiquaires de France*, 1899, p. 383). Pour son épreuve d'auteur, M. Gigon a expliqué le passage de Jules César sur l'*agger* dressé devant Avaricum (*De bello gallico,* VII, 24).

A l'Exposition.

Les antiquités de la Gaule ne figurent pas, à l'Exposition, en un ensemble logique et complet, comme celles de la Tunisie, ni même comme celles de la Bosnie. Les principales pièces sont au Petit Palais, mais elles n'y forment pas, tant s'en faut! des séries scientifiques analogues à celles des ivoires et des émaux. Dans les bronzes, les pièces les plus significatives (comme certains bronzes d'Autun et de Lyon) n'y paraissent pas ; en revanche, la salle est fort bien remplie, et contient d'admirables et très curieux morceaux : les Vénus des musées de Grenoble et de Chambéry (*Catalogue,* n°s 273 et 254); des manches de patères de Rennes (n° 285) et d'ailleurs ; le trépied à jambes humaines de Vienne (n° 294); l'Apollon du Musée de Troyes (n° 276), les fragments de chars de Grenoble, Toulouse, Tarbes, etc. (n°s 258, 259 et 272), la tête tricéphale de Clermont (n° 253). La salle de céramique est moins bien garnie, et ne donne pas l'impression de ce qu'a pu être l'art en Gaule : mais de très bons emprunts aux types arvernes du musée de Moulins et de la collection Plicque. Dans la bijouterie, des séries de fibules et de colliers ; mais le musée de Lyon n'a donc rien envoyé? La verrerie n'est figurée que par la collection Boulanger à Péronne. En fait de sculptures, le Mercure de Lezoux (n° 4610), la femme d'albâtre acéphale du musée d'Agen (n° 4611), deux petits autels, une autre femme également acéphale (coll. Bertrand à Moulins), et l'enfant couché au chien (n° 4613) : c'est peu et c'est assez insignifiant. — La partie gauloise et gallo-romaine de l'Exposition galvanoplastique des monnaies est faite avec précision, méthode, intelligence; même remarque pour la rédaction des pages afférentes du *Catalogue* (p. 235 et s.) : j'aurais aimé seulement deux ou trois

types du trésor d'Auriol, au moins au même titre que le denier de César à l'éléphant. La série des monnaies du IIIe siècle est parfaite : remarquez les *aurei* de Postume.

Il faut également signaler, à l'Exposition, la partie rétrospective du Pavillon de la ville de Paris : qu'on ne s'attende pas à y trouver, pour l'époque antique, ni beaucoup de choses, ni de belles choses; mais il y a là un effort sérieux pour présenter des séries complètes et méthodiques, et il faut s'arrêter sur les beaux plans archéologiques de M. Sellier, qui devraient être imités dans toutes nos villes gallo-romaines. La Commission du Vieux Paris, qui a organisé cette exposition, a eu l'heureuse idée de mettre à la disposition des visiteurs un sommaire imprimé et bien divisé des choses qu'elle leur offre, avec un croquis des principaux types d'objets anciens. C'est à la fois de la besogne scientifique et de la vulgarisation intelligente.

Inscriptions de Rom (Deux-Sèvres).

Extrait d'une lettre de M. Blumereau, notaire à Rom (22 août 1900) :

« A la fin de votre publication sur mes fouilles [*Mémoires* des Antiquaires de France, t. LVIII, tirage à part, p. 27], vous avez signalé une inscription tronquée : VMVS SCAMNVM. J'ai depuis retrouvé un nouveau fragment de la pierre; voici maintenant ce qu'elle forme :

MERC	VMVS SCAMNVM

Évidemment *Merc*[*urio*]. Le lieu où j'ai fait cette découverte est la partie que le cadastre nomme *Très-Vées* (et non *Tres-Viés*). J'ai trouvé au même endroit des fragments de colonnes avec une monnaie en bronze de Domitien. C'est là aussi qu'on avait trouvé un vase en lave, vers 1840, déposé au musée de Niort. »

Le celtisants n'ont pas oublié l'inscription mystérieuse qu'on lit sur une tablette de plomb, trouvée à Rom par le même M. Blumereau (cf. *Revue Celtique,* 1898, p. 170). M. Nicholson, qui s'était déjà essayé dans son mémoire *Sequanian* (Londres, Nutt, 1898, in-8° de 16 p.) à interpréter le calendrier de Coligny, vient de donner, de cette inscription, une traduction avec commentaire et glossaire ; il dit de ce texte : *A inscription which I venture to say will revolutionize most current beliefs as to the history of the keltic languages.* Son travail fait partie d'une longue étude qu'il a consacrée aux textes et aux noms celtiques du pays poitevin (*The Language of the continental Picts,* Halle, 1900, in-8° de 28 p., extrait de la *Zeitschrift für celtische Philologie,* t. III, 1900).

En Auvergne : Chastel-Marlhac et Lezoux.

Est-ce le résultat de conditions historiques particulières? est-ce négligence des archéologues? Toujours est-il que l'Auvergne a livré fort peu d'antiquités latines. — Voici deux problèmes gallo-romains cependant, sur lesquels des fouilles bien conduites pourraient bientôt nous apporter quelques nouvelles données.

L'Auvergne fut le pays de la grande aristocratie : Vercingétorix, armant ses clients contre César, est le précurseur d'Ecdicius levant à ses frais une armée contre les Goths. Mais entre le chef gaulois et le sénateur chrétien manquait l'intermédiaire, le citoyen romain du temps de la Paix Auguste. — C'est ce chaînon qu'une découverte faite à Chastel-Marlhac (Cantal) vient de nous présenter : la statue d'un Romain vêtu de la toge, une de ces statues municipales si fréquentes en Afrique, si rares en Gaule[1]. Qu'on fasse donc des fouilles suivies et profondes (et il n'est pas nécessaire d'aller bien bas) autour de ce *castrum Meroliacense*[2] qui fut, sous Rome, le centre d'un grand domaine et d'une vie intense.

L'Auvergne fut le pays de la céramique gauloise[3]. Depuis Toulon[4] jusqu'à Vichy, depuis Lezoux jusqu'à Clermont, les potiers modelaient, tournaient, poinçonnaient l'argile blanche et légère de la Limagne. Les fours les plus célèbres sont ceux de Lezoux, popularisés par les découvertes du Dr Plicque. Le champ céramique de Lezoux, auquel on donne jusqu'à 3 kilomètres de large et 5 de long, était l'équivalent gallo-romain de celui du potier Fortis de Modène. Voici que vient de se constituer, sur l'initiative de M. le député Chambige, une société pour opérer des fouilles à Lezoux et constituer un musée céramique d'Auvergne[5]. Comme la Gaule tout entière fut tributaire des officines de Lezoux, on peut prévoir que d'heureuses découvertes permettront peut-être d'écrire le chapitre le plus important de l'industrie de nos pères.

CAMILLE JULLIAN.

1. Cf. *Bulletin archéologique du Comité*, année 1899, 3e livraison, 1900, p. CXXXIV (notes de MM. de Villefosse et de Rochemonteix).

2. Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, III, 13.

3. Ne pas oublier que les autres peuplades « céramistes », Rutènes, Gabales, étaient clientes politiques des Arvernes.

4. Toulon est arverne (cf. *Revue des Études anciennes*, 1899, p. 161).

5. *Le Moniteur du Puy-de-Dôme*, 6 septembre 1900. — M. Henri Doniol vient de réimprimer son livre sur *la Basse-Auvergne* (Paris, Hachette, 1900, in-12 de XVI-480 p.), écrit en 1846-1847. Pourquoi y est-il demeuré si dur et si injuste pour les archéologues? A signaler, p. 64, la note sur le patois d'Auvergne.

BIBLIOGRAPHIE

Ch. Michel, *Recueil d'inscriptions grecques*. Bruxelles, Lamertin, 1900; 1 vol. in-8° de XXVI-1000 pages.

Les études anciennes ont en ce moment, en Belgique, une véritable floraison. L'excellent ouvrage de M. Michel en porte bon témoignage, comme nombre d'autres travaux publiés récemment par des professeurs belges, Cumont, Thomas, Parmentier, Bidez, Francotte, et dont plusieurs ont été loués ici même. On doit se réjouir chez nous de cet essor nouveau. Comme l'étaient, avant la Guerre, nos savants strasbourgeois, comme quelques savants de la Suisse française, ceux de la Wallonie peuvent être d'utiles intermédiaires entre la France et l'Allemagne, qu'ils se soient formés dans les Universités allemandes comme Franz Cumont, ou que, par leur éducation, leurs amitiés, leur tour d'esprit, ils se rattachent, comme Charles Michel, aux maîtres de Paris.

Le *Recueil* — M. Radet l'a déjà dit ici — est une édition purement *critique*, analogue à ce que sont pour les textes littéraires les éditions Teubner. M. Michel s'est acquitté de ses devoirs d'éditeur avec un soin scrupuleux, dont on jugera en comparant, par exemple, la façon dont la même inscription est publiée dans le *Recueil* (n° **1305**) et dans les *Dialektinschriften* (n° **4270**), ou, mieux, en estimant le labeur qu'a dû coûter le n° **1333** (lois de Gortyne).

Le *Recueil* comprend dès à présent, sans parler des suppléments promis, 1,426 textes empruntés à toutes les variétés, à tous les domaines, à toutes les époques de l'épigraphie grecque, l'époque romaine exceptée : sur ce point, M. Dittenberger s'est montré moins exclusif que M. Michel; en revanche, M. Michel n'a pas hésité à faire une place aux inscriptions métriques, qui sont, comme on sait, absolument proscrites de la *Sylloge* (**1150**, dédicace de Nicandré; **1251**, galet d'Antibes; **1281**, offrande de Daochos; **1330-2**, invocations orphiques de la grande Grèce). Chacun, naturellement, trouvera, selon ses études particulières, quelques menues critiques à faire aux choix de M. Michel : j'aurais, par exemple, supprimé quelques « affranchissements » delphiques (**1397-1417**), pour les remplacer par des « affranchissements » macédoniens, de Scydra ou d'Édesse; parmi les

inscriptions religieuses, j'aurais inséré la lettre d'Antiochos aux gens de Bætocécé (Waddington, n° **2720** *a*), et une dédicace de chasseurs d'éléphants (*BCH*, 1894, p. 149; *Classical Review*, 1898, p. 274) parmi les dédicaces ptolémaïques. Mais ce sont là plutôt des regrets personnels que des critiques; on peut dire que le *Recueil* n'omet aucun des textes essentiels, quelle qu'en fût parfois la longueur. Moyennant l'absence de notes explicatives, c'est, pour un prix raisonnable, une collection merveilleusement variée. Au train dont l'épigraphie grecque augmente ses richesses, au luxe croissant du *Corpus*, aux prix où l'Académie des Sciences de Berlin fait vendre ses publications, il deviendra bientôt nécessaire que les travailleurs peu fortunés puissent avoir, en édition *minor*, sinon tous les volumes du *Corpus* grec, du moins les plus importants, et d'abord le premier du *CIA*, quand il aura été réédité. Le livre de M. Michel nous permettra d'attendre ces éditions *minores*.

Une pareille anthologie demandait, pour être réussie, une connaissance parfaite de la littérature épigraphique. M. Michel la possède à fond; aussi est-il fort heureux pour nous que, tout en s'interdisant le commentaire explicatif, il nous fasse profiter de son érudition par le moyen de *lemmes* bibliographiques, qui indiquent les ouvrages où chaque texte a été publié, traduit, commenté, les livres, dissertations, articles où ce texte a été, en totalité ou en partie, expliqué ou employé. Un index, qu'on voudrait, du reste, beaucoup plus détaillé (pour la mythologie par exemple), des tables de concordance entre le *Recueil* et les différentes collections ou revues épigraphiques, enfin des additions et corrections terminent l'ouvrage. Le livre est fort agréablement et correctement imprimé. Il est à souhaiter qu'un papyrologue fasse bientôt pour les *papyri* ce que M. Michel vient de faire avec tant de compétence et de soin pour les inscriptions. Il est à souhaiter aussi que cet excellent recueil épigraphique devienne vite familier à nos étudiants. M. Michel l'a entrepris pour mettre entre les mains de ses élèves un choix de textes à commenter en conférences; il devrait chez nous être inscrit, au moins de temps à autre, aux programmes des agrégations. Ces vœux formulés, il nous reste à remercier le distingué et sympathique professeur de l'Université de Liège pour le travail que lui a coûté son *Recueil*. « Vous avez de mon activité et de mes connaissances, » m'écrit-il, « une idée beaucoup plus flatteuse que juste en me supposant capable de faire pour les *papyri* ce que j'ai fait pour les inscriptions, et, quoi que l'entreprise ait de séduisant et d'utile, je la laisserai à un plus jeune et mieux outillé. Je devrais pour cela étudier l'empire romain beaucoup plus à fond que je ne l'ai fait jusqu'ici, et, franchement, après avoir travaillé pour les autres, je voudrais travailler un peu pour moi et essayer de mener à bien quelques études commencées depuis longtemps sur l'histoire de la langue grecque.

Ajoutez à cela que mon enseignement, très lourd et assez varié, me demande une grande partie de mon temps. L'Antiquité grecque est partagée, à la Faculté, entre mon ami L. Parmentier et moi. Il a l'histoire littéraire, la grammaire comparée et les exercices philologiques (thème grec, etc.). J'ai, outre un cours d'explication d'auteurs, les antiquités, l'épigraphie et des notions d'archéologie. Vous voyez que ce n'est pas précisément une sinécure que d'enseigner dans une Faculté belge. » J'ajouterai que c'est la deuxième fois que M. Michel mérite bien la gratitude du public français. La nôtre du moins lui était acquise depuis la publication, en collaboration avec M. Parmentier, d'une traduction française de la *Mythologie* de Lang, brillant et profond essai dont on ne s'est guère soucié chez nous; la foi de nos maxmülleriens reste imperturbable : je n'en veux d'autre preuve que les explications des noms mythologiques dans le dictionnaire de Bailly.

Je proposerai à M. Michel et aux lecteurs de cette *Revue* quelques remarques sur le *Recueil*; elles n'ajoutent que bien peu de chose aux deux mémoires magistraux que le *Recueil* a eu la bonne fortune d'inspirer à M. Wilhelm (*Götting. gelehrten Anz.*, 1898, p. 201-234; 1900, p. 89-106).

232, l. 11. Φλιτου, impossible comme nom, est à corriger (Φιλίτου, Φιλίου?). Supprimer la note sur **234**, la pierre portant bien ΠΡΑΞΙΛΛΙΟΣ.

257. Ce décret n'est pas du commencement du IIIe siècle, mais des environs de 325 avant J.-C. Cf. *Dialektinschriften*, II, p. 944, et Dittenberger, *Sylloge*², 94.

288. Décret de Chaléion, sur une pierre trouvée « près de l'Asopos », aujourd'hui à Oxford. Il y avait trois Asopos, un en Béotie, un en Laconie, un en Sicyonie. Il fallait avertir le lecteur que c'était du troisième qu'il s'agissait ici, et que la pierre, avant d'aller à Oxford, avait franchi les quelques lieues de mer qui séparent l'emplacement de Chaléion du village de Basilica, près des ruines de Sicyone (cf. Dittenberger ad *CIGS*, III, 330). Plus d'une inscription grecque, pour avoir servi de lest aux caïques, a été retrouvée loin de son pays d'origine. Voyez les remarques de M. Homolle sur la dispersion des inscriptions déliennes à travers l'Archipel, *BCH*, XV, p. 289, et les articles de M. Wilhelm, *Arch.-ep. Mitth.*, XV, p. 9 (sur une inscription de Léros trouvée à Patmos), XX, p. 96 (inscription du Ténare transportée à Symi).

443. Fragment d'un décret des « Arcadiens » pour Leucon de Panticapée (Dittenberger, *Syll.*², 126). M. Michel suit l'avis de M. Foucart : il s'agirait des Arcadiens de Crète. Il est plus vraisemblable qu'il s'agit des Arcadiens du Péloponnèse. La raison pour laquelle fut rendu le décret est peut-être d'ordre religieux. Panticapée, qui avait Leucon pour ἄρχων, autant dire pour roi, était placée sous

l'invocation de Pan (la tête de Pan lui servait d'armoirie; cf. *BCH*, t. XIII, pl. IX; t. XX, p. 549), et Pan était le grand dieu arcadien.

534. « Décret de Cyzique pour remercier les habitants de Paros des honneurs rendus au nésiarque Apollodore. » Il aurait fallu ajouter qu'Apollodore était de Cyzique. Un débutant aura de la peine peut-être à s'expliquer pourquoi les Cyzicéniens remerciaient les Pariens d'avoir honoré un nésiarque. Pour faire saisir à quelle sorte d'affaire se rapporte le n° **534**, il aurait fallu ne pas s'astreindre à l'ordre géographique, et placer **534** après **322**, **322** ayant lui-même repris après **389** sa place naturelle, la seule qui lui convienne. **389** et **322** sont les documents déliens et thessaloniciens qui ont rapport au thessalonicien Admète fils de Bocros; ils forment un ensemble indivisible, qui fait comprendre à merveille la procédure internationale des cités grecques dans les affaires de distinctions honorifiques.

679. Il s'agit dans ce décret des *petites* Panathénées. Cf. Ziehen, *Rhein. Mus.*, LI, p. 212 sq.; Dittenberger, *Syll.*² 634.

784. Borne d'un terrain consacré à Délos à Ἀθανάη Ὀργάνη. Le commentaire du premier éditeur n'est pas satisfaisant. Il n'est point vrai que la forme Ἐργάνη soit constante dans les inscriptions attiques, puisqu'une inscription provenant de l'Acropole d'Athènes est ainsi conçue : [Β]άκχιος τῇ Ἀθην[ᾶι] τεῖ Ὀργάνηι ἀπαρχὴν ἀνέθηκεν στεφανωθεὶς ὑπὸ τῶν θιασωτῶν, et puisque la glose d'Hésychios : Ὀργάνη· ἡ Ἀθηνᾶ, ἣν καὶ Ἐργάνην ἀπὸ τῶν ἔργων λέγουσιν, a sans doute un texte attique pour origine. D'autre part, il n'est point vrai qu'Ὀργάνη soit la forme ionienne de Ἐργάνη; les deux mots, s'ils signifient en somme la même chose l'un que l'autre, et s'ils se rattachent en définitive à la même racine, dérivent de deux formes différentes de cette racine; ils avaient leur existence propre, sans que l'un pût être dit plus ionien que l'autre. Ὀργάνη appartient à la même famille de mots que ὄργανον, ὀργία, πανοῦργος, et Ἐργάνη, à la famille de ἔργον, ἔρδω, Ἀργαδεῖς.

867. Liste de théores envoyés par différentes villes de l'Archipel à Samothrace, au sanctuaire des Grands Dieux. Sur la pierre manque une ligne, qui devait donner la nationalité de trois théores dont voici les noms : Εὐάρατος Εὐαράτου, Τιμάπολις Εὐφραγόρου, καθ' ὑοθεσίαν δὲ Τιμαπόλιος, Φίλιννος Ζωΐλου. On peut déterminer avec certitude la nationalité de ces trois personnages. Ils étaient d'une ville dorienne, d'après la forme dorienne de leurs noms. L'inscription les nomme entre les théores de Cos et ceux de Iasos. Eux-mêmes sont Rhodiens; l'un d'eux est connu par une inscription de Lindos : Τιμάπολις Εὐφραγόρα, καθ' ὑοθεσίαν δὲ Τιμαπόλιος, ἱερατεύσας θεοῦ Ἀπόλλωνος Πυθίου καὶ ἀρχιεροθυτήσας καὶ ἱεροθυτήσας καὶ χορηγήσας καὶ ἐπιστάτας γενόμενος Λινδίων θεῷ θεοῖς (*IGI*, I, 836 = *Dialektinschriften*, III, 4192). Εὐάρατος Εὐαράτου était probablement Lindien, lui aussi; il appartenait, je suppose, à cette famille lindienne qui est nommée dans une curieuse

dédicace rupestre très bien commentée par M. Dittenberger (*Syll.*², 626 = *IGI*, I, 792) : Εὐαράτο παίδων προσχάραιος θυσία Βοκοπίοις.

887. L'inscription en l'honneur du Sicyonien Callistrate n'est pas du commencement du IIᵉ siècle, mais antérieure d'une ou deux générations. Cela résulte de la signature du sculpteur Θοινίας Τεισικράτους. L'ἀκμή de ces deux sculpteurs, Teisicratès et Thœnias, est connue approximativement par des inscriptions béotiennes (*CIGS*, I, 267, 384; cf. Erich Preuner, *Ein delphisches Weihgeschenk*, p. 84). Du reste, M. Michel rapporte au IIIᵉ siècle une autre signature de ce même Thœnias (*Recueil*, **1099**). A l'index, p. 998, corriger Θεινίας en Θοινίας, et renvoyer non seulement à **1099**, mais à **887**.

957. « Orchomène. Marbre encastré dans le mur extérieur d'un monastère. » **1112.** « Orchomène. Pierre trouvée dans un monastère de Scripou. » **1113.** « Base trouvée dans l'église de Scripou. » La provenance étant la même dans les trois cas, devait être indiquée d'une façon uniforme. Il s'agit du bel édifice byzantin, tout construit avec des marbres antiques, et qui s'élève probablement sur l'emplacement du sanctuaire des Charites. M. Strzygowski en a écrit la monographie dans la *Byzant. Zeitschrift*, t. III, p. 4 sq.

959. « Delphes. Base encore en place, au-dessous du rocher. » Ajoutez « de la Sibylle ».

990. « Sparte. Liste des membres d'un collège ayant pris part au banquet. » Il s'agit de la confrérie qui célébrait le culte des Tyndarides Castor, Pollux et Hélène. Cf. *Annual of the British School*, III, p. 161.

999. La pierre est à l'École française d'Athènes.

1009. A la ligne 68, restituer παρα δὲ Εὐβοέων Ἀντιλέοντος τοῦ Πολιά-[γρου Χαλκι]δέως. Cf. *BCH*, XXIII, p. 91.

1110. Ménestrate d'Athènes, sculpteur du IVᵉ siècle, doit être identifié avec le sculpteur Ménestrate dont parlent Pline l'Ancien, XXXVI, 32 et Tatien, πρὸς Ἕλλ. p. 34 Schwartz.

1144. Dédicace de la phratrie chiote des Ποττει [...]. Cette phratrie était composée de γένη (les Démogénides, les Thrakides) et de thiases (οἱ Τηλάγρου, οἱ Ἕρμιος, οἱ Διονυσοδώρου, c'est-à-dire οἱ περὶ Τήλαγρον, Διονυσόδωρον, etc., Télagros, Dionysodoros étant les fondateurs ou les chefs de ces thiases). C'est un fait digne de remarque et qui n'a pas encore été suffisamment considéré, que l'on constate, vers l'an 400, l'existence à Chios d'un γένος de Thrakides.

Il y a eu des Thrakides à Delphes jusqu'au milieu du IVᵉ siècle avant J.-C. Cf. Diodore, XVI, 24 : ἀθροίσας (Philomélos) στρατιωτῶν πλῆθος καὶ καταλαβόμενος τὸ μαντεῖον, τούς τε Θρᾳκίδας καλουμένους τῶν Δελφῶν ἐναντιουμένους ἀνεῖλε καὶ τὰς οὐσίας αὐτῶν ἐδήμευε. Qui étaient ces Thrakides delphiques qui se sacrifièrent, si bravement et si vainement, pour la défense du sanctuaire? Formaient-ils un collège sacerdotal

comme les Ὅσιοι, une phratrie comme les Λαβυάδαι, un γένος comme leurs homonymes Chiotes ou comme, par exemple, les Iamides d'Olympie (γένος Ἰαμιδᾶν, Pindare, *Ol.*, VI, 120)? On n'en sait rien. Welcker les identifiait avec les Φοίβου θέραπες, κοίρανοι Πυθικοί dont il est parlé dans l'*Ion*, v. 94, 413-6, 1219, 1222; mais sans preuves. De même, c'est sans preuves que l'on a mis les Thrakides en relation avec l'orphisme (Maass, *Orpheus*, p. 204), ou avec le culte dionysiaque (Welcker, *Gr. Götterlehre*, I, p. 431; Schömann, *Antiq. gr.*, II, p. 50-51 de la traduction; Curtius, *Hist. gr.*, V, p. 64 de la traduction). L'hymne delphique à Dionysos, qui n'est postérieur que d'une génération au plus à la destruction des Thrakides delphiques, ne parle point d'eux (*BCH*, XIX, p. 393 sq., 548).

Tout le monde admet que les Thrakides delphiques étaient de ces « Thraces » qu'on trouve établis auprès des sanctuaires les plus importants et les plus vénérés de la Grèce centrale, non seulement à Delphes, mais à Éleusis (légende d'Eumolpe), en Phocide, à Abae et à Daulis (légende de Térée), en Béotie sur l'Hélicon, près d'Ascra et de Thespies. Mais l'on ne s'entend point sur l'origine de ces « Thraces » de la Grèce centrale. Étaient-ils d'origine barbare et de vraie race thracienne? Beaucoup de savants, par exemple Wilamowitz (*Aus Kydathen*, p. 129 sq.), à la suite d'Ottfried Müller (*Orchomenos*, éd. de 1844, p. 372; *Litt. gr.*, I, p. 48 de la traduction), les croient, au contraire, de sang grec; ç'auraient été des montagnards habitant les lieux ardus (τραχέα) de la Grèce centrale; par une confusion de langage, ils avaient reçu à la longue le nom de Thraces; au vrai, ce seraient des « Trachéens » et leur nom devrait être rapproché de celui de Τραχίς (bourg phocidien au-dessus de Lébadée), ou de celui de la Τραχίς des Œtéens, plus tard Ἡράκλεια ἡ Τραχινία. Pour Deimling (*Die Leleger*, p. 64), les Thrakides delphiques seraient venus de l'Œta; ils témoigneraient des rapports amicaux de Delphes avec les petits peuples amphictyoniques de la région des Thermopyles. On trouvera un exposé de la question dans Hiller de Gärtringen, *De Graecorum fabulis ad Thraces pertinentibus*, Berlin, 1886. Je me contenterai, pour l'instant, de montrer que les Thraces de Chios se rattachent bien à la même souche que ceux de Delphes, qu'ils sont un rameau détaché de cette grande branche des « Thraces » de la Grèce centrale.

Il faut se rappeler, d'abord, que les habitants des villes de l'Ionie n'étaient point tous des Ioniens de pur sang. Sans parler de ceux qui avaient des Barbares parmi leurs ancêtres, qui descendaient de Lydiens, de Cariens, de Lélèges, beaucoup provenaient de colons Minyens (à Téos), Cadméens et Crétois (à Priène, à Milet, à Colophon), Dryopes et Phocidiens (à Phocée), Molosses, Arcadiens, Doriens d'Épidaure, Abantes d'Eubée, etc. Les Abantes eubéens, notamment, avaient contribué pour une part considérable (οὐκ ἐλαχίστῃ μοῖρα,

Hérodote, I, 146) à la colonisation de l'Ionie; et nous savons par Aristote, dont Strabon X, 1, 3, nous a conservé l'imposant témoignage, que ces Abantes eubéens étaient des « Thraces » de la Grèce centrale, venus d'Abae en Phocide (d'où leur nom) : φησὶ δ' Ἀριστοτέλης ἐξ Ἄβας τῆς Φωκικῆς Θρᾷκας ὁρμηθέντας ἐποικῆσαι τὴν νῆσον. Abae, comme Delphes, possédait un μαντεῖον apollinien; et ces Thraces d'Abae devaient être proches parents des Thrakides delphiens.

Quand ils quittèrent l'Eubée pour l'Ionie, c'est justement à Chios que s'établirent les Thraces Abantes. La chose est racontée avec quelque détail par Pausanias (VII, 4 : ἀφίκοντο δὲ καὶ Κᾶρες ἐς τὴν νῆσον ἐπὶ τῆς Οἰνοπίωνος βασιλείας καὶ Ἄβαντες ἐξ Εὐβοίας), d'après Ion de Chios, autorité décisive en pareille matière. Vivant au ve siècle, Ion n'était point séparé par un très long laps de temps d'un événement que les chronologues placent aux environs de l'an 700 (Bouché-Leclerq, *Atlas de l'Histoire de Curtius*, p. 44, 48). On notera que le roi de ces Abantes qui s'établirent à Chios s'appelait Amphiclos, et qu'une inscription delphique (*BCH*, XX, p. 559) mentionne un personnage chiote de ce nom, qui fut au IIIe siècle hiéromnémon, poète épique, etc. Le nom d'Amphiclos ne s'est pas rencontré hors de Chios. La persistance de ce nom à Chios, l'existence vers l'an 400 d'un γένος chiote de Θρᾳκίδαι, sont des présomptions assez fortes en faveur de l'exactitude historique des traditions rapportées par Ion et Aristote.

Puisque nous voici sur le sujet des Thrakides, nous pouvons toucher un mot de l'hypothèse bizarre qu'O. Rossbach a proposée récemment dans le *Rheinisches Museum*, 1898, p. 167, à propos d'un passage du catalogue des ciseleurs illustres, dans Pline, *H. N.*, XXXIV, 156 (*The elder Pliny's chapters on the history of art*, by K. Jex-Blake and E. Sellers, p. 4) :

*Item Ariston et Eunicus Mitylenaei laudantur et Hecataeus et circa Pompei magni aetatem Pasiteles, Posidonius Ephesius, *Hedys*, Thrakides qui praelia armatosque coelavit, Zopyrus qui Areopagitas et iudicium Orestis in duobus scyphis.*

Hedysthrachides] *Bamb.*; iedis thracides *reliqui codd.* Hedys, Thrakides] Furtwängler; Hedysthrakides *Sillig*, *Detlefsen*; Telesarchides *Dilthey*.

Le passage à restituer ne le sera sans doute jamais avec certitude; mais puisqu'il faut prendre un parti, c'est la conjecture de Dilthey qui semble la plus heureuse. En tous cas, l'hypothèse de Rossbach, qui propose de lire *Hedys thrakides*, « le ciseleur Hédys, Delphien de la famille des Thrakides », ne peut être prise au sérieux.

1181. Dédicace placée à un endroit favorable pour l'observation du solstice d'hiver (τροπαὶ χειμεριναί). Cf. l'article *Horologium* dans le *Dictionnaire des antiquités* de Saglio-Pottier; l'auteur de cet article a, du reste, ignoré l'inscription en question.

1211. Cf. Newton dans S. Reinach, *Traité d'épigraphie grecque*, p. 152, et *BCH*, XX, p. 58.

1223. Dédicace des Συνανουβιασταί de Smyrne à la reine Stratonice. C'est l'inscription dont M. Fontrier parlait naguère ici même (*Revue des Études anciennes*, 1900, p. 253), en publiant une copie améliorée du n° 809 du *Recueil* de M. Michel. Cf. Μουσεῖον, 1873-5, p. 84, et Ziebarth, *Griech. Vereinswesen*, p. 51, qui, pour le culte des divinités alexandrines à Smyrne, renvoie à Drexler, *Numism. Zeitschr.*, 1889, p. 107 sq. M. Waldstein a publié dans le *JHS*, VII, p. 249, pl. C, un curieux relief d'Érythrées où figure Anubis parmi d'autres divinités.

1250. Cette dédicace est conservée à Bologne, mais n'en provient pas. « *In ipsa urse vel in agro Bononiensi ne unus quidem graecus titulus repertus esse videtur* » (Kaibel, *IGSI*, p. 542). Elle provient probablement de l'Asclépiéion de l'île du Tibre. De même, le n° **1235** n'est pas du Caire ; il est conservé au musée de Gizeh ; la provenance en est incertaine. Il n'est point sûr que le n° **1123** ait été trouvé à Céphalonie : cf. Dittenberger ad *CIGS*, III, 649.

1251. Galet d'Antibes (Τέρπων εἰμὶ θεᾶς θεράπων σεμνῆς Ἀφροδίτης). Il aurait fallu renvoyer le lecteur aux articles ingénieux publiés par MM. Philippe Berger et Heuzey dans la *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale*, t. IV (1897), p. 51 et 65. D'après ces deux savants, Τέρπων, d'après son nom même (se rappeler les *Téraphim* de la Bible), serait d'origine orientale. *Credat Iudaeus Apella*. Quelle ressemblance entre un Silène très peu convenable, compagnon trop pétulant de Bacchus et d'Aphrodite, et les Téraphim, ces dieux-pénates de l'époque des Patriarches? On a soutenu récemment que les Téraphim étaient des idoles phalliques (Clifford Howard, *Sex worship*, Washington, 1897), mais cette thèse ne paraît pas être prise au sérieux par les hébraïsants (cf. Ed. Montet, ap. *Rev. de l'hist. des religions*, t. XXXVII, p. 266). En tout cas, l'inscription d'Antibes est à rapprocher de la dédicace thespienne n° **1102** : Τοὶ ἱεράρχαι ἀνέθεαν τοῖς Δαιμόνεσσι.

PAUL PERDRIZET.

Collection Pauvert de la Chapelle. Intailles et camées donnés au Département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale. Catalogue rédigé par M. **Ernest Babelon**. Paris, Leroux, 1899, 1 vol. grand in-8°, XXIV-64 pages, avec 10 planches en phototypie.

On peut dire de la belle collection de pierres gravées antiques que M. Oscar Pauvert de la Chapelle, gentilhomme agenais, a donnée l'an passé au Cabinet de France, ce que Lemaître disait des Trophées, qu'elle a été célèbre avant d'être connue. M. Furtwängler

en avait publié quelques pièces capitales, il y a dix-sept ans, dans ses études sur les pierres signées (*Jahrbuch,* 1883 et 1884); le feu comte Tyszkiewicz, dans ses *Souvenirs d'un vieux collectionneur,* y avait fait allusion plusieurs fois; enfin, M. Bourget, quand il écrivait *Cosmopolis* et qu'il esquissait la silhouette du sieur de la Rochette, n'était pas sans avoir entendu parler de M. Pauvert de la Chapelle; il omettait, il est vrai, dans son esquisse rapide, les traits les plus beaux de l'original: une délicatesse scrupuleuse, dont les amateurs, à l'ordinaire, ne s'embarrassent guère, le désintéressement, la générosité. On ne lira pas sans émotion, dans la préface du *Catalogue,* — ou l'on relira, car elles avaient déjà paru dans la *Revue de l'Art ancien et moderne,* — les pages où M. Babelon, avec un tact parfait, a remis le portrait au point. Elles révèlent un homme de caractère et d'esprit singulièrement distingués, qui, silencieusement, simplement, sans affectation d'aucun genre, a vécu la vraie vie esthétique sur la Terre de Beauté. Et comme le style est l'homme même, c'est par des lettres de M. Pauvert de la Chapelle que M. Babelon nous l'a fait connaître. Ces lettres sont tout bonnement charmantes; et ce serait une bonne fortune si M. Pauvert de la Chapelle se décidait quelque jour à suivre l'exemple de son vieil ami Tyszkiewicz et à écrire ses *Souvenirs.*

Pour le Cabinet de France qui, à l'inverse de ce qu'on a vu faire ailleurs, ne tient pas tant à accroître, vaille que vaille, le nombre de ses pierres qu'à en acquérir de précieuses, c'est une acquisition considérable que celle de la collection Pauvert, — de beaucoup la plus considérable dont il se soit enrichi, en fait de glyptique, depuis la donation Luynes (1862). La collection Pauvert ne comprend que 167 pièces; mais, comme le dit excellemment M. Babelon, « telle est la sûreté du goût, la compétence et la sévérité de la critique qui ont présidé à la formation de cet ensemble, qu'il ne serait pas possible d'y signaler une gemme comme insignifiante, vulgaire ou d'une authenticité quelque peu problématique; pas un morceau qui ne sorte de la banalité et ne puise un intérêt exceptionnel, soit dans l'originalité du sujet, soit dans la beauté artistique de la gravure. » Quoique formée principalement à Rome, la collection Pauvert est beaucoup plus riche en intailles archaïques qu'en pierres de l'époque romaine : visiblement, M. Pauvert de la Chapelle, comme bien d'autres délicats, aime d'une tendresse particulière les artistes de la Grèce archaïque, ces primitifs énergiques et si probes. Et on lui doit de la reconnaissance pour avoir sauvé des débris qu'un amateur moins habile et moins passionné de l'antique eût dédaignés : quelques-unes de ses pierres les plus précieuses sont des fragments minuscules, si petits qu'ils n'ont pas plus d'un centimètre de haut, mais sur lesquels se lit le reste d'une signature (n° 159, signature d'Apollonios), ou qui sont demeurés beaux dans leur mutilation et leur exiguïté : par

exemple, le n° **157**, qui représentait une tête de femme (la soi-disant Sapho?), il en reste à peine le profil : « J'aime passionnément ce profil de jeune fille », écrivait M. Pauvert de la Chapelle à M. Babelon. « Il y a dans ce misérable morceau de grenat une poésie, un je ne sais quoi qui enchante. »

La collection Pauvert a été fort bien installée au Cabinet de France; l'étude en est aisée, plus aisée que celle des autres gemmes du Cabinet. La Méduse de Diodotos, cette pierre exquise, le joyau de la collection, est bien en valeur. Les débutants trouveraient plaisir et profit à rendre quelques visites amoureusement prolongées à cette belle vitrine; c'est une anthologie, rassemblée par un connaisseur des plus experts, et comme un choix raisonné de la glyptique ancienne, depuis l'époque chaldéenne et mycénienne jusqu'à l'époque impériale. Souhaitons que toutes les pierres de notre collection nationale soient bientôt, dans un Cabinet agrandi, exposées aussi confortablement que celles-ci, et aussi bien reproduites et décrites. Mais déjà, nous dit-on, ce catalogue désiré, qui remplacera le suranné Chabouillet, est en bonne voie d'exécution.

1-6. Intailles mycéniennes, de la forme ordinaire (lenticulaires); provenance : la Crète. Cette demi-douzaine de très belles pierres vient bien à point remplir une lacune fâcheuse de notre collection nationale, qui s'était tant laissée distancer, pour la glyptique mycénienne, non seulement (c'était inévitable) par Athènes, mais par le Musée Britannique, l'Ashmolean d'Oxford, le Musée de Berlin. A noter le n° **6**, où l'on voit trois *sangliers*, — trois *porcs*, dirais-je plutôt, puisqu'une fois adulte le sanglier, comme l'indique son nom, vit solitaire *(singularis)*. Ces trois porcs couchés côte à côte, σύες χαμαιευνάδες (*Odyssée*, ξ, 15), font songer d'Ithaque et « du divin porcher » : Schliemann aurait appelé ce cachet le cachet d'Eumée. Les intailles mycéniennes décorées d'animaux groupés par deux ou trois sont nombreuses : le n° **1**, qui représente deux bœufs à la pâture, en est un exemple; mais comparez plutôt, pour le naturel avec lequel est figurée cette troupe de cochons, l'intaille de Vafio (Perrot, VI, fig. 428[48]), où l'on voit une bande d'oies allant aux champs, en en rapprochant une monnaie de la Pérée thasienne (Heuzey, *Miss. de Macédoine*, pl. VI), qui montre la persistance du même motif jusqu'à la Grèce archaïque. — A noter encore le n° **5**, qui représente, dit M. Babelon, « un monstre formé d'une *protomé* de bouquetin et d'un corps d'homme. » Si je ne me trompe, cette curieuse intaille était connue depuis longtemps : cf. *Annali dell' Inst.*, 1885, tav. d'agg. GH, 6 (Rossbach); *JHS*, 1894, p. 150; Collignon, *Sculpt. gr.*, I, fig. 34. Les figures de cette sorte sont bien plus nombreuses que ne l'indique le catalogue : cf. *JHS*, 1894, p. 116, 120, 133. L'interprétation de ces figures énigmatiques est une des *cruces* de l'archéologie

mycénienne : à preuve, la théorie bizarre de Cook, *Animal worship in the Mycenaean age*, dans *JHS*, 1894, p. 81-169. Je tâcherai ailleurs de montrer que ce sont des divinités, apparentées aux divinités zoocéphales adorées à l'époque historique par les Ioniens, les Arcadiens et les Grecs de Chypre; en tout cas, comparez dans la glyptique du VIe siècle des représentations comme Berlin **104**, **154**. « Dans le champ, » ajoute M. Babelon, « trois globules ou disques, dont l'un est étoilé; » je n'ai pu encore déterminer ce que représentait le « globule étoilé »; mais les deux autres représentent en réalité un bouclier mycénien; pour l'emploi de ce bouclier comme *Füllornament*, cf. Reichel, *Homer. Waffen*, p. 8. — N° **3**, « Ægagre fantastique » : c'est exactement le même animal que le catalogue appelle « antilope » (n° **4**), « bouquetin » (n° **2**); et un animal bel et bien réel, qui existe encore aujourd'hui, à Chypre par exemple, dans le mont Troodos. Les graveurs crétois, les potiers chypriotes l'ont figuré à satiété. Le bouquetin du n° **3** n'a rien de fantastique, si l'on est habitué à cette convention de la glyptique mycénienne, qui autorisait le graveur à tordre en quelque sorte le col de la bête représentée, de façon à remplir en entier le champ circulaire de l'intaille : convention analogue à celle qu'ont acceptée plus tard les peintres de coupes.

Je crois mycénien, et plus précisément mycénien de Crète, le n° **72**, que M. Babelon range parmi les archaïques : « Quatre petites ampoules, ou aryballes, de forme globuleuse, munies chacune de deux anses. Scarabéoïde. A la place de la carapace de l'insecte, deux protomés de lion en relief placées côte à côte, mais dirigées en sens inverse. Trouvé en Crète. » Ce sont bien, je crois, des vases que l'ont voit gravés sur cette pierre, mais des vases qui étaient dans la réalité beaucoup plus grands que l'aryballe, et d'une forme qui avait disparu de la céramique grecque à l'époque de l'aryballe, c'est-à-dire à l'époque archaïque. Mêmes vases sur d'autres cachets de la Crète primitive : *JHS*, 1894, p. 332, 338-9. On notera que cette pierre mycénienne est un véritable camée, et un camée traité dans un tout autre parti que les scarabées; d'où il suit que la théorie sur l'origine égyptienne du camée (préface, p. XVIII) ne peut être acceptée sans réserves. Le musée de Berlin possède plusieurs camées mycéniens de cette sorte : Furtwängler, *Geschnitt. Steine im Antiquarium*, nos **54**, **55**, **65**.

7-23. Cylindres et cônes (chaldéens, assyriens et perses).

24-89. Scarabées et scarabéoïdes. Au lieu de les décrire pêle-mêle, on aurait pu les classer. La classification en scarabées de style grec et de style non grec s'impose en pareille matière, et j'estime qu'elle doit être faite avec justice, en rendant à la Grèce ce qui lui est dû, c'est-à-dire dans certains cas presque tout, et dans les autres plus qu'on ne lui donne. Ce n'est point une raison suffisante, par exemple, parce que des scarabées comme les nos **82** ou **87** portent des inscriptions

étrusques pour les dire « d'excellent style étrusque ». D'abord, ces intailles sont décorées de sujets purement grecs (**82** Tydée, l'un des Sept; **87** Eryx le Sicilien, un des méchants dont Hercule purgea la terre); mais surtout, au point de vue du style, quelle différence entre ces intailles dites étrusques et les intailles grecques de la même époque? Pour avoir été vendues à quelque lucumon et illustrées pour lui d'une légende explicative en étrusque, elles n'en sont pas moins de travail grec, quand même l'artiste qui les a faites aurait été lui-même un Étrusque, ce que nous ne saurons jamais, et peu nous importe, car, même en le supposant Étrusque, c'est à l'école des graveurs grecs qu'il se serait formé, et dans le goût de la Grèce qu'il aurait travaillé. Une intaille jumelle du n° **82**, et probablement œuvre du même graveur inconnu, est au musée de Berlin : même représentation, mêmes dimensions, même inscription rétrograde (ƎTYT) pareillement placée. M. Furtwängler (*G. S.*, **195**) admet que la pierre de Berlin reproduit un original grec, mais qu'elle est de travail étrusque; ce motif du jeune homme au strigile n'aurait pas eu pour les Grecs de signification mythologique; ce serait le copiste étrusque qui de cet athlète aurait fait un Tydée : « *das athletische Motiv wird von einem griechische Originale kopiert und die mythologische Inschrift Zuthat der Etruskers sein.* » Mais peut-être, si nous connaissions mieux le cycle thébain, verrions-nous une raison pour que des Grecs aient pu représenter Tydée comme ces deux intailles « étrusques » nous le montrent : une note de Servius (*Ad Aen.* I, 570; V, 412) nous apprend bien pourquoi Eryx a été représenté en discobole.

De même, on ne peut sans protester laisser M. Babelon (préface, p. XVII-XVIII) faire honneur à l'Étrurie de ces beaux scarabées anépigraphes, n^os^ **47, 48, 80, 81.** « Les figures humaines, » nous dit-il, « y sont traitées avec une vérité anatomique qui n'avait qu'à se dépouiller d'un peu de rudesse et d'exagération pour atteindre à la perfection hellénique. » On le croira sans peine, car ces figures sont elles-mêmes de pur art hellénique, datant précisément de la dernière phase de l'archaïsme grec. Du n° **47** qui représente un sphynx dévorant un homme, M. Babelon rapproche justement le n° **141** de Berlin, qui offre en effet le même motif; mais par le style aussi les deux pierres se ressemblent; dans celle de Berlin, M. Furtwängler a reconnu le style ionien; on peut le reconnaître dans l'autre à meilleur droit encore. De même pour le n° **48**. De même encore pour le n° **80**, à cause du camée du revers, qui représente un démon barbu à quatre ailes.

Pour les types, de même que pour le style, M. Babelon ne fait pas assez grande la part de la Grèce. La Harpye et la Chimère des n^os^ **45** et **46** lui semblent « des sujets empruntés à la mythologie indigène de l'Etrurie » (préface, p. XVII). « A signaler parmi les scarabées phé-

niciens de fabrique orientale, » écrit-il ailleurs (préface, p. XVI), « le n° **40**, qui nous montre le Melqart phénicien, à la tête monstrueuse, ayant non seulement quatre ailes aux épaules, mais, en outre, des ailerons aux chevilles, *particularité bien exceptionnelle et fort suggestive pour l'origine des Harpyes et de l'Hermès grec*. Le centaure n° **41** est aussi digne de fixer l'attention à cause de ses jambes de devant entièrement humaines et de son visage identique à celui du Melqart phénicien. » A mon avis, les monstres figurés sur les scarabées **40** et **41** sont des produits authentiques de l'imagination hellénique, analogues, par exemple, à cette épouvantable Méduse centauresse du vase thébain publié naguère (*BCH*, 1898, pl. V). Cf. les Centaures-Gorgones publiés par Micali, *Storia*, pl. 46 (*BCH*, 1898, p. 455). C'est bien vainement que les orientalistes s'obstinent à réclamer pour l'Orient l'invention de *tous* les types monstrueux dont l'art grec archaïque nous offre une collection si prodigieuse. L'Orient n'a pas eu le monopole de la Superstition et de la Terreur. Les Grecs des vieux âges, si l'on en juge par la décoration de leurs objets usuels et par leurs ex-votos, craignaient quantité de démons très méchants et très laids, Phobos, les Erinyes, les Harpyes, les Satyres, Lamia, Empouse, etc. Leur mythologie leur parlait d'êtres effrayants, les Gorgones, les Centaures. L'intérêt des n^os^ **40** et **41** est de nous représenter justement deux de ces images horribles et redoutées qui tatouaient encore l'imagination grecque à l'époque où s'éveillait la philosophie. Le centaure du n° **41**, s'il a les jambes de devant en forme de jambes humaines, ressemble en cela à tous les centaures du plus ancien style grec; s'il est ailé, c'est que l'art grec archaïque a prodigué les ailes aux monstres, aux dieux, à tous les êtres surhumains et surnaturels, — l'art grec archaïque, et surtout l'art ionien.

Il est croyable que les Ioniens ont été, à l'époque archaïque, les maîtres de la gravure en pierres fines, et que la glyptique leur est redevable au moins autant que les autres arts, peinture, sculpture, architecture. Héritiers directs de la civilisation mycénienne, ils en tenaient, entre autres choses, l'art de graver les pierres dures; aussi gardèrent-ils, pour les reproduire à satiété, la plupart des sujets favoris de la glyptique mycénienne; de ceci, la collection Pauvert nous montre quelques preuves : **64**, animaux paissant (cf. n° **1**); **57**, animaux passant; **59**, exploits des lions; **44**, monstre homme par les jambes, animal par le reste, à rapprocher du n° **5** dont nous parlions tantôt; **61**, vache allaitant son veau[1]. Que les Ioniens aient gravé beaucoup

1. Cf. l'œnochoé à figures noires sur fond blanc, du style de Nicosthène, *Cat. Castellani*, 1884, pl. I, n° 62; la frise du tombeau des Harpyes, œuvre assurément ionienne (Collignon, *Sculpt. gr.*, I, p. 262); exemples empruntés à l'art mycénien : Perrot, *Hist. de l'art*, VI, pl. 16^{10}, fig. 428^{10}, 431^{5}. Si le sujet de l'allaitement paraît, dès le plus haut VIe siècle, sur les monnaies de la corinthienne Corcyre et, plus tard, sur les monnaies de colonies de Corcyre, Apollonie, Dyrrachium, et, finale-

et bien, plusieurs faits le donnent à penser : haute antiquité de leurs séries monétaires, — floraison de la glyptique en Italie, succès de la gravure grecque parmi la clientèle étrusque, — grand nombre de pierres archaïques qui reproduisent des motifs chers à l'art ionien, soit des images ailées[1] (**40, 41, 45**), soit de ces monstres bizarres comme on en voit sur les n^os^ **42, 43, 44**[2]. Et l'on sait, du reste, que le lithoglyphe Mnésarque, père de Pythagore, était de Samos.

Mais des preuves valent mieux que des présomptions. Justement, la collection Pauvert en fournit de décisives. On peut établir, en effet, que *toutes les pierres archaïques à inscription grecque que renferme cette collection sont d'origine ionienne, d'après la paléographie et le dialecte.* Pour le dire en passant, il est regrettable que le catalogue ne donne pas en fac-similé ces inscriptions, non plus que les signatures. Je les ai fait reproduire ici par M. Devillard d'après des empreintes que je dois à l'obligeance de M. Babelon et de ses collaborateurs :

1° **67.** Bélier debout, à gauche. Dans le champ, ΣΙΣ ΗΥϘΒ. Le bas de l'*upsilon* a disparu dans une cassure, et il est difficile de dire si la lettre avait la forme V ou la forme Υ ; belles lettres ioniennes. Βρύησίς, forme ionienne : cf. en tous cas, Hoffmann, *Die griech. Dialekte,* III, p. 352, § 125 ion. -υη- = att. -υα. Ni Βρύησις ni *Βρύασις ne s'étaient encore rencontrés. Βρύησις est une transcription nouvelle d'un nom carien, qu'on trouve écrit dans d'autres inscriptions Βρύασσις et Βρύαξις. De Βρύησις - Βρύασσις, rapprocher Πανύασις-

ment, sur celles que le roi illyrien Monunios fit frapper (à Dyrrachium sans doute), c'est que Corcyre, avant d'être colonisée par les Corinthiens, l'avait été par une population « mycénienne » de l'Eubée (Diels, *Elementum,* p. 87), par ces Abantes qui ont joué aussi un rôle si considérable dans la colonisation de l'Ionie (v. *supra,* p. 370-371); ainsi s'explique que Corcyre, comme l'eubéenne Carystos, ait eu pour armoirie la vache allaitant le veau. Il est curieux de voir ce que ces faits deviennent entre les mains de ceux qu'aveugle le *mirage oriental :* « Le groupe de la vache allaitant est d'une haute antiquité et d'origine orientale. Il se trouve sur des monuments égyptiens et assyriens, comme en Perse, Lycie, Phénicie. Il était certainement lié avec le culte de la déesse asiatique adorée sous différents noms dans diverses parties de l'Asie, Mylitta, Anaïtis ou Cybèle. Cette divinité fut introduite par le commerce dans plusieurs cités grecques et identifiée avec des divinités locales, ordinairement Héra ou Artémis. En Eubée, nous trouvons maintes traces du culte de cette déesse asiatique [?], et c'est probablement en connexion avec elle que le type de la vache et du veau fut introduit en Eubée et adopté par ceux de Carystos comme l'emblème de leur cité » (Percy Gardner, *Thessaly to Ætolia,* dans le catalogue des monnaies grecques du Musée Britannique, p. xlvii). M. Collignon, dans sa *Sculpt. gr.,* I, p. 261, admet encore que le motif de l'allaitement est d'origine asiatique : « Les bas-reliefs du tombeau des Harpyes offrent un caractère purement hellénique. Un seul motif fait songer à l'Asie : c'est celui de la vache allaitant son veau. »

1. Pour les images ailées dans l'art ionien, cf. le morceau de la frise du Trésor de Cnide, où l'on voit une Athéna ailée et huit chevaux ailés; cf. encore la numismatique archaïque d'Anatolie.

2. Pour ces monstres dans l'art ionien archaïque, cf. les peintures de vases (sanglier ailé sur un dinos ionien, *BCH,* 1893, p. 428-430), les monnaies anatoliennes, en particulier celles de Lycie, qui furent frappées pour des dynastes lyciens, mais par des

Πανύασσις, Ἄρβησις-Ἄρβασσις. Reste toujours à expliquer la transcription Βρύαξις; cf. Kretschmer, *Einleitung in die Geschichte der griech. Sprache,* p. 317 sq. — La pierre est dite provenir des îles Ioniennes, qui, à l'époque archaïque, se servaient, comme on sait, du dialecte et de l'alphabet corinthiens. Si donc cette pierre a été vraiment trouvée dans l'une des Sept-Iles, c'est une preuve de plus de la vogue dont jouissaient, au VIe siècle, les graveurs ioniens.

2° **69.** Sujet à expliquer. Dans le champ, ΒΙΩΝΟΣ. Se rappeler la fréquence en Ionie de noms comme Bion (exemple, Bion de Milet, le ciseleur) ou Bias (exemple, Bias de Priène, le philosophe). De plus, la pierre proviendrait de l'Asie Mineure. Sans l'inscription, ce petit scarabée, où l'on voit un palmier (φοῖνιξ) chargé de fruits, aurait été probablement attribué aux Phéniciens.

3° **71.** « Héros sur un cygne. Le personnage est nu, barbu... Dans le champ, ΕΡΩϟ. Style grec archaïque. » A décrire ainsi : « Eros sur le cygne; le menton est prononcé, pointu, à la façon archaïque, mais point barbu. Dans le champ ΕΡΟϟ (l'Ο est sûr). Style ionien archaïque. » Ionien, à cause de la transcription de la voyelle ō par le signe Ο : on sait que, dans certains alphabets ioniens (dans l'alphabet parien, usité à Paros, Thasos, et dans la Thrace du Pangée), les lettres Ο et Ω échangent leurs valeurs.

4° **74.** « Dans le champ, l'inscription ΓΥΘΟΗΑ, et derrière la tête, Ξ. Style chypriote. Trouvé à Chypre. Le nom Πυθοηα paraît une forme chypriote dérivée de Πυθός, Πυθώ, Πυθών. » Πυθοηα (de même que Πυθος : cf. Fick-Bechtel, *Personennamen,* p. 245) est un barbarisme dans n'importe quel dialecte : lire ΓΥΘΟΝΑΞ = Πυθώναξ. Le *théta* est croisé, le *ny* est mal fait. Le signe Ο vaut *ôméga,* marque d'ionisme, comme dans l'inscription précédente. Le nom est bien ionien : fréquence chez les Ioniens des noms en -(α)ναξ ; exemple, les poètes Hipponax, Hermésianax; à Paros, dans une inscription (Hoffmann, t. III, n° 64), Πυθώναξ; et une foule d'autres noms cités dans Fick-Bechtel, p. 124. Si ce scarabée archaïque était chypriote, l'inscription serait en caractères syllabiques. La représentation (une tête casquée de jeune homme, non de Pallas, à cause des cheveux courts, et de l'oreille sans boucle) n'a rien du « style chypriote ». Si, du reste, l'on peut dans la glyptique archaïque distinguer un « style chypriote », ce sera un style composite, où entreront à la fois des élé-

artistes grecs; se rappeler l'*hippalectryon,* monstre bien ionien : Nicosthène en a peint; on en a trouvé un, sculpté en marbre par un artiste du VIe siècle, sur l'Acropole d'Athènes (Lechat, *Rev. des Univ. du Midi,* 1896, p. 122); un autre sert d'armoirie sur un décret de Lampsaque, colonie de Milet (*BCH,* 1896, p. 554).

ments grecs, phéniciens et égyptiens, comme, par exemple, dans le beau cachet du roi ΔιϜείθεμις, que quelqu'un de ma connaissance, sous le pseudonyme de Djabra Piéridès, a expliqué dans le *Journal of hellenic Studies* (1896, p. 272).

Le n° **78** est malheureusement anépigraphe; c'est le seul reproche qu'on puisse faire à cette pierre aussi belle qu'importante. Mais la provenance anatolienne en paraît certaine, d'après les circonstances de l'achat, si joliment narrées par M. Pauvert de la Chapelle (préface, p. IX). On peut la revendiquer hardiment pour la glyptique ionienne. Les Ioniens ont fréquemment représenté les Barbares : et cet archer, qu'on dit grec, et qu'on appelle samien (parce que la pierre aurait été trouvée à Samos), est en réalité un archer barbare. Cf. Zahn, *Darstellung der Barbaren.* Il est représenté agenouillé, en position pour tirer, regardant par le bout la flèche qu'il va décocher, pour vérifier si elle est droite comme il faut. C'est un geste qu'il était en quelque sorte de style de prêter aux Barbares (se rappeler, par exemple, les pièces de Mazæos et de Datamos). L'histoire en serait longue; elle nous ferait descendre jusqu'à l'art byzantin et néo-grec, qui représente invariablement le grand saint Mercourios en habit barbare, et vérifiant, comme l'Asiatique de l'intaille, la rectitude d'une flèche.

C'est encore un très beau scarabée de style grec archaïque que le n° **68**. Il représenterait le « chien Argus, assis, de profil, levant une patte de devant et détournant la tête. Sur son dos grimpe une sauterelle, dans le champ, devant lui, une mouche vue de dos ». Déjà M. Fröhner, lorsque la pierre figura dans la vente Castellani (*Cat. Castellani,* Rome, 1894, n° 961), avait proposé d'y voir « le chien d'Ulysse tourmenté par deux moucherons ». On peut douter de cette explication. D'abord parce que le vieux chien Argos n'était pas tourmenté des mouches, mais rongé des tiques; du moins, c'est ainsi qu'Aristote (*Hist. anim.,* V, 31) entendait les mots d'Homère ἐνίπλειος κυνοραιστέων (ρ, 300). Il est vrai qu'un scholiaste a parlé de mouches (κυναμυῖαι); mais l'intaille de la collection Pauvert ne saurait être alléguée comme confirmation de l'opinion du scholiaste; en effet, les κυναμυῖαι, « mouches de chien » ou *hippobosques,* pour leur donner leur nom savant, ont une forme toute différente de celle des deux mouches de l'intaille : cf. dans les *Suites à Buffon,* les *Diptères* de Macquart (un classique de l'entomologie), pl. 24, fig. 8, et t. II, p. 638. Devant le chien est une mouche ordinaire; sur son dos est posé un autre diptère (et non une sauterelle), à longues ailes. — Une autre raison de douter de l'explication proposée, c'est que l'animal représenté sur l'intaille est en trop bon point pour faire songer à un pauvre chien chargé d'ans et de maladies.

Si le n° **28** n'est pas grec, ce qui est croyable, du moins est-il inspiré

de l'art grec archaïque. Le personnage n'est pas représenté agenouillé, mais courant; par là s'expliquent les gestes des bras : la main droite ne bénit pas, elle fend l'air. C'est aussi dans l'attitude de la course qu'est représenté le κάλος παῖς (pourquoi l'appeler Ganymède?) du n° **80** : il court, la canne à la main, mettre aux prises son coq de combat; derrière lui, un chien, ou peut-être un lièvre (symbole érotique). Il est intéressant de rapprocher **28** et **80** de **78** (l'archer asiatique) : la comparaison montre que si l'art grec archaïque avait convenu de représenter le coureur quasiment dans l'attitude d'un homme ayant un genou en terre, il savait cependant distinguer les deux attitudes.

32-34. Intailles barbares, très curieuses. Les virtuoses de la mythologie iconographique nous commenteront-ils le n° **33** par l'histoire de Tobie?

37. « Trouvé à Hémione dans le Péloponnèse »; cf. préf. p. XVI : « le n° **37** est sûrement perse, bien qu'il ait été recueilli au cœur du Péloponnèse. » Lire *Hermione* (sur la côte d'Argolide).

51. « Lionne allaitant son lionceau au pied d'un palmier. Au second plan, la silhouette de deux sommets de montagne. Provient de Chypre. » Ces sommets, parfaitement triangulaires, sont en réalité des sommets de pyramide. La scène est en Égypte.

75. « Tête d'homme imberbe, le crâne démesurément allongé, les cheveux courts et striés. Provient de l'Étrurie. » Archaïque. Serait-ce une représentation, très ancienne, d'un personnage de la farce italienne? La ῥοξὴ κεφαλή permet de le croire. Cf. Dieterich, *Pulcinella,* p. 150.

119. « Satyre tibicen (Marsyas?) assis de face... Deux banderolles s'échappent du siège sur lequel il est assis. » C'est *Silène,* assis sur une *nébride;* les « banderolles » sont deux pattes de la nébride. Cf. Berlin, n° **3948**.

160. Cf. trois autres monuments macabres du Cabinet de France, la tessère théâtrale *Rev. arch.* 1889, II, p. 64, et les lampes Le Blant et Oppermann, *Mélanges de l'École de Rome,* 1887, pl. VII, 1 et 2; — Helbig, *Führer*², 1106; — Ersilia Caetani-Lovatelli, *Thanatos* (Rome, 1888); — *Mon. Piot,* 1897, p. 220; — *Revue des Études anciennes,* 1900, p. 56; — etc. Le n° **160** avait été publié par Le Blant, comme une autre pierre qui a passé par la collection Pauvert *(Mém. de l'Ac. des Inscriptions,* t. XXXVI, p. 60).

164. « Némésis... Le bas du corps manque. Camée (d'époque impériale). » Non pas Némésis (qui n'a jamais de serpents, ni dans les cheveux, ni dans les mains), mais Erinys. La figure se restitue avec une exactitude rigoureuse d'après une peinture de vase reproduite dans le *Lexique* de Roscher, I, p. 1334. L'Erinys, ailée, court-vêtue, comme il convient aux chasseresses, tenait des serpents dans chaque main; deux serpents se dressaient sur sa tête. Sur sa poitrine,

deux courroies croisées. Je croirais volontiers qu'un camée portant une représentation de ce genre était considéré comme jouissant d'une vertu prophylactique.

PAUL PERDRIZET.

H. Weil, *Études sur l'Antiquité grecque*. Paris, Hachette, 1900; 1 vol. in-12, 328 pages.

Dans son volume sur le *Théâtre antique*, publié en 1897, M. H. Weil avait abordé une foule de questions relatives à la tragédie ou à la comédie des Grecs. Dans ses *Études sur l'Antiquité grecque*, le même savant a réuni, comme précédemment, une série de monographies, qui avaient paru pour la plupart, depuis ces dix dernières années, dans le *Journal des Savants* et dans la *Revue des Études grecques*. Il faut être reconnaissant à l'auteur d'avoir épargné aux hellénistes toute recherche dans les recueils que je viens de citer. On ne les a pas toujours sous la main. D'un autre côté, tous ceux qui étudient la Grèce ancienne savent que l'opinion de M. H. Weil est une de celles qui comptent parmi les trois ou quatre qui soient les plus autorisées en Europe. Il n'est donc jamais indifférent de la connaître. Pour ma part, je voudrais, si cela est possible, qu'aux deux volumes déjà parus il en fût ajouté un troisième, où seraient groupés une série d'articles, nombreux et courts, qui ont été imprimés depuis longtemps déjà dans la *Revue critique*. Ils portent la plupart sur des questions plus minces. Leur valeur n'en est pas moins considérable.

Le présent volume, avec les quinze articles qui le composent, rappelle un certain nombre de livres connus, à l'occasion desquels ils ont été écrits. Ainsi, la *Psyche* d'Erwin Rohde a provoqué deux études magistrales sur la *Croyance à l'immortalité de l'âme chez les Grecs*. Elles forment près du tiers du livre. Elles sont suivies d'un article sur *Les Premiers penseurs grecs*, écrit quelque temps après les *Griechische Denker* de Gomperz. Nous saluons ensuite le beau livre de M. Paul Girard sur l'*Éducation athénienne*, et celui de Hans von Arnim sur *Dion de Pruse*. Puis viennent différentes études sur *L'« Iliade » et le droit des gens dans la vieille Grèce*, sur *Les Élégies de Tyrtée*, sur *L'Origine du mot « poète »*, sur *Les Hermocopides et le peuple d'Athènes*. La critique des textes, à laquelle M. H. Weil a consacré tant d'années laborieuses de sa vie, est représentée par plusieurs articles. Ils ont tous été publiés, sauf deux, à l'occasion des papyrus que l'on a découverts dans ces dernières années. C'est ainsi qu'ont été étudiées les odes de Bacchylide, deux comédies de Ménandre, et qu'a été traduit le discours d'Hypéride contre Athénogène. Les auteurs anciens ne sont pas oubliés. Ils trouvent leur

place dans deux études, l'une sur l'*Antigone* de Sophocle, l'autre sur le texte de Démosthène.

Je n'ai pas la prétention de juger les *Études sur l'Antiquité grecque*. Cette prétention serait ridicule de ma part. Je me rappelle seulement les principaux travaux de l'illustre helléniste, dont les philologues et les savants d'Europe étaient conviés à célébrer, il y a deux ans, le quatre-vingtième anniversaire. Et, à côté d'une foule d'articles, parus en Allemagne ou en France, je vois, comme des points de repère, émerger dans leur longue perspective ses œuvres les plus considérables : la dissertation sur *L'ordre des mots*, qui remonte à 1844. C'était une thèse de doctorat. Elle fut réimprimée vingt-cinq ans plus tard, en 1869. — Je ne sais si beaucoup de thèses ont eu jamais pareil honneur. — Puis vint la première édition d'Eschyle, publiée à Giessen de 1858 à 1867 ; la seconde fut imprimée chez Teubner en 1884. Cette édition avait été précédée, en 1878, des *Sept tragédies d'Euripide*. L'*Alceste* parut seulement en 1891. Enfin, tout le monde connaît l'édition de Démosthène qui, indépendamment de sa valeur critique, est un modèle pour la précision de son commentaire.

Voilà des travaux qui suffiraient à remplir la vie d'un homme. M. H. Weil ne s'en est pas contenté, puisqu'il réédite le second volume de ses monographies éparses dans les revues spéciales. En lisant ce livre, on s'étonnera de la verdeur d'esprit, de la perspicacité de jugement, et surtout de la science de celui qui l'a écrit. Tel article sur les fragments de Bacchylide, publiés par Kenyon, où sont élucidés et comparés les mythes obscurs dont le vieux poète s'est inspiré, me paraît si surprenant à cet égard que je doute qu'on puisse jamais faire mieux. Et, si je disais tout ce que j'en pense, ma franchise risquerait de paraître de la flatterie. J'aime mieux y renvoyer le lecteur, qui jugera lui-même.

P. MASQUERAY.

P. Martinon, *Antigone*, traduction en vers. Paris, Fontemoing, 1900, 1 vol. in-8°.

Il a déjà été ici même rendu compte de la traduction en vers, faite par M. Martinon, de l'*Œdipe-Roi* et de l'*Œdipe à Colone* de Sophocle. C'est un travail méritoire de transcrire les poètes anciens en vers français, ce n'est pas toujours un travail facile. M. Martinon le sait bien. Il a publié récemment une nouvelle pièce du même tragique, son *Antigone*. Cette traduction m'a paru correcte, exacte, peut-être un peu fluide, un peu pâle. D'ailleurs, l'*Antigone*, qui est une œuvre de la maturité vigoureuse de Sophocle, m'a toujours semblé si belle,

si impérieusement héroïque et hautaine, que je loue, sans les envier, ceux qui se risquent à transcrire le poème. Il en est de quelques tragédies grecques comme de certains tableaux célèbres : on ne les copie guère. L'*Antigone,* plus encore que l'*Œdipe-Roi,* est bien faite pour décourager ceux qui veulent la traduire.

N'est-ce pas aussi une des pièces les plus difficilement intelligibles pour un public moderne? Ce profil de vierge ressemble-t-il à aucune de celles qu'ont créées nos poètes? Corneille lui-même ne s'est guère élevé à cette hauteur. Seul l'héroïsme de Polyeucte pourrait être comparé à celui de la sœur de Polynice.

Mais nous comprenons assez aisément la conduite de l'époux de Pauline, parce que la religion qui le pousse au martyre existe encore. Au contraire, celle qui pousse Antigone à la mort a disparu. Aussi, pour bien juger ce drame, il faut se faire l'âme grecque, et penser comme pensaient les Athéniens du ve siècle. Cela est nécessaire pour accepter non seulement l'idée fondamentale du poème, mais encore certains détails, qui peuvent nous paraître étranges. En voici une preuve qui est assez curieuse :

M. Martinon se félicite, dans la préface de son livre, d'avoir fait une coupure dans une tirade célèbre, dont une grande partie, dit-il, est sûrement interpolée. Si je ne me trompe, il fait allusion aux vers 904 et suivants du texte grec, vers très connus par les discussions innombrables qu'ils ont soulevées. Antigone y déclare hautement qu'elle a eu raison d'ensevelir le cadavre de son frère Polynice. Puis elle ajoute : « Je n'aurais pas accompli cette action pour un mari. Après la mort d'un époux, j'aurais pu en prendre un autre. Mais comme Œdipe et Jocaste sont couchés dans l'Hadès, il est impossible désormais qu'aucun frère me naisse. Donc, Polynice devait m'être plus cher qu'aucun de ceux auxquels ma vie aurait pu être liée. »

Voilà un argument bien extraordinaire. Il nous déplaît. Il nous choque. Nous nous récrions. Jamais Sophocle, pensons-nous, n'a pu écrire pareille chose. C'était l'avis de Gœthe, et il déclarait qu'il aurait donné beaucoup pour qu'un bon philologue prouvât que ces vers sont interpolés. Est-ce donc que Sophocle ne les a pas écrits? La question a été reprise par M. H. Weil, et l'article que l'éminent helléniste publiait en 1894 dans la *Revue des Études grecques* a été réimprimé tout récemment. Je me permettrai d'y renvoyer M. Martinon. Il trouvera là une solution qui le surprendra peut-être, et qui n'est pas la sienne. Elle n'est cependant pas douteuse. C'est que Sophocle écrivait pour des Grecs. Ils étaient au temps des sophistes si amoureux des raisonnements, que les plus insolites ne les effarouchaient pas. Il faut en prendre notre parti. C'est une difficulté nouvelle pour ceux qui essaient de faire passer dans notre langue une œuvre antique. Il est

vrai qu'on peut toujours y faire des coupures. Encore faut-il savoir que les vers ainsi retranchés appartiennent véritablement à l'auteur que l'on traduit, pour éviter de se faire de son modèle une idée inexacte.

P. MASQUERAY.

O. Navarre, *Essai sur la rhétorique grecque avant Aristote*. Paris, Hachette, 1900; 1 vol. in-8°, xv-346 pages.

M. Octave Navarre avait publié, en 1895, une excellente étude sur l'organisation matérielle du théâtre athénien. Son *Dionysos* avait été accueilli avec faveur, parce qu'il résumait d'excellents travaux étrangers, et qu'il comblait chez nous une lacune fâcheuse. Aujourd'hui, il nous donne un autre livre, qui aura un succès plus grand encore. C'est toujours la même précision minutieuse, la même dextérité dans l'intelligence et dans le rapprochement des textes. Mais il me paraît que la sûreté du coup d'œil de l'auteur a grandi et qu'il marche avec plus d'aisance. Aussi lit-on son livre avec un contentement véritable. Il vous guide avec adresse dans les chemins tortueux qu'il parcourt. Il projette une fine lumière sur les objets qu'il explore. Il les tourne, les retourne avec précaution, et les étudie sous toutes leurs faces. On le quitte enchanté de son savoir et de sa discrétion.

L'ouvrage est divisé en deux parties principales. Nous voyons dans l'une quel fut le développement de la rhétorique judiciaire depuis les origines jusqu'à Aristote; dans l'autre, quelles étaient les matières d'une rhétorique grecque au IVe siècle avant J.-C. Ainsi, la seconde moitié du livre est le complément naturel de la première.

La rhétorique naquit donc en Sicile, à Syracuse, avec Corax et Tisias, après l'expulsion des tyrans. Elle fut introduite à Athènes vers 460. Les sophistes, qui furent les premiers à faire profession d'enseigner l'art de la parole, ne tardèrent pas à paraître avec Protagoras, Prodicos, Hippias. Ils sont les véritables précurseurs des rhéteurs. Aussi, l'enseignement qu'ils donnèrent aux Athéniens est-il esquissé à grands traits dans une cinquantaine de pages, qui m'ont beaucoup intéressé. Cette période, si importante dans le développement de l'esprit grec, puisqu'il y reçut une empreinte qu'il ne devait jamais perdre, nous est encore assez peu connue, et de nombreux détails restent obscurs. M. Navarre montre comment l'influence de la sophistique s'étendit partout, si bien que le théâtre lui-même n'y fut pas soustrait. Et il le prouve par des faits. Ce qu'il dit de la harangue de Clytemnestre dans l'*Électré* de Sophocle et dans l'*Iphigénie à Aulis* d'Euripide est très juste. Il a bien vu que ce dernier poète aime à placer ses personnages au milieu de la scène, et à leur faire

soutenir, pour le plus grand plaisir du public, le pour et le contre, comme deux sophistes habiles. Nous assistons à une véritable joute oratoire. Ainsi, dans la peinture des caractères du passé, Euripide ne peut se soustraire à l'influence des mœurs du présent. Elle se marque par d'autres détails, qui sont plus significatifs encore. N'a-t-il pas pris soin de donner plusieurs fois à des plaidoyers contraires un équilibre rigoureux? On ne s'expliquerait pas la raison d'une symétrie aussi gênante, si l'on ne savait que les plaideurs athéniens devaient parler l'un et l'autre dans le même temps. Le nombre des clepsydres était le même pour l'accusation et pour la défense. C'est là un des anachronismes les plus singuliers du théâtre d'Euripide.

Si les usages quotidiens laissent une trace pour qui sait la voir dans le poème tragique, certaines habitudes du langage s'y retrouvent aussi. On sait qu'à cette époque Gorgias créa la prose savante à Athènes. C'était un *styliste* comme on n'en trouve guère, et son *écriture* ne ressemblait à aucune autre. La péroraison de son *Epitaphios,* le seul morceau dont l'authenticité ne soit pas discutée, est un texte capital, où il nous livre tout entier son art. Ce texte est analysé minutieusement dans le livre de M. Navarre. Les antithèses y sont si nombreuses que, sur une trentaine de membres de phrases dont se compose le morceau, deux ou trois à peine gardent leur indépendance. Et ce jeu perpétuel, qui apparie les idées ou les oppose deux à deux, était rendu plus sensible à l'oreille par une foule d'assonances ou d'allitérations. Les membres de phrases rimaient soit au commencement, soit à la fin. Leur nombre de syllabes était égal. Des prépositions identiques entraient dans la composition de leurs mots. Le rhéteur se donnait une peine infinie, pesant chaque syllabe, en analysant rigoureusement la qualité, la lourdeur et le son. Il terminait par une phrase qu'on ne peut lire aujourd'hui sans sourire, tant les syllabes dont elle est composée font un effet bizarre. « Avec ses trois antithèses, ses allitérations multiples, son cliquetis de syllabes semblables, elle crépite et éclate comme le bouquet final d'un feu d'artifice. »

Mais Gorgias ne créa rien. On le savait déjà, mais il est bon qu'on le rappelle. C'est ce qu'a fait l'auteur du livre dont je parle. Il a patiemment lu et relu les poètes, en commençant par Homère. Il remarque déjà, avec Eustathe, que, dès l'époque primitive, l'esprit grec s'amusait volontiers à de menus artifices de style. Le procédé est déjà plus accusé dans Hésiode et dans Sappho. Avec Épicharme il devient continu. Des 320 vers que nous a laissés ce poète, aucun n'est exempt de ces assonances. On les retrouve aussi dans Eschyle. Elles se multiplient dans Sophocle. L'*Antigone,* qui fut jouée vers 440, treize ans environ avant l'arrivée de Gorgias à Athènes, en contient des exemples nombreux. Plusieurs ont une délicatesse subtile, car ils

servent d'instrument d'analyse à la pensée. D'autres sont plus malaisés à justifier. Quelques-uns, enfin, ne sont qu'un jeu puéril. Voilà une chose qu'il importait de dire. Ces vers m'avaient frappé et embarrassé. Je n'osais guère condamner Sophocle, et les éditeurs discutaient sans se mettre d'accord. Mais le respect dû à un grand poète ne doit pas aller jusqu'à la superstition. Il vaut mieux dire la vérité avec franchise.

Après avoir marqué l'influence de Gorgias sur le développement de la prose grecque, M. Navarre commence à marcher sur un terrain plus solide, quand il aborde l'œuvre d'Antiphon. Il passe ensuite à celle d'Isocrate, qui nous est encore mieux connue.

Nous arrivons ainsi à la seconde partie du livre, dont je ne dirai qu'un mot, pour ne pas donner à ce compte rendu une longueur inusitée. Cette seconde partie se divise en quatre chapitres. Ils sont consacrés à l'étude de l'exorde, de la narration, de la preuve et de ce que les anciens appelaient l'épilogue.

En terminant la lecture de cet ouvrage remarquable, on ne peut, en voyant quel a été le rôle de la rhétorique dans l'Antiquité grecque, et en se rappelant les chefs-d'œuvre qu'elle a suscités, que souscrire au vœu final de l'auteur. Il souhaite que son étude contribue à réhabiliter la rhétorique. Il s'étonne qu'il subsiste toujours dans nos lycées une classe qui porte le nom de *rhétorique*, mais que, par une étrange ironie, la *rhétorique* soit devenue depuis 1885 une des rares choses qu'on n'y enseigne pas. Et cependant nos orateurs parlent chaque jour un peu plus mal. « La préoccupation du fond va effaçant celle de la forme. La rhétorique disparaît. La composition devient improvisation. Le discours tourne à la conversation. » Voilà les plaintes que formulait, en 1863, E. Havet. Que dirait donc celui qui a écrit la préface de l'*Antidosis*, s'il lisait aujourd'hui dans l'*Officiel* les discours de nos parlementaires? Le remède pourtant serait facile. Il suffirait de donner un peu d'attention à la rhétorique, telle que la concevait et que l'a réalisée l'Antiquité. Et par là on ne se préparerait pas seulement au métier d'avocat ou d'homme politique. Il y a dans la rhétorique tous les éléments d'une éducation littéraire et morale. Ce n'est pas ce qui manque toujours le moins à nos députés d'aujourd'hui.

P. MASQUERAY.

O. Navarre, *Utrum mulieres athenienses scaenicos ludos spectaverint necne,* Toulouse, Privat, 1900; 1 vol. in-8° de 88 pages.

M. Navarre reprend ici une question souvent débattue, qu'il avait lui-même effleurée dans son *Dionysos* (p. 230 sqq.), et il maintient ses

premières conclusions : oui, les femmes athéniennes étaient admises aux représentations dramatiques, tragédies ou comédies.

Un seul texte explicite rendrait tout débat inutile : mais, à défaut de preuve péremptoire, une série de témoignages indirects, serrés de près, conduisent à une probabilité bien voisine de la certitude. La question se pose tout d'abord pour la tragédie. Trois textes de Platon ne laissent aucun doute; il suffira de citer celui du *Gorgias* (p. 502 D), où Socrate définit la poésie tragique « une sorte de rhétorique qui s'adresse à un public composé à la fois d'*enfants,* de *femmes,* d'esclaves et d'hommes libres », définition vraiment incompréhensible si les mœurs n'eussent toléré, à Athènes, la présence des femmes, comme des enfants, aux représentations tragiques. Qu'il s'agît ici des honnêtes femmes, et non des courtisanes, comme on l'a prétendu, c'est ce qu'indiquent les termes mêmes de la phrase; on en rapprochera, d'ailleurs, un texte des *Lois* (II, 658, A), où Platon parle de la préférence des femmes cultivées (αἱ πεπαιδευμέναι τῶν γυναικῶν) pour la tragédie. Ce premier point acquis, la preuve vaut du même coup pour le drame satirique, qui fait partie intégrante de la tétralogie et se joue devant le même public. Or, qu'on se rappelle l'extraordinaire licence du drame satirique, l'indécence de certains propos, de certains gestes et surtout du costume : on en conclura que, si les femmes pouvaient assister à un tel spectacle, il n'y a aucune raison pour qu'elles fussent exclues des représentations comiques. Nous n'en sommes pas réduits, d'ailleurs, à une pure induction : une des saillies les plus vives d'Aristophane (*Paix*, v. 964 sqq.) ne peut s'entendre que s'il y avait, en effet, dans l'auditoire un public féminin.

Il va de soi que nous ne faisons ici qu'indiquer l'allure générale de la discussion. M. Navarre examine tous les textes qui ont été allégués dans la controverse; on se convaincra aisément, en le lisant, que les plus significatifs sont à l'appui de sa thèse. De fait, les principales objections procèdent moins des textes eux-mêmes que de théories préconçues sur la vie de la femme grecque, et de nos préjugés modernes sur l'immoralité de certains spectacles. Comment admettre que l'Athénienne, condamnée à une vie de recluse, se soit mêlée à la foule qui emplissait le théâtre aux grandes Dionysies et aux Lénéennes? comment supposer surtout qu'elle ait toléré des spectacles « où tout scandalisait les oreilles et les yeux »? M. Navarre discute longuement ces objections de sentiment. Il démontre d'abord qu'en réalité la vie de l'Athénienne est bien plus libre qu'on ne l'admet couramment. La femme est sans doute préposée, en principe, au gynécée et aux soins domestiques; mais elle a d'innombrables occasions de sortir, soit pour vaquer à ses affaires, soit pour s'associer à toutes les fêtes où sa présence est non seulement autorisée, mais obligatoire. La comédie nouvelle, si pleine d'aventures amoureuses, d'enlèvements, de viols,

fait entrevoir jusqu'où pouvait aller sa liberté. Quant à la convenance de certains spectacles, reconnaissons simplement que les idées grecques n'étaient pas les nôtres; rappelons-nous la petite procession organisée par Dicéopolis dans les *Acharniens* (v. 241), où la jeune fille suit l'esclave portant le phallus, et mesurons par là ce que les mœurs comportaient; n'oublions pas que les cultes antiques abondaient en rites impudiques où assistaient les femmes; qu'on les admettait notamment aux fêtes dionysiaques, et que la comédie, comme la tragédie, était un des rites essentiels du culte de Dionysos. Ces considérations tiennent, comme de juste, une grande place dans l'ouvrage de M. Navarre. On en voit l'intérêt : elles rectifient bien des idées convenues. Par là, ce petit problème littéraire sur la présence des femmes au théâtre prend une portée générale, et nous est une occasion de pénétrer plus avant dans la vie et le sentiment de l'Antiquité.

F. DÜRRBACH.

Ch. Bally, *Les langues classiques sont-elles des langues mortes?* Bâle et Genève, 1899, brochure de 53 pages.

L'auteur, *privat-docent* à l'Université de Genève, constate avec mélancolie la décadence des études classiques dans son pays. Chacun sait que cette décadence est générale. Elle se manifeste depuis quelques années en Allemagne, et une foule de gens s'en inquiètent. En France, il suffit d'interroger pendant quelques instants un candidat au baccalauréat pour constater que neuf fois sur dix, devant un texte grec ou latin quelconque, le malheureux est aussi embarrassé que s'il avait à traduire du chinois ou du groenlandais. La même chose, paraît-il, se passe en Suisse. Nous nous en doutions bien un peu. Mais quelle est la cause de ce phénomène? Est-ce la faute des méthodes? Est-ce la faute des jeunes gens?

M. Bally n'hésite pas. Les méthodes suivies dans l'étude des langues anciennes, déclare-t-il, sont déplorables. On gaspille le temps dans les gymnases à apprendre la grammaire, la littérature, les antiquités, la géographie ancienne, la stylistique, mille choses enfin, mais on a perdu le sens de l'Antiquité, et l'on n'est plus capable de lire un auteur de difficulté moyenne. C'est que l'on considère les langues anciennes comme des êtres morts. Les grammairiens se plaisent à les disséquer, mais ils ne les enseignent pas. D'ailleurs ils ne les savent pas toujours eux-mêmes. Pour apprendre une langue, il faut sinon la parler, du moins s'exercer à la manier, et se familiariser avec elle. C'est ce que l'on ne fait jamais. L'enfant commence-t-il à comprendre un auteur, vite on se hâte de lui en mettre un autre dans les mains. Une clarté

encore incertaine luisait devant ses yeux; ils allaient peut-être apercevoir enfin la lumière; on s'empresse de replonger l'infortuné dans les ténèbres. Et cela dure pendant de mortelles années, toutes les années du gymnase. Les auteurs se succèdent pêle-mêle. On veut tout lire, prosateurs, poètes. Les programmes sont interminables. Aussi, quand le jour de la délivrance arrive, après les examens de maturité, le jeune homme ferme ses livres, qui l'ont tant ennuyé, et pendant le reste de sa vie il ne les rouvre pas. Pourtant, il s'y trouve un Virgile et un Platon.

Je ne sais si l'on devrait apprendre les langues anciennes comme le conseille M. Bally, c'est-à-dire essayer de suivre le plus possible dans leur étude la marche que l'on suit dans celle des langues modernes. Car, enfin, puisque nous ne pouvons plus parler la langue de Démosthène, ni celle de Cicéron, il ne me paraît pas que la réforme proposée soit vraiment sérieuse. Traduire de l'Hérodote en dialecte attique, reprendre de vive voix une anecdote de la Retraite des Dix Mille, et la raconter en grec de plusieurs manières, ce sont là des exercices ingénieux dont je ne méconnais pas l'utilité, sans d'ailleurs la trop grandir. Car nous étudions bien moins l'Antiquité pour savoir sa langue, que pour pénétrer sa pensée. Et, si j'étais très franc, je dirais que ces questions de méthode, auxquelles on attache tant d'importance, me paraissent des plus vaines. La grammaire grecque dont se servait Racine enfant ferait sourire de pitié nos modernes pédagogues. Elle ne l'a pourtant pas empêché de posséder mieux qu'eux la langue de Sophocle et d'Euripide, et de connaître admirablement le génie grec. Mais Racine savait-il la chimie, la physique, la cosmographie, la géométrie, l'algèbre, l'allemand, l'anglais et ce que l'on enseigne aujourd'hui à nos lycéens, qui ne sont pas tous aussi intelligents que lui? Quand il sortit de Port-Royal, il aurait été refusé tout net au baccalauréat.

La seule chose qui importe vraiment, c'est que l'enfant, guidé par un maître qu'il comprenne bien, ait le temps nécessaire pour apprendre le grec et latin, si l'on prévoit qu'il lui soit utile de savoir un jour ces langues difficiles. Mais, justement, le temps est ce qui lui manque le plus, parce qu'il faut qu'il apprenne autre chose. Voilà ce qu'on ne voit pas assez. Telle est la cause véritable de la décadence que déplorent tous les amis des langues anciennes. On continuera d'en être attristé, jusqu'à ce que l'on ait réservé leur étude à une catégorie spéciale de jeunes gens. Quelques efforts ont déjà été faits dans ce sens. Il est à souhaiter qu'ils soient continués. Car l'étude des langues anciennes ne périra pas. Il faut seulement qu'elle soit restreinte à quelques-uns.

P. MASQUERAY.

G. Millet, *Le Monastère de Daphni, histoire, architecture, mosaïques;* Paris, Leroux, 1899; 1 vol. in-4° de xv-204 pages, avec 19 planches hors texte et 75 gravures.

Ce volume inaugure une série d'études sur les principaux monuments byzantins, publiées sous le contrôle d'une commission composée de MM. Schlumberger, Diehl et Millet. C'est une monographie détaillée du monastère de Daphni, situé à quelques kilomètres d'Athènes, sur la route d'Éleusis. Peu s'en est fallu que M. Millet n'ait eu à étudier que des ruines, et des ruines récentes : l'abandon, les pluies, les tremblements de terre menaçaient d'une rapide disparition la petite église, restée seule à peu près intacte. Fort heureusement, les instances de la Société archéologique d'Athènes, de MM. Lampakis et Typaldo-Kosaki, attirèrent enfin l'attention du Gouvernement grec. Une restauration méthodique fut entreprise en 1894 et confiée à un architecte français, M. Troump. Les admirables mosaïques, qui se détachaient par larges plaques, furent reprises et consolidées par un habile artiste vénitien, M. Novo. Aujourd'hui, l'édifice, remis en état avec une science et une conscience scrupuleuses, sans faux rhabillage ni téméraire reconstitution, est un des plus instructifs spécimens de l'art byzantin du xie siècle.

En signalant dans sa préface tous ceux auxquels Daphni doit d'avoir été sauvé d'une ruine certaine, M. Millet n'oublie que lui-même. Mais ceux qui l'ont connu à Athènes peuvent réparer cet oubli. Son séjour à l'École française fut consacré en grande partie au monastère; et ses démarches et ses études n'ont pas été sans influence sur la restauration, les unes en la hâtant, les autres en fournissant des indications précieuses. Aujourd'hui, il complète cette œuvre par sa publication.

La première partie traite de l'histoire de Daphni, d'après les monuments et les textes, ces derniers, d'ailleurs, extrêmement rares pour l'époque byzantine, et réduits, en somme, à un sceau d'higoumène et à une anecdote de Théodore Prodrome, biographe de Mélitios, l'ascète du Cithéron. Le monastère changea plus d'une fois d'occupants. Construit probablement vers le début du ve siècle, sur l'emplacement d'un ancien temple d'Apollon, il fut abandonné on ne sait à quelle date. Au xie siècle, on y retrouve des moines grecs qui, au xiiie, sont obligés de céder la place aux cisterciens, agents de la papauté et protégés des ducs d'Athènes. Les cisterciens à leur tour quittent le pays après la conquête turque. Les orthodoxes reprennent possession du monastère, y végètent deux cents ans et l'abandonnent définitivement dans le courant de ce siècle. Les bâtiments, affectés d'abord à un asile d'aliénés, furent enfin évacués et remis au service des antiquités.

Ces vicissitudes ont laissé leur trace dans les monuments eux-

mêmes. Du monastère primitif, il reste quelques fragments de sculpture décorative, les fondations d'une église, le plan et la partie nord d'une enceinte carrée, construite suivant toutes les règles de la fortification du temps de Justinien. Les moines du XIe siècle bâtirent l'église actuelle. Les cisterciens élevèrent un cloître, que les orthodoxes, leurs successeurs, remplacèrent par des cellules. Aujourd'hui, l'église seule reste debout, allégée d'un clocher de date récente, qui surchargeait dangereusement le chœur nord et qu'on dut abattre en 1890.

L'étude de cette église et des mosaïques qui en couvraient les murs forme toute la seconde partie, la plus considérable de beaucoup, du volume de M. Millet.

Le plan de l'édifice est très simple : une coupole à tambour sur plan carré, ramené à l'octogone par des pendentifs en trompe d'angle, avec transmission des poussées aux murs extérieurs par des massifs ou des arcs ; on le rencontre en Grèce, dans d'autres églises de même époque, Saint-Luc de Phocide, Saint-Nicodème d'Athènes, les Saints-Théodore de Mistra. A l'est, une abside et deux absidioles ; à l'ouest, un narthex, auquel fut juxtaposé postérieurement, mais cependant à l'époque byzantine, un porche. La décoration extérieure est très sobre : une grecque en briques orne le haut de la grande abside ; aux fenêtres, les chapiteaux des colonnettes formant meneaux présentent l'ordinaire ornementation champlevée. Mais si, extérieurement, la petite église de Daphni ne diffère pas de tant d'autres églises byzantines, l'intérieur, quelque réduites qu'en fussent les proportions, pouvait rivaliser de splendeur avec les plus riches ; les parties hautes étaient, en effet, couvertes de mosaïques, dont la plus grande partie existe encore aujourd'hui, et dont quelques-unes ont même été mises au jour dans les récents travaux de réfection.

L'ornement proprement dit n'y a que peu d'importance : il y est employé surtout comme encadrement. Les figures isolées (Pantocrator, prophètes, patriarches, évêques, martyrs), les grandes scènes tirées de la vie de la Vierge ou du Christ occupent presque toute la place, les unes réparties en général sur les surfaces concaves (coupoles, absides, arcades), suivant une vigoureuse hiérarchie symbolique, les autres se succédant sur les murs dans l'ordre traditionnel que propose encore, au XVIIIe siècle, le fameux Manuel du Mont Athos. Toutes ces figures, isolées ou groupées, se détachent sur un somptueux fond d'or, qui prend d'autant plus d'importance que les paysages et les architectures sont réduits au rôle d'accessoires de dimensions fort réduites, — et que le décor est même le plus souvent supprimé lorsqu'il s'agit d'intérieurs. Seuls, quelques détails révèlent le souci du pittoresque : telles les inégalités du terrain et la gradation des plans marqués par des bandes sinueuses, de tons différents. Dans ce dédain du décor exact,

M. Millet croit retrouver une première trace de l'influence antique : les décorateurs de Pompéi ne sont pas, en effet, plus scrupuleux sur ce point. Tout l'intérêt se reporte donc sur les personnages eux-mêmes. Leur nombre et leur variété en rendaient l'étude difficile. M. Millet a procédé avec une méthode d'une précision rigoureuse. Décomposant tour à tour les attitudes et les gestes, examinant les différentes pièces du costume, civil, ecclésiastique ou militaire, le dessin et le jeu des draperies, il a pu, à l'aide de comparaisons constantes, déterminer la part de l'influence des œuvres antiques et celle des conventions ou traditions d'un art pratiqué depuis déjà plusieurs siècles; puis, cette part faite, mettre en lumière l'originalité du style chez les artistes de Daphni : moins de simplicité et d'uniformité d'allures qu'à Ravenne, plus de liberté et de souplesse, en même temps qu'une variété de procédés plus grande et plus de sûreté dans le choix et le tracé des lignes essentielles du modelé. L'étude des nus confirme cette supériorité. Les pieds, les mains sont traités assez sommairement; mais l'expression de la physionomie, qui semble, dans ses nuances délicates, presque interdite au mosaïste par la technique même de son art, — et qui est assez uniformément tendue chez les personnages de Ravenne, — est ici rendue avec un rare bonheur. On verra, si l'on se reporte aux planches de M. Millet, tout ce que, en dehors d'un modelé forcément sommaire, les formes et combinaisons multiples des traits élémentaires du visage, — arc des sourcils, ouverture de l'œil, courbure du nez, ligne de la bouche, — permettent à un artiste de traduire, en simples traits fortement appuyés, de sentiments divers. Les types diffèrent entre eux profondément : tels les prophètes, qui tous, jeunes ou vieux, barbus ou imberbes, chauves ou chevelus, ont leur personnalité, qu'ils doivent en partie à la profondeur, l'énergie ou la douceur du regard. Dans les figures mêmes dont la tradition avait arrêté le type depuis longtemps, comme celle du Pantocrator, de la Vierge, et de certains apôtres, le sentiment d'art qui caractérise le style de Daphni est très net. Le groupement de ces personnages si singulièrement vivants et individuels fournit de nouvelles preuves de l'ingéniosité du mosaïste. Des dix-neuf grandes scènes que comportait probablement la décoration, la plupart sont encore entières. La comparaison avec d'autres ensembles (Saint-Luc de Phocide, Sainte-Sophie de Kiew) montre les innovations introduites dans la représentation de scènes qui semblaient définitivement fixées par les traditions d'école : modifications dans le décor, dans l'attitude, le geste, le costume, la place des personnages, dans leur nombre même quand il n'est pas imposé par les livres saints. Même originalité dans la recherche de l'équilibre des masses, dans la symétrie et la dissymétrie voulues des groupes, révélant un rare souci de la ligne décorative. Ici encore, M. Millet croit reconnaître l'influence des modèles antiques.

Un dernier chapitre nous renseigne sur la technique même, — le coloris, obtenu par l'emploi d'une trentaine de tons, nuances diverses de rouge, bleu, lilas, brun ou vert, — la répartition des couleurs, — les effets de reliefs et d'harmonie obtenus par leur groupement.

Cette longue analyse, poussée dans ses moindres détails, fournit à M. Millet tous les indices chronologiques nécessaires pour fixer avec sûreté la date de ces mosaïques à la fin du XIe ou au début du XIIe siècle; et, d'autre part, la valeur exceptionnelle que leur donne cet examen attentif lui permet de leur attribuer une place importante dans le développement de l'iconographie byzantine. Et qu'on n'aille pas soupçonner M. Millet de s'exagérer cette valeur, entraîné par le plaisir de commenter de belles œuvres inédites : l'un des premiers mérites de son ouvrage est la précision et le constant souci de ne rien avancer que de très fortement motivé. Si l'on pouvait lui adresser un reproche, ce serait plutôt celui de ne pas assez se départir d'une méthode qui a la rigueur, mais aussi un peu la sécheresse, des recherches scientifiques. Je me hâte d'ajouter que, pour ma part, je ne le lui ferai pas. M. Millet entend faire œuvre d'historien et de critique, moins soucieux de célébrer la beauté des œuvres que de chercher le fondement même de cette beauté et les raisons de leur originalité. Or, ici plus qu'ailleurs peut-être, les analyses minutieuses, les rapprochements nombreux étaient indispensables. Les artistes byzantins travaillant, en effet, sur des thèmes traditionnels, la comparaison perpétuelle des scènes de Daphni avec celles des autres ensembles connus permet à merveille de se rendre compte du développement régulier de l'art dans le sens de la liberté de la composition, de la profondeur de l'expression, de l'ampleur et l'aisance du geste. L'érudition sûre et étendue de l'auteur l'amène à donner à ce travail un développement considérable, et, chemin faisant, c'est une véritable histoire de la mosaïque que nous trouvons.

Le meilleur des contrôles, d'ailleurs, est mis à notre disposition, celui des œuvres elles-mêmes. M. Millet a tenu à reproduire, en d'excellentes phototypies ou héliogravures, faites d'après ses propres photographies, la décoration tout entière, et rien n'est plus instructif que de feuilleter ces planches. On est assez souvent tenté de considérer les attitudes raides et gauches, l'immobilité ou les gestes compassés, les expressions fixes des figures de Ravenne comme seuls compatibles avec l'art de la mosaïque, réduit peut-être un peu trop volontiers à un rôle purement décoratif; et l'absurde perfection des trompe-l'œil dont les Vénitiens du XVIe siècle ont couvert les murs de Saint-Marc est bien faite pour confirmer cette opinion. Cependant, la naïveté n'ayant de prix qu'autant qu'elle est sincère, et l'archaïsme et la gaucherie voulus étant inconnus aux périodes d'évolution naturelle d'un art, il

faut bien admettre que la mosaïque devait — comme plus tard le vitrail et la tapisserie — tendre, avec le perfectionnement des procédés et l'habileté croissante des artistes, à serrer de plus près la réalité. L'effort ne devient condamnable que le jour où l'artiste oublie la destination de l'œuvre pour s'attacher à sa perfection intrinsèque, et demande à la matière qu'il emploie des effets qu'elle ne comporte pas, ou qu'obtiendrait plus facilement un autre art. Mais, dans les limites mêmes des ressources de la technique et des nécessités de l'emplacement, l'artiste peut encore se mouvoir à l'aise, et, avant d'être dépassé, le point de perfection sera nécessairement atteint. Si l'on se reporte par la pensée aux grandes dates de l'histoire de la mosaïque, du VIe au XVIe siècle, de Ravenne à Saint-Marc, il semble bien que c'est à l'époque de Daphni, vers le XIIe siècle, que fut obtenu l'équilibre complet entre les moyens de l'art et la science de l'artiste, l'un demandant à l'autre seulement ce qu'il peut, mais aussi tout ce qu'il doit donner. Je me contente de renvoyer aux imposantes, mais en même temps si libres figures des prophètes de la coupole (pl. VIII-IX) et aux grandes scènes qui témoignent d'une si parfaite entente à la fois de la décoration, de l'expression et du mouvement : l'exquise et pittoresque Adoration des mages (pl. XIII), la poignante Crucifixion (pl. XVI), la triomphale Descente aux limbes (pl. XVII), et les épisodes si simples et si délicieusement familiers du cycle de la Vierge (pl. XVIII-XIX). A quoi faut-il faire honneur de ce progrès? J'ai déjà indiqué, en passant, la solution qu'adopte M. Millet : à l'étude des modèles antiques, mieux choisis et mieux compris. Mais encore faut-il restreindre à des qualités tout extérieures la part de ces modèles : justesse des lignes, harmonie de l'ordonnance, beauté des attitudes. L'artiste byzantin, à ces figures héritières des nobles formes d'un art païen, a su, pour sa part, donner leur signification et leur vie propre, en leur insufflant l'âme même de l'art moderne, le sentiment profond, révélateur de ce qu'il y a de plus intime dans l'être. Voilà donc tout un ensemble qui prend place, au premier rang, dans l'histoire de l'art byzantin. Et l'histoire du développement général de l'art, de la filiation et de la parenté des écoles trouvera aussi là de nouveaux et précieux documents. Je me borne à signaler les scènes de la vie de la Vierge, qu'on dirait détachées des murs de la petite chapelle dell'Arena, à Padoue : rien de plus proche de la peinture de Giotto et de plus propre à induire en réflexions. L'étude approfondie de M. Millet est sur tant de points intéressants le commentaire indispensable des œuvres. C'est assez dire la valeur générale de cette importante monographie.

J. CHAMONARD.

N. Politis, Μελέται περὶ τοῦ βιόυ καὶ τῆς γλώσσης ἑλληνικοῦ λαοῦ. Παροιμίαι. — Athènes, Sakellarios, 1899; 1 vol. in-8° de LXXX-600 pages (Bibliothèque Maraslis).

Première partie : Συλλογαὶ βυζαντίνων παροιμιῶν. — Deuxième partie (tome Ier) : Παροιμίαι καὶ φράσεις παροιμιώδεις.

La bibliothèque Maraslis est encore peu connue en Europe; elle est due pourtant à la collaboration des archéologues et des philologues les plus autorisés de l'Université d'Athènes. C'est que les soixante-sept volumes dont elle se composait ne sont que des traductions. Après avoir vulgarisé en Grèce les livres de Curtius, de Ribbeck, de Macaulay, de Droysen, de Saint-Marc Girardin, de Krumbacher, voici qu'elle se révèle à nous par une œuvre originale, et qui sera considérable. L'ouvrage de M. Politis, professeur à l'Université d'Athènes, qui ouvre la série nouvelle, est intitulé : *Études sur la vie et la langue du peuple grec*. Le mot : *Proverbes*, qui en indique l'objet spécial, et par lequel il sera plus commode et plus juste de le désigner, ne vient qu'en sous-titre. C'est donc une compilation, à laquelle on pourra décerner toutes les louanges que mérite une longue patience, sans que ces louanges lui suffisent : l'auteur, dans sa préface, nous révèle ses ambitions. « En recherchant, nous dit-il en une langue que traduirait presque un de nos bacheliers, et dans laquelle il faut pourtant reconnaître le grec moderne, en recherchant les proverbes grecs de l'âge byzantin et d'aujourd'hui, j'en ai tiré des conclusions. Ce qu'on en peut déduire sur le caractère de notre peuple, sur la nature et la constitution parmi nous de cette manière spéciale de s'exprimer non savante, enfin sur la part de l'étranger parmi les proverbes grecs, et l'action réciproque de ceux-ci, je l'exposerai amplement à la fin de ce recueil. » Sans doute, c'est cette fin qu'il faut attendre pour juger l'ouvrage, et même pour en reconnaître tout l'intérêt. Actuellement, ce qui a paru du recueil, disposé en forme de glossaire, s'arrête au cours de la lettre A, et comprend déjà 466 pages. C'est un début. Cela suffit pour nous permettre d'apprécier le caractère de la compilation, sa richesse, le plan adopté, le commentaire.

Avant tout, M. Politis, ainsi qu'il le déclare dès les premières lignes de sa préface, a voulu réunir tous les proverbes ou expressions prover biales *populaires* qui ont cours actuellement dans les divers pays de langue grecque : il y a joint ceux des proverbes byzantins qui lui paraissent avoir également le caractère populaire. En quoi il a eu deux fois raison, et comme historien, et comme philologue. Les historiens l'approuveront d'avoir, sans remonter cependant au déluge de Deucalion, cherché dans le passé les antécédents de la nouvelle nation grecque et de s'être souvenu que les Hellènes d'aujourd'hui s'appellent

encore des Ῥῶμοι. En fait, si l'on réunit, comme font les compatriotes de M. Politis, dans une même famille où ils arrivent à se confondre, les Ἕλληνες, les Ῥωμαῖοι et les Ῥῶμοι, est-ce que dans l'histoire du plus ancien peuple d'Europe la conquête turque et la libération ne sont pas des épisodes secondaires? Dans la *vie* de ce peuple, le christianisme est la crise capitale, comme des derniers siècles du Moyen-Age date la crise capitale de sa *langue*. Lorsqu'il arrivera à la fin de son œuvre, M. Politis nous dira si quelque dicton populaire de l'ancienne Grèce s'est conservé tant bien que mal et, après avoir fait le tour de l'Ἀγορά, circule encore sur le boulevard d'Amélie. A ne lire que les 466 premières pages de son recueil, il n'y paraît guère, en vérité. En revanche, il est intéressant de voir la filiation du proverbe conservé par Planude : τὸ αἷμα ὕδωρ οὐ γίνεται, par lequel les Grecs du Moyen-Age exprimaient la puissance des liens du sang. Si l'on dit encore d'Athènes à la mer Noire et de Rhodes en Épire : τὸ αἷμα νερὸ δὲ γίνεται (sauf les variantes dialectales), l'expérience populaire a diversement complété et rectifié le vieux dicton dans certains pays : τὸ αἷμα νερὸ δὲ γέν 'ται, κι' ἂν γένῃ σκουτιὰ δὲν πλένει — τὸ αἷμα νερὸ δὲ γίνεται, κι' ἂν γίνῃ δὲ θολώνει —

τὸ αἷμα νερὸ δὲ γίνεται,
κι' ἂν γενῇ δὲν πίνεται [1].

D'autre part, M. Politis a eu raison de ne recueillir que des proverbes de même origine. C'est le peuple grec qu'il étudie en certaines de ses œuvres; les doctes Byzantins ne l'intéressent pas. Avant lui, d'ailleurs, un autre rassembleur de proverbes, Katzioulis, avait fait une liste spéciale des dictons populaires, et l'historien de la littérature byzantine oppose constamment dans son livre les œuvres littéraires et celles qui ne le sont pas. Il est vrai qu'en matière de proverbes la part du peuple et celle des savants se font malaisément : ici surtout où l'on trouve aux compilateurs beaucoup de prétentions, excepté celle de l'exactitude. Heureusement M. Politis s'était depuis longtemps accoutumé à cette difficulté. En 1876, il avait publié des « proverbes et préceptes populaires à propos des mois de l'année », et, vingt ans plus tard, avait recueilli les « proverbes populaires dans les poèmes grecs du Moyen-Age ». Sa critique est sévère : on craint qu'elle ne soit parfois arbitraire, lorsqu'on a cherché en vain dans la seconde partie de ce premier volume tel dicton que Katzioulis nous présente comme populaire, après l'avoir d'ailleurs manifestement retouché [2]. Si le proverbe dont

1. Le sang ne deviendra jamais eau, du moins ce ne sera jamais de l'eau qui lave les vêtements, — de l'eau trouble, — de l'eau à boire.

2. C'est ce qui explique, sans doute, que les proverbes de Katzioulis ne nous soient presque jamais donnés qu'en renvois, à titre de rapprochements. (Cf. ceux qui sont cités ainsi, et en assez grand nombre, à l'article ἀγοράζω. Cf. surtout le dicton de Kar-

Αἴξ εἰς τὴν ἑορτήν est la traduction en beau langage ne nous est pas donné dans un des volumes qui vont suivre, soit au mot κατζίκα, soit ailleurs, ne pourra-t-on pas reprocher au recueil d'être incomplet? De même pour Ἁγιασθῆναι βουληθεὶς ἐναγὴς ἐγένετο, que, malgré βουληθεὶς et malgré ἐγένετο, on espérait trouver sous la rubrique ἁγιάζω, etc. La traduction devrait toujours valoir pour le texte absent.

*
* *

Cette sévérité qu'en l'état actuel de la publication nous ne pouvons encore que pressentir, mais que nous semble bien attester la rareté des proverbes byzantins dans le recueil de M. Politis (ils y sont marqués d'un astérisque[1]), est en un sens assez méritoire : quand on a fait les recherches consciencieuses que suppose cet ouvrage, il faut du courage pour abandonner ses trouvailles. En ce qui concerne les dictons byzantins, en effet, M. Politis ne s'est pas contenté de dépouiller toutes les collections publiées jusqu'à ce jour, et dont sa préface (p. VI-VIII) nous donne la liste. Il a tiré parti de documents inédits où, parmi les proverbes déjà connus par ailleurs, il en a trouvé quatre-vingt-treize nouveaux et les commentaires, et, en outre, des questionnaires avec les réponses, des mots fameux, des textes (λόγοι μυθολογικοί), consacrés en un sens spécial que développe le manuscrit. Ces documents inédits, dont les plus importants ont été communiqués à M. Politis par son ami M. Spyridon Lambros, qui les avait découverts à l'Athos, ne méritent pas une longue attention dès qu'on en a tiré les quatre-vingt-treize proverbes nouveaux et quelques variantes des autres, et il faut du courage pour lire les 170 pages où l'on nous en donne la description (préface, p. VIII-XXIV), puis le texte (première partie, p. 3-56).

Michel Apostolis, dont le recueil est postérieur de quelques années à la prise de Constantinople, est le dernier Byzantin qui collectionna des proverbes. Pour lui trouver un successeur parmi les Grecs, il faut attendre près de trois siècles, jusqu'au temps de Katzioulis (mort en 1730). Celui-ci, nous dit M. Politis dans sa préface (p. XXIX sqq.), publia de son vivant des apophtegmes, et laissa dans ses papiers une collection de proverbes byzantins et populaires, ces derniers remis en forme, c'est-à-dire ordinairement mis en vers, pour être dignes des autres et faire avec eux bon voisinage. Cette collection, que connurent et que pillèrent les imitateurs de Katzioulis, était restée inédite.

pathos : « Ἄουρα δαμάσκηνα καὶ πρικιαῖς ἐλιαῖς = prunes aigres et olives amères », — que Katzioulis écrivait : « Ἄωρα βράβελλα, πικραὶ ἐλαῖαι, » en ajoutant obligeamment : Βράβυλλα δὲ τὰ κοινῶς δαμάσκηνα.)

1. Il est vrai qu'aucun astérisque n'indique les dictons, encore en usage sans doute, mais pouvant remonter à l'époque byzantine, lorsque la forme primitive s'en est perdue.

M. Politis achève la première partie de son livre (p. 69-132) par la publication des proverbes populaires du recueil de Katzioulis, tel qu'il a pu le reconstituer à l'aide de copies souvent incomplètes de deux manuscrits d'ailleurs divergents. A ce propos, il nous sera permis de nous demander pourquoi cette première partie, où figurent des dictons populaires recueillis au XVIIIe siècle, est intitulée par l'auteur : « Recueils de proverbes byzantins. » Le titre de « Textes inédits » eût été plus exact, et eût suffi à justifier la publication qu'il annonçait.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas au recueil du Katzioulis ni à ceux de ses devanciers du Moyen-Age que celui de M. Politis a emprunté sa richesse. Ce sont plutôt les continuateurs de Katzioulis dénombrés dans les dernières pages de la préface (XXXIV-LXIX) qui ont dû être mis à contribution : de ces chercheurs de dictons populaires, le plus actif et le plus heureux fut M. Politis lui-même, qui nous déclare en avoir recueilli des mille et des mille de la bouche de ses concitoyens. Enfin, sur tous les points du monde grec, M. Politis a choisi des correspondants qui lui ont signalé une foule de proverbes locaux jusqu'alors ignorés, et dont il a dû vérifier et coordonner les indications. C'est donc vraiment un labeur considérable dont s'est chargé le savant professeur de l'Université d'Athènes ; si son entreprise n'est pas nouvelle, si, au contraire, il a eu dans son propre pays un nombre incroyable de devanciers, il peut revendiquer pour son œuvre ce double mérite : d'être la seule méthodique et la plus complète.

*
* *

Au milieu d'une telle multitude de textes, ce devait être une sérieuse difficulté de se reconnaître et de nous conduire. Pour un recueil de cent pages, Katzioulis avait adopté l'ordre alphabétique : pour y retrouver tel ou tel dicton, il fallait donc en savoir d'avance la forme exacte, ou tout au moins en connaître exactement les premiers mots. La publication de M. Politis comprendra plusieurs milliers de pages : une telle disposition, qui n'a jamais été scientifique, eût été absurde ici. M. Politis a considéré dans chacun de ses proverbes le mot le plus important : et c'est la place de ce mot dans l'alphabet qui détermine celle du proverbe dans le recueil. Le même terme peut, il est vrai, se retrouver dans plusieurs proverbes, et comme mot de valeur : c'est même ce qui arrive le plus souvent. Sous la même rubrique, M. Politis a simplement classé ses proverbes d'après leurs initiales, à la façon de Katzioulis. Je ne suis pas, pour ma part, disposé à lui en faire reproche. Le groupe ἄλλος, le plus riche de ce premier volume, comprend cent quatre-vingt-deux proverbes : on peut, à la rigueur, pour trouver celui qu'on cherche, se donner la peine, si l'on en ignore les termes exacts, de le chercher pendant dix minutes. S'il

arrive que les variantes du même dicton (qui parfois sont simplement dialectales) soient séparées, le caprice des rencontres alphabétiques intercalant entre elles des proverbes tout différents, une notation minutieuse nous renverra toujours d'ἀλεποῦ 11 et 11 *bis* à ἀλεποῦ 12, 13, 18, 21, 22, 25 et 26, ou d'ἀδελφὸς 8 à ἀδελφὸς 10, 11, 12, 17, 18, etc. Mais ce qui est souvent contestable, c'est le choix que fait M. Politis des mots significatifs de ses proverbes. Voici un dicton bien grec, auquel du moins M. Politis ne trouve aucun équivalent dans les langues étrangères : Ἀλήθεια χωρὶς ψέματα, φαγεῖ χωρὶς ἁλάτι (vérité sans mensonges, repas sans sel), ou bien : Καμπόσα ψέματα εἶν' ἁλάτι τῆς ἀλήθειας (toujours quelques mensonges sont le sel de la vérité), ou encore : Τὸ ψέμα εἶν' τἀλάτι τῆς ἀλήθειας (le mensonge est le sel de la vérité). Quel sera dans ce proverbe en triple exemplaire le mot de valeur? Sera-ce le plus expressif? Non, pour M. Politis; ce sera le plus abstrait. Méprise de savant étudiant le langage du peuple : la pensée, pour lui, compte plus que l'image; ἀλήθεια plus que ἁλάτι. M. Politis prétendra que sous la rubrique ἀλήθεια il aura pu citer encore un quatrième dicton, presque identique aux précédents, où l'on retrouve, en effet, non seulement la même idée, mais la même métaphore : Ἀνάρτυτη, ἄνοστη ἡ ἀλήθεια (non assaisonnée, la vérité est insipide), — et même un cinquième, où le sens est intact, où même le tour de phrase est conservé et où la métaphore seule est changée : Τὸ ψέμα εἶναι τὸ ξυλόδεμα τῆς ἀλήθειας (le mensonge est la charpente de la vérité). Eût-il donc fallu séparer ces cinq dictons et les ranger sous les trois rubriques : ἁλάτι, ἀνάρτυτος et ξυλόδεμα? — Il est facile de répondre qu'en fait ces cinq dictons ont été séparés par M. Politis lui-même, puisque dans le groupe ἀλήθεια ils portent les nos 7, 8, 44, 57, 58; du moment qu'on recourt aux renvois, qu'importe l'intervalle — 3 ou 3.000 pages — des textes qu'on rapproche[1]?

Pour choisir comme il l'a fait le mot significatif de chaque proverbe, M. Politis a dû se donner une certaine règle : il a voulu, autant que possible, grouper ses dictons d'après le sens. De là, parmi ses rubriques, la rareté des noms concrets, et le peu d'importance des groupes qu'ils désignent. Parmi eux, le groupe ἀλεποῦ (renard) est d'une longueur exceptionnelle, et compte quarante-neuf proverbes : encore sont-ce moins des παροιμίαι que des λόγοι μυθολογικοί; on dirait, et ce sont sans doute, de ces expressions qui résument toute une fable et en contiennent la moralité, enveloppant l'idée dans la métaphore. Voilà néanmoins une catégorie de dictons qui, dans le

1. Lui-même, M. Politis renvoie de ἀετὸς 3 : « ὁ ἀετὸς μὲ μύγαις δὲν χορταίνει = l'aigle ne se rassasie pas avec des mouches, » — à ἀλεποῦ 16 : « Ἡ ἀλεποῦ μ' ἀκρίδαις δὲ χορταίνει = le renard ne se rassasie pas de criquets » — et à χορταίνω 2, 3, 10. On se demande, il est vrai, pourquoi les deux premiers proverbes sont ainsi isolés des trois derniers.

livre de M. Politis, ne sont pas classés d'après le sens. Mais considérons seulement la majorité des groupes et les plus riches, ceux que désigne un verbe, un pronom ou un nom abstrait. Sous la rubrique ἀλήθεια se rangent cinquante-neuf proverbes ; soixante-treize, sous ἀκούω ; les groupes ἀγάπη et ἀγαπῶ, qui se complètent naturellement, en comptent cent treize ; et si l'on réunit ἄλλος et ἀλλοῦ, on arrive au total de deux cent quarante-huit[1]. Peut-on espérer du moins que ces groupes comprendront tous les proverbes d'un certain sens? Évidemment non, puisque le proverbe byzantin : « Ἀββᾶ, τί κτίζεις ; — Ἄλλου ἀββᾶ κελλία. » (« Abbé, que bâtis-tu? — La cellule d'un autre abbé »), qui est le premier du groupe ἄλλος, est la traduction (à ne considérer que l'idée, non l'image) du vers de La Fontaine :

Mes arrière-neveux me devront cet ombrage,

où ne se trouve pas le mot « autre ». Vingt tournures différentes peuvent dans la même langue exprimer la même idée ; et M. Politis est parfois obligé de nous renvoyer de ἄλλος 71 : « Ἄλλο Γιάννης, κι' ἄλλο Γιαννάκης = Autre chose est Jean, et autre chose Jeannot », — à ὄχι 3, que sans doute nous pourrons traduire : « Je dis Jean, et non Jeannot. » Il était donc illusoire de prétendre grouper les proverbes à la fois suivant un ordre alphabétique et d'après le sens.

Convenons qu'en certains cas le plan le plus pratique n'est pas le plus simple, et que le recueil de M. Politis a été ordonné suivant un plan trop simple. Il n'est pas vrai qu'en tout proverbe le mot principal soit un verbe ou un nom abstrait : il est des dictons sans verbe, et sans nom abstrait ; il en est d'autres, où l'on rencontrera l'un de ces termes, mais dont le sens est si nul qu'ils ne valent que par leur forme ; rien ne vit en ceux-là qu'une assonance ou une métaphore ; si les proverbes traduisent, comme l'on dit, la sagesse des nations, c'est que les nations, pour être sages, n'ont qu'à s'exprimer joliment. Mais surtout il n'est pas vrai qu'en tout proverbe il y ait un mot principal, et que ce doive être le même pour M. Politis et pour nous. J'ai dit que dans « Ἀλήθεια χωρὶς ψέματα, φαγεῖ χωρὶς ἁλάτι », je n'accordais pas moins d'importance à ἁλάτι, qu'à ἀλήθεια ; dans un an je pourrai avoir oublié la phrase ἄλλος 1, et cependant me rappeler encore qu'un abbé bâtissait une cellule, comme l'octogénaire plantait ;

1. Quatre proverbes du groupe ἀγαπῶ (10, 11, 12 et 13) auraient plus justement (si l'on admet le principe de M. Politis) figuré au groupe ἄλλος. Comparez par exemple ἀγαπῶ 11 :

ἄλλος ἀγαπᾷ τὴ μαυρομμάτα
κι' ἄλλος τὴν τσιμπλομμάτα.

(l'un préfère les yeux noirs, l'autre les chassieux)
et ἄλλος 64 :

ἄλλα τ' ὀμμάτια τ' ἀετοῦ κι' ἄλλα τῆς κουκουβάγιας

(autres les yeux de l'aigle, autres ceux de la chouette).

comment retrouverai-je ailleurs que dans Planude ce dicton byzantin, si le recueil de M. Politis ne comprend ni groupe ἀδδάς, ni groupe κτίζω, ni groupe κελλί, κελλεῖον ou κελλία?

Puisque M. Politis n'a pas voulu — ce qui eût pourtant singulièrement facilité l'usage de son livre — répéter le même proverbe sous deux et, au besoin, sous trois rubriques différentes, nous lui demandons d'ajouter à son recueil un *index* des mots d'importance secondaire employés dans les proverbes : alors, pour le dicton ἄλλος[1], on pensera moins à contester la priorité d'ἄλλος, du moment qu'ἀδδάς et κελλί auront été jugés seconds *ex æquo*.

***

Le commentaire des proverbes ne suppose pas moins de recherches que la constitution du recueil. Il donne l'explication et l'usage de chaque dicton, qu'il rapproche ensuite de ceux de même sens; puis, s'il y a lieu, l'origine et l'histoire du proverbe, et les équivalents en langues étrangères. Non seulement les langues anciennes et actuelles, et même les dialectes de l'Europe, mais l'hébreu, l'arabe, le lapon, le japonais, l'arménien, et d'autres idiomes asiatiques sont invoqués par M. Politis. La liste des recueils étrangers consultés par lui comprend six pages de sa préface (p. LXX-LXXV).

On regrette, parmi les nôtres, de ne point voir figurer la *Mélusine*. Au demeurant, si, pour un dicton populaire, le commentaire de M. Politis est incomplet, il faudra sans doute en accuser moins l'insuffisance de ses recherches que celle des ouvrages qui lui ont servi.

J'ai loué plus haut l'opportunité et l'abondance des renvois; l'explication des proverbes se recommande par sa précision et sa sobriété : on peut ajouter par sa franchise. Car M. Politis, lorsqu'il ne comprend pas (et qui comprendrait alors?), a la bravoure de confesser qu'il ignore[1]. Son histoire des proverbes est subtile et savante. Nous avons plaisir à trouver dans ce livre, à l'article ἀδειάζω 7, les équivalents anciens de notre : « C'est la mer à boire, » depuis Hérodote jusqu'à saint Augustin. En prononçant cette phrase si familière, qui la jugerait si vénérable? Tel autre article[2] suppose l'étude d'une coutume antique qui s'est conservée dans l'Orient, que l'Occident a perdue au Moyen-Age, et que les Bédouins tiennent peut-être des Grecs, comme les Albanais et les Turcs : plus de vingt ouvrages sont cités dans les quatre pages de cet article.

Le rapprochement des proverbes étrangers soulève une dernière question; c'est celle, à vrai dire, que M. Politis a dû se poser au début

1. Cf. le proverbe ἄλλος 2.
2. Ἐφάγαμε ψωμὶ κι' ἁλάτι = Nous avons mangé le pain et le sel.

de son œuvre : Qu'est-ce qu'un proverbe? — ou, plus précisément : Faut-il distinguer les vrais proverbes des mots passés en proverbes? En ce qui concerne le grec, M. Politis n'a pas fait cette différence. Il l'a faite pour les autres langues; et l'on s'étonne, en regard de certains λόγοι μυθολογικοί, de ne pas rencontrer un vers de La Fontaine. Sans doute, c'est trop exiger d'un étranger. Quelle serait la fin d'une semblable recherche? Chacun de nous pourra parfaire l'œuvre de M. Politis; sans s'arrêter à quelques critiques de plan, qu'il peut faire tomber en nous donnant un index, et qui, d'ailleurs, ne sauraient diminuer l'importance et l'utilité de son labeur, il faut le féliciter de nous y avoir invités.

PAUL FOURNIER.

Ph. Fabia, *Onomasticon Taciteum* (*Annales de l'Université de Lyon,* nouvelle série, II, fasc. 2). Paris, Fontemoing, et Lyon, Rey, 1900; 1 vol. in-8° de 772 pages.

Il était bon que la France fût représentée dans ce travail de lexicographie qu'ont suscité, depuis une douzaine d'années, les principaux auteurs de langue latine. M. Fabia nous donne le dictionnaire des noms propres cités par Tacite, la transcription des passages où ils apparaissent mentionnés, les variantes importantes des manuscrits qui les concernent. Je n'ai pas aperçu de lacunes; l'annotation est débarrassée de ce fatras de leçons inutiles qui accompagnent certains travaux de ce genre; le choix des caractères typographiques permet de se retrouver vite et à coup sûr. Enfin, l'emploi de la langue latine rendra ce livre immédiatement utile à ceux auxquels il est destiné[1].

C. J.

Deux versions grecques inédites de la vie de Paul de Thèbes, publiées avec une introduction par **J. Bidez** (Université de Gand; Recueil des travaux publiés par la Faculté de philosophie et lettres, XXVe fascicule, 1900). Gand, H. Engelcke; Bruxelles, H. Lamertin, 1 vol. in-8° de XLVIII-33 pages.

Les Bollandistes ont publié naguère (*Analecta,* t. II, p. 561-563) le texte grec de la vie de saint Paul de Thèbes, le premier des

1. Le grand nombre de personnages et de localités gauloises que cite Tacite doit attirer sur ce livre l'attention de ceux qui s'intéressent aux études gallo-romaines. Pour *Boii* (p. 131), j'aurais aimé une citation plus complète d'*Ann.* II, 61, indiquant l'emplacement de ces Boïens; pour *Boudicca* (p. 132), Holder aurait pu fournir une note plus précise que Nipperdey-Andresen. Et, à ce propos, y a-t-il dans le *Vaticanus* 4498 (à *Agricola,* XVI) *Voaduca* ou *Boaduca*? Holder donne ceci, Fabia cela; qui a raison?

anachorètes chrétiens, que Bolland avait traduit en latin et édité dans les *Acta Sanctorum* (janvier, I, 603-604). — Un autre texte grec, rapportant la vie du même saint, avait déjà paru en 1760, dans les *Acta sincera sancti Pauli Thebaei* (Neostadii Austriae), par les soins de Fuhrmann et du P. Khell : ce dernier texte, qui se lit dans de nombreux manuscrits hagiographiques et qu'a utilisé sans doute Nicéphore Kallistos Xanthopoulos, faisait partie du ménologe métaphrastique.

Il ne représente pourtant — ainsi que la version bollandiste — qu'un remaniement tardif de textes grecs antérieurs que publie aujourd'hui M. Bidez et qui reproduisent assez exactement la traduction grecque, faite sur l'original latin de saint Jérôme[1], sans doute par Sophronios. Dans des discussions très serrées et qui nous ont paru convaincantes (cf. notamment l'étude des contresens de *B*), M. Bidez[2] relève les thèses de Rosweyde et démontre, contre Bolland et ses modernes disciples, que le texte de saint Jérôme est la source primitive où ont plus ou moins directement puisé tous les compilateurs grecs, syriaques ou coptes. Le second vieux texte grec *(B)* qu'il publie — apparenté à la version copte éditée par M. Amelineau et à la version syriaque éditée par le P. Bedjan — se lit dans le *Patmiacus 273*, dont il a donné une description complète dans la *Byzantinische Zeitschrift*, t. VI, 1897, p. 357; le même texte se retrouve encore dans le *Parisinus 914* du XIIe siècle. Le premier vieux texte grec *(A)* est édité d'après le *Vossianus 46* du Xe siècle, quatre manuscrits du Vatican, un de Paris, un de Turin. *B* reproduit le même archétype grec *(g)* que *A*, mais d'une manière plus libre; la narration est plus simple, mieux à la portée des lecteurs peu lettrés; les périodes sont divisées ou amputées, le discours direct remplace souvent le discours indirect; les derniers restes de la rhétorique de saint Jérôme disparaissent sans laisser la moindre trace; enfin un grand nombre de vulgarismes sont introduits dans le texte, qui n'en a pas moins beaucoup de naïveté et de charme. Quand profitera-t-on de ce beau travail pour nous donner une bonne édition de l'original hiéronymien?

ALBERT DUFOURCQ.

Hirschfeld, *A. Allmer* [1900], in-8° de 4 pages. Extrait du *Jahresbericht über die Fortschritte der classischen Altertumswissenschaft.*

Notice sommaire, mais appréciations très justes et souvenirs très émus sur Allmer, qui a été pour M. Hirschfeld un précieux et cordial

1. Migne, *Patr. lat.*, t. XXIII (1845), col. 17-28.
2. Il a été aidé dans son travail par M. l'abbé P. Van den Ven et M. Kugener (pour le syriaque).

collaborateur et un ami, sans arrière-pensée. L'éditeur du *Corpus* m'écrivait encore, le 18 novembre : « Je me sens bien isolé par sa mort; je l'ai aimé sincèrement et je sais que c'était réciproque. » Mais M. Hirschfeld sait aussi qu'il s'est fait en France d'autres amis.

C. JULLIAN.

Ducrocq, *Le prétendu coq gaulois.* Paris, Fontemoing, 1900; in-8° de 16 p. Extrait de la *Revue générale du droit.*

Écrit à propos du revers de nos nouvelles pièces d'or, type Chaplain. — « Le coq, *gallus,* symbole de la Gaule, est un calembour romain, et pas autre chose[1]. Aucune monnaie vraiment gauloise ne porte le coq. Et le revers de nos nouvelles pièces, qui vont porter dans le monde ce signe de la France, est dépourvu de toute valeur scientifique. » — M. Ducrocq a raison, et raison de le dire.

C. JULLIAN.

Annuaire des Musées scientifiques et archéologiques des départements, publié par le ministère de l'Instruction publique. Paris, Leroux, 1900; in-8° de 436 p.

Ce très utile Annuaire avait paru pour la première fois en 1896, avec la mention : *première année;* il semble donc que l'on se proposât alors de le faire paraître régulièrement tous les ans, et qu'on y ait renoncé; et, à vrai dire, cela n'est pas absolument nécessaire.

Ce nouveau volume est beaucoup plus développé que le précédent : il comporte, en 436 pages au lieu de 275, l'énumération de 447 Musées au lieu de 371, et se termine, ce qui est une innovation heureuse, par deux tables, une table alphabétique par noms de villes et une table par départements.

Malheureusement, beaucoup de détails y laissent encore à désirer. D'abord, l'ordre alphabétique n'est pas toujours rigoureusement suivi, et cela sans qu'on en voie la raison : pourquoi Châlons-sur-Marne et Châlon-sur-Saône après Chambéry et Champagnolle? Puis des fautes d'impression y défigurent les noms propres : pour ne parler que de la région où je puis le plus facilement faire la vérification, je constate

1. Cf. A. de Barthélemy, *Manuel de numismatique moderne,* 1851, p. 38; *Bulletin critique,* 15 février 1898, p. 98. — J'apprends au dernier moment que des communications sur le même sujet ont été faites par M. Ducrocq à la Société des Antiquaires de l'Ouest et M. Ad. Bloch à la Société d'Anthropologie de Paris.

que les noms des conservateurs des Musées d'Arles et d'Avignon sont estropiés.

Enfin, voici qui est plus grave. Quelque temps après l'apparition du premier volume, on avait eu soin d'adresser aux conservateurs des musées une note, émanant du premier bureau de la Direction du Secrétariat, note par laquelle *on les priait de communiquer à ce bureau les modifications, suppressions ou adjonctions qu'ils jugeraient nécessaires à une nouvelle édition de ce volume.*

Je me suis empressé, pour ma part, d'envoyer, pour le Musée d'archéologie de Marseille, toutes les rectifications nécessaires... dont on n'a tenu aucune espèce de compte. C'est ainsi que des *crânes gaulois et romains, qu'un autel du* VI*e siècle provenant d'Auriol,* continuent à figurer sur l'Annuaire, alors qu'ils n'ont jamais existé au Musée; — que la collection d'armes et costumes de l'Orénoque figure maintenant à la fois au Musée d'archéologie et au nouveau Musée colonial, où elle a été transférée; — et que l'Annuaire continue à ignorer l'existence du très important cabinet des médailles, établissement absolument indépendant des autres Musées.

Il est visible que la confection de l'Annuaire est confiée à un employé du ministère incompétent et irresponsable, et que les membres de la Commission des Musées, dont les noms figurent en tête de l'ouvrage, n'y sont pour rien. Il n'est pourtant pas bien difficile, même pour un simple employé, de garder et de classer les renseignements qu'on lui envoie. Mais, puisque ce système n'a pas réussi, je me permets d'en indiquer un autre à la Commission, celui qu'emploient régulièrement les éditeurs de la *Minerva* de Strasbourg. Au lieu de demander, quatre ans à l'avance, les rectifications possibles, que l'on envoie donc à chaque conservateur, au moment de l'impression d'un nouveau volume, la feuille qui l'intéresse, et sur laquelle il fera directement ses corrections.

M. CLERC.

Chaillan, *Promenades historiques dans la vallée de l'Arc : le Cengle*[1] *et ses alentours.* Aix, Barthélemy, 1899; in-8° de 108 pages.

Je remarque dans ce nouveau travail de M. l'abbé Chaillan :

1° L'indication du tracé de la Voie Aurélienne, entre la chapelle Saint-Marc de l'Arc et Rousset : sur ce point, au lieu de suivre la route nationale de Paris à Antibes, elle se tiendrait à mi-côte, sur les escarpements méridionaux de la barre du Cengle.

2° Le relevé de nombreuses ruines romaines dans les communes de

1. Cf. sur le Cengle et son premier nom, *Revue des Études anciennes,* 1900, p. 233 et suiv.

Saint-Antonin, Beaurecueil, Châteauneuf, Rousset; en particulier celles de l'aqueduc qui conduisait à Aix les eaux du Bayou.

3° La mention de la pierre de bornage entre Aix et Arles, retrouvée par M. Chaillan au quartier de Capellier, dans Châteauneuf. C'est, comme le dit ailleurs M. Chaillan (*Trets*, p. 23), la même que celle que cite Peiresc à Négréoulx (*Corpus*, XII, 531 *a*).

4° De curieuses citations (p. 78, on les aurait voulues plus complètes) des registres des Templiers, parlent, à la date de 1307, du *Chemin Aurélien* (vers la Galinière de Châteauneuf). Le souvenir du nom de la voie romaine ne s'était donc pas perdu au Moyen-Age.

C. JULLIAN.

B. Saint-Jours, *Port-d'Albret (Vieux-Boucau), l'Adour ancien et le littoral des Landes*. Perpignan, Latrobe, 1900, in-12 de 414 pages.

Voici quelles sont les conclusions de l'auteur, telles qu'il les a lui-même posées, p. 401 : « La voie romaine arrivait du Capbreton par le Poun de Robin et Tholé..., ce même *Camin Roumiou* ou *Harriaou* [ferré] continuait par Messanges et Léon sur Lit-et-Mixe[1]... L'Adour tombait de toute antiquité dans le pays de Maremne [Capbreton]... L'embouchure se déplaça de Capbreton au Vieux-Boucau en 1310 par la seule œuvre de la nature, et la main de l'homme l'en a détournée en octobre 1578. » — Le travail de M. Saint-Jours est, très certainement, un des plus consciencieux qu'ait provoqués la question de l'ancien cours de l'Adour, et il dénote, en même temps que la connaissance parfaite du pays, de longues recherches documentaires. — Sur cette question, voyez, comme travail à peine plus ancien et d'une précision toute scientifique, le mémoire de M. l'abbé Gabarra sur *l'Ancien port de Capbreton* (1897, Paris, in-8° de 36 pages, extrait de la *Revue maritime*). Je fais des réserves sur le mémoire de M. Adrien Descande sur *l'Adour* (Bayonne, Lamaignère, 1897, in-8° de 92 pages, carte). Celui, très sommaire, de M. Devèze, *le Port du golfe de Gascogne* (Paris, May, 1898, in-8° de 20 pages), est tiré, pour la partie historique, de l'étude de M. Gabarra[2]. C. J.

1. Voyez, sur cette route romaine du littoral, le tracé indiqué pages 58 et s.; à la page 141, M. Saint-Jours place *Boios* [il faut dire *Boii;* c'est à tort que tous nos érudits gascons acceptent l'accusatif *Boios* comme un nom au nominatif semblable à Lugos, Mios, etc.] à Facture, et fait continuer la route, de là vers le sud, sur Sanguinet.

2. On ne peut citer que par acquit de conscience l'article de M. Ch. Ravaisson-Mollien, *Bayonne et Cap-Breton* (*la Correspondance historique et archéologique*, 3e année, 25 janvier 1896, p. 11 et s.). Cet article renferme un trop grand nombre d'erreurs extraordinaires pour être utilisable. Il débute ainsi : « Les Romains, sous César, protégèrent le port de la ville *Augusta Tarbellorum* par la citadelle *Lapurdum*... » Et on y lit : « Selon Strabon, cet état de choses dura jusqu'à l'an 400. » Etc., etc.

Ph. Lauzun, *Histoire de la Société académique d'Agen,* 1776-1900. Extrait du *Recueil des travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, d'Agen.* Agen, Imprimerie Agenaise, 1900; in-8° de XVIII-360 pages.

Bien que ce livre intéresse surtout les historiens locaux et ceux de la France littéraire, il importe de le signaler aux curieux de l'érudition gallo-romaine. Il leur fournira d'amples renseignements sur les manuscrits Beaumesnil, tristement célèbres en épigraphie, sur d'autres fraudes non moins fameuses, celles de Nérac et du sieur Chrétin[1], sur les fouilles, celles-là sérieuses, de la villa Bapteste, sur le Musée d'Agen, etc. Je n'ai pas besoin de rappeler à nos lecteurs les habitudes de précision de M. Lauzun et sa compétence en matière d'antiquités agenaises. De telles histoires de sociétés savantes sont précieuses pour les investigations de l'archéologie nationale.

C. JULLIAN.

Proust et Dangibeaud, *La ville de Saintes à la fin du XIXe siècle.* Saintes (imprimé à La Rochelle, chez Texier), 1900; 6 vol. in-f° de 44, 20, 16, 24, 24, 16 pages, et album de 256 planches et 350 photographies.

Sous ce titre, MM. Proust et Dangibeaud viennent de nous donner un magnifique répertoire du présent et du passé de la vieille et glorieuse métropole. Les érudits gallo-romains trouveront dans ce volume et dans ces planches d'inestimables documents archéologiques : des plans de Saintes aux XVIe et XVIIIe siècles, précieux pour reconstituer la cité païenne; des vues anciennes des arènes, du Capitole, du pont, de l'arc, etc.; d'utiles dessins d'antiquités, empruntés aux cartes de Masse; de très nombreux détails de sculpture et d'architecture tirés de Saint-Eutrope; d'excellentes photographies des principaux bas-reliefs et inscriptions du Musée. Cela a à la fois le charme d'un panorama et l'exactitude d'une œuvre de science. Le texte, dû à M. Dangibeaud, est ce qu'il convenait, clair, facile à lire et vivant. Saintes méritait depuis longtemps d'avoir le monument qui vient de lui être consacré.

C. JULLIAN.

1. En 1832-1835. Les fouilles de Nérac ont amené réellement des découvertes archéologiques, mais aucune inscription. Les fameux sigles M. T. C. N. D. P. (cf. *Corpus*, XIII, 69*, où il faut, je crois rectifier) signifient « M(*aximilien*) T(*héodore*) C(*hrétin*), n(*atif*) d(*e*) P(*aris*) »! Indépendamment des publications citées par M. Lauzun et M. Hirschfeld, je crois me souvenir d'avoir vu, imprimé en in-4°, un assez volumineux factum de procédure relatif au procès soutenu, au sujet de ces fraudes, entre Nérac et Chrétin. Mais je n'ai pas le loisir de le rechercher.

G. Chauvet, *Anciens vases à bec.* Angoulême, Chasseignac, 1900; in-8° de 10 p., 3 pl. Extrait des *Bulletins de la Société archéologique de la Charente.*

Travail qui vient s'ajouter à celui de M. de Saint-Venant sur le même sujet[1]. Rappelons que M. Chauvet prépare un inventaire descriptif des antiquités gallo-romaines de la Charente, et souhaitons que son initiative personnelle permette enfin de connaître les ressources archéologiques de ce département, jusque-là trop dispersées[2].

De M. Chauvet, encore, nous recevons un certain nombre de toutes récentes brochures sur les antiquités de son département : 1° *Sépultures préhistoriques de la Charente et de l'Égypte*, 1900, in-8° de 10 pages, extrait des *Procès-verbaux* de la même Société; 2° *Ovum anguinum*, 1900, in-8° de 8 pages, extrait de la *Revue archéologique* (il s'agit, on le devine, de trouvailles d'oursins fossiles); 3° *Silex taillés du Nil et de la Charente*, 1899, in-8° de 16 pages, extrait des *Bulletins* de la même Société (comparaisons entre les uns et les autres).

C. JULLIAN.

Jules Michel, *Un autel mérovingien à Saint-Maurice; deux stèles romaines inédites.* Fribourg, Impr. catholique, 1900; in-8° de 20 pages.

Photographie et étude chronologique sur l'inscription de l'évêque Vulcharius; stèle romaine anépigraphe; épitaphe (qui n'est pas lue d'une façon complète) d'un *L. L. Vegeti* ou *Vegetini*, qui paraît apparenté à d'autres personnages déjà connus de Saint-Maurice (cf. *Corpus*, XII, 165 et ailleurs). M. Michel a, ces dernières années, rendu de grands services à l'épigraphie du Valais : il y a là un des coins les plus rapidement et les plus complètement romanisés de la Gaule.

C. JULLIAN.

Devaux, *Étymologies lyonnaises*, réponse à M. A. Steyert. Lyon, Waltener, 1900; in-8° de 160 pages.

Livre où M. Devaux, doyen de la Faculté catholique des Lettres, polémise contre M. Steyert et sa *Nouvelle Histoire de Lyon*, à propos des noms de lieux de la région lyonnaise (noms en *-sco*, étymologies d'Ainay, Lyon, etc.). Le morceau capital est relatif à Lyon, où M. Devaux défend, contre M. Steyert et la thèse Lugudunum = « ville des

1. Caen, 1899, extrait du *Bulletin monumental.*

2. De M. Chauvet également, nous recevons une très complète *Notice sur A.-F. Lièvre*, le regretté archéologue poitevin (même librairie, 1900, in-8° de 38 p., extrait du même recueil).

corbeaux », la thèse qui fait venir le nom de *Lugus,* « Mercure gaulois ou divinité quelconque ». — Sur cette polémique, voyez, du même auteur, *Noms de lieux dans la région lyonnaise;* et, de M. Steyert, un premier appendice de 98 pages à son *Histoire.* Sur la question *Lugudunum* et Lug, cf. Dottin, dans la *Revue de l'Histoire des Religions,* t. XXXVIII, p. 143; Allmer *in Revue épigraphique,* 1er numéro de 1900.

C. JULLIAN.

Bulliot, *Notice sur deux inscriptions romaines récemment trouvées à Autun,* in-8° de 20 p. et 4 pl. Extrait des *Mémoires de la Société Éduenne,* nouvelle série, t. XXVIII, [1900, Autun, Dejussieu].

Aucune ville gallo-romaine n'a été étudiée avec plus de précision et de constance que la ville d'Autun. Voyez, en tête de cette brochure, le fragment du plan d'Augustodunum, où se trouvent repérées les récentes découvertes, et reconnaissez que M. Bulliot, le doyen de nos archéologues nationaux, a fait pour sa ville natale ce que Lanciani a fait pour Rome. — Ces dernières trouvailles sont de premier ordre : le sanctuaire d'un dieu local, *Anvallus;* un casque votif de bronze doré, de forme grecque; et deux inscriptions dédiées par des *gutuater,* dont nous empruntons le texte à M. Bulliot (nous recevons de lui, à l'instant, deux estampages qui confirment sa lecture; les inscriptions, malgré des imperfections de gravure, paraissent plutôt de bonne époque).

AVG/SAC	AVG·SACR
DEO·AN	DEO·ANVALO[1]
VALLoNoR	C·SECVND·VI
BANEIVS	TALIS·APPA
THALLVS	GVTVATER/D
GVTVATER	S·P·EXVOTO
V/S/L/M	

Ce dieu *Anvallus* me paraît de la même famille que le dieu *Lanovalus* de Cadenet en Vaucluse[2], et je me demande si parmi ces lieux-dits Enval, Laval, etc., qu'on rapporte presque toujours à *vallis,* il n'y en a pas quelques-uns qui descendent d'une divinité topique de ce genre. — M. Bulliot explique *appa(rator), gutuater,* « ordonnateur et prêtre » : cela est possible, mais il se peut aussi que *Appa* soit le second

1. Si la phototypie n'est point trompeuse, je crois voir une seconde et petite L en haut de la ligne (la chose est moins nette sur l'estampage).

2. *Corpus,* XII, 1065; *Revue épigraphique,* 1900, n° 1335; et je ne vois pas pourquoi on se refuse à rapprocher ce nom de *Lanovalus* de celui du ruisseau et du hameau de Laval, près Cadenet.

cognomen du dédicant (cf. *Corpus*, II, 2950, où *Appa* est un nom propre; de même *Apa*, XII, 262). — Quant au *gutuater*, qui se rencontre dans d'autres inscriptions des Vellaves et des Éduens, j'ai la conviction que c'est le nom d'un sacerdoce, non pas collectif et collégial, comme celui des druides ou des pontifes, mais isolé et inséparable d'un dieu déterminé, ainsi que le flamine romain des temps classiques. — Cette dissertation est écrite avec la netteté et la sobriété qui sont les qualités dominantes de M. Bulliot.

C. JULLIAN.

Gauthier et de Saint-Venant, *Souvenirs de l'époque gallo-romaine à Champvert (Nièvre)*. Nevers, Vallière, 1897; in-8° de 36 pages, 2 planches. (Extrait du *Bulletin de la Société nivernaise des Lettres*.)

Quand on se décidera à faire un inventaire scientifique des villas gallo-romaines, on s'apercevra qu'elles peuvent se diviser en deux séries historiques : celles d'avant le milieu du IIIe siècle, caractérisées surtout par l'abondance des poteries samiennes; celles postérieures à l'an 300, où ces poteries sont fort rares (un des types les plus caractérisés de cette seconde série est la villa gallo-romaine de Montagne en Libournais, sur laquelle cf. Dupuch dans la *Revue libournaise* du 1er août 1900). — La villa de Champvert offre ceci de particulier que, datant du 1er siècle, détruite au IIIe, elle a été reconstruite au IVe, avec des pavements surélevés d'un pied. — J'aurais désiré trouver à la suite de ce travail l'inventaire détaillé des monnaies rencontrées au cours des fouilles. C. J.

Liger, *Découverte de la ville de Varacia à Sargé (Loir-et-Cher)*. Paris, Champion et Cheronnet, 1900; in-8° de 88 pages, plans et gravures.

M. Liger, qui, depuis douze ans, s'est attaché au passé gallo-romain de la « Cénomanie », qui y a fouillé Oisseau, Cheray-sur-Loir, Tennie, et autres lieux anciens, place à Sargé, sur les terres de la Trousserie, la localité *Varacia* des documents mérovingiens; il y a découvert, en effet, des débris romains fort nombreux, et qui attestent la présence d'un centre habité, détruit par l'invasion de 276 (les dernières monnaies sont des Tétricus), et plus ou moins reconstruit, puis disparu au IVe siècle. Chemin faisant, M. Liger a étudié avec grand soin, et pas à pas, les routes romaines de cette région du *Maduallum*.

C. JULLIAN.

Quesne et de Vesly, *Le Catelier de Criquebeuf-sur-Seine (Eure).* Rouen, Gy, 1898; in-8° de 38 pages, 3 planches. (Extrait du *Bulletin de la Société libre d'émulation de Seine-Inférieure.*)

Exploration d'un *fanum* qui présente ceci d'intéressant : la dernière monnaie romaine trouvée est un Maxime de 388. Comme à cette date et dans ce pays on ne peut songer à une invasion barbare, le *fanum* a dû être abandonné lors de la conversion (contrainte ou libre) du lieu au christianisme. C. J.

Du Chatellier, *Le bronze dans le Finistère,* avec une carte in-f° tirée à part. Quimper, Leprince, 1899; in-8° de 56 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère.*)

Depuis que le Congrès d'anthropologie de Stockholm (août 1874) a préconisé le dressement des inventaires et des cartes préhistoriques [1], nos érudits se sont mis partout à l'œuvre avec patience et méthode. Le travail de M. du Chatellier sur les *Époques préhistorique et gauloise dans le Finistère,* paru en 1889, était un modèle : l'auteur connaît à fond le pays, il est précis, clair, sobre et sensé. Ce travail étant épuisé, M. du Chatellier donne aujourd'hui la nomenclature des trouvailles de bronze faites dans le département [2]. Une grande carte, fort nette, accompagne le texte [3]. C. J.

1. Cf. aussi *Rev. arch.*, janv. 1866, *Projet de classification des haches en bronze.*.

2. M. du Chatellier, dans son mémoire *Haches en pierre polie types de la Guadeloupe recueillies dans le Finistère* (Paris, 1899, in-8° de 11 p., extrait des *Bulletins de la Société d'Anthropologie*), décrit, avec planches à l'appui, huit haches caraïbiformes trouvées dans son département. Comme ces haches sont en argilite de Bretagne, tout soupçon d'importation américaine doit être écarté. L'attention étant maintenant attirée sur ces sortes d'objets, je suis convaincu qu'on en signalera assez rapidement en dehors du Finistère. — Comme publications récentes dans la même région, celles de Quilgars sur *les Monuments mégalithiques et le culte des pierres dans le Folklore guérandais* (Baugé, 1899, in-8°), sur *les Rochers de Kramaguen près Guérande,* etc. (Vannes, 1899, in-8°).

3. Dans le même ordre d'idées, notre ami et maître M. Daleau va compléter, pour la Société archéologique de Bordeaux, sa carte préhistorique de la Gironde, parue dans le *Congrès* de l'AFAS, Clermont-Ferrand, 1876, p. 606 et s. — Voyez aussi dans le *Bulletin archéologique* de 1899, Chauvet, *Statistique et bibliographie des sépultures préromaines du département de la Charente,* p. 491 et s., et on est heureux de constater, à propos de ce dernier travail comme de celui de M. du Chatellier, que les préhistoriens se préoccupent de plus en plus, comme le faisaient déjà les épigraphistes, de la bibliographie. — Un travail semblable à celui de M. du Chatellier vient d'être consacré à la Normandie : Léon Coutil, *l'Age du bronze en Normandie et spécialement dans les départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure ;* Louviers, Izambert, 1899, in-8° de 72 pages et 6 planches. Le texte est extrait du *Bulletin de la Société normande d'études préhistoriques,* t. VI, 1898; les planches présentent des séries de spécimens fort intéressants.

23 novembre 1900.

Le Directeur-Gérant, GEORGES RADET.

TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR NOMS D'AUTEURS

Pages.

ANTOINE (F.). — De la parataxe et de l'hypotaxe dans la langue latine 22
BONNET (M.). — Les *Histoires* de Salluste 117
BOURCIEZ (E.). — Lexique du latin vulgaire (bibl.) 164
CHAMONARD (J.). — Le monastère de Daphni (bibl.) 391
CIROT (G.). — Isidore de Séville (bibl.) 76
— Les Pères de l'Église (bibl.) 163
CLERC (M.). — Annuaire des Musées départementaux (bibl.) 405
DE RIDDER (A.). — Aphrodite sur l'Acropole 1
DUFOURCQ (A.). — Paul de Thèbes (bibl.) 403
DÜRRBACH (F.). — Admission des femmes athéniennes au théâtre (bibl.) 387
ENGEL (A.). — Nouvelles archéologiques 70
FONTRIER (A.). — Antiquités d'Ionie 249, 359
FOUCART (G.). — La déesse Maut 245
— Le temple de Maut (bibl.) 150
FOURNIER (P.). — L'épitaphe de Mersinli 255
— Proverbes grecs (bibl.) 396
GASSIES (G.). — Poterie romaine de Meaux 55
— Inscription celtique de Meaux 142
HÜBNER (E.). — Inscriptions latines d'Emerita Augusta en Espagne 145
— Inscription latine de Rome conservée en Espagne 237
IBARRA (P.). — Découvertes archéologiques à Elche 63
JULLIAN (C.). — Notes gallo-romaines : V. Plaque de plomb d'Eyguières; VI. Inscription de Carpentras; VII. Dieux topiques dans la vallée de Trets; VIII. Lucain historien : le siège de Marseille; la terrasse d'approche 47, 136, 233, 329
— Topographie de Marseille grecque 340
— Déplacements du littoral atlantique (chron.) 258
— Diplôme d'études historiques (chron.) 361
— Les antiquités nationales à l'Exposition (chron.) 362
— Inscriptions de Rom (chron.) 363
— En Auvergne, Lezoux et Chastel-Marlhac (chron.) 364
— Lettres de l'empereur Julien (bibl.) 75
— Histoire ancienne (bibl.) 158
— L'*Epitome* de Florus (bibl.) 162
— Histoire figurée du Capitole (bibl.) 163
— La société romaine (bibl.) 163
— Les esclaves chrétiens (bibl.) 163
— Conquête de la Gaule par César (bibl.) 166
— La Provence de 510 à 1200 (bibl.) 166
— Statistique préhistorique de la Provence (bibl.) 166
— Monographies de communes provençales (bibl.) 166
— Voies militaires du Maine (bibl.) 167
— Figurines des Eburovices (bibl.) 167
— Allmer (bibl.) 168, 404
— Les Helvètes (bibl.) 168
— Afrique et Algérie romaines (bibl.) 168
— Mémoires d'histoire romaine (bibl.) 274
— Julien l'Apostat (bibl.) 275
— La christianisation des foules (bibl.) 276
— Question ligure (bibl.) 277
— Plaques d'exécration (bibl.) 277

JULLIAN (C.). — Antiquités du Musée de Marseille (bibl.) 278
— Sarcophage prétendu avignonnais (bibl.) 279
— Les nationalités en Auvergne (bibl) 279
— Inscription d'Auxerre (bibl.) 279
— Origines de la Maison de Savoie en Bourgogne (bibl.) 280
— Tumulus bretons (bibl.) 280
— Onomastique de Tacite (bibl.) 403
— Le coq gaulois (bibl.) 405
— La vallée du Cengle (bibl.) 406
— Port-d'Albret (bibl.) 407
— Société académique d'Agen (bibl.) 408
— Saintes (bibl.) 408
— Vases à bec (bibl.) 409
— Fouilles de Saint-Maurice en Valais (bibl.) 409
— Étymologies lyonnaises (bibl.) 409
— Inscriptions d'Autun (bibl.) 410
— Villas gallo-romaines de Champvert (bibl.) 411
— La ville de Varacia (bibl.) 411
— Le Catelier de Criquebeuf (bibl.) 412
— Le bronze dans le Finistère (bibl.) 412
LA VILLE DE MIRMONT (H. DE). — Le poète Laevius 204, 304
— Le génie latin (bibl.) 158
— Histoire de la littérature latine (bibl.) 160
— Phèdre le fabuliste (bibl.) 273
— Marcellus de Bordeaux (bibl.) 275
LECHAT (H.). — L'*Agios* de Lysippe 195
LÉCRIVAIN (Ch.). — L'historien Ælius Cordus (bibl.) 275
LEGRAND (Ph.). — L'Arcadie et l'Idylle 101
MASQUERAY (P.). — Œdipe roi et Œdipe à Colone (bibl.) 155
— Théocrite (bibl.) 156
— Études sur l'Antiquité grecque (bibl.) 382
— Antigone (bibl.) 383
— Rhétorique grecque avant Aristote (bibl.) 385
— Les langues classiques sont-elles des langues mortes? (bibl.). 389
PARIS (P.). — Satyre dansant, bronze du Musée de Madrid 57
— Taureau ibérique en bronze, du Musée de Barcelone 354
— Découvertes archéologiques à Valence 69
PERDRIZET (P.). — Miscellanea : V. Jupiter Heliopolitanus ; VI. Sur une épigramme de Martial 17, 133
— Le hiéron d'Épidaure (bibl.) 71
— Sylloge inscriptionum graecarum (bibl.) 259
— Travaux relatifs à l'histoire grecque (bibl.) 269
— Sarcophage archaïque de la collection Baldù (bibl.) 272
— Recueil d'inscriptions grecques (bibl.) 365
— Collection Pauvert de la Chapelle (bibl.) 372
POTTIER (E). — Sur un vers d'Horace. *Art poétique*, 97 225
RADET (G.). — Mystères de Mithra (bibl.) 80
— Études sur Sparte (bibl.) 158
— Le littoral de l'Inde (bibl.) 162
— La *Chronique* de Sulpice Sévère (bibl.) 162
— Recueil d'inscriptions grecques (bibl.) 80, 268
— Études sur l'Antiquité grecque (bibl.) 271
— Inscriptions grecques de Rhodes (bibl.) 271
— Prosper d'Aquitaine (bibl.) 277
— L'amphictyonie delphique (chron.) 361
RODIER (G.). — Remarques sur le *Philèbe* 81, 169, 281
SEGRESTE (M.). — Les amphictyonies (bibl.) 74
TRAMOYERES BLASCO (L.). — Découvertes archéologiques à Valence 66
WALTZ (P.). — Trois villes primitives nouvellement explorées (Los Castillares, Los Altos de Carcelen, Las Grajas) 346

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

I. Articles de fond

1° Orient grec. — Aphrodite sur l'Acropole (**A. De Ridder**), p. 1-16. — Miscellanea : V. Jupiter Heliopolitanus (**P. Perdrizet**), p. 17-21. — Remarques sur le *Philèbe* (**G. Rodier**), p. 81-100, 169-194, 281-303. — L'Arcadie et l'Idylle (**Ph. Legrand**), p. 101-116. — L'*Agias* de Lysippe (**H. Lechat**), p. 195-203.

2° Monde latin. — De la parataxe et de l'hypotaxe dans la langue latine (**F. Antoine**), p. 22-46. — Les *Histoires* de Salluste (**M. Bonnet**), p. 117-132. — Miscellanea : VI. Sur une épigramme de Martial (**P. Perdrizet**), p. 133-135. — Le poète Laevius (**H. de La Ville de Mirmont**), p. 204-224, 304-328. — Sur un vers d'Horace, *Art poétique*, 97 (**E. Pottier**), p. 225-232.

3° Antiquités nationales. — Notes gallo-romaines : V. Plaque de plomb d'Eyguières (Bouches-du-Rhône); VI. Inscription de Carpentras; VII. Dieux topiques dans la vallée de Trets; VIII. Lucain historien : le siège de Marseille; la terrasse d'approche (**C. Jullian**), p. 47-55, 136-141, 233-236, 329-340. — Note sur la topographie de Marseille grecque (**C. Jullian**), p. 340-345.

II. Bulletin hispanique

Satyre dansant, bronze du Musée de Madrid (**P. Paris**), p. 57-62. — Découvertes archéologiques à Elche (**P. Ibarra**), p. 63-65. — Découvertes archéologiques à Valence (**L. Tramoyeres Blasco**), p. 66-68, (et **P. Paris**), p. 69. — Nouvelles archéologiques (**A. Engel**), p. 70. — Nouvelles inscriptions latines d'Emerita Augusta en Espagne (**E. Hübner**), p. 145-149. — Inscription latine de Rome conservée en Espagne (**E. Hübner**), p. 237-244. — Trois villes primitives nouvellement explorées, Los Castillares, Los Altos de Carcelen, Las Grajas (**P. Waltz**), p. 346-353. — Taureau ibérique en bronze du Musée de Barcelone (**P. Paris**), p. 354-358.

III. Mélanges. Documents. Chronique

Notes de mythologie égyptienne : I. La déesse Maut (**G. Foucart**), p. 245-248. — Antiquités d'Ionie : I. Les bains d'Agamemnon; II. Inscription de Smyrne; III. Épitaphe métrique de Mersinli; V. Épitaphe métrique de Smyrne (**A. Fontrier**), p. 249-255, 359-360. — IV. Remarques sur l'épitaphe de Mersinli (**P. Fournier**), p. 255-258. — Poterie romaine, à sujet macabre, trouvée à Meaux (**G. Gassies**), p. 55-56. — Inscription celtique trouvée à Meaux (**G. Gassies**), p. 142-144. — Les déplacements du littoral atlantique (**C. Jullian**), p. 258. — L'Amphictyonie delphique (**G. Radet**), p. 361. — Questions gallo-romaines : diplôme d'études historiques; antiquités nationales à l'Exposition; inscriptions de Rom (Deux-Sèvres); Chastel-Marlhac et Lezoux en Auvergne (**C. Jullian**), p. 361-364.

IV. Bibliographie

1° Orient grec. — Benson et Gourlay, Temple of Mut (**G. Foucart**), p. 150-155. — Cumont, Mystères de Mithra (**G. Radet**), p. 80. — Cavvadias, Épidaure (**P. Perdrizet**), p. 71-74. — Garofalo, Amphictyonies (**M. Segreste**), p. 74-75. — Histoire de Sparte (**G. Radet**), p. 158; Histoire ancienne (**C. Jullian**), p. 158. — Bauer, Travaux relatifs à l'histoire grecque, 1886-1898 (**P. Perdrizet**), p. 269-271. — Michel, Recueil d'inscriptions grecques (**G. Radet**), p. 80, 268-269, (et **P. Perdrizet**), p. 365-372. — Dittenberger, Sylloge inscriptionum graecarum, 2° édition (**P. Perdrizet**), p. 259-268. — Scrinzi, Inscriptions grecques de Rhodes (**G. Radet**),

p. 271; Sarcophage archaïque de la collection Baldù (**P. Perdrizet**), p. 272-273. — Babelon, Collection Pauvert de la Chapelle (**P. Perdrizet**), p. 372-382. — Millet, Daphni (**J. Chamonard**), p. 391-395. — Weil, Études sur l'Antiquité grecque (**G. Radet**), p. 271, (et **P. Masqueray**), p. 382-383. — Martinon, Œdipe Roi, Œdipe à Colone, Antigone (**P. Masqueray**), p. 155-156 et 383-385. — Navarre, La rhétorique grecque avant Aristote (**P. Masqueray**), p. 385-387, et Les femmes athéniennes au théâtre (**F. Dürrbach**), p. 387-389. — Legrand, Théocrite (**P. Masqueray**), p. 156-158. — Bidez, Paul de Thèbes (**A. Dufourcq**), p. 403-404. — Bally, Langues classiques (**P. Masqueray**), p. 389-390. — Politis, Proverbes grecs (**P. Fournier**), p. 396-403.

2° Monde latin. — École normale supérieure, Mémoires présentés au diplôme d'études historiques (**C. Jullian**), p. 274-275. — Huelsen, Capitole (**C. Jullian**), p. 163. — Dill, Société romaine (**C. Jullian**), p. 163. — Allard, Esclaves chrétiens (**C. Jullian**), p. 163. — Allard, Julien l'Apostat (**C. Jullian**), p. 275. — Dufourcq, Christianisation des foules (**C. Jullian**), p. 276-277. — Wünsch, Tablettes d'exécration (**C. Jullian**), p. 277-278. — Michaut, Le génie latin, et Pichon, Histoire de la littérature latine (**H. de La Ville de Mirmont**), p. 158-162. — Malavialle. Pomponius Mela (**G. Radet**), p. 162. — Hirschfeld, Florus (**C. Jullian**), p. 162. — Vandaele, Phèdre le fabuliste (**H. de La Ville de Mirmont**), p. 273-274. — Fabia, Onomastique de Tacite (**C. Jullian**), p. 403. — Tropea, Ælius Cordus (**Ch. Lécrivain**), p. 275. — Bidez et Cumont, Lettres de l'empereur Julien (**C. Jullian**), p. 75-76. — Chabert, Marcellus de Bordeaux (**H. de La Ville de Mirmont**), p. 275-276. — Lavertujon, Sulpice Sévère (**G. Radet**), p. 162. — Bardenhewer, Les Pères de l'Église, traduction Godet et Verschaffel (**G. Cirot**), p. 163-164. — Valentin, Prosper d'Aquitaine (**G. Radet**), p. 277. — Cañal, Isidore de Séville (**G. Cirot**), p. 76-80. — Gsell, Chronique africaine et l'Algérie dans l'Antiquité (**C. Jullian**), p. 168.

3° Antiquités nationales. — Mohl, Les origines romanes : études sur le lexique du latin vulgaire (**E. Bourciez**), p. 164-166. — Holmes, Conquête de la Gaule, p. 166; Kiener, Provence (510-1200), p. 166; Buche et Hirschfeld, Allmer, p. 168 et 404; Garofalo, Les Helvètes, p. 168; Coutil, Figurines des Éburovices, p. 167; Liger, Voies militaires du Maine, p. 167, et Ville de Varacia, p. 411; De Gérin-Ricard, Statistique préhistorique de la Provence, p. 166, et Monographies de communes des Bouches-du-Rhône, p. 167; Mehlis, Question ligure, p. 277; Frœhner, Musée de Marseille, p. 278-279; Sagnier, Sarcophage épigraphique, p. 279; Julliot, Inscription d'Auxerre, p. 279-280; Kurth, Nationalités en Auvergne, p. 279; De Manteyer, Origines de la Maison de Savoie, p. 280; Du Chatellier, Tumulus bretons, p. 280, et Le bronze dans le Finistère, p. 412; Gauthier et de Saint-Venant, Villas de Champvert, p. 411; Bulliot, Inscriptions d'Autun, p. 410-411; Devaux, Étymologies lyonnaises, p. 409-410; Michel, Fouilles de Saint-Maurice en Valais, p. 409; Quesne et de Vesly, Le Catelier de Criquebeuf, p. 412; Chauvet, Vases à bec, p. 409; Proust et Dangibeaud, Saintes à la fin du xix° siècle, p. 408; Saint-Jeours, Port-d'Albret, p. 407; Lauzun, La Société académique d'Agen, p. 408; Chaillan, La vallée du Cengle, p. 406-407; Ducrocq, Le prétendu coq gaulois, p. 405 (**C. Jullian**).

V. Gravures

Jupiter Heliopolitanus, p. 17. — Plaque de plomb d'Eyguières, p. 48 et 49. — Poterie romaine de Meaux, p. 56. — Inscription de Valence, p. 67. — Statue de Valence (I et II), p. 68. — Inscription de Carpentras, p. 137. — Moule gaulois en argile, p. 143. — Inscription celtique, p. 143. — Plans de maisons ibériques primitives, p. 350, 351, 352. — Pierres gravées archaïques d'origine ionienne, p. 378-379.

VI. Planches

I. Satyre dansant, du Musée de Madrid.
II. Mosaïque romaine d'Elche.
III. Fragment du plan de Marseille par Demarest (1808).
IV. Taureau ibérique, en bronze, du Musée de Barcelone.

Phototypie Charles Chambon Bordeaux.

Phototypie Charles Chambon-Bordeaux